REVUE

DES

LANGUES ROMANES

MONTPELLIER
Imprimerie centrale du Midi
Ancienne maison Gras. — RICATEAU, HAMELIN ET Cie

Autres livres à télécharger sur le site
https://abbassa.wordpress.com

REVUE

DES

LANGUES ROMANES

PUBLIÉE

PAR LA SOCIÉTÉ

POUR L'ÉTUDE DES LANGUES ROMANES

TOME QUATRIÈME

MONTPELLIER

AU BUREAU DES PUBLICATIONS
DE LA SOCIÉTÉ
POUR L'ÉTUDE DES LANGUES ROMANES

PARIS

A LA LIBRAIRIE DE A. FRANCK
(VIEWEG, propriétaire)
67, RUE RICHELIEU, 67

M DCCC LXXIII

REVUE

DES

LANGUES ROMANES

DIALECTES ANCIENS

IV

LE CATALOGUE DES CHAPELLENIES

(Suite et fin)

82) (**F° 25, v°**) *Item.* Lo testamen fagh per sen Bertholmieu Alari, al. Gressa, mazelier, say entras, de Montpeylier, en loqual ordenet II capelanias de lasquals la I se decanta en la gleya de sant Guilhem, en l'autar de l'Ostia, e l'autra en la gleya dels Frayres Menors. Fes lo testamen maistre Fermin Madron, notari, l'an M CCC XIX. *Scilicet ydus Aprilis.* Decanta la mossen R. Comonhas, capela.

89) *Item.* Lo testamen fagh per maistre Philip Robert, savi en dreg, say entras, de Monpeyler, en loqual fes heretiers los senhorns obriers per la mitat, e per l'autra mitat lo Coven dels frayres del Carme de Montpeylier. Fagh per maistre P. Alsion, notari, l'an MCCC XLVIII, a IX de jun

84) *Item.* Lo testamen fagh per dona Agnes, molher de sen

167895

Ynart Homagi, penheyre, say entras, en loqual volc que I hostal sieu fos vendutz e'l pres d'aquel se convertis en I capelanie. Festz lo testamen maistre P. Ysarn, notari, l'an MCCC XXX, a XX d'Ahost.

85) *Item*. Lo testamen fagh per maistre G. Cabanis, notari, say entras, de Montpeylier, en loqual fes heres son fils et el quas (**F° 26, r°**) que el moris ses heres, volc que de sos bens se feses una capelanie, aprop los jorns de mossen Bertran Cabanis son frayre. Fes lo testamen maistre Gili Daude, notari, l'an M CCC XLVIII, a V de May.

86) Deu se cantar a Sanț Fermin.

87) *Item*. Lo testamen fagh per Dona Johana, molher de sen Johan Andrieu, pelicier, e molher darrieyramen de maistre Berenguier Guilabert, notari, say entras, en loqual ordenet I capelanie, e laqual volc que se decantes per mossen Steve Boyseyra, capelan, a sa vida, et aprop sos jorns per I frayre capelan del ordre dels Carmes del coven de Montpeylier, laqual devon donar los senhors obriers. Loqual testamen fes maystre Johan Boyer, notari, l'an M CCC l, a XXI de jul.

88) *Item*. Lo testamen fagh per dona Jacma, molher de sen Bernart de San Mathieu, olier, say entras, de Montpeylier, en loqual ordenet I capelenie, laqual volc esser decantada en la gleya de Sant Cosme de Montpeylier, loqual testamen fes maistre Jacme de Ozilhan, l'an M CCC xlv, a V d'avril.

89) *Item*. Lo testamen per sen Peyre, autramen apelat Bernat de (**F° 26, v°**) sant Mathieu, olier, de sa entras, de Monpeylier, en loqual fes heretieyra la dicha dona Jacma, mayre sieua; local fes lo digh maistre Jacme de Ozilhan, notari, l'an M CCC VIII, a IIII de jul. Decanta la mossen Steve de Treslops, chantre de sant Fermin.

90) *Item*. Lo testamen de Mossen G. Mounier, capela de sant-Daunizi, que ordenet I capelanie laqual volc que se decantes en la gleyza de sant Daunizi, en l'autar de sant Raynier. Fes lo testamen maistre Vivia de Pradas, notari, l'an M CCC XXIII, a X de las Kalendas de octobre.

91) *Item*. Autra carta que pertoca a la dicha capelanie.

92) *Item.* I carta contenen la clausa del testamen de sen Steve Vidal, en laqual fa mencion que sia restituit a la capelanie et ordenet.

93) (**F° 27, r°**) *Item.* I carta contenen la clausa del testamen de sen Steve Vidal, en laqual fa mencion que sia restituit a la capelanie, et ordenet sen Johan Bertholmieu LXXXV libr. lasquals avie donadas de I vinha que avie dada ad acapte a la molher de sen Steve Sivada. Fes la carta maistre Arnaut de Pratz, notari, l'an M CCC XXXVIII, a III de cetembre.

94) *Item.* I carta de acapte dat per los senhors obriers, patros de la capelanie de sen Johan Bertholmieu, a sen Steve Mercier, payrolier, de la possession que es *als Grezes,* am usatgi de XX. s. Facha la carta per maistre G. Valsieyra, notari, l'an M CCC XLVI, a XIII de octobre.

95) *Item.* Tres cartas que son ensemps en una, laqual conten que sen Aymeric Gran, mercadier, compret de usatgis, que son *a la Torrassa,* que monton ... XX s. VI den. Fes la carta maistre G. Nogaret, notari, l'an M CCC XLII, a VII de febrier.

96) *Item.* I carta cossi dona Raymunda Calvella compret una possession, que es costa lo Lez, laqual compret en alo.

97) (**F° 27, v°**) *Item.* Diversas cartas, tan de compras, quant d'autras causas, que son en una cayssa de noguier, en laqual son las armas dels senhors obriers, lasquals cartas son de pauc de valor.

98) *Item.* Lo testamen de sen Bernat Castel, especiayre, de Montpeylier, et codicils faghts per lo digh sen Bernat, en losquals codicils ordenet I capelanie, laqual volc que se decantes en l'autar de Nostra Dona de la gleya de sant Fermin de Montpeilier, e layset per la dicha capelanie VIII libr. de renda cascun an. Fes lo testamen e'ls codicils maistre G. Cabanis, notari, say entras, l'an M CCC XLVIII, a XVIII de may. Decanta la mossen G. Sermhac, capelan.

99) *Item.* Lo testamen de sen Joan Aurelha, canabassier, de Montpeylier, en loqual testamen fes heretiers los paures de

Crist, aquels bes quals sen Peyre Tenchurier, mercadier, els senhors obriers de la communa clausura davan dicha[1]. Loqual testamen fes maistre P. Gili, notari, l'an M CCC XLVIII, a XIX de may.

100) *Item*. Mays una carta cossi los senhors obriers venderon I hostal que es en la carrieyra de l'Agulharie, loqual compret sen Luys de Felma, liayre de balas. Am pencion de VIII flor. paguadors cascun an, a frayre Johan Lumbart, frayre prezicador, loqual decanta la dicha capelanie a Predicadors, per l'arma del digh Johan Aurelha. Fes la carta maistre Helies, l'an M CCC LXX, a XIIII mars, de laqual capelanie son patros los senhors obriers, et aquestas cartas son en una.

101) (**F° 28, r°**) *Item*. I carta cossi sen Bernat de Pueg, thesaurier e procurayre del rey de Malhorguas, vendet a sen P. Adhemar de usatgis sobre IIII hostals, dels quals la I era d'en Duran Roca-Aumeria, mazelier, setuat sotz l'ostal de l'abat d'Anhana. E fa de usatgi, lo tornes d'argen per XIII den..... XV s.

102) *Item*. L'autre de P. Arnaut, autramen apelat Maurin, mazelier, lo tornes d'argen a XIII d., fa de usatgi .. XV s.

103) *Item*. L'autre d'en P. Gavanon, fa de usatgi, lo tornes d'argen per XIII den. ... XV s.

104) *Item*. L'autre es dels heres de messier P. de Taurinhan, savi en dreg, say entras, e aras es de maistre Johan de Solages, notari, situat detras la Malapagua de la cort del Bayle, fa de usatgi, lo tornes d'argen per XIII den. . XX s.

105) Fes la carta maistre Brenguier Lombart, notari, l'an M CCC XLVII, a XII de may.

106) *Item*. E la carta de la procura del Rey de Malhorguas, laqual fes maistre Aparissi de Fontagnas, notari, l'an M CCC XLV.

107) *Item*. I carta cossi sen Johan Brun compret los dighs usatgis del digh sen P. Adhemar. Fes la carta maistre Brenguier

[1] Phrase évidemment incomplète.

Lombart, notari, l'an M CCC XLVII, a derrier jorn de jun, losquals usatgis son de la capelanie; e son las cartas ensemps liadas.

108) *Item.* La carta cossi fon fondatz lo monestier de las donas de Sant-Gili de Montpeilier, laqual fes maistre Gibert (**F° 28, v°**) Salix, notari, l'an M CCC LVII, a XXVI d'octobre.

109) *Item.* I cayssa longua estrecha en que es la enformation facha contra lo capelan de las dichas donas de Sant-Gili.

110) *Item.* I massapan en que ha II letras que pertocon al fagh de sen Berenguier de Meyrueis dels usatgis que layset a la dichas donas de Sant-Gili.

111) *Item.* I carta cossi los senhors cossols, exequtors del testamen de sen Huc Carrel[1], assignation al monestier de las dichas donas de Sant-Gili VI C flor. am carta facha per maistre P. Gili, notari, l'an M CCC LXI, a XXIV de mars.

112) *Item.* L'an M CCC XLIII, a XI de kalendas de jun, fon facha constitution de una capelanie per sen R. et P. Fabre, mercadiers, de Montpeilier, de la fabrie en la gleya Sant-Fermin de Montpeilier, en l'autar de Sant-Miquel, e fes patros de la dicha capelanie los heres sieus e'ls heres d'aquels procesens del mascle. Et aprop los senhorns obriers de la comuna clausura de Montpeilier. Fes la carta maistre Johan Guasc, notari.

113) Ayso es estat denunciat, may non es a l'obra la carta.

II

114) (**F° 29, r°**) AQUESTAS cartas denfra designadas son en las notas ho libre de maistre Helies Lambert, *al.* Ribrer, notari, say entras, de Monpeilier, que era notari dels senhors obriers, e son en lo libre cubert de post.

115) Primieyramen, una carta cossi dona Resplandina, filha de R. Magalona, en say entras, e molher de Huguet del Mas. fustier, say entras, requonoc als senhors obriers e patros de I capelanie que ordenet P. sen Bernat Engilbert, de say entras,

[1] Autre lacune évidente : *deron*

pebrier, e ha mossen Huc de Gracia, capelan, la dicha capelanie decantan, una vinha que es en la parrochia de Novegens, am usatgi de LX s. Fes la carta maistres Helies Lambert, l'an M CCC LXVII, a XXVI de juli.

116) *Item.* Carta cossi los senhors obriers, patros de la capelanie que ordenet sen Johan Salvayre, canabassier, say entras deron ad acapte a dona Gaujoza, molher de Jacme Peyre, sabatier, una pessa de vinha, contenen II cartayradas que son en la demane de sent Steve de Bejanegues, en lo loc appelat *als Mazes,* am usatgi de XXV s. paguadors a mossen G. de Blauzac, la dicha capelanie decantan. Fes la carta, lo digh notari, l'an M CCC LXVIII, a XX1X de may.

117) N. aras ten aquesta possessio missia. Leo Pau, jutge el palays.

118) (**F° 29, v°**) *Item.* I carta cossi los senhors obriers, patros de una capelanie ordenada per sen Bernat Bonoreg, pergamenier o mercier, de Montpeylier, compreron per la capelanie, de sen B. de Rocamaura, cambiador, de Montpeylier, I pessa de terra de vinha en franc alo, que es scituada *als Trencatz.* Fes la carta lo digh mestre Helies l'an M CCC LXIIII.

119) *Item.* I carta cossi los senhors obriers e patros de la dicha capelanie deron ad acapte la dicha vinha al digh G. de Rocamaura, am usatgi de XV s. Fes la carta lo dig notari l'an el jorn que es desutz.

120) *Item.* I carta cossi los senhors obriers e patros de I capelanie ordenada per sen P. de Ferrieyras, say entras, lauzeron la vendicion facha a sen Bernat Doyen, de Latas, per sen Johan Boysset, conresayre, de 1 pessa de terra de camp que es el terrador de Latas, apelat *als Arniers,* e fa de usatgi VII s. II d. Fes la carta lo dig notari, l'an desus digh, a XIII de decembre.

121) *Item.* I carta cossi los senhors obriers e patros de I capelanie ordenada per sen R. Bedes, mazelier, de Montpeylier, lauseron una vendition facha a P. Cazelas, laurador, per Agnes Macipa (**F° 30, v°**), molher de G. Calvet, say entras, de I

camp que es el terrador de Montpeilier apelat *Via Croza* e fa de usatgi XII den. Fes la carta lo dig notari, l'an desus dig, a XIIII de dezembre.

122) *Item.* I carta cossi los senhors obriers e patros de I capelanie instituta et ordenada per mossen Martin Aycelin, capelan, say entras, lauseron I vendicion facha per Johan Assaus, sabatier, de Montpeylier, a P. Valloncha, mercadier de vin, de I vinha, laqual es scituada el terrador apelat *a Pueg Rodier,* am usatgi de XX s. Fes la carta lo dig notari, l'an de sus, a XIV de febrier.

123) *Item.* I carta contenen que los senhors obriers, patros de una capelanie ordenada per mossen Johan Vilar, capelan, say entras, deron ad acapte a'n P. Hugonin, sabatier, de Monpeylier, I pessa de vinha, contenen I cartayrada, que es en la demarie de Montels, sobre lo pos d'en Valat. Am usatgi de X s. Fes la carta lo dig notari, l'an desus dig, a XIIII de febrier.

124) *Item.* I carta que conten que los senhors obriers, patros de una capelanie ordenada per sen Johan Berthomieu, pelicier, say entras, deron en acapte a sen P. Martin, sabatier, de Montpeylier, I pessa de terra que es en la demarie de (**F° 30, v°**) Sant Peyre de Mont Alberon, en lo terrador apelat *als Grezes.* Am usatgi de IIII s. Fes la carta maistre Helies Lambert desus dig, l'an desus, a VIII de mars.

125) *Item.* I carta contenen que los senhors obriers e patros de una capelanie ordenada per sen Johan Salvayre, canabassier, say entras, ratifiqueron e lauzeron una vendicion facha a sen R. Huc, cambiador, de Montpeylier, per sen Johan Bruguieyra, coyratier, de Montpeylier, de I pessa de terra de camp, contenen en se VI cartayradas scituadas prop l'espital de Besanegues. Am usatgi per cascuna cartayrada de V. s. Fes la carta, lo dig notari, desus dig, à X de mars.

126) *Item.* I carta contenen que los senhors obriers, patros de una capelanie ordenada per sen P.[1] , drapier,

[1] Nom illisible.

say entras, de Montpeylier, deron ad acapte a sen P. Romeri, sedier, de Montpeylier, I pessa de terra que es scituada en la demarie de Sant P. de Montarberon, en lo claus de la Capelanie. Am usatgi de VI s. Fes la carta lo dig notari, l'an M CCC LXV, a XXVI de mars.

127) *Item.* I carta contenen que madona la prioressa demonestier de las donas de Notra-Dona-de-Sant-Gili, de Montpeylier **(F° 31, v°)** e'l coven de las dichas donas deron ad acapte a sen Frances Gili, de Lunel, I pessa de terra scituada en la demarie de Sant-Peyre-de-Portz, en lo tenedor apelat *a las Figuairelas,* am usatgi de I sestier d'ordi. Fes la carta lo dig notari, l'an desus, a XXI d'abril.

128) *Item.* I carta cossi los senhors obriers e patros de la capelanie que ordenet sen R. Bedos, maselier, say entras, de Montpeylier, deron ad acapte a sen Johan Paul, hostalier, I pessa de terra de vinha que es scituada en la demarie del san Fermin, en lo luoc apelat *tor de Serven,* am usatgi de V s. Fes la carta lo dig notari, l'an desus dig, a IIII de juli.

129) *Item.* I carta contenen acapte dat per los senhors obriers, patrons de la capelanie ordenada e fondada per sen Bernat de Milhargues, orgier, say entras, de I pessa de terra d'ort, am la mitat del pos scituat prop la gleya de sant Cosme, am usatgi de XVI s. Fes la carta maistre Helies Lambert, notari, l'an e'l jorn desus dig.

130) *Item.* I carta contenen cossi sen G. Folcaut, pelicier, de Montpeylier, heretier de sen Johan Salelas, filh e heretier de sen Johan Salelas, say entras, vendet als senhors obriers e patros de la capelanie **(F° 31, v°)** d'en G. de Peyrotis, cambiador, de Montpeylier, say entras, IIII sestiers de fromen sobre IIII pessas de terra, ensems contengudas en franc alo, que foron d'en P. dels Fecz, scituadas a Sant Marti de Sussanregues.

131) *Item.* E dos sestiers de fromen a la mesura de Montpeylier, am la directa senhoric e lauzimi, sobre doas pessas de terra scituadas en la demarie de sant P. de Belloc, laquals tenon los heres o bens-tenens d'en G. de Salelas. Fes la

carta maestre Helies desus dig, l'an que desus, a XXV de octobre.

132) *Item*. I carta que conten que los senhors obriers, patros de la capelanie que ordenet mossen Ricart Bec, capelan, say entras, deron ad acapte a sen Johan de Monjuzieu, blanquier, I pessa de terra contenen V cartayradas e mieia e XI destres, scituadas al terrador apelat *al peras de Latas,* am usatgi de V. s. Fes la carta lo dig notari, l'an M CCC LXV, a XXI de novembre.

133) *Item*. I carta contenen que los senhors obriers, patros de la capelanie ordenada per dona Guilla Rocaficha, molher de sen Daude Rocaficha, e per sen P. Turpin, primier marit de la dicha, deron ad acapte a sen G. de la Balma, orgier, de Montpeylier, une pessa de terra contenen III cartayradas de vinha, scituadas el terrador de Monpeylier apelat *Landissanegues,* am usatgi de XXX s. paguadors a mossen R. Larguezas, capelan, que decantan la dicha capelanie. Fes la carta lo dig notari, l'an que desus (**F° 32, r°**) a XVI de janvier.

134) *Item*. I carta cossi los senhors obriers, patros de la capelanie ordenada per mossen Miquel Sospon, doctor en leys, say entras, compreron de sen P. Costa, orgier, per la dicha capelanie X s. d'usatgis am directe senhoria e auzismi, sobre 1 pessa de terra de vinha, scituada en la demarie de Sant Stephe de Sorieg, en lo luoc apelat *al Ga de la Folie,* que es de dona Guilhalma, molher de sen Johan Clari, laurador.

135) *Item*. E X s. de usatgi, am directe senhorie e lauzimi, sobre 1 pessa de terra de vinha scituada en lo terrador apelat *la Vabre,* que es d'en Duran de Leuzeyra, mercier.

136) *Item*. E X s. de usatgis, am directe senhorie e lauzimi, sobre una pessa de terra de vinha, scituada en la dicha demarie, en lo luoc apelat *al Gua de la Folie,* que es de Martin Combas, mercier.

137) *Item*. X de usatgis, am directe senhorie e lauzimi, sobre 1 pessa de terra de vinha scituada en lo dig luoc que es d'en Johan Maurel, laurador.

138) *Item* XX de usatgis am directe senhorie e lauzimi,

sobre una pessa de terra de vinha, que es de la molher de messier Bernat Roqueta.

139) *Item.* XX s. de usatgi, am directe senhorie, lauzimi, sobre 1 pessa de terra de vinha que es del dig P. Costa, scituada en lo dig luoc. Fes la carta to dig notari, l'an M CCC LXII, à XIX de jun.

140) (**F° 32, v°**) *Item.* 1 carta cossi los senhors obriers patros de la capelanie que ordenet sen Johan Salvayre, lauzeron I vendicion facha a Steve Sabatier, altramen de Valentines, sartre, per sen R. Huc, cambiador, de 1 pessa de terra de camp que es a l'ospital de Bejanegues, am usatgi de V. s. Fes la carta lo dig notari, l'an que desus, a X de juli.

141) *Item.* 1 carta cossi messier Bernat Roqueta, licenciat en leys, reconoc al senhors obriers, patros de la capelanie, que ordenet mossen Miquel Sospon, doctor en leys, una pessa de terra de vinha de dona Agnes, molher sieua, scituada en la demarie de Sant-Esteve de Sorieg, en lo luoc apela *a la Vabre;* am usatgi de XX s. Fes la carta lo dig notari, l'an que desus, a XXIIII de juli.

142) *Item.* 1 carta cossi los senhors obriers, patros de la capelanie ordenada per maestre Bernat Matuel, notari, say entras e mossen Bernat de Tomayrols, capelan, la dicha capelanie decantan, deron ad acapte a'n P. Gros, mercier, de Montpeylier, una pessa de terra scituada a la demarie de Montels, en lo luoc apelat *al mas d'en Valat,* am usatgi de XX s. Fes la carta, lo dig notari, l'an que desus, a XXII d'octobre.

143) *Item.* I carta cossi los senhors obriers, patros de la capelanie, (**F° 33, r°**) ordenada per sen G. Castel, cabassier, de Montpeylier, say entras, lauzeron la vendicion facha a sen Berenguier Pulhan, mercier, de una vinha que fon de dona Johana, molher de sen Esteve Scofier, say entras, scituada en lo terrador de Montpeylier apelat *a la Mota,* am usatgi de X s. Fes la carta lo dig notari, l'an que desus, a XXIX de janvier.

144) *Item.* I carta cossi los senhors obriers, patros de la capelanie que ordenet dona Laurensa, molher de sen Miquel

Pelet, say entras, lauzeron I laysa facha a dona Katherina, molher de sen Andrieu Boganho, baysayre, per mossen G. Jovin, capelan, say entras, de Grabels, de I cartayrada de vinha, que es scituada el terrador apelat *Pueq Avelier,* am usatgi de XIII s. III d. Fes la carta lo dig notari, l'an M CCC LXVII, à XXIX de octobre.

145) *Item*. I carta cossi los senhors obriers, patros de la capelanie ordenada per sen Bernat Jogos, pelicier, say entras, de Montpeylier, deron ad acapte a sen Bertran Lauret, fustier, e a dona Alamanda, molher de sen Johan Mamet, de say entras, fustier, I pessa de terra que fon III cartayradas en se contenen, scituada en lo terrador apelat *Tort de Serven,* am usatgi de XXIV s. Fes la carta lo dig notari, l'an que desus, a XXIV de januier.

146) (**F° 33, v°**) *Item*. I carta contenen que los senhors obriers e patros de la capelanie que ordenet sen P. de Favars, drapier, say entras, lauzeron I vendicion facha a sen Esteve Beysieyre, liayre, de Montpeylier, per R. Bonel, laurador, de I cartayrada de plantier, scituada en la demarie de san P. de Montarberon, en lo luoc apelat *los Trencastz*, am usatgi de X s. Fes la carta lo dig maestre Helies, l'an que desus, a XX de mars.

147) *Item*. I carta contenen que los senhors obriers e patros de I capelanie que ordenet sen Johan Berthomieu, pelicier, say entras, que lauzeron I vendicion facha al sen R. Stuc, cambiador, de Montpeylier, per sen Jacme Espanhol, espazier, de doas pessas de vinha que son a san P. de Mont Arberon, *als Grezes de la Canalada*, V s. VI. d. Fes la carta lo dig maestre Helies, l'an M CCC LXVIII., a XXIV de abril.

148) *Item*. I carta contenen que los senhors obriers e patros de la capelanie que ordenet sen G. Castel, cabassier, say entras, de Montpeylier, lauzeron I[a] lieuration facha a l'enquant a Johan de Ribauta, lanternier, habitador de Montpeylier, de I[a] pessa de terra de vinha de II cartayradas, scituadas en lo terrador apelat *Egua longua,* am usatgi de III s. Fes la carta lo dig notari, l'an que desus, a II de jun.

149) (**F° 34, r°**) *Item.* I carta contenen que los senhors obriers e patros de la dicha capelanie deron ad acapte al dig Johan de Ribauta una pessa de terra de vinha contenen una cartayrada que ès scituada el dig terrador de *Egua longua,* am usatgi de XII d^r^. Fes la carta lo dig notari, l'an e'l jorn que desus.

150) *Item.* E la carta de la reconoysensa de las dichas II pessas de terra.

151) *Item.* I^a^ carta que los senhors obriers e patros de I^a^ capelanie ordenada per mossen G. Moneri, capela, say entras, deron ad acapte a sen Jordan Rei, fustier, I^a^ pessa de camp I^a^ cartayrade e mieia contenen, que es *lo paml d'en Conquas,* am usatgi de XXX s. Fes la carta lo dig notaris, l'an que desus, a V. de febrier.

152) *Item.* I^a^ carta contenen que los senhors obriers e patros de la capelanie que ordenet sen R. Bedos, mazelier, say entras, lauzeron I^a^ succession a dona Garcens, molher de sen Johan Pauc, hostalier, de Montpeylier, al qual marit sieu succesi, de I^a^ pessa de terra V cartons contenens, que es en la demarie de sant Fermin, en lo luoc apelat *Tor de Serven,* am usatgi de V. s. Fes la carta lo dig notari, l'an M CCC LXVIII, a IX de mars.

153) (**F° 34, v°**) *Item.* I^a^ carta contenen que los senhors obriers, patros e governadors e amministradors[1] del monestier de las donas de sant Gili de Montpeylier, e'l procurayre del dig monestier, lauzeron una institution de heres per lo testamen fag per sen R. Terrest, sedier, say entras, en lo qual testamen fes heretieyras dona Pauleta, sa molher, e Fermina, sa filha, per laqual institution, pervenc a la dicha Pauleta la meitat per non devisa de I^a^ pessa de terra de II cartayradas, que es el terrador de Novegens, laqual se teng del dig monestier de las dichas donas, am usatgi de quatre d^rs^. Fes la carta lo dig notari, l'an M CCC LXIX, a VIII de jun.

154) *Item.* I^a^ carta contenen que los senhors obriers, pa-

[1] V. a. 128 et 160, *Tor.*

tros de la capelanie que ordenet mossen Johan de Vilar, capelan, que deron ad acapte a dona Brysa, molher de sen Tomas Assaut, speciayre, de Montpeylier, Ia pessa de terra de vinha que conten v cartos, que es scituada el terrador del *mas d'en Milat,* am usatgi de X s. Fes la carta lo dig notari, l'an M CCC LXIX, al derrier jorn de octobre.

155) *Item.* Ia carta contenen que los senhors obriers, patros de Ia capelanie que ordenet sen G. Castelh, cabassier, sobredig, lauzeron una vendition facha a'n R. Marsana, fustier, de Montpeylier, per Esteve Sospon, ortolan, de Ia pessa de terra de vinha que es el terrador apelat *las Felissencas,* am usatgi de V s. Fes la carta lo dig notari, l'an que desus, a VII de dezembre.

156) (**Fo 35, ro**) *Item.* I carta contenen que los senhors obriers, patros de la capelanie ordenada per maistre Bernat Matuel, notari, say entras, de Montpeylier, lauzeron la vendition facha a maistre P. Roman, cotelier, per sen R. del Mas, mercadier, de Montpeylier, tutor de Katherina, filha de sen Johan Yssareils, mercadier, de Montpeylier, per Ia pessa de terra de vinha que es el terrador de Montpeylier, en lo luoc appelat *al pahon,* am usatgi de XX s. Fes la carta lo dig notari, l'an que desus, a XIIII de novembre.

157) *Item.* Ia carta contenen que los senhors obriers e patros de la capelanie que ordenet sen Johan Ros, chaudelier, de Montpeylier, say entras, lauzeron la vendition facha a sen Johan Guos, laurador, de Montpeylier, per sen Johan Carbonel, laurador, de I cartayrada de camp que es el terrador apelat *Val de Vesin,* am usatgi de X s. Fes la carta lo dig notari, l'an que desus, a XXIII de novembre.

158) *Item.* Ia carta contenen que los senhors obriers e patros de la capelanie que ordenet sen Esteve Rog, borzes, say entras, una peruccion o succession facha a dona Mirabels, molher de sen P. Sam, cabassier, say entras, de Montpeylier, que era de Johan d'Albapar, cabassier, say entras, de doas cartayradas de vinha, que son en la demarie de sant Fermin de Montpeylier, sub *la reclusa de Latas,* am usatgi de XL sla;

Fes la carta lo dig maistre Helias Lambert, l'an M CCC LXX, a XXV de may.

159) **(F° 35, v°)** *Item.* Una carta contenen que los senhors obriers, patros de la capelanie que ordenet sen Bernat Engilbert, mercadier, de Montpeylier, lauzeron I^a^ liuration facha a l'encant public a messier P. Cabot, 1^a^ pessa de terra de vinha scituada en lo terrador appelat *Via croza,* am usagi de XX s^ls^. Fes la carta maistre Helies, notari, sobredig, l'an M CCC LXX, a IIII de octobre.

160) *Item.* I^a^ carta cossi los senhors obriers e patros de I^a^ capelanie ordenada per sen R. Bedos, mercadier, say entras, lauzeron I^a^ vendicion facha a sen Esteve Porel plus vielh, laurador, per dona Garcens, filha de sen Thomas Vicens e molher de sen Johan Sauc, ostalier, say entras, de I^a^ pessa de terra de vinha que es en la demarie de san Firmin el terrador apelat *Tor de Serven,* e de usatgi V s^ls^, paguadors a mossen Salvayre Ladel, decantan la dicha capelanie. Fes la carta lo dig notari, l'an M CCC LXX, a XX de dezembre.

161) *Item.* I^a^ carta contenen que los senhors obriers, patros de la capelanie que ordenet mossen Ricart Bec, capelan, say entras, laqual decanta mossen Geneys Arbossa, capelan, deron ad acapte I^a^ possession a na Margarida, molher de Johan Porthier, mercadier de vin, que es que conten III cartos, scituada en lo luoc apelat *a la Caupolieyra,* am usatgi de V s^ls^. Fes la carta lo dig notari, l'an que desus, a XX de dezembre.

162) **(F° 36, r°)** *Item.* I^a^ carta contenen que los senhors obriers, patros de la capelanie instituida e ordenada per messier G. Clari, savi en dreg, de say entras, lauzeron I^a^ vendicion facha a sen R. Miquel, fustier, de Montpeylier, per sen G. de la Lequa, orgier, de Montpeylier, e Maria, sa molher, de I^a^ pessa de terra de vinha, que es scituada a la *fon de san Bertholmieu,* am usatgi de XX s. Fes la carta lo dig notari, l'an M CCC LXXI, a VII de may.

163) *Item.* I^a^ carta contenen que los senhors obriers, patros de la capelanie que ordenet sen Berthomieu Greza, mazelier, say entras, deron ad acapte I^a^ pessa de terra sci-

tuada *als Ortz de las Cortz,* am usatgi de X s[ls]. Fes la carta lo dig notari, l'an M CCC LXX, a XIIII de mars.

164) *Item.* I[a] carta contenen que los senhors obriers e patros de la capelanie ordenada per dona Alamanda, molher de sen Johan Lobier, drapier, say entras, deron ad acapte a sen Gaucelm Bonen, *al.* Morrut, e a sen Paul Costa, e a sen Daude Morrut, de san Johan de Vedas, so es assaber a cascun cartayrada e la tiersa part de I[a] cartayrada, am usatgi cascun de V s[ls] VIII d[rs], laqual es scituada el terrador de Sant Esteve de Bejanegues. Fes la carta maistre Helies Lambert, notari, l'an M CCC LXX, a XIV de mars.

165) **(F° 36, v°)** *Item.* I carta contenen que los senhors obriers, patros de la capelanie que ordenet sen Esteve de Lodeva, filh e heretier de sen R. de Lodeva, canabassier, say entras, de Montpeylier, que deron ad acapte a sen Esteve Raymon, laurador, de Montpeylier, I pessa de terra laqual es scituada el terrador apelat *a Campmorier*. Am usatgi de I[a] emina d'ordi. Fes la carta lo dig notari, l'an e'l jorn que desus.

---

166) SEGUN se las notas o las cartas receupudas, per lo dig maistre Helies Lambert, *al.* Riber, notari dels digtz senhors obriers, patros de las capelanias que s'ensegun, que son en I cazern del libre en que son las armas de l'obra, aysi quant si ensec.

167) Premieiramens I[a] carta contenen que sen Jacme Symon, mersier, de Monpeylier, reconoc als senhors obriers, patros de I[a] capelanie que ordenet sen Bertholmieu Greza, mazelier, say entras, de una pessa de terra de vinha que es el terrador appelat de *Landissaurgues,* am usatgi de XVII s[ls] IX d[rs]. Fes la carta lo dig notari, l'an M CCC LXXI

168) *Item.* I[a] carta cossi los senhors obriers, patros de la capelanie que ordenet dona Johana, molher de sen Johan Andrieu, mercadier **(F° 37, r°)**, say entras, e mossen Esteve Boysieyra[1], capela de la dicha capelania decantan, deron ad

[1] M. *Bonsieyra*.

acapte a sen Berenguier Vesian, et a sen Duran Galin, e a sen Jacme Valieyra, e a sen R. Bermon, e a sen Berenguier Grun, lauradors I[a] pessa de terra laqual es scituada el terrador apelat l'*ort de las Cortz,* am certz usatgis. Fes la carta lo dig notari, l'an e'l jorn que desus.

169) *Item*. I[a] carta contenen que los senhors obriers, patros de la capelanie que ordenet sen Duran Sacirayre, drapier, say entras, de Montpeylier, e mossen R. Larguezas, capelan de la dicha capelanie decantan, deron ad acapte a sen G. Thales, manescal, de Montpeylier, I[a] pessa de vinha de III cartayradas scituadas en la demarie de Montarberon, en lo terrador apelat *a la Mota*, am usatgi de XXX s[ls]. Fes la carta lo dig notari, l'an que desus, a XXIV de dezembre.

III

170) (**F° 38, r°**) AQUESTAS cartas, denfra designadas, son en lo libre de las notas receupudas per maestre Jacme de sant Johan, notari dels senhors obriers de la dicha communa clausura de Montpeylier, loqual libre es en la dicha obra que pertocon a la capelanïas de lasquals son patros los dighs senhors obriers.

171) Aquestas cartas que s'ensec escrichas foron receupudas de l'an M CCC LXXII a... [1].

172) Premieyramens I carta contenen que los senhors obriers, patros de la capelanie que ordenet dona Agnes molher de sen Inart Homagi, penheyre, de Montpeylier, e mossen Salvayre Ladel, capelan de la dicha capelanie decantan, deron ad acapte a sen P. Borrelh, fustier, I pessa de terra contenen IV cartayradas, scituadas en la demarie de Mont Arberon, en la terrador de *Negua Castz,* am usatgi de XX s[ls]. Fes la carta lo dig maistre Jacme de sant Johan, notari, l'an que desus, a XVII de dezembre. Recognovit.

173) *Item*. I carta de acapte dat per los senhors obriers, patros de la capelanie que ordenet maistre Lambert de la

[1] La seconde date manque.

Font, surgian, say entras, de Montpeylier, e mossen Johan del Mas Vielh, capelan, la dicha capelania decantan, a sen Guiraut Arpin, mercadier, de Montpeylier, de I pessa de terra de vinha que es en la demarie de Momels, am usatgi de XL sls. Fes la carta lo dig notari, l'an (F° 38, v°) que desus, a XVIII de febrier.

174) *Item*. I carta contenen que los senhors obriers, patros de la capelanie que ordenet sen Johan Ros, pastiçier, de Montpeylier, say entras, e mossen Arasus del Tros, capelan, la dicha capelanie decantan, lauzeron una cession e remission facha per sen Andrieu Racanel, laurador, a dona Johana, molher de sen P. Racanel, laurador, say entras, dels dregs et accio que avia en I^a^ pessa de terra de camp que es el terrador apelat *als ortz de las Cortz*, am usatgi de XX s^ls^. Fes la carta lo dig notari, l'an M CCC LXXVII, al premier jour de abril. Recognovit.

175) *Item*. La carta contenen que los senhors obriers, patros de la capelanie que ordenet dona Laurensa, molher de sen Miquel Pelet, drapier, say entras, de Montpeylier, e mossen Berenguier Tornier, capelan, la dicha capelanie decantan, deron ad acapte a na Guilhelma, molher de sen Bernat Cabertpina, laurador, say entras, de I^a^ cartayrada de vinha que es en lo terrador apelat *Pueg Avelier*, am usatgi de XX s^ls^. Fes la carta lo dig notari, l'an que desus, al premier jorn de abril.

176) *Item*. La carta contenen que los senhors obriers, patros de la capelanie que ordenet sen Johan Bartholmieu, pelicier, de Montpeylier, say entras, e mossen Bernat Caslar, capelan de la dicha capelanie (F° 39, v°), decantan, lauzeron I^a^ dation en pagua a dona Katherina, molher d'en P. Martin, sabatier, de Montpeylier, de I^a^ vinha que es en la demarie de Montarberon *als Grezes*, am usatgi de V s^ls^. Fes la carta lo dig notari, l'an que desus, a VI d'abril.

177) *Item*. I carta contenen que los senhors obriers, patros de la capelanie que ordenet maestre Matuel, say entras, e mossen P. Costa, capelan, la dicha capelanie decantan,

deron ad acapte a sen Johan Pastre, laurador, I vinha que es *a Rafegnan*, am usatgi de V s^{ls}. Fes la carta lo dig notari, l'an que desus, a XVIII de juli.

178) *Item*. I carta contenen que los senhors obriers, patros de la capelanie que ordenet sen Johan Bertholmieu, pelicier, say entras, de Montpeylier, e mossen Bernat Caslar, la dicha capelanie decantan, lauzeron I dation en pagua facha a dona Katherina, molher de sen P. Martin, sabatier, say entras, de una cartayrada de vinha que es *als Grezes*. Am usatgi de VII s^{ls}. Fes la carta lo dig notari, a VIII de may.

179) *Item*. I^{a} carta contenen que los senhors obriers, patros de la capelanie que ordenet sen Duran Satnayre, say entras, de Montpeylier, e mossen Raymon Larguezas, capelan, la dicha capelanie decantan (**F° 39, v°**), deron ad acapte a sen Bernat Pascal de Prunet, laurador, I vinha que es a la portalieyra de *Landissanegues,* am usatgi de V s^{ls}. Fes la carta lo dig notari, l'an que desus, a XVIII de may.

180) *Item*. I carta contenen que los senhors obriers, patros de la capelanie que ordenet dona Marita, molher de sen Johan Rossonel, molinier, say entras, de Montpeylier, e mossen Johan del Mas Vielh, capelan, la dicha capelanie decantan, deron ad acapte a sen Berenguier Papina, orgier, de Montpeylier, I camp que es en la demarie de san Martin de Prunet, en lo luoc apelat *la Roqueta,* am usatgi de XXV s^{ls}. Fes la carta lo dig notari, l'an que desus, a XXVI d'octobre.

---

181) AQUESTAS cartas d'enfra designadas foron reccupadas per lo dig maestre Jacme de san Johan, notari, l'an M CCC LXXIII.

182) *Item*. I^{a} carta contenen que los senhors obriers, patros de la capelanie que ordenet maistre G. de la Vabre, notari, say entras, e mossen G. Costa, capelan de la dicha capelanie decantan (**F° 40, r°**), deron ad acapte a sen P. Hugonin doas pessas de terra de vinha contengudas II cartayradas que son *a la Tinetla de Latas,* am usatgi de X s^{ls}. Fes la carta lo dig notari, l'an que desus, a XX de octobre.

183) *Item.* 1ª carta contenen que los senhors obriers, patros de la capelanie que ordenet dona Fermina, molher say entras de sen Johan de Rodes, altramen Gauzi, pargamenier, de Montpeylier, e mossen P. Garrigua, capelan, la dicha capelanie decantan, deron ad acapte a sen Guiraut Mauran, laurador, de Montpeylier, 1ª pessa de terra de vinha contenen 1ª cartayrada, que es en la demarie de Sant-Daunizi, en lo loc apelat *a la torre d'en Candelon,* am usatgi de X s^{ls}. Fes la carta lo dig notari, l'an que desus, a XXI de octobre.

184) *Item.* 1ª carta contenen que los senhors obriers patros de la dicha capelanie, e'l dig capelan, deron ad acapte a sen C. Raymon, una pessa de terra de vinha contenen en se 1ª cartayrada, que es en lo luoc sobre dig, am usatgi de X s^{ls}. Fes la carta lo dig notari, l'an e'l jorn sobre dig.

185) *Item.* 1ª carta contenen que los dighs senhors obriers e patros de la dicha capelanie, e'l dig capelan, deron ad acapte, a dona (F° **40**, v°) Johana, molher d'en Pons Tenel, sirven, de Montpeylier, 1 pessa de terra de vinha contenen en se 1ª cartayrada, que es en lo luoc sobre dig, am usatgi de X s^{ls}. Fes la carta le dig notari, l'en e'l jorn que desus.

186) *Item.* 1ª carta contenen que les senhors obriers, patros de la dicha capelanie, e'l dig mossen S. Garrigua, la dicha capelanie decantan, deron ad acapte a dona Johana, molher de sen Johan Arnaut, mazelier, de Montpeylier, et al dig marit sieu, 1 pessa de terra de vinha, II cartayradas en se contenen, que es el dig luoc, am usatgi de XX s^{ls}. Fes la carta lo dig notari, l'an que desus, a XXVI d'octobre.

187) *Item.* 1ª carta contenen que los senhors obriers, patros de la dicha capelanie, e'l dig capelan, deron ad acapte, a sen Duran Fetays, cordier, de Montpeylier, 1ª pessa de terra de vinha tenen en se III cartos, que es en lo dig terrador, am usatgi de X s^{ls}. Fes la carta lo dig notari, l'an e'l jorn que desus.

---

188) (F° **41**, r°) AQUESTAS cartas que s'ensegon foron

receupudas per lo dig notari, maestre Jacme de San-Johan, notari, l'an M CCC LXXIIII.

189) Primieyramens 1ª carta contenen que los senhors obriers, patros de la capelanie que ordenet sen Bernat Engilbert, pelicier, say entras, de Montpeylier, e mossen R. Larguezas, capelan, la dicha capelanie decantan, en la gleyza de Sant-Bertholmieu, deron ad acapte a dona Guilhalma, molher de sen Johan Foyset, cordier, de Montpeylier, 1ª pessa de terra que es en la demarie de Sant-Fermin, el terrador de Dabian, am usatgi de X s^ls^. Fes la carta lo dig notari l'an que desus, a XII de mars.

190) *Item.* 1ª carta contenen que los senhors obriers, patros de la capelanie ordenada per sen Johan Ros, pastacier, say entras de Montpeylier, e mossen Atrasies[1] del Cros, capelan, la dicha capelanie decantan, lauzeron 1ª vendition facha a sen P. Gregori, drapier, de Montpeylier, per Bernat Huguet et Florencia, sa molher, de 1ª pessa de terra de vinha que es en la demarie de Sant Fermin, en la *Garda del val de Vezin,* am usatgi de X s^ls^. Fes la carta lo dig notari, l'an que desus, a XV de mars.

191) (**F° 41, v°**) *Item.* 1ª carta contenen que los senhors obriers, patros de la capelanie que ordenet sen G. Castel, cabassier, de Montpeylier, lauzeron 1ª vendicion facha a sen Johan Garin, mercier, de Montpeylier, per sen R. Ricart, de Montpeylier, de 1ª vinha que conten una cartayrada, que es prop lo Molin de l'evesque am usatgi de X s^ls^, laqual decanta mossen Johan Palam, capelan. Fes la carta lo dig notari, l'an que desus, a XXII de octobre.

192) *Item.* 1ª carta contenen que dona Peyronela Maraletina, molher de sen S. Maraletin, say entras, reconoc als senhors obriers, patros de la dicha capelanie, I cartayrada de terra, que es en la demarie de Montels, en lo luoc apelat *las Felissencas,* am usatgi de V s^ls^. Fes la carta lo dig notari, l'an e'l jorn que desus.

[1] V. art 174, *Arazus*.

193) *Item.* I[a] carta contenen que los senhors obriers, patros de una capelanie que ordenet sen Bernat de Sant Mathieu, olier, de Montpeylier, e mossen Esteve de Trelops, capelan de la dicha capelanie decantan, lauzeron un estauh fag a sen R. Duran, altramen Romier, per sen P. Nogaret, ortolan, de I[a] pessa de terra de vinha que es a San Milheys, am usatgi de XXX s[ls]. Fes la carta lo dig notari, l'an que desus, a XXIV d'octobre.

---

194) (F° 42, r°) AQUESTAS quartas que sen segon foron receupudas per lo dig maestre Jacme de Sant Johan, notari, l'an M CCC LXXVI.

195) Premieyramens I[a] carta contenen que los senhors obriers patros de la capelanie que ordenet sen Andrieu Torcubilbas, pestre, say entras, de Montpeylier, compreron de usatges per la capelanie am directe senhorie e lauzimi, de sen Nat Palmier, cambiador, de Montpeylier, per cert pres. Fes la carta lo dig notari, l'an M CCC LXXVI, a XXX de abril ; es la carta a l'obra.

196) *Item*. I[a] carta contenen que los senhors obriers, patros de la capelanie que ordenet dona Fermina, molhe (*sic*) de sen Johan de Rodes, altramen Gozi, pargamenier, say entras, de Montpeylier, e mossen P. Garrigua, capelan, la dicha capelanie decantan, deron ad acapte a sen P. Romier, sedier, I[a] pessa de terra que es. ...[1] .... Am usatgi de X s[ls]. Fes la carta lo dig notari, l'an que desus, a XVI de may.

197) (F° 42, v°) *Item*. I[a] carta contenen que los senhors obriers, patros de la capelanie que ordenet dona Johana, molher de sen Johan Andrieu, mercadier, say entras, de Montpeylier, e molher de maistre Berenguier Guilabert, notari, say entras, compreron de sen P. Ribas, sedier, de Montpeylier, de usatgis am directa senhorie e lauzimis per la dicha capelanie, per sert pres. Fes la carta lo dig notari, l'an que desus, a XVI de juli.

[1] L'indication manque.

198) *Item*. I[a] carta contenen que los senhors obriers, patros de la capelanie que ordenet sen Bernat de Milhangues, orgier, say entras, de Montpeylier, e mossen Steve Boysieyra, capelan, la dicha capelanie decantan, deron ad acapte a mossen Johan Melquier, capelan, de Montpeylier, coma privada persona, une pessa de terra de camp, contenen en se VII cartos o entorn, que es prop lo cemiteri de Sant Cosme, am usatgi de XXX s[ls]. Fes la carta lo dig notari, l'an que desus, a XVII de juli.

199) *Item*. I[a] carta contenen que los senhors obriers patros de la capelanie que ordenet que sen Bernat Benezeg, mercier, say entras, de Montpeylier, deron ad acapte a Mossen Johan Melquier, capelan, coma privada persona, I prat contenen en se III cartayradas, que son a Latas en lo luoc apelat *Lojac,* am usatgi de XX s[ls]. Fes la carta lo dig notari, l'an que desus, a XXXI de octobre.

200) (**F° 43, r°**) *Item*. I[a] carta contenen que los senhors obriers, patros de la dicha capelanie aordenada per lo dig sen Bernart Benezeg, deron ad acapte I vinha que conten en se IIII cartayradas, scituadas en la demarie de Montels, en lo luoc apelat *Fon Lauzanha,* am usatgi de V s[ls]. Fes la carta lo dig notari, l'an que desus, a XXXI de octobre.

IV

201) AQUESTAS cartas denfra designadas son notadas e receupudas per lo dig notari, en l'autre libre.

202) *Item*. I[a] carta contenen que los senhors obriers e patros de la capelania que ordenet dona Johana Andrieua, molher de son Nicholau Andrieu, say entras, e mossen Esteve Boysieyra la dicha capelania decantan, lauzeron I[a] permutation facha a Bernat de la Fabregua, per sen G. de Murles, pebrier, de II ostals, am transcort, que son al barri de Montpeylier, e fan usatgi XVIII den. Fes la carta lo dig notari, l'an M CCC LXXVI, a XIX de dezembre.

202) *Item*. I[a] carta contenen que los senhors obriers e pa-

tros de la capelanie que ordenet sen G. Castel, cabassier, say entras, e mossen Johan Salam, capela de la dicha capelania, deron e lauzeron Ia vendition facha a sen G. Fontanes, laurador, per sen Bernat Carbonel, sirven executor del testamen de sen Johan de Ribauta, lantarnier, say entras, de Ia cartayrada de terra que es a *Egua Longua,* am usatgi de XII den. Fes la carta lo dig notari, l'an M CCC LXXVII, a XXIV de abril.

205) (**Fo 43, vo**) *Item.* Ia carta contenen que los senhors obriers, patros de la capelania que ordenet mossen Martin Aycelin, say entras, e mossen Jacme Gaudil, capela la dicha capelania decantan, lauzeron Ia vendition facha a sen P. Gaudilh, mercier, de Montpeylier, per sen P. Valencha, mercadier de vin, de Ia vinha contenen una cartayrada, que es en la demarie de Montels, en lo terrador apelat *Pueg Rodier,* e fa de usatgi XX sls. Fes la carta lo dig notari, l'an que desus, a XXIV d'abril.

205) *Item.* Ia carta contenen que los senhors obriers e patros de la capelanie que ordenet sen Andrieu Cortuchas, pestre, say entras, lauzeron Ia permutation facha a sen Esteve Cosenval, aventurier, per sen Johan de Caranta, laurador, de I verdier que es prop lo pon del Carme, am usatgi de XII den. Fes la carta lo dig notari, l'an que desus, a XXVI de jun.

206) *Item.* Ia carta contenen que los senhors obriers e patros de la capelania que ordenet mossen Martin Aycelin, capelan, e mossen Jacme Gaudil, capela, la dicha capelania decantan, lauzeron Ia vendition facha a sen Johan Gitbert, mercier, de Montpeylier, per sen G. Gaudilh, mercier, de Ia cartayrada de vinha que es a Pueg Rodier, am usatgi de XX sls. Fes la carta lo dig notari, l'an que desus, a XXIV de juli.

207) (**Fo 44, ro**) *Item.* Ia carta contenen que los senhors obriers, patros de la capelania que ordenet dona Johana Andrieua, molher de sen Nicholau Andrieu, say entras, e molher que fon de maestre Berenguier Guilabert, notari, e mossen Esteve Boyssieyra, capelan de la dicha capelania decantan, lauzeron Ia vendition facha a S. Guodet, bastier, per Daunizi Lon-

dras, de Iª mayon, am transcort, que es prop lo Bordel, am usatgi de VII den. Fes la carta lo dig notari, l'an que desus, a XII d'aost.

208) *Item.* Iª carta contenen que los senhors obriers, patros de la capelania aordenada per la dicha dona Johana Andrieua, el dig mossen Esteve Boysieira, capelan de la dicha capelania decantan, lauzeron Iª vendition facha per Daunizi de Londras, mercier, a sen Bernat del Pueg, pestre, de Iª mayon am verdier, que es en lo dig luoc, am usatgi de XVI den. Fes la carta lo dig notari, l'an e'l jorn que desus.

209) *Item.* Iª carta contenen que los senhors obriers, patros de la capelania que ordenet sen P. Albert, drapier, say entras, e mossen P. Guiraut, capelan la dicha capelanie decantan, lauzeron de Iª vendicion facha a donada[1] Johana, molher de sen Johan Banas, laurador, de I ostal que es el barri de Montpeylier, al Corral, en la carrieyra dels Olieus. Am usatgi de XIII slz. Fes la carta lo dig notari, l'an que desus, a XIX d'aost.

210) (Fº 44, vº) *Item.* Iª carta contenen que los senhors obriers e patros de la capelania que ordenet dona Guilhina Turpina, molher de mossen Daude Rocaficha, cavalier, say entras, laqual se decanta en l'autar de Nostra Dona de sant Martin de Prunet, e mossen Esteve de Trevals, capela, la dicha capelania decantan, lauzeron Iª institution de heres facha per sen Jacme de Salicatas, canabassier, say entras, de Montpeylier, el qual testamen fes heretieyra ma dona Beatris, molher sieuna, que li pervenc II cartayradas de vinha que son al Rieu Colum, am usatgi de XV slz. Fes la carta lo dig notari, l'an que desus, a 5 de setembre.

211) *Item.* Iª carta contenen que los senhors obriers, patros de la capelania que ordenet dona Johana Andrieua, molher darrieyra de maistre Berenguier Guilabert, notari, say entras, e mossen Esteve Boysieyra, capelan, la dicha capelania de-

[1] Ms. *donada*. — Est-ce *dona* ou *donada*, fém. de *donat*, comme ci-dessus (a. 3)?

cantan, lauzeron I[a] vendition facha a sen P. Teysier, drapier, per Bernat del Pueg, de I ostal am verdier que es prop de la carrieyra de las Femenas, am usatgi de XVI den. Fes la carta le dig notari, l'an que desus, a XXX de setembre.

212) *Item.* I[a] carta contenen que los senhors obriers e patros de la capelanie ordenada per sen Andrieu Torculhas, pestre, say entras, deron ad acapte a sen R. de Peyras, mercadier, de Montpeylier, IIII[r] crozes contenens, que son foras lo portal de la Blanquaria, am usatgi de I s[ls] e VI den. Fes la carta lo dig nolari, l'an que desus, a XIIII de octobre.

213) (F° **45**, r°) *Item.* I[a] carta cossi los senhors obriers, patros de la capelania que ordenet dona Fermina, molher de sen Johan Guosi, altramen de Rodes, pergamenier, say entras, e mossen P. Guarriguas, capelan, la dicha capelania decantan, deron ad acapte a maestre Peyre Lauzet, I pessa de terra que es a la *torre d'en Caudelon,* am usatgi de XX s[ls]. Fes la carta lo dig notari, l'an que desus, a XV de octobre.

214) *Item.* I[a] carta contenen que los senhors obriers, patros de la capelania que ordenet sen Mathieu de Canavat, pelicier, say entras, deron ad acapte a sen G. Fornier, laurador, I[a] pessa de terra de camp, que es a Larian, am usatgi de X s[ls]. Fes la carta lo dig notari, l'an que desus, a XXIIII de octobre.

215) *Item.* I[a] carta contenen que los senhors obriers, patros de la capelania que ordenet sen Guiraut Joguos, say entras, e mossen Johan Gaudalet, capela, la dicha capelania decantan, de I[a] lieuracion facha a R. Gacha e Daudo Mal, laurador, de I[a] pessa de terra, vinha e camp, en se contenen, que es *a la Lova,* am usatgi de XL s[ls]. Fes la carta lo dig notari, l'an que desus, a X de febrier.

216) *Item.* I[a] carta contenen que los senhors obriers, patros de la capelania que ordenet mossen Johan del Vilar, altramen Raynier (F° **45**, v°), capelan, say entras, de Montpeylier, e mossen G. Costa, capelan, la dicha capelania decantan, deron ad acapte a sen Johan Pastre, laurador, de Montpeylier, I[a] pessa de terra, que era erma, que fon de dona Luyza

molher de messier Thomas Assaut, que es el terrador apelat *Rafegan,* am usatgi de V s. Fes la carta lo dig notari, l'an M CCC LXXVII, a XIV de mars.

217) *Item.* I[a] carta contenen que los senhors obriers, patros de la capelania que ordenet dona Johana Andrieva, molher que fon de maestre Berenguier Guilabert, notari, say entras, e mossen Esteve capelan la dicha capelania decantan, lauzeron I[a] vendicion facha a sen Johan d'Orlhac, orgier, de Montpeylier, per P. Guodet, bastier, de I hostal am transcort, que es prop la carrieyra de las Femenas, am usatgi de VII den. Fes la carta lo dig notari, l'an M CCC LXXVIII a XII d'abril.

218) *Item.* I[a] carta contenen que los senhors obriers e patros de la capelania que ordenet mossen Johan del Vilar, altramen Raynier, capelan, say entras de Montpeylier, e mossen G. Costa la dicha capelania decantan, compreron per la dicha capelania de sen Johan Vezat, cambiador, habitador de Montpeylier, de usatgis IIII libr. e V s[ls]. Am directa senhoria e lauzimis. Fes la carta lo dig notari, l'an que desus, al primier jorn de setembre.

219) (**F° 46, r°**) *Item.* l[a] carta contenen compromes fagh entre les senhors obriers, patros de la capelania que ordenet maestre Jacme de Ozilha, notari, say entras, de Montpeylier, de l[a] part, e sen Jacme Guilhem, drapier, say entras, d'autra part, sobre ayso que los distz senhors obriers demandavon al dig sen Jacme CCC floris, losquals lo digtz sen Jacme Guilhem el temps que el era obrier e clavari de la dicha obra, avia receuputz dels bens que eron del dig maestre Jacme de Ozilhan per fundar una capelania que el avia ordenada per la sieua arma. Fes la carta maestre Jacme de Sant-Johan, notari, l'an M CCC L XXVIII, a II de octobre, e foron compromissaris sen Esteve de Clapiers e messier Daude Astruc.

220) Apres l'an que desus, a XXI de octobre estan denfra lo dig compromes, lo digz sen Esteve de Clapiers e'l digz messier Daude Astruc, arbitres elegistz per la dichas partidas, pronuncieron :

Attendut que lo digz sen Jacme Guilhem volia repotier la dot

de dona Gracioza[1], dona mayre sieua, et que los bens non abastavon a paguar los deutes, fonc pronunciat que lo digz sen Jacme Guilhem filh, sia tengutz per tot temps a donar al capelan que decanta la dicha capelania, et als sieus successors per la dicha capelania, X fioris a pagar cascun an, per las paguadas acostumadas

221) *Item.* Que el quas que el compraria la renda dels ditz X floris, a voluntat dels senhors obriers, que sos bens fosson quites. Fes la carta lo digz notari, l'an e'l jorn que desus.

222) *Item.* 1 testamen fag per sen Raymon Cliemons, peyrier, say entras, de Montpeylier, en loqual testamen ordenet 1ª capelania, laqual se decantes par 1 senhor capelan en la gleyza de Sant Paul, per laqual capelania layset per fondar aquela 1 pos e l'ostal que fon davan lo forn dels senhors Cossols de la Valfera. Fes lo testamen maestre P. Levet, notari, l'an M CCC XLVIII, a VI de jun.

223) (F° **46**, v°) *Item.* Lo testamen fag per maestre Lambert de la Fon, surgian, de Montpeylier, e loqual ordenet que de sos bes se fezes una capelania, laqual se decantes en la glieza de Sant-Paul, laqual decanta mossen P. Perier, capelan, e son compradas las rendas ayssi quant apar el libre del papier del manifest. — Falh lo testamen.

224) *Item.* Lo testamen fag per sen Guilhem Moynier, pebrier, say entras, de Montpeylier, en loqual ordenet 1ª capelania laqual se decantes per la sieua arma en la glieyza de Sant-Fermin, de Montpeylier, per laqual capelania layset en son testamen C. floris, per comprar rendas alodials. Fes lo testamen. L'an M CCC. Decanta la dicha capelania mossen Bernat de Arigier, capelan.

225) *Item.* Lo testamen fag per sen Guilhem del Forn, pestre, say entras, de Montpeylier, en loqual testamen ordenet 1ª capelania per la sieua arma, laqual volc que se decantes en la gleyza de Sant-Paul de Montpeylier. Decanta la mossen Johan Jausseran, capelan (F° **47**, v°), per laqual capelania

[1] Ms. *Garcioza*.

layset l' hostal que es en l canto sobre lo forn de las Flamas. Fes lo testamen.

226) *Item.* Lo testamen fag per dona Mizabels, molher de sen Esteve de Candilhargues, drapier, say entras, en loqual testamen ordenet l^a^ capelania, laqual se decanta en la glyeiza de Sant-Paul.

227) *Item.* Lo testamen fag per dona Rossonela, molher de sen Johan Rossonel, en loqual testamen ordenet l^a^ capelania laqual se decantes en la glyeiza de Montpeylier, e foron compradas las rendas per la dicha capelania aysi quant apar en lo libre del papier de las denunciatios de la capelania. Fes lo testamen.

228) Decanta la mossen P. Alh, capelan.

229) *Item.* Lo testamen fag per dona Dossolina, molher de sen Guilhem Bornhona, mercadier, say entras, de Montpeylier, en loqual testamen ordenet l^a^ capelania laqual se decantes en la gleyza de Sant-Paul de Montpeylier, entro a la renda de C s^ls^. Ten los deniers sen Andrieu Tillol, exequtor e benstenens de la dicha Dossolina. Fes lo testamen.

Falh lo testamen.

230) Decanta la mossen G. Alazart, capelan de las donas de Sant Gili.

231) (**F° 47, v°**) A n M CCC LVII, a VII de janvier, lo sen Raymon del Colet, canabassier, say entras, de Montpeylier, fes son testamen, en loqual ordenet dos capelanies, de lasquals la una vole esse decantada en la gleya de sant Jacme de Montpeylier per I capelan, am renda de XV floris. — *Item.* E l'autra volo esse decantada a sant Jolia de Buoias, altramen de Pegayrolas, entro a la renda de xxv flor. per autre capela, fazens residencia en la dicha gleyas cascun. De lasquals son patros los senhors obriers de la communa clausura de la viela de Montpeylier. Fes lo testamen M. Jacme de sant Jolia, notari, maior de jorns, per se o per autre.

232) *Item.* Foron compratz per las dichas capelanias, per sen Bernat Teysier, drapier, exequtor del testamen del digh sen Raymon, la mitat de la directa senhorie, lauzimis et de

usatgis de XXXII sesties de blat, las doas pars de fromen et la tersa d'ordi, e de dos sesties d'ordi. Am carta facha per mossen Salvayre Grabels, notari, say entras. Son las cartas de la compra e reconoysensas a la obra.

233) *Item.* L'an M CCC LXXXV, a III de mars, foron compratz per lo sen Johan Daunizi, obrier e clavari de la obra, am sos companhos obries, patros de las dichas capelanies, l'autra mittat del dich blat dels dos sesties d'ordi, am la dicha senhorie e lauzimi per lo pres de V C. francs. Et aysso del pres de I hostal que fonc del dich sen Raymon del Colet, que es scituat a Castel Moton, losquals usatges son subre diversas possessios scituadas en lo terrado de sant Bres, de l'Avesquat de Magalona.

234) Fes la carta Jaome de sant Jolia, plus jove, notari dels senhors obriers.

235) Es en I libre de papier, cubert de pargamin, senhat sus lo dos de la

236) L'an M CCC II, a XXII de abriel, mossen Fermin Ribas, capelan decantan la capelania fundada per Bernart de Caux, a sant Fermin, portet als senhors obriers patros de la dicha capelania unas letras de l'amortisation de la dicha capelania. Es en l'escrin de l'obra, en I massapan, senhat de tal senhal

INDEX TOPOGRAPHIQUES

Agulharie (l').—Rue (a. 65. 100).—Auj. l'Aiguillerie.

Arnibrs (als), terrador. — Ténement. (A. 126). V. ci-dessous Latas et E. Thomas, *Dic. top.*, s. v. l'Arnel.

Arsa (l'), terrador. — Ténement. (a. 64). Est-ce l'*Arsat* ?

Avescat de Magalona.—Evêché, diocèse de Maguelone (a. 238).

Balma (la).—Grotte voisine de la ville (a. 133). Auj. les Baumes.

Barris (los). — Faubourgs (a. 202, 209). Il y avait le barri des murs et le barri de la *palissada*. Le Coureau, *lo Corral*, dont il est ici question, faisait partie de ce dernier.

Bejanegues.—Hameau (a. 125, 144). Auj. com. de Saint-Jean-de-Védas.

Belloc, terrador.—Ténement (a. 131). Auj. *Beaulieu* (comm. de Castries).

Bonieyras, terrador.—Ténement (a. 8,38). Auj. *Bonnier*.

Bordel (lo). — Les mauvais lieux (a. 207). Avaient été rejetés à l'une des extrémités de la ville, aux vergers. V. *Carrieyra de las femenas* (a. 207).

Botonet.— Hameau de la banlieue (a. 37. 78), du même nom, Boutonnet.

Campmorier (lo), terrador.— Ténement (a. 165.) N'est pas dans E. Thomas, *Dict. top.*

Canalada (la), terrador. — Ténement (a. 147.) n'est pas dans E. Thomas, *Dict. top.* —V. aussi *Grezes*.

Canto (lo) sobre *lo forn de las flamas*. — Le coin du four des Flammes (as. 226).

Carme (lo). Le Carmel, couvent des Carmes, à la Blanquerie (a. V. Coven, — Pqn, — Portal, — Verdier).

Carrieyra de l'Agulharie. — Rue de l'Aiguillerie (a. 100).

Carrieyra d'en Valentin.— Rue voisine du portail Saint-Gilles (a. 3).

Carrieyra de las Femenas.—Rue des Filles de joie (a. 211. 217). V. A. Germain, *Hist. de la Commune* (III, p. 371).

Carrieyra dels Olieus. — Rue des Oliviers (a. 209), au Courreau.

Castel (lo).—Le Palais (a. 11).

Castel Moton.— Quartier, rue de la vieille ville (a. 334). Auj. rue Castel-Mouton.

Caupolieyra (la), terrador. — Ténement (a. 165). N'est pas dans E. Thomas, *Dict. top.*

Cemiteri de S. Cosme (lo). — Cimetière de l'église Saint-Côme (a. 198). V. S. Cosme.

Claus de la Capelanie (lo).— Clos de la Chapellerie, dîmerie de Montauberon (a. 196) N'est pas dans E. Thomas, *Dict. top.*

Condamina d'en Aybran (la). — La Condamine des Atbrand (a. 67).

Corral (lo). — Le Courreau, quartier de la ville (a. 209).

Coven del Carme (lo). — Couvent des Carmes, à la porte de la Blanquerie (a. 33, 83).

Crozes (los). — Les fosses à fumier de la porte de la Blanquerie (a. 212).

Dabian, terrador. — Ténement (a. 189), dîmerie de Saint-Firmin. N'est pas dans Eug. Thomas, *Dict. top.*

Demaries. — Dimeries. V. *Montels* (a. 123, 192, 200), *S. Daunizi* (a. 183), *S. Esteve de Sorieg* (a. 145), *S. Fermin* (a. 128, 152, 158, 189), *S. Martin de Prunet* (a. 180), *S. Peire de Belloc* (a. 131), *S. P. de Montarberon* (a. 124, 125, 146, 169, 172, 176), *S. P. de Portz* (a. 127).

Egua Longa, terrador. — Ténement (a. 202), auj. *Aiguas longas*.

Espital de Bejanegues. — Hospice de Bejanegues (a. 125, 144). V. ce mot ci-dessus.

Felissencas (las), terrador. — Ténement (a. 155, 192), dîmerie de Montels. N'est pas dans E. Thomas, *Dict. top.*

Figayrelas (las), terrador. — Ténement (a. 127), dîmerie de St-Pierre de Port. N'est pas dans E. Thomas, *Dict. top.*

Fon Lauzanha. — Fontaine rustique (a. 200), dîmerie de Montels. N'est pas dans E. Thomas, *Dict. top.*

Fon S. Bertolmieu. — Fontaine rustique (a. 162), rendue célèbre par une chanson populaire. N'est pas dans E. Thomas, *Dict. top.*

Forn de la Valfera. — Le four de la Valfère (a. 222), appartenait à la ville.

Forn de las Flamas. — Four des Flammes (a. 226). Une rue porte encore ce nom.

Frayre Menors. — Les Frères Mineurs, couvent (a. 52).

Gua de la Folie. — Gué du Lez (a. 134, 136), dîmerie de Saint-Etienne-de-Sorieg. N'est pas dans E. Thomas, *Dict. top.*

Garda del val de Vezin. — Tour qui défendait du val de Vezin (a. 190). V. *Val de Vezin.*

Grezes (als), terrador. — Ténement (a. 124, 94, 176), dîmerie de Montauberon. N'est pas dans E. Thomas, *Dict. top.*

Grezes de la Canalada. — Ténement (a. 147). N'est pas dans E. Thomas, *Dict. top.*

Gleisas. — Eglises. V. *Notra-Dona-de-Taulas*, *Nostra-Dona-de S.-Gili*, *sant* et *sancta*.

Landissargue, terrador. — Ténement (a. 72). Notre ms. donne aussi les formes *Landissaurgues* (a. 167) et *Landissanegues* (a. 133). N'est pas dans E. Thomas, *Dict. top.*

Latas, Lattes, village (a. 120, 58, 182, 199).— V. aussi *Peras de Latas* (a. 132), *Plan de Latas* (a. 22), *Tineta de Latas* (a. 182).

Larian, terrador.—Ténement (a. 214). Est-ce *Larnan?*

Lez (lo). —Le Lez, rivière (a. 96).

Lojac, terrador. — Ténement (a. 199), commune de Lattes. N'est pas dans E. Thomas, *Dict. top.*

Lova (la), terrador. — Ténement (a. 215). N'est pas dans E. Thomas, *Dict. top.*

Magalona. — Maguelone, ancienne cité (a. 223).

Malapagua (la) de la cort del bayle. — La prison pour dettes de la baillie (a. 104), ce qui permet de supposer que la rectorie avait aussi la sienne. *Malapagua*, littéralement *mauvaise paye;* il y avait une prison ainsi nommée dans presque toutes les villes du Midi.

Mas d'en Milat, terrador. — Ténement (a. 154.) N'est pas dans E. Thomas, *Dict. top.*

Mas d'en Valat, terrador. — Ténement (a. 142), dîmerie de Montel. V. aussi *Pos.* N'est pas dans E. Thomas, *Dict. top.*

Mazes (als). — Les Mazes, hameau (a. 116).

Melguer. — Mauguio, anc. comté (a. 14).

Molin de l'Evesque (lo). — Le moulin de l'Évêque (a. 191). Porte encore le même nom, *mouli de l'Evesque*, ou simplement *l'Évesque.*

Momels, terrador. — Ténement (a. 73). Probablement *Montels.*

Monestier de S. Gili. — Le monastère des Dames de S.-Gilles (a. 153). V. *S. Gili.*

Montarberon. — Montauberon, hameau et dîmerie (a. 124).

Montels. — Montel, hameau et dîmerie (a. 123, 142).

Mota (la) terrador. — Ténement (a. 143, 169), dîmerie de Montauberon. N'est pas dans E. Thomas, *Dict. top.*

Negua Castz, terrador. — Ténement (a. 172), dîmerie de Montauberon. — Prenait son nom d'un petit ruisseau.

Nostra-Dona-de-Taulas. — Église de N.-D.-des-Tables (a. 91, 21, 23, 79). — Autel de *la Madalena* (a. 20).

Nostra-Dona-de-S.-Gili. — L'Église N.-D. du monastère de Saint-Gilles (a. 76, 127).

Novegens, terrador. — Ténement (a. 153). V. *Parrochia.*

Ostal de l'abat d'Anhana. — Hôtel de l'abbé d'Aniane (a. 101).

Ortz de las Cortz, terrador.—Ténement (a. 163, 160, 174). N'est pas dans E. Thomas, *Dict. top.*

Paml d'en Congas (lo), terrador. — Ténement (a. 151) N'est pas dans Eug. Thomas, *Dict. top.*

Pahon (al), terrador. — Ténement (a. 150). N'est pas dans E. Thomas, *Diot. top.*

Parrochia de Novegens. — Paroisse (a. 115), fait partie auj. de la commune de Guzargues.

Peras de Latas (al), terrador. — Ténement (a. 132). N'est pas dans E. Thomas, *Dict. top.*

Plan de Latas (lo), terrador.— Ténement (a. 22). N'est pas dans E. Thomas, *Dict. top.*

Pon del Carme (lo). — Le pont-levis de la porte des Carmes (a. 205).

Portz, terrador. — Ténement (a. 128).

Portals (los). — Les grandes portes de la ville. Notre ms. cite :

1. *Lo portal de S.-Gili* (a. 3) ;
2. *Lo portal de la Blanquaria* (a. 80);
3. *Lo portal del Carme* (a. 80). Avec la forme *Cairne*.

Portalieyra de Landissanegues (la). — L'une des petites portes de la seconde enceinte (a. 179).

Pos. — Puits. — Le ms. en cite plusieurs :

1. *Lo pos de la Valfera* (a. 222) ;
2. *Lo pos d'en Valat* (a. 123), dimerie de Montels ;
3. *Lo pos de S.-Jorgi* (a. 1) ;
4. *Lo pos de S.-Cosme* (a. 129), voisin de l'église de ce nom.

Prezicadors. — Couvent des frères prêcheurs (a. 100).

Prunet, terrador. — Ténement et dimerie (a. 179). V. St-Martin.

Pueg Avelier, terrador. — Ténement (a. 175). N'est pas dans E. Thomas, *Dict. top.*

Pueg Rodier, terrador. — Ténement (a. 122, 206). N'est pas dans E. Thomas, *Dict. top.*

Rapegnan, terrador. — Ténement (a. 177. 216). N'est pas dans E. Thomas, *Dict. top.*

Reclusa de Latas. — Ténement (a. 158). N'est pas dans E. Thomas, *Dict. top.* — V. A. Germain, *Hist. du commerce.*

Reu Colum (al), terrador. — Ténement (a. 210). Prenait son nom d'un petit ruisseau, *lo Rieu-Coulon*.

Roqueta (la), terrador. — Ténement (a. 186), dimerie de Saint-Martin-de-Prunet. N'est pas dans E. Thomas, *Dict. top*.

Salicatas, terrador. — Ténement (a. 210). Auj. même nom.

Sant Aloy. — Église de St-Éloy (a. 9, 33).

S. Augustin. — Eglise du couvent de ce nom (a. 32).

S. Bertholmieu. — Église de St-Barthélemy, rustique (a. 35, 74). V. Fon.

S. Bres. — Village (a. 234).

S. Cosme. — Église de St-Côme, rustique (a. 129, 88). V. *Pos*.

S. Daunizi. — Eglise de St-Denis (a. 90). — Autel de *St-Raynier* (a. 90).

S. Esteve de Bejanegues, terrador.—Ténement (a. 116, 164). V. *Bejanegues*.

S. Esteve de Soriec, demaria.— Dimerie (a. 134).

S. Firmin, demaria. — Dimerie (a. 190) et église paroissiale. — Autels de *S.-Miquel* (a. 102), *Nostra Dona* (a. 98), *S. Andrieu* (a. 66).

S. Gili. — Église et monastère de femmes (a. 76, 78). Dans la paroisse de Novegens (a. 153).

S. Guilhem. — Église de St-Guilhem.—Autels de l'*Ostia* (a. 82). *N. D. de Tostz Sans* (a. 45), *S. Guilhem* (a. 45).

S. Jacme. — Église de S.-Jacques (a. 231).

S. Johan. — Église et monastère des chevaliers de Saint-Jean (a. 3).

S. Jolia de Bueias. — St-Julien-de-Buéges, village (a. 231).

S. Jorgi. — Chapelle rustique (a. 1). V. *Pos*.

S. Marti de Prunet.—Dimerie et église rustique (a. 210).—Autel de *Nostra Dona* (a. 210).

S. Marti de Saussanegues. — Ténement (a. 130). N'est pas dans E. Thomas, *Dict. top*.

S. Mathieu. — Église (a. 48, 65). Autel de *S. Antoni* (a. 43).

S. Milheys, terrador. — Ténement (a. 193).

S. Paul. — Église (a. 34, 222, 223).

S. Peyre de Belloc. — Église et dimerie (a. 131). V. *Belloc*.

S. Peire de Portz, demaria.— Dimerie (a. 127). N'est pas dans E. Thomas, *Dict. top*.

S. Peire de Montarberon. — Église et dimerie (a. 124).

S. Thomas. — Église (a. 62).

Santa Anna.— Église (a. 6, 47). —Autel de *Nostra Dona* (a. 46).

S. Catherina. — Église (a. 18).

S. Cros. — Église (a. 76).

Saussanegues, terrador. — Ténement (a. 130, 230).

Sorieg, terrador. — Ténement (a. 134).

Tineta de Latas, terrador.— Ténement (a. 182). N'est pas dans E. Thomas, *Dict. top.*

Terradors. —Ténements. V. les mots *Arniers, — Arsa, — Belloc, — Bonieyras, — Campmorier, — Canalada, — Caupelayra, — Claus de la capelania, — Condamina, — Dabian, — Egua longa, —Felissenca, — Figayrelas, — Fon, — Gazda, — Gua, — Grezes, Landissargues. — Larian, — Lojac, — Lova, — Mas, — Molin, — Momels, — Montels, — Mota, — Negua Caslz, — Novegens, — Artz, — Paml, — Pahon, — Pezas, — Plan, — Portz, — Prunet, — Pueg, — Rafegnan, — Reclusa, — Reu colum, — Roqueta, — Salicatas, — S. Marti, — S. Milheys, — Saussanèques, — Sorieg, — Tineta, — Torre, — Vabre, — Val, — Via Croza.*

Torre d'en Candelon. — Tour féodale qui donnait son nom à un ténement (a. 183, 213), dîmerie de St-Denis. N'est pas dans E. Thomas, *Dict. top.*

Tor de Serven. — Tour et ténement du même nom (a. 145, 128, 152, 160), dîmerie de St-Firmin.

Torrassa, ténement. — Grande tour et ténement du même nom (a. 95).

Trencastz (los), terrador. — Ténement (a. 118, 148), dîmerie de S. P. de Montauberon.

Vabre (la), terrador. — Ténement (a. 135). Il y en a un de ce nom dans la commune de Claret.

Val de Vezin, terrador. — Ténement (a. 190). N'est pas dans E. Thomas, *Dict. top.*

Valentines. — Le Valentinois, pays de Valence (a. 140).

Valfera (la). — Quartier, rue de l'ancienne ville (a. 222). V. *Forn* et *Pos.*

Verdier del Carme. — Verger situé près de la porte de Lattes (a. 205).

Via Croza, terrador. — Ténement (a. 121. 159). N'est pas dans E. Thomas, *Dict. top.*

GLOSSAIRE

—

ABASTAR, v. —Suffire (a. 220).

ALBERGUIER DE MERCADIERS, loc. — Celui qui loge les marchands (L. des privilèges, a. 13).

ALBERGUADOR DE ROMIEUS, loc. — Celui qui loge les pèlerins (*Id.*, a. 8).

ALODIAL, adj. — Qui concerne l'aleu (a. 224).

ALON, s. m. — Pour *alo* (a. 72).

AMMINISTRADOR, s. m. — Pour *administrador* (a. 153).

AMORTIZAMEN, s. m. — Amortissement (a. 56, 48). Rayn., *amortissamen*.

AMORTIZATION, s. f. — Action d'amortir (a. 136).

ARBALESTIEUR, s. m. — Arbalétrier (a. 24).

ATENDEN, p. prés. — Attendant, considérant (a. 1).

AVENTURIER, s. m. — Marchand colporteur (a. 205).

AYSA, s. f. — Les aides, impôts (a. 63).

BARRALIER, s. m. — Fabricant de barils (a. 69).

BAYSAYRE, s. m. — ? (a. 144.)

BEN TENEN, s. m. — Détenteur d'un bien (a. 131, 229).

CABASSIER, s. m. — Fabricant de cabas (a. 39, 155, 158).

CA-DE-L'A, loc. — Bout de l'an (a. 60).

CAPELA (grand), loc. — Le grand chapelain de N.-D. (a. 20).

CAPELANIE, s. f. — Chapellenie (a. 1.) Et aussi *capelania* (a. 166).

CARTO, s. m. — Petite mesure de surface (a. 155).

CETEMBRE, s. m. — Pour *setembre* (a. 93).

CHAUDELIER, s. m. — Fabricant de chaudeaux (a. 157).

CLAVARI DELS OBRIERS, loc. — Le trésorier de l'œuvre (a. 220).

COMPROMISSARI, s. m. — Celui qui fait un compromis (a. 279).

CONRESAYRE, s. m. — Compagnon scieur de long (a. 120).

CONTENGUDA, adj. f. — Contiguë (a. 130, 182).

COTELIER, s. m. — Coutelier (a. 156).

DARREYRAMENS, adv. — Dernièrement (a. 87). Rayn. *derreiramen.*

DATION, s. f. — Remise en payement (a. 176).

DAUS. — Vers (a. 279).

DECANTADOYRA, adj. f. — Qui doit être chantée (a. 18, 23).

DECANTAN, p. prés. — Desservant (a. 115).

DECANTAR, v. — Desservir (a. 5).

DEFALHENS, p. prés. — Défaillant, manquant (a. 61).

DEMANE, s. f. — Je pense qu'il faut lire *demarie* (a. 116).

DESTRE, s. m. — Mesure de surface (a. 132).

DEVESA, s. f. — Devèze (a. 65). Rayn., *devesa.*

DIGTZ. — Pour *ditz* (a. 1).

DIVISA, adj. f. — Divisée (a. 12).

ENTORN, adv. — Environ (a. 198).

ERMA, adj. — Déserte (a. 216).

ESPAZIER, s. m. — Fab. d'épées (a. 147).

ESTAUH, s. m. — Cession (a. 193).

FABRIE, s. m. — Fabrique (a. 182).

FOLIE, s. f. — Folie (a. 134). Pour *folia.*

FRANC ALO, loc. — Franc aleu (a. 2).

GAZIER, s. m. — Exécuteur testamentaire (a. 61). Rayn , *gaziaire.*

GOVERNAN, p. prés. — Dirigeant (a. 1).

HA, v. avoir. — Pour *a* (a. 31, 45).

HABITADOR, s. m. — Habitant (a. 218).

HEREDETAT, s. f. — Héritage (a. 45). Rayn., *heretat.*

HO, adv. — Pour *o* (a. 11, 40).

INSTITUTA, adj. f. — Instituée (a, 122); et *instituida* (a. 162).

LANTARNIER, s. m. — Lanternier (a. 202.); et *lanternier* (a. 148).

LAYSA, s. f. — Donation, laisse (a. 144).

LEUGIEYRAMENS, s. f. — Facilement (a. 1).

LIAYRE DE BALAS, loc. — Lieur de sacs, sorte de fort de la halle (a. 100).

LIAYRE, s. m. — Relieur (a. 147).

LIEURATION, s. f. — Livraison (a. 159); et *liuracion* (a. 148).

MALAPAGUA. s. f.— Litt., mauvaise paye.— Par extension, prison pour dettes (a. 104).

MAJOR DE JORN, loc. — L'aîné, doyen. Litt., celui qui a le plus de jours. (A. 231, 232.) — (V. ci-après, pour d'autres expressions du même genre, *plus viel, plus jove*, etc).

MEITAT, s. f. — Pour *mital* (a. 153).

MERCADIER DE VIN, loc. — Marchand de vin (a. 122).

MESSIER. — Messire (a. 138).

MOLHER DARRIEYRA, loc. — Femme en deuxièmes noces, ou remariée (a. 210, 87).

MORRUT, adj. f. — De mauvaise mine (a. 164).

NON DEVISA, loc. — Indivis (1, 153).

OLIER, s. m. — Marchand d'huile (a. 88, 89). Rayn., *Olier*, potier. — Les deux sont encore en usage.

PAGUA, s. f. — Paye (a. 175). — Pour *Paga*.

PAGUADA, s. f. — Ce qu'on paye en une fois (a. 220).

PAGUADOR, s. m. — Celui qui paye (a. 100). — Pour *Pagador*.

PAML, s. m. — Coin, part (a. 151). *Lo paml d'en Concas*, la part d'en Concas.

PARGAMENIER, s. m. — Marchand de parchemin (a. 183, 176); et *pergamenier* (a. 118).

PASTICIER, s. m. — Pâtissier (a. 5); et *pastacier* (a. 190).

PENCION, s. f. — Pension.

PENHEYRE, s. m — Peintre (a. 172). — Pour *Penheire*.

PERMUTACION, s. f. — Permutation (a. 202). Rayn., *permutatio*.

PERUCCION, s. f. — Succession.

PEZAS. — (A. 132).

PLANTIER, s. m. — Plantation (a. 146).

PLUS VIEL, loc. — L'aîné, doyen (a. 160).

PLUS JOVE, loc. — Puîné (a. 234).

PREFERIT, IDA, p. passé — Préféré (a. 1).

PRIORESSA, s. f. — Prieure (a. 137).

PROCURA, s. f. — Procuration (1. 106).

PROCURAYRE DE LAS ARMAS, loc. — Procureur qui défendait les droits des âmes du purgatoire (a. 54.), les fondations pieuses faites à leur intention.

PROCURAIRE DEL REY, loc.— Procureur du roi de Majorque (a. 101).

PROCURAIRE DEL MONESTIER DE S.-GILI. — Procureur des religieuses de S.-Gilles (a. 153).

PROCEZEN, p. prés. — Procédant (a. 102).

PRUNET. — Verger de pruniers (a. 139).

RATIFIQUAR, v. — Ratifier (a. 125.) — Rayn., *ratificar*.

REQUONOISSER, v. — Pour *reconoisser* (a. 115).

ROMIER, surn. — Pèlerin (a. 173).

Saben, p. prés. — Sachant (a. 1).
Sagnayre, s. m. — Saigneur (a. 4).
Say entras, loc. — Autrefois (a. 212); et *sa entras* (a. 89).
Sen, s. m. — Pour seigneur (a. 46).
Senhorn, s. m. — Pour *senhor* (a. 83, 102).
Sert, adj. m. — Pour *cert* (a. 29).
Sestayrada, s. f. — Seterée (a. 14).
Setuat, p. pass. — Situé (a. 102).
Sons, adj. poss. — Ses (a. 24, 36, 46).
Sotcelier, — Sellier (v. Livre des priviléges, a. 9).
Sub, prop. — Sous (a. 157).
Substitui, adj. m. — Substitué (a. 157).
Suma, s. f. — Somme (a. 25). Pour *soma*.
Surgian, s. m. — Chirurgien (a. 233). Rayn., *surgier*.
Tenedor, s. m. — Ténement (a. 127).
Tenen, p. prés. — Tenant, avec le sens de *contenen* (a. 186).
Tera, s. f. — Pour *terra* (a. 194).
Transcort, s. m. — Cour intérieure, intermédiaire (a. 202, 207).
Transcrit, s. m. — Transcription (a. 217).
Torrassa, augm. — Grande tour (a. 95).
Trespartar, v. —Transporter, transmettre (a.1). Pour *transportar*.
Vabre. — (A. 135).
Vendicion, s. f. — Vente (a. 144.) Rayn., *vendition*.

Variantes orthographiques, avec cinq formes: *gleyza* (a. 222), *glieyza* (a. 224), *glyeiza* (a 226), *glieza* (a. 224), *gleya* (a. 231); — avec quatre, *maiestre* (a. 26), *maistre* (a. 24), *maestre* (a. 40), *mestre* (a. 9); — avec deux, *abriel* (a. 23) et *abril* (a. 34), *aordenada* (a. 200) et *ordenada*, *aost* et *ahost* (a. 84), *cert* et *sert* (a 195, 197), *celembre* (a. 94) et *selembre* (*dezembre* a. 121) et *decembre*) *en* et *en* (a. 121), *executor* et *exequtor* (a. 230), *espital* et *ospital* (a. 144), *ha* et *a* (a. 31, 45), *ho* et *o* (a. 11, 40), *hostalier* et *ostalier* (a. 152, 160), *hostal* et *ostal* (a. 101), *laurador* et *lauorador* (a. 174), *lascals* et *lasquals* (a. 2), *lieuration* et *liuration* (a. 215), *loc* et *luoc* (a. 183), *obrier* et *obrie* (a. 233), *possessyo* et *possession* (a. 2 et 8), *requonoc* et *reconoc* (a. 115), *quarta* et *carta* (a. 194), *vendicion* et *vendition* (a. 120, 121), *cas* et *quas* (a. 85, 221), *senhor* et *senhorn* (a. 83), *seluat* et *sciluat* (a. 101, 104). Et celles qui résultent de la chute du *r* final: *molhe* (a. 196), *esse* (a. 221), *obrie* (a. 233), *sestie* (a. 232), *terrado* (a. 233).

DOCUMENTS SUR LA LANGUE CATALANE

DES ANCIENS COMTÉS DE ROUSSILLON ET DE CERDAGNE

(Suite)

IX

On ne possède, ou du moins on n'a signalé jusqu'ici, aucune œuvre entièrement rédigée en langue catalane avant la seconde moitié du XIII[e] siècle, car la Chronique du roi Jacques le Conquérant n'a guère pu être composée avant l'an 1250, et il est difficile d'admettre que Raymond Lull, né à Majorque en 1235, ait pu écrire avant 1260 la prose ou les vers qui lui sont attribués. On a publié aussi la Chronique de Bernard Dez Clot, écrite vers la fin du XIII[e] siècle, et celle de Raymond Muntaner, composée aux approches de l'an 1330.

Cet ensemble de documents serait certes plus que suffisant pour donner une idée complète de la langue catalane au XIII[e] siècle ; mais, malheureusement, les manuscrits originaux ou les copies contemporaines de ces écrits sont perdus ou inconnus. La Chronique du roi Jacques, dont le plus ancien manuscrit est daté de l'an 1343, et celle de Muntaner, ne sont connues que par des éditions du XVI[e] siècle, époque où personne ne s'occupait sérieusement d'études linguistiques en Espagne ; les œuvres catalanes de Lull ne se sont conservées que dans des manuscrits de beaucoup postérieurs à la mort de l'auteur. Quant à la Chronique de B. Dez Clot, elle n'a été publiée par M. Buchon que d'après des manuscrits relativement modernes, qui, joints sans doute à l'insuffisance de l'éditeur en ce qui concerne le catalan, ont complétement défiguré la physionomie du texte original et en ont fait un document d'une uti-

lité très-contestable pour la philologie [1]. On pourrait en dire autant d'une œuvre bien moins essentielle pour la linguistique, de la Chronique du roi Pierre IV d'Aragon, transcrite à la fin du XV[e] siècle par l'archiviste-chroniqueur Michel Carbonell, et publiée seulement dans le siècle suivant [2].

Or il est évident pour tous ceux qui connaissent les habitudes, on pourrait presque dire les principes constants des copistes de textes catalans, français et autres, de toutes les époques, que non-seulement l'orthographe, mais bien souvent les formes du langage, se trouvent déjà altérées dans les diverses copies d'un même manuscrit faites dans l'intervalle de vingt ou trente ans les unes des autres, surtout lorsque la langue n'était pas encore définitivement fixée.

La langue catalane ne peut être considérée comme ayant atteint son complet développement et sa forme définitive qu'après la mort de Pierre IV, et il en résulte que, dans leur état actuel et quelle que soit leur valeur historique ou littéraire, les œuvres indiquées ci-dessus n'offrent qu'une mince autorité pour la linguistique et ne sauraient guère servir de texte à des discussions philologiques. C'est d'ailleurs à cet unique point de vue que nous nous en occupons ici ; il ne s'agit pour nous que de l'étude et de l'histoire de la langue catalane, pour lesquelles les éditions des Chroniques des rois Jacques et Pierre, de B. Dez Clot et de Muntaner, telles que nous les possédons, sont d'un secours tout à fait secondaire et ne peuvent offrir des textes et des preuves dont la critique puisse s'autoriser.

[1] Sans parler des graves erreurs de lecture que les connaisseurs relèveraient facilement à chaque page du texte de B. Dez Clot édité par M. Buchon, on peut se convaincre, par la simple comparaison du chapitre premier, publié par Antoine de Bofarull (*Estudios, sistema gramatical y crestomatia de la lengua catalana*, 1865, page 153), qu'il n'y a pas, pour chaque ligne, quatre mots qui ne présentent une orthographe ou des formes différentes dans les deux leçons.

[2] Carbonell réunissait toutes les qualités voulues pour donner une excellente copie de la Chronique du roi Pierre, et il faut rejeter les fautes du texte sur les éditeurs du XVI[e] siècle.

Il faut donc, pour l'histoire de la langue catalane, comme pour celle de toutes les autres langues romanes sans exception [1], recourir avant tout aux textes originaux dont la date est parfaitement sûre et dont on possède des manuscrits contemporains, si l'on veut suivre et étudier les origines, la formation, les variations, les progrès et les formes diverses des mots et de la syntaxe. On peut dire que, sous ce rapport, il n'a été fait jusqu'ici aucun travail réellement important pour la langue catalane avant sa formation définitive, c'est-à-dire pour la période comprise entre les années 1250 et 1380.

C'est cette lacune que nous nous proposons de remplir par la publication de documents dont la date et la transcription soient certaines, sans nous préoccuper en rien de leur valeur littéraire ou de l'intérêt qu'ils peuvent offrir pour l'histoire. Nous n'avons en vue que l'histoire de la langue, et tous les documents sont utiles lorsqu'il ne s'agit que d'orthographe et de grammaire. Nous pensons même que les plus simples et les plus infimes sont les meilleurs, parce que les rédacteurs d'un procès-verbal de bornage, d'un règlement rural ou d'une note de dépenses, écrivent toujours leur langue telle qu'ils la parlent, tandis que les auteurs d'un traité de médecine, d'une chronique, d'un roman ou d'une chanson d'amour, se trouvent le plus souvent sous l'influence d'imitations, de réminiscences, de traductions, de tours de phrase et de formes étrangères, inusitées ou même inconnues dans le milieu où ils vivent.

Les archives et les bibliothèques de Barcelone possèdent des documents catalans originaux du XIII[e] siècle; mais il ne paraît pas qu'on en ait encore entrepris la publication. D'autre part, les archives de la commune de Perpignan et celles du département des Pyrénées-Orientales ont conservé beaucoup

[1] C'est surtout pour la langue des troubadours qu'il faudrait faire des réserves à l'infini, car les poésies des plus anciens troubadours ont été longtemps chantées avant d'être écrites, et les recueils qui les ont conservées ont été faits beaucoup plus tard : c'est ce qui explique pourquoi beaucoup de pièces sont attribuées à divers auteurs.

d'ordonnances et autres documents administratifs catalans à partir de l'an 1280 environ ; mais comme, pour quelques-uns, il ne reste aujourd'hui que des copies des XV^e^ et XVI^e^ siècles, nous ne pensons pas qu'il soit utile de les publier pour la question que nous avons en vue, et nous ne prendrons que les pièces à date certaine dont il existe des manuscrits originaux ou contemporains.

L'un des plus anciens documents de ce genre que nous puissions citer est le traité conclu entre le roi Jacques d'Aragon et le roi de Tunis Abou-abd-Illah, dont le texte catalan, ratifié par le roi d'Aragon, à Valence, le 16 des calendes de mars 1270 (février 1271), a été publié par M. Champollion-Figeac, d'après une copie des ides de juin 1278 (*Collection de documents inédits sur l'histoire de France*). Cette pièce, intéressante à divers points de vue, peut être utilement consultée en ce qui concerne la philologie.

Ce texte devrait, dans tous les cas, être étudié sur le document original, que nous n'avons pas sous les yeux, car la transcription de l'éditeur ne saurait inspirer une pleine confiance; elle fourmille d'erreurs, non-seulement pour les mots catalans, mais même pour les dénominations géographiques, puisqu'on y lit *capello d'Ampuries* pour *castello d'Ampuries, tomaric* au lieu de *tamarit ;* et, plus loin, *a Mallorches o a Ciusa,* au lieu de *a Mallorches o a Iuisa.*

Quant au texte catalan, dans le passage *al loc qui es oppellat Torres, e parteye terme ab Alacant,* il faut lire : *appellat* et *parteyx* (divise).

Le passage inintelligible : *e de restituir tot aquel dan als prodons, als jura s qual seria la prodoa aquella o mostron,* doit être lu : *e de restituir tot aquel dan als perdens, els jurans qual seria la perdoa aquella o mostran.* — Traduction littérale : « et de » restituer tout ce dommage aux perdants, ceux-ci jurant ou » prouvant quelle serait la perte en question. »

Ailleurs : *ni fassen negun embarah,* lisez *embarch ;* — au lieu de *ni per asso aver nouer,* lisez *noues ;* — au lieu de *hon solon,*

lisez *solen;* — au lieu de *qui ixissent de la mar,* il faut lire *ixissen,* etc., etc.

Dans l'article : *Que tota nau qui sia en qualque port dels ports de la terra nostra, dels homens de la terra nostra, ajo* (lisez *aja*) *aquel dret quels nostres homens auran,* la locution *en qualque port dels ports* est une tournure arabe qui n'a jamais été admise en catalan ; elle semble indiquer que le texte primitif de ce traité fut rédigé en arabe, et le roi d'Aragon en aurait seulement ratifié la traduction catalane.

CAPBREU DE LA VALLÉE DE RIBES

Le plus ancien document catalan dont nous ayons pu découvrir le manuscrit original dans les archives du Roussillon est un vieux *capbreu,* ou papier terrier de la vallée de Ribes, qui paraît avoir été fait entre les années 1283 et 1284. Les revenus de cette vallée, comprise dans le comté de Cerdagne et dans les dépendances du royaume de Majorque, étaient de temps immémorial en partage entre le roi et la famille dite de Ribes, à laquelle succéda celle de Gleon ou de Durban vers le milieu du XV[e] siècle.

Le capbreu, entièrement rédigé en catalan, ne porte aucune date et ne nomme que « Guillaume de Ribes » comme coseigneur de la vallée. Or, par acte du 4 des nones de mars 1272, le roi Jacques d'Aragon confirma à Sibille, veuve de Raymond de Ribes, et à leur fils Guillaume, héritier dudit Raymond, la vente ou ferme de la part royale des revenus de Ribes, faite précédemment audit R. de Ribes, moyennant la somme de 1300 sols par an[1], ce qui semble indiquer que Guillaume de Ribes, quoique mineur peut-être, venait de succéder depuis peu à son père. On ne trouve ensuite aucune mention de ce personnage, qui épousa Françoise de Perella[2], et, à la veille des

[1] Arch. des Pyr.-Or. Registre 1[er] de la *Procuracio real,* f° 75.

[2] C'était un des châteaux de Prats-de-Mollo, dans le haut Vallespir.

nones d'août 1313, celle-ci, se disant « veuve de Guillaume de Ribes » et tutrice de ses enfants François, Raymond, Guillaume et Elicsende, renonça désormais à la ferme des revenus royaux susdits[1]. Notre capbreu pourrait donc, à la rigueur, avoir été fait entre 1272 et 1313; mais il est possible d'en mieux préciser la date.

En effet, G. de Ribes, ainsi que ses prédécesseurs et successeurs, était « châtelain et viguier naturel » de la vallée de Ribes, et comme l'on trouve, au 1er février 1293 (1294), un certain *Bernardus Tobau, tenens locum domini regis Maioricarum in valle de Rippis,* et, à la même date, un *P. Menestral, castlanus castri de Rippis pro domino rege,* on doit présumer que Guillaume de Ribes avait pris parti, en 1285, contre le roi de Majorque ou plutôt contre la France, en faveur du roi d'Aragon. Ses biens furent donc mis sous séquestre par le roi de Majorque, ainsi que ceux des nombreux seigneurs roussillonnais qui, dans cette occasion, combattirent avec les Catalans contre l'armée du roi de France Philippe III. Dans ce cas, le capbreu serait déjà antérieur à l'an 1285. D'autre part, il n'est jamais fait mention que de la monnaie de « Malgone » parmi les nombreuses redevances qui s'y trouvent énumérées. Le roi Jacques 1er de Majorque, aux termes des constitutions qui avaient établi son royaume, ne pouvait donner cours légal dans ses États qu'à la seule monnaie « barcelonaise de tern », la seule, en effet, qui se trouve énoncée dans les actes roussillonnais, pendant les premières années de son règne. Mais, à partir de l'an 1283, c'est-à-dire dès l'époque où ce prince fut à l'état d'hostilité et de guerre ouverte avec son frère et ses neveux, rois d'Aragon, jusqu'à la conclusion de la paix, en 1298, les actes du Roussillon ne stipulent plus qu'en monnaie de Malgone. La monnaie barcelonaise de tern fut ensuite la seule monnaie légale admise dans le royaume de Majorque. Le capbreu de Ribes serait donc, d'après ces considérations, de l'année 1283 ou 1284, et c'est bien la date qu'il faut lui attribuer au point de vue de la paléographie et de la linguistique.

[1] Arch. des Pyr.-Or., *Liber feudorum C,* f° 91, v°

Le manuscrit est écrit avec beaucoup de soin sur parchemin, avec rubriques et lettres initiales ornées en encre rouge. Il paraît même très-correct; cependant, comme on ne saurait répondre des négligences ou inadvertances qui peuvent échapper même aux copistes les plus exercés, nous sommes porté à considérer comme des inadvertances du copiste l'omission de quelques traits servant à indiquer les voyelles ou lettres supprimées dans les mots *e* et *du*, pour *en* et *dun*. Sans doute, *du* (pour *de un*) a pu exister dans l'ancien catalan, de même que l'on trouve à toutes les époques *cascu* et *cadahu*, ou *cascun* et *cadahun;* mais nous attribuons cette forme à l'omission d'un simple trait sur la voyelle, plutôt que d'admettre pour le mot *du* une terminaison très-singulière et dont nous ne connaissons aucun autre exemple.

Il y a aussi à noter dans ce manuscrit la manière employée par l'auteur pour exprimer le *ny* catalan, dans les mots *any, senyor* et autres, qu'il écrit *ay* et *seyor,* en mettant un point sur l'*y*. Cette notation n'a aucune valeur dans la paléographie catalane, car, dans ce manuscrit comme dans tous ceux du Roussillon à cette époque, la lettre *y* est toujours surmontée d'un point, même lorsqu'elle n'a que la simple valeur de l'*i*. Au reste, le capbreu a écrit une fois le mot *ans* au pluriel (pour *anys*), et l'on y trouve assez souvent *estrayns* (pour *estranys*). Quant aux nombreuses variantes employées pour rendre le *j*, le *g*, et surtout le *ll* mouillé, on les retrouve dans tous les manuscrits latins ou en langue vulgaire de la Catalogne et du Roussillon au XIII^e^ siècle. Les tendances de l'orthographe catalane étaient alors depuis longtemps marquées, mais il n'y avait encore rien de définitivement fixé.

La seule forme étrangère ou peu usitée en catalan qu'il y ait à signaler dans ce manuscrit, est celle de *autre,* qui y est employée quelquefois, bien que la forme catalane *altre* soit dominante.

Remarquons aussi le pluriel masculin *rasi,* dont il y a deux exemples (*ras, rasa, rasi, rases*); le manuscrit emploie le plus souvent la terminaison *es* pour le pluriel masculin, comme

dans *mas,* qui fait *mases*. Enfin le capbreu n'emploie jamais que les formes *hom* au singulier et *homes* au pluriel, au lieu de *homen* et *homens,* qui sont presque toujours employées à la même époque. Il n'y a pas un seul exemple de l'emploi de la lettre *s* distinguant le sujet du régime au singulier.

Le capbreu de Ribes ne manque pas d'intérêt pour la topographie historique de la vallée, car il fait l'énumération des redevances auxquelles chaque habitant ou propriétaire était tenu envers le roi et Guillaume de Ribes. Les articles consacrés à chaque tenancier se suivent presque toujours dans le même ordre et dans les mêmes termes, et les extraits que nous en donnons ici présenteront forcément la même monotonie, bien que nous ayons cherché à reproduire seulement les passages qui peuvent offrir des locutions ou des mots nouveaux intéressants pour les études philologiques, les seules que nous ayons en vue dans cette publication.

La langue employée dans ce document offre quelques particularités peu communes dans le style censitaire du Roussillon au XIII^e^ siècle, mais qui se conservèrent cependant dans la viguerie de Cerdagne, dont la vallée de Ribes faisait partie. Nous n'avons pas l'idée de donner ici l'explication des locutions qui désignent les diverses redevances, ou des droits pour lesquels on levait la contribution, *parades, gaytes, forestage, oblies, caslania, civada, solatge* et autres, car ces mots avaient à l'origine un sens déterminé, tandis que dans le capbreu on les applique souvent, non pas au droit lui-même, mais à l'objet payé ou fourni.

Ainsi le mot *forestatge* désignait d'abord la redevance payée pour le droit de prendre du bois dans une forêt, et nous voyons ici des individus qui payent des *ous* (œufs) *de forestage*, et un autre *v. ous per forestage del bosc.* Un autre donne du *blat de gaytes* (blé pour la contribution du guet).

On trouve de même le *blat de parades,* les *garbes de civada,* qui se rattachent à l'ancien droit de *parata* du IX^e^ siècle, généralement désigné plus tard par le nom d'*alberga,* qui comprenait toutes les fournitures de pain ou *fogasses,* de

viande, légumes, vin, avoine et autres, relatives au droit de gîte ou de logement. Mais chacune de ces fournitures pouvait être représentée par divers objets en nature ou par une somme en espèces, puisque l'on pouvait payer une *perna* (jambon) *de civada* (d'avoine), et l'*oblia*, qui représentait primitivement la fourniture du pain ou de la farine, est souvent payée avec du vin : Guillaume de Ribes reçoit 15 sols moins 3 deniers *per raso de vi doblies*.

ALART.

Extraits du CAPBREU DE LA VAL DE RIBES

(Vers 1283)

QUERALBS

Bñ Moner jura que es[1] hom del seyor rey, e fa al seyor rey a la un ay XIII. diners, el[2] autre XI. dr, e questa a sent Miquel de cominal, e tasca; — fa an G. de Ribes una cartera de ciuada, e mig feys de pala, e una galina, ab sos parcers[3], el ters ay, e un carto doblies[4], e cols e cebes, per caslania, si ni a.

P. Marti jura ques hom del seyor rey e fa a la un ay II. se I. diner e questa a sen Michel cominal...; fa una migera de ciuada e miga oblia a la un ay, el autre lo parcer.

Bñ Alegre fa axi com so parcer en P. Marti, e mes, una maala e V. ous.

[1] *Qu'il est;* le plus souvent le manuscrit écrit *ques*.

[2] Ici, et souvent ailleurs, *el* est pour *e al*.

[3] Le mot *parcer* désigne les autres hommes qui font, conjointement avec le déclarant, leur *part* de redevance.

[4] *Oblia* est toujours pris, dans ce capbreu, dans le sens de farine ou pain.

Prohenz Johan jura ques propri del seyor rey, e fa VIII dr a Nadal a la un ay, e a lautre una mesala mes, e tascha, e un feys de pala..

G. Bertran... fa una quartera de civada, e II. partz duna galina, e II. partz en un fey[1] de pala..

Bñ Sarrocha fa... un quartal de civada ab sos parcers.

Bñ Font.. fa una quartera de civada al VIII. ay, e una galina a cap de VI. ays, e un ou.

Johan Bernada... fa una galina, el terz de un feys de pala..

G. Bereng. jura ques del seyor rey, e fa a el, a la un ay, XIIII. dr, e al autre XI dr; e al ayn de la parada, ab so parcer, una galina e quarta part de una oblia.

Arn. Batle.. fa II. migeres de civada.. e al segon ay una galina..

P. Des Prat . fa II. pugeres de civada e, en les oblies, sa part..

Na Quïreuda.. fa III. pugeres de ciuada a cap de II. ays..

Johan Bag.. fa per cascu ay un quarto doblies.. e un fey de pala, e un ou cascu ay.

N Amar.. fa a la un ay VII. dr e maala e pugesa, e al autre IX. dr e maala e pugesa.. e a cap de II. ay un carter de galina..

P. Ramon.. fa axi com N Amar.

Na Gilia.. fa una oblia de pa a cap de VIII. ay.

De Pardines. — XXX. fey de pala e XV. parels de galines e X. migeres de blat de parades a mesura censal, e XV. sol. Malg. meyns III. dr per sis oblies, cascu laorador II. garbes de civada. e si ve bestiar estrayn de galarzes[2], per cascuna

[1] Ce mot, qui s'écrirait aujourd'hui *feix*, est écrit ici avec ou sans *s* au singulier et au pluriel. On trouve plus loin: XXX *fey de pala*.

[2] Le *bestiar de galorça* désigne encore aujourd'hui, dans les montagnes de Cerdagne et du Conflent, le gros bétail ou les bœufs.

bestia bassiua[1] una maala. e cols e cebes. Encara, en cascu graner de Pardines e de Ribes e de Queralbs, II. quartals de segle e una quartera de forment e un quartal de civada, e tota la cossura[2] del ordi de Queralbs e Betet.

FUSTEYA

Johan Dousa jura que es del seyor rey, e fa a el, a la un ay V. sol. mens maala[3], e al autre ay VII. s.

P. Guifre.. fa una oblia mens un quarto..

Lalberc den Suger fa.. una oblia e miga..

Johan de Rial.. fa an G. de Ribes.. sa part en la civada de fisc.

P. Argemir.. fa un quarto de oblia, e la quarta part de un fey de pala, e un ou, a cap de II. ay.

P. Vilana.. fa tres migz canadals de vi, e un sester de civada, e un parel de galines .

Na Granera fa II. oblies de pa, el terz de I. fey de pala...

Arn. G. jura que fa.. XVI. dr per lo moli draper, e questa a sen Miquel cominal, e tasca.

Encara, pren en G. de Ribes al graner de Queralbs del seyor rey, ans que lo graner se partesca, II. quartals de segle, e una quartera de forment, e un quartal de sivada. E quan lo seyor rey a IX. mesures, pren en G. de Ribes ol balle seu II. mesures per el, e emfre Sen Pere[4] e la Caualaria[5], al-

[1] La *bestia bassiva*, ou simplemeut *la bassiva*, désigne encore dans le haut Vallespir une brebis (qui a mis bas) avec son agneau.

[2] La *cossura*, dérivé de *cossa*, était un droit de mesurage pris ordinairement par les baillis.

[3] Le sol de Malgone se décomposait en Roussillon en *diners* (deniers), *mesales* ou *maales* (mailles), *obols* (oboles) et *pugeses*.

[4] Il s'agit ici du desservant de la chapelle Saint-Pierre du château de Ribes.

[5] La *Cavaleria* désigne toujours, dans le catalan du XIII[e] siècle, la *milice* du Temple; mais les droits ou revenus des Templiers, dans la vallée de Ribes, ne sont connus que par ce document.

tres II. E leva lo balle seu, per mengar, una migera de froment per cascun mes, aytant quant trigen los blatz a levar, e tres diners per cascu dia que leven, per companaye. Encara, es tot lordi de la cusura. en G. de Ribes de tot a la batlia, de Queralbs e de Fustiya e del vilar de Betet. Encara, pren en G. de Ribes so fisc en totz los diners qui y ixen per iusticies, ne en questa general, si la y faja.

G. Sola.. fa sa part en la civada del fisc e mig carto doblia.

P. Morera fa tot axi com en G. Sola de sus dit...

La questa de sen Miquel generalment puya entre Queralbs e Fustaya c. IIII. s. Lo cens de Nadal generalment ayta[1] be emfre aquels dos locs, a la un ay LX. e IIII. s. e al altre ay LXXI. s.

Los mases amdos de Rial fan emframdos[2] un fey de pala an G. de Ribes, e cascu una ola de cols e una ola de sebes, si la an. Encara, fan cascu mas, en P. de Rial, una galina al seyor rey, e en P. Nadal altra galina, cascu per so prat, a nadal.

RIBES

Ayzo es memoria de tot lo cens que pren en G. de Ribes en la Val de Ribes.

Primerament, de la parochia de Senta Maria de Ribes.

P. de Coma fa al rey XX. dr pel mas den Batle.. item II. canades de vi, e III. fogasses de oblies, e una ola de cols, e altra de sebes, si ni a. Lo cal P. Coma es hom propri del seyor rey, e jura ayso de veritat.

Pons Cornela fa al rey IIII. s meys un diner; — fa an G. de Ribes canada e miga de vi e II. oblies e miga de pa e I. sester e demig de civada, e una cestela de cols e altra de sebes.. Tot ayso fetz per mas Cornela..

R. Bernat jura tot lo cens que fa al seyor rey ni an G. de

[1] Pour *aytant*.

[2] Entre eux deux.

Ribes. Fa al rey VI.[5] meys una mesala, e la maytat en un magen[1].. E tot ayso per lo mas den R. Bernat fa ab lo mas den Moreto... E, ab en P. Galey, fa una canada de vi al terz ay, e una esmina de sivada per lo tertz del mas de Mascarona que te, e miga esmina per lo seu mas. Encara mes, ab en Corneya e ab en Galart, una esmina corent de sivada..... per castlania.

P. Des Puig... jura tot lo cens que fa al seyor rey ne an G. de Ribes... fa per un ort qui es al Pug, una galina.... e un molto al quart ay.

M. Rastaya jura que es propria del seyor rey...

Johan Torent... fa el terz de un cester de blat de civada, el terz de una canada de vi, el terz de duna (*sic*) oblia.... per caslania.

R. Querol... una canada de vi, e una fogassa de pa doblies.

Arn. Mauris jura que es de la casa[2] de Cornela. Fa al seyor rey un pol, e XII. dr. Encara, an G. de Ribes fa lo quart e una canada de vi, el corentim[3] ab mos[4] parcers... e sa maytat duna oblia...

G. de Parestortes... fa un mageyn e III. oblies...

P. Stremer jura que es del despenser[5] de Ripol...

G. de Strada... fa una cistela de cols e sebes...

DE BETET

Arn. Torosela fa les II. partz du[6] fey de pala...

Arn. Torent... fa mig canadel de vi, e II. ous...

R. Font.... jura que fa aytant quo Na Cerdana Pelicera o en P. Urgel... e, per lalberg del Brug, mig fey de pala...

Encara, pren en G. de Ribes al graner de la parochia de

[1] *Magen* ou *magench*, un jeune mouton.

[2] Prieuré de Sainte-Marie de-Cornella, en Conflent.

[3] C'est-à-dire « le complément ». Ce mot s'écrit aujourd'hui *correntum*.

[4] Inadvertance, pour *sos*.

[5] De l'économe de l'abbaye de Ripoll.

[6] *Du* pour *de un* n'est, sans doute, qu'une inadvertance du copiste.

Ribes del seyor rey, ans que lo graner se partesca, II. quartals de cegle e una quartera de forment e un quartal de civada ; e quan lo seyor rey a IX. mesures a sos obs, prenne en G. de Ribes II. a sos obs, e emfre sen Pere e la Cavaleria, altres II. mesures. E leva lo batle seu, per mengar, una migera de froment per cascu mes, aytant quant trigen los blatz a levar, e tres diners per cascu dia que leven, per companage.

Encara, pren en G. de Ribes en la balia de Ribes e de Betet, per raso de totz los diners de tota la Val, per so reredeume, LXII. s e mig de Malg. Encara, de tots los moltos o magens que lo seyor rey pren en la Val, pren en G. de Ribes, per so reredeume, en la batlia de Ribes e de Betet, IIII. moltos o mageys.

Encara, pren so fisc en totz los diners que esquen en la Val de Ribes per justicies o per questa general, si la faja als homes. E pren en G. de Ribes el[1] graner de Ribes, la terza part del ordi, e el vilar de Betet la meytat del ordi daytant co s[en] y ajust per part del seyor rey.

PARDINES

P. Pages..... fa IIII. dr e maala Malg. e la maytat en un molto, e III. sesters e mig de blat de parades.

P. Marti... fa XVIII. dr e maala per pors e per perna[2], el terz du sester de blat de parades, e una puyera de gaytes, e al segon ay la quarta part en una galina.

Bñ. Oliba .... fa una maala per vi, e un diner et una pugesa en un magenc, e tasca e cusura.

P. de la Via Antiga jura que fa..... v.[s] mens una mesala Malg. a Nadal, e II. partz en un magen, e IIII. sesters de blat de parades, e un ras, e III. puyeres mes, e un fey de pala.

Bñ Molner... fa v. dr e mesala Malg. e una pugesa de vi,

[1] *El* pour *al*, ou *en el*.

[2] Jambon.

e una galina e II. partz daltras duas, e la quarta part en II. partz du molto, e alcuna part en les oblies, e la quarta part en dues parts du molto.

Muntaner de Viantiga... fa cussura e questa cominal. E ay[1] quascu escriva meta per tots a la fi de cascu.

Ar. Jordana... fa II. fogasses doblies. e el terz ay ne quer una, e VII. dr e mala.

P. Cap de vila... fa un magen e II. sos (*sic*) de Malg. e ayzo ab so parcer.

P. Galen... fa una pugera corent, e altra rasa, de blatz de parades.

Bñ Andreu.... fa e[2] un molto la cisena part, e en II. moltos mes cisena part, e II. sesters de blat de parades rasi, e II. pugeres mes rases.

G. de Gatins... fa la quarta part en la mayta du magen... per so que venc[3] an Jacme Boxa III. dr Malg. e miga galina. Ayzo deu pagar lodit J. Boxa.

Perpeya de Gatins fa ab sos parces la mitat e[4] un mageyn, ab lo mas den G. de Gatins e den G. Catzacz.

P. Tabau fa II. parels de galines, e en un molto lo terz.

Johan Oliba fa II. s emfre vi e cens, e II. sesters de blat de parades rasi...

B. dAger fa la VIII. part en un molto, e la sisena part en altre, mens lo terz, e VI. pugeres de blat de parades e una rasa.

P. Rey fa III. dr e pugesa, e una pugera ras, e altra corent, de blat de parades...

Bñ Suger... fa una pugera dordi cemasal.

G. Des Prat fa miga pugera dordi cemensal.

G. Guitart.. fa un terz du terz de molto, e la XII. part daltre molto..

[1] Le mot *ay*, que le capbreu écrit partout ailleurs pour *any*, est mis ici pour *axi* ou *aixi* (ainsi).

[2] Pour *en*.

[3] Le mot *venc* (il vint) au lieu de *vene* (il vendit).

[4] Pour *en*.

Encara, pren en G. de Ribes en lo cens de sus dit xv. sol. mens III. dr, per raso de vi doblies. Item x. migeres de les parades, a mesura censal. Item xv. parels de galines. Item tota la pala de cascuna[1], zo es asaber xxx feys de pala. Item de xv. mases de Pardines, de cascu II. ous de forestage. Item de cascu laorador de Pardines, II. garbes de civada. Item el graner del seyor rey, ans que re si partesca, II. quartals de segle e una quartera de forment e un quartal de civada. Encara, can lo seyor rey a pres IX. mesures, pren ne en G. de Ribes II. mesures a sos obs per solatge; e per reredeume, emfre Sen Pere e la Cavaleria, altres II. mesures per lur dret e de tot lo blat quis ajusta el graner.

Item pren lo batle den G. de Ribes, per cascu mes, aytant com trigen los blatz a levar, una migera de forment, per men, gar, e III. dr per cascu dia que leven, per companage.

Item pren en G. de Ribes de tot lo bestiar estrayn de galorzes qui ve en la paroquia de Pardines, levat lo vilar de Vilatiyos, e de cascuna bestia leytera una maala.

Memoria fa en G. de Ribes de tot lo cens que pren en la ribera de Ribes, els homes seus. Prumerament (*sic*) jura P. dArmentera e dix que hera hom propri seu, e dix que fa cens que daval es contegut. Jura que fa de cens un parel de pols, e que dona quart dalcunes terres, e v. ous per forestage del bosc de Mazana.. e fa de cens caday III.ª de Malg.. exceptat un camp de Pla de Bela.

Fa en Bereng. de Sent Pere, per les cases qui foren de Na Ventala, miga quartera de sivada censal.

Fa en Ferrer Dez Carrof, per lo casal del moli III. galines, e una per les cases que foren de R. Celerer.

En G. qui fo fil de R. Celerer, fa, per lo clos...

Fa P. Say, per les quases e per lort ques te ab les cases. III. galines.... per les cases ques tenen ab Na Barselona.. per lort del prat noel... per les cases sues, e per la ixemplada

[1] Le mot *masada* a été omis ici.

que en G. de Ribes li dona el prat... miga quartera de civada corent.

Fa en P. Pagulers (*sic*), per lo Mas de Palers, VI. dr que seyor no sen te pagat. Item, per lo prat ques te ab la sua laurao..

Encara pren en G. de Ribes cascu ay en lo moli den Sanz un mug de blat. e pren en la un terso del deume de la parochia de Queralbs, del blat e dels ayels, lo terz.

MASSANA

Romeu Mayol.. fa per lo cortal dOriola e per lalberc que fo den Arn. de Mazana..

Item. Emfre totz, fan v. fey de pala e demig, per caslania.

Encara fa en G. de Ribes totz ans, per los molis de Ribes, al rey, XX. mugs de blat dels molis, e III. a Sent Pere.

(Ce qui suit, ainsi que la note latine qui termine le manuscrit, est d'une autre écriture, du commencement du XIV^e^ siècle, entre 1300 et 1313, peut-être de 1294. Le capbreu ne parle plus que du « seigneur de Ribes », sans nommer ni Guillaume ni aucun de ses enfants.)

Item. Fa Na Barcelona den Coma, per lort qui esta en la ribera de Segalel, II. galines.

Item. En G. dArmentera sartre, per les cases que compra de na Prat, ab la examplada que li dona en la carera, un pareyl de galines.

Item. Pren senyor de Ribes el graner de Pardines del senyor rey, per la baytlia d Espesen qui fo comprada den Jacme Tobau : primerament, de sabut, un muig de froment. Item una quartera de segale Item II. muigs de civada. Item pren puys en tot laltre blat, e al senz de ques que sia, e en les xides[1], la sisena part. Item pren tota la payla de senz de Vila Tiyoz e dels altres lochs de la parroquia. Empero, en res qui pervinga en tota la dita baytlia per rendes ne per exides ne per altres raons, no deu res pendre Sen Pere del castel de Ribes ne la Cavaleria.

[1] Lisez : *exides*.

Memoriale sit quod cum quedam materia questionis fuerit inter homines de Vila Tiyos parrochie de Perdinis et alios homines ipsius parrochie de Perdinis, fuit inter eos concorditer taliter conventum : quod dicti homines de Vila Tiyos darent et dare teneantur anno quolibet in questa regali, pro illis quibus tenentur nunc de dominio regali, XX. denarios, quos debent dare inter se. Quod est actum III. Ydus novembris anno Domini M.CCC.XIII.

(*Archives du départ. des Pyrénées-Orientales.* — B. 92.)

DALECTES MODERNES

GRAMMAIRE LIMOUSINE

DEUXIÈME SECTION. — DENTALES

T

I. — *T* initial

T initial reste *t* selon la règle générale : *tabula, taulo; — tradere, trahî.* Exceptionnellement il a passé, comme en français, à la gutturale de même degré (ce qui est un renforcement) dans *cremer = tremere,* dont nous n'avons plus que le substantif verbal *crêmo* [1].

II. — *T* intérieur

A. — Il devient *d* selon la règle générale :

1° Régulièrement entre deux voyelles. Ex.: *peccatorem, pechadour; — satullus, sadoû; — rotundus, redoun; — seta, sedo; — catena, chadeno; — maturus, madur; — putare, poudâ; — ruta, rudo; — natalis, nadau;*

2° Exceptionnellement entre *m, n* ou *r* et une voyelle. Ex.: *vendita, vendo; — perdita perdo* [2]; — **semitarellum, sendareü; — domitum, dounde; — pentecosta, pandegoûto;*

3° Exceptionnellement encore, entre une voyelle et *r*. Ex.:

[1] Pour le verbe, nous disons *crânhei,* qui est avec *tremere* dans le même rapport que le français *craindre,* c'est-à-dire qui est construit comme ce dernier sur le type des verbes en *ngere*.

[2] A Nontron même on dit plutôt, selon la règle (voir ci-après), *vento, perto*

tonitru, tounédre ; — metere, mêdre[1] *; — succutere, secoudre ; — excutere, eicoudre.*

B. — Au lieu de s'affaiblir, selon la règle générale des consonnes intérieures, il reste *t* si une consonne le précède, celle-ci lui prêtant un peu de sa force pour le soutenir. Ex.: *veritatem, vertá ; — retorta, redorto ; — quartarium, cartiê ; — cantare, chantâ.* A plus forte raison persiste-t-il entre deux consonnes : *fenestra, fenêtro ; — turturem, tourtre.* Il persiste aussi quelquefois, par exception, entre deux voyelles. Ex. : *tota, touto ; — vita, vito ; — nitidare, netiâ.*

C. — Entre deux voyelles dont la seconde est un *i* suivi d'une autre voyelle, le *t,* au lieu de s'affaiblir simplement en *d,* change de classe et devient *s* ou *z,* ramolli au contact de l'*i* comme un corps dur que baigne un liquide. Ordinairement le son de l'*i* disparaît entièrement aussi bien que celui du *t,* et il ne reste qu'un *s* ou *z* très-net. Ex.: **putiare* (de *puteus*), *pouzâ ; — ...tionem, sazou.* Mais souvent aussi l'*i* persiste avec le *t* transformé par son influence, et on a le groupe *ci* ou *si,* comme dans *grácio* = *gratia,* où il faut bien remarquer que l'*i* est devenu consonne et doit être considéré, non comme le premier élément d'une diphthongue *io,* ainsi que nous avons eu le tort de l'écrire ci-dessus (tome II, page 204), mais comme le second élément d'une sorte de consonne-diphthongue analogue à *lh, nh. tr, cr,* etc.

La même mutation de *t* en *s* ou *z* devant *i* a lieu encore quand il est précédé d'une autre consonne, pourvu que cette consonne soit autre que *s.* Ex.: *patientia, pasinso ; — *lintiolum, linsóu ; — *agentiare, gensâ ; — lectionem, leissou ; —* mais *quæstionem, questî ; — digestî, etc.*

D. — *T* intérieur, changeant de famille sans changer de degré, est devenu *c* dans *ūclhâ* = *ustulare.* C'est sans doute moyennant une pareille mutation préalable que l'on voit le *t* devenir, comme le *c* lui-même en pareille position, *y* (ou *i*) de-

[1] Inusité à Nontron, où l'on ne dit que *meitivâ*.

vant *l* et *r* [1]. Ex. : *vetula, viêlho ; — situla, selho ; — vitrum, veire ; — petra, peiro ; — deretro, darei ; — peccatricem, pecheirî,* et les nombreux substantifs en *aire* = *ator,* tels que *chantaire, percuraire,* etc. etc.[2]. Dans tous les cas, cette transformation — médiate ou non — de *t* en *i* (voyelle ou consonne) est de règle devant *r* et après une voyelle. Son maintien à l'état ferme, avec ou sans affaiblissement, comme dans *tounedre* ou *medre* (= *tonitru, metere*), est exceptionnelle [3].

E. — Le *t* intérieur a subi accidentellement quelques autres mutations. Je ne citerai que la suivante, où il devient *r* : *putnai* (Raynouard), *purnai.* Cf. le latin *meridies* = *medidies* et la forme archaïque *peres* = *pedes.*

III. — *T* final

T final tombe toujours ; dans quelques mots cependant il reparaît en liaison. Ex. : *pitit einoucen, vint an, huet ourā, net e jour, tout ei fini, disset-eü, venguet-elo ;* et de même à la troisième personne du singulier et du pluriel à tous les temps de tous les verbes, devant les pronoms personnels. Le *t,* dans tous ces cas, se lie étroitement, comme en français, à la voyelle initiale du mot suivant.

D

I. — *D* initial

D initial reste *d.* Exemple : *dolere, dôure; — durum, dur ; — dextrale, destral, deitrau; — damnare, dannâ ; — dies lunæ, dilû.*

[1] Le fait est certain pour *vetulus,* puisqu'on trouve *veclus.* Je ne sais si l'on a des exemples de *cr* pour *tr* entre deux voyelles ; mais il n'y a aucune témérité à admettre que *t* soit devenu *c* aussi bien devant l'une que devant l'autre des deux liquides.

[2] Il faut, je crois, expliquer de même l'*i* de *puei* = *pois* = *post (puts).*

[3] L'ancienne langue offre pour ces deux mots les formes plus régulières *troneyre, meire.*

II. — *D* intérieur

A. — Tandis que *t* entre deux voyelles ne fait que s'affaiblir en *d*, *d* en la même position tombe le plus souvent. Ex.: **fodire, foueire ; — medulla, meülo ; — sudare, suâ ; — media, mieia, mia ; — fidare, fiâ ; — bodina, boueino ; — podium, puei ; — nodare, nouâ*. Cette chute avait déjà eu lieu dans l'ancienne langue, car les mots où nous la constatons ont généralement deux formes dans les vieux textes, l'une où *d* a disparu, l'autre où il s'est maintenu, pur ou transformé en *z*.

D est encore tombé quelquefois par exception entre *n* et une voyelle. Ex. : *prendere, prenei ; — respondere, reipounei ; — emundare, emouna* (bas lim.). — Par une exceptions inverse, *d*, entre deux voyelles, a persisté dans quelques mots tels que *bladà* de **bladum, trido* (fr. *grive*), qu'on dit aussi *trio*. Son maintien est de règle entre une consonne et une voyelle ou entre deux consonnes. Exemples : *tardare, tardà ; — secunda, segoundo ; — exscindere, eicendre ; — ordiri, urdî ; — *tundire (tundere), tundî.*

B. — Entre deux voyelles ou entre *n* ou *r* et une voyelle, *d* devenait régulièrement *z* dans plusieurs dialectes de la vieille langue. Les mots où cette mutation se rencontre sont fort rares chez nous. On peut citer *tarzâ* et *lenze*, qui se disent concurremment avec *tardà* et *lende* (lat. *lendem*). De même *guizaubo* à côté de *vidaubo (vitis alba)*. Ajoutons *beneizî (benedicere)* et la plupart des formes de *creire (credere)* et de *veire (videre)*, dont le *d*, vocalisé à l'infinitif, reparaît transformé en *z* au présent de l'indicatif et aux temps qui en dérivent.

C.— Presque toujours, les voyelles que le *d* séparait se sont unies en diphthongue après sa chute. Mais, dans plusieurs mots, elles sont restées distinctes. Alors l'aspiration s'est introduite entre elles, et, ou elle est restée pure (*òubahî* = *obedire; trahî* =* *tradire*), ou bien elle s'est fortifiée en attirant à elle l'élément labial (*b*) qu'elle aime à s'adjoindre, et

un *v* (= *b* + *h*) en est résulté [1]. Exemples : **gaudire, jóuvî ;* — * *alaudetta, lóuveto.* Cette substitution du *v* au *d*, en de pareils mots, est fort ancienne. Elle remonte même, selon toute apparence, au premier âge de la langue, car on la constate dans le poëme de Boëce et dans d'autres textes qui ne sont guère plus récents [2]. Je crois qu'il faut la considérer comme un indice, ou du moins comme une forte présomption, de l'origine limousine de ces textes.

D. — *D* intérieur s'est exceptionnellement renforcé en *t* dans un petit nombre de mots. Ex. : *virida, verto,* qu'on dit aussi et mieux *verdo ;* — pr. *pedassar, petassâ ;* — *profunda, prigounto ;* — *unde, ounte.*

E. — De même que le *t*, *d* peut aussi passer aux gutturales. C'est après une voyelle et devant *r* que cela lui arrive. Ex. : *cathedra, chadiegro.* Il s'arrête au *g* dans cet exemple, peut-être unique [3] ; mais en règle générale il va, comme le *t*, jusqu'à l'*i*. Ex. : *quadrare, queirâ, — videre, veire ; — credere, creire ; — sedere, sieire* [4].

F. — Relevons ici quelques autres mutations, rares ou uniques : 1° en *l* : *cicada, cigala, cigalo.* C'est par un pareil changement qu'on appelle en bas limousin *pielali* ce qu'on dit

[1] C'est de la même manière que * *potere*, en français, a donné *pouvoir*.

[2] Boëce, v. 23, *auvent* (*audientes*) ; — trad. de l'évangile de saint Jean (fragments publié par Hofmann et Fr. Michel et reproduit par Bartsch, *Chrestomathie*, col. 7 à 16), *auvida, auvisz, auvii, auvirâ, esjauviraz, jauvirâ, esjauvirâ ;* — anciennes poésies religieuses, pub. par Paul Meyer, Confession, v. 40, *hauvir* (*audire*). — D'autres faits, que ce n'est pas ici le lieu de détailler, se joignent à la présence de ces formes en *r* (= *z* = *d*) pour me déterminer dans l'attribution que je crois pouvoir faire au dialecte limousin des textes mentionnés dans la présente note. Je reviendrai d'ailleurs sur ce sujet, dans un travail que je prépare sur le poëme de Boëce.

[3] On dit aussi *chieiro*, où le *d* de *cathedra*, selon la règle générale, s'est complétement vocalisé.

[4] Bas lim. — Ce mot est inusité à Nontron, où l'on dit seulement *sietâ*.

à Nontron *peladî* (pelure, spécialement de châtaigne);—2° en *nh : incudem, enclunhe.* La mutation normale serait en *n* pur. Cf. fr. *ornière = ordière ;* —3° en *u : vado, vau.* Cf. pr. *raure* à côté de *raire,* dérivés l'un et l'autre de *radere.* On voit par là que le *d,* de même que les gutturales, peut se vocaliser également en *u* et en *i.* Rappelons que cette mutation de *d* en *u* est, comme aussi celle de *t,* très-fréquente en catalan ; c'est un des caractères distinctifs de ce bel idiome.

REMARQUE.—Le *t* et le *d,* intérieurs ou en initiale, quand ils sont suivis d'un *i* ou d'un *u,* aiment à se doubler, dans le parler du bas Limousin, spécialement de Tulle, d'un *i* consonne, qui parfois reste tel, mais qui le plus souvent se condense en *ch, j, s* ou *z* [1]. Ex. : *tyu, tchu, tsu=tu ; — partyi, partsi=partir ; — tchialo, tsialo = tela ; — poudzio = poudio (*potebat) ; — redzu = rendu (redditum) ; — modzur = maturus ; — coumedjio = comœdia ; — estyudio = studia ; — estchimo =* fr. *estime.*

S

I. — *S* initial

S initial reste *s.* Exceptionnellement, il est passé à l'explosive correspondante de sa famille dans *terigó = serigot* de l'ancienne langue, qui se rattache à *serum.*

II. — *S* intérieur

A.— Entre deux voyelles, *s* a pris comme en français le son

[1] Ces sortes de prononciation sont inconnues à Nontron, où l'on articule le *t* et le *d,* devant l'*i* comme devant l'*u,* avec une parfaite netteté. Mais un peu plus haut, vers Piégut, on insère quelquefois l'*i* consonne devant *u,* disant par exemple *tyud* = fr. *tuer.* Le *t,* dans cette combinaison, a déjà complétement perdu sa qualité de consonne explosive, et l'on s'explique très-bien, quand on l'entend prononcer dans de pareils mots, comment le *ti* des syllabes latines *tia, tio, tiu,* certainement dur à l'origine, a pu devenir, selon les lieux, *dz, tch, ts* ou *s.* — Notons ici que, comme le bas-limousin, la langue valaque ou roumaine change *t* en *ts,* et *d* en *dz,* devant *i.*

du *z*. Ex.: *musica, musico*. Précédé d'une consonne, même lorsque cette consonne s'est vocalisée ou a disparu (à moins, dans ce dernier cas, que ce ne fût une *n*), il a gardé le son dur qui lui est propre. Ex.: *coxa, cueisso; — laxare, leissâ; — capsa, caisso; — versare, versâ.*

B. — Entre une voyelle et une consonne, *s* disparaît ordinairement; mais, par compensation, la voyelle précédente s'allonge, et, si c'est un *e*, elle devient *ei*. Ex.: *esme* (subst. verbal d'*esmar*, que nous n'avons plus), *eime; — disjungere, desjonher, deïjunhei*[1]. (Voir ci-dessus, chap. III, section I, E.).

A Nontron, cette mutation de *es* en *ei* souffre plus d'exceptions qu'à Limoges. Elle a rarement lieu devant *t*. En cette position, l'*s* persiste ou tombe simplement, sans autre compensation de sa chute que l'allongement de la voyelle. Ex.: *testa, têto; restare, restâ*. — Si la consonne que précède *s* est elle-même une autre *s*, elles se réunissent en une seule, et les effets ordinaires de la chute de l'*s* ne se font pas sentir sur la voyelle antécédente. (Voir ci-dessus, chap. II, *Quantité*.) — Dans le parler de Tulle, l'*s* se maintient après toutes les voyelles et on dit, par exemple, *testo, pestre, estre, bastou, costo, espino, escoubo*.

Dans les mots où, chez nous, l'*s* n'est pas tombée, on la change fréquemment en *r*. Cette mutation est habituelle dans les campagnes au nord de Nontron[2]. Elle est considérée comme le signe d'un parler grossier. Ainsi on dit *arpri* pour *espri, jurte* pour *juste, jurquo* pour *jusquo, pourtumo* (= *aposthume*), etc. On sait que ce changement de *s* en *r* est un des phénomènes les plus caractéristiques qui se soient accomplis dans le passage de l'état archaïque du latin à son état classique. L'*s* avait donc une tendance naturelle à passer à l'*r*. Rien d'étonnant qu'elle y cède encore dans quelques dialectes.

[1] Le préfixe *des* (= lat. *dis*) a subi ce changement en *dei* même devant les voyelles. Ex.: *deiossâ, deiaprenei, deiuflâ*, = fr. *désosser, désapprendre, désenfler*. On a là une nouvelle preuve de notre goût pour l'hiatus.

[2] On la constate quelquefois, mais fort rarement, dans la vieille langue. Ex.: *turtar* et *tustar*.

C. — L's géminée, au lieu de se simplifier seulement dans la prononciation, a quelquefois, par un phénomène inverse de celui qui a souvent transformé *x* en *ss*, été elle-même transformée en *x* (*cs*). C'est ce qu'on appelle dissimilation. Ce n'est là, du reste, qu'un état provisoire et passager, que l'on ne constate point en fait, mais que l'on est forcé d'admettre pour expliquer que *ss* ait donné *sc* (*sg*) ou *is*, comme cela se voit dans quelques mots. Dans le premier cas, les éléments de *cs* se sont transposés ; dans le second, le *c* s'est vocalisé, comme dans *cueisso* de *coxa*, *leissâ* de *laxare*. Ex. : *possum* (* *poxum*), *posc* ou *posg* (forme périmée) ; — *possim* (* *poxim*), *puesca*, *pêche* pour *puêche* ; — * *bassare* (**baxare*), *beissá*. Les formes espagnoles, telles que *bajar* (ancienne orthographe, *baxar*), confirment l'explication ici proposée.

Remarque.—A Limoges, *s*, initial ou intérieur, quelle qu'en soit la provenance, prend le son de *ch* quand il précède un *i* ou un *u*, suivi d'une autre voyelle. Dans ce cas, l'*i* ou l'*u* disparaît souvent. Cette mutation n'est pas constante, mais elle est plus ordinaire que le maintien de *s* à l'état pur. Ex. : *poreichio*, *furnichio*, *chiei*, *chau plâ*, *chuâ*, *chour* = *pareissio*, *furnissio*, *siei* (*sic est*), *siôu plâ* (*sius plas*), *suâ*, *suour*, comme nous prononçons ces mots à Nontron. Je ne connais chez nous d'exemple de cette mutation que *uchiê* = fr. *huissier*.

III. — *S* final

Le *s* final de l'ancienne langue, soit radical, soit flexionnel, est toujours tombé[1], entraînant même dans sa chute les consonnes (sauf les liquides et les nasales) qui le précédaient. La chute de l's est sans compensation dans ce dernier cas, c'est-à-dire que la voyelle précédant *cs*, *ts*, *ps*, n'est modifiée,

[1] Il a persisté dans deux ou trois mots, après *i*. Ex. : *lis* (= fr. *lisse*, adj masculin) ; *lis*, qui se dit concurremment avec *liri* (*lilium*) ; *anis*, que l'on prononce plus généralement *anir*. Cf. ci-dessus *jurte*, *rerto* = *juste*, *resto*.

par cette cause, ni dans son essence ni dans sa quantité. Il n'y a d'exception que pour l'*e* des finales verbales en *ets*, qui est quelquefois devenu *ei*[1].

Qand, au contraire, le *s* final suit immédiatement la voyelle, celle-ci devient longue et, si c'est un *e*, se diphthongue en *ei*. Ex : *homines, homes, ômei ; — tenes, tenei.* — En bas limousin, j'entends à Tulle et aux environs, l'*s* finale tombe comme à Nontron et à Limoges ; mais c'est sans compensation pour la voyelle précédente, qui, si elle est un *e*, ne devient pas *ei*.

Z

I. — *Z* initial

Z latin initial est devenu *j*, comme en français : *zelosus, gilos, jaloû*. Cette consonne ne se rencontre guère en initiale, dans notre dialecte, que dans quelques mots empruntés au français, tels que *zéro*. *Zou* (= *zo*), où elle provient d'un *c* latin (*ecce hoc*), est, je crois, le seul mot propre à la langue qui la présente en cette position.

II. — *Z* intérieur

A. — *Z* intérieur, souvent figuré *s*, provient presque toujours de *s*, de *c* ou de *t* entre deux voyelles. Ex : *causa, chauso ; — placeat, plâze ; — pulicem, pûze ; — sationem, sazou ; — rationem, razou ; — potionem, poueizou*. Provenant de *s*, il s'est changé en *j* dans deux ou trois mots, où cette consonne précédait un *i* suivi lui-même d'une autre voyelle, et où cet *i* s'est transposé pour aller diphthonguer une voyelle antécédente. Ex. : *mansionem, maiso, meijou ; — prensionem, preiso, preijou ; — *cerasia, serisia, sireijo ; — ecclesia, eiglheijo*. En dehors de ces cas, c'est-à-dire quand *z* ne provient pas d'un *s* et qu'il

[1] Cette faute, rare à Nontron, est générale à Limoges. (Voir ci-dessus, chapit. III, E.)

n'y a pas transposition d'un *i* subséquent, il reste *z* à Nontron. Mais à Limoges la mutation de *z* en *j* a lieu, quelle que soit l'origine de cette consonne, comme la mutation correspondante de *s* en *ch*, toutes les fois qu'un *i* précédant lui-même une autre voyelle vient à suivre, que cet *i* persiste, tombe, ou se déplace. Ex. : Nont. : *disio, fasio, risio, cresian,* Lim. : *dijo, fajio, rijio crejan* ou *crejian.*

B. — On a vu plus haut que le *d* devenait régulièrement *z* dans plusieurs dialectes de la vieille langue, et que le nôtre présente même quelques traces de ce phénomène. La mutation inverse s'y remarque aussi, mais non moins rarement. On la constate dans *rounde* = *rounze* (de *rumicem*), qui du reste se dit aussi et même de préférence, du moins à Nontron[1].

III. — *Z* final

Z final a persisté, mais seulement quand une voyelle suit, dans le nom de nombre *diez* = pr. *detz* = *decem.* Il se lie alors à la voyelle suivante. Ex. : *diez an, diez ourā, diez-ue,* prononcez : *dié-zan, dié-zourā, dié-zue.*

Remarque. — Le *s* et le *z* de toute origine, en initiale ou dans le corps des mots, prennent souvent en bas limousin le son du *ch* et du *j* français. C'est là un effet du voisinage de l'Auvergne, où les articulations chuintantes sont, comme on sait, l'objet d'une prédilection marquée. Ex. : *chin, bouchi, caicho, ujurié, plajer, rajou*[2] = *cin, bouci, caisso, uzurié, plazei, razou,* comme on prononce ces mots à Nontron et à Limoges.

[1] En haut limousin, on préfère en général le *d* au *z* en de pareils mots. Ainsi on y dit *sendilho* et *jandi* pour *senzilho* et *janzi,* qui sont les formes nontronnaises de ces deux mots, dont le premier désigne la mésange, et dont le second, intraduisible en français, exprime l'agacement produit sur les dents par des fruits verts, le bruit d'une scie, etc.

[2] Prononcez à la française, et non pas *tz, dz,* comme il faut le faire, en bas limousin de même qu'à Nontron, dans les mots tels que *chabi, meijou,* où les articulations *ch, j,* sont communes à tout le dialecte.

TROISIÈME SECTION. — Labiales

P

I. — *P* initial

P initial reste *p*. Dans deux ou trois mots il s'est affaibli, par exception, en *b*. Mais cet affaiblissement n'est pas propre au dialecte limousin; il est commun à tous les dialectes d'oc comme à la langue d'oil, et il doit remonter au latin vulgaire, car on le retrouve dans d'autres langues romanes. Ex.: *brunhou* de *prunus* [1]; — *brûlâ* (pr. *bruslar*) = **perustulare* [2]; — *boueitio* (pr. *bostia*) = *pyxida* [3].

II. — *P* intérieur

A. — Il s'affaiblit en *b*, selon la règle générale, entre deux voyelles ou entre une voyelle et une liquide. Ex.: *tepida, tèbio; — nepotem, nebou; — lupa, loubo; — ripa, ribo; — cœpa, sâbo; — sepelire, sebelî; — super, subre; — separare, sebrâ* (dans *eissebrâ*); — *pauper, paubre*. Cet affaiblissement du *p* intérieur en *b* eut lieu, comme on sait, en langue d'oc dès les premiers temps, et il doit être commun à tous les dialectes.

B. — Lorsqu'une consonne le précède, que cette consonne tombe ou demeure, *p* reste *p*. Ex.: *exemplum, eisample; — templum, temple; — carpinum, chaupre; — *mesp(i)las, menèplâ; — stuppa, eitoupo; — cappa, câpo; — trippen, trepâ*. *P* reste aussi assez souvent sans s'affaiblir dans l'un ou l'autre des deux cas indiqués tout à l'heure; mais c'est seulement dans les composés ou dans les mots d'origine savante, tels que *reparâ, preparâ*, etc.

[1] Franç. *brugnon*, ital. *brugna*, port. *brunho*.
[2] Ital. *brustolare*, fr. *brûler*.
[3] Fr. *boite*.

C. — Devant les consonnes, et lorsqu'il suit immédiatement une voyelle, *p* se vocalise quelquefois en *u*, comme nous verrons que *b* le fait souvent, subissant ainsi du même coup un triple affaiblissement (*b—v—u*). Ex.: *male aptus, malaude*[1]; — *pipilare, piular, pióulâ*. Mais ordinairement il disparaît entièrement, à moins que la consonne suivante ne soit *l* ou *r*, auquel cas, comme on vient de le voir, la règle est qu'il se change en *b*.

D. — Changeant de famille dans le même degré et la même classe, *p* deviendrait *t* ou *c*. Je ne connais pas d'exemple en limousin de la première de ces mutations, fort rare d'ailleurs en toute langue[2]. La seconde a dû avoir lieu dans quelques mots où *p* précédait une liquide ou une dentale (*l, r, t* ou *s*), mais déjà probablement dans le latin même.

Dans tous les cas, ce *c* en lequel j'admets que *p* a dû se changer a subi aussitôt les mêmes mutations que le *c* originaire en pareille position, c'est-à-dire qu'il est devenu *y, ch* ou *i* selon les cas. Ce changement préalable de *p* en *c* me paraît seul pouvoir expliquer les formes suivantes : *eitoulho* = **stupula*[3], *eicricho* = *scripta, cheitivo* = *captiva, caisso* = *capsa*; ajoutons *coire* = *cuprum,* maintenu en bas-limousin (*couire*), mais dont on ne connaît plus à Nontron que la forme française.

B

I. — *B* initial

En cette position, *B* ne subit aucun changement: *bellum, beũ; — bladum, bla.*

[1] Dans la vieille langue, *malaut.* Cf. *azaut*(=*adaptus*) que nous n'avons plus.

[2] On la constate, en latin, dans *studere* = σπεύδειν.

[3] Cf. fr. *écueil,* it. *scoglio* de *scopulum*. — Rappelons ici que la mutation de *p* en *c* devant *l* est habituelle dans plusieurs dialectes italiens, le sicilien par exemple, où *pl* devient constamment *chi*. Ex : *chiù, chiuma, chiana* = *più, piuma, piana.*

II. — *B* intérieur

A.— *B* intérieur reste *b* entre une consonne et une voyelle, ainsi qu'entre deux liquides. Ex.: *cannabis, charbe;— turbare, tourbâ; — arbor, aubre*. Il s'est exceptionnellement renforcé en *p* dans *charpai,* dérivé de *charbe.*

B. — Entre deux voyelles, *B* devient *v*. Ex.: *faba, fâvo; — subinde, souven; — debere, devei; — habere, avei; — cribellum, cruveü.* Les mots tels que *labour, labourâ*, où il n'a pas subi de changement, sont des mots savants. Sa chute est exceptionnelle. On la remarque dans *couâ* = *cubare* [1].

C.— Après une voyelle, *b,* devenu final ou précédant une liquide, se vocalise en *u*. Ex.: *libra, liura, leüro; — bibere, beüre; — ebrium, yeüre; — tab(u)la, taulo; — febrem, feüre; — flebilem, freüle; — fabrum, faure; — trabem, trau; — sebum, seü.* — Il est, par exception, resté *b* devant les liquides dans un petit nombre de mots, tels que *eitable* = *stabulum, diable* = *diabolum, libre* = *librum.*

D.— La mutation de *b* en *m* ne se remarque pas à Nontron. On la constate en haut Limousin, dans *gomâ* = fr. *gober,* et, en beaucoup d'endroits, dans *samadi* = *sabbatidies,* forme qu'on a peut-être empruntée au français. A Nontron, on dit *dissâde* (= pr. *dissapte*).

E. — Changeant de famille dans la même classe et le même degré, *b* deviendrait *g* ou *d*. Notre dialecte n'offre pas, je crois, d'exemple de la première de ces mutations. La seconde se remarque dans *tudeü* = **tubellum* (fr. *tuyau*) et dans *de* que l'on dit souvent pour *be* (*bene*), lorsque cet adverbe commence la phrase. Ex.: *De sount î gentei! D'ei-t-elo brâvo!* c'est-à-dire *Bien sont-ils gentils! Bien est-elle belle! Be,* du reste, s'emploie, en pareil cas, non moins fréquemment.

[1] Cette chute était moins rare dans la langue classique. On y trouve, outre *coar, proar* (*probare*). *laor* (*laborem*) et leurs dérivés, etc.

F

I. — *F* initial

F initial reste *f*. Ex. : *femina, fenno; — flamma, flâmo; — fica, fijo; — * fenuculum, fenolh, fanouei.*

II. — *F* intérieur

Il reste *f* lorsqu'il suit ou précède une consonne. Ex. : *officinum, ôfice; — cal(e)facere, chôufâ; — inflare, ûflâ; — conficere, coufî.* Entre deux voyelles, il disparaît (sauf dans les composés, tels que *defôro = deforas*), soit entièrement comme dans *biai* (*bifacem*), soit en laissant après lui l'aspiration[1], comme dans *prehon*, de l'ancienne langue, devenu chez nous *prigoun* par le durcissement de l'*h*.

Lorsqu'il provient de *ph*, *f* intérieur ne se réduit jamais à *h*. Il reste *f*. Ex. : *raphanum, râfe; — Stephanum, Eitêfe; — orphanum, orfe; — cophinum, côfre.*

V

I. — *V* initial

A. — *V* initial reste ordinairement *v*. Ex. : *vicem, vé*; — *vinum, vi; — venire, venî; — vacca, vâcho.* Mais fréquemment aussi il se renforce en *b*. Ex. : *vervecem, berbi; — viduare, boueidâ* (pr. *voidar*) et *boujâ* (pr. *voiar*); — *veruculum, barouei.*

[1] On sait que l'*f* n'était en latin qu'une forme, plus rude que l'*h*, de l'aspiration *. Aussi s'est-elle souvent réduite, même dans le latin classique, à cette dernière. Parmi les idiomes néo-latins, deux dialectes de la langue d'oc, le béarnais et le gascon, ont, avec le castillan de l'autre côté des Pyrénées, développé dans leur sein cette tendance phonique, et, généralisant un phénomène qui était resté accidentel en latin, en ont fait un de leurs caractères les plus distinctifs.

* V. Baudry, *Gramm. comp.*, p. 124.

B. — On sait que le *v* n'avait pas en latin le son net et franchement consonnant que nous lui donnons. C'était une semi-voyelle, qui devait différer fort peu du *w* anglais. Les Latins aimaient à associer cette semi-voyelle aux gutturales dures *q* et *g*. *Q* ne se présente jamais sans elle, et *g* en est très-fréquemment accompagné. Tout porte à croire que la langue populaire avait multiplié ces associations et que, par suite, de même que *g* attirait *v*, *v* à son tour attira *g*. Cela eut lieu surtout, paraît-il, dans les Gaules, et l'on a des raisons pour attribuer ce phénomène à une influence celtique. Quoi qu'il en soit, en langue d'oc comme en langue d'oïl, le *v* initial s'est très-souvent associé la gutturale sonore *g*, qui a toujours fini par l'éliminer. Le *w* initial germanique, à la suite du même renforcement, a subi le même sort. Ex.: *vadum, ga* (fr. *gué*); — *vasconem, gascou ;* — *Wilhelm, Guilhaume ;* — *werra, guêro*.

II. — *V* intérieur

A.— Entre deux voyelles, il reste *v*. Ex.: *viva, vivo ;*— *captiva, cheitivo ;* — *cavare, chavâ*. Il tombe dans quelques mots, tels que *bouyê* = *bovarium, viando* = *vivanda, pou* = *pavorem ;* mais ce dernier phénomène est plus rare en limousin que dans la langue classique.

B.—Entre une consonne et une voyelle, il se renforce en *b* [1]. Ex.: *curvare, courbâ ;* — *vervecem, berbi ;* — *forviar* (pr.), *fourbiâ*. La même mutation a eu lieu exceptionnellement entre deux voyelles dans *gâbio* = *cavea,* où, pour compenser sans doute ce renforcement anomal de la consonne intérieure, la consonne initiale s'est affaiblie. Il est passé à l'*m* dans *saumo,* que l'on dit pour *sauvo* (*salva*) ; dans la locution *saumo ta fenno* (*sauf ta femme*), que l'on ne manque pas d'ajouter comme correctif lorsqu'on traite quelqu'un de sot [2].

[1] Le renforcement est allé, comme en français, jusqu'au *p* dans *pepido* = *pi(t)vita*.

[2] Quelques-uns disent de même, en initiale : *Mau m'en anâ*, pour *Vau m'en anâ* (fr. *Je vais m'en aller*).

C. — Le renforcement de *v* en *gu* n'a lieu en français qu'en initiale. En langue d'oc et aussi dans un dialecte limitrophe de la langue d'oïl, le poitevin, ce phénomène se produit parfois également à l'intérieur des mots, mais seulement devant *i* et *e*. C'est ainsi qu'un *g* y a été attiré devant le *v* ou devant l'*u*, préalablement semi-consonnifié, des flexions en *vi* ou en *ui* du parfait latin, pour produire des formes telles que *tengui, tengueren* = *tenui, tenuerunt*. On verra, au chapitre de la Conjugaison, que cette flexion *gui* s'est substituée beaucoup plus généralement à l'*ui* qu'au *vi* classique, et qu'on l'a propagée dans plusieurs dialectes, d'après quelque fausse analogie, à beaucoup de verbes qui n'avaient aucun droit à la recevoir.

D.— Après une voyelle, *v* se vocalise si une consonne vient à suivre ou s'il est devenu final. Ex.: * *levjum* (*levium*), *leuje;* — *viv(e)re, viure, veüre;* — *clavem, clhau*; — **av(i)cellum, auzeü;* — *leve, leü* (dans *beleü*); — *suave, souau;* — *ovum, yóu;* — *vivum, viu, veü* ou *vî*.

H[1]

L'aspiration existe virtuellement devant toute voyelle initiale, à peine appréciable devant *a*[2], déjà plus perceptible devant *e*, *i* et *o*, toujours très-sensible devant *u* et *ou*[3]. Elle se fait aussi toujours plus ou moins sentir dans tous les hiatus, parce qu'on ne peut prononcer deux voyelles consécutives qui ne font pas diphthongue sans reprendre haleine. L'aspiration peut rester indépendante, et c'est ce qui arrive le plus souvent, surtout en initiale; mais souvent aussi elle s'associe avec l'articulation produite par les lèvres au moment où elles lui li-

[1] J'ai expliqué ci-dessus (tome III, page 370) pourquoi j'ai cru devoir ne traiter de l'*h* qu'après les labiales.

[2] C'est pour cela que l'*a* initial tombe presque toujours (V. chap. 4°, III, A), tandis que les autres voyelles, mieux défendues par l'aspiration, échappent à l'aphérèse.

[3] On sait qu'en grec l'υ reçoit toujours l'esprit rude.

vrent passage, je veux dire avec *b*, et un *v* en résulte. Ce *v* représentant *h*, et qui est identique au digamma éolique, est très-fréquemment émis, sans qu'on y prenne garde, même en français, par exemple dans *oui*, prononcé souvent *voui* par bien du monde. Chez nous il est très-commun, mais en initiale, plus rare à Nontron même que dans les campagnes voisines. Au reste, comme on doit s'y attendre, c'est à peu près exclusivement à *ou* et à *u* (surtout, dans ce dernier cas, à *u* engagé dans la triphthongue *uei*) qu'il s'associe. Quand il est attiré devant d'autres voyelles, il ne l'est, sauf devant l'*o* dans un ou deux cas (ex. : *L'ei vôro* = *Illa est horrida*), que grâce à l'influence d'un *ou* précédent. Ex. : *N'ai vounze (J'en ai onze), N'ai vounto (J'en ai honte), Ou vei (Il est), louvidor (louis d'or), lóuveto, lòuvâ, óuvî, (alouette, louer, ouïr*[1]*), loû vô (les os), moû vuei (mes yeux), vuei (hodie).*

L'aspiration qui existe virtuellement aussi en association avec *r* et que les Grecs, si exacts observateurs de ces délicats phénomènes, n'avaient pas manqué de noter, a pris dans deux mots de notre langue, dont le second seul vit encore en limousin, une forme plus concrète. Mais le *v* en lequel elle a dû se changer a passé immédiatement à l'explosive correspondante (*b*), le groupe *vr* en initiale n'étant pas souffert. Ces deux mots sont *brugir* = *rugire*, *brude* = *rudem*. Cf., en grec, βρόδον = ῥόδον, βρίζα = ῥίζα, etc.[2].

H, au lieu de se changer en *v* ou en sa suppléante *b*, a, dans deux ou trois mots, permuté avec *g* : *haguî* = fr. *haïr* ; — *prigoun* = *prehon* = *profundum* ; — *granoulho* = **ranucula*.

On sait que le *s* latin correspond, en grec, dans beaucoup de mots, à un esprit rude, c'est dire à *h*. Or *h* = *v* ou le digamma. Il y a donc affinité entre *v* et *s*, et ces consonnes peu-

[1] Sur ces mots, voir ci-dessus, section II, *Dentales, D intérieur*.

[2] Par exception, *v* = *h* s'est durci encore en *b* devant une voyelle dans *olóubeto*, du bas-limousin = *lóuveto* de Nontron, et dans *boueivé*, comme on prononce à Limoges notre interjection *voueivé* (= pr. *oi veez*, fr. *oh! voyez!*). Dans le prov. mod. *mounte*, c'est en *m* que s'est changé le *v* virtuel de *ounte* (= *unde*).

vent permuter ensemble, comme nous avons vu que le font accidentellement les explosives correspondantes *b* et *d*. C'est ainsi que *Wenceslav* est devenu *Venceslas*, que *Law* se prononce *Las*. C'est peut-être ainsi également que plusieurs parfaits latins en *vi* ou *ui* ont dû prendre dans le latin vulgaire la forme en *si*, que suppose celle qu'ils ont eue ou qu'ils ont encore dans plusieurs langues romanes[1]. Cette forme en *s* était fort rare dans la vieille langue d'oc ; je ne sais si l'on en trouve actuellement des traces dans quelque dialecte, mais il n'y en a pas en limousin.

La mutation inverse, c'est-à-dire celle de *s*, non point en *v* mais en sa suppléante *h*, est très-fréquente, entre deux voyelles, dans le catalan, idiome très-voisin de la langue d'oc. Ex. : *plaher* = *plaser* ; *maho* = *maiso* ; *raho* = *raso*. Je n'en connais pas d'exemple chez nous.

Remarque. — L'*h* joue un grand rôle dans l'ancienne orthographe de la langue d'oc. Cette lettre ayant été adoptée pour figurer le son de l'*i* consonne associé à *l* et à *n* (*lh*, *nh* = *ly*, *ny*), elle a été par suite assez fréquemment employée pour représenter l'*i* consonne, et même l'*i* voyelle, dans leurs associations avec d'autres lettres, consonnes ou voyelles[2]. De là des orthographes telles que les suivantes, que j'extrais du dictionnaire de rimes du Donat provençal, où l'*h* = *i* est même souvent séparé par une consonne de la voyelle avec laquelle il doit s'unir en diphthongue[3] : *esglahz* = *esglais*, *rathz* = *rais* (*radius*), *lethz* = *leis* (*lex*), *lethz* = *leitz* (*lectus*), *pethz* = *peitz* (*pectus* et *pejus*), *vohtz* = *voitz* (*viduus*), *pohtz* = *pois*, *puetz* (*podium*).

Camille Chabaneau.

(*A suivre.*)

[1] Ex. : v. fr. *sols*, *vols* = *solvi*, *volui* ; ital. *valsi* = *valui*.

[2] Cf. ancien portugais *mha* = *mia*.

[3] Il pourrait se faire pourtant que l'*h*, dans les formes telles que *rathz*, *pethz*, *dithz*, affectât, en effet, le *t* et non la voyelle antécédente. Ces orthographes représenteraient alors une prononciation où, la voyelle restant pure et sèche, c'était le *t* qui était mouillé. *Dithz*, par exemple, dans cette hypothèse, figurerait une forme intermédiaire, que nous devons d'ailleurs logiquement supposer, entre *dictus* et *dich*. (Voir, ci-dessus, *Gutturales*, *C*.)

LA PERLO

—

A ta fresco e poulido auriho,
Pastado de roso e de blanc,
Pèr pendènt uno perlo briho
Coume un plour d'aubo tremoulant.

A soun entour se recouquiho
Toun péu d'or en anèu galant;
Me sèmblo vèire uno couquiho
Ounte la mar a mes plan-plan

Sa perlo fino la plus raro.
Laisso-me clinà sus ta caro!
Dins li couquihage, d'abord

Que l'on entènd ço que dis l'oundo,
Vole, iéu, o divino bloundo,
Escouta ço que dis toun cor!

Teodor AUBANEL.

Avignoun.

Traduction

—

LA PERLE

A ta jolie et fraîche oreille, — pétrie de rose et de blanc,— pour pendants brille une perle, — comme un pleur d'aube qui tremble.

Autour d'elle se retroussent — tes cheveux d'or en boucles charmantes ; — il me semble voir une coquille — où la mer a mis doucement

Sa perle fine la plus rare. — Laisse-moi me pencher sur ton visage! — Puisque dans les coquillages

On entend ce que dit l'onde, — moi, je veux, ô blonde divine, — écouter ce que dit ton cœur!

Théodore AUBANEL.

LA BELLO MAIO[1]

—

Lou proumié jour dòu mes de mai,
V'en souvènt? erias pichouneto,
E vouesto tèsto bloundineto
Espandissié sei proumié rai.
Veguéri, contro uno muraio,
Rire voueste galoi mourroun.
Boutas, me n'en souvèni proun,
Margai, fasias la bello Maio.
Sias maire desempièi, avès bèn de marmaio;
Pamens, seres toujours per iéu la bello Maio.

Traduction

—

LA BELLE MAIE

Le premier jour du mois de mai, — vous en souvient-il? vous étiez toute petite, — et votre tête blonde était dans son premier rayonnement! — je vis, près d'un mur, — rire votre joli minois. — Allez, il m'en souvient bien, — Margai, vous faisiez la belle Maie.

Vous êtes mère, depuis, et vous avez pas mal d'enfants; — cependant, vous êtes toujours pour moi la belle Maie.

[1] On célébrait en Provence, il y a une vingtaine d'années, et on célèbre encore dans certaines localités, la fête du printemps et des fleurs, gracieuse réminiscence du paganisme, dont les mystères et les pompes frappaient tellement les imaginations, que son souvenir ne s'est jamais entièrement effacé dans les esprits méridionaux. Une jeune fille, vêtue de blanc et couronnée de fleurs, est assise sur un trône orné de guirlandes fleuries, auprès duquel est un autel de verdure, où se trouve un plateau de métal ou une soucoupe de faïence. C'est la *Maio!* Un essaim de fillettes, aussi parées de robes blanches, forme sa cour, et demande, en riant et en chantant, aux passants, quelque chose pour la *bello Maio*, la belle de Mai. Le produit de la collecte est destiné à une œuvre de charité ou à une collation.

Quand vèn lou mes ensouleia,
Lei fiheto de la Prouvènço
Fan reviéudà la souvenenço
De la divesso Maia.
Emé lei flous deis ourtoulaio
Trenon de redoulènt capèu,
E pièi n'en couraunon lei pèu
De la plus bello, qu'es la Maio !
Sias maire, etc.

De la flouresoun dòu printèms
Es uno fèsto un pau pagano,
Qu'emé sei plasènteis engano
Nous remembro leis encian tèms.
Au bord dei carriero o dei draio,
Lei priéuresso dòu mes de mai,
Pimparrado em'un pouli biai,
Nous retraton la bello Maio.
Sias maire, etc.

Avias un èr foueço agradièu,
Su'un sèti de moufo quihado...

Quand vient le mois ensoleillé, — les fillettes de la Provence — font revivre la souvenance — de la déesse Maia. — Avec les fleurs des jardins — elles tressent d'odorants chaperons, — dont elles couronnent les cheveux — de la plus belle, qui est la Maie.

Vous êtes mère, etc.

De la floraison du printemps — c'est une fête un peu païenne, — qui nous rappelle les temps anciens—par ses aimables emblèmes;— et au bord des rues et des chemins, — les prieures du mois de mai, — parées avec autant d'élégance que de goût, — représentent la divine Maie.

Vous êtes mère, etc.

Vous aviez l'air bien séduisant, — assise sur votre siége de

Voueste vistoun de còuquihado
Trelusie en rescountrant lou miéu.
E subran dintre moun uei raio
Uno sutilo languisoun...
Moun couer ressent de fernisoun,
En vous vesènt faire la Maio.
Sias maire, etc.

Lou front cencha de frèsquei flous,
Dins lei pli d'uno raubo blanco
Q'en flot de nèu toumbo deis anco,
Avias un biai dei plus courous.
Entre lei courau, lei roucaio,
Quand s'aubourè dòu toumple blur,
Afrodito èro pas, segur,
Plus bello que vous, bello Maio.
Sias maire, etc.

Subre voueste front enflourà,
Que gàubi tria ! quinto amistanço !
Emé quinto douço agrandanço
Voueste front me sèmblo enaurà !

.. — Votre petit œil vif d'alouette — s'illumine en rencon-
mien. — Et soudain dans mon œil — coule une subtile lan-
— Mon cœur éprouve des frissons, — en vous voyant faire
Maie.
s êtes mère, etc.

ont ceint de fraîches fleurs, — dans les plis d'une robe blan-
ui tombe des hanches à flots de neige, — vous aviez un as-
en attrayant. — Au milieu des coraux et des rocailles,
que émergea du gouffre bleu — Aphrodite, elle n'était
st certain, — plus belle que vous, belle Maie.
s êtes mère, etc.

le tournure exquise, quelle aménité, — vous aviez sur votre

Ennevouli, moun uei varaio,
E moun couer esmòugu reçaup
Un estrambord em'un ressaut,
En saludant la jouino Maio.
Sias maire, etc.

Pièi vounvounejo, à voueste entour,
Tout un eissame de fiheto,
Emé sei fàci risouleto
Coumo un voù de pichouns Amour.
Vanego l'eissame e travaio,
Courrènt, cantant e cridant,
A toutei lei passant demandant
Quauquarèn re per la bello Maio.
Sias maire, etc.

Galoio me pouayre un sictoun,
Uno bruneto acoulourido.
Li dìsi : « Es pas per tu, marrido,
Que bouti la man au boussoun. »
Dins ma pòchi ma man rabaio
Douos o tres peceto d'argènt,

front fleuri ! — Avec quelle grâce votre front semblait transfiguré ! — Mon œil, couvert d'un nuage, se trouble... — Mon cœur ému éprouve une secousse d'enthousiasme, — en saluant la belle Maie.
Vous êtes mère, etc.

Puis, bourdonnait autour de vous — tout un essaim de fillettes aux faces rieuses, — pareil à un vol de petits Amours. — L'essaim voltige et s'empresse, — courant, chantant, criant, — et demandant à tous les passants — quelque chose pour la belle Maie.
Vous êtes mère, etc.

Une brunette au teint vermeil me présente une soucoupe. — Je lui dis : « Ce n'est pas pour toi, friponne, que je mets la main au gousset. » — Ma main cherche dans ma poche deux ou ou trois petites

E, m'aprouchant en sourrisènt
Dòu pichoun sèti de la Maio....
Sias maire, etc.

« Divo, plus fresco que tei flous,
Mè ta caranchouno agradivo,
O frisado coumo uno andivo,
Dins lei flot d'or de tei pèu rous,
Diguèri, moun couer vous lei baio
Lei peceto au risent trelus... »
En m'ausènt parlà, li ves plus,
Tremouelo la crentouso Maio.
Sias maire, etc.

« Fès pioutà voueste parauli,
Vouestei bouco me fan lingueto!
Aqueu pouli parèu d'agrueto,
Me labro voudrien lou culi.
Semoundrièu bèn mai de medaio,
Se voulias semoundre un poutoun... »
Vièu s'aprouchà de moun mourroun
Lei doues agrueto de la Maio.
Sias maire, etc.

pièces d'argent.— Et, m'approchant en souriant de la belle Maie...
Vous êtes mère, etc.

Divine, plus fraîche que tes fleurs,—avec ton petit minois séduisant, — ô frisée comme une chicorée endive, — dans les flots de tes cheveux, — dis-je, mon cœur vous les donne, les petites pièces au riant reflet. » — Elle n'y voit plus, en m'entendant parler, elle tremble, la timide Maie.
Vous êtes mère, etc.

« Faites gazouiller votre douce parole.—Vos lèvres m'allèchent.— Ma lèvre voudrait cueillir ces deux jolies petites cerises. — J'offrirais bien plus de monnaie, si vous vouliez m'accorder un baiser. » — Et je vis s'approcher de ma bouche— les deux cerises de la Maie.
Vous êtes mère, etc.

Pecaire ! que trefoulimen
Dintre moun couer que n'es plus vege !
Aviè douge an, la Maio, ièu trege,
Tout bèn coumta, ni mai ni mens !
Sèmblo que moun amo pantaio !
Respiri l'alen melicous
Deis agrueto e dei frago en flous
Qu'embèimavon emè la Maio.
Sias maire, etc.

Leis èr soun plen de cant d'aucèu.
Crèsi que pousso à meis espalo
Coumo un parèu de blànqueis alo,
Per m'envoulà d'amount au cèu.
Ma labro enfebrado s'estraio,
E, tout en clavant mei vistoun,
Empùri un sabourous poutoun
Ei labro que m'apound la Maio.
Sias maire, etc.

De joio mànquà m'avani !..
Ello tressano e devèn blavo.

Ah ! quel tressaillement — dans mon cœur qui n'était plus vide ! — Elle avait douze ans, la Maie, et moi treize, — tout bien compté, ni plus ni moins ! — Mon âme semble dans un rêve. — Je respire l'arome de miel — des cerises et des fraises épanouies — que fleure la Maie.

Vous êtes mère, etc.

Les airs sont pleins de chants d'oiseaux. — Je crois voir pousser à mes épaules — des ailes blanches — pour m'envoler là-haut, au ciel. — Ma lèvre enivrée s'égare, — et, tout en fermant les yeux, — j'attise un savoureux baiser — sur les lèvres que m'offre la Maie.

Vous êtes mère, etc.

Je faillis m'évanouir de joie. — Elle tressaille et pâlit. — Pre-

Proumié poutoun, o divo cavo !
Jamai, jamai, déurriés fini !
Pièi, tramoulant coumo uno paio,
Prèn lei peceto emé sa man,
La Maio, e dis : « Passas deman,
Se voulès mai vèire la Maio. »
Sias maire, etc.

L'endeman, e lou subre endeman
Ièu tournamai li revenguèri.
Pamens, jamai plus reveguèri
La Maio e soun mourroun charmant.
Desempièi sèmpre se retraio
Sa caro dins moun couer plantièu.
Quand vèn lou printèms o l'estièu,
Subretout pantaihi la Maio.
Sias maire, etc.

La bello Maio, l'ai revisto,
La revièu souvènt desempièi ;
Sa gràci esbrihaudo ma visto,
E soun uei fa claure moun uei.

mier baiser, ô douce chose ! vous ne devriez jamais, jamais finir ! — En tremblant comme une paille, — elle prend les petites pièces avec sa main, — la Maie, et dit : « Repassez demain — si vous voulez voir encore la Maie.

Vous êtes mère, etc.

Le lendemain et le surlendemain, — je vins et je revins. — Mais je ne rencontrai jamais plus — la Maie au visage charmant. — Depuis, son image se reflète sans cesse — dans mon cœur mélancolique. — Lorsque revient le printemps ou l'été, — je rêve surtout à la Maie.

Vous êtes mère, etc.

Je l'ai revue et la revois souvent, — depuis lors, la belle Maie ; —

Mai l'amistanço de sa taiho,
Qu'encenturavon leis Amour,
S'es envoulado per toujour,
Car s'es maridado, la Maio.
Sies maire, etc.

M'è vouesto garbo d'enfantoun,
Maio, aves bèu èstre Madamo :
Sentrai sèmpre, au found de moun amo,
Lou coungoust de voueste poutoun.
E s'un cop la mouert me rabaio,
Sèmpre, après coumo avant ma mouert,
Recatarai dintre moun couer
Lou poutoun de la bello Maio !
Emai vous foûssias rèiro au su blanc que trantaio,
Pamens sarias toujour pèr ièu la bello Maio.

J.-B. Gaut.

Aix.

sa grâce éblouit ma vue, — et son œil fait éclore mon œil. — Mais les charmes de sa taille, — dont les Amours formaient la ceinture, — se sont envolées pour jamais ! — car elle s'est mariée, la Maie !

Vous êtes mère, etc.

Avec votre gerbe d'enfants,— vous avez beau être Madame : — je garderai toujours dans mon âme — la saveur de votre baiser. — Et, lorsque la mort m'emportera,— après, comme avant la mort, — je conserverai au fond du cœur — mon amour pour la belle Maie.

Et fussiez-vous devenue grand'mère, à la tête blanchie et branlante, — vous seriez toujours pour moi la belle Maie.

J.-B. Gaut.

BIOGRAPHIE

—

VINCENT DE BATAILLE-FURÉ

POÈTE BÉARNAIS

Le 26 mai dernier est mort à Pontacq, dans les Basses-Pyrénées, M. Vincent de Bataille-Furé, avocat, auteur de poésies écrites dans le dialecte du Béarn. Personne n'a mieux connu ce dialecte que lui et ne l'a écrit avec plus de pureté. Il avait eu quelques succès aux Jeux floraux pour des poésies françaises; mais ces succès ne l'empêchèrent pas de faire de la langue de son pays l'interprète ordinaire de ses inspirations poétiques. Cette langue, fille du latin comme les autres idiomes méridionaux, n'est inférieure à aucun d'eux sous le rapport de la douceur et de l'harmonie. La première de ces qualités résulte surtout de l'emploi fréquent de certaines diphthongues euphoniques et de la vocalisation des lettres *g* et *j* dans un grand nombre de mots, tels que *bergè, bilatge, jurà, jutjà,* qui deviennent, en béarnais, *beryè, bilatge, yurà, yudyá.* D'autre part, l'accent tonique, fortement marqué, rend cet idiome très-sonore et très-harmonieux. « L'harmonie est » tellement inhérente à notre dialecte, m'écrivait, il y a déjà » longtemps, M. de Bataille, qu'on peut dire que ce qui n'est » pas harmonieux n'est pas béarnais. »

Lorsque ce poëte publia ses premiers vers, *la Capère de Bétharram* (c'était en 1838), MM. Mazure et Hatoulet n'avaient pas encore édité les *Fors du Béarn*[1], qui auraient pu lui servir à résoudre quelques difficultés orthographiques. La Grammaire béarnaise de M. Lespy n'avait pas encore paru ; elle n'a

[1] Les *Fors du Béarn* comprennent toute la législation de ce pays, du XI[e] au XIV[e] siècle.

Il exalte, dans d'excellents vers, la conduite héroïque de son compatriote :

> Tant que lous moutz d'haunou, d'enbencible couratye,
> Haran bate lou coo, trametut d'atye en atye,
> Barbanegre ! toun noum sera toutz-tems citat,
> Y lou gran fayt d'Huningue autalèu racountat.

Je borne là ces citations. Elles suffiront pour faire apprécier le talent de M. de Bataille, qui a été un des rares précurseurs de la renaissance de notre littérature méridionale. Ses poésies resteront comme des documents importants pour l'histoire des lettres dans le Béarn, et comme d'excellents modèles pour les poëtes qui viendront après lui. M. Lespy regrette que l'auteur ne les ait pas réunies dans un volume. J'exprimerais le même regret si je n'avais des raisons d'espérer que M. Guillaume de Bataille, héritier des goûts de son père pour la poésie béarnaise, qu'il cultive avec succès, ne faillira pas à ce devoir. Je l'engage à joindre à cette publication, qui n'en sera pas déparée, son poëme *las Haunous de Gastou Phebus, coumte de Foux, senhou soubiraa de Béarn,* qui obtint une médaille au concours de la Société archéologique de Béziers de l'année 1870.

GABRIEL AZAÏS,
Secrétaire de la Société archéologique de Béziers.

LOU ROUMIEU

LEGENDA DAU TEMS DAS COMTES DE PROUVENÇA

(Suite.)

VI

L'INGRAT

Quand lou ministre de Prouvença
De naut en bas de la Coumtat
Trapet tout à sa counvenença,
Pople urous, tresor remountat,
Vertuts prounadas e flouridas,
Libertats, tant qu'es de resoun,
S'entre-metet pèr las manidas
Que noun poudiè cabi Ramoun.
Lou qu'a l'estèc es pas en pena.
A la lec teniè, lou Roumieu,
Quatre rèis de la bella mena,
Pèr chaca Ramounda lou sieu.

LE ROMIEU

LÉGENDE DU TEMPS DES COMTES DE PROVENCE

VI

L'INGRAT

Lorsque le ministre de Provence, — d'une extrémité à l'autre de la Comté, — trouva tout selon ses désirs, — peuple heureux, trésor rempli,—vertus honorées et florissantes, — libertés autant qu'en admet la raison, — il s'entremit pour les jeunes filles — que Raimond n'avait pu marier. — Celui qui sait comment vont les choses n'est pas en peine. — Le Romieu tenait aux aguets — quatre rois du plus haut parage, — pour que chaque fille de Raimond eût le sien.

Quand soun pas de nòvis de croia,
Acord pres, mariage entanchat;
Antau tout anet. Quanta joia!
Jamai Roumieu tant festejat.
— « D'amis de toun biais, n'i'a pas gaire »,
Disiè lou Comte ; « es un bon sort
» Que me siègue espelit un fraire!
» Nous quitaren, vei, qu'à la mort! »
La Coumtessa atabé l'aimava;
Las novietàs lou benissien;
Lou pople à bon drech lou badava...
Mès foça à la court l'ahissien.

Savès? lous dau partit d'empougna,
Toutes manèfles e sournuts,
Que soun de las naciouns la rougna,
E sans lous rèis treparien nuds;
D'acò que vai de gratapautas
Pèr avè ce-z-autre, e ce sieu;
Quand hou tèn, fièr, coufla sas gautas,

Quand ce ne sont pas des fiancés de plâtre, — tout accord pris est un mariage conclu ; — ainsi les choses allèrent-elles. — Quelle joie! — Jamais Romieu ne fut autant fêté. — « Les amis tels que toi sont rares,»—disait le Comte; « c'est un heureux destin — qu'un frère me soit venu! — Nous ne nous laisserons, va, qu'à la mort! » — La Comtesse l'aimait aussi ; — les nouvelles fiancées le bénissaient ; — le peuple à bon droit l'admirait ; — mais beaucoup le haïssaient à la cour.

Savez-vous ? c'étaient ceux dont l'opinion est de prendre,— (qui) tous, flagorneurs et sournois, — sont la lèpre des nations, — et sans les rois s'en iraient nus. — (Ils représentent) un être vil, marchant à quatre pattes—pour prendre son bien et celui d'autrui ; — qui, les tenant, fier, se rengorge, — et cracherait sur le bon Dieu. — Fainéant, l'envie le dévore. — Si quelqu'un d'ingénieux

Escoupiriè sus lou bon Dieu!
Pòile, a l'enveja que lou crèva,
S'un qu'a d'idèia fai quicon,
Ce pus orre contra el alèva,
Mès pèr lou pèri se rescond.

Es acò lourd, tout de faussige,
Que vendriè maire, fenna, nis,
Pèr d'argent, d'ounous, de bauchige,
Qu'entrabet l'ome au roumanis [1].
Pas à pitre nud e mans netas,
En brave luchaire, au sourel;
Nou, tras la nioch, de-revaletas,
Enverinet tout autour d'el.
Es quand, sa bella obra acavada,
Lou dau tant grand saupre vesiè
Sa Prouvença ben refoufada,
Que s'acousset la jalousiè.

Ramoun, pus flac qu'una bediga
(D'entre-mièja que lou Roumieu
Sentissiè pas, dins sa fatiga,

fait une chose, — il invente contre lui les plus basses infamies; — mais il se cache, pour chercher à l'avilir.

C'est cet être affreux, plein de fausseté,—qui vendrait mère, femme, nid,—pour de l'argent, des honneurs, des folies,— qui fit obstacle à l'homme au romarin;— (mais) pas à poitrine nue, les mains sans armes, — en vaillant athlète, en plein soleil: — non! (ce fut) par derrière, la nuit, en rampant, — (qu')il répandit son venin autour de lui. — Ce fut lorsque, sa grande œuvre achevée, — celui dont les connaissances étaient si hautes voyait — sa Provence si florissante, — que se dressa l'envie.

Raimond, plus faible qu'une brebis — (tandis que le Romieu — ne sentait pas, dans le feu d'un grand travail,—qu'il était exténué de

[1] Par rapprochement de mots, le romarin (*roumanis*) était devenu l'emblème des pèlerins (*roumieu*).

Qu'èra las couma un prèga-Dieu),
Ramoun à la court, sus soun sèti,
Quitava, tout asserenat,
Trafia lous que li fasien plèti,
Sans escampà dau semenat
Lous bels flaugnards que degaugnavou
Soun ministre de grand cami,
Couma disien; l'escaraugnavou
Davant el, Ramoun, soun ami.

Que dise, soun ami? soun fraire!
Mès lous sentimens, à la court,
Soun de fioquets; duroun, pecaire!
Tant qu'un pougnat de legna au four.
L'aparet, en-premiè, sans rire,
Soun Roumieu; quand ne seguet las,
Vai que trai, Ramoun quitet dire,
Amai seguet dau cacalas.
Imaginas se l'embufèrou
Contra l'ome qu'ahissien tant!
Un cop, tant lourd ie l'esculèrou
Qu'auriè mascarat la sartan!

fatigue), — Raimond à la cour, sur son trône, — laissait, avec sérénité, — jacasser ceux qui étaient à sa dévotion, — sans rejeter au loin — ses beaux flatteurs, qui tournaient en ridicule — son ministre de grand chemin,— comme ils disaient; ils l'égratignaient — devant lui, Raimond, son ami.

Que dis-je, son ami? son frère! — Mais les sentiments, à la cour, — sont de petits feux; ils durent, hélas! — autant qu'une poignée de menu bois dans un four. — En premier lieu, il le défendit, sans rire, — son Romieu. Quand il en fut fatigué, — va comme je te pousse, Raimond laissa dire,—et même rit aux éclats avec eux.— Imaginez s'ils l'excitèrent (les grands)—contre l'homme qu'ils haïssaient tant. — Un jour, ils le lui présentèrent si noir — qu'il eût noirci la poêle à frire.

Paure Roumieu ! l'aviè pas mola.
N'èra ni crestian, ni jasiòu ;
Soun Dieu èra la manipola,
E quanta fe !... teniè soun bòu [1].
Un tresor, panat sus las talhas,
Denistat pèr lou margoulin
Qu'aviè rabilhat las sarralhas
D'un cofre pèr lou metre alin.
Aiçò passava la mesura
E lou Comte risiè pas pus.
Endinnat, fasiè 'na figura !
« —Menjan, cridet, ount 'aquel gus.... »

« — Ten soun bòu ? » — coupet la noublessa,
Ausiguent la demanda à mièch,
Couma fan lous clercs à la messa.
« — A soun cambrihou, jout lou lièch ! »
« — Dieu me càstie ! tournet lou Comte,
» Se n'en proufita. Anen ! de lum !
» Seguissès-me toutes, ie monte !... »
Lou Roumieu intret ; e pas un

Pauvre Romieu ! on ne l'épargnait pas. — Il n'était ni chrétien, ni juif ;— son Dieu était la rapine ; — et quelle foi ! .. Il tenait son *magot*. — C'était un trésor volé sur les impôts, — et vu par le pauvre et mauvais ouvrier — qui avait réparé les serrures — d'un coffre qui servait à l'enfermer. — Ceci comblait la mesure, — et le Comte ne rit plus. — Irrité, il avait un visage !..... — « Voyons, s'écria-t-il, où ce gueux ... »

« Tient le *magot?* » dit la noblesse,— n'écoutant la demande qu'à moitié, — comme font les clercs à la messe.—« Dans son galetas, sous le lit. »—« Dieu me châtie, reprit le Comte, — s'il en profite. Allons ! que l'on m'éclaire ! — Suivez-moi tous ! je monte. » — Le Romieu entra, et pas un — ne l'aperçut dans la salle.—Lui, préoc-

[1] Litt. : coup de filet.

De l'apercebre dins la sala.
El ple d'idèias passet lis.
Era au cop que l'oumbra davala
E dins la nioch tout s'abalis.

As escaliès, sus las airetas
La court, un coulobre[1] de lum,
De ferre, d'or, de pampalhetas,
Escalava en grand revoulum.
Ramoun fasiè sa pegoulada!
El tant bon, tant amistadous;
L'er caïn, amount d'àfilada
Enguliguet lous courredous.
Au founs veguet, drech de soun mourre,
Una porteta de boi blanc
Contra la rampa de la tourre;
Se traguet dessus d'un balans...

Boumbet sans alè ni paraula,
S'espallet dessus lou pestèl
(E la porteta èra en cadaula);
Fora d'el, cridet: — « Un martèl! »

cupé, passa son chemin. — C'était au moment où descendent les ombres, — et dans la nuit tout disparaît.

Dans l'escalier, à tous les étages, — la cour, un flot serpentant de lumière, — de fer, d'or, de broderies, — montait en grand tumulte.— Raymond faisait sa course aux flambeaux. — Lui si bon, si affectueux; — l'air cruel, là-haut les uns après les autres, — il enfilait les couloirs. — Il vit, au fond, en face de lui, — une petite porte en bois blanc, — près de la rampe de la tour; — il s'y précipita d'un bond...

Il y heurta, essoufflé, sans parole; — il se meurtrit l'épaule contre le pène — (et la petite porte n'était fermée qu'au loquet...) — Hors de lui, il s'écria: « Un marteau! »— Nul ne bougea. Du côté

[1] Litt.: un dragon

— Degus noun branlet. Daus la rampa
Sourtissiè lou Roumieu dau sòu ;
Teniè sous chapelets, sa lampa,
E lous dau sagat n'avien pòu.
« — Quau sès, cridèt, que venès querre? »
Ramoun se reviret. — « Quau siei? »
E se plantet davant el : « Tère !
» Quante mestiè fas, o moun Rèi? »

« — Tardieirament se tant naut monte,
Es pas pèr te parlà dau mieu.
Fins de tout[1], ioi, vole moun compte ! »
« — Es prèste ! » tournet lou Roumieu ;
E descadaulet la porteta.
El, à sa coustuma ennegrat,
Rauba, sandalas e barreta,
Faguet las ounous à l'ingrat.
Aqueste, en camisa de malhas,
Tunica escarlata, esperous,
Vestit couma pèr sas batalhas,
Dins aquel cambrihou terrous

de la rampe, — le Romieu sortait du sol : — il tenait les chapelets, sa lampe, — et ceux de la suite (du Comte) avaient peur. — « Qui êtes-vous? cria-t-il ; que venez-vous chercher? » — Raimond se retourna : « Qui je suis? » — Et il se campa devant lui : « Certes! quel métier fais-tu, ô mon Roi? »

« Si je monte aussi haut à cette heure tardive,—ce n'est pas pour te parler du mien ! — Jusqu'au dernier sou, je veux mon compte! » — « Il est prêt! » riposta le Romieu ; — et il ouvrit la petite porte. —Lui, tout en noir, selon sa coutume,— robe, sandales et barrette, — fit les honneurs à l'ingrat. — Celui-ci, en chemise de mailles, —tunique écartate, éperons, — vêtu comme au jour des batailles,— dans ce réduit poudreux

[1] Litt. : fin de tout.

S'assetet en miech quauques mobles
Vièls, quissounats. — Dau courredou
Lou seguissien varlets e nobles ;
Mès l'autre cridet : « Pèd bourdou[1] !
» Ma porta es sans barroul ni tanca !...
» Alande !... Mès soul intrara
» Quau tousseira ma barba blanca
» E tras el me ravalarà ! »
Pioi siau se viret lou Ministre
Vers Ramoun. — « Fins de tout, as dich ?
» Fins de tout sus aquel registre
» Avé, dèutes, veiras escrich ! »

E davant el, sans ne mai dire,
Traguet un fais de pergami.
Ramoun, emb'un semblant de rire,
Que mourtifiet soun ami,
Rebutet comptes e quitanças.
« — Camarada, soui pas en trin !
» Save toutas tas maniganças :
» M'as descauquilhat[2], pelerin ! »

S'assit parmi quelques meubles — vieux, vermoulus. Dans le couloir, — valets et nobles le suivaient. — Mais l'autre cria : « Demeurez ! — Ma porte est sans verroux, ni traverse de bois, — (puisque) je l'ouvre toute grande !.... Mais seul entrera — celui qui tordra ma barbe blanche et me traînera derrière lui ! » — Puis, calme, le ministre se retourna — vers Raimond : « Jusqu'au dernier sou, as-tu dit ? — Jusqu'au dernier sou, sur ce registre — tu verras tout écrit : doit et avoir ! »

Et devant lui, sans en dire plus, — il jeta une liasse de parchemins. — Raimond, avec un demi-sourire — qui mortifia son ami, repoussa — comptes et quittances : — « Camarade, je suis mal en

[1] Litt. : l'un de vos pieds doit rester attaché à la place que vous occupez.
[2] Litt : pris mes coquilles

« — Ieu ? S'es vrai, trop de tèms s'estrassa...
» Anen, vieu ! sona toun bourrèl !
» Anarà jougà sus la plaça
» Embe ma tèsta au sautarèl ! »

« — Pagues de frount ! » — « Nou ! Quand venguère,
» Que toun poudé toumbava à flocs,
» Es aqui que de frount paguère !...
» Troumpassant planas, coumbas, rocs »,
Souspiret, « l'iol sus moun estella,
» Paure, soulet, sans cabussau,
» Mès libre ! en gagnant Coumpoustella,
» Passère en pèïs prouvençau.
» Aquis èra un Comte minable,
» En grand vòmi de sas grandous,
» Sans ministres, sans counestable,
» Pèr alàugeiri sous coudous.

» Tresor, justiça ou granda espasa,
» Ten soun prou quau d'un es cargat ;
» Ne cau mai à moun cor de brasa :
» Carga tout e sauva l'Estat.

train ; — je connais tous tes tripotages : — tu m'as dévalisé, pèlerin ! » — « Moi ! si c'est vrai, il s'est déjà perdu trop de temps. — Vite, allons, appelle ton bourreau. — Il ira sur la place jouer — avec ma tête au bâtonnet. »

«—Tu payes d'audace ! »—« Non ! Lorsque je vins,—que ton pouvoir tombait en lambeaux, — c'est alors que je payai d'audace ! — Franchissant plaines, vallons, rochers, — soupira-t-il, l'œil (fixé) sur mon étoile, — pauvre, seul, sans chevet, — mais libre ! en m'acheminant vers Compostelle — je passai en pays de Provence. — Là était un Comte extrêmement pauvre, — ayant pris les grandeurs en dégoût, — sans ministres, sans connétable, — pour l'alléger de son fardeau.

» Trésor, justice ou grande épée, — sont autant de charges suffisantes pour quiconque a la responsabilité de l'une d'elles ; — il en

» **Ramoun n'a pas pus souvenença;**
» **Mès soun pople dis pas de nou.**
» **Sauvère au Comte de Prouvença**
» **Mai que cent reiaumes, l'ounou!**
» **Soun lùssie èra un tapa-guenilhas.**
» **Dins un gourg de dèutes negat,**
» **Era, pèr maridà sas filhas,**
» **Tant aisit qu'un piot empegat.**

» **E l'ainada, sans èstre rança,**
» **De-longa esperava lou sieu...**
» **La maridère au rèi de França[1],**
» **Lou pus grand que siègue après Dieu!**
» **Leonora[2] au rèi d'Anglaterra,**
» **Sancha[3] à Richard, rei das Roumans.**
» **Quante brave cantou de terra**
» **L'autre[4] rebutet de mas mans!**
» **Es ioi à Naples, glouriousa;**
» **Mès belèu, Ramoun VII, un jour,**
» **Auriè fach la refastignousa**
» **Beatris rèina dau Miejour!...**

faut davantage à mon cœur de braise : — il les accepte toutes et sauve l'État. — Raimond n'en a plus le souvenir, — mais son peuple ne le nie pas. — Je sauvai au Comte de Provence — plus que cent royaumes : l'honneur! — Son luxe était un cache-misère. — Noyé dans un torrent de dettes ; — pour marier ses filles, il était — aussi à l'aise qu'un dindon pris de vin[5] ;

»Et l'aînée, sans être trop vieille,— attendait depuis longtemps.— Je la mariai au roi de France,—le plus grand qui soit après Dieu;— Léonor, au roi d'Angleterre ;—Sanche, à Richard, roi des Romains. —Quel beau coin de terre — l'autre refusa de mes mains! —Aujourd'hui elle est à Naples, glorieuse, — mais peut-être Raimond VII un jour — eût fait la dédaigneuse — Béatrix reine du Midi.

[1] Marguerite de Provence épousa saint Louis;— [2] Eléonor, Edouard, roi d'Angleterre;— [3] Sanche, Richard, duc de Cornouailles, roi des Romains; — [4] Béatrix, Charles de France, duc d'Anjou, roi de Pouille et de Sicile.
[5] Ou : dans la poix

» Dounc, entre sas apartenenças
» E las de sous gendres, Ramoun
» A das poples las avenènças
» D'un bout de l'Europa au fin foun !
» Vei sa Prouvença regrelhada,
» Frianda e mountada en coulous,
» Flamejà touta ensourelhada,
» En miech sous tresors e sas flous !
» Sus la fauda de la patrìa
» Un fièr pople, sans ahicioun,
» Trima au prougrès ; de soun genia
» Raja la civilisacioun !... »

E la voues dau Roumieu mountava
E brounzinava à l'ausìdou
Dau michant cor que l'escoutava,
Sans quità sous èrs de grandou.
« — Ramoun, tournet lou qu'aviè lenga,
» N'as fach una que crèma au lum !
» Vouliès de comptes ? Soun en renga ;
» De lucre as mai de cent per un.

» Donc, en comprenant ses États — et ceux de ses gendres, Raimond — reçoit les hommages des peuples — d'un bout à l'autre de l'Europe ! — Il voit sa Provence reverdie, — splendide et haute en couleurs, — flamboyer, inondée de soleil, — parmi les trésors et les fleurs ! — Sur le giron de la patrie, — un puissant peuple, exempt de haine, — travaille avec acharnement au progrès ; — de son génie — coule à flots la civilisation ! »

Et la voix du Romieu s'élevait — et retentissait aux oreilles — du méchant qui l'écoutait — sans rien perdre de ses grands airs. « — Raimond, reprit celui qui avait la parole, — tu as fait une chose criante ! — Tu voulais des comptes ? Ils sont là (devant toi) : — tu as cent pour cent de gain ! — Tu ne perds que l'amour d'un frère ; — mais assez de gens vont venir vers toi... — Que l'argent

» Noun perdes que l'amour d'un fraire,
» Mès prou gents van te voulountà...
» Pioi tout s'atrove, aqui l'afaire !
» *Bernat es nobis* [1], pos coumptà !....

» Ieu, m'en vau ; moun obra es finida.
» Tout çai ane pèr lou milhou :
» Pès au pople ! A tus, longa vida !..... »
Coufle, en mitan dau cambrìhou,
Traguet lous iols sus las muralhas,
Sus sa crous, sus soun prèga-Dieu.
Un cofre adoubat de ferralhas
Era jout soun lièch : « Aiçòs mieu ! »
Penset, e zou ! lou rabalava.
Pioi, entre dents : « Es moun tresor ! »
Ramoun l'ausiguet : « Me raubava !
» Aqui la caissa plena d'or ! »

E l'agairet : « Qu'oun t'enanaves ?
» T'aurièi fach lum pèr davalà !
» Parlantin d'ounou, me raubaves !
» Aquela caissa, douvris-la ! »

y soit, voilà l'affaire ! — Bernard est pour nous, tu peux compter !

»Moi, je pars ; ma tâche est finie. — Que tout ici aille au mieux. — Paix au peuple ! à toi longue vie ! » — Le cœur gros, au milieu de sa petite chambre, — il jeta les yeux sur les murs, — sur sa croix, sur son prie-Dieu. — Un coffre garni de fer — était sous le lit : « C'est à moi », — pensa-t-il ; et il se mit à le traîner. — Puis il murmura : « C'est mon trésor !... » — Raymond l'entendit : « Il me volait ! — Voilà la caisse pleine d'or !! »

Et il le poursuivit d'outrages : « Que ne t'en allais-tu ? — Je t'aurais éclairé pour descendre ! — Toi qui parles toujours d'honneur, tu me volais ! — Cette caisse, ouvre-la ! » — Fou de méchanceté,

[1] Locution restée populaire et se rapportant, selon nous, à saint Bernard.

Fol de michantisa, guinchava
Sous iols sus lou cofre atissats....
Entremen, la court espinchava ;
Mès, crenta d'èstre matrassats,
Se tenièn lous dau grand defora.
D'aqui lou Comte fasiè pòu ;
Esfoulit, semblava una tora
Quand dins la flamada se dòu.

Lou Roumieu, una bona passa,
S'en quitet dire que-noun-sai,
Sounjarèl, mut, la tèsta bassa.
Pioi, s'enredenet : « Venès çai ! »
Faguet as segnous, « venès toutes !
» Lou destaparai, moun tresor !
» Mès premiè, tus, cau que m'escoutes,
» Noble Comte ! Ai palejat l'or
» De lous qu'avien las mans traucadas.
» Ieu, ce pus trasse das mesquins,
» Tout soulet, coumptave à sacadas
» Lous ramoundins d'or, lous sequins.

il louchait, — ses yeux attachés sur le coffre. — Entre temps, la cour épiait ; — mais, de peur d'être maltraités, — les gens de haut parage se tenaient dehors. — De là, Raimond faisait peur ; — hérissé, il ressemblait à une chenille — brûlant dans les flammes.

Pendant longtemps le Romieu — se laissa accabler d'injures, — soucieux, muet, la tête basse ; — puis, la redressant : « Venez çà ! — fit-il aux seigneurs, venez tous ! — Je le montrerai à découvert, mon trésor ; — mais avant, toi ! il faut que tu m'écoutes, — noble comte. J'ai à la pelle remué l'or — de ceux dont les mains étaient percées. — Moi, le plus chétif entre les misérables, — seul, je comptais à pleins sacs — les raimondins d'or, les sequins.

» Ministre de tout, tout menave,
» L'oustau dau Comte, la Coumtat,
» E dins l'estrange remenave
» Las courounas à voulountat.
» Tant avengut que se pogue èstre,
» Mai que la força, ère la lèi;
» E, se lou poude fai lou mèstre,
» Eres comte, tus; ère rèi!
» Hebe! de las cimas superbas
» Qu'escrajoun tourres e clouquiès,
» D'ounte un grand bos sembla un fais d'erbas,
» Una vila un nis de rouquiès,

» D'aquela aussada dangeirousa,
» Ounte dau deve perd lou fieu,
» Lou qu'a la cresença ourguelhousa,
» Car es entre lou pople e Dieu;
» Dieu tapat dins soun abitacle,
» Que lou quita à sa perdicioun;
» L'autre, esquinat jout lou pinacle,
» Cridant contra el mort e passioun....

» Ministre de tout, je commandais à tout;— la maison du Comte, la Comté, — et hors du territoire j'agitais — les couronnes à mon gré. — Aussi haut placé qu'on puisse l'être, — j'étais plus que la force, la loi; —, et, si la puissance fait la supériorité, — tu étais comte, j'étais roi! — Eh bien! de ces cimes superbes — qui écrasent tours et clochers, — d'où une forêt ressemble à une touffe d'herbes, — une ville à un nid de moineaux;

» De cette élévation dangereuse — où du devoir il perd la trace, — celui dont les idées sont orgueilleuses, — parce qu'il est placé entre l'homme et Dieu; — Dieu, dans sa sublime demeure, — qui l'abandonne à sa perte; — l'homme écrasé sous le pinacle, criant contre lui mort et passion..... — Eh bien! si l'un de ceux qui

» Hebe ! d'acò naut, s'un davala,
» Es pas de gaietat de cor ;
» L'assegutoun, mès n'enravala,
» Per jouï, de mountagnas d'or !
» Menjan ! au Roumieu que n'en rèsta ?
» I'èra paure e fier abitat,
» Paure s'entorna e naut la tèsta,
» Car es sauva, sa bravetat !
» E lou mourgas ! Trasès defora,
» Embe d'afrounts, aquel Roumieu ?
» Aqui soun tresor ! pa'na bora,
» Pas un pèu que noun siègue sieu.
» Es douvert, vesès ! de guenilhas ! »
Ramoun, bèfi, desalenat,
Ne veguet tirà de cauquilhas,
Un capèl descatalanat,
Una biassa, un viel abihage,
Qu'anet cargà lou Pelerin
Pèr tournà mai en roumaviage,
Camina de-longa e bon trin !...

y sont descend de ces hauteurs, — ce n'est pas volontiers ; — on le chasse ignominieusement, mais il emporte, — pour jouir, des monceaux d'or !

» Voyons maintenant ce qu'il en reste au Romieu ! — Pauvre et fier, (à ces hauteurs) il s'était élevé ; — pauvre il en descend, et haut la tête, — car sa probité est intacte ! — Et vous le tournez en dérision ! Vous jetez dehors, — par vos affronts, ce Romieu ! — Voici son trésor : pas un fétu, — pas un cheveu qui ne lui appartienne. — Il est ouvert, voyez : des guenilles ! » — Raimond défait, haletant, — vit qu'il en sortait des coquilles, — un chapeau rabattu,

Une besace, un vieux vêtement, — que le Romieu alla revêtir pour recommencer son pèlerinage, — cheminer longtemps et

D'escas s'aviè passat la porta,
Que n'aviè, lou Comte, au pas vieu
Contra sa court ; vouliè, per orta,
Qu'anèsse querre lou Roumieu.
E la mandrènalha daurada,
Que vesiè sous quers dessoutats,
Fasiè d'ussas, èra embaurada,
Mès d'acouti l'autre, ah ! boutas !

Ramoun, que lous regrèts crebavou,
Metet sous cavaliès en band ;
I'aproumetet, se lou menavou....
Quau sap ? E gara de davant !...
Pioi enmandet soun entourage
Per voudre, el, soulet demourà.
Rescoundut, doulent, sans courage,
Enmesset sa nioch à plourà :
« — Ai ! souscava, de moun flaquige
» Soui mourtifiat, devourit !
» Ounte à pres moun cor tant d'agrige,
» Lous malofis me l'an pourrit !... »

d'un bon pas !...—A peine avait-il passé la porte,— que le Comte avait une vive altercation avec sa cour. — Il voulait qu'à travers champs—on allât chercher le Romieu.— Et la canaille dorée,—qui voyait ses mauvais tours dévoilés, — fronçait le sourcil, se troublait, — mais n'avait garde d'aller à la recherche de l'autre.

Raimond, qu'étouffaient les regrets, — lança ses cavaliers, — leur promettant, s'ils le lui ramenaient, — que sais-je?... Et gare de devant ! — Puis il renvoya ceux qui l'entouraient, — voulant demeurer seul. — Caché aux yeux de tous, se lamentant, sans force, — il passa la nuit à pleurer : — « Ah ! sanglotait-il, de ma lâcheté — je suis humilié, déchiré ! — Où mon cœur s'est-il tant aigri ? — Les maudits me l'ont corrompu !.. »

Enfin, sous cavaliès tustèrou.
« – Biu ! cridet, sès be demouras !
» Lou menas, aumens ? » — « Nou ! » tournèrou.
El mai ploura que plouraras !
Seguet pas soula sa doulença,
Pèr amor d'un tant paoure gus ;
Soun langui gagnet la Prouvença,
E lous paoures mai que degus !...
En d'aco, dran-dran, caminava,
Lou Roumieu, fier, sa barba au vènt,
E la coumplenta que cantava
Disiè : « Fai lou ben pèr lou ben !... » [1]

Octavien Bringuier.

Enfin ses cavaliers revinrent.—« Vite ! cria-t-il, vous êtes restés bien longtemps ! — Le ramenez-vous, au moins ? » — « Non ! » reprirent-ils.—Lui pleura et pleura encore.—Il ne fut pas seul à avoir de la douleur — à cause du départ de cet infortuné ; — son chagrin envahit la Provence, — et les pauvres plus que personne. — Pendant ce temps, sans se presser, il cheminait, — le Romieu, fier, sa barbe au vent. — Et la complainte qu'il chantait — disait : « Fais le bien, pour faire le bien !... »

[1] Nous reproduisons à la suite de cette légende une page de la *Chronique de Provence, de César de Nostradamus*, dont nous voulions la faire précéder

» Ministre de tout, tout menave,
» L'oustau dau Comte, la Coumtat,
» E dins l'estrange remenave
» Las courounas à voulountat.
» Tant avengut que se pogue èstre,
» Mai que la força, ère la lèi ;
» E, se lou poude fai lou mèstre,
» Eres comte, tus ; ère rèi !
» Hebe ! de las cimas superbas
» Qu'escrajoun tourres e clouquiès,
» D'ounte un grand bos sembla un fais d'erbas,
» Una vila un nis de rouquiès,

» D'aquela aussada dangeirousa,
» Ounte dau deve perd lou fieu,
» Lou qu'a la cresença ourguelhousa,
» Car es entre lou pople e Dieu ;
» Dieu tapat dins soun abitacle,
» Que lou quita à sa perdicioun ;
» L'autre, esquinat jout lou pinacle,
» Cridant contra el mort e passioun....

» Ministre de tout, je commandais à tout ;— la maison du Comte, la Comté, — et hors du territoire j'agitais — les couronnes à mon gré. — Aussi haut placé qu'on puisse l'être, — j'étais plus que la force, la loi ; — et, si la puissance fait la supériorité, — tu étais comte, j'étais roi ! — Eh bien ! de ces cimes superbes — qui écrasent tours et clochers, — d'où une forêt ressemble à une touffe d'herbes, — une ville à un nid de moineaux ;

» De cette élévation dangereuse — où du devoir il perd la trace, — celui dont les idées sont orgueilleuses, — parce qu'il est placé entre l'homme et Dieu ; — Dieu, dans sa sublime demeure, — qui l'abandonne à sa perte ; — l'homme écrasé sous le pinacle, criant contre lui mort et passion..... — Eh bien ! si l'un de ceux qui

crabo à mil, — biro, bouquil !— crabo, sort de per moun mil !

La xunxo ben d'aprequi, — que bouliò xunxà lou biòu. — Xunxo à biòu, — biòu à aigo, — aigo à foc, — foc à barro, — barro à reinart, — reinart à poul, — poul à chi, — chi à loup, — loup à crabo, — crabo à mil, — biro, bouquil ! — crabo, sort de per moun mil !

Lou rat ben d'aprequi, — que boulió manjá la xunxo. — Rat à xunxo, — xunxo à biòu, — biòu à aigo, — aigo à foc, — foc à barro, — barro á reinart, — reinart à poul, — poul à chi, — chi à loup, — loup à crabo, — crabo à mil, — biro, bouquil ! — crabo, sort de per moun mil !

Lou gat ben d'aprequi, — que bouliò manjà lou rat. — Gat à rat, — rat à xunxo, — xunxo à biòu, — biòu à aigo, — aigo à foc, — foc à barro, — barro à reinart, — reinart à poul, — poul à chi, — chi à loup, — loup à crabo, — crabo à mil, — biro, bouquil ! — crabo, sort de per moun mil !

V. de M. Philippe MIQUEL,

Directeur des Écoles chrétiennes de Bédarieux (Hérault).

Traduction

—

J'ai un champ de maïs — que la chèvre me mange. — La chèvre attaque le maïs ; — va-t'en, bouquin ! — chèvre, sors de mon champ de maïs !

Le loup vint par là, — et voulait manger la chèvre. — Le loup attaque la chèvre, la chèvre le maïs ; — va-t'en, bouquin ! — chèvre, sors de mon champ de maïs !

Le chien vint par là, — et voulait manger le loup. — Le chien attaque le loup, — le loup la chèvre, etc.

Le poulet vint par là, — et voulait piquer le chien. — Le poulet attaque le chien, — le chien le loup, etc.

Le renard vint par là, — et voulait manger le poulet. — Le renard attaque le poulet, — le poulet le chien, etc.

Le bâton vint par là, — et voulait frapper le renard. — Le bâton attaque le renard, — le renard le poulet, etc.

XXVIII. — LA CRABO

Ieù ai un cantou de mil, — que la crabo me menjabo. — Crabo à mil, — biro, bouquil! — crabo, sort de per moun mil!

Lou loup ben d'aprequi, — que bouliò manjà la crabo. — Loup à crabo, — crabo à mil, — biro, bouquil! — crabo, sort de per moun mil!

Lou chi ben d'aprequi, — que bouliò manjà lou loup. — Chi à loup, — loup à crabo, — crabo à mil, — biro, bouquil! — crabo, sort de per moun mil!

Lou poul ben d'aprequi, — que bouliò picà lou chi. — Poul à chi, — chi à loup, — loup à crabo, — crabo à mil, — biro, bouquil! — crabo, sort de per moun mil!

Lou reinart ben d'aprequi, — que bouliò manjà lou poul. — Reinart à poul, — poul à chi, — chi à loup, — loup à crabo, — crabo à mil, — biro, bouquil! — crabo, sort de per moun mil!

La barro ben d'aprequi, — que bouliò tustà'l reinart. — Barro à reinart, — reinart à poul, — poul à chi, — chi à loup, — loup à crabo, — crabo à mil, — biro, bouquil! — crabo, sort de per moun mil!

Lou foc ben d'aprequi, — que bouliò brulà la barro. — Foc à barro, — barro à reinart, — reinart à poul, — poul à chi, — chi à loup, — loup à crabo, — crabo à mil, — biro, bouquil! — crabo, sort de per moun mil!

L'aigo ben d'aprequi, — que bouliò atudà lou foc. — Aigo à foc, — foc à barro, — barro à reinart, — reinart à poul, — poul à chi, — chi à loup, — loup à crabo, — crabo à mil, — biro, bouquil; — crabo, sort de per moun mil!

Lou biòu ben d'aprequi, — que bouliò bèure l'aigo. — Biòu à aigo, — aigo à foc, — foc à barro, — barro à reinart, — reinart à poul, — poul à chi, — chi à loup, — loup à crabo, —

Enfin, sous cavaliès tustèrou.
« – Biu ! cridet, sès be demouras !
» Lou menas, aumens ? » — « Nou ! » tournèrou.
El mai ploura que plouraras !
Seguet pas soula sa doulença,
Pèr amor d'un tant paoure gus ;
Soun langui gagnet la Prouvença,
E lous paoures mai que degus !...
En d'aco, dran-dran, caminava,
Lou Roumieu, fier, sa barba au vènt,
E la coumplenta que cantava
Disiè : « Fai lou ben pèr lou ben !... » [1]

Octavien Bringuier.

Enfin ses cavaliers revinrent.—« Vite ! cria-t-il, vous êtes restés bien longtemps ! — Le ramenez-vous, au moins ? » — « Non ! » reprirent-ils.—Lui pleura et pleura encore.—Il ne fut pas seul à avoir de la douleur — à cause du départ de cet infortuné ; — son chagrin envahit la Provence, — et les pauvres plus que personne. — Pendant ce temps, sans se presser, il cheminait, — le Romieu, fier, sa barbe au vent. — Et la complainte qu'il chantait — disait : « Fais le bien, pour faire le bien !... »

[1] Nous reproduisons à la suite de cette légende une page de la *Chronique de Provence, de César de Nostradamus*, dont nous voulions la faire précéder

Le feu vint par là, — et voulait brûler le bâton. — Le feu attaque le bâton, — le bâton le renard, etc.

L'eau vint par là, — et voulait éteindre le feu. — L'eau attaque le feu, — le feu le bâton, etc.

Le bœuf vint par là, — et voulait boire l'eau. — Le bœuf attaque l'eau, — l'eau le feu, etc.

Le lien (*xunxo*[1]) vint par là, — et voulait lier le bœuf. — Le lien attaque le bœuf, — le bœuf l'eau, etc.

Le rat vint par là, — et voulait manger le lien. — Le rat attaque le lien, — le lien le bœuf, etc.

Le chat vint par là, et voulait manger le rat. — Le chat attaque le rat, — le rat le lien, — le lien le bœuf, — le bœuf l'eau, — l'eau le feu, — le feu le bâton, — le bâton le renard, — le renard le poulet, — le poulet le chien, — le chien le loup, — le loup la chèvre, — la chèvre le mil; — va-t'en, bouquin! — chèvre, sors de mon champ de maïs!

XXIX. — BOUQUAIRE BOUQUIL

Ieu n'abiò un mil menut, — lou bouc me lou manjabo (*bis*). — Lou bouc al mil, — bouquaire bouquil, — tastaras pas pus de moun mil.

Apei ne ben lou loup, — per ne manjà lou bouc (*bis*). — Lou loup al bouc, — lou bouc al mil, etc.

Apei ne ben lou chi, — per ne cassà lou loup (*bis*). — Lou chi al loup, — lou loup al bouc, etc.

Apei ne ben la barro, — per ne battre lou chi (*bis*). — La barro al chi, — lou chi al loup, etc.

Apei ne ben lou foc, — per ne brullà la barro (*bis*). — Lou foc à la barro, — la barro al chi, etc.

Apei ne ben l'aigueto, — per atudà lou foc (*bis*). — L'aigueto al foc, — lou foc à la barro, etc.

(1) M. P. Miquel ignore le sens du mot *xunxo*, qui est évidemment *juncho*, et ci-après *julhos*

Apei ne ben lou biòu, — per ne beure l'aigueto (*bis*). — Lou biòu à l'aigueto, — l'aigueto al foc, etc.

Apei ne ben las julhos, — per estacà lou biòu (*bis*). — Las julhos al biòu, — lou biòu à l'aigueto, — l'aigueto à la barro, — la barro al chi, — lou chi al loup, — lou loup al bouc, — lou bouc al mil, — bouquaire bouquil, — tastaras pas pus de moun mil.

(V. de C. GLEIZES, d'Arles-sur-Rhône.)

Traduction

—

BOUQUAIRE-BOUQUIL

J'avais un champ de mil — que le bouc mangeait (*bis*). — Le bouc au mil, — *bouquaire bouquil*, — tu ne mangeras plus de mon mil.

Puis vint le loup, — qui voulait manger le bouc. — Le chien pour chasser le loup, — le bâton pour frapper le chien, — le feu pour brûler le bâton, — l'eau pour éteindre le feu, — le bœuf pour boire l'eau.

Puis vinrent les liens pour attacher le bœuf.—Les liens au bœuf, —le bœuf à l'eau, — l'eau au feu, — le feu au bâton,—le bâton au chien, — le chien au loup, — le loup au bouc, — le bouc au mil,— *bouquaire bouquil*[1], — tu ne mangeras plus de mon mil.

XXX. — LA RABO

La bielho anabo al jardin per querre uno rabo.

Quand lou biel bejèt que la bielho beniò pas, anèt al jardin ; bejèt la bielho que tirabo'no rabo. Lou biel tirabo la bielho,

[1] ***Bouquaire***, qui sait donner de la corne à la manière du bouc, *boucà* ; — ***bouquil***, petit bouc.

— la bielho tirabo la rabo, — e la rabo toujours teniò.

La joube anèt al jardin, — bejèt lou biel que tirabo la bielho, etc.

Lou joube anèt al jardin, — bejèt la joube que tirabo lou biel, etc.

La sirbento anèt al jardin, — bejèt lou joube que tirabo la joube, etc.

Lou mestre d'afaires anèt al jardin, — bejèt la sirbento que tirabo lou joube, etc.

Lou bouiè anèt al jardin, etc.

Lou carretiè anèt al jardin, etc.

Lou pastre anèt al jardin, etc.

Lou moutouniè anèt al jardin, etc.

L'agneliè anèt al jardin, etc.

La pourquieiro anèt al jardin, etc.

Lou co anèt al jardin, etc.

Lou cat anèt al jardin, etc.

Lou rat anèt al jardin : — bejèt lou cat que tirabo lou co, — lou co que tirabo la pourquieiro, — la pourquieiro que tirabo l'agneliè, — l'agneliè que tirabo lou moutouniè, — lou moutouniè que tirabo lou pastre, — lou pastre que tirabo lou carretiè, — lou carretiè que tirabo lou bouiè, — lou bouiè que tirabo lou mestre d'afaires, — lou mestre d'afaires que tirabo la sirbento, — la sirbento que tirabo lou joube, — lou joube que tirabo la joube, — la joube que tirabo lou biel, — lou biel que tirabo la bielho, — la bielho que tirabo la rabo, — et la rabo que toujours teniò.

Lou poussel anèt al jardin ; — bejèt que la rabo toujours teniò : — d'un cop de mourre la soulebet. — Se l'abiò pas soulebado, — la rabo tendriò encaro.

(V. de Saint-Sernin (Aveyron), communiquée par le F. Ph. Miquel.

Traduction

—

LA RAVE

La vieille alla au jardin pour cueillir une rave

Premier. — Lorsque le vieux vit que la vieille ne venait pas, il alla au jardin ; — il vit la vieille qui tirait une rave. — Le vieux tirait la vieille,—la vieille tirait la rave,—et la rave toujours tenait.

Dernier. — Le rat alla au jardin, — et vit le chat qui tirait le chien, — le chien la porcheronne, — la porcheronne le berger des agneaux, — le berger des agneaux celui des moutons, — le berger des moutons le pâtre, — le pâtre le charretier, — le charretier le bouvier, — le bouvier l'homme d'affaires, — l'homme d'affaires la servante, — la servante le fils, — le fils la belle-fille, — la belle-fille le vieux, — le vieux la vieille, — la vieille la rave, — et la rave toujours tenait.

Le pourceau alla au jardin, et vit que la rave toujours tenait : d'un coup de groin il l'arracha.

S'il ne l'avait pas arrachée ainsi, elle tiendrait encore.

XXXI. — MARGARIDOU

Ai ! qu'un poulit pè qu'a la Margaridou ! (*bis*) — Pè petitou — qu'a la Margaridou.

Ai ! qu'uno poulido cambo qu'a la Margaridou ! — Cambo de solo, — pè petitou, — qu'a la Margaridou.

Ai ! qu'un poulit ginoul qu'a la Margaridou ! — Ginoul redoundet, — cambo de solo, — pè petitou, — qu'a la Margaridou.

Ai ! qu'uno poulido cueisso qu'a la Margaridou ! — Cueisso liseto, — ginoul redoundet, etc.

Ai ! qu'un poulit ventre qu'a la Margaridou ! — Ventre mouflet, — ginoul redoundet, etc.

Ai ! qu'un poulit estoumac qu'a la Margaridou ! — Estoumac riaule, — ventre mouflet, etc.

Ai ! qu'un poulit col qu'a la Margaridou ! — Col de tartugo, — estoumac riaule, etc.

Ai ! qu'uno poulido barbo qu'a la Margaridou ! — Barbo pounchudo, — col de tartugo, etc.

Ai ! qu'uno poulido gorjo qu'a la Margaridou ! — Gorjo groumando, — barbo pounchudo, etc.

Ai ! qu'un poulit el qu'a la Margaridou ! — El aberit, — gorjo groumando, etc.

Ai ! qu'un poulit front qu'a la Margaridou ! — Front espandit, — el aberit, — etc.

Ai ! qu'un poulit pel qu'a la Margaridou ! — Pelses de sedo, — front espandit, — el aberit, — gorjo groumando, — barbo pounchudo, — col de tartugo, — estoumac riaule, — ventre mouflet, — cueisso liseto, — ginoul redoundet, — cambo de solo, — pè petitou, — qu'a la Margaridou [1].

(V. de M. Clair GLEIZES, d'Arles.)

Traduction

—

MARGARIDOU

Premier. — Ah ! quel joli pied a la gracieuse Marguerite ! — Pied tout petit — de la gracieuse Marguerite.

Dernier. — Ah ! quels beaux cheveux a la gracieuse Marguerite ! — Cheveux de soie, — front large, — yeux éveillés, — bouche friande, — menton petit, — col de tortue, — sein rebondi, — ventre potelé, — cuisse lisse, — genou rond, —jambe fine, — pied petit, — qu'a la gracieuse Marguerite !

[1] *Riaule, solo,* sont des termes qui ne se disent plus que dans les expressions susdites, et dont il est difficile de déterminer le sens original ; à moins que l'un ne soit pour *reiaul,* royal, et le second, pour *solo,* poisson.

XXXII. — QUINQUIRILHET

Quinquirilhet, ount siès anat ?
Quinquirilhet, abal al prat.
Quinquirilhet, per de que fà ?
Quinquirilhet, un oustalet.
Quinquirilhet, qual t'a ajudat ?
Quinquirilhet, Peire Bernat.
Quinquirilhet, que i'as dounat ?
Quinquirilhet, un pot de lait.
Quinquirilhet, d'anount las trait ?
Quinquirilhet, de mas crabetos.
Quinquirilhet, qual te l'as gardo ?
Quinquirilhet, uno bastardo.
Quinquirilhet, coussi s'appelo ?
Quinquirilhet, ma pastourelo
Es uno rose muscadelo [1].

(V. de C. GLEIZES, d'Arles.)

Traduction

—

QUINQUIRILHET

Quinquirilhet, d'où viens-tu ? — Quinquirilhet, de là-bas du pré. — Quinquirilhet, qu'y faisais-tu ? — Quinquirilhet, une maisonnette. — Quinquirilhet, qui t'a aidé ? — Qninquirilhet, Pierre Bernard. — Quinquirilhet, que lui as-tu donné ? — Quinquirilhet, un pot de lait. — Quinquirilhet, où l'as-tu pris ? — Quinquirilhet, à mes petites chèvres. — Quinquirilhet, qui te les garde ? — Quinquirilhet, une bâtarde. — Quinquirilhet, comment s'appelle-t-elle ? — Quinquirilhet, ma pastourelle — est une petite rose musquée.

[1] La *muscadèlo* est la rose sauvage, la fleur de l'églantier.

XXXIII. — LOU GAL

Cacaraca !
Moun paire me bat.
— De que i'as fach ?
— I'ai raubat un sac de blat.
— Ounte l'as mes ?
— Dins un trauquet.
— Pica, pica, martelet !

(V. de M. ROQUES-FERRIER, de Montpellier.)

Traduction

—

LE COQ

Cacaraca [1], — mon père me bat. — Que lui as-tu fait ? — Je lui ai volé un sac de blé. — Où l'as-tu caché ? — Dans un petit trou. — Pique, pique, de ton bec (comme avec un marteau.)

XXXIV. — PLÒU E SOURÉIO

Ploòu e soureio ;
La damo es souto la treio ;
Lou moussu vèn, li copo l'aureio.

(V. d'Albert ARNAVIELLE, d'Alais.)

Traduction

—

IL PLEUT ET IL FAIT SOLEIL

Il pleut et il fait soleil ; — la dame est sous la treille ; — le monsieur vient et lui coupe l'oreille.

[1] Surnom du coq, tiré de son chant.

XXXV. — PLÒU

Plòu, plòu,
A Bagnòu ;
La galino coco,
Monto sus la roco,
Sus la roco, sus lou banc,
Sus la roco dau galan.

(V. d'Albert ARNAVIELLE, d'Alais.)

Traduction

—

IL PLEUT

Il pleut, il pleut, — à Bagnol. — La poule fait l'œuf ; — elle monte sur le rocher, — sur le rocher, sur le banc, — sur le rocher de l'amoureux.

XXXVI — LOUS DETS (4e V.)

Dins la carrieireto
l'aviè una lebreto.
Aquel la veguè,
Aquel l'arrapè,
Aquel la couseguè,
Aquel la mangè,
Aquel diguè :
« Pièu, pièu, pièu, pièu, pièu,
I'a parés per ièu. »

(V. d'Albert ARNAVIELLE, d'Alais.

Traduction

—

LOUS DETS

Dans la petite rue, — il y avait un petit lièvre : — celui-ci (le *pouce*) le vit ; — celui-ci (l'*index*) le prit ; — celui-ci (le *médius*) le cuisit ; — celui-ci (l'*annulaire*) le mangea ; — celui-ci (l'*auriculaire*) dit : « Piéu, etc., — il n'y a rien pour moi. »

Pendant les deux premières lignes, on fait passer une ou deux fois légèrement la paume de la main sur celle de l'enfant ; on s'arrête ensuite à chaque doigt, comme il a été expliqué.

XXXVII. — LOUS DETS (5e v.)

A Azillanet, on chante ce qui suit, en nommant les doigts les uns après les autres :

Couinel,
Méjanel,
Pus grand de toutes,
Lupo farinas,
Cruco pezouls.

Le petit doigt est appelé *lou det coui,* au diminutif *couinel ;* le doigt qui se plaint (de *coui-coui,* petites plaintes). Il a, parmi les enfants, la réputation d'être curieux et surtout très-médisant. Il reprend, il avertit, il rapporte. Le caractère avisé qu'on lui attribue dans les contes se retrouve ici en entier.

On connaît cette jolie scène entre le Malade imaginaire et sa petite fille :

ARGAN

— Il n'y a point autre chose ?

LOUISON

— Non, mon papa !

ARGAN

— Voici mon petit doigt pourtant, qui gronde quelque chose. (*Mettant son doigt à son oreille.*) Attendez. He ! Ah ! ah ! Oui ? Oh ! oh ! Voilà mon petit doigt qui me dit quelque chose que vous avez vu, et que vous ne m'avez pas dit.

LOUISON

— Ah ! mon papa ! votre petit doigt est un menteur

ARGAN

— Prenez garde !

LOUISON

— Non ! mon papa ! ne le croyez pas ; il ment, je vous assure.

ARGAN

— Oh ! bien ! bien ! Nous verrons cela ; allez-vous-en !

(*Le Malade imaginaire*, ACT. II, SC. XI.)

D'où vient cette réputation ? Il est probable qu'il la doit à son office de doigt auriculaire. De même que le *tintouin* avertit, d'après la croyance populaire, que l'on tient de fâcheux propos contre nous, ou même simplement que l'on parle de nous, — de même, l'action de frotter l'oreille avec le petit doigt pour s'en débarrasser a pu être considérée comme un avertissement du même genre.

L'annulaire est dit *mejan, mejanel,* de moyenne longueur ; — le médius, *pus grand de toutes,* le plus grand de tous ; — l'index, *lupo-farinas,* lape-gruau, de ce qu'on s'en sert pour détacher le gratin qui tient au chaudron ; — le pouce, *cruco-pezouls,* écrase-poux.

A. M. et L. L.

Contes populaires provençaux

Voici quelques modestes contributions aux *Contes populaires* et pièces rhythmées que M. A. Montel publie dans la *Revue*.

Elles sont tirées principalement de l'ouvrage si curieux, et qui devrait être imité pour toutes les villes et villages du Midi, intitulé : *les Cris populaires de Marseille, locutions, apostrophes, injures, expressions proverbiales, traits satiriques et jeux du peuple, cris des marchands dans les rues, préjugés,* recueillis par M. de Régis de la Colombière. — Marseille, Lebon, 1868, in-8°.

Les autres proviennent de notes manuscrites qu'on a bien voulu nous communiquer. Pour M. Régis, nous citons la p. 2.

Je commence par les dialogues relatifs aux contes des doigts :

1

On prend successivement les doigts d'un enfant, en disant au premier doigt :

(P. 142) Aquèu a fà l'uou[1] ;
au 2e, Aquèu l'es anà cercà[2] ;
au 3e, Aquèu l'a fà couinà[3] ;
au 4e, Aquèu l'a manjà ;
au 5e, Lou paure pichoun[4] n'a ren tastà.

Traduction

Celui-ci a fait l'œuf ; — celui-ci l'a été chercher ; — celui-ci l'a cuisiné ; — celui-ci l'a mangé. — Le pauvre petit n'a rien goûté.

[1] *Variante :* Iòu. — [2] Querre. — [3] Couire. — [4] Pichot.

LOUISON

— Non, mon papa !

ARGAN

— Voici mon petit doigt pourtant, qui gronde quelque chose. (*Mettant son doigt à son oreille.*) Attendez. He ! Ah ! ah ! Oui ? Oh ! oh ! Voilà mon petit doigt qui me dit quelque chose que vous avez vu, et que vous ne m'avez pas dit.

LOUISON

— Ah ! mon papa ! votre petit doigt est un menteur

ARGAN

— Prenez garde !

LOUISON

— Non ! mon papa ! ne le croyez pas ; il ment, je vous assure.

ARGAN

— Oh ! bien ! bien ! Nous verrons cela ; allez-vous-en !

(*Le Malade imaginaire*, ACT. II, SC. XI.)

D'où vient cette réputation ? Il est probable qu'il la doit à son office de doigt auriculaire. De même que le *tintouin* avertit, d'après la croyance populaire, que l'on tient de fâcheux propos contre nous, ou même simplement que l'on parle de nous, — de même, l'action de frotter l'oreille avec le petit doigt pour s'en débarrasser a pu être considérée comme un avertissement du même genre.

L'annulaire est dit *mejan, mejanel,* de moyenne longueur ; — le médius, *pus grand de toutes,* le plus grand de tous ; — l'index, *lupo-farinas,* lape-gruau, de ce qu'on s'en sert pour détacher le gratin qui tient au chaudron ; — le pouce, *cruco-pezouls,* écrase-poux.

A. M. et L. L.

4

Autre énumération

Pichoun det,
Rabasset,
Pus long que tout,
Curo-mourtier,
Cacho-pesou.

Traduction

—

Le petit doigt, — le ragot, — le plus-long-que-tout, — le cure-mortier, — et le l'écrase-poux.

5

Autre de Bédouin (*Vaucluse*)

Pichot nanet,
Anèu espous,
Pus long que tous,
Lico-mourtier,
Cacho-pesou.

Traduction

—

Le petit nain, — le doigt de l'anneau des épousailles, — le plus long de tous, — le lèche-mortier, — le tue-poux.

6

Autre de l'Isle

Aqui i' a 'no planeto,
I'a passa 'no lebreto.

Aquèu l'a visto,
Aquèu l'a tirado,
Aquèu l'a facho couire,
Aquèu la manjado,
Aquèu dis : Pièu-pièu !
Que i' a rèn per ièu !

Traduction

—

Dans cette petite plaine — un lièvre a passé. — Celui-ci l'a vu, — celui-ci l'a tué, — celui-ci l'a fait cuire, — celui-ci l'a mangé ; — le dernier dit : *Pièu-pièu*, il n'y a rien pour moi.

7

Voici une bonne variante de la *Nenia des doigts*. Elle appartient aux Basses-Alpes. C'est une excellente maxime, vivement présentée, sur l'amour et l'utilité du travail :

1er doigt (pouce) : Aquèu dis que vóu de pan ;
2e Aquèu dis que n'avem gis ;
3e Aquèu dis : Coumo farem ?
4e Aquèu dis : Coumo pourrem !
5e (petit doigt) Aquèu dis : Pièu ! pièu ! — que travaio vièu !
Et on secoue doucement le petit doigt.

Traduction

—

Celui-ci dit qu'il veut du pain ; — celui-ci dit : Nous n'en avons point ; — celui-ci dit : Comment ferons-nous ? — celui-ci dit : Comme nous pourrons ; — celui-ci dit : *Pieù-pieù*, qui travaille vit.

8

On dit aussi, en chatouillant le creux de la main d'un petit enfant:

Guerin guin gaio,
Martin de la paio.
Escudeloun
Plein de peissoun.

Traduction

—

G. g. g. (mots intraduisibles) — Martin de la paille. — Petite écuelle — pleine de poissons.

9

En pinçant à chaque vers le dessus des mains des joueurs entassées l'une sur l'autre et en les tapant fort, quand ils n'ont pas soin de les retirer au dernier vers :

Pessu,
Menu,
Daurà,
Sucrà,
Levo la man dòu plat !

Traduction

—

(Une) pincée, — petite, — dorée, — sucrée, — retire la main du plat !

10

Voici une chanson de nourrice où figure encore le petit doigt.

Son unique but est d'endormir:

(P. 129) Lou cousin doù pichot det
Cantavo au pus pichounet:
Anaren au barri,
Cassaren de garri,
Quand n'aurai, — t'en dounarai;
Quand n'auras, — m'en dounaras.

Traduction

—

Le cousin du petit doigt — lui disait en chantant: — Nous irons au rempart, — nous chasserons des rats. — Quand j'en aurai, — je t'en donnerai; — quand tu en auras, — tu m'en donneras.

11

Les doigts ont aussi quelque chose à voir dans les jeux enfantins. Pour commencer le jeu des barres, le plus délibéré, le boute-en-train, commence en montrant l'index de la main droite et en s'écriant:

(P. 94) Qu'es aco?

On répond en chœur:

R. Lou det.
D. Que l'a dedins?
R. De rasset.
D. E piei mai?
R. La coue de l'ai.
D. Aqueù qu'agantarai — sara moun ai.

Et le jeu commence après qu'on a dit :

Un, dous, tres, senso pese.

Les mots : *senso pese,* sont mis là comme préservatifs, Quand ils sont omis, les joueurs ont le droit de frapper.

Traduction

—

D. Qu'est-ce que cela ? — R. Le doigt. — D. Qu'y a-t-il dedans ? — R. Du son. — D. Et quoi plus ? — R. La queue d'un âne. — D. Celui que je saisirai — sera en effet mon âne.

Les jeux enfantins sont pleins de petits récitatifs rhythmés. En voici quelques-uns tirés, soit de M. Régis, soit des notes précitées, où on les appelle des *Nenia*. Nous nous servirons désormais de ce mot.

12

Nenia du Petadou

Les enfants pétrissent en creux un morceau d'argile, qui, lancé vivement sur une surface dure du côté concave, éclate avec bruit : c'est le ***Petadou***. Voici les paroles sacramentelles qu'ils prononcent en le brandissant ; elles ont la vertu de procurer une bruyante détonation :

(P. 79, note) Petadou
De San-Vitou,
Fai un trau que pete toujou.
Petadou de San-Vincènt,
Fai un trau que pete bèn !

13

Ou bien encore :

(P. 78) Chico barrau
Fai un bouen trau ;
Que la rego dóu cùou saute en aut !

14

Nenia de la Fronde

L'enfant balance la fronde en prononçant très-lentement, c'est-à-dire une syllabe à chaque va-et-vient :

(P. 85) Pey! pey!
Vai me querre un sóu de pey,
Un sóu de clauvisso.
Sauto à la taulisso!

Et la fronde part en même temps que ce dernier vers.

15

Nenia du Combat à coups de pierre

Les paroles suivantes sont le défi que se portent les gamins de divers quartiers, de la ville ou du village, car l'*aqueiramen* est pratiqué partout en Provence sur une large échelle.

(P. 87) Rouvièro! Rouvièro!
Siéu dins ta carrièro;
Ti fretti
E ti lavi lei mailhouet!

Et des coups de pierre de pleuvoir.

16

Nenia du Sommeil

(P. 128) San-Souen,
Vène, vène, vène!
San-Souen,
Vène, vène, que siès bouen!

Lou San-Souen vóu pas veni,
Lou pichot vóu pas dourmi.
San-Souen — vène, vène!
San-Souen - vène, vène, que siès bouen !

Ou bien, après *dourmi,* on ajoute:

Lou papa vendrà deman,
Li darà de bouen pan blanc.

Ou:

Lou San Souen vendrà deman
Per li pourtà de nanan

17

Nenia du Garde-Chiourme.

Elle est fort usitée à Toulon. On la dit quand il passe, et elle traduit les sentiments du peuple à son égard:

(P. 50) D. Si nègo un ome!
R. Noun, n'es pa 'n ome.
D. E qu'es?
R. Es un gardo-foussat.
D. Lèvo-li lou sabre,— laisso-lou negà!

18

Nenia de Simon le Magicien

En voici une qui se chante partout, et dans laquelle je ne serais pas éloigné de retrouver la légende de Simon le Magicien s'élevant vers les cieux par magie, et précipité du haut des airs par les prières de saint Pierre. On sait combien ce fait a été connu et exploité dans les légendaires du moyen âge. Peut-être notre *Nenia* n'en est-elle que l'écho :

(P. 57) Jan, paure Jan,
Counfesso lei mounino;
Toumbo de cuou,
Si roumpe leis esquino ;
Fau couire soun sang
Dins uno sartan.

Aujourd'hui, cette *nenia* sert à se moquer d'un pauvre diable que l'on a renversé en arrière.

Voici deux autres *nenia* sarcastiques :

19

Pour se moquer de quelqu'un dont la mise est trop recherchée :

(P. 33) Pelicot, moun fiéu,
Vagues pa' au soulèu!
Lou soulèu fara
Que ti gastara.

Moun Dieu, mandas bèu tèms
Per aquelei paurei gèns
Que soun dessus mar,
E fan que plourà!

Le dernier quatrain, qui détonne étrangement, doit avoir été accolé là après coup.

20

Contre un homme de petite taille :

Ièu, sièu Janet,
Que planti, que desplanti ;
Ièu, sièu Janet,
Que planti de caulet.

Amarièu miès plantà de bourtoulaigo
Que de caulet!
Au mes de mai, quand li coupas la testo,
N'en souarte plus ges.

Il y a aussi des séries de *Nenia* météorologiques. En voici quelques mots :

21

Nenia du Temps de Marseille

(P. 150) Plòu e souleio!
Fà lou tems de Marseio [1]!
Se lou mounde va sabiè,
Tout lou monde courririè.
A forço de courre,
Si roumprien lou mourre ;
Se sabien pas caminà,
Si roumprien lou bout dóu nas.

22

Nenia de la Foudre

Santo Barbo, santo Flour,
La crous de Nostre Segnour :
Quand lou tonerro passarà,
Santo Barbo me gardarà.

On sait que la sainte qui porte le gracieux nom de *Flour*

[1] Ces mots font allusion au climat de Marseille, qui est en effet assez capricieux.

appartient au Midi, et est spécialement honorée dans le Quercy.

23

Nenia de la Pluie

Plóu ! plóu !
Dièu lou vóu.
La galino coco,
Mounto su la Roco [1],
Mounto su lou banc,
Fai un ióu tout blanc.

24

Les *Nenia* zoologiques sont encore fort intéressantes. On ne rencontre pas de bête du bon Dieu qui n'ait sa *Nenia* toute prête : chauve-souris, coccinelle, escargot, mante religieuse, lézard, etc., etc. Voici les plus usitées :

Nenia de la Chauve-Souri

On pourchasse ces animaux dans les rues, à l'entrée de la nuit, en les appelant, à la portée de longues cannes, par ces vers :

Rato penado, vène lèu !
Te dounarai de pan nouvèu !

25

Nenia du Lézard vert

Lusert, lusert,
Aparo-me de la sèr !!

[1] Ce vers, qui semble faire allusion au rocher de N.-D.-des-Doms, indiquerait, dans cette hypothèse, l'origine avignonaise de cette *Nenia*, qui, du reste, a été recueillie dans le Comtat.

26

Nenia du Limaçon

Mourgo, mourgueto,
Sorte ti baneto!
Se li sortes pas lèu,
Anarai sounà lou manescau,
T'acrasarà toun oustau.

Cette *Nenia* a peut-être plus de cent variantes, tant elle est répandue.

27

On dit aussi, à Beaumont (Vaucluse), pour le limaçon:

Buou bano,
Presto-me ti bano
Pèr anà' Santo-Ano [1];
Ièu, te prestarai li mièu
Per anà' San-Bourtoumièu!

28

Nenia de la Coccinella septem-punctata (Bête du Bon-Dieu)

Catarineto, } volo, volo!
Parpaiolo, }
Que toun paire es à l'escolo,
Que ta maire es à l'oustau.
Volo, volo, eila moundau!

[1] C'est-à-dire à Apt, ville qui n'est connue du peuple que sous le nom de *Santo-Ano* ou *Santo-Ano-d'At*, à cause des reliques de l'aïeule du Sauveur qui y sont conservées.

29

Il y a encore la *Nenia du voyage*. On assied un enfant sur ses genoux, et on le fait sauter vivement à chaque syllabe de ces vers :

Arri ! arri ! moun chivau !
Que deman anem à Sault [1].
Anarem à Perno [2]
Querre de lanterno ;
De lanterno e de siblet,
Per amusà lou nanet.

[1] Ville du département de Vaucluse, jadis capitale d'une vallée indépendante, appartenant à la maison princière d'Agout.

[2] Vaucluse.

L'abbé Lieutaud,
Bibliothécaire de la ville de Marseille.

JANETO

—

Janeto es linjo amai bloundo,
A bouqueto de coural ;
Soun iuèl, viéu coumo un miral,
A'n regard qu'es cop de floundo ;
Sus soun se couf que fai l'oundo
Soun long pèu tombo en varal.

Noun la creirias païsano,
De veire sa fino man,
Facho per pourtà diamant,
E soun ped prim... Pamens Jano,
De sen coumo de cors sano,
Quand tant d'autros soun à mand,

Per un brout de poulidesso,
De n'en virà canturlo, ai !
En raivant bijouts, palai,
E sort daura de coumtesso,
Jano acò's pas sa tristesso :
D'èstre pageso li plai.

Jeannette est élancée et blonde ;— elle a petite bouche de corail ; — vif comme un verre, son œil — a un regard qui est coup de fronde ; — sur son sein gonfle qui ondoie — sa longue chevelure tombe en désordre.

Vous ne la croiriez pas paysanne, — à voir sa main fine, — faite pour porter diamant, — et son pied mince... Pourtant Jeanne, — saine de sens comme de corps, — quand tant d'autres sont sur le point,

Pour un brin de beauté, — d'en perdre la tête, aïe ! — en rêvant bijoux, palais, — et sort doré de comtesse, — Jeanne, là n'est pas sa tristesse : — il lui plait d'être paysanne.

Li plai sa raubo simpleto
Mai que vèsti de damas,
E li plai soun pichot mas,
E sous gents — que la drouleto
Lus en es l'efant souleto —
N'en soun tendramen aimas.

Aimo sa lengo raiolo ;
Noun sap franchimandejà ;
S'hou vòu de-fes ensajà,
Ren que de s'ausi, la drolo
D'elo ris coumo une folo...
Zou, de cacalassejà !

Fouligaudo e prou fourèjo,
Sus lou serre vesès-la
Se faire un jo d'escalà,
Campejant sa cabro irèjo,
Mau-grat sourel, mau-grat plèjo,
A travès faisso e valat.

Emb'acò bono oustalièiro
E biaissudo mai-que-mai :

Sa robe simplette lui plaît — plus que vêtement de damas, — et son petit mas lui plaît, — et ses gens (dont la jeune fille — est l'enfant unique) — en sont tendrement aimés.

Elle aime sa langue raïole ; — elle ne sait point *franchimander* ; — si elle veut l'essayer parfois, — rien que de s'entendre, la jeune fille — rit d'elle-même comme une folle... — Et allons ! de rire aux éclats !

Folâtre et assez sauvage, — sur la montagne voyez-la se faire un jeu de grimper, — poursuivant sa chèvre capricieuse, — malgré soleil, malgré pluie, — à travers gradin et torrent.

Avec cela bonne ménagère — et plus qu'adroite, — soit décem-

Siègue decembre ou be mai,
Tout lusis coumo une oulièiro,
De l'estivo à la palièiro,
Dins lou maset. — Ha ! jamai,

Coumo floureto de l'èrbo
Espelis en plen printem,
De sous vint ans vers lou tem,
S'un cop l'amour, flou supèrbo,
Dins soun amo se descuèrbo,
Dins soun cor pur e countent,

Crespinà lou calignaire
Qu'au det li metrà l'anèl
E desfarà lou trenèl
De soun pèu embelinaire.
Oi, que sarà gasagnaire
D'un tresor, lou jouvenèl !

Mai amour, nòvi, per aro,
A Janeto un soul moumen
Donoulnado pessamen.
En amour joio es tant raro,

bre, soit mai, — tout luit comme un huilier de verre, — de la cave au grenier, — dans le petit mas. Ha ! jamais,

Comme fleur de l'herbe — éclot en plein printemps, — vers l'époque de ses vingt ans, — s'il se fait que l'amour, fleur superbe, — dans son âme se découvre, — ainsi que dans son cœur pur et content,

Fortuné l'amoureux — qui au doigt lui mettra la bague — et dénouera la tresse — de sa chevelure enchanteresse. — Oui, il aura gagné — un trésor, le jeune homme !

Mais amour et fiancé, pour l'heure, — à Jeannette un seul moment — ne donnent nul souci. — En amour la joie est si rare, — quand

Quand la doulou i'es sens raro,
Qu'a be'nca lesé!... 'Ntramen,

Au bonur tout la couvido ;
Dins la crento dau bon Diéu
E'n faguent tout d'agradiéu
Per sous parents, vai sa vido
Qu'es bello, claro e ravido
Commo un poulit jour d'éstiéu.

Albert ARNAVIELLE.

En Alès, setembre 1872.

la douleur y est sans limite, — qu'elle a bien encore loisir !.. En attendant,

Au bonheur tout la convie ; — dans la crainte du bon Dieu — et en faisant tout pour être agréable — à ses parents, va sa vie — qui est belle, claire et ravie — comme un beau jour d'été.

LA FONT PUTANELLE

OU

JACQUES CŒUR A MONTPELLIER

PIÈCE EN TROIS ACTES ET EN VERS FRANÇAIS, PROVENÇAUX ET LANGUEDOCIENS

MÊLÉE DE CHANT ET TERMINÉE PAR DES DANSES DU PAYS

Autorisée au ministère de la police générale, à Paris, le 6 octobre 1808

Représentée pour la première fois à Montpellier, le 11 novembre 1808[1]

NOTE DE L'AUTEUR

Après onze représentations de cette pièce sur le théâtre de Montpellier, exécutées durant l'hiver de 1808, l'auteur l'a revue, corrigée et fondue en trois actes, au lieu de deux qu'elle en eut primitivement; des personnages y ont été ajoutés, ainsi que de nouveaux couplets.

Ces changements ont fait disparaître certaines lacunes indiquées par des amateurs, et que trop de hâte avait produites.

AVERTISSEMENT DE L'AUTEUR

Une circonstance particulière a donné lieu à la pièce qu'on va lire. Je m'entretenais avec un de mes amis sur la ville de Montpellier; nous allions en promenade à l'isle de Maguelonne, d'où Montpellier tire son origine. En passant en revue les monuments exécutés par Jacques Cœur, il fut question de la fontaine vulgairement appelée la *Fon Putanella*. Un étranger qui se trouvait avec nous, choqué sans doute de l'expression, demanda ce que c'était, et pourquoi ce nom avait été donné à la fontaine. On l'instruisit des

[1] La pièce que nous publions est l'œuvre la plus importante d'un poëte languedocien qui a laissé un grand nombre d'œuvres manuscrites. Nous aurions voulu faire paraître en même temps une notice sur Auguste Guiraud; mais, cette notice devant être trop longue pour pouvoir figurer dans ce numéro avec *Jacques Cœur à Montpellier*, nous nous voyons obligé de la renvoyer à un numéro postérieur.

A. GLAIZE.

diverses opinions émises à ce sujet . il ne les approuva point, et trouva lui-même la cause la plus vraisemblable que l'on puisse assigner à cette dénomination. En effet, cette fontaine, située à une certaine distance de la ville, dans un lieu retiré et propre à favoriser les entrevues secrètes des amants, ne peut devoir son nom qu'à la cause essentielle de ce genre de réunion, ou à quelque événement notable.

Cette expression peu décente, mais que l'habitude a fait admettre sans scrupule chez les habitants du pays, peut servir du moins à nous rappeler que le mot dont elle est un diminutif était autrefois familièrement reçu.

Il n'avait rien d'offensant pour les oreilles de nos pères, qui, dans leurs mœurs simples et innocentes, étaient bien moins révoltés du nom que nous ne le sommes aujourd'hui. C'est ainsi que nous lisons dans les écrits des anciens, et surtout dans les comédies de Molière, plusieurs expressions qui de nos jours blesseraient la pudeur et dont on ne rougissait pas alors.

Quoi qu'il en soit de l'étymologie ou du motif qui a fait donner ce nom à la fontaine dont il s'agit, l'un des assistants imagina que ce sujet, qui primitivement avait inspiré un grand nombre de chansons en langage du pays, pouvait présenter un intérêt piquant, revêtu des formes dramatiques. Je fus désigné pour mettre ce projet à exécution. Je m'en défendis, comme peu propre surtout à parler un langage qui ne m'était pas familier. On insista, et il ne fallut rien moins, pour me déterminer, que l'assurance qu'une seule représentation relèverait une famille accablée de dettes, et qu'on la donnerait à son bénéfice L'espoir d'être utile l'emporta sur toute autre considération, et je me chargeai de l'entreprise.

L'histoire de Jacques Cœur, si fameux par ses richesses et sa bienfaisance, mais plus encore par ses persécutions et sa disgrâce, n'offre rien que de triste et de sérieux : j'ai donc choisi, pour égayer la scène, le jour où les eaux recueillies des environs, par les soins de Jacques Cœur, devaient remplir le bassin qui leur était destiné.

L'accueil que les habitants de Montpellier ont fait à cette faible production a surpassé son mérite. Le succès a été d'autant plus flatteur, que l'on devait moins l'attendre dans un temps où le parterre s'était déchaîné sans pitié contre plusieurs pièces modernes.

ORIGINE DE LA FONT-PUTANELLA

AIR : de la *ronde* du 3e acte

1

Près d'un faubourg de Mounpelhè,
Autras-fes un grand persounage
Dins un agréable bouscage
Faguèt counstruire un grand viviè.
L'aiga èra tant bona e tant bella
Qu'ajèt desuita un grand renoum :
Mès veja aici (*ter*) d'ount ven lou noum
De la Font Putanella

2

En d'aquel poulit rendè-vous,
Jouine garçou, jouina filheta,
Tout couma crouchet e malheta.
Se rencountravoun dous à dous.
S'endicon mai quauqua querella
Aviè troublat la pès dau cor,
Tout finissiè d'un bon acord
A la Font Putanella.

3

Un souèr, la pichota Lisoun,
Creniguèn de se faire attendre,
Un pau trop leu s'en anèt rendre
Jout un aubre, sus lou gazoun.
Piquada d'estre en sentinella
Sans veire pas veni degus,
Jurèt tout bas d'anà pas pus
A la Font Putanella.

4

Jeannet, que veniè tout cantan
Per anà joindre Margarida,
En cami trouvèt la manida
Que s'entournava tout plouran.
Curious de saupre la nouvella
E per ie prene quauqua part,
La retirèt un pau d'espar
De la Font Putanella.

5

Berthoumiu, dins un moumenet,
Ven per cercà Lisoun qu'aimava ;
La vei qu'un autre l'embrassava,
Mès recounouguèt pas Jannet.
Ajèt beu freta la parpella
Per counouisse aquel amourous,
Se creseguèt au found dau pous
De la Font Putanella.

6

Vouguèt espinchà quauque tems ;
Mès l'iol en fioc, ple de coulèra,
Veja aqui que se desespèra !
Sarra lous pougnets e las dens ;
Pioi s'avança e crida : Infidella !
A quante sort tus m'as reduit !
M'attendiei pas d'estre trahit
A la Font Putanella.

7

Dins aquel accès de furou
Escullèt touta sa coulèra.
Et d'une lengua de vipèra
De segu ne debitèt prou.
Dins tout aquella kiriella
D'injuras dichas a Lisoun,
Diguèt quicon qu'a fach lou noum
De la Font Putanelle.

8

Quant ajèt vis qu'era Jannet
Que counsoulava sa cousina,
Pensas qu'alors changèt de mina
E jujas se seguèt mouquet.
Malgrè soun errou trop cruella,
De sa Lisoun gardèt l'amour ;
Mès aquel mot resta toujour
A la Font Putanella.

A MOUSSU LOUIS GRANIER

MAIRE DE MOUNPELHÈ

CHIVALHÈ DE LA LÉGION D'HOUNOU

Moussu lou Maire,

Se ma lyra era acoustumada
Sus lou toun de la flatariè,
Quante bèu sujèt trouvariè,
Ioi que per bous seriè mountada !
Jujas couma resounariè !
Mès ma musa es febla, pecaire !
E pot pas s'elevà tant nâu ;
Vendrà pas doun mal à perpau,
Sans moyens cercà de vous plaire.
Moun but, dins aqueste moumen,
Es d'obteni vostre sufrage
Sus un pichot amusamen.
N'ause pas vous en faire òumage :
Lou fait es trop pau counsequen,
E vous l'oufri seriè pas sage.
Dounas un cop d'iol soulamen
Sus aquel simple badinage ;
Proutejas-lou, serai counten
Couma s'aviei fach un ouvrage
Que meritesse un monumen.

A. G.

A MADAMA DE P... M... L...

QUE VÒU LEGI MA PIEÇA

MADAMA,

De prouvençau, de patois, de francés,
Ai mesclat lou triple lengage,
Per coumpausà lou badinage
Qu'a fach rire mai d'una fes
Un public sevère e voulage.
Desiras legi moun ouvrage ?
Soui pus flattat qu'oun n'ou creirés !
Se li dounas vostre suffrage,
Segu me manquarà pas rés.

A. G.

VERS PROVENÇAUX

ADRESSÉS A L'AUTEUR, AVEC UNE COURONNE DE LAURIER, APRÈS LA PREMIÈRE REPRÉSENTATION DE LA PIÈCE

A M. A. G.

qui voulait garder l'anonyme sur une pièce intitulée : *Jacques Cœur à Montpellier, ou la Font Putanella*

Quand vesi lou sen et la rimo
Se sousteni de coumpagniè,
Et la gaità que leis animo
Fa lou charme de la pouesiè,
Caspi ! vos garda l'anounimo
E faire un tour de toun mestiè !....
De tous vers la douço harmoniè,
Toun eimable genre d'escrimo,
Ti descuvrissoun tout entiè
Et trahissoun ta moudestiè.
Renounça a ta vielho maximo ;
Aquèu que couma tus s'exprimo
N'ei pas fa per estre en darniè.
Si la louangi t'envenimo,
Se n'aimes pas la flatariè,
Aco's d'uno amo magnanimo,
Te va pardouni lou premiè ;
Mai daumen reçabi l'estimo
E l'aumagi de l'amitiè
Dins aqueste brout de lauriè,
Que lou dièu de la doublo cimo
T'oufris, maugra la jalousiè.

RATATET AU PARTERRE

Per anounçà una représentatioun de la Font Putanella

A SOUN BENEFICE

MESSIUS,

Quant un actur, à soun proufit,
Anounça une pièça nouvella,
Ven vous faire un poumpous récit
Das fruits d'una docta cervella;
Parla d'ardou, de souens, de zèla,
E debita una kiriela
De mots preparats embe esprit.
Ma fè! seguisse la sequèla,
E vène, lou cor enclausit,
Vous oufri *la Font Putanella.*
Per obtène vostre agremen,
Dins una anounça counvenabla,
Messius, au lioc de coumplimen,
Laissas-me vous dire una fabla;
Escoutas-m' un pichot moumen.

Lous ausselous, un jour, granda assemblada,
Entr'elles voulhen faire un rei
Qu'à toutes dounesse la lei;
Que la coumunautat seguesse ben reglada.
Mès veja aici lou countra-temps:
Quau meritava la courouna?
Chacun pensava à sa persouna;
Aco's toujours ansin entre bestias e gens.
Lou Roussignòu disiè que lou milhou cantaire
As autres devìè coummandà.
« Faù pas antau ne decidà »,

Cridava lou Vòutour : « es lou pu gros manjaire. »
Lou Merle voulhè lou pus fin,
E lou Mouissèt, lou pus malin ;
Lou Courpatas, lou vièl d'age ;
Lou Passerou, lou pus fringan ;
Lou Paoun, lou pus beu plumage !
Chacun vantava soun talan :
Sen toutes dins aquel usage.
Per fini tout aquel cancan,
L'Aigla diguèt, d'un toun pus sage :
« Es l'ala que fai l'ausselou.
Ensajen-nous, chacun de nautres :
Quau voularà pus nàu, pus longtemps e milhou,
Aquel sera lou rei das autres. »
Chacun se sentiguèt ravit
D'aquela tant bonna pensada.
A pena l'Aigla agèt finit,
Que tout aco pren la voulada.
Aquel gros issan d'ausselous
Forma dins lous airs un nuage.
Lous aurias vistes, dous à dous,
Se defià, prendre courage.
Pau à pau chacun se lassèt :
La força e lous mouyens manquèrou,
E toutes anfin dabalèrou.
Mès l'Aigla, que lous surpassèt,
Dins lous nibous faguen l'aleta
E mesprisan la racalheta,
Embe aquestes mots s'anouncèt :
« Digas m'un pau, fèbla voulalha,
Que toumbas couma de granalha,
Quau creses-ti qu'aurà lou gan ? »
Lou Ratatet, qu'èra jout l'ala
De l'Aigla à la vouès trioumphala :
« Es ieu, es ieu ! » crida en mountan.
D'aquela natioun animala,

Lou Ratatet, lou pus pichot,
Alors seguèt pas lou pus sot.
Aplicas-vous à la mourala :
Vautres ses l'Aigla e ieu lou Ratatet.
N'ai pas fossa talan, pecaire !
Mès, se moun desir de vous plaire
Fai que m'atapes un pauquet,
Farai tout ce que pode faire,
Siegue de drech ou de biscaire,
E serai pas lou pus mouquet.

AUTRE ANNONCE AU PARTERRE

EN VERS PROVENÇAUX

Uno muso de la Prouvenço,
Eme uno autro de Mounpelhè,
An fabricà d'intelligenço
Uno pichoto droulariè.
Messius, vou' n'en fasèn òumagi :
Se voulès nous faire l'hounour
D'agradà aqueste badinagi,
Nous boutarès de boueno humour.
Entendres parlà tour à tour
De vouestre peïs lou lengagi
E la lengo dei Troubadour.
Lou plèsi de vous satisfaire
Es lou but que nous proupousan ;
E ce que lou mai desiran,
Es enfin de vous satisfaire.

PERSONNAGES

JACQUES CŒUR, argentier du roi Charles VII.

JEAN DE VILLAGE, facteur de JACQUES CŒUR, Provençal.

CROC, vieux portier, Normand.

NICOULAU, jeune jardinier, de Montpellier, au service de ROBERT.

RATATET, *cap de jouven*, interprète et orateur des députés de divers quartiers de Montpellier (*mise grotesque*).

ROBERT, maître jardinier à Boutonnet, Champenois d'origine.

DONNA COUCARELLA, jardinière, de Montpellier.

Veuve ANGÉLA, fille de DONNA COUCARELLA.

MAGUERITE, surnommée *la Francimanda*, épouse de ROBERT.

Six quartiers de Montpellier : le Courreau, Boutonnet, les Carmes, la Valfère, le plan de l'Om et le plan de l'Olivier, chacun avec sa bannière, distinctions, costumes, etc.

Jardiniers et jardinières, dansant le *Chevalet* et les *Treilles*.

LA FONT PUTANELLA

PROLOGUE

LE DIRECTEUR DU THÉATRE, en habit de bourgeois.
RATATET, costume ordinaire de jardinier.

RATATET

Eh bé ! moussu lou Directur,
Deque disès de *la Font Putanella?*
Cresès-ti, digas-me, que la pieça nouvella
Pogue desplaire à l'amatur?

LE DIRECTEUR

Mais je pense que non ; l'ouvrage est supportable.
Il est à craindre, toutefois,
Que ce baragouin de patois
N'ait un effet désagréable.
Ceux du pays l'entendront bien,
Mais l'étranger n'y comprend rien.

RATATET

Aco's aco que vous chagrina?
Nostre patouès es presque tout francés ;
E, s'un mot n'es pas ben coumprés,
Un vesi coumplesen l'expliqua à sa vesina.
Vous dirai tout bas que l'autur
Redouta be mai la critiqua !
Se pot be que dejà sentigue la couliqua !
E qu'en quauque cantou tramble couma un voulur.

LE DIRECTEUR

La pièce est bonne ; elle est gaie et morale :
Cela devrait le rassurer.
Et, quand elle a ri, la cabale
Ne trouve rien à censurer.

RATATET

Es antau qu'un marchand vanta sa marchandisa.
Pourvu que vous vengue d'argen,
Savès be que serès counten.
Mès l'autur endura la crisa:
Lou parterra toujour n'est pas trop indulgen;
Quand bufa certain ven de bisa,
Autur, actur, tout ne depen.

AIR : *Mon père était pot*

Ai! quinte juge qu'un public
Que de pare s'enrauca!
Porte dous cols de basalic
Et dos aurelhas d'auca.
L'un vòu de serious,
L'autre aime à se distraire:
Per lous countentà,
Quau pot se flattà
De saupre deque faire?

LE DIRECTEUR

On trouve ici de quoi contenter tous les goûts :
On y chante, on y rit, on danse.
De Jacques Cœur la bienfaisance,
En étalant ses attraits les plus doux,
Doit inspirer de la reconnaissance
Pour les biens qu'on verse sur nous.

Air : *Femmes, voulez-vous éprouver.*

Quand on nous peint un bienfaiteur,
Quel sujet offre plus de charmes?
Doux sentiment naît dans le cœur,
On est touché jusques aux larmes.
Si l'on ajoute à ce tableau
La gaîté qui pare une fête,
On éprouve un plaisir nouveau
Et l'âme est toujours satisfaite.

RATATET

Aco's ben dich ; avès resoun, sans doute ;
Mès se sap qu'auprès d'un pus fort,
Lou pus feble toujour a tort.
Lou juge es aqui.... lou redoute !

LE DIRECTEUR

Pourquoi craindre son jugement ?
Il est juste ordinairement ;
S'il se montre parfois sévère,
Ou la pièce ou l'acteur peut le mécontenter ;
De ses leçons nous devons profiter,
Son avis souvent nous éclaire.

RATATET

Quauquas fes es mau prevengut,
E, quand monta au nas la moustarda,
Jusqu'as que siégue revengut
N'aven be prou d'i prene garda !
Ioi, per exemple, se poudiei,
Avant de coumençà, ie dire
Que cercas à lou faire rire,
Veja aiçi ce que li diriei :

AU PARTERRE

Air de la Ronde

Messius, per vostre amusamen,
Aquesta pièça es coumpausada ;
E, per diverti l'assemblada,
Nautres faren ce que pourren.
Aiço's une sourça nouvella,
Qu'a coustat de pena a trouvà.
Dépen de vous (*ter*) de counservà
Vostra *Font Putanella*.

FIN DAU PROLOGUE

ACTE PREMIER

Le théâtre représente une salle de l'hôtel de Jacques Cœur
On voit un jardin dans le fond

SCÈNE PREMIÈRE

NICOULAU seul (il accourt portant des fleurs à la main)

Arrive lou premiè ! Languissiei de me rendre,
E crenissiei toujour de trop la faire atendre.
Moun Angela ! sans tus que lou temps sembla lon !
Tant que te vese pas, te crese toujours lhon.
Veja aici toun bouquet ; quand ne seras parada,
La pena qu'a coustat sera dessoublidada.

AIR : *Jeunes amants, cueillez des fleurs*

1

Quau jamai se fatigarié
Dau plesi d'aquela cultura ?
I'a pas de pus poulit mestié
Que lou qu'ajuda à la natura.
Per prix de mous souens, chaque jour
Ma man pot faire la culheta,
E toutas las flous tour à tour
Espelissou per Angeleta.

2

L'hiver, quand lou glas et la nèu
Fan peri lous fruits de la terra,
La rosa e l'ulhet lou pus bèu
Encara vivou dins ma serra.
Couma lou soulel dau printemps,
L'amour ie servis d'escaufeta,
E, malgre la rigou dau temps,
Soui flourit per moun Angeleta.

3

Ioi me fau lou pus gros bouquet,
Car d'hymen celebran la festa ;
Dins lou parterra e lou bousquet
Vau maissouna tout ce que resta.
Per travalhà, quand serèn dous,
Soui segu que jout sa maneta
Naissaran de pus bellas flous
Per embelli moun Angeleta.

Mais deque la reten ? la vese pas veni !
De ce que m'a dich hier deu be se souveni !
« Manques pas, Nicoulau, de te rendre à bona houra ! »
Faudra be qu'ella vengua ! Oh ! sans doute ; mès qu'oura ?
S'encara dourmissiè ! L'on dourmis pas antau
Lou jour qu'on se marida ; e l'amour es un mau
Que revelha mati. Pourtant ounte pot estre ?
Es mountada, belèu ; s'occupa per soun mestre.
Jacques Cœur es tan bon ! Nous disiè l'autre jour :
« Ze veux, mes sers enfants, coronner votre amour ;
» Ze prétends vous unir. Ze ferai davantaze :
» Ze vous donne une adot le zour du mariaze ;
» De plus, mon amitié. » Sans doute qu'aco's grand !
Amai sieje un segnou, certa ! es un bon enfan.
Aussi l'aime, ma fe, couma on aima soun paire.
Mès Angèla ven pas !.... Menjan, de que pot faire ?

Il va sortir; Croc paraît ; Nicolas l'évite.

Aqui Croc, lou pourtiè.

SCÈNE II

CROC, appelant

Nicolas ! Nicolas !
Il m'évite ; c'est clair, il ne m'écoute pas.
Je parîrais qu'il court auprès de son Angèle.
L'égrillard est aimé comme il aime sa belle !

J'aime aussi la petite, et c'est, je crois, en vain.
Le drôle est bien alerte! Eh bien! soyons plus fin.
J'ai déjà fait mouvoir certains ressorts.... Peut-être
De la mère, à mon gré, je me rendrai le maître.
Jacques Cœur est puissant, libéral, généreux ;
Sa prodigalité va me servir au mieux.
J'ai dit que ce seigneur, en tout si magnifique,
Ne tenait ses trésors que de son art magique;
Qu'il était en commerce avec l'esprit malin,
Que par là tant d'argent se trouvait sous sa main...
Quelle excellente idée ! Allons, Croc, ton adresse
Te rendra possesseur de ta jeune maîtresse.

AIR : *C'est un enfant*

Bientôt l'alarme et l'épouvante
Troubleront ces petits esprits ;
La peur à chaque instant augmente
Et leurs cœurs en seront saisis.
Sur ce noir mystère,
La fille et la mère
Viendront à moi se récrier :
C'est un sorcier.

2

Profitant de leur confiance,
Et pour préparer mon bonheur,
J'affaiblirai la résistance ;
On s'adoucit quand on a peur.
Ma petite Angèle,
Alors moins rebelle,
A moi se laissera lier
Par un sorcier.

Que d'objets à l'appui de mon raisonnement!
Partout quelque édifice ou quelque monument :
La Loge des marchands, le Bureau des finances...
Partout il fait bâtir avec magnificence ;

Et, du haut de sa tour, il peut voir sur les eaux
Flotter le pavillon de ses nombreux vaisseaux.
Aujourd'hui c'est encore une fête nouvelle :
Il remplit le bassin de la Font Putanelle.
Que d'argent pour ses eaux ! c'est à faire trembler !
C'est utile pourtant. Ce qui vient me troubler,
C'est qu'il unit ce drôle à sa chère Angelette ;
Qu'il leur donne une dot... Leur fortune est complète !
Et je ne pourrai point, par quelque empêchement...
Mais quelqu'un vient ici ! Sauvons-nous prudemment.
Allons faire mouvoir certaine batterie ;
Filons à la sourdine; et puis... je me marie.

(Il sort.)

SCÈNE III

NICOLAS, ANGÈLE (par suite d'entretien)

—

NICOLAS

Que venes de m'apprene ! Aco se pourriè-ti ?
Vostre mestre sourciè ! Fas ben de m'averti.
Prenguen pas soun argen.

ANGÈLE

Aco's l'argen dau diable.

NICOLAS

Quau l'auriè cresegut ! De que l'homme es capable !

ANGÈLE

Escouta, Nicoulau, ce que m'an racountat :
Disou que chaqua nioch au castel i a sabat.
Au fin foun de la cava, abal jout la grand'salla,
Es lou rassemblamen de la banda infernala :
Lou mestre, embe soun libre e lous mots qu'i legis,
D'un cop de sa baguetta apela lous esprits.
Disou qu'an de serpens tout lou tour dau visage,
De cornas à la testa... e que fan un tapage !

NICOLAS

Diga, l'as entendut?

ANGÈLE

Me sembla quauquas fés
Qu'un grand bruch me revelha, et n'ausisse pas res.
Anfin, quand soun rendus aqui, parlou d'affaires,
E se tratou toujours coumo s'èrou de fraires ;
E pioi, quand lou segnou li demanda d'argen,
Lous esprits ne fan plòure... ah! que be talamen

NICOLAS

Aussi, m'estoune pas de sas grandas richessas,
E sans pena, segu, pot faire de largessas.
Mès que garde soun or, nous pourtariè malur.
Tirà l'argeń dau diable!... oh! vostre servitur!

ANGÈLE

Se n'aven pas pourtant, diga, qué pourrèn faire?

NICOLAS

Quand serèn maridats, travalharen, pecaire!
Aumen viuren en pes.

ANGÈLE

Mès, veja aici lou mau ;
Ma mèra n'entènd pas qu'aco se fague antau:
Vòu que renounce à tus.

NICOLAS, avec feu

Me ravi mon Angèla!
Me veiriès lèu peri de ma doulou mortella.

ANGÈLE, tristement

Aco nou veiriei pas ; sentisse din lou cor
Qu'anariei la premieira au davan de la mor.

Air : *Au lebat de l'aurora*

D'una lampa alumada
L'esclat nous rejouis ;
Mès, quand n'es pas soignada,
Soun lun estabanis.
Es antau de ma vida :
Vive pas que per tus.
Seriei leu counsemida
Se te vesiei pas pus.

NICOLAS

E ieu ! crese qu'alors, que que pouguessou faire,
Se passaves davan, demourariei pas gaire.

Méme air :

Dins la sèsou brulanta,
Couma vesèn la flou
Se fletri sus la planta,
E secà de calou ;
Sans tus, dins ma fèblessa,
Coussi me soustendriei ?
De pena, de tristessa,
Antau me secariei.

(Ils s'embrassent en pleurant)

NICOLAS, triste

Angèla !

ANGÈLE, triste

Nicoulau !

NICOLAS

Diga, de que farèn
Se nous fau separà ?

ANGÈLE, avec douleur

Mourirèn !

NICOLAS, avec douleur

Mourirèn !

(Après un moment, il reprend avec courage)

No, no! mouriguèn pas. Parla, tus, à ta mèra;
Ieu à mestre Roubert, que me servis de pèra:
Anen ie dire tout.

(Il entraîne Angèle.— Jean survient)

SCÈNE IV

NICOLAS, ANGÈLE, JEAN DE VILLAGE

—

JEAN

Vous derengi, bessai!
Quand es questièn d'amour, un tiers counvèn jamai.
Mai, qu' viou! qu'es aissoto! e quante triste imagi!
Leis plours an trascoulà sus aquèu bèu visagi!
Counouissès lou chagrin, senso estre maridà?
Sies panca ben espous e n'en serias fachà!
Ai, ca-de-noun! de qu'es aco que vous carquagno?
Parlas-mi dounc, enfans, countas-mi vouestro lagno.
Coumençe, Nicoulas, tus qu'as mai de resoun.

NICOLAS

Parlas de mariage, es pas pus de sèsoun:
Angèla m'es ravida, e sa cruella mèra
Vòu que nous separèn; aco me desespèra.

JEAN

Vous separà! perque?

NICOLAS

N'ause pas dire tout.
Angela, parla, tus.

JEAN, à Angèle

Anèn! vai jusqu'òu bout.
Digo tout senso crento.

ANGÈLE

Eh be ! vous oubéisse.
Ma mèra vòu quittà lou mestre que servisse.

JEAN

Per lou quittà, mi pensi, a de bouenos resouns.

ANGÈLE

Dis que moun mestre a fach pacte embe lous demouns.

JEAN

Que mi contes, ma filla ! aco si pot-i creire ?

ANGÈLE

Aco's n'es pas pourtant ben dificile à veire.

AIR : *Nous nous marierons dimanche*

Fai tout ce que vóu, dins tout reussis ;
Mèna un trin incouncevable.
Ce qu'on vei rend ce que s'en dis
Crouyable.

NICOLAS

Quau pot faire un rebaladis
Semblable ?

ANGÈLE

Oustaus e vaisseus,
Mobles das pu beus...
Et d'oun ven l'argen ?

NICOLAS

Dau diable !

.....

Las mascas, chaqua nioch, vènou per i'en bailà.

ANGÈLE

E finiriè, belèu, per nous ensourcelà.

JEAN, riant aux éclats

Qu'es tout aquèu sagan ! m'estoufegue de rire.
Escoutas, meis enfans, ce que duvi vous dire :
De tout ce que me dia, ne cresegues pas rèn.
Qu' parlo deis sourciè ne fa qu'un passo-tèm.
L'a pas ren de verai de tout ce que s'en dis,
E tau qu'a de bouen sen e s'en trufo e s'en ris.
Leis diable, leis démouns, e leis malins esprits,
D'ounte vènou? Ounte van ? Qu' jamaï lous a vist?
Es quauque segne-grand, vo ben quauquo nourrisso,
En bressan leis enfans, qu'a fa aquesto maliço.
Fugues pas lou juguet de taus countes en l'air :
La résoun i repugna e lou cervèu s'i perd.
Mai, Jacques Cœur merito aumen vouestro tendresso,
Es un homme d'hounour e ramplit de sagesso.
Vous n'en disi pas mai, cherissès-vous toujours ;
Anas, e laissas-mi servir vouestreis amours.

(Nicolas et Angèle se retirent contents)

SCÈNE V

JEAN, seul

Paures simples, qu' mau que vous fès à vous mèmo !
Vous esfraias d'un rèn, poussas tout à l'extrêmo.
Mès la cauvo n'es pas dins la simplicità,
E la trovi puslèu dins la credulità.
Creire tout es un vici ; e ce que vous coundanno,
Es lou marrit effet de la feblesso humano.
Hurous aquèu qu'esclairo uno sano rèsoun !

AIR : *Ce mouchoir, belle Raymonde*

Creire tout e ne rèn veire
Es l'alluro d'un nigau ;

ANGÈLE

Eh be ! vous oubéisse.
Ma mèra vòu quittà lou mestre que servisse.

JEAN

Per lou quittà, mi pensi, a de bouenos resouns.

ANGÈLE

Dis que moun mestre a fach pacte embe lous demouns.

JEAN

Que mi contes, ma filla ! aco si pot-i creire ?

ANGÈLE

Aco's n'es pas pourtant ben dificile à veire.

AIR : *Nous nous marierons dimanche*

Fai tout ce que vóu, dins tout reussis ;
Mèna un trin incouncevable.
Ce qu'on vei rend ce que s'en dis
Crouyable.

NICOLAS

Quau pot faire un rebaladis
Semblable ?

ANGÈLE

Oustaus e vaisseus,
Mobles das pu beus...
Et d'oun ven l'argen ?

NICOLAS

Dau diable !

.....

Las mascas, chaqua nioch, vènou per i'en bailà.

Votre fille, vous, moi, sommes en grand danger ;
Dans un profond abîme il pourrait nous plonger.
Un grand poëte a dit : « Nous finirions peut-être
Par nous perdre de même. » Évitons ce malheur,
Et rompons sans éclat avec ce grand seigneur.
Qu'il garde ses trésors et le bien qu'il peut faire ;
Pour notre sûreté la suite est nécessaire.

JEAN, à part

Vieu Tartufo !

COUCARELLE

Pourtant lou regrete ; es tant bon !

CROC

C'est un excellent cœur, je ne puis dire non;
Mais cette bonté-là doit nous être suspecte.
Moi-même, en le blâmant, je l'aime et le respecte.
Mais, si vous m'en croyez, suivons notre projet,
Et surtout là-dessus gardons bien le secret.
Veillez sur votre Angèle ; elle est vraiment gentille.
J'aurais brigué l'honneur d'être de la famille ;
Mais contre mon rival je ne dispute pas,
Et ses droits sur les miens doivent avoir le pas.

JEAN, à part

Es amourous, pecaire !

COUCARELLE

Oh ! serà pas moun gendre,
E sus aquel sujet vole pas res entendre.

CROC, à part, avec joie

Se pourrait-il ? (Haut) Comment ! mais c'est un beau garçon
Il est vrai qu'il est simple et de pauvre maison.

COUCARELLE

Poussèda pas un liard, es michan travalhaire,

E crese qu'en tout poun semble soun paure paire.
Diu l'aje perdounat!

CROC

Pour moi, j'ai quelque argent
Gagné par mon travail et surtout dignement.
Je vous suis attaché, ma bonne, et mon envie
Serait auprès de vous de terminer ma vie.

COUCARELLE

Ieu vous aime tant ben ; aco pot s'arenjà.
Mais fau pensà, d'abord, à se desengajà.

JEAN, les abordant

Salut à Monsieur Croc. — A-diu-sias, Coucarello !
Que dites-vous de bon? — Eh ben! quanto nouvello?

CROC

Jacques Cœur nous occupe, et, pleins de sa bonté,
Nous admirons tous deux sa générosité.

COUCARELLE

Disian que sa richessa es sans doute ben granda,
E qu'acorda toujour tout ce qu'on ie demanda.

CROC

Qu'il fait beaucoup de bien.

COUCARELLE

Que dèu despensà fort.

CROC

Que son pouvoir est grand.

COUCARELLE

Que jouis d'un bèu sort.

JEAN, à part

Amusons-nous un peu.

(D'un ton de mystère et de confiance

Je peux parler sans feinte;
D'être trahis par vous, non, je n'ai pas la crainte.
Je veux vous révéler un secret important.
Vous ne vous doutez pas d'où lui vient tant d'argent?
Jacques Cœur est versé dans la noire magie,
Et, pour parler plus clair, dans la sorcellerie.
Il est, dans les enfers, connu du dieu..... Plutus.
Hier il a touché.... quarante mille écus.
Il a le talisman de la cour infernale :
C'est ce qu'on a nommé pierre philosophale.
Voilà la chose en gros.

CROC, à part

Je demeure étonné.
En cherchant à médire, aurais-je deviné?

COUCARELLE, rêvant

Coumprene pas aco.

JEAN

Le voici :

AIR :

Avoir à son commandement
Richesses, dignités, puissance;
Sans crainte suivre son penchant,
Triompher de la résistance ;
Jouir au comble de ses vœux
D'une fortune sans égale ;
Enfin être toujours heureux :
C'est la pierre philosophale.

CROC

Cette pierre,
Si je pouvais l'avoir, ferait bien mon affaire.

JEAN

Il ne tiendrait qu'à vous, Monsieur Croc.

CROC

Et comment?

JEAN

Donnez-vous aux démons, par accommodement,
Comme a fait Jacques Cœur.

COUCARELLE

Ai! d'aquel miserable!
Lou veiren quauque jour arapat per lou diable.
E ièu lou serviriei pus longtemps! Ah! boutas!
Vau faire moun paquet, amai d'aqueste pas.

JEAN

Aumen fugues prudens en parelho counduito!
Ièu mêmo voudriei ben poudè prendre la fuito;
Mai cregni per meis jours. Caspi! s'eri entendu!
Fouriè plegà bagagi e tout sariò perdu.
Enmenas vouestro Angèlo; es un pau trop estrangi
Que dins l'oustau dou diable on laisse viùre un angi.
L'unigues pas òumen eme aquèu Nicoulau!
Ièu li savi un parti que li counven pas mau.
Per quità lou segnour pretestas quauque afaire,
E per vouestre bonhur, anas, laissas-mi faire;
Ièu prendrai soin de tout

COUCARELLE

Ai! Moussu, grand-mecis
De votra counfidença e de vostres avis.
N'en vau cercà ma filha en granda diligença;
E dins vostre proujet metrai tant de prudença,
Que degus sauprà pas de que sarà questioun.

AIR : *L'avez-vous vu, mon bien-aimé ?*

Paures agnels que souspiras,
Filhas, que vous planisse !
Sans i pensà toujours roudas
Au bord dau precipice.

(A Jean)

Sans vous, l'infernal ravissur
Fasiè nostre eternel malhur.
Preserven-nous de Lucifer :
De qué fariè dè nautras ?
Se fau de femnas dins l'anfer,
Ie manquarà pas d'autras.

Diu vous done santat e sa benedictioun.

(Elle salue plusieurs fois et sort)

JEAN (à part)

Pauvre femme ! Je plains sa crédule innocence ;
Mais je la guérirai de sa folle croyance.
Punissons ce vieux fourbe.

(Il désigne Croc.)

SCÈNE VII

JEAN, CROC

—

CROC, respectueusement

A mon tour, Monsieur Jean
Je vous rends mon hommage et fais remercîment
Des preuves de bonté que vous faites paraître.

JEAN

Quoi ! Monsieur Croc aussi voudrait quitter son maître ?
Un homme cependant doit être courageux.

CROC

Oh ! ce n'est pas la peur qui me fait fuir ces lieux.
Mais Coucarelle part, et je pars avec elle.

JEAN

Si la mère partait et que restât Angèle,
Sortiriez-vous ?

CROC, embarrassé

Eh ! mais..... Ce propos....

JEAN

Vous surprend ?
Il s'agit de s'entendre, et c'est en s'expliquant.
Angèle est fort aimable, et, selon l'apparence,
Vous ne la voyez pas avec indifférence ?
Convenez....

CROC

A mon âge !...

JEAN

Eh ! vous n'êtes pas vieux !

CROC

Pas encor soixante ans.

JEAN

Vous vous portez au mieux.
Une femme avec vous ferait un bon ménage.
J'ai des projets.

CROC, rayonnant d'espoir

Tantôt, en fait de mariage,

Vous nous parliez d'Angèle et vouliez la pourvoir.....
Sans indiscrétion.....

JEAN

Vous allez tout savoir :
Le jeune Nicolas a peu d'expérience,
Et je trouve entre eux deux bien peu de convenance...
Pour rendre Angèle heureuse, il lui faut un époux
Mûr, mais frais, raisonnable : un homme... tel que vous

CROC, charmé

Ah! Monsieur Jean !

JEAN

Je veux arranger cette affaire.

CROC

Monsieur Jean !

JEAN

Est-il vrai qu'Angèle a su vous plaire ?

CROC

Ma foi ! oui.

JEAN

Vous n'aurez plus de vœux à former ?

CROC

Ma foi ! non.

JEAN

Sentez-vous bien de cœur à l'aimer ?

CROC

Ma foi ! oui.

JEAN

Mais, surtout, oh ! point de jalousie !

CROC

Ma foi ! non.

JEAN

Vous ferez le bonheur de sa vie ?

GROC

Je veux vivre avec elle en époux complaisant.

JEAN

Allez, soyez tranquille, et vous serez content.

CROC

Monsieur Jean, soyez sûr que ma reconnaissance....

JEAN

Il suffit.

CROC, à part

Je l'aurai ! Dieu ! la douce espérance !

(Il sort enchanté.)

SCÈNE VIII

JEAN, seul.

Oui, moun vieu moussu Croc, segu seres coustiè ;
Counouissès pas lou fin de vouestre bon mestiè.
Lou poulit Cupidoun ! lou charmant calignaire !
Fariès de bèu travau se vous laissavou faire !

AIR : *de la Catacona*

Tout es reglà dins la natura,
Et chaqua cauvo es per soun tem :
Dins sa sèsoun tout s'amadura,

L'annada n'a pas qu'un printem.
Qu'un vieu rouquiè, dins soun autouna,
De plaire vouegue se mèlà,
A beu parlà,
Dissimulà,
Faire l'aimable et s'escarabilhà,
I a quouque rèn dins sa persouna
Que tout bas li crida : Alto-là !

Eh ben ! vous guerirai de vostre fol amour.
Fau que d'un autre mau ieu mi vengi à moun tour.
Aves un mauvès couer envers la benfasença !
Vous farai repenti de vouestro medisença.
Detesti leis ingras autan que leis flattours,
Et punirai surtout leis calouïmniatours.

(Il va pour sortir quand paraît Marguerite

SCÈNE IX

JEAN, MARGUERITE, NICOLAS, ANGÈLE

NICOLAS (Il traîne Marguerite par la main. Angèle sort.)

Margarida, avançàs. La rancountra es hurousa ;
Es aqui Moussu Jan, segues pas vergougnousa.

MARGUERITE, à Nicolas

Le cor me bat, je n'ose.... autant de *libertà*.
Parle-tu, mon garçon, et viens me *prèsentà*.

JEAN va au-devant

Approchez, bonne femme, à votre compagnie
Je vois de ces enfants que vous êtes l'amie.
Mon intérêt pour eux s'étendra jusqu'à vous ;
Parlez.

MARGUERITE, timide

Mon bon Monsieur ! pardon, excusez-nous.

JEAN

Votre nom?

NICOLAS, imitant le français

Margueride. Il est la Francimande,
Ma bourzoise. — Robert, mon bourzois, vous la mande,
Pour *bous* dire que....

(à Marguerite)

Anen! diguas ce que voudrés;
Mès fasès-vous counouisse e parlas-ie francés.

MARGUERITE, à Jean

Sauf votre bon plaisir, de cet enfant, *pechère,*
Je sommes *debengue* une seconde mère.
Je l'ons vu tout petiot, sans parents, mal pourvu...
Et je l'ons pris cheu nous, c'est là qu'il a *crècu.*
Robert, sauf vot'respect, not'homme.... ah! comme il l'aime!
Voyez, ni pu, ni moins que not'enfant lui-même.
Il travaille, *ah! boutas!* comme au fait du métier,
Et je voulons en faire un maître jardinier.

JEAN

On connaît Nicolas; il est sage, estimable.
Vous n'êtes pas la seule à le trouver aimable:
Ici, dans la maison, on le voit quelquefois... :
Et, tenez, voyez-vous?

(Il désigne Nicolas et Angèle, qui causent à l'écart)

MARGUERITE, haut à Nicolas

Mon garçon, je te vois!
Ne fais pas comme *aco* devant monsieur.

JEAN

Son âge

Excuse sa conduite : il pense au mariage.
Il faut les marier, et c'est là mon dessein.

MARGUERITE

Et voilà tout l'*emboul* qui cause mon chagrin.

JEAN

Pourquoi donc ?

MARGUERITE

Vous saurez que Donne Coucarelle
Pour notre Nicolas avait promis Angèle.
Tantôt j'étions chez elle, et, sans douter de rien,
J'allions à la franquette entamer l'entretien ;
Je l'ons vu qui *fougnait,* et moi, toute bestiasse,
J'ons dit : « A quand la noce ? » .... Elle a fait la grim:
« — Non ! qui m'a dit, jamais la noce se fera.
» Les marier ! qui dit, bien fin qui le verra !
» Pour votre biau sujet allez en querre une autre.
» *Recatez* vot'enfant, je *recatons* le nôtre. »
« — Ma commère, ai-je fait, mais vous l'avez promis.
« — Si j'ai promis, fait-elle, eh bien ! je m'en dédis. »
Et la voilà qui brouille, et qui brise, et qui casse ;
Fait des paquets de linge, *amouloune,* enliasse.
« J'allons quitter, qui dit, Satan et Lucifer ;
» *Seguirà* qui voudra les démons et l'enfer. »
Tant i a que j'ons fui, quand j'ons vu ce tapage ;
Mais ces pauvres *manis,* quel sera leur partage ?
Ils étiont si joyeux ! et s'ils sont *separà,*
Monsieur Jean, *de segu !* Nicolas *mourirà.*

AIR : *Lise chantait dans la plaine*

L'amour est une maladie
Qui, nuit et jour, fait tant souffrir !
Elle ôte le goût de la vie,
Et finit par faire mourir.
Mais, pour arrêter ce ravage,

Il n'est qu'un moyen de guérir ;
J'en fis l'épreuve en mon jeune âge :
Il ne faut (*bis*) que le mariage.

JEAN

Eh bien ! rassurez-vous, ce sera mon ouvrage.
Je sais ce qui se passe ; et ce moment d'orage
Par mes soins, dès ce jour, fera place au beau temps.
Notre maître a promis d'unir ces deux enfants,
Il leur tiendra parole ; et, quant à Coucarelle,
Ne vous alarmez pas, c'est une bagatelle.
Vous apprendrez bientôt que c'est par mon avis
Qu'elle se détermine à sortir du logis ;
Mais, pour la retenir, je n'ai qu'un mot à dire.
De mon dessein secret je ne puis vous instruire ;
Bientôt vous saurez tout. Je peux vous assurer
Que tout s'arrangera ; vous pouvez l'espérer.

MARGUERITE, satisfaite

Grand-mecis, monsieur Jean ! vous me rendez la *vida*.

NICOLAS, à Marguerite

Eh be ! que vous a dich, moussu Jan, Margarida?

MARGUERITE, avec transport, à Nicolas

Tout ira bien, mon fils, tu seras *maridà*.
Monseigneur l'a promis, Monsieur Jean l'obtiendra.
Viens me faire un *poutou ;* embrasse-moi, ma fille ;
Vous serez tous les deux bientôt de ma famille.

JEAN, à Marguerite

Marguerite, à mon tour je voudrais vous prier,
Vous et votre mari, comme étant du quartier,
De donner quelques soins aux apprêts de la fête.
Vous êtes jardiniers...

MARGUERITE, avec enthousiasme

Mon homme en perd la tête :
Depuis plus de huit jours il ne rêve qu'*aco;*
Il boute tout en train, vous verrez que c'est beau!
Rubans, guirlandes, fleurs, c'est lui qui tout agence;
Vous serez *enclausit* de ce qu'il manigance.
Tout notre Boutonnet est dans un grand *baral,*
Et chacun pour la fête a quitté son *traval.*
Ratatet nous enseigne une chanson nouvelle
Qu'on vient de composer sur la Font Putanelle.
Je l'apprenons en chœur.

(Elle danse une espèce de menuet en chantant)

AIR : *de la chanson de Nismes*

Elle prononce :	Pour :
Fillettes et garçons,	Filhetas et garçous.
Venès dous à dous	Venès dous à dous
A la font nouvelle;	A la font nouvella;
Allons-nous diverti	Anen nous diverti
Le soir, le matin :	Lou soir, lou mati :
L'aiguette est tant belle!	L'aiguetta es tant bella!
S'il vous font la question	Se vous fan la questioun
D'ounte vient le nom	D'ounte ven lou noum
De Font Putanelle,	De la Font Putanella,
Sans mentir respoundres	Sans menti respoundres
Qu'encore vous n'en savez rien.	Qu'encara ne saves pas res.

(Elle paraît vouloir continuer et dit :)

Encore vingt couplets.

JEAN, l'arrêtant

C'est bien! n'oubliez pas l'auteur de vos bienfaits.

(Ils sortent en témoignant leur joie)

FIN DU PREMIER ACTE

ACTE II

Même décoration qu'au premier acte

SCÈNE PREMIÈRE

JACQUES CŒUR, JEAN DE VILLAGE

(Ils arrivent en même temps des deux côtés opposés)

JACQUES CŒUR

Je te cherchais partout.

JEAN

Je sais qu'un jour de fête
Nous ne faisons plus qu'un, moi le corps, vous la tête.
De quoi s'agit-il donc ?

JACQUES CŒUR

As-tu tout ordonné ?

JEAN

Oui, vous trouverez tout comme c'est destiné.

JACQUES CŒUR

N'épargne rien, mon cher, pompe, magnificence ;
Que chacun prenne part à la réjouissance ;
En un mot, que ce jour brille d'un grand éclat.

JEAN

Ce nouveau monument est utile à l'État,
Et je n'oublirai rien pour en orner la gloire.

L'on parlera de vous, j'en suis sûr, dans l'histoire.
L'on dira : Jacques Cœur, cher à son souverain,
Fidèle à ses devoirs, servit le genre humain.
Il protégea les arts, fit fleurir la science ;
Mais sa plus grande gloire est dans sa bienfaisance.
Je voudrais bien aussi que l'on parlât de moi !
Pour un pareil honneur, il ne faudrait, ma foi,
Qu'un seul événement, l'occasion propice
Où je puisse vous rendre un signalé service....
Et nos deux noms seraient gravés par le burin.

J. CŒUR

Va, ne sois point jaloux d'un semblable destin ;
Contentons-nous d'agir dignement dans la vie.
J'aime à faire le bien, tu le sais, et l'envie
Me poursuit : à ses traits les hommes sont soumis

JEAN

Oui, nous avons, dit-on, chacun nos ennemis :
Je vous en connais un, s'il faut que je m'explique,
Mais j'ai trouvé le bout de ce nœud gordien.

J. CŒUR, surpris

Parle, explique-toi donc !

JEAN

Calmez-vous, ce n'est rien.
Au jeune Nicolas vous unissez Angèle ?

J. CŒUR

Eh bien !

JEAN

Le vieux portier, qui soupire pour elle,
S'attend à la ravoir des mains de son rival.

J. CŒUR, souriant

C'est plaisant !

ACTE II

Même décoration qu'au premier acte

SCÈNE PREMIÈRE

JACQUES CŒUR, JEAN DE VILLAGE

(Ils arrivent en même temps des deux côtés opposés)

JACQUES CŒUR

Je te cherchais partout.

JEAN

Je sais qu'un jour de fête
Nous ne faisons plus qu'un, moi le corps, vous la tête.
De quoi s'agit-il donc ?

JACQUES CŒUR

As-tu tout ordonné ?

JEAN

Oui, vous trouverez tout comme c'est destiné.

JACQUES CŒUR

N'épargne rien, mon cher, pompe, magnificence ;
Que chacun prenne part à la réjouissance ;
En un mot, que ce jour brille d'un grand éclat.

JEAN

Ce nouveau monument est utile à l'État,
Et je n'oublîrai rien pour en orner la gloire.

L'on parlera de vous, j'en suis sûr, dans l'histoire.
L'on dira : Jacques Cœur, cher à son souverain,
Fidèle à ses devoirs, servit le genre humain.
Il protégea les arts, fit fleurir la science ;
Mais sa plus grande gloire est dans sa bienfaisance.
Je voudrais bien aussi que l'on parlât de moi !
Pour un pareil honneur, il ne faudrait, ma foi,
Qu'un seul événement, l'occasion propice
Où je puisse vous rendre un signalé service....
Et nos deux noms seraient gravés par le burin.

J. CŒUR

Va, ne sois point jaloux d'un semblable destin ;
Contentons-nous d'agir dignement dans la vie.
J'aime à faire le bien, tu le sais, et l'envie
Me poursuit : à ses traits les hommes sont soumis

JEAN

Oui, nous avons, dit-on, chacun nos ennemis :
Je vous en connais un, s'il faut que je m'explique,
Mais j'ai trouvé le bout de ce nœud gordien.

J. CŒUR, surpris

Parle, explique-toi donc !

JEAN

Calmez-vous, ce n'est rien.
Au jeune Nicolas vous unissez Angèle ?

J. CŒUR

Eh bien !

JEAN

Le vieux portier, qui soupire pour elle,
S'attend à la ravoir des mains de son rival.

J. CŒUR, souriant

C'est plaisant !

JEAN

Fort plaisant, oui, mais voici le mal :
Pour venir à ses fins, son mauvais stratagème
Pourrait nuire à la mère, à la fille, à vous-même.

J. CŒUR

A moi !

JEAN

Cet homme, enfin, moins méchant que grossier,
Veut vous faire passer pour un diable, un sorcier,
Dont les enchantements font vos grandes richesses ;
Et le motif secret de ses belles finesses,
C'est d'engager la mère et sa fille à vous fuir,
Vous croyant un obstacle à son brûlant désir.

J. CŒUR

Mais il faut éclairer ces esprits trop crédules;
Il naîtrait bien du mal de tous ces ridicules.
Il fallait.....

JEAN

Au contraire, abondant en leur sens,
J'ai confirmé le fait et si bien pris mon temps,
Que Croc sur son amour est plein de confiance.
Mais j'entends le punir de son extravagance !

J. CŒUR

Il faut les détromper, et, pour ma sûreté,
Prévenir les effets de la crédulité ;
Au peuple qui l'embrasse elle est souvent funeste.
Rassure les amants, je me charge du reste.
Allons, va disposer ce qu'il faut pour ce jour :
Qu'il soit tout à la joie.

JEAN

A la gloire, à l'amour.

(Fausse sortie)

J. CŒUR

Ah ! dis-moi, cette fête animera ta verve !
Tu vas un peu blesser et la rime et Minerve.
Mais il faut des chansons, je t'en laisse le soin,
Et tu peux t'exprimer en ton beau baragouin.

JEAN, comme piqué d'honneur

Deque dià ! ca-de-noun ! mespresas moun langagi !
Au luéc de voun'trufà, li duves vouestre òumagi !
L'appelas un jargoun, e lou tratas for mau ?
Respectas-lou pus lèu ! caspi ! lou prouvençau
Es uno lenguo maire e de grando ressourço.
Leis lenguos d'Ourian an puisat dins sa sourçà ;
A servit l'Espagnou, l'Italien, lou Francès ;
L'ai légit dins l'histori. Ai trouvat qu'autros fes
Si parlavo à la cour d'Angleterro e de Franço.
En Prouvenço s'es fa la premieiro alianço
Deis lengos deis anciens, grec, latin e gauloues,
E l'on duou pas tratà ma lenguo de patouès.
Leis gentils troubadours soun sourtis de Prouvenço,
E l'aimable pouesiè memo l'i a pres naissenço.
Escoutas :

AIR *nouveau*

La barbarie et l'ignorance
Régnaient sur des peuples divers,
Lorsque du sein de la Provence
On vit éclore l'art des vers.
Naïveté, douceur, génie,
Signala ses premiers accents,
Et des plus tendres sentiments
Se composa la Poésie.
L'esprit, la grâce et les amours
Firent naître les troubadours.

2

Le chantre célèbre de Laure
Leur dut sa gloire en l'art d'aimer;
A leur exemple il sut encore
Comment l'amour peut s'exprimer.
Ce charme heureux de l'éloquence
Partout enfin s'est répandu,
Et le premier hommage est dû
Aux troubadours de la Provence.
L'esprit, la grâce et les amours
Sont compagnons des troubadours.

J. CŒUR

C'est fort bien, je te trouve érudit,
Et ne conteste rien de ce que tu m'as dit.

JEAN

Mai vous, diga m'un pau, vount aves pres la vido?
En païs francilhot? Cependan si publido
Que sias d'eicito près, d'un bourg noumat Poussan;
Bessai l'avès quittat que n'erias qu'un enfan?

J. CŒUR

Non, je suis du Berry : Bourges est ma patrie,
Mais j'ai longtemps couru. Si, d'après mon envie,
Je viens jamais à bout de tout concilier
Je fixe mon séjour....

JEAN

Où donc?

J. CŒUR

AMontpellier.
J'aime ses habitants. Ils ont de quoi me plaire.

AIR : — *Avec les jeux dans le village.*

Je trouve dans leur caractère
Une agréable aménité ;
Dans leur cœur, amitié sincère ;
Dans leur esprit, vivacité.
Gaîté, plaisir, travail, science,
Ils savent tout concilier.
Oui, par goût et par confiance,
Mon cœur s'attache à Montpellier.

JEAN

Méme air

Ieu que cherisse leis filhetos,
Demori tout embalausi ;
Quand vesi que soun graciousetos,
Moun couer se n'entrovo sèsi.
Lou plèsir que leis acoumpagno
Me fa naisse uno fantasiè :
Se fòu lou chouès d'uno coumpagno,
La voli prene à Mounpelhè.

Mais le temps fuit ; il faut songer à notre affaire.

(Il sort)

SCÈNE II

JACQUES CŒUR, seul

Son enjoûment me charme, il est toujours content.
Moi, j'éprouve en mon cœur certain pressentiment
Qui ne me permet pas d'être un instant tranquille.
J'use de mon pouvoir en faveur de la ville,
Et je vois cependant des esprits prévenus
Interpréter à mal mes vœux trop méconnus.
Ce ridicule bruit m'inquiète, m'agite ;
Pour des riens fort souvent le vulgaire s'irrite....

Quoi ! pratiquant le bien, servant l'humanité,
Devrais-je encor m'attendre à quelque adversité ?
Non, non, ma crainte est vaine et je dois, au contraire,
Attendre un heureux fruit du bien que je veux faire.
Ces habitants sont bons, et de tous mes moyens
Il m'est doux d'être utile à mes concitoyens.

AIR : *des Bonnes Gens*

Je veux de ma puissance
Retirer de bons effets.
La meilleure alliance
Vient des heureux qu'on a faits.
Est-il de plus douce ivresse
Et des plaisirs plus piquants
Que d'obtenir la tendresse
Et l'amour des bonnes gens?

Voici ces bonnes gens.

SCÈNE III

J. CŒUR, COUCARELLE, ANGÈLE, NICOLAS

—

COUCARELLE, à sa fille

Ma filha, anèn, courage !

ANGÈLE

Ma mèra, parlas, vous ; aco serà pu sage.

COUCARELLE

Acoumença toujour.

ANGÈLE

E deque li dirai?

COUCARELLE

Acoumença, te dise, e pioi t'ajudarai.

(Elles se consultent)

J. CŒUR

Approchez, mes amis; qu'avez-vous à me dire?
D'où vient votre embarras? quel motif vous l'inspire?
Rassurez-vous, parlez.

ANGÈLE, intimidée

Moussu! sen ben fachas.....

J. CŒUR

Fâchés! et de quoi donc?

COUCARELLE

Nostre mestre! excusas..
N'aven fossa regrets, segu! poudes ou creire;
Mais fau que vous quitèn.

J. CŒUR

Me quitter!

COUCARELLE

Devès veire
Que noun costa belcop; mais la necessitat.....
N'oublidarèn jamai, Moussu, vostra bountat.

J. CŒUR

Quelles sont vos raisons? Avez-vous à vous plaindre?
Angèle, mon enfant, viens, parle-moi sans feindre.
Tu sais qu'à tes amours je veux m'intéresser,
Et me quitter ainsi, ce serait m'offenser.
De quoi te plains-tu donc?

ANGÈLE

Ieu, n'ai be prou de pena;
Mès ma mèra coumanda, es ela que m'emmena.

J. CŒUR, à la mère

Quels sont donc ces motifs? Parlez-moi franchement:
Avez-vous un sujet de mécontentement?

COUCARELLE

Aco's un grand hounou d'estre à vostre service.....
A contra-cor, anfin, me fau lou sacrifice.

J. CŒUR

Ceci cache un dessein que je crois entrevoir.
Parlez, je vous l'ordonne, et je veux tout savoir !
Vous hésitez ! (A la fille) Dis-moi ce qui porte ta mère
A me quitter ainsi ? Réponds, et sois sincère.
Ne crains rien, je suis prêt à te justifier.

ANGÈLE

Vous facharès pas ?

J. CŒUR

Non.

ANGÈLE

Crei que ses un sourciè.
Ieu ne crese pas res, car ses trop résounable ;
E moussu Jan m'a dich qu'aco n'es pas crouiable.

J. CŒUR

Il t'a bien dit, ma fille, et c'est la vérité.

(A part)

Il faut rire, en effet, de leur simplicité.

COUCARELLE, surprise

M'aviè dich autramen.

J. CŒUR

Écoutez, bonne femme :
Chassez ce vain souci qui tourmente votre âme ;
Que la raison l'éclaire, et vous verrez fort bien
Que de ce qu'on suppose il ne peut être rien.

Tous ces malins esprits ne sont que des chimères;
Les contes qu'on en fait sont tous imaginaires,
Propres à révolter le simple sens commun.
Des démons! Qui peut dire en avoir vu quelqu'un?
Si vous êtes surpris des biens dont je dispose,
Je peux facilement vous en montrer la cause:
Je les tiens du travail. Mon commerce s'étend
De tous ces environs jusque dans le Levant;
Mes soins chez l'étranger grossissent ma fortune:
A tous les commerçants cette route est commune.
Ignorez-vous encor, pour tout justifier,
Que Charles, notre ami, m'a fait son argentier?
Croirez-vous maintenant à la sorcellerie?

(Il rit)

Est-ce par sortilége? Est-ce une diablerie?

COUCARELLE

Ai, Moussu! perdounas..... escusas moun errou.

ANGÈLE

Ieu vous l'aviei be dich! per àra, creses-ou.

J. CŒUR

N'en parlons plus; il faut maintenant, bonne mère,
Sur un point principal éclaircir cette affaire.
Qui vous a suggéré ces perfides soupçons?

COUCARELLE hésite

Moussu!....

J. CŒUR

Pour le savoir j'ai de bonnes raisons -
C'est Croc, je le parie.

COUCARELLE

Aco's ben vrai.

J. CŒUR

Le traître!
Je vais en peu de mots vous le faire connaître:
Il aime votre fille, et, pour avoir sa main,
Le fourbe a fabriqué cet indigne dessein.
Jean, qui veut le punir de m'avoir fait injure,
Devant vous quelque temps a grossi l'imposture.
Mais Croc aura son tour. (A Angèle) Convenons, entre nous,
Qu'un méchant n'est pas fait pour être ton époux.
Ma fille, sois tranquille, oui, tu seras contente.
Approche, Nicolas; épouse ton amante.
Vous recevrez la dot comme il est arrêté.

NICOLAS, transporté

Mossie! ze suis confeu... de... pour... votre bonté...
Pour bous... mon cur... touzour... de la reconnaissance.

(A part)

Aco's ben replicat!

J. CŒUR

J'entends cette éloquence...
Voici Croc... taisez-vous, rions à ses dépens.

SCÈNE IV

LES PRÉCÉDENTS, CROC

CROC, à part, avec trouble

Que vois-je? et d'où provient ce changement de temps?
La vieille aura parlé, peste de la bavarde!

J. CŒUR

D'un œil un peu troublé monsieur Croc nous regarde:
A-t-il quelque secret à nous communiquer?
Nous fait-il ses adieux?... Qu'il daigne s'expliquer.

CROC

Seigneur, un tel discours a lieu de me surprendre.
Moi, vous quitter ! pourquoi ? Je ne le puis comprendre.

J. CŒUR

Vous savez cependant que Coucarelle part.
Vous voulez, je le sais, courir même hasard ;
Elle me quitte enfin, et vous voulez la suivre.

CROC, confus

Auprès de vous, Seigneur, j'avais compté de vivre,
Et vous me renvoyez !

J. CŒUR

Vous avez résolu
De sortir ; moi, je veux tout ce qu'on a voulu.
N'espérez pas du moins de m'enlever Angèle :
J'en suis fâché pour vous, ici j'ai besoin d'elle.

CROC, bas à Coucarelle, qu'il menace

Oh ! vous m'avez trahi, malheureuse !

COUCARELLE

Escoutas !
Quauquas fes lous troumpurs soun lous premiès troumpas ;
N'en pode pas de mai.

ANGÈLE à Nicolas

Veja ! quanta grimaça !

NICOLAS

Es pres dins sous filats ; bada couma una agaça !

J. CŒUR

Eh bien ! de tout ceci qu'aura-t-on décidé ?

Ce départ qu'on demande est-il donc retardé ?
La nuit est favorable à la sorcellerie,
Et vous pouvez risquer...

CROC

A mon étourderie
Faites grâce, Seigneur ; vous m'en voyez confus.

J. CŒUR

Et les malins esprits, vous ne les craignez plus ?

CROC

Pardon, Seigneur, pardon ! l'amour fait mon excuse,
Et je ne croyais point...

J. CŒUR

Cette méchante ruse
Pouvait par son succès faire des malheureux.
Doit-on être méchant quand on est amoureux ?

NICOLAS

Escoutas, moussu Croc, ce que dis la sourneta
Que canta la nourissa à soun enfan que teta.

AIR : *J'ons un curé patriote*

Lou reinar à la galina
Disiè : « Sourtis de toun tràu :
N'ajes pas pòu, ma vésina,
Vole pas te faire mau. »
La galina li respon :
« Pode pas que fau quicon.
Grand-mecis
De l'avis !
Visitas d'autres vesis ;
Per nautres, vous avèn prou vis »

(On rit aux dépens de Croc, qui enrage)

J. CŒUR

C'est assez plaisanter. (A Nicolas) Retournez à l'ouvrage.

(A Croc)

Et vous, que la leçon serve à vous rendre sage.

(Ils sortent, se moquant de Croc, qui se dépite. — Jean arrive du côté opposé)

SCÈNE V

J. CŒUR, JEAN

J. CŒUR

Que n'étais-tu présent pour rire comme moi !
Croc est humilié.... Mais qu'as-tu donc ?

JEAN, inquiet

Ma foi !
J'ai de l'inquiétude ; éventrez cette lettre.
De la part des consuls on vient de la remettre ;
On la dit très-pressante et pour un grand objet.

J. CŒUR

Donne, dans un instant nous saurons ce que c'est.

(Il lit la lettre)

JEAN, impatient

Qu'en dites-vous, Seigneur ? A quoi dois-je m'attendre ?

J. CŒUR

Il faut chez les consuls incontinent me rendre.

JEAN

Puis-je savoir pourquoi ?

J. CŒUR

L'ordre ne le dit pas,
Lis (Jean lit)

JEAN

Que peuvent de vous vouloir les magistrats ?

J. CŒUR

Je l'ignore.

JEAN

Seigneur, permettez que sans feinte
Je vous découvre ici le motif de ma crainte.
Quelque trouble nouveau doit agiter la cour ;
Les envieux pourraient vous jouer quelque tour.
La mort d'Agnès Sorel est encore un mystère,
Et Charles irrité déguise sa colère.
Vous connaissez sa haine au sujet du Dauphin,
Qui forme avec Charlotte un hymen clandestin !
Vous êtes soupçonné d'approuver sa conduite :
Prévenez le dessein que peut-être on médite.
Fuyons, il en est temps.

J. CŒUR

Que viens-tu proposer ?
Je brave les méchants ! Que peuvent-ils oser ?
Mes faits démentiront les torts que l'on m'impute.

JEAN

L'honnête homme est connu parfois après sa chute.
Evitez, croyez-moi, tout fâcheux embarras ;
La fuite à mon avis est utile en ce cas.

J. CŒUR

Non, je ne fuirai point, j'en donne ma parole ;
Elle ne fut jamais ni vaine ni frivole.
Je suis exempt de blâme, aussi je ne crains rien.
Sois en paix à ton tour, cessons cet entretien.
Selon l'événement je saurai me conduire.

LES PRÉCÉDENTS, CROC

CROC

L'envoyé des consuls me charge de vous dire
Qu'il attend la réponse.

J. CŒUR

Allez ! il n'en faut pas.
Dites au messager que je vais sur ses pas,
Et qu'il peut aux consuls annoncer ma présence.

(Croc se retire)

SCÈNE VII

J. CŒUR, JEAN

JEAN

Je ne peux qu'admirer votre noble assurance ;
Mais malgré moi le trouble est au fond de mon cœur.

J. CŒUR

Je ne reconnais plus mon brave serviteur.
Quoi ! la crainte t'obsède et la gaîté te laisse !
C'est manquer de courage et montrer de faiblesse.
Que peut-il m'arriver de fâcheux désormais ?

JEAN

Je ne crains contre vous que des piéges secrets.
Allez donc, s'il le faut ; mais, en cas d'injustice,
Je vais, en votre absence, user d'un artifice
Qui pourra déjouer les complots des pervers :
Je veux faire ferrer nos chevaux à l'envers.
Je ne vous quitte plus, et nous prendrons la fuite :
Ce moyen rendra nul l'effet de la poursuite.

J. CŒUR, souriant

Eh ! d'où l'as-tu tiré, celui-là ?

JEAN

Pour vos jours,
Mon esprit inventif aura mille détours.

J. CŒUR

Rassure-toi, mon cher ; espère que ton maître
Dans ces lieux, sans danger, va bientôt reparaître.

AIR : de *la Monaco*

Songe à la fête :
Dans ce moment,
Bannis le trouble de ta tête.
Songe à la fête :
Dans ce moment,
Pense au plaisir qui nous attend.

JEAN

Je songe à prévenir l'orage
Qui contre vous peut éclater.
Par la prudence et le courage,
On vient à bout de l'éviter.

Ensemble

J. CŒUR

Songe à la fête :
Dans ce moment,
Bannis le trouble de ta tête.
Songe à la fête :
Dans ce moment,
Pense au plaisir qui nous [attend.]

JEAN

Non, point de fête :
Dans ce moment,
Un autre objet remplit ma tête.
Non, point de fête :
Dans ce moment,
Il est un point plus important.

FIN DU DEUXIÈME ACTE

A suivre)

BIBLIOGRAPHIE

Notice sur six manuscrits de la Bibliothèque nationale, contenant le texte de Geoffroi de Ville-Hardouin (Extrait du t. XXIV, 2e partie, des *Notices des manuscrits de la Bibliothèque nationale*). — **La Conquête de Constantinople**, par Geoffroi de Ville-Hardouin, avec la continuation de Henri de Valenciennes, texte original, accompagné d'une traduction par **M. Natalis de Wailly**, membre de l'Institut.

Le texte de Ville-Hardouin a été édité à différentes reprises, et par des savants d'une incontestable compétence, par Ducange, dom Brial, Buchon et M. Paulin Paris. Il semblait donc qu'après eux, une réédition de notre vieil historien fût tout à fait superflue. Mais le désaccord des deux derniers éditeurs, qui ne s'entendaient même pas sur la valeur des manuscrits, indiquait suffisamment qu'il y avait encore quelque chose à faire; d'un autre côté, à l'époque où ils s'étaient mis à l'œuvre, la science philologique n'était pas mûre en France pour la restitution des formes dialectales de nos anciens textes. Il y avait donc place pour un nouvel éditeur.

M. Natalis de Wailly, que ses travaux sur Joinville avaient on ne peut mieux préparé pour une entreprise de ce genre, a repris en sous-œuvre les matériaux déjà utilisés, et s'est efforcé de donner, autant que cela était possible avec les moyens dont il disposait, une édition définitive de Ville-Hardouin, une édition qu'un successeur pût améliorer ou compléter, mais dont il ne pût changer la base ni modifier le plan.

Disons tout d'abord qu'il y a pleinement réussi. On peut en juger en lisant sa *Notice sur six manuscrits contenant le texte de Geoffroi de Ville-Hardouin*. Dans ce travail préliminaire, destiné à ceux qui voudraient un jour s'occuper d'une autre édition ou contrôler la sienne, il commence par traiter du classement des manuscrits par familles, puis du rapport et de la filiation de ces familles. Il présente ensuite deux séries d'observations, portant les unes sur le fond du texte, les autres sur l'orthographe, et pose ainsi les assises solides et véritablement indestructibles du monument qu'il veut élever au père de notre histoire.

Il a collationné les six manuscrits depuis le premier mot jusqu'au dernier, et le résultat de ses laborieuses recherches a été qu'un

de ces manuscrits, qu'il désigne par la lettre A, écrit dans le deuxième tiers du XIV^e^ siècle, à Venise, est le représentant le plus direct du manuscrit original, et que les autres appartiennent à des familles secondaires.

Partant de là, il a tâché de reconnaître jusqu'à quel point l'orthographe a pu être altérée par l'ignorance et par la prononciation du scribe vénitien ; besogne délicate, où la conjecture doit être à la fois hardie et prudente. Grâce à cette sûreté de tact qu'on n'acquiert qu'à la longue, dans la fréquentation soutenue des manuscrits, et qui s'était développée chez lui à l'occasion de ses études sur Joinville, il a pu déterminer, avec une rare précision, la part qu'il fallait faire à l'intervention du copiste. Il prouve que c'était un homme consciencieux, qui n'a jamais modifié son texte de propos délibéré ; qui s'est appliqué, au contraire, à le reproduire tel quel, même quand il ne le comprenait pas, préservé qu'il était contre toute tentation de rajeunissement par son peu d'habitude de la langue d'oïl.

Néanmoins, M. de Wailly s'est bien gardé de recourir exclusivement au ms. A : il l'a complété et, dans une certaine mesure, contrôlé avec les manuscrits des autres familles.

Les procédés qu'il a suivis pour la restauration orthographique sont aussi sûrs que ceux qu'il a appliqués à la restauration du texte, où il lui a fallu combler bien des lacunes, élaguer bien des interpolations. Cependant, sur un point de déclinaison, il me semble avoir conclu incomplétement ou trop vite.

Il a remarqué (p. 136), relativement à l'emploi du mot *gent* (*gens-gentis*), que le ms. A l'écrit onze fois *gens*, au nominatif singulier, et vingt-sept fois *gent*. Il regarde cet emploi plus fréquent de *gent* comme une faute imputable au copiste, et qu'il faut corriger. Je crois, au contraire, que, dans ce cas comme dans les autres, le copiste du ms. A a reproduit ou cherché à reproduire fidèlement les habitudes de l'original qu'il avait sous les yeux

J'ai remarqué, en effet, que dans les textes écrits antérieurement à la seconde moitié du XIII^e^ siècle, les féminins à terminaison masculine prenaient ou ne prenaient pas l'*s* finale au nominatif singulier, et que la chute de cette lettre se reproduisait plus souvent à mesure qu'on remontait dans le passé. Il régnait à cet égard, comme à bien d'autres, une tolérance voulue et dont on avait parfaitement conscience.

Cela se conçoit, si l'on se reporte à l'origine des mots féminins à terminaison masculine. Ils ne s'étaient pas formés directement du nominatif latin, comme la plupart des masculins, mais de l'accusatif. De là une véritable répugnance à joindre la finale *s* à l'accusatif latin; de là cette habitude d'affecter la forme du cas oblique au nominatif singulier des mots, comme: *bontet, vertut, maison*. On en trouve partout des traces dans les textes archaïques, notamment dans la *Chanson de saint Alexis*, où M. Conrad Hofman avait eu la fâcheuse idée de rétablir partout l'*s* du nominatif; faute que M. Gaston Paris n'avait pas remarquée lorsqu'il rendit compte de cette édition de la *Chanson de saint Alexis* (*Revue critique*, 1868, p. 105), mais qu'il s'est bien gardé de commettre dans son édition complète du même poëme.

Pour en revenir au mot *gent*, on doit remarquer qu'étant monosyllabique, il pourrait se dériver du nominatif *gens* aussi bien que de l'accusatif *gentem*. Mais, comme les autres noms féminins à terminaison masculine, dérivés de l'accusatif, sont infiniment plus nombreux, il a été le plus souvent soumis à la règle commune.

Voilà pourquoi, dans le ms. A, *gent* est plus employé au nominatif singulier que *gens*.

Je crois cependant que de nouvelles recherches ne seraient pas superflues. Pour régler d'une manière définitive l'emploi de ce mot dans Ville-Hardouin, il faudrait relever dans un certain nombre de paragraphes, pris au hasard, tous les noms féminins à terminaison masculine qui sont au sujet singulier, et les diviser en deux catégories. La première comprendrait les noms de plus d'une syllabe, comme *vertut, bontet, maison*; les seconds, les noms monosyllabiques, comme *fin, nuit*. Puis on compterait combien de fois l'*s* du nominatif est restée ou a disparu. Si l'emploi de cette lettre était constant, les conclusions de M. de Wailly devraient être adoptées; s'il était intermittent, il faudrait se conformer à la loi de tolérance et conserver fidèlement l'orthographe du manuscrit.

Je conjecture que les monosyllabes, comme *fin, nuit*, devaient avoir l'*s* finale plus souvent que les polysyllabes; parce que, comme je l'ai déjà dit, ils peuvent se dériver du nominatif latin, aussi bien que de l'accusatif. Je ne parle pas des monosyllabes comme *voiz, croiz*: ceux-là conservaient le *z* équivalent du *c* doux de leur radical latin, même au cas oblique, à plus forte raison au nominatif.

Il reste maintenant à parler de l'édition même de la *Conquête de Constantinople*. Comme au point de vue philologique, le seul dont j'aie à me préoccuper ici, elle n'est que le complément nécessaire de la *Notice*, je n'en dirai que quelques mots.

Elle a été publiée par la librairie Didot, avec beaucoup de soin, de luxe et de goût. Le texte, reconstitué d'après les procédés dont il vient d'être rendu compte, est accompagné d'une traduction et enrichi de variantes extraites des différents manuscrits. Après le récit de Ville-Hardouin viennent l'*Histoire de l'empereur Henri*, qui en est la suite naturelle, et un *Extrait de la compilation de Baudouin d'Avesnes*. Deux tables, l'une des formes dialectales, l'autre des noms propres, et une excellente carte, complètent cette belle publication.

Ajoutons aussi, pour les bibliophiles, que les en-têtes des chapitres et les culs-de-lampe sont formés de vignettes empruntées à des mss. contemporains de Ville-Hardouin.

A. B.

PÉRIODIQUES

Romania, 1, 3. — P. 273. G. Paris, *la Vie de saint Léger*, texte revu sur le ms. de Clermont-Ferrand. Comme nous avons sur plusieurs points, et sur des points essentiels, des idées opposées à celles de l'auteur, nous renvoyons à plus tard l'examen de son important travail. Disons tout de suite que son texte est infiniment meilleur que celui de son prédécesseur Champollion-Figeac. La disposition typographique est excellente. Str. 4, f. Don Deu *servier* por bona fied. M. G. P. lit *serviel* (serviebat); lisez, avec M. Chabaneau, *serviet* (serviat). — P. 318, d'Arbois de Jubainville, *la Phonétique latine de l'époque mérovingienne et la Phonétique française du XI^e^ siècle dans le Saint-Alexis*. Les conclusions de cet article ne sont pas toujours faciles à saisir. On y reconnaît une grande habitude du latin mérovingien, que l'auteur rapproche avec raison du français archaïque. — P. 328. Fr. Bonnardot, *Document en patois lorrain, relatif à la guerre entre le comte de Bar et le duc de Lorraine* (1337-1338). Les documents de cette sorte sont d'autant plus intéressants qu'ils sont plus rares. Ils viennent à l'appui de la thèse ou, pour parler plus exactement, de l'hypothèse repoussée par M. P. Meyer, et que pour ma part j'admets, de la coexistence des patois et des dialectes. Les premiers constituaient, comme aujourd'hui, la langue parlée ou rarement écrite des illettrés; les seconds, la langue écrite et littéraire des différentes provinces. Les patois actuels ne sont pas les restes des anciens dialectes, mais la continuation plus ou moins altérée des anciens patois. Les textes édités par M. Fr. B. sont précédés d'une étude phonétique instructive, mais qui le serait plus encore si la prononciation actuelle des paysans du Barrois était indiquée régulièrement, et non accidentellement, à côté des différentes combinaisons orthographiques dont il rend compte. — P. 352. V. Smith, *Germine, la Porcheronne*, chansons foréziennes.— P. 360. MÉLANGES. A. Darmsteter, *Philippus = os-lampadis*. — P. 363. G. P., *Une épître française de saint Etienne, copiée en Languedoc, au XIII^e^ siècle*. M. G. P. prouve, d'après plusieurs indices, et principalement par le rapport des rimes, que cette pièce est une transcription en langue d'oc d'un original écrit en langue d'oïl.—P. 364. P. M., *les Vers de la mort* d'Hélinand.

L'attribution de cette pièce à Hélinand, conjecturée par Loisel et Fauchet, est confirmée par M. P. M — P. 367. Léopold Pannier, le *Livre des cent ballades* et la *Réponse du bâtard de Coucy*. M. L. P. complète le *Livre des cent ballades*, du marquis de Queux de Saint-Hilaire, en publiant une treizième ballade qui manquait à ce recueil, et en donnant une nouvelle édition de la douzième. — P. 373. G. P., *Une romance espagnole, écrite en France, au XV^e siècle.* — P. 379. *Comptes rendus*. — P. 393. *Périodiques*. — P. 400. *Chronique*.

A. B.

Romania. I, 4.— P. 401. P. Meyer, *Mélanges de littérature provençale*. C'est la première partie d'une série de documents inédits, écrits en ancien provençal. M. P. M. pense, avec raison, qu'on doit recueillir tous les textes inédits du même genre, même les plus médiocres, car l'histoire de la langue peut en tirer grand profit. Il adresse un appel en ce sens aux chercheurs du Midi, et leur recommande spécialement les couvertures de parchemin des anciens registres, et plus spécialement encore « les archives des notaires, qui, dans le Midi, sont souvent très-riches. »—P. 420. Le même, *le Bestiaire de Gervaise*, traduction en vers octosyllabiques d'un original latin trouvé dans « l'armoire » de Barbery, abbaye du diocèse de Bayeux. L'auteur, Gervaise, probablement curé de Fontenai, vivait au commencement du XIII^e siècle, et le copiste auquel nous devons ce texte écrivait dans la seconde moitié du même siècle. Les traces du dialecte normand sont visibles, malgré l'intervention inconsciente du copiste, que M. P. M. croit originaire de Champagne ou de Lorraine. M. P. M. a respecté son texte et n'y a introduit que les corrections indispensables, tout en signalant les leçons fautives. Système de beaucoup le meilleur. Voici quelques observations que m'a suggérées cette lecture :

(v. 185) Quant Jhesu Crist fu soolez
Des gas *es* vies et lassez.

M. P. M. corrige « Des gas *as* Juïs. » Pourquoi ne pas laisser *es*, comme au vers 884 : *Et es cresliens se torna*, et ne pas lire *Jués*? Il est vrai que *Juis*, et non *Jués*, se trouve bien certainement au vers 881 ; mais la coexistence de ces doubles formes n'est pas rare dans les textes de cette époque.

(v. 317) Et quant il se sont endormi[s]
Meintenant les ont asalli[s].

De ces deux corrections, la seconde n'est pas nécessaire, et la première est fautive. En effet, l'ancienne langue préférait, mais n'imposait pas l'accord du participe passé avec son complément direct (V. N. de Wailly, *Mémoire sur la langue de Joinville*, p. 45). D'un autre côté, elle n'autorisait presque jamais l'accord du pronom régime et du participe passé, dans les verbes réfléchis. Ces verbes étaient considérés comme les équivalents du passif ou du neutre latin, et le participe s'accordait avec le sujet, comme en latin. On écrivait : *il se fait humbles*, au singulier ; *il se fait humble*, au pluriel.

(v. 505) Et la tierce est de dragons
Qui sunt felon et verimous.

M. P. M. propose de corriger en

Qui sont verimous et felons.

La correction est bonne, mais l'*s* de *felons* est évidemment là par inadvertance.

(v. 709) Quant deables le ha lacié
Et il sunt de pechié chargié.

M. P. M. propose *les ha laciés*, mais avec doute, parce que la rime cesserait d'être exacte. On peut faire deux objections. La première est que l'auteur ou le copiste ne se préoccupait pas outre mesure de la rime orthographique, comme le prouvent les rimes suivantes : *confession, poons* (v. 591-592) ; *puissons, confession* (v. 727-728) ; *abatu, descendus* (v. 737-738) ; *confors, mort*, (v. 1095-1096). La seconde est, ainsi que j'ai eu occasion de le remarquer tout à l'heure, que l'ancienne langue n'exigeait pas que le participe passé s'accordât toujours avec son complément direct. Au v. 764, ne faut-il pas lire *chascun (s)*,

Chascun prend 1 grain si l'emporte ?

et au v. 1020, *li felon juï* au lieu de *li felon juïs* ?— C. Joret, p. 444 — *Loi des finales en espagnol*. Dissertation faite avec soin. — P. 457. P. Paris, *de l'Origine et du développement des romans de la Table-Ronde*. — *Le Saint-Graal*. Première partie d'une étude importante. On y trouve indiquées « les premières sources religieuses d'où découlent les romans de la Table-Ronde. Il n'est plus permis de voir chez les auteurs de ces fameuses compilations une intention suivie d'élever l'Église sur les ruines de la Chevalerie, ou la Chevalerie sur les ruines de l'Église. Les Templiers, les Albigeois, n'ont rien à faire avec le Saint-Graal, libre développement d'une légende monas-

tique que le roi Henri II crut devoir favoriser dans l'intérêt de sa politique, et que Gautier Map, répondant assez mal aux premières intentions du prince, prit pour point de départ de ses doctes souvenirs et de ses inventions tour à tour mystiques, enjouées, substiles. » Telles sont les conclusions de M. P. P. A la fin de son alinéa VII, qui est quelque peu un hors-d'œuvre, mais un hors-d'œuvre intéressant, où il nous présente un tableau très-exact de la vie intellectuelle et littéraire au moyen âge, il observe que, « par un curieux contraste avec ce qu'on voit aujourd'hui, les prédicateurs, *tenant à paraître aussi étrangers que possible à ce qui se passait dans le monde*, ne daubaient d'ordinaire, quand ils prêchaient en latin, que sur les désordres des gens d'église ; tandis qu'aujourd'hui les gens d'église sont seuls épargnés dans les invectives des prédicateurs. De là, de fréquentes méprises chez les moralistes modernes, qui attachent trop d'importance à ces invectives pieusement exagérées, et pour ainsi dire exclusives. » M. P. P. a raison de ne pas tirer de ce fait les mêmes conséquences que certains modernes contre la moralité du clergé au moyen âge ; mais l'explication qu'il en donne me paraît insuffisante. Si les prédicateurs en agissaient ainsi à l'égard des gens d'église, c'est que le latin n'était lu et entendu que d'eux seuls, et qu'ils pouvaient, à la faveur de cette langue, leur parler en toute liberté sans craindre le scandale. C'était une espèce de prédication *ésotérique*, car il va sans dire qu'on n'entretenait pas en latin le commun des fidèles, quoi qu'en ait dit Génin à propos du *Fragment de Valenciennes*. — P. 483. *Joca monachorum*. Curieux échantillon de bas latin, sur lequel je reviendrai plus tard.—P. 490. J. Storm, étymologie de *trop*, *troupe*, *troupeau*. — P. 492. A. Mussafia, Compte rendu de l'opuscule de M. d'Ovidio *sull' Origine dell' unica forma flessionale del nome italiano*. — P. 500. Analyse de différents périodiques. La *Revue des langues romanes* n'y est pas oubliée.

A. B.

CHRONIQUE

—

Le bureau de la *Société pour l'étude des Langues romanes* a été ainsi modifié : MM. le docteur Espagne, professeur agrégé à la Faculté de médecine, *président;* Octavien Bringuier, *vice-président.*

***

Nous remercions le *Journal des savants* du compte rendu exact et bienveillant qu'il a consacré à la *Société* et à la *Revue des Langues romanes*, dans le numéro de 1872.

***

La Société reçoit actuellement, par voie d'échange, les périodiques suivants : la *Romania*, — la *Rivista de filologia romanza*, — *il Propugnatore*,— la *Revista de Archivos, Bibliotecas y Museos*,—la *Renaxensa*, — *Revista Balear*, — *The Academy*,—*Revue de linguistique*, — *Polybiblion*, — *Revue de Gascogne*, — *Armana prouvençau*, — *Bulletin de la Société archéologique de Béziers*, — id. *d'Angoulême*, — de la *Société statistique, sciences et lettres des Deux-Sèvres*, — *Académie de la Val d'Isère*, — id. *de Clermont-Ferrand*, etc.

Ils sont tenus à la disposition du public, ainsi que tous les autres livres appartenant à la Société, à la bibliothèque du Musée Fabre.

***

Concours de poésie provençale.— On sait que, grâce à une idée aussi chrétienne que patriotique, sur la montagne Ste-Victoire (*Santo-Ventùri*), près d'Aix, surgit à cette heure la *Croix de Provence*, colossal monument, digne du piédestal gigantesque qui le supporte.

Acte de foi et d'espérance, conçu au sein de nos récents malheurs, ce signe de salut domine et bénit de ses bras étendus toute notre contrée. Il s'élève déjà à neuf mètres au-dessus de ces hautes cimes, dont le nom d'heureux augure semble promettre des jours plus fortunés à notre pays redevenu chrétien. N'est-ce pas là, en effet, que Marius écrasa, le premier, les féroces Teutons, *Deutsch* prussiens qui s'essayaient déjà, il y a deux mille ans, à l'invasion de la France, et dont la barbarie ne s'est point adoucie depuis?

Bientôt sera terminée et montera vers les cieux cette prière de pierre, étendant sans cesse, comme jadis Moïse, ses bras suppliants pour le triomphe de son peuple et sa conversion, qui, seule, l'assurera à jamais. Avec le concours de généreux bienfaiteurs et des populations qui vivent sous son ombre, l'œuvre marche d'un pas rapide, et le jour de sa fête prochaine, le 24 juin, en verra sans doute le couronnement.

Sur la base carrée, une large place est réservée à quatre épigraphes, rédigées en nos quatre langues. Car, si Varron, il y a vingt siècles, appelait déjà les Provençaux trilingues, il pourrait aujourd'hui ajouter à notre compte un quatrième idiome, que nous avons gagné depuis 1481. Ainsi que le désirait le Psalmiste, toutes ces langues vont louer le Seigneur, chanter sa croix triomphante. Leur emploi rappellera en même temps toutes les phases de notre histoire : la colonisation grecque, la conquête romaine, l'annexion française, et, survivant à toutes ces transformations, la Provence toujours jeune, vive et alerte, chrétienne, gardant ses mœurs, sa foi, son doux parler : *Pìou! Pìou! toujours vìou!* comme son proverbe le dit si bien.

La face qui regarde Marseille, l'antique fille de Phocée, recevra une inscription rédigée dans l'harmonieux langage de l'Ionie.

Du côté de Rome, patrie de nos premiers vainqueurs et siége de notre sainte Eglise, inscription latine.

Vers Paris, la moderne capitale, inscription en français, la langue de nos derniers maîtres.

Enfin, le côté qui est tourné vers Aix, vieille capitale du pays, est destiné à une inscription en provençal.

Obéissant à une excellente inspiration, que l'on aimerait voir naître plus souvent, les promoteurs de l'œuvre ont voulu mettre cette dernière au concours. En voici les conditions, pour ceux de nos lecteurs — et lectrices — qui désireraient y prendre part, ce à quoi nous ne saurions trop les inviter.

On est libre d'adopter la prose ou la forme poétique. Le nombre de vers ne doit pas dépasser quatorze, mais pourra être moindre, ce qui donne toute facilité pour l'emploi de tous les rhythmes, quatrain, sixain, octave, sonnet, etc.

Les manuscrits devront être écrits lisiblement. Ils doivent parvenir *franco*, avant le 1er *mai* 1873, à M. le chanoine Emery, curé de Saint-Jérôme, à Aix (B.-du-R.), membre du jury du concours. Le nom et l'adresse de l'auteur devront être renfermés dans un pli cacheté, portant une épigraphe qui se répétera en tête de la pièce. Le pli ne sera ouvert qu'après la décision du jury.

Le lauréat recevra une médaille en vermeil, et, — ce qui est bien préférable, — il aura la gloire de voir ses vers gravés sur le monument national qui domine la Provence tout entière. Une médaille en argent et deux en bronze seront décernées comme second prix et mentions honorables.

Le jury sera composé des représentants des cinq départements actuels de la Provence : Bouches-du-Rhône, Vaucluse, Basses-Alpes, Alpes-Maritimes et Var.

Après le concours, un volume sera publié, contenant toutes les pièces qui auront été envoyées.

Nous ne pouvons qu'engager tous les nombreux poëtes qui florissent dans notre patrie, et qui cultivent notre belle langue, à prendre part à ce tournoi poétique, par des vers dignes d'eux et de l'idée qui a fait surgir la *Croix de Provence* dans les airs.

Nous aimons à croire que la muse des Foulquet (de Marseille), des Boniface (de Castellane), des Albert (de Sisteron), des Rainol (d'Apt) et du Monge (des Iles-d'Or), la muse des troubadours et des félibres, saura trouver encore des accents dignes d'elle, dignes du beau sujet auquel on la convie.

Nous ne saurions terminer ces quelques lignes sans adresser à nos lecteurs un appel en faveur de l'*Œuvre de la Croix de Provence*, œuvre qui doit leur être sympathique entre toutes, puisque l'amour du pays et celui de la religion s'y rencontrent admirablement unis, comme ils devraient toujours faire. On est bientôt à bout de ressources lorsqu'il faut monter à 1,000 mètres d'altitude tout, absolument tout : sable, eau, pierre, chaux, etc., et cela à dos de mulet, seule voie praticable sur ces hauteurs. Au point où les bras et le fût de la croix se rencontrent, un grand cœur de bronze sera placé. C'est là que seront renfermés et conservés les noms de tous ceux qui auront simplement donné un sou pour l'œuvre. Qui ne peut pas donner un sou? 30,000 noms sont déjà recueillis. Quel est celui qui ne voudra pas contribuer comme Provençal, sinon comme chrétien, à ce monument colossal de notre Provence ?

(Envoyer les offrandes à M. le curé de Rousset, par Trets (Bouches-du-Rhône).

*
* *

Concours de poésie néo-romane de Béziers. — Dans la séance solennelle qu'elle tiendra le jeudi de l'Ascension, 22 mai 1873, la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers, décernera :

1° Une couronne de laurier, en argent, à l'auteur d'un mémoire historique sur le Languedoc ou sur quelque autre province du midi de la France, ou à l'auteur d'une monographie d'une localité du département de l'Hérault ;

2° Un rameau d'olivier, en argent, à la meilleure poésie en langue néo-romane. Tous les idiomes du Midi sont admis à concourir. Les auteurs devront suivre l'orthographe des troubadours et joindre un glossaire à leur poésie ;

3° Un rameau de chêne, aussi en argent, à la meilleure pièce de vers français.

La Société décernera, en outre, des médailles aux ouvrages qu'elle jugera dignes de cette récompense.

Les sujets politiques sont exclus du concours.

Les pièces destinées au concours ne seront pas signées. *Elles devront être lisiblement écrites*, et être adressées en double copie et franches de port, avant le 1er avril prochain, terme de rigueur, à M. le Secrétaire de la Société.

Chacune portera une épigraphe qui sera répétée sur un billet cacheté renfermant, avec le nom, la profession et le domicile de l'auteur, la déclaration qu'elle est inédite et qu'elle n'a pas été présentée à d'autres Sociétés.

Les pièces envoyées au concours ne seront pas rendues.

Les lauréats qui n'auront pas assisté à la séance publique devront faire retirer leur prix au secrétariat par un fondé de pouvoirs.

*
* *

Concours de poésie, d'histoire et d'archéologie de Toulon. —

1re concours. — *Poésie* écrite dans un des idiomes dérivant de la langue d'Oc, et actuellement parlés dans la région prenant part au concours (Algérie, Alpes-Maritimes, Aude, Bouches-du-Rhône, Corse, Gard, Hérault, Pyrénées-Orientales, Var et Vaucluse). Le sujet de la poésie est laissé au choix des concurrents. — Prix : une médaille d'or de 100 fr.

2e concours. — *Poésie française* : PUGET. — Prix : une médaille d'or de 100 fr.

3e, 4e et 5e concours. — *Histoire, Archéologie* et *Biographie*. — Les travaux envoyés à ces deux concours devront traiter des sujets se rattachant à l'histoire, à l'archéologie ou à la biographie de l'un des départements ou de tous les départements compris dans la région.

Les ouvrages couronnés seront publiés aux frais de la ville de Toulon, et les auteurs recevront un *tirage à part* de cent exemplaires, sur papier de Hollande

Des médailles d'argent et des mentions honorables pourront être décernées aux auteurs des travaux qui, par leur importance ou le talent avec lequel ils auront été traités, paraîtront mériter une de ces distinctions.

Les manuscrits devront être adressés, avant le 30 avril 1873, au Président de la Société académique du Var, à Toulon, au siége de la Société, rue de la République, 47.

Chaque manuscrit portera une épigraphe reproduite sur un billet cacheté, indiquant le nom et l'adresse de l'auteur et attestant que le travail est inédit.

Les billets des concurrents couronnés seront seuls décachetés ; les autres seront conservés pendant trois mois, pour permettre de restituer les manuscrits aux auteurs qui les réclameront ; passé ce délai, les billets seront brûlés et les mémoires non réclamés deviendront la propriété de la Société académique du Var.

***

LE SAINT-GRAAL, première branche des romans de la *Table Ronde*, comprenant le *Petit Saint-Graal* en prose, inédit ; le *Petit Saint-Graal* en vers, et le *Grand Saint-Graal* en prose, d'après le manuscrit du Mans et le manuscrit n° 2,455 de Paris, va être publié en 3 volumes, avec *fac-simile* et gravures, par E. Hucher, du Mans. — S'adresser à M. Vieweg, libraire, 67, rue Richelieu, à Paris.

***

Nous remarquons dans le journal *la Provence*, du 15 décembre 1872, un remarquable article de M. de Villeneuve-Esclapon, sur la *Littérature provençale en* 1872, — et dans le journal *l'Écho du Vivarais*, celui de M. F. Boissier, sur la *Vigne de l'Helvie sous la domination romaine*.

***

La *Société pour l'étude des Langues romanes* avait conçu le pro-

jet de rééditer, parmi nos poëtes méridionaux, ceux qui ont acquis une certaine réputation.

Nous sommes heureux de pouvoir annoncer qu'elle commencera prochainement sa *Collection de poëtes de la langue d'oc.*

Des éditions de Le Sage, par Léon Gaudin ; de Dom Guérin, de Nant, par F. ; d'Aubanel, de Nîmes, par A. Montel ; du comique Cabanes, par C. de Villeneuve-Esclapon, etc., ne tarderont pas à paraître.

Il en sera fait un tirage sur papier de luxe.

ERRATA

des Fragments d'une Anthologie picarde

P. 322, ligne 17 : enamourée? *lisez* : enamourée (?)

P. 323, ligne 28 : che je dirai, *lisez :* che que je dirai.

P. 324, ligne 3 : je ne le dis pas, *lisez :* je ne le di pas.

— , ligne 5 : malavisés ait trop paine, *lisez :* qu'ait malavisé trop paine. (Correction indiquée par M. Natalis de Wailly.)

P. 330, ligne 7 : cor[de], *lisez* : cor[o]. (Correction indiquée par M. Revillout.)

P. 333, ligne 10 : vrai français, *lisez :* vieux français.

Le Gérant : Ernest Hamelin.

Montpellier, imprimerie centrale du Midi.– Ricateau, Hamelin et C^e^.

DIALECTES ANCIENS

LES COUTUMES DE REMOULINS

INTRODUCTION HISTORIQUE

I

A égale distance de Nîmes et d'Avignon, à deux kilomètres en aval du Pont du Gard et au point d'intersection des deux routes nationales de Lyon à Beaucaire et d'Avignon à Montpellier, s'élève, sur la rive gauche du Gardon, le gracieux village de Remoulins, chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Uzès, bien connu des visiteurs de l'aqueduc romain.

Cette localité, dont la population est aujourd'hui de 1,500 habitants, doit son nom à sa situation topographique par rapport au cours du Gardon, qui, sur ce point, formait jadis un brusque détour[1], fort atténué maintenant, par suite du déplacement de la rivière, mais qui autrefois enveloppait les deux tiers de l'enceinte de l'ancien village.

Au commencement de l'occupation romaine fut construit sur le Gardon, près de Remoulins, un pont en pierre dont les traces subsistent encore. La voie romaine de Nîmes à Alba Helviorum franchissait la rivière sur ce pont.

A proximité de Remoulins, sur la rive opposée du Gardon et près du hameau de Lafoux, on trouve des vestiges considérables d'une bourgade gallo-romaine dont le nom n'est point parvenu jusqu'à nous. Le christianisme vint plus tard s'y établir; une petite chapelle dédiée à sainte Colombe y fut édifiée et donna son nom à la localité, que la plupart de ses habitants abandonnèrent ensuite pour aller sans doute peupler les villages circonvoisins. Cette bourgade gallo-romaine était

[1] *Remoulin*, en langue romane (en catalan, *remoli;* en italien et en espagnol, *remolino*), signifie : tourbillon d'eau, tournant ou détour accentué d'un cours d'eau ; entonnoir d'un gouffre.

elle-même située au pied du pic de *Mardieul* ou *Marduel*, sur lequel M. Cazalis de Fondouce vient de signaler l'existence d'un oppidum de l'époque néolithique [1].

II

Le plus ancien seigneur connu de Remoulins, ou plutôt *Remolins*, est Pierre I[er] de Remoulins, qui se ligue, en 1140, avec Guillaume de Châteaurenard, en faveur de la maison des Baux, contre Raymond Bérenger II, comte de Provence [2].

Son fils Arnauld I[er] apparaît comme témoin, dans une charte du mois d'octobre 1160, conservée aux archives de Nîmes, et comprenant plusieurs donations faites par le comte de Toulouse Raymond V, en faveur de diverses églises. Pierre II, son second fils, fut présent à une donation faite, en 1164, par le même Raymond V, en faveur du monastère de Saint-Saturnin-du-Port (Pont-Saint-Esprit).

Arnauld I[er] de Remoulins eut trois fils : 1° Paul I[er] de Remoulins, qui apparaît en 1239; 2° Raymond II de Remoulins-Carnasse, dont il est aussi fait mention en 1239 ; 3° Guillaume Hugues de Remoulins, mentionné comme défunt dans un acte de 1277 [3].

Paul I[er] eut un fils : Arnaud II de Remoulins, chevalier, qui apparaît en 1277 et laisse à son tour un fils, Paul II de Remoulins-d'Estagel, qui paraît avoir possédé, par alliance, la seigneurie d'Estagel, près de Saint-Gilles, en 1324, et dont la descendance n'est pas connue.

Guillaume-Hugues de Remoulins eut trois enfants : 1° Raymond III de Remoulins, qui apparaît en 1277; 2° Rostaing de Remoulins, qui figure avec Marie, sa femme, dans le même acte de 1277; 3° Raymonde de Remoulins, qui épouse Pierre III de Remoulins, son cousin, petit-fils de Pierre II.

[1] C. de Fondouce, *les Temps préhistoriques dans le sud-est de la France. — L'Homme dans la vallée inférieure du Gardon.*

[2] Henri de Valori, *Hist. de Châteaurenard en Provence*, note, pag. 34.

[3] *Cartulaire de Remoulins*, pag. 31.

Pierre II de Remoulins laissa un fils, Raymond Ier, qui apparaît en 1213 [1] et en 1239 sous le nom de Raymond de Remoulins-Rabasse [2]. Son fils, Pierre III, épousa Raymonde de Remoulins, sa cousine, qui vivait encore en 1282 [3]. Il laissa deux enfants : Albert et Tiburge.

Tiburge de Remoulins épousa Vesian Ier d'Aigremont [4]. Elle était veuve en 1239. Son fils Vesian II prit le titre de coseigneur de Remoulins ; il épousa Marie Rabasse, fille de Raymond Rabasse, chevalier, mort en 1276, laissant un fils, Vesian III, orphelin et mineur, en 1284, sous la tutelle de Tiburge de Remoulins, sa grand'mère. Avec Vesian III dut s'éteindre cette branche.

Albert de Remoulins épousa, vers 1266, Esmenjarde, et mourut avant 1282, laissant deux fils : Pierre IV, né vers 1268, et Guillaume, sous la tutelle de leur grand'mère Raymonde [5].

Pierre IV de Remoulins mourut jeune et sans postérité, et son frère Guillaume, qui lui succéda, eut deux fils : Bertrand et Brémond. Bertrand de Remoulins épousa, vers 1315, Bertrande Lombard, d'Aramon. Il en eut trois enfants : Hugues, Bertrand et Azalaïs. Hugues de Remoulins mourut jeune et sans enfants ; Bertrand fut religieux de Saint-Augustin et chanoine régulier de l'Église de Nîmes. Azalaïs de Remoulins, restée seule héritière, épousa en premières noces Blaise des Arbres, coseigneur d'Aramon, dont elle eut deux filles : Prime des Arbres, qui épousa Jean Imbert, damoisel de Nîmes ; et Sancie des Arbres, qui fut mariée, en 1383, à Raymond Rabasse, damoisel de Remoulins.

Azalaïs de Remoulins, devenue veuve, épousa en deuxième noces, vers 1350, Philippe Bras-Fort, dit Albertin, damoisel,

[1] *Gallia christiana*, t. IV, col. 625.

[2] *Cartulaire de Remoulins*, pag. 17.

[3] *Id*, pag. 33.

[4] Aigremont, commune du canton de Lédignan, arrondissement d'Alais, département du Gard.

[5] *Cartulaire de Remoulins*, pag. 33.

jurisconsulte, coseigneur de Nîmes et chevalier des Arènes, dont elle eut un fils : Ubertin, ou Albertin Bras-Fort, qui épousa, en 1374, Azalaïs d'Aramon, et mourut jeune, laissant un fils unique, Jacques Bras-Fort, en bas âge, sous la tutelle de sa grand'mère Azalaïs de Remoulins, qui le fit son héritier universel. Jacques Bras-Fort épousa Marguerite de la Baume-Sanilhac et en eut un fils, Pierre, qui mourut sans postérité.

Brémond de Remoulins, deuxième fils de Guillaume, dut former une branche cadette qui dérogea ; car on trouve dans Ménard un Raymond de Remoulins, consul de Nîmes en 1362, dont le fils Pierre V, nommé chanoine de la cathédrale de Nîmes la même année, apparaît en 1394 comme prieur d'Alvernes[1] et, en 1419, comme prévôt de la cathédrale de Nîmes. Un frère de Pierre V, nommé Jean, fut aussi chanoine de l'église de Nîmes et prieur de Roquedur en 1394.

Un troisième fils de Raymond, Jean de Remoulins, fut consul de Nîmes en 1412, 1429 et 1435 ; et Alexis de Remoulins, fils de ce dernier, était marchand drapier et consul de la même ville en 1425, 1434, 1449 et 1460.

Les seigneurs de Remoulins portaient : *coupé d'azur et fascéondé d'argent et d'azur, à la meule de moulin d'argent percée de sable, brochant sur le tout ; à la bordure componée d'argent et d'azur* [2].

III

Remoulins fut, parmi les communes du Midi, une des premières à conquérir des franchises municipales assez étendues. L'établissement de son consulat remonte aux premières années du XIII^me^ siècle. Les consuls, au nombre de deux, et pris l'un parmi la noblesse, l'autre dans la bourgeoisie, administraient la communauté, veillaient à l'ordre public, avaient la garde des clés des portes de la ville, et assemblaient

[1] Saint-Etienne-d'Alvernes, village aujourd hui détruit, sur le territoire de Clarensac.

[2] Ch. de Tourtoulon, *Jacme I^er^*, t. II, p. 663, col. 2.

le Conseil au son de la cloche. Leur charge était annuelle, et l'élection des nouveaux consuls et de leurs conseillers avait lieu le mardi, troisième fête de Pâques de chaque année. L'installation des nouveaux consuls était suivie d'un repas auquel prenaient part tous les administrateurs de la communauté, et où l'on mangeait l'Agneau pascal. La dépense de ce festin était réglée aux frais de la commune. A partir du XVI[e] siècle, les deux consuls furent pris dans la bourgeoisie.

Les assemblées du Conseil politique se tenaient, suivant la saison, en divers endroits particuliers : en été, sous un ormeau planté en face de la porte principale des remparts [1]; en hiver, soit sous la porche de l'église paroissiale N.-D.-de-Bethléem, soit dans l'église elle-même, soit à la *Cournilhe,* large avenue située au midi des remparts et qui a longtemps servi de *jeu de paume;* ou bien encore, quand les rigueurs de la saison ne permettaient pas de rester en plein air, dans la pièce située au-dessus du four commun, et dans laquelle étaient déposées les archives.

Les consuls sortant de charge remettaient aux nouveaux consuls une copie des règlements de police, ou *Coutumes* de la ville, rédigés sous forme de proclamation. Cette pièce était soumise à l'approbation du viguier de la communauté, et rendue exécutoire sous la sauvegarde de son autorité. La plupart des articles de ces *Coutumes*, sagement conçus, ne seraient pas déplacés même à notre époque.

IV

Sous les successeurs de Charlemagne, Remoulins, comme le reste du Languedoc, passa sous la suzeraineté des comtes de Toulouse.

A la suite de la guerre des Albigeois et de la soumission de

[1] Les armoiries municipales de Remoulins sont, d'après Gastelier de la Tour: *de gueules, à un ormeau de sinople entre deux tours; le mot* REMO — VLIN *partagé*.

Raymond VI, le 18 juin 1209, la suzeraineté de Remoulins fut attribuée, par Simon de Montfort, aux évêques d'Uzès; et c'est à ce titre que Raymond VI fit, le 11 novembre 1209, hommage à l'évêque pour les châteaux de Moussac, la Calmette, Remoulins, Fournès, Saint-Hilaire d'Ozilhan et autres lieux.

Antérieurement à cette époque, Raymond V, comte de Toulouse, paraît avoir fait don du château de Remoulins aux évêques de Viviers. C'est ce qui semble résulter d'un traité passé en août 1210 entre Raymond VI et Bernon, évêque de Viviers : ce dernier réclamait la restitution des châteaux d'Aiguèze, de Grospierres et de Remoulins, donnés par Raymond V à l'évêque Nicolas, son prédécesseur.

A la suite de ce traité, l'évêque de Viviers fit l'abandon de Remoulins, dont le comte de Toulouse avait fait hommage, l'année précédente, à l'évêque d'Uzès.

En 1211, Philippe-Auguste confirma les donations faites par son père à l'église d'Uzès, en 1156, et y ajouta Vers, Remoulins, Fontejean ou Belvezet, Colias, Saint-Privat et autres lieux.

A la suite du traité de Paris (1229), le comte de Toulouse, Raymond VII, céda à la couronne le comté d'Uzès, dans lequel se trouvait compris Remoulins. On sait que le Languedoc ne fut définitivement réuni à la France qu'en 1271.

Par un acte du VII des kalendes de mars (23 février) 1290 (1291), Philippe le Bel céda à Bermond III d'Uzès la seigneurie de Remoulins et autres lieux circonvoisins, en échange des salines de Peccais et des ténements de la Sylve et de Teillan [1].

Par des lettres patentes datées de Mont-de-Marsan au mois de mai 1565, Charles IX, voulant récompenser Antoine de Crussol, érigea en sa faveur la *vicomté* d'Uzès en *duché* et la terre de Remoulins en *baronie*.

Durant les guerres de religion du XVI[e] et du XVII[e] siècle,

[1] *Cartulaire de Remoulins*, p. 45 et suiv.— *Trésor des Chartes*, aux Archives nationales : série J, 295, n° 33.

cette localité joua un rôle assez important comme position militaire, par suite de sa situation au point de croisement des routes principales suivies par les armées belligérantes.

En 1587, Montmorency-Damville, à la tête de 5,000 hommes, tint cette place assiégée pendant près de deux mois, sans pouvoir s'en rendre maître, grâce à la vigoureuse défense organisée par les soins du colonel Alphonse d'Ornano.

Le 20 avril 1589, les huguenots s'emparèrent de Remoulins par escalade, et passèrent au fil de l'épée la garnison et les habitants qui n'avaient pu se sauver.

Lors de la première rébellion des seigneurs, sous le ministère de Richelieu, Remoulins éprouva de nouveaux désastres :

Au mois de septembre 1628, le duc Henri de Rohan investit le village avec toute son armée, composée de 4,000 hommes de pied, 200 chevaux et trois canons, et somma la place de se rendre. Les habitants, n'ayant pour se défendre qu'une garnison de 30 hommes d'armes, entrèrent en composition avec Rohan, qui leur promit la vie sauve et les garantit de pillage, moyennant une rançon de 3,000 livres. Cette somme était à peine comptée, qu'au mépris du traité de capitulation les assiégeants pillèrent le bétail des habitants, s'emparèrent des meubles, du linge et des fruits ; ravagèrent les vignes, burent le vin, brûlèrent plusieurs maisons et emportèrent les deux cloches de l'église à Uzès.

A la suite de la révolte de Gaston d'Orléans, où fut entraîné le duc de Montmorency, le duc d'Elbeuf, tenant pour ce dernier, vint, le 2 septembre 1632, investir Remoulins pendant que le maréchal se portait à sa rencontre par le Pont-Saint-Esprit. Au moment où d'Elbeuf prenait ses dispositions pour repasser le Gardon et se mettre à couvert avec ses bagages, le maréchal tomba à l'improviste sur son arrière-garde et, en un instant, la mit en complète déroute. Cet événement eut lieu le 4 septembre au soir, trois jours après le combat de Castelnaudary, où Montmorency avait été fait prisonnier.

V

Il existe dans les archives de Remoulins six originaux, plus ou moins complets, des *Coutumes de Remoulins,* que nous reproduisons ci-après d'après le texte de 1500.

Le premier de ces originaux est de l'année 1358; le second est de 1460 : Jean de Foucheran, seigneur de Lussan, et Guillaume Long, consuls sortants, le remettent à Jehan de Laudun et Thonon Papacuer, consuls nouveaux. Le troisième est de 1500 : c'est celui que nous reproduisons en entier. Le quatrième est de 1525 : il est remis par Philippe Dutour et Jehan Colet, consuls vieux, à Gilet Delpuech et Jehan Fabre, consuls nouvellement élus. Le cinquième est de 1529; il est remis par Gilet Delpuech et Michel Serre à Jean Fabre et Jean Jaume. Le sixième, enfin, daté de 1583, est donné par Jehan Colomb et Elie du Mas à Claude Valhen et André Fabre.

Dans le texte original de 1500, que nous reproduisons ci-après en entier, et en respectant scrupuleusement l'orthographe du document, malgré les divergences que présentent plusieurs mots, on remarquera les quadruples formes : *consouls, consoulz, consols, consolz ; — domage, domaige, dopmage, dopmatge ;* les triples formes : *nuyt, nueg* et *nuech; degun, dugun,* et *deugun* ou *deugum;* les doubles formes : *deguna* et *neguna; jor* et *jorn ;* etc....

Les *Coutumes de Remoulins* sont destinées à prendre place dans le *Cartulaire* de cette localité, que nous nous disposons à publier sous les auspices du Conseil municipal. On ne saurait trop louer l'Administration éclairée de cette commune pour son intelligente initiative et le bon exemple qu'elle donne, dans le Gard, à la plupart de ses pareilles, qui, mieux favorisées au point de vue de leurs ressources communales, voudront certainement la suivre dans la voie qu'elle vient de leur tracer.

G. CHARVET, d'Alais (Gard).

ORDONNANCES ET RÈGLEMENTS DE POLICE

SOUS FORME DE PROCLAMATION

en usage dans la communauté de Remoulins pendant le moyen âge

Las ordenances et empressas [1] del luoc de Remolins, faichas per los Consouls deld. luoc coma es acoustumat de fayre chascun an; que los Consouls vielhs baylont aux Consouls novels, per lasqualas els se devant governar, et son estadas fachas per lo noble Nicholau de Laudum et Bertrand Delsere, Consouls del an mil iiij^{c} lxxxxix (1499) et bayladas aux saches homes Jehan Rovieyre et Simon Plañol, Consouls deld. luoc de Remolins per lan present mil v^{c} (1500).

Premieyrament ordonont losd. consouls que deugum bestiari, ne gros, ne menut, de arayre ne autre, intre au Prador [2] de la Plana, ne de dos ayguas [3], despueys la Malautieyra [4] seguem lo chamin de Bañolz jusques a las partidas [5] de Castilhon ; de Caresme prenent [6] jusques à la festa de sainct George, sans licensa desd. consouls, et aquo sur pena de ban [7] que es *ij* deniers torneys per chascuna bestie grossa, prenent

[1] *Empressas, empresses, emprezes, emprezies* ou *emprises*, résolutions prises arrêtés.

[2] Ce qu'on appelle aujourd'hui les Terres de la ville.

[3] « Entre deux eaux » l'île de Remoulins, appelée aux XIII^{e} et XIV^{e} siècles *insula Garonia*, île Garonie, Garogne ou du Gardon.

[4] La Maladrerie ou l'Hôpital.

[5] Les limites de Castilhon.

[6] Les ordonnances de 1583 portent: « Despuys le jour de Notre-Dame-la-Candeleuze de febvrier (2 février) jusques à la feste sainct George (23 avril). »

[7] Le mot *ban* a plusieurs significations. Il est pris ici dans le sens de peine ou amende municipale ou coutumière encourue par suite du dommage causé sur l'héritage d'autrui, soit par homme, soit par bête.

x menudas per une grossa, et de malafacha per herbaige una carta de blat à la Caritat [1] lo jor, et de nuech lo doble.

Ordonont et deffendont outra plus losd. consolz que de tout lo demorant de l'an, deugum bestiari, minut ne autre, fora aquel del arayre solament, intre en lod. Prador loqual es retengut per deves [2] del bestiari del arayre, sub pena de ban que dessus, sans licensa desd. consouls.

Item, semblablament deffendon losd. consouls que deugum bestiari [3], de arayre ne autre, intre en lo autre deves des Molins [4] que es sur la Valaguyeyra, loqual se pren despuys los pratz del noble Nicholau de Laudum, de Baudran jusques al chamy de Avinhon [5], de Caresme prenent jusques al Magdalena, sur pena que dessus; et de tot lo demoran de l'an deugum autre bestiari, senon aquel del arayre sans licence desd. consolz e sur pena que dessus.

Item, que deugum bestiari, gros ne menut, de qualque calitat que sia, non intre ne passe per blatz, legumes, milheyras, canabieyras ne pratz deffensatz, sub pena de ban *vj* den. t^{s} per bestie grosa, et *x* menudas per una grosa, et per escabot *ij* sols t^{s} lo jor et de nuech la doble, et autant de malafacha a la partida, ou estre a la estima ou a la guausida [6] de aquel que aura pres lo domaige.

Item, que deguna persona n'ay a metre ne laisar anar de tout l'an, degun bestiari de calque calitat que scia per las vinhas, sur pena de ban que de sus *ij* sols, ou estre a l'estima et mersi dez consoulz.

Item, que deguna persona n'aya a passar an sa carreta per pratz, blatz, vinhas, legumes, milheyras, sur pena de ban *v*

[1] La Caritat, ou les pauvres de Remoulins

[2] *Deves.* rendu à tort par *devois:* terrain, bois, pâturage défensable, réservé.

[3] Bétail aratoire.

[4] Les moulins du Devezon, aujourd'hui détruits.

[5] Le chemin d'Avignon passait, à cette époque, au-devant du moulin de Basset.

[6] Au bon plaisir.

deniers lo jor et de nueg lo doble, et auctant de malafacha a la partida, ou estre a l'estima et merci des consolz coma desus.

Item, que deguna persona non layse anar degun bestiari, gros ne menut, en autruys olivedas, despuys Sant-Michel jusquas que tout sia olivat, sur pena de ban *vi* den. per porc et *vij* den. per bestia grossa et per escabot *ij* sols de jorn et de nuyt lo doble et auctant de malafacha à la partida ou estre à l'estima coma desus.

Ne aussi de tot lo demorant de l'an sur pena de ban *ij* den. per bestia grossa et *ij* den. per cabra et auctant de malafacha a la partida, ou estre a l'estima, et merci dez consolz.

Item, que deguna persona n'aya a metre bestiari gros ne menut en rostobles d'autruy, ne ause glenar sans licence de aquelos de quau seran losd. rostobles, tant que las garbas y seran, sur pena de ban *xv* den. lo jorn. et de nueg lo doble, et de ystar a la merci desd. consols coma desus.

Item, que deguna persona n'aya a tenir bestiari estrange se non que a miech-creg[1], sur pena de ban per chascun jorn que lur cera notificat de *xv* sols per bestia grossa, prenent *x* menudas per una grossa, et de malafacha per l'erbage auctant, ou de demorar a l'estima sans la licence desd. consols.

Item, que deguna persona n'aya a tenir porcelz per los pratz ne ayras de tout lan, sur pena de ban *ij* den. per bestia lo jorn, et de nueg lo doble, et auctant per la malafacha, ou estre a la merci des consoulz.

Item, que deguna persona n'aya a gardar bestiari sans sonalha de nueg, sur pena de ban *ij* den. chescuna vegada[2].

Item, que neguna persona n'aya a prene bestiari a mieges ne a miech-creg, sans la notiffication desd. consols e que lo nombre non passa quaranta bestias menudas et quatre grossas, coma es acostumat de tota ansienetat, sur pena de ban et confiscation deld. bestiari ansi pres, sans lad. notiffication et

[1] Demi-croît, demi-produit. la moitié des agneaux.
[2] Chaque fois.

licence ; et ausi que lo nombre passara desusd. et acostumat, *x* sols per bestia grossa, prenent *x* menudas per una grossa, et de malafacha per l'erbage auctant, et de estre a l'estima et merci dez consolz coma dessus.

Item, que dugun pastre n'aya a tenir bestiari menut se non lo nombre de *xxx* bestias, ansi que es acostumat de tota ansienetat, sur pena de ban de *xx* sols, sans la licence dels. consouls et auctant per la malafachura per l'erbage totz los jorns que lur sera defendut, ou estre a la merci des consolz.

Item, que deguna persona n'aya a metre ne laysar anar son bestiari gros ne menut, de tot l'an, dedins lo cimeteri de Nostra-Dama-de-Belhem[1], sur pena de ban *iij* den. chascuna vegada, ne estendre bugada.

Item, que degun noyriguié[2] n'aya a metre ne far metre pargues pres de las vinhas, despuys Sanct-Sixt[3] jusquas que tot sia vendimiat, sur pena de ban *v* sols et de estre a l'estima de la malafacha que s'en poyrié seguyr.

Item, que deguna persona stranga n'aya a gardar bestiari, gros ne menut, dedins lo Prador de Remolins sub pena de ban, *ij* den. per bestia grossa, prenent *x* menudas per una grossa, et per escabot *xv* sols, et de malafacha per l'erbage auctant lo jorn et de nuech lo doble, reservatz et retengutz an tot et pertot la grand merci voluntatz dez consolz de creyse la pena se bon luy sembla, ou estar a l'estima.

Item, que deguna persona n'aya a culhir erbas sans licence des consols en tota la juridiction de Remolins, sur pena de ban *iij* sols t[s] et auctant de malafacha, ou estre a l'estima et merci dez consols coma de sus.

Item, que deguna persona estranga non aia a pescar ne fayre peschazon en la ribieyra de Gardon ne de Valeguyeyra, tant que se estent la juridiction de Remolins, sans licence desd. consols, et aquo su pena de ban *xvj* sols, ou estre a la merci

[1] Le cimetière de l'église paroissiale Notre-Dame-de-Bethléem occupait le devant de l'église convertie aujourd'hui en hôtel de ville.

[2] Nourrisseur, éleveur de bestiaux.

[3] 7 août.

des consouls et voluntat, sur pena que de sus et confiscation des arneys, ne subtanament cassar.

Item, que deguna persona n'aya a fayre canatz, ramadas, ne buernada[1], ne qualque autra causa que puescha enpachar l'ayga, per fayre domage à la causa publica, sans lo voler et conget, licensa desd. consolz et de lur conseilh, tant que dura la jurid^on^ de Remolins, sur pena de ban *iij* sols et auctant de malafacha, ou estre a l'estima et merci dez consols coma de sus.

Item, que deguna persona n'aya a talhar ne fayre talhar degunas cregudas[2] ne albres qualcunquas que l'on veyra que seran au profit et utilitat de conservar lo Prador; ne fayre manjar ne laysar manjar a degun bestiari, tant que se esten la juridiction de Remoulins sur la ribieyra de Gardon, despueys las partidas de Castilhon fins a las partidas de Fornès et Sernihac, sur pena de ban *v* sols et auctant per la malafachura, chascuna vegada que y seran trobatz, au profit utilitat de la communa et de estre a l'estima et merci dez consols coma de sus.

Item, que deguna persona n'aya a talhar ne fayre talhar en tota l'Isla degunes aubres que scian bons per maysonar[3], sur pena de ban *ij* sols et auctant per la malafachura, ou estre a l'estima et merci dez consols.

[1] ***Buernada, vuernada*** ou ***vernado,*** palissade en fascines, formée de piquets et de branches d'aune (*verno,* en languedocien) entrelacées, constituant des travaux de défense contre un cours d'eau.

[2] ***Cregudas,*** pousses d'arbre, végétations, oseraies, qui se développent spontanément dans les alluvions des rivières. — « Cregudas coma sont viegeyras », dit l'ordonnance de 1529.

L'article correspondant des ordonnances de 1583 porte : « *Item,* que deugune personne ne pourra et ne leur sera permys tailher, coupper ne fere manger a deugun bestailh le creys tant que durera terre de Remolins, ne gastar arbres, ne vesges, ne saulzes, ne aultres arbres, soubs le ban de cinq sols six deniers per personne, et per bestie grosse quatre deniers et aultant per dix menudes, et per escabot quatre sols de jour et le double de nuict, et payer l'extime à qui appartien. »

[3] Qui puissent servir de poutres, de bois de construction.

Item, que deguna persona n'aya a fayre lachusclada[1] en Gardon ne en Valeguyeyra tant que se esten la juridiction de Remolins, sur pena de ban *xxv* sols, et auctant per la malafachura anaquel a qui apertendra, ou estre a l'estima del enceñement[2] et dopmage que sen seyra segui et sen segria[3].

Item, que deguna persona de qualque estat et condicion que scia n'aya a metre ne far metre fuoc en restobles ne autra part sans licence dez consols, sur pena de ban *iij* sols et de estre a l'estima et merci dez consolz coma de sus.

Item, que deguna persona n'aya a culir erbas en ribas d'autruy, ne fayre pastorguar sas bestias pres dels blatz, que porton dopmatge a degun, sur pena de ban *vj* deniers lo jorn et de nueg lo doble.

Item, que deguna persona n'aya a culhir frutz en autras possessions sans licence de aquelos de qui seran, sur pena de ban *xij* den. et autant per la malafacha lo jorn et de nuech lo doble, et de estre a l'estima et merci dez consols coma de sus.

Item, que deguna persona n'aya a garbeiar en hora suspecta sur pena de ban *xij* sols, et de estre a la merci dez consols.

Item, que deguna persona n'aya a fayre deguns camys novels en possessions d'autruy, ne rompre deguns camys, sur pena de ban *iij* sols t[a] chescuna vegada et auctant per la malafachura a la partida a qui apartendra, et de estar a l'estima et merci dez consouls.

[1] Empoisonnement des poissons au moyen de l'euphorbe ou tithymale, appelée autrefois *lachusclo* en languedocien (du latin *lactucula,* plante laiteuse), et aujourd'hui *ginusclo.* (V. MISTRAL, *Mirèio,* cant nouven, stance 1.)

[2] *Encenement* ou *encenhement,* substantif du verbe *encenher.* enceindre; il signifie ici: *espace, étendue* de terrain endommagé, *portion* du cours d'eau circonscrite par le dommage causé.

[3] L'article des ordonnances de 1583 correspondant à ce dernier porte: « *Item,* que deugune personne non aye a mettre aulcunes herbes en la rivière de Gardon ne en la Valleguière, comme lajuscles ne autre chose que puysse porter dommaige a las personnes ne au bestiary dud. lieu, soubs le ban de cent sols per chesque vegade que leur sera inthimat et de payer le dommage que en pourrayt venir. »

Item, que deguna persona n'aya a rompre ne obrir clausuras de autruy ortz [1], vinhas ne possessions, sur pena de ban *ij* sols chascuna vegada de jorn et de nueg lo doble et autant de la malafachura a la partida, ou a estre a l'estima coma de sus.

Item, que deguna persona n'aya a culir ortolalha en autruy ortz, sur pena de ban lo jorn et de nueg lo doble, et auctant de malafachura *ij* sols, et de estre a l'estima et merci dez consouls.

Item, que deguna persona de calque estat et condicion que sia ause cassar per los blatz, despueys lo primier jorn de abril jusquas a tant que tot sia meysonat [2], ne ainsi per las vinhas despueys que ellas son en talha jusquas a tant que tot sia vendimiat, sur pena de ban *iiij* sols lo jorn et la nueg lo doble, et auctant per la malafacha a la partida, ou estre a l'estima et merci dez consols.

Item, que deguna persona n'aya a culhir rayins[3], en autras vinhas jusquas que scian vendimiades, sur pena de ban *iij* sols, chascuna vegada que y seran trobatz et autant per la malafacha a la partida, et a estre a l'estima et merci dez consols.

Item, que deguna persona n'aya a menar sos chins per las vinhas despuys Sant Sixt jusquas que seran totas vendemiadas, ne laysar anar aquelos dels pargues sans una sonalha au col que l'on los puescas ausir, et los autres ayon a portar ung croc al col [4], sur pena de ban *v* den. chascuna vegada et autant per la malafacha a la partida de jorn et de nueg lo doble, ou estre a l'estima et merci des consols coma de sus.

Item, que deguna persona n'aya a portar fuoc de ung ostal en autre, ne per las carrieyras ne ayras, que non sia cobert,

[1] Jardins. — [2] Moissonné.

[3] Raisins.

[4] Leur attacher au cou un billot ou tronçon de bois appelé *bihouiro* ou *tarabast*, qu'on suspend au cou des animaux pour les empêcher d'entrer dans les vignes.

ne per autres luocz que puesca fayre dopmage a degun, sur pena de ban *ij* den. et de ystar de la malafacha et del dopmage que sen poyra seguir.

Item, que deguna persona non layse anar son bestiari gros per la villa sans estaca, sur pena de ban *vj* den. chascuna vegada, ou d'estre a l'estima del domage que sen poyrié seguir.

Item, que degun carretier n'aya a montar sobre sa carreta per la villa jusquas que aya passada la barreyra[1], sur pena de ban *xj* sols chascuna vegada, et de estre a l'estima del dopmage, si pout n'y a[2].

Item, que deguna persona n'aya a tenir sa carreta en luoc plubic (*sic*) ne empachar los passages plubicz, sur pena de ban *vj* den. chascuna vegada que y sera trobada.

Item, que tot cap de ostal[3] aia a netegar la frontieyra de sa carreyra[4] despueis Pascas fins a Sant-Michel, sur pena de ban *ij* den chascun dissapte et Vigilias de festas solennas.

Item, que tota persona que a ayguyer[5] en carreyras publicas de lad. villa aya a fayre ung cros en terra et lo cobrir sufficientment que non done enfesiunt ne autra pugnasaria sur pena de ban *ij* sols chascun jorn que lur sera notifficat.

Item, que deguna persona n'aya affayre femorasses[6] en las carreyras publicas de lad.vila ne angles del Portal[7], sur pena de ban *iiij* den. chascuna vegada que lur sera notificat de ostar losd. femorasses et, per la malafacha, una carta de blat à la Caritat.

Item, que deguna persona n'aya a gitar, laysar, ne metre degunas carronihadas[8] per las carreyras de lad. vila, sub

[1] L'enceinte des remparts.
[2] Pour si peu qu'il y en ait.
[3] Tout chef de maison.
[4] Le devant de sa maison.
[5] Evier ou égout de cuisine.
[6] Tas de fumier.
[7] Dans l'angle rentrant des pieds-droits du Portail ou porte principale de remparts.
[8] Cadavres d'animaux morts, charognes.

pena de ban *ij* solz a qui tochara, chascuna vegada que lur sera notificat et de estre constrayt a hostar ho fayre garar lasd. carronihadas a sos despens et portar ho fayre portar luen de lad. villa sufficienment que non done enfeciunt, un giet d'arc [1].

Item, que tota persona que fay pan per vendre que loffassa bon et sufficient segon lo pres del blat, sur pena de ban *x* sols t[s] et confication deld. pan a donar per amor de Dieu [2], a la ordenansa delsd. consols et dez consilhes.

Item, que degun bochier n'aya a vendre carn a rescos [3], ne soflar aqual an la bocha [4], ne tuar bestiari que non veniha per lur peses au masel [5], sur pena de ban *xv* sols t[s] et perdicion de lad. carn [6].

Item, que tota persona que pren peyson tant que dura la juridicion de Remolins, non aia a transportar lod peyson en autra part fora lod. luoc de Remolins ne juridicion, que primieyrament non lo porte en la villa et lo tenha [7] en plassa publica una hora, afin que en voldra aver que s'en puesca fornir chascun de lad. villa; et que non aia a vendre la lieura del vayron que *ij* den.; los gofiz, loquas, *iij* den.; la lieura de las sophias et anguillas *iiij* den.; carpos, cabotz, lucos, *vj* den.; trochas, umbras [8], barbeus, *viij* den.; sur pena de ban *iij*

[1] A une portée de flèche.

[2] C'est-à dire aux pauvres par charité.

[3] *A rescos,* en cachette.

[4] Ne pas les gonfler en soufflant avec la bouche, au moyen d'une sarbacane.

[5] *Masel,* boucherie: *macellum* en latin.

[6] L'article correspondant des ordonnances de 1583 porte : *Item,* que aulcung bouchier ny autre personne ne vendra aulcune chenie à cachettes ne a resconx, et que led. bestailh ne vienne à la boucherie par ses pieds; ne pourran bouffer ne cofflar à la bouche et sera attenu tenir coufflets pour le cofflar, et ne balhera fede pour moutton, ne bouc, ne cabre per menon, mays balher ainsi que sera et non aultrement, soubs le ban de cent sols per chascune vegade que se pourra prouvar et confisquation de la chair et la bailher aux pouvres.

[7] Le tienne, l'étale.

[8] Ombre-chevalier.

solz t[s] chascuna vegada, arest, detencion et confiscacion del peyson, se bon lur sembla auxd. consouls et que lod. peyson sie bon et merchan, ho autrament non layont a vendre sur la plassa.

Item, que touta persona que ha pres dopmage en sas possessions per lors varletz logadins[1], affin que los mestres delsd. varletz ayont recors et avertissament de lur contar losd. domages et malaffachas sur lur gatges devant que scien a terme, aya a bailar l'estima deld. dan, done entro aysi et Sant-Michel, et aquo sur pena de perdre lasd. estimas et de non estre donat ne ajustat se, a lasdichas stimas.

Item, que nulla persona aye faire nais de cambe[2] en la rivieyra de Gardon sans licence desd. consouls, sub pena de *v* sols tourn.

Un article additionnel des ordonnances de 1358 porte:

« *Item,* que deguna persona n'aya a lavar bugada sur la » resclausa sur pena de ban de *vj* deniers t[s]. »

Un autre article additionnel des ordonnances de 1529 est ainsi conçu:

« *Item,* plus ordenon losd. consols que denguna persona, de » calq. qualitat que sia, non se done permission de ventar deu- » gunas glenas, ne deguns estobles, ne autras palhas, ne far » deugunas orduras davan lo Pos de Plassa[3], de *xxv* passes, » sur pena de ban *xxx* sols totas las fes que y seran trobatz » de jorn et de nuech lo doble. »

L'article final des ordonnances de 1583, relatif au courtier ou mesureur public, porte:

« *Item,* ne sera permys a deugune persone dud. lieu de

[1] Valets à gages.

[2] *Nais de cambe,* routoir ou creux dans la rivière, où l'on met à rouir le chanvre.

[3] Le puits de Place, puits communal situé sur la place du Castel-Vieux, aujourd'hui la Salvetat. Depuis quelques années, ce puits a été fermé et remplacé par une pompe. — Dans les vieilles légendes du pays, le puits de Place — *lou pous de Plaço* — est le théâtre des exploits d'un malin génie appelé *lou Fantastis*.

» vendre bled, huylle ne aultre merchandise au plus de neuf » eymines bled, sans appeller le corretier dud. lieu, ou bien de » luy raisonner son droict que luy appartien, et ne prendra que » pour charge de bled troys deniers.

» *Item*, pour charge huylle ung sol troys deniers, *i* s. *iij* d.

» *Item*, pour vayssel de vin ung sol troys deniers, *i* s. *iij* d.

» *Item*, per quintal de layne, *v* d.

» *Item*, pour quintal de foyn ou palhe, *iij* d. »

UN FRAGMENT DE POÉSIE PROVENÇALE

DU XIII^e^ SIÈCLE.

Le fragment que nous publions ne saurait avoir par lui-même une grande importance; mais, comme l'a observé M. Paul Meyer, « l'idée que nous pourrons nous former de la » littérature provençale sera encore bien incomplète, lorsque » tous les textes de cette littérature auront été imprimés; » au moins tâchons de n'en laisser aucun inédit. Il est cer- » tain que, dès l'instant où la littérature originale des pays de » langue d'oc se fut éteinte, les œuvres littéraires, n'étant plus » copiées, se sont trouvées exposées à toutes les chances de » destruction... Mais, en y regardant de près, on trouverait » bien des couvertures de registres tirées de mss. provençaux » dépecés... Il est à supposer que l'examen attentif des vieil- » les reliures dans les archives et les bibliothèques du Midi » donnerait, en ce qui concerne la littérature provençale, des » résultats considérables. Il ne faudrait pas oublier les ar- » chives des notaires, qui, dans le Midi, sont souvent très- ri- » ches. » (*Romania,* 1872, p. 401-402.)

Les archives du département des Pyrénées-Orientales renferment près de huit mille registres, dont plus de sept mille manuels ou notules de notaires, avec reliures en parchemin; mais l'examen que nous en avons fait n'a offert, en fait de parchemins écrits, qu'une immense quantité d'actes notariés, le plus souvent sans intérêt, quelques documents historiques importants (entre autres le testament de Jacques 1^er^ de Majorque) et beaucoup de débris du *Flores Sanctorum,* de missels et autres livres d'offices ecclésiastiques de toutes les époques, mais rarement antérieurs au XIV^e^ siècle.

Quant aux manuscrits littéraires, nous n'avons trouvé que le fragment dont nous donnons ici le texte. C'était la couverture

d'un registre d'un notaire de Perpignan, dont le titre est ainsi écrit sur une page de vers romans:

Burgat Joannes Franciscus. Notula prima
(1557-59. 1560-69. 1570.)

Il est fâcheux que le notaire Burgat n'ait pas eu l'idée d'employer pour ses autres registres les autres feuilles de son vieux manuscrit.

C'est une grande feuille de parchemin, dont le texte, en belle écriture de la fin du XIII^e^ siècle, porte de chaque côté deux colonnes contenant chacune 50 vers. Les majuscules alternent en rouge ou en bleu au commencement de chaque vers. Chaque couplet commence par une grande majuscule, et tous les vers sont écrits sur la même ligne, quelle que soit leur mesure, même ceux de sept syllabes (v. 7 à 10 du fragment, et autres); cette disposition sera conservée dans l'édition. Il y a fort peu d'abréviations, et le copiste n'a fait que deux ou trois corrections. Il n'y a pas d'autre signe de ponctuation que le point à la fin de chaque vers: nous le supprimons, pour lui substituer la ponctuation que le sens paraît indiquer. Notre texte n'est d'ailleurs que la reproduction du manuscrit, sauf les apostrophes que nous ajouterons et le changement de quelques *u* en *v* ou *i* en *j*. Les leçons sûres et indubitables seront en caractère ordinaire; les lettres douteuses, mais cependant probables d'après les traces ou traits apparents restés sur le parchemin, seront en italique, et les lettres entièrement détruites ou devenues illisibles seront marquées par des points. Au reste, l'une des faces du parchemin se trouve en état de parfaite conservation, et le premier côté seul a été usé par le frottement en certains endroits.

A l'extrémité supérieure du parchemin, au-dessus de la deuxième colonne et assez loin du texte, se trouve la marque de pagination L, indiquant que ce parchemin formait le 50^e^ feuillet du manuscrit. On voit aussi au-dessus de la première colonne un *G*, sur la troisième un *II* et sur la quatrième

un *F*, écrits d'une autre main; ce sont des signes dont on ne s'explique pas trop le sens.

Il serait assez difficile de déterminer à quel genre de composition poétique ce fragment pouvait appartenir. Ce n'est pas un roman chevaleresque, car on n'y trouve le nom d'aucun personnage historique ou romanesque, bien que la composition prenne en certains endroits la forme d'un récit. Ainsi, dès le premier vers :

El li respon....

Et plus loin :

Ab tant, pren comjad e s'en vay. .
La dompna... i trames un tal messatgier...

Il y a même un passage :

Ieu vos avia be. VII. *anz*
Estat leyals e drechuriers,

qui semblerait rattacher ces deux cents vers à une composition de longue haleine, embrassant des événements ou des aventures romanesques qu'il serait inutile de rechercher ici.

Quoi qu'il en soit, le fragment ne renferme, en somme, autre chose qu'un dialogue et des dissertations amoureuses entre une dame et un chevalier, qui n'est peut-être que le troubadour lui-même. Ces conférences d'amour n'offrent guère d'intérêt par elles-mêmes, d'autant plus qu'avec les lacunes et le mauvais état d'une partie du manuscrit, il nous est parfois difficile, nous devons l'avouer, de saisir la suite des idées et même l'ordre du dialogue.

Cependant les interlocuteurs citent une fois, pour justifier leurs explications, *en Raimons Vidals bos trobayre molt avinens,* et quatre fois *en Miravals qui tan fo fis e franch e de bo chauzimen.* Raymond de Miravals, des environs de Carcassonne, brillait dans les premières années du XIII[e] siècle, et notre fragment en parle évidemment comme d'un personnage déjà décédé (*qui tan fo fis*), tandis que la mention de Raymond Vidal peut très-bien se rapporter à un homme vivant. Raimond Vidal de Bezaudun appartient à la première moitié du

XIII^e^ siècle, et rien n'empêcherait de penser que notre fragment peut se rapporter à l'an 1250 ou 1260 environ.

Mais il y a quelque chose de plus important encore, c'est la citation de deux extraits de textes étrangers à la langue romane provençale.

Le premier (vers 21 et suivants) est attribué à un Catalan dont le poëte « ne saurait dire le nom. » Mais le mot *Cathalas* ne figure ici que par simple distraction, car les vers cités ne sont que du pur *castillan* ou espagnol, et l'on sait que les troubadours de la Catalogne et même de l'Aragon n'ont laissé que des poésies en langue romane provençale.

Le second texte cité (vers 62 et suivants) est attribué à *un Frances*, et, quoique le scribe en ait sans doute altéré l'orthographe, il est facile d'y reconnaître, en effet, un texte en langue d'oïl dans les passages :

Que m'ha donea s'amor...
Sanz poyne e sans delay...

et dans les mots *vouldreyent, fusse* et autres, qui n'appartiennent pas à la langue d'oc.

C'est un fait extrêmement rare que de trouver des citations originales en langue étrangère dans des compositions poétiques romanes ou autres du XIII^e^ siècle ; et le passage où Dante fait parler Arnaud Daniel, en sa propre langue lemozine, est, selon toute probabilité, postérieur à notre fragment.

Ce fragment est-il réellement inédit? Tout ce que je peux dire, c'est que je l'ai vainement cherché dans les recueils de poésies romanes qui sont à ma disposition ; et si, comme je le désire, d'autres personnes sont plus heureuses que je ne l'ai été à cet égard et parviennent à découvrir ce que j'ai cherché inutilement, cette édition fournira toujours une seconde leçon assez correcte d'un texte qui peut avoir été altéré et corrompu dans d'autres manuscrits. Je déclare encore une fois que je ne saisis pas facilement le sens général de ce fragment, et la ponctuation que j'en donne peut être défectueuse; mais le

texte imprimé en caractères ordinaires est la reproduction exacte et rigoureuse du manuscrit. ALART.

. . . . . .

(1re col.) El li respon. . . . . ors.
Un playt fan dompnas qu'es folors,
Can trobon amig quis . . . . . ey;
Per assay li mouon esfrey,
El destreinhon tro 's vir ailhors.
Pueys, can s'an loinhatz lor meilhors,
Fals entendedor menud
Son chabalmen receubud :
Per que's cala'l cortes chanz,
On sort crims e fols mazanz.
Ieu vos avia be .vij. anz
Estat leyals e drechuriers,
E s'ieu fos fals ni mesçongiers,
Be m'o pogradz aver trobad,
E que fals cor desesperad
No m'aguessatz enquera dit
Anz me degratz aver mentit,
Per sço que m'estegues plus plas,
Aixi com dix us cathalas
Que nous sabria son nom dir :

Vers 1. — Les lettres marquées par des points sont illisibles dans le manuscrit; la réunion de quelques traits apparents donnerait *dos trau es socors?* qui ne nous offre aucun sens.

V. 2. — *Un.* Le ms. semble porter *vis*, et le mot pourrait être *vils* (?)

V. 3. — La lecture de *quis* est certaine. Le mot suivant, qui pourrait être *servey*, ne présente que des traits affaiblis, semblant indiquer *ueruey* (?)

V. 4. — Le mauvais état du ms. permettrait également de lire *affay* et *menon*.

V. 5. — *Uirailhors* en un seul mot dans le ms.

V. 6. — *Puey*ˢ au ms.

V. 18. — Ms. *mes tegues*.

V. 20. — Deux lettres presque effacées au premier mot, qui peut être lu *que* ou *qu'ar*.

Tal dona no quiero dezir
Que por mi nos quiera rogar
De cavalero, de prestar,
Por ques podria enrequir.
No li quiero'l suyo pedir ;
Pues tan dura mes de fablar,
Vn poco deuria mentir,
Por su vassallo meiorar.
Nom deuria tan fort esquivar
N..... a.. .....
M.....
S... .....
E...era mays aitals .....
.....l lo miey sembl....
Qu*en* Miravals o dix a*u*.....

Per loinhar vils ditz e embroncs,
V*en*.a*ur*a de colbs ni d'estoncs ;
No'm part d'amor ni de sas mas,
C'ab bels ditz avinentz e plas
Tainh que pros dompna's deffenda.
Car, si trop tenç' ab braus ditz durs,
Non es son pretz tan cars ni purs
C'om d'alques no la 'n reprenda.
E yeu feyra [lo]ng'atenda
Mout volontiers, si mestiers fos :
Mas per vos qui*m*..... os
E m'avetz tan fort..... ad,
Hay en tal dompna 'l cor pausad
Don jamays no 'm partray per re,

V. 30-33. — L'écriture est ici complétement usée par le frottement, et la réunion du peu de traits qu'on peut reconnaître n'offre aucun sens.

V. 37. — Le commencement du vers est douteux et semble offrir *Venlaura* ou *Veniaura*, dont je ne saisis pas le sens.

V. 41. — Les deux premières lettres du mot que je lis *long'* sont entièrement effacées.

Car ab liey vau e ab liey ve.
2e col.). — E b.. ley suy per totz mays.
E vos faretz un viure *lays*,
Aital que, can be nous conosca,
Eras conosc c'amors es fosca.
La dompna'l ditz, e mala e falsa :
Com vos m'avetz fayt aytal falsa,
Qu'ieu hay fach ric e benan !
Car nous mostrey leugiey talan
Al primier deman que'm fezes.
Anc no auzis ni aprezes
So que'n dis un frances d'amor :

Cosseilhatz mi, seinhor,
D'un jueg partid d'amor:
A quel dieus mi tendray :
Soven sospir e plor
Por celi cuy azor,
E grieff martir en tray,
Mas un' autra peior
Que m'ha donea s'amor
Sanz poyne et sans delay.
Lozengier mentior
Vouldreyent que de lor
Fusse, mays no seray.
Si *ou d*ela m'atur,

V. 51. — Le sens paraît exiger *E ab ley*, mais il n'y a aucune trace de lettre devant *b*, tandis qu'il y avait au moins une lettre après. *Suy* pourrait être lu *fuy*.

V. 52. — *Lays* pourrait être lu *bays*.

V. 55. — Le ms. porte *e malœ falsa*.

V. 58. — Il faudrait sans doute *leugier*, au lieu de *leugiey*, mais l'*y* est parfaitement lisible.

V. 63. — *Iueg* pourrait être lu *iuog*.

V. 64. — *Mi* douteux, pourrait être lu *me* ou *men*.

V. 74. — Les trois lettres en italique sont incertaines et pourraient se lire *en cela*.

Ie auray fet traytur
De mon fin cuer veray :
En celuy mi tendray
Per cui soy en error
E.....
.....
.....
....dru*tz* par.. que no vos
Q..... .....os
Q*ui vos* voletz eras .....*r*atz,
M*a*....ossatz tan esseinhatz
Ni tan cortes ni tan vassals,
Aixi com dix en Miravals,
Degratz atendre joy valen.

Grieu pod aver jauzimen
De dreyt' amor, drutz biays
Qui yer se det e huey s'es*t*rays ;
Mas qui be serb e aten,
E sab celar sa folia,
E jau sos pros els embria,
Ab aquels tortz si dons a plainh,
Aquel es d'amor compainh.
E....l.....s qui no's complainh
Ni.....bon amor
A dit de be sort.....*h*or
Avetz comtad reyre cosseilh
(V° 3e col.) Mas mentre 'm fuy en apareilh
C'anc no'm volgues vos jorn amar,
Per qu'ieu no*n* vueilh ab vos tornar,
E faray sço quel mezeis dix

V. 79-83. — Trois vers entièrement détruits et les trois suivants fort altérés.

V. 91. — On pourrait lire *sesfrays*, mais la leçon *sestrays* semble mieux indiquée par le ms.

En Miravals, qui tan fo fis
E franch e de bo chauzimen.

Pos ma dompna m'a coven
C'autr' amig no am ni bays,
Ia dieus no'm sia verays,
S'ieu ja per nueilh' autra'l men ;
C'ab liey hay tot cant volia
D'amor e de drudaria,
Que menor joy ni plus mainh
No vueilh, e ab liey mi remainh :
E vos remanetz inz el frainh
Ses me, que ja no'us en trayray.
Ab tant pren comiad, e sen vay
A servir si donz leyalmen,
Que l'a garid d'aytal turmen
Com de fals' amor, per totz temps.
E la dompna, cuy sço essemps
Remazud enuy e pessar,
Vas celuy qui l'a fayt camjar
Segonz son sen son chavalier,
I trames un tal messatgier
Qui lay fetz mantenen venir,
Si hanc solatz pogues auzir
Ni vezer bo ni amoros.
Dentrambas fo, e la sazos
Venc que la dompna'l dix amiga:
Al cor me floris e m'espiga
Em naix us joys per vostra vista ,
E s'ang fuy pessiva ni trista
Ni vas re morna ni yrada,
Eras suy alegra e pagada.

V. 112. — Le ms. porte *fainch* avec un petit *i* en interligne. *I* (boue) serait acceptable pour le sens; mais c'est une faute du copiste, voulu d'ailleurs la corriger, et la rime exige évidemment *frainh* (fr

Per sço c'ar vos vey bela e genta
E c'ar al cors no par quey menta
Ney failha pretz, segons c'albir.
E pretz me'n mays, car hanc noyrir
Sabi' aital dompna com vos;
Mas, fayt m'avetz un enoios
E sobrel mal, a escien.
Car yeu say en vos tan de sen
E de saber c'anc noy fălhis.
E sço que plus m'enfoletis
Ni'm fay esperdre ni camjar,
Es c'ar un jorn non puesc pessar
A ma perda restauramen.
Vos sabetz be, segonz qu'enten
Ni augh ni vey, quel mon non ha
(4e col.) A obs de dompna far certa,
Ni bon son pretz tan ric chabtal,
Com chevalier pro e leyal
Aentendedor e cortes.
Per sço car dompna dos no es
Ses entendedor tan plazenz,
Ni tan coinhda ni tan suffrenz,
No s'en pod tan be enantir;
Bos entendeyres fay auzir
Als autres de dompna son pretz.
E pren l'en aixi, sço sabetz,
Can pros chavaliers la chauzis,
E com en Miravals lo fis dis,
A far conoixer sa valor.

Mas mi te hom per tan bo chauzidor
Que sço qu'ieu vueilh te chascus per meilhor,
C'ades esgardon li meilhor

V. 136. — Le ms. porte *belæ genta.*
V. 144. — L'orthographe ordinaire du manuscrit devrait donner *failhis*.
V. 145. — Ms. *men foletis*.

E cil qui pretz volon pojar.
Per sço s'en vay cel qui sab far
E que s'aten a pretz valen ;
El malvad gardon eixamen
On son acuilhid lor pareih,
E donon fort malvad cosseilh
A dompnas ses sen quils acuilhon ;
On mort dompney, per que si cueilhon
Mant blasme e manta grieu colada,
C'amors es n'a tort blasmada,
Que noy ha poder ni'n pod als,
Si com dix en Ramons Vidals
Bos trobayre molt avinens.

Amors no es vils ni desconoixens,
Ni val ni notz, ni es mala ni pros :
Amad*o*rs *fes aqui es* chabalos
E *laer'* aitals, e camjanz als avars.
No es a dir, niy deu venir cujars,
Qu'entre'ls nescis trob' om amor valen,
E cel qui pod s'en mal log atriar
A si mezeys n'er dans e bauzamenz,
E renda'l mal qui'n mal log s'es donatz.
Dels amadors fis e prezatz
E ses engan ve fin' amors,

V. 170. — Le ms. porte *E ço que saten a pretz valen*, avec un point sur le *ç* de *ço* pour marquer sans doute que ce mot devait être supprimé. *Ço* paraît en effet détruire le sens et donne une syllabe de trop pour la mesure du vers.

V. 183. — Ce vers est sans doute corrompu; l'écriture est d'ailleurs altérée, et les lettres mises en italique sont douteuses.

V. 184. — Ms. *Elœraitals* (peut-être *E ja er' aitals ?*).

V. 188. — Le copiste a effacé à la fin du vers un mot qu'il a remplacé par *bauzamenz*, sans doute pour rimer avec *valen;* mais *atriar* du vers 186 ne rime avec rien. Il y a donc ici quelque lacune.

E dels autres ve la flors
A far malvad chapteinh e croy.
Per qu'ieu c'ar voli' aver joy
E pretz del segl', ayxi com tainh
A dompna cuy sens no soffrainh
Ni valors no li es loinhada,
Amiey e chauzi ses ufana
Un chavalier per mi servir;
Vos sabetz de qual o vueilh dir.
.....

RÈGLEMENT

sur la conduite des Consuls de Bessières (Haute-Garonne) *lorsqu'ils porteront la livrée*

(1480)

Quoique ce monument soit fort important au point de vue de l'histoire locale, comme ce n'est ici ni le lieu ni le moment de traiter cette question, nous la laisserons complétement de côté.

L'original de cet acte, qui existe à la mairie de Bessières, écrit sur papier fort, est en assez mauvais état de conservation, fortement maculé par places ; l'écriture, ronde cursive, surchargée d'abréviations, est très-lisible. Le texte, sans surcharge, a six renvois à la marge, marqués par six signes différents, quatre au recto, deux au verso. Il n'y existe ni points ni virgules ; les phrases cependant y sont détachées par des traits.

Dans la copie textuelle que nous en donnons, nous avons scrupuleusement respecté l'orthographe. Les abréviations que nous avons laissées subsister sont faciles à comprendre: ainsi, vess^{as} = vessieyras, etc. Nous avons aussi rétabli dans le texte les phrases ou membres de phrase inscrits à la marge.

Audit règlement, fait et écrit à Bessières, est jointe une ordonnance, datée de Buzet le 3 mai 1480 (3 ans 3 mois avant la mort de Louis XI), écrite sur parchemin, scellée d'un scel rouge et signée Gaston du Lyon, seigneur de Bezaudun, sénéchal de Toulouse, autorisant les Consuls de Bessières à faire ce que dessus.

BARBE,

de Buzet (Haute-Garonne).

Sieguen sen las ordenansas e estatutz faytz a honor e gloria de Dieu e de la Verges Maria sus lo portar des capayros per los senhos cossols del loc de Vessieyras de la lieureya real partida de roge e negre autreyada pen mandament de moss^or^ lo senescalc de Tholosa/ Exequtat per moss Johan Tere licenciat en leys / e loctenent de moss lo jutge de Vilalongua / e comissarij depputat.

Et primo es estat ordenat e estatut / que a honor e gloria de Dieu e de la Verges Maria e tota la cort celestial de paradis / e de nostre sobiran senhor lo rey de Fransa e de sa justicia e causa publica maiorment del dit loc de Vess^as^ sera fayt quatre capayros mieg partitz de drap roge e negre de conpetent pretz que no excediscan dotze lieuras tornesas en tot per quatre cossols del dit loc de Vess^as^ e aysso per comensar a portar cascun an a la festa de totz sans losquals se paguaran dels dinies enpausadors cascun an sus los ditz cossols seguon que diuran de talha / sy no pot suffir se paguaran dels autres dinies de la talha e emolument del dit loc / Enorement sera fayt hun capayro mieg partit de drap vert e pers ho clar per hun siruent dels ditz senhors cossols / loqual siruent seruira als mandamens dels ditz cossols per lan de lor cossolat/ It. es estat ordenat e estatut que cascun dels ditz quatre cossols auran bonetz de color a lor despens lo jorn que prendran losditz capayros, losquals bonetz que seran de una color e del pretz de sies souls per cascun bonet portaran tot lan del dit cossolat portan los ditz capayros sus pena de sinc souls tornes aplicadors als autres cossols sos conpanhos per hun beure ho dinar, totas e quantas veguadas sera trobat defalhen de so desus.

It. es ordenat e estatut que los ditz cossols portaran ladita lieureya lo jorn de las festas annals / dimenge de Nostra Dama e autras festas solenpnas de moss sant Prim / maiorment a la gleysa e autras honors de nouias, filhols e senhoria / tenen la cort de las causas qùe se apporten a lor conoysensa /

e aysso sus la pena de sinc souls tornes aplicadors la mictat coma desus est dit / e l'autra mictat a la repparation de las clausuras del dit loc totas e quantas veguadas seran trobatz fassen lo contrarij ses neguna remesion.

It. es estatut e ordenat que los ditz cossols portan la dita lieureya del dit loc no portaran capas uestidas ny mandils ny guayrandas a las cambas / an portaran honestas raubas e causas an sabbatos que sia honor de la dita lieureya sus pena contenguda al ppda (propre dicta?)/ item desus / applicadoyra coma desus.

It. es ordenat e estatut que los ditz cossols per lan del dit cossolat estaran honestament e no diran paraulas desonestas / ny juraran ho blasphemaran Dieu ny sans ny sanctas de paradis / maiorment portant la dita lieureya del dit loc e qui contra fara paguara coma desus es dit e mieya lieura de cera a la luminaria de la gleysa parroquial del dit loc / am autra pena que poyra estre punit per la justicia ordinaria del dit loc.

It. es ordenat e estatut que los cossols presens e auenir seran tengutz de tenir losditz capayros dedins lodit loc penden lan del dit cossolat commo que fos per fa honor a nouias / filhols ho autras honors semblables ho maiors dedins lodit cossolat sus pena de detz souls tornes applicadors la mictat a la repparation del dit loc e lautra mictat als autres cossols conpanhos coma desus es dit totas veguadas fara la contrarij e aysso per lo prumie cop e per lo seguon de detz souls tol. e per lo ters cop de vint souls tol applicadors coma desus.

It. es erdenat e estatut que los ditz senhos de cossols se arrenguaran honestament anan a las processions ho autras honors e se assetiaran en la gleysa parroquial del dit loc en hun banc per los ditz cossols ordenat per assetiar / layssat lo loc en lodit banc per assetiar moss lo jutge de Villalongua (Buzet) ho son loctenent si se uol assetiar en lodit banc.

It. es ordenat e estatut que los ditz senhos de cossols presens e auenir se arreglaran en lodit seti ho anan en processions ho autras honors so es que los que seran estat cossols

dautras ueguadas ho aurian autra preeminencia degra deciensa e precedira / ho si los ditz cossols elegitz e eligidors ne son estatz plus cossols que lo plus anses ho biells de etat precedira / e si los ditz cossols ho alcun de els no sen podian accordar los autres an los quals no sera debat apelatz dos ho tres primes de la villa ho ordenaran seguon lor auis'e guisa a la quela ordenansa los dits cossols auen lo dit debat seran tengutz de estar sus pena de quatre lieuras tornesas applicadoyras a las clausuras del dit loc.

It. es ordenat e statut que fassen las processions en lo dit loc apres moss^{or} lo jutge ho son loctenent an loqual poyra anar hun dels ditz cossols e los autres apres / seran arenguatz per lo dit siruent dels ditz senhos de cossols portan son capayro de lieureya / los autres habitans anan a la dita procession de dos en dos / deuosiosament en la maniera acostumada ho autra que sera ordenada.

(Suit l'autorisation déjà mentionnée, signée Gaston du Lyon, écrite en français.)

DOCUMENTS SUR LA LANGUE CATALANE

DES ANCIENS COMTÉS DE ROUSSILLON ET DE CERDAGNE

(*Suite*)

X

LEUDE DE COLLIOURE

(1249)

La ville de Collioure, qui, depuis les temps les plus reculés, comprenait dans son territoire l'excellent port de Port-Vendres et les deux ports « de la ville » désignés, dès le XIII[e] siècle, sous les noms de *Port d'amont* et *d'avall*, a été le seul port important du littoral roussillonnais : c'était, sous les rois de Majorque et d'Aragon, le seul débouché du commerce maritime de Perpignan et des comtés de Roussillon et Cerdagne. De temps immémorial, on y levait des droits de leude ou de douane, au profit des comtes d'Empories-Roussillon et de leurs successeurs, sur tous les objets ou marchandises qui y arrivaient par terre ou par mer, et l'existence de cette perception est constatée au moins depuis le milieu du XII[e] siècle[1].

Le leudaire primitif de Collioure devait donc remonter à une époque très-reculée, et on peut présumer que, s'il ne provenait pas directement de celui de l'antique Empories sa voisine, il devait au moins se rattacher à ceux de Marseille, ou des anciens ports d'Agde ou de Narbonne. Dans la rédaction primitive, les tarifs étaient marqués en *melgureses*, ou monnaie de Malgone, qui avait déjà cours en Roussillon et Cerdagne au X[e] siècle. Mais ce fait ne prouve rien quant aux origines

[1] C'est ce que disent les délégués de Barcelone, dans un mémoire adressé vers 1317 au roi Sanche de Majorque : *Dizen que la dita leuda de Cogliure en son us antich*, C. L. *anys ha e mes ques leva* (Registre intitulé : *Leuda de Copliure*, f° 29, v°).

des tarifs, car, dès la même époque et jusqu'à la fin du XVI^e^ siècle, les *melgureses* furent la seule monnaie légale stipulée dans les contrats publics de la ville et du comté d'Empories.

Quoi qu'il en soit, ce qu'il y a de plus intéressant pour l'histoire commerciale du bassin occidental de la Méditerranée, c'est qu'en 1249 le tarif des leudes de Collioure, tel qu'il existait à cette époque, avec les suppressions et additions qu'il avait dû subir dans le cours des siècles, servit de type pour les tarifs des leudes de Tortosa, et probablement de quelques autres ports du littoral de Catalogne et de Valence. C'est ce qui résulte de la charte suivante du roi Jacques d'Aragon, datée du 14 des calendes de mars 1248 (février 1249):

Noverint universi quod nos Iacobus dei gracia rex Aragonum Maioric. et Valencie comesque Barchinone et Vrgelli et dominus Montispessulani, attendentes dissenciones plurimas et diversas rixas inter mercatores transeuntes cum navibus suis per Dertusam tam per mare quam per terram, fuisse usque in hodiernum diem, super prestacione lezdarum sive portatici aut pedagii agravatos, et pluries super hiis declarandis seu terminandis nobis per probos homines Valencie fuisse supplicatum ut nos finem dicte controversie imponeremus ; exaudientes preces eorum, per nos et nostros concedimus imperpetuum quod omnes homines regni Valencie et regnorum dominacionis [nostre] transeuntes cum mercibus suis cujuscunque generis sint vel modi, per mare vel per terram, vel Dertusam vel ejus pertinencias vel jurediccionem, dent tantummodo lezdam sive pedagium pro mercibus suis vel alienis secundum quod hodie datur in Coq°libero, et nullus lezdarius vel pedagarius amplius ab ipsis mercatoribus vel eorum mercibus sit ausus accipere nec exhigere, nec ipsi mercatores teneantur amplius eis dare. Dat. Valencie XIIII° kalendas marcii anno domini MCCXLVIII°.

Signum † Iacobi dei gracia regis Aragonum, Maioric. et Valencie, comitis Barch. et Vrgelli et dñi Montispessulani.

Testes sunt G. de Monte Catheno, G. de Aguilone, G. de Angularia, frater Garcez de Roda, Eximinus de Thouia.

Sig † num Gi Scribe domini regis notarii qui mandato ipsius hec scribi fecit loco die et anno prefixis.

(Livre des *Bans royaux et leude de Collioure*, f° 7. — Archives du département des Pyrénées-Orientales.)

Ce n'est pas qu'il n'y eût déjà des leudes à Tortosa avant 1249 ; car, dès la conquête de cette ville au XII[e] siècle, il y avait eu des conventions à ce sujet avec diverses villes, notamment avec Gênes, et l'ordonnance de Jacques le Conquérant ne pouvait avoir d'autre effet que de supprimer ces anciens leudaires de Tortosa, en leur substituant désormais le tarif particulier de Collioure.

Le texte primitif de la leude de Collioure était sans doute rédigé en latin, et ses tarifs étaient marqués en *melgureses ;* mais il ne s'est pas conservé, et nous n'en possédons qu'une traduction catalane, faite ou déjà existante en 1249, lorsque ce leudaire fut adopté pour Tortosa. Nous n'en connaissons qu'une seule transcription, de la fin du XIII[e] siècle ; tous les tarifs y sont marqués en sols, deniers et mailles. Dans le leudaire de Tortosa, adopté d'après celui de Collioure (en 1249), et qui, selon Capmany, est daté de 1252, on retrouve à peu près tous les articles du leudaire roussillonnais ; mais tous les tarifs y sont marqués en sols *jaquès,* qui n'eurent jamais cours légal en Roussillon. La transcription (du XV[e] siècle) que nous en possédons contient un très-petit nombre de dispositions nouvelles qui ne figurent point dans le leudaire de Collioure, ce qui s'explique fort bien par la différence des relations commerciales des deux localités ; d'autres indications s'y trouvent supprimées, et notamment l'article des « figues de Tortosa », qui, on le comprend, n'avaient rien à payer dans cette ville. On y voit, au contraire, le *quintal de terra de Canigo,* produit roussillonnais, naturellement exempt de droits à Collioure, qui ne le mentionne pas dans son leudaire. Il est donc évident que ces deux documents sont contempo-

rains et calqués l'un sur l'autre, sauf de très-légères modifications, suffisamment expliquées par les faits et observations qui précèdent.

Voici le texte des « articles de la leude de Collioure qui fut » faite leude de Tortosa » en 1249. Nous indiquons en note les suppressions, additions et variantes qui existent entre ce document et le leudaire de Tortosa de 1252.

CAPITOLS DE LA LEUDA DE COCLIURE, QUE FO FEITA LEUDA DE TORTOSA

(1249)

Primo, carga de pebre.....	II. sol. II. diners[1].
Carga de bata falua.....	idem.
— de citoal.....	id.
— de cera.....	id.
— dalum de ploma.....	id.[2]
— de gingibre.....	II.s.II. dr.
— de canela.....	id.
— de girofle.....	id.
— de lacha..... ...	id.
— de paper	id.
— de brasil	id.
— de nous noscades....	id.
— de nou dexarch.....	id.

[1] L'article premier de la leude de Tortosa rédigée en 1252 porte, dans la copie du XV[e] siècle :

Primerament, carga de pebre, pach II. *jacens : — comptant reyals que ruy corren a raho de* XX. *diners,* — III. *s* IIII. *dr.*

Tous les autres tarifs de cette ancienne leude de Tortosa sont ainsi établis en sols jaquès et convertis ensuite en reals de l'époque de la copie. Le tarif de Tortosa porte ensuite (art. 2) :

Item carga de comi II. *s de jacens.*

Cet article manque dans le leudaire de Collioure de 1249.

[2] La leude de Tortosa ajoute (art. 5 et 7) :

Item carga de alum zuquari, III. *s* IIII. *dr.*

Item carga de alum de Castella, II. *s de jacens.*

Carga dindi	II. s. II. dr.
— de vermelo	id.
— dorpiment	id.
— de coral	id.
— de grana	id.[1]
— de gala	id.
— de coto	id.
— dencens	id.
— dargent viu	id.
— de sucre	id.
— de celiandre	id.[2]
— de roses	id.
— de viples	id.
— de safra	id.
— de cordoa	id.[3]
— de peylisseria	id.
— daynenes	id.
— de peyls de cabritz	id.
— de merceria	id.
— de corregeria	id.[4]
— de drap de li	id.
— de flassades	id.[5]
— de fustanis	id.
— de barragans	id.[6]
— damido	id.
— de blanquet	id.
— de tapitz	id.
— de verdet	id.

[1] Article répété deux fois dans le leudaire de Tortosa (art. 22 et 101).

[2] Article omis à Tortosa. — [3] Idem. — [4] Idem.

[5] Le leudaire de Tortosa ajoute (art. 27) :

Item carga de galangau III. *s* IIII. *dr.*

[6] Article omis dans le leudaire de Tortosa, ainsi que les suivants: *amido, blanquet* (céruse), *tapitz, verdet, faces* (ceintures en laine?), *draperies, sandils, festuchs, ermenis, safra bort, bruns, sabo de losa, pintes obra des, amenlo, flassades de pel de boch* et *sabo mol.*

E dels autres ve la flors
A far malvad chapteinh e croy.
Per qu'ieu c'ar voli' aver joy
E pretz del segl', ayxi com tainh
A dompna cuy sens no soffrainh
Ni valors no li es loinhada,
Amiey e chauzi ses ufana
Un chavalier per mi servir;
Vos sabetz de qual o vueilh dir.
. . . . . .

Carga de flassades de pel de boch....	I.s.I. dr.
— de roja.....	id.
— de sabo mol.....	id.
— de trementina.....	id.
— durxicha.....	id.[1]
— doli de linos.....	id.
— de cabotes de safra.....	id.[2]
— de grana de verniz.....	id.
— dalum.....	id.
— de salpetra.....	id.
— de pastel.....	id.
— de pedassols.....	id.
— de peroyne.....	id.
— de gra de papagay.....	id.
— de peix salat.....	id.
— de pinyons.....	id.
— de datils.....	ld.
— de tartar d'Urgel.....	VI.dr. meala[3].
— de curs de bou.....	IIII.dr. m[a].
— de curs de molto.....	id.
— de curs de boch.....	id.
— de rabassa.....	VI.dr. m[a].
— de mirals.....	id.[4]
— de borcs.....	I.s. V.dr. m[a].
Quintal de ploma.....	IIII.dr. m[a].
— de borra.....	id.

[1] *Carga de orxicha* au leudaire de Tortosa (art. 124).

[2] Cet article et le suivant manquent au leudaire de Tortosa, ainsi que ceux du *salpetra*, *pedassols* (chiffons), *peroyne*, *gra de papagay*, *rabassa*, *formage*, *mantega*, *cardo*, *ferre no obrat*, *veyre et acer*.

[3] Ce produit des confins de la Cerdagne ne devait guère arriver à Tortosa, dont le leudaire porte seulement : *carga de tartar* (art. 143).

[4] *Carga de vidre de mirals*, dans le leudaire de Tortosa (art 39).

[5] Manque au tarif de Tortosa. Peut-être est-ce une erreur du scribe, et faut-il lire *de vori* (ivoire), qui figure dans le tarif de la leude de Collioure modifiée vers l'an 1300.

Quintal de datil		IIII.dr.m[a].
—	de seu de sagins	id.
—	de formages	id.
—	de lauto o de metayl	id.
—	de stayn o de coure	id. [1]
—	de ferre obrat	id.
—	de launes de cuyraces	id. [2]
—	de canem obrat o no obrat	id.
—	de mantega	id.
—	de sabo mol	id.
—	de cardo	id.
—	de semola	id.
—	de li	VIII.dr.m[a].
—	de ferre no obrat	II.dr.m[a].
—	de mel	id.
—	de fustet	id.
—	derba cuquera	id. [3]
—	de coffol	id.
—	de sosa	id.
—	de veyre	id.
—	de stopa	id.
—	de pel de boch	id.
—	de sofre	id.
—	de cendre clavelada	id.
—	de gra de carabassa	id. [4]
—	de melons	id.

[1] On mentionne aussi *lo plom* à Tortosa (art. 64).

[2] *De lames ou plaques de cuirasses*, omis à Tortosa.

[3] Article répété dans la leude de Tortosa (art. 69), et de plus (art 42) : *Item quintal derba colera, paga* IIII. *drs jaqueses.*

[4] Dans la leude de Tortosa (articles 52 et 53):

Item quintal de grans de carabasses, o de cogombres, o dalbudeques, de cols, o de mostayla, o daltres lauors, II *dr jacens.*

Item carga de cabaços, palmes o jonchs obrats o per obrar, estores, cordes redones, e treueyles, e obra de terra, carbo, pach per carga I.*s de jaqueses.*

Quintal de gleda.....	II.dr.m^a.
— de pega.....	id
— de terra tanquera.....	id. [4]
— de acer.....	id
— de atzebib.....	id.
— de farina.....	II.dr.
Carga de lana de tres quintars.....	I.s.VI.*dr*.m^a [2]
Quintal de lana.....	VI.dr.*m*^{a}.
Sporta de figa dAlacant.....	III.dr.[3]
— de figa de Tortosa.....	id.
— de figa de Terragona.....	id.
— de figa de Denia.....	id.
— de figa de Malica.....	id.
— de figa de Malorcha.....	II.dr.
— de figa de Valencia.....	id.
— de figa de Murcia.....	id.
Sporta de pega.....	III.dr.
— de sardina grossa.....	II.dr.
Esmina de forment.....	VI.dr.m^a.
— de ciurons.....	id.
— de linos.....	id.
— de gra de roja.....	id. [4]
— de mostayla.....	VIII.dr m^a.
— dordi.....	id.

[1] La leude de Tortosa porte un article qui correspond sans doute à celui-ci, sous la forme suivante :

Item quintal de terra II. *dr* (art. 70). Elle y ajoute les deux suivants : *Item quintal de terra de Canego, de jacens* II. *drs* (art. 50)
Item tera (sic) *de Mont Aragon*, II. *dr. jacens* (art. 140).

[2] Cet article a été ajouté en interligne vers 1430, avec la note suivante, même écriture : *Fuit ibi adaptatum per me Bernardum de Plano notarium et scribam curie procuracionis regie, quia sic fuit repertum in leudario dicte lezde in archivo dicte procuracionis regie recondito.* Cette autre copie de l'ancienne leude de Collioure ne nous est point parvenue.

[3] Cet article et les sept suivants manquent dans la leude de Tortosa.

[4] *Graine de garance* ; manque au tarif de Tortosa.

Esmina de segle	id.
— de mil	id.
— de lentiyles	id.
— de faues	id.
— de pesols	id.
— de vesses	id.
— de ciuada	IIII. dr. m^{a}.
— damenles	id.
— doruga	VIII. dr. m^{a}.
Sester de forment	II. dr.
— de ciurons	id.
— de linos	id.
— de segle	I. dr. m^{a}.
— de vessa	id.
— de faues	id.
— dordi	id.
— de legum	id.
— de lentiles	id.
— de pesols	id.
— de guixes	I. dr. m^{a}.
— de grade roja	id.
— damenles	id.
— doruga	id.
— de mostayla	id.
— de ciuada	id.
Centenar de boquines	I s. VII. dr. m^{a}.
— dampoles	IIII. ampoles.
Gorp de veyre, paga	III. anaps.
Gerra de tonina	II. dr.
— doli	id.
— dalquitra	id.
— de sabo	VI. dr. m^{a}.
Hodre dalquitra	II. dr.
— doli, bot o barral	III. dr.
Barril de sardina	II. dr.
Cabacet de sardina	m^{a}.

Bacho de carnsalada.....	IIII.dr.m^{a}.
Sach de raudor..... ...	I.dr.
— davelanes.....	VIII.dr.m^{a}.
Flat de li.....	II.dr.
Sarria dangiles o de peix salat.....	VIII.dr.m^{a}.
Miler de sipies..... ...	id.[1]
— de veyrats.....	IX.dr.[2]
— de stella de boix.....	VIII.dr.
— de sarda.....	II.dr.
— danaps de bruch.....	I.s.VII.dr.m^{a}.[3]
Tracha de xx. curs de bou..... ...	id.
Faixs de xx. curs de bou o vedel.....	XI.dr
— de boldrons.....	I.s.VII.dr.m^{a}.[4]
Faixs daynines o de cabritz...	I.s.II.dr.
Tota sal paga lo vinte.	
Tot Juheu e Juhia, e, si es preyns,paga lo preynat.....	I.s I.dr.[5]
Tot Sarrahin o Sarrahina.....	id.
Caval, paga.....	XX.s.
Palafre, paga.....	VII.s.
Roci, paga.....	V.s.
Mul o mula, paga.....	II.s.

[1] Sèches. Manque au leudaire de Tortosa.

[2] *Idem.* C'est sans doute le poisson vulgairement appelé *berat* ou *brat* (maquereau) sur les côtes du Roussillon.

[3] Coupes, écuelles ou *vases* en bois *de bruyère.* Manque au tarif de Tortosa.

[4] Manque à Tortosa.

[5] La leude de Tortosa renferme les trois articles suivants sur lès Juifs et les Sarrasins:

Item tot Sarrahi o Sarrahina, o Juheu o Juhia, sie catiu o catiua, estrayn, — pach I. *s jacens* (art. 122).

Item tot Sarrahi strayn deu pagar lo vinte de les mercaderies qui hi port o pas con van en Barberia — per centenar de sol., VIII. *drs jacens* (art. 156).

Item que tot moro o mora de Torthosa paga per les mercaderies que hi port con van en Barberia, per centenar de sol. — VI. *s* XIII. *de jacens* (art. 157).

Egua, paga..... I.S.
Mul o mula quis vena en la vila, dona lo fre e paga..... ..... I.S.[1]
Ase o saumera, paga.. ..... IIII.dr.m[a].
Bou o vacca..... ..... id.
Molto, feda, boch, cabra, cabrit, aynel viu, paga. .... m[a].
Porch viu, paga.. . ... I.dr.
Bota de vi.. . ..... IIII.dr.m[a].
Tota nau ab gabia, paga..... ..... V.S. V.dr.
Leyn cubert, paga..... V.S. II dr.
Barcha descuberta, paga... ..... I.S. II.dr.
Laut de barcha qui no port gouern.... IIII.dr.m[a].

(Archives du département des Pyrénées-Orientales. — Livre des *Bans royaux et leude de Collioure*, f[os] 7 à 12.)

LEUDA DE TORTOSA

(1252)

Outre les variantes ou additions déjà signalées dans les notes qui précèdent, nous donnons ici les autres articles de la leude de Tortosa qui ne se trouvent pas dans la leude de Collioure de 1249 :

(Articles)

(87) Item quintal de stams..... II.dr. jacens.
(90) — tota bestia menuda, pach per passatge..... I.dr.
(92) — ferrade de ferre, sens obrar..... III.dr.
(96) Item tot leyn cubert, pach per stacha de Tortosa, II.s jacens : e de tot aquel viatge no deu pus pagar fins que es tornat en la vila.

[1] Manque au leudaire de Tortosa.

(97) Item barcha, pach per estacha..... VIII.dr. jacens.
(98) Item barcha ab timo, pach per tot viatge..... I.S.VIII dr.
(99) Item caxa de fula, despases ..... II.S.
(103) Item carga de conilheria ..... II.S. de jacens.
(115) Item carga de borraix obrat, pach..... I.S. VI dr.
(121) Item carga dalum de rocha..... I.S. jacens.
(123) Item carga de blanch de lauar..... I.S. jac.
(135) Idem carga dalum de Baltan..... V.dr. jacens.
(144) Item carga de fust de Castella qui va en Valencia... ..... IIII.dr. jacens.
(145) Item scales de pedra..... ..... IIII.dr. jac.
(147) Item drap dAvinyo..... id.
(148) Item drap de Leyda..... id.
(149) Item drap de Jenoua..... ..... id.
(150) Item drap de Flandres..... id.
(170) Item tota fusta paga quarante.
(182) Item miler de osses de bou..... II.S. jacens.
(183) Item carga de nirvis o de cervo.... II S. jacens.

(184 *et dernier.*) — Item de tota mercaderia generalment qui passara per lo lezdari, pach segons que la dita mercaderia es en los dits capitols : e si no sera declarat que deu pagar, com lesdites mercaderies porien esser diverses, paguen a coneguda del cuylidor de la dita leuda, segons la valoa o la carga que semblants causes o mercaderies paguen, e no mes avant.

(Archives du département des Pyrénées-Orientales, B. 217. — *Procuracio real*, registre XIII, f° 61 à 66.)

ANNONCES ET AVIS DE LA FOIRE DE MONTAGNAC

(HÉRAULT)

AUX PRÉPOSÉS DES PAREURS DE PERPIGNAN

(1470-1480)

Nous avons trouvé, parmi les papiers de l'ancienne corporation des pareurs de Perpignan, deux lettres de l'époque de Louis XI émanées des consuls de la ville de Montagnac, située un peu au-dessus de Pézenas, sur la rive gauche de l'Hérault. Ces deux pièces, qui ne sont guère autre chose que des lettres circulaires annonçant la tenue de la foire de la mi-carême de Montagnac, n'ont pas d'autre valeur historique que de nous renseigner sur un des moyens usités dans l'ancien temps pour attirer les acheteurs aux foires et marchés, et, par suite, écouler les marchandises et produits locaux. C'est une partie intéressante de l'histoire des relations commerciales, et elle est encore loin d'être élucidée pour les siècles du moyen âge.

L'annonce a certainement fait d'immenses progrès, et l'on sait tout ce que nos fêtes, nos concours et nos expositions, doivent à l'envoi multiplié d'affiches et de programmes, et aux réclames des journaux. Mais nos ancêtres ne s'endormaient pas non plus, et, comme le disent les consuls de Montagnac, *ayssins coma de say entras avem acostumat,* à chaque nouvelle foire, ils écrivaient à tous leurs clients, aux préposés des corporations ouvrières, à tous ceux qui étaient en relations d'affaires avec eux, pour leur annoncer l'époque de l'ouverture de la foire et signaler toutes les circonstances qui pouvaient favoriser les opérations commerciales, sans oublier les amateurs de bonne chère, alléchés par la promesse *de bones victualhas et de bons vins.*

Les avis des consuls de Montagnac, datés du 4 mars 1469 (1470) et du 15 mars 1479 (1480), arrivaient, d'ailleurs, fort mal

à propos en ce qui concerne les pareurs de Perpignan, dont la corporation, extrêmement florissante sous les rois de Majorque et jusqu'au milieu du XV^me^ siècle, était en pleine décadence depuis l'occupation du Roussillon par les troupes de Louis XI, en 1462. Jusqu'en 1476, le Roussillon fut le théâtre de révoltes incessantes et de guerres désastreuses, qui réduisirent ce pays à la misère la plus affreuse. L'industrie et le commerce étaient à peu près éteints, et, dès l'an 1472, la plupart des pareurs de Perpignan étaient allés s'établir sur divers points de l'Italie, et surtout à Florence. Le reste de la corporation était aux abois, et, après avoir vainement réclamé la protection de Louis XI et de Boffillo de Judice, vice-roi de Roussillon, après avoir lancé la malédiction contre les traîtres qui avaient transporté leur industrie à l'étranger, ils s'écriaient, dans une lamentable supplique du 27 janvier 1477 : *Los qui resten affecten la mort per esser exhemits de tal viure, e fossen relaxats de tal ne tanta calamitat e miseria. Som fets com les animes tristes de porgatori, les quals, destituides de parents e persones conjunctes, speren ajude e suffragi tant solament de oracions generals e comunes*. Leur industrie ne put jamais se relever de cette désastreuse situation.

Les deux lettres des consuls de Montagnac portent encore quelques traces de cire de cachets et ont au revers une adresse que nous mettons en tête du texte. La rédaction en est assez négligée, comme on le remarquera pour les mots : *scriht, tost* et *tostz, consolns,* etc.

Quant à la linguistique, bornons-nous à signaler les formules *tresque cars* et *de tresque bon cor,* où le *très,* introduit du français, est singulièrement altéré. La marque du superlatif français, *tresque,* est déjà usitée en Languedoc dans l'acte de notoriété de la charte du consulat d'Uzès, du 1^er^ novembre 1346, publié par M. Eugène de Rozière dans la *Revue de législation ancienne et moderne* (année 1870, page 187), article 16: *item an lor consolat tresque antic,* pour dire que l'origine de leur consulat est très-ancienne. ALART.

Als honorables savis et discretz Senhors los sobrepausatz de parayres de la villa de Perpinha,

Sien les presens D[ades] et R[emeses].

IhS

Honorables, savis et discretz Senhors, et de nos tresque cars et specials amix, tant affectuozamen et de si bon cor coma nos podem a vos nos recomandam. Et vos plassa assaber que, ayssins coma desay entras avem acostumat de mandar als senhors merchans compradors que an acostumat de frequentar et venir en las fieyras desta villa, lus avem mandat que els sian ayssi lo premia (*sic*) digous aprop mieya carema que sera lo IX^e^ jorn del presen mes de mars, per entencion que la fieyra de la dita M^a^ [1] carema se obrira et se tendra per lo terme degut et acostumat, et passat lo dit terme ladita fieyra sera clauza et concluza, talamen que dengun merchan comprado ni vendedor non hi auzara ren comprar ni vendre. Los quals merchans nos am facha resposta que els vendran sens denguna fauta et seran ayssi de bona hora. Et perso, honorables senhors, vos preguam de venir de bona hora am vostras, car nos avem speransa que la dita fieyra sera bona, si play a Nostre Senhor, perso que lo pays per lo presen es en bon stamen et am bona sanetat. Dautra part, que per lo presen non hi a dengunas autras fieyras que fasson empachamen en aquesta, et cascun a bon voler de hi venir. Per que, honorables Senhors, vos preguam que non hi aya ponhc (*sic*) de fauta que non vengas de bona hora, afin que dengun non se ranquer de vosautres per vostre tart venir, car ben sabes cossi von a pres de say entras quant venies tart. Per que, si vos play, venes de bona hora. Et nosautres nos persfossarem (*sic*) de vos reculhir al melho que nos poyrem, et de vos aprestar de bones victualhas et de bons vins, meyansan lo bon voler de Nostre Senhor al qual preguam de vos gardar et conservar. Et que si

[1] Le signe employé ici, assez semblable à un Z accompagné de la lettre *a*, n'est autre chose que la lettre M à moitié renversée : c'est une abréviation du mot *mieya*.

dengunas causas vos son plasentas de la part de say, que nos ho mandes, per entencion de las complir a nostre poder et bona voluntat.

Scriht a Montanhac a iiii de mars mil IIIIc LXIX.

los tostz vostres et specials amix,
Los Consols de Monac.

Als honorables Senhos los Sobre pausatz de lus Parayres de la vilha de Perpinha, sia R[emesa].

+ Ma.

Honorables Senhos, de tresque bon cor a vos autres nos recomandam.

La pressent hes per vos avizar que la fieyra de ⁊a. carema acomensara lo xviie de mars prodanamen (*sic*) venen, et per tant vos pregham tant que nos podem que vos plassa de ho far assaber a toust los merchans qui voldran venyr a lha dita fyera (*sic*). Et que lur plassa de venyr de bona hora, car hom lur aprestara de bons vyures, et vos recullyrem lo milhor que nos poyrem, car lo pays hes en bona sanitat per la grassia de Dyu al cal pregham que vos done bona vida et longha. Et si res volles de part de sa, comandas la nos, car nos la acomplirem a nostre poder. Non plus per lo pressent.

Escrit a Monac a xv de mars mil iiiic LXXIX.

Los tost vostres bons amist,
los consolns de la vilha de Monac.

DALECTES MODERNES

ARNAUD DAUBASSE

OUVRIER ET POËTE DU XVII^{e} SIÈCLE

Si nous voulons, en quelques lignes, réveiller la mémoire d'Arnaud Daubasse, ce n'est pas que sa valeur poétique soit exceptionnelle, ni que ses vers en langue agenaise aient jamais acquis, en dehors d'un cercle assez restreint, une grande popularité; mais il y a dans la vie, dans le caractère comme dans les œuvres de ce fabricant de peignes, un naturel, une franchise et une bonne humeur qui nous attirent: en lui le poëte du peuple, aussi bien que l'artisan modeste et laborieux, est curieux à étudier, et plus d'un enseignement serait à tirer de l'accord qu'il avait su établir entre ses habitudes de travail et de probité et sa verve railleuse de rimeur malicieux. Cet homme, à peu près inculte, qui ne savait, dit-on, ni lire ni écrire, avait un esprit si prompt et si gai, que ses bons mots couraient le monde, ses épigrammes étaient partout répandues, et sa conversation, pleine d'entrain et de finesse, était recherchée des personnes les plus considérables de la cité de Villeneuve-sur-Lot, qu'il habitait. Il est toujours resté *maître peignier* et même un peu cabaretier. C'est sur les modestes profits qu'il pouvait retirer de ses deux professions qu'il comptait pour faire vivre et élever sa famille. Son intelligence et ses heureuses saillies, qui l'avaient rapproché de personnages de la plus haute condition, ne l'avaient jamais trompé sur sa véritable vocation. Il ne méprisa jamais son humble destinée, et il n'aurait pas imaginé, même dans ses plus beaux rêves,

qu'il pût devenir ambassadeur ou gouverneur de province.

Il était heureux de ses succès faciles, jouissait le premier, et plus qu'un autre sans doute, de tout ce qu'il trouvait dans son imagination d'idées comiques et réjouissantes ; il en faisait volontiers part aux autres, puis il revenait facilement à la fabrication de ses peignes et réservait pour les clients qui venaient le soir s'attabler chez lui, les trésors de sa joyeuse conversation, et donnait par là un prix inestimable aux objets qu'il leur servait.

Arnaud Daubasse était né à Moissac en Quercy, en 1664. Son père était comme lui un pauvre peignier, chargé d'une nombreuse famille. Dans sa modeste échoppe, ses neuf enfants étaient appliqués au travail de son humble métier ; ils avaient à peine de quoi vivre et la gêne était grande ; aussi, dès qu'ils se sentaient assez forts pour affronter les hasards d'une vie nomade, ils quittaient le foyer paternel et s'en allaient courir le monde. On croit pourtant que notre poëte Arnaud n'abandonna son père et sa ville natale qu'à l'âge de vingt-trois ans.

Pendant dix ans on perd absolument sa trace. Qu'était-il devenu ? Où avait-il porté sa gaieté et son amour du travail ? Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il avait heureusement, dans ses voyages, cultivé l'une et l'autre. On le retrouve à trente-trois ans établi, rue Bourgogne, à Villeneuve-en-Agenais, où il s'était marié, chef d'une industrie florissante, occupant un assez grand nombre d'ouvriers, et toujours d'ailleurs riant et chantant. Qui avait pu le déterminer à fixer à Villeneuve sa destinée jusque-là vagabonde ? Quand on connaît la riche vallée où est si gracieusement assise la ville d'Alphonse de Poitiers, sur les deux rives du Lot, on n'est pas surpris de la préférence qui lui fut donnée sur d'autres par notre spirituel artisan.

Placée entre l'antique station romaine d'Excisum (Eysses) et le château féodal de Pujols, formée en quelque sorte des débris de cette double et puissante origine, elle présente l'aspect le plus riant. Lorsque, pour la première fois, Daubasse descendit l'une des pentes fleuries des collines qui y conduisent, ses yeux durent être ravis du spectacle de cette splendide

végétation et de cet attrayant paysage ; si c'était à la saison printanière, il put contempler sur les rameaux des innombrables arbres à fruit répandus dans la plaine, cette opulente et fraîche couronne de fleurs roses et blanches, « neige odorante du printemps », comme a si bien dit un poëte. Tout ce qu'il voyait devait séduire cet homme à l'imagination vive et aux instincts élevés. Une fois arrivé dans cette ville coquettement bâtie, avec ses portes aux tours carrées et son pont si original du XIII[e] siècle, il s'y sentit retenu et y resta jusqu'à sa fin, c'est-à-dire jusqu'en 1727.

Une autre cause devait aussi lui faire aimer Villeneuve comme une seconde patrie: c'est l'esprit de ses habitants, alerte, animé, enthousiaste et en même temps cordial et sincère. Il est même à noter, et c'est ce qui dut plaire à Daubasse, qu'ils ont eu à toute époque un goût très-prononcé pour l'épigramme et la moquerie. Afin même de donner plus de sel aux quolibets échangés entre eux, il a été longtemps, et il est peut-être encore d'usage dans une certaine partie de la population, de les formuler en rimes plus ou moins régulières. Ces improvisations peu correctes et fort libres ont donné lieu à cette locution particulière au pays : — Fa de bers (faire des vers),— ce qui se traduit par dire des injures et décocher toute sorte de plaisanteries.

Dans ce genre-là, mais avec plus d'art et moins d'aigreur, Daubasse devait exceller; et il faut reconnaître que, s'il n'a pas atteint de grandes hauteurs, il a souvent lancé des traits heureux et piquants.

Il y a lieu de penser qu'avant de quitter Moissac, Daubasse s'était exercé dans ce genre satirique. On a même dit que ces dispositions avaient mécontenté son père et blessé quelques-uns de ses compatriotes, ce qui l'avait déterminé à partir. C'est à cette époque qu'on peut faire remonter, à ce qu'il paraît, cette chanson de table, qui a été longtemps chantée à Villeneuve :

Oli de sirmen,
Bèno bistomen

Dedins ma tasso
Bailha la casso
A moun pessomen
Que me jagrino
Et met en ruino
Moun entendomen.
Mès que lou boun bi
Sur la terro abounde.
Alabe lou mounde
Se porto a rabi.
Tabe lou Janet.
Dins un cabaret,
Quant la set lou rounjo,
Beù coumo uno espounjo
De blan, de claret:
Et, lou beyre en ma.
Dis: Pla fat que sounjo
Al relendouma.

Huile de sarment, — viens vitement — au fond de ma tasse — donner la chasse — à la tristesse — qui me chagrine — et met en ruine — toute ma raison.— Pourvu que le bon vin — sur la terre abonde, — alors tout le monde — se porte à ravir.— Aussi le petit Jean, — dans un cabaret, — quand la soif le tourmente, — boit comme une éponge — du blanc, du clairet; — et, le verre en main,— dit: Bien sot qui songe — au surlendemain.

Daubasse abondait surtout en bons mots, en pointes faciles, qui lui venaient sans effort, à toute occasion, à tout bout de champ.

Un jour qu'il sortait du cabaret de Rebequet, il disait prestement, pour se moquer d'une de ses voisines:

Quant souy chè l' Rebequet.
Que la set m'assassino,
You preni lou triquet
De la sajo Delphino,
Que nou fay qu'un cot de jaûpino,
Mès toujours dus d'un soul luquet.

Quand je suis chez Rebequet, — que la soif m'assassine,— moi je prends les façons — de la sage Delphine,— qui ne fait qu'un coup d'une chopine, — mais toujours deux d'une seule allumette.

D'où venez-vous, lui demandait un jour le gardien des capucins?

Bèni de chez mazelhès,
(Répondit-il immédiatement)
Que lou faû pes danno à milhès ;
Amay prâco cat nou s'alarmo.
Crezès-bous que montoun al Cèl,
Se san Miquèl lour pèzo l'armo
Dins la balanço del mazel ?

Je viens de chez des bouchers,— que le faux poids damne par milliers ; — et cependant nul ne s'alarme. — Croyez-vous qu'ils montent au Ciel,— si saint Michel leur pèse l'âme — dans la balance de la boucherie.

Sa plaisanterie était parfois plus fine et plus relevée. Se trouvant un jour dans une société fort élégante, car il y était souvent admis, on s'arrêta, dans le cours d'une promenade, devant un ruisseau sur lequel on avait jeté une planche qui servait au passage. Daubasse, présentant sa main à une belle et noble demoiselle du temps, M^lle^ de Rigoulières, pour l'aider à faire cette traversée, lui dit :

Bous sès bèlo coumo lo jour:
Jamay la nèû sera ta blanco !
Per passà lou riû de l'amour,
Nou boudrioy pas d'aûtro palanco [1].

Vous êtes belle comme le jour; — jamais la neige ne sera si blanche. — Pour passer le ruisseau de l'amour, — je ne voudrais pas d'autre planche.

Très-apprécié pour son esprit, très-connu pour son caractère jovial, Daubasse était de toutes les fêtes, et il s'y montrait à la hauteur de toutes les situations et de toutes les compagnies.

On le rencontrait chez le duc de Biron, le maréchal de Montrevel, le comte de Fumel-Montaigu, en un mot l'élite de la province. Son esprit et sa finesse y étaient fort appréciés. A ce contact, il forma son goût, sans rien perdre de sa bonhomie et de sa simplicité natives. Avec la souplesse qui est un des traits saillants de sa nature mobile, il savait, quand il le fallait, tourner une louange délicate aussi prestement qu'il

[1] Palanque, qui est plus exactement une planche servant de pont

lançait un mot aiguisé de malice. Il était un jour au château de Biron, résidence magnifique, qui, par ses vastes proportions et l'imposante beauté de son site, était, comme il est resté, un monument digne de la grandeur de cette famille illustre. Après avoir dépensé beaucoup de verve et de gaieté en l'honneur du beau monde qui y était réuni, Daubasse sut à propos adresser les vers suivants à M. le duc de Biron, pour lui demander la grâce d'un pauvre diable qui lui avait volé un fagot de bois :

Mounsegnur, bous bezès qu'aquel home, à sa mino.
Anounço per sigur un paysan bien paûras.
Gaytaz-lou per d'aban, gaytaz-lou per l'esquino,
Nou bezès qu'un jipou tapissat de petas.
Soun cap es sans capèl, sas cambos sans debas ;
May qu'un bèrme affamat la paûrièro lou mino.
Per aquel malhurous damandi pas de graço :
Per l'exemple de toutz boli que sio punit ;
A coundissiû pourtant que soun boy, mes en masso,
Pezara lous laûriès que bous abès culit.

Monseigneur, vous voyez que cet homme, à sa mine, — annonce pour sûr un paysan bien misérable.— Regardez-le par devant, regardez-le par l'échine, — vous ne voyez qu'une blouse tapissée de pièces. — Sa tête est sans chapeau, ses jambes sans chaussettes; — plus qu'un ver affamé la misère le mine. — Pour ce malheureux je ne demande pas de grâce: — pour l'exemple de tous, je veux qu'il soit puni; — à condition pourtant que son bois, mis en tas,— pèsera les lauriers que vous avez cueillis.

Nous aimons à relever ici un point de ressemblance entre Daubasse et notre Jasmin, simple artisan aussi, plein de cœur, et dont le génie n'a jamais regardé que le bien,

Il voulut toujours (et Daubasse paraît avoir été animé du même esprit) employer les relations puissantes qu'il s'était faites au profit des petits et des pauvres, qui étaient ses vrais amis.

Il est resté un assez grand nombre de poésies françaises composées par Daubasse. Nous reconnaissons facilement qu'elles n'ont pas un grand mérite, et qu'il est inutile d'y insister.

On ne peut contester, toutefois, qu'il est remarquable que cet homme sans culture ait appris, on ne sait comment, à s'exprimer fort couramment en vers. Ces vers valent bien un grand nombre de ceux qui se publiaient à cette époque; ses églogues, ses sonnets, ses odes religieuses, ne sont pas trop mal construits ; il y a même un luxe de comparaisons mythologiques qui étonne de la part de l'artisan que nous connaissons. Nous croyons pouvoir citer une épigramme aux bénédictins de l'abbaye d'Eysses.

L'âne que conduisait Daubasse était entré dans la cour de l'abbaye, tandis que les moines se promenaient au dehors :

Pardonnez, s'il vous plaît, Martin,
(leur dit le poëte)
S'il en agit de la sorte :
Il croyait entrer au moulin,
Voyant ses frères à la porte.

Daubasse s'est exercé longtemps à faire des poésies religieuses. Il avait, dit-on, deux filles qui avaient de belles voix, et pour lesquelles il composait des *Noëls* patois qu'il leur faisait chanter. Il en a laissé un grand nombre, qui rappellent ceux qui étaient si répandus dans le Midi aux époques de vive foi religieuse ; mais, il faut le dire, ils ne s'en distinguent par aucune supériorité, et même ils sont inférieurs aux *Noëls* provençaux, si abondants dans la littérature romane.

Ses œuvres pieuses affectent souvent plus de prétention encore ; elles abordent de grands sujets : *la Mort, les Quatre Fins de l'homme, la Grandeur de Dieu,* etc., etc.

Notre fabricant de peignes n'était ni un théologien, ni un lettré, nous l'avons dit ; mais il était curieux de tout, et il comprenait très-vite ce que l'on disait devant lui. En bon chrétien, il assistait aux prônes et aux sermons de sa paroisse. Il ne pouvait ni discuter, ni critiquer, ni modifier en rien les idées qui pénétraient dans son esprit, mais il les retenait parfaitement, et s'appliquait ensuite à les traduire en vers gascons. C'était une bonne pensée, mais les résultats n'en devaient être que fort ordinaires. N'était-ce pas aussi quelque-

fois la faute de son curé? car, pour lui, c'est à peine s'il savait lire ses prières.

D'ailleurs, lorsqu'on a reçu du Ciel une humeur joyeuse, de l'entrain et de la répartie, n'est-ce point forcer son talent que de vouloir embrasser les sujets graves et devenir sérieux? Celui qui rit bien, et qu'on est accoutumé à voir rire, perd beaucoup de son succès et de ses facultés lorsqu'il veut paraître méditatif et sombre. C'est pour cela sans doute que notre artisan moqueur n'a pu devenir un poëte sacré de quelque valeur. Lorsqu'il est triste, il est plat, commun, et on ne peut louer en lui que l'excellence des doctrines et la pureté des intentions. Qu'on nous permette pourtant de citer ces quelques vers, que l'on dit avoir été faits par lui à son lit de mort; c'est qu'alors il était dans son rôle:

Anèt tu, belèû you douma!
La mort, en sa dailho à la ma,
You nou la bezi pas que daysse
Ni ber, ni set, ni mol, ni dur:
Coupo ço que nou fayt que naysse,
T'apla coumo ço de madur.

Aujourd'hui toi, peut être moi demain! — La mort, avec sa faux à la main, — je ne vois pas qu'elle laisse — ni vert, ni sec, ni mou, ni dur: — elle coupe ce qui ne fait que naître, aussi bien que ce qui est mûr

Le poëte de Villeneuve, à travers ses diverses inspirations, ne perdait jamais de vue son métier et ses affaires, qu'il menait fort bien; il savait même utiliser adroitement ses talents littéraires au profit de ses intérêts: c'est ainsi qu'il eut l'occasion d'aller à Bordeaux, porter aux jurats de cette ville une plainte qui touchait à son petit commerce, et qui était écrite en assez bon français. Il y avait là une question de liberté, on pourrait dire de libre échange, pour les ouvrages en corne qu'il fabriquait: il se tira si spirituellement de sa requête, qu'il gagna sa cause. Cette requête se terminait ainsi:

Des cornes! il y en a partout:
L'univers, d'un à l'autre bout,
En est rempli des invisibles.
Ils voyent bien, ces malheureux.

Que je ne prends que des visibles
Pour laisser les autres pour eux.

Une autre fois, il se rendit à Toulouse pour solliciter en faveur d'un de ses amis, auprès de M. Daguin, président au Parlement. Ce magistrat fut si charmé de le voir, qu'il le présenta dans plusieurs sociétés, où il fit très-bonne contenance. Son tact et son bon sens le suivaient partout et le préservaient de toute vanité ridicule. Il savait partout prendre et garder la place qui lui était due, et, tout en s'attirant la bienveillance, il ne supportait pas, sans les relever par quelque trait mordant, l'impertinence et le dédain.

On se disputait à Villeneuve les vers de Daubasse; on les récitait, on en prenait des copies, et l'on chantait à qui mieux mieux ses chansons et ses *Noëls*.

Plusieurs familles de cette ville avaient gardé en manuscrit la plupart de ses pièces connues. On a pu, grâce à leur obligeance et à leurs communications, longtemps après la mort de Daubasse, en imprimer un recueil. Il n'y a eu, à notre connaissance, que deux éditions: l'une qui a passé sous nos yeux, mais dont nous n'avons pu trouver la date et qui n'est qu'une assez incorrecte collection de pièces de notre auteur et de récits sur son existence; dans les mêmes proportions, et contenant à peu près les mêmes morceaux, il en a été fait une seconde à Villeneuve, in-8°, chez les frères Glady, en 1839. Celle-ci est mieux entendue; précédée d'une assez bonne préface, elle est accompagnée d'un portrait qui, sans être un chef-d'œuvre de lithographie, doit donner une assez juste idée de la figure brune, expressive et ouverte, du maître peignier.

Pour n'avoir pas déployé de grandes ailes, la Muse, qui quelquefois visita Daubasse, n'en inspira pas moins en lui un esprit enjoué, franc et honnête; elle l'aida à passer sa vie, modeste et laborieuse, plus allègrement que beaucoup d'autres; elle l'éleva par moments au-dessus de sa condition, mais elle ne l'en détourna pas. Il se servit de son talent pour égayer ses amis, populariser des sentiments respectables et charmer sa vie.

Ses succès ne lui soufflèrent jamais une ambition funeste et déplacée, et ne corrompirent pas son cœur; aussi sa mémoire a toujours été estimée, et la justice et les honneurs qu'il avait mérités lui ont été rendus.

Avant de clore cette notice sur Daubasse et sur Villeneuve, nous avons pensé qu'on ne lirait pas sans intérêt une pièce de vers d'un ouvrier de cette ville, que nous avons entendué réciter il y a plus de vingt ans, et que le hasard a récemment replacée sous nos yeux. C'est une imitation développée de la fable de la Fontaine *la Cigale et la Fourmi,* composée en dialecte villeneuvois par Laborie, cordonnier; elle a été imprimée à Agen, chez Prosper Noubel, en 1836. Elle servira à démontrer que la tradition poétique ne s'est pas perdue dans ce pays, où la population ouvrière est restée attachée aux choses de l'esprit, et fidèle aux sentiments louables que Daubasse professait de son temps.

LA CIGALO ET LA FROUMIT

La pu loungo[1] xournado
N'a que sa matinado;
Cado an n'a qu'un printens.
La xouynesso qu'un tens
De bien courto durado.
Acos, à moun abis,
Un lire que flouris
Et qu'uno souleillado
Lou mêmo xour fletris.
Cal prené à la boulado
Aquel tens lèou falit.
Aouzelet de passado,
A peine es espélit,

[1] A Villeneuve, la lettre *j* se prononce *ts;* ainsi, jour se prononce *tsour;* jouinesso, *tsouinesso.*

Dans l'imprimé que nous reproduisons, on marque cette prononciation par un *x*. Nous préférerions le *ts*, ou simplement la lettre *j* elle-même, sauf, en ce cas, à indiquer la manière de la prononcer; mais nous ne croyons devoir rien changer au texte.

Que fut à tiro-d'alo.
Per lou mètre à proufit,
Escouten la froumit,
Sounxen à la cigalo;
Et del simple récit
De ço qu'an feyt et dit
Tiren quaouquo moralo.
Sans rimo ni razou,
Dins la bèlo sazou,
La cigalo cantâbo.
Res plus nou l'occupâbo;
En may fazio calou.
May se degouzillabo,
Talomen qu'ensourdabo
Las xens de sa cansou.

Penden qu'aquelo fado
S'arrandio de canta,
La froumit, abisado,
Al lot de l'escouta,
Lebâbo l'estibado.

L'estiou tout es plagnè :
De tout on pot fa proyo.
Lou saxe que l'employo
A mubla soun gragnè
Passo l'hyber en xoyo.

Quand lou fret arribèt,
La cigalo mouquado
Chez elo nou troubèt
Blat, ni mil. ni cibado,
Ni boy pèr fa de fèt.
Et tabè coumencèt,
Aganido et xelado,
Un xune méritat,
Un xune un paou fourçat,
Cousi de la famino;
Benguèt à fa piétat :
Las pèls de l'estoumat
Ly toucâboun l'esquino.

Cadun dins soun enclos
Se ten tan qu'a de mico ;

Mais, quan la talan piquo,
Tiro lou loup del bos.

Minablo, magro, étiquo,
Dans lou bentre aplatit
Et la figuro palo,
Nostro paouro cigalo
S'en bay chez la froumit:
L'y demando à credit
Un paou de nourrituro.
— Nou trazes pas de mal:
Quand bendra la caouduro,
Pagarèy dambe uzuro
Intrêt et principal:
Aourez doublo mezuro.
— Torno-t'en dins toun traou:
You nou souy pas prestayro;
N'ey pas aquel defaou! ..
Mais digas, à prepaou,
Madamo l'emprountayro,
Que fasias al ten caou,
L'estiou quand apilâbi?
— Ço que fasioy l'estiou,
Nèt et xour trabaillâbi:
Per la net, dins moun niou,
Su d'airs caouzits noutâbi,
Rimâbi, courrixâbi,
Dans belcop d'attentiôu,
Uno cansou que sâbi,
Et lou xour la cantâbi.
Bouno cambo, boun èl,
Xouyno, lesto, aberido,
Grïmpâbi su la guido
Del bioule lou pu bèl,
Et sul bout d'un payssèl
Souben m'abez aouzido
Canta coumo un aouzèl
Ma cansou tant poulido.
Mais la fam, mais lou xel,
M'an rouynado et bieillido;
Et bièl paoure, bièl sot,
Pla zou senti, paoureto!

Et ço que may me pot,
Que de ma cansouneto
Me souben plus d'un mot.
— Anen, paouro xaneto,
Tornes à ta sourneto.
Gayto à que t'an serbit
Ta rimo et ta musico.

Lous bers de ta fabriquo
Soun d'un mayssan debit.
Te z'abioy be prou dit,
Rimayro à la douxeino,
Quito toun rimailla :
L'estiou cal trabailla,
Dins l'estiou cal fa gleno.
— Parlabias coumo cal
Et fasias bien, besino ;
Axessi fèyt atal !...
Mais la besoun me mino
Et moun paoure atiral ;
Per pièta ! un brigal
De granot de farino,
De pa, de millassino !

Mais la froumit : — Ah ça !
Beses pas que m'arrabes !
Quand y caillo pensa,
Feignantasso, cantabes :
Aro bay-t'en dansa !

La paouro musicièno,
Al soun d'aquelo antièno,
Cuxèt se trouba mal,
Et, counfuso et hountouso,
Se sentiguèt hurouso
De dintr' à l'espital.

A bien bere oun tout mèno,
Y a pas à s'y troumpa :
Lou trabal et la peno
Soun lou cami del pa.
La règlo és généralo ;
Cal trabailla pouli,
Ou, coumo la cigalo,

N'en cal bere roussi.
Xouynè, courur de boto,
De cafès et de bal,
Que dormés al trabal
Et cantès en riboto,
Del sort d'aquelo soto
Fay-té doun un miral:
Y beras toun imaxé,
Et cambiaras de tren
En beyren l'abantaxé
De bioura saxomen.
Sans bien de pessomen
On pot tout a toun axé:
Fegnan, rand-té balen !
Libertin, fay-té saxé !

Un autur rénoumat,
En francès a rimat
La cigalo d'Esopo.
A soun récit trop nud
En patois ey cousut
Un brigal d'enbeloppo.
Espias aquel fourrèou
Que l'assourtis belèou
Coumo uno bieillo échoppo
Trabès l'espital nèou.
Acos moun cot d'assaxé,
N'ey xamay plus escrit;
Et se moun badinaxé,
Tenez-bous zou per dit,
N'es pas bien accuillit,
Me prendres plus al biaxé

LA CIGALE ET LA FOURMI

La plus longue journée – n'a que sa matinée; — chaque année n'a qu'un printemps, — la jeunesse qu'un temps — de bien courte durée. — C'est, à mon avis,— un lis qui fleurit — et qu'un coup de soleil — le même jour flétrit.— Il faut prendre à la volée — ce temps sitôt disparu. — Petit oiseau de passage, — à peine est-il éclos — qu'il fuit à tire d'aile. — Pour le mettre à profit, — écoutons la fourmi, — songeons à la cigale; — et du simple récit — de ce qu'elles ont fait et dit — tirons quelque morale.

Sans rime ni raison,— dans la belle saison, — la cigale chantait.— Rien d'ailleurs ne l'occupait; — et plus il faisait chaud, — plus elle s'égosillait, — si bien qu'elle assourdissait — les gens de sa chanson.

Pendant que cette folle — s'épuisait à chanter, — la fourmi avisée, — au lieu de l'écouter, — levait la moisson d'été.

L'été tout est facile;— de tout on peut faire sa proie.— Le sage qui l'emploie — à meubler son grenier — passe l'hiver en joie.

Quand le froid arriva, — la cigale honteuse, — chez elle ne trouva — blé, ni mil, ni avoine, — ni bois pour faire du feu; — et aussi elle commença, — épuisée et gelée, — un jeûne mérité, — un jeûne de durée, — un jeûne un peu forcé,— cousin de la famine.— Elle en vint à faire pitié: — les *peaux de l'estomac* — lui touchaient l'échine.

Chacun dans sa retraite — se tient tant qu'il a du pain; — mais, quand la faim le pique, — elle tire le loup du bois.

Misérable, maigre, étique, — avec le ventre aplati — et la figure pâle, — notre pauvre cigale — s'en va chez la fourmi;— elle lui demande à crédit— un peu de nourriture: — « Ne vous inquiétez pas: — quand viendra la chaleur, — je payerai avec usure — intérêt et principal: — vous aurez double mesure. » — « Retourne dans ton trou. — Moi, je ne suis pas prêteuse;— je n'ai pas ce défaut.—Mais dites-moi, à propos,—madame l'emprunteuse, — que faisiez-vous au temps chaud, — l'été, quand j'entassais? » — « Ce que je faisais l'été, — nuit et jour je travaillais: — dans la nuit, dans mon lit, — sur des airs choisis je notais, — je rimais, je corrigeais, — avec beaucoup d'attention, — une chanson que je sais; — et le jour je la chantais. — Bonne jambe, bon œil, — jeune, leste, éveillée, — je grimpais sur la plus haute branche — du peuplier le plus beau; — et sur la pointe d'un échalas — souvent vous m'avez entendue — chanter, comme un oiseau, — ma chanson si jolie. — Mais la faim, mais le froid,— m'ont ruinée et vieillie; — et vieux pauvre, vieux sot. — Je le sens bien, pauvrette! — et ce qui le plus me fâche, — c'est que de ma chansonnette — il ne me souvient plus d'un mot. »— « Allons, pauvre Jeannette,— reviens à tes sornettes; — vois à quoi t'ont servi — ta rime et ta musique. — Les vers de ta fabrique — sont d'un mauvais débit. — Je te l'avais bien dit, — rimeuse à la douzaine: — Laisse ton *rimaillage*;—l'été, il faut travailler; — dans l'été, il faut faire des provisions. » — « Vous parliez comme il faut, — et vous faisiez bien, voisine. — Eussé-je fait ainsi!... — Mais le besoin me mine; — voyez ma triste mine — et mon pauvre attirail. — Par pitié! un morceau — de grain, de farine, — de pain, de *millassime!...* »

Mais la fourmi: « Ah çà!— tu ne vois pas que tu m'excèdes?—Quand il y fallait penser, — grande paresseuse, tu chantais: — va-t'en danser maintenant. »

La pauvre musicienne, — au son de cette antienne, — pensa se trouver mal; — et, confuse et honteuse, — elle se sentit heureuse — d'entrer à l'hôpital.

A bien voir où tout mène, — il n'y a pas à s'y tromper: — le travail et la peine — sont le *chemin du pain*. —La règle est générale: — il faut tra-

vailler bravement, — ou, comme la cigale, — il faut voir de mauvais jours. — Jeune coureur de fêtes, — de cabarets et de bals, — qui dors au travail — et chantes en joyeuses parties : — du sort de cette sotte fais-toi donc un miroir : — tu y verras ton image — et tu changeras de vie, — en voyant l'avantage — de vivre sagement. Sans beaucoup de souffrances — on peut tout à tout âge ! — paresseux, rends-toi vaillant ! — libertin, fais-toi sage !

Un auteur renommé,— en français a rimé — la cigale d'Esope. —A son récit trop nu, — en patois j'ai cousu — un fragment d'enveloppe. — Regardez ce fourreau, — qui l'assortit peut-être — comme une vieille échoppe — devant l'hôpital neuf. — C'est mon coup d'essai. — Je n'ai jamais écrit ; — et, si mon badinage, — tenez-vous - le pour dit, — n'est pas bien accueilli, — vous ne me prendrez plus à pareil voyage.

Nous étions-nous trompé en estimant que ce morceau est spirituel, bien dit et bien pensé ?

Adrien DONNODEVIE.

LETTRES INÉDITES DE L'ABBÉ FAVRE [1]

Rien n'est si populaire dans le Languedoc et la Provence que les poésies patoises de Favre, et rien n'est moins connu que sa vie. L'avocat Brunier lui a consacré, dans l'édition de 1815, une courte notice qu'il avait l'intention de compléter plus tard, au moyen des renseignements fournis par les contemporains encore survivants du poëte. Sa mort prématurée l'empêcha de réaliser ce projet, et l'ignorance cupide de sa veuve vendit aux vieux papiers toutes ses notes, avec les manuscrits mêmes de Favre, dont il était possesseur et qu'il avait déjà sauvés une première fois de cette triste fin. *Habent sua fata libelli.*

Quand parut l'édition de 1839, il était peut-être encore temps de recueillir quelques traditions locales sur le curé de Celleneuve; mais l'éditeur trouva plus commode de reproduire, sans y rien ajouter, la notice de Brunier.

En présence de cette regrettable disette de documents biographiques, nous avons pensé que les lettres qui suivent pourraient présenter quelque intérêt. Elles permettent, en effet, malgré leur petit nombre, de connaître dans certains détails la vie intime de Favre, vie plus soucieuse et plus tourmentée qu'on ne le présumerait d'après la verve et la gaieté qui règnent dans ses œuvres. Elles le montrent pratiquant sans ostentation toutes les vertus qui distinguent le bon prêtre; s'efforçant de subvenir, avec le faible revenu de sa cure de village, aux infortunes qui s'agitent autour de lui; luttant avec une sereine énergie contre ce qu'il appelle la maligne influence de sa mauvaise étoile ; et, enfin, songeant à profiter, moins pour lui-même que pour le repos et l'avancement des siens, des hautes protections qu'il a sous la main.

Ces lettres, au nombre de huit, appartiennent à la Biblio-

[1] L'orthographe de son nom, relevé sur les registres de la ville de Sommières, où il naquit le 26 mars 1727, est Fabre. Ce n'est qu'à partir de l'année 1780 qu'il signa *Favre*.

thèque de la ville de Montpellier. La première, datée de 1761, est adressée à Mgr Renaud de Villeneuve, évêque de cette ville ; les autres, écrites de 1774 à 1782, sont adressées au neveu même du curé, qui servait dans les gardes du roi [1].

Peu de temps après la dernière, c'est-à-dire le 6 mars 1783, Favre mourait victime de son zèle à remplir ses devoirs de desservant, et consumé de chagrin d'avoir vu l'inutilité de tout les sacrifices qu'il avait faits pendant sa vie, pour assurer un sort heureux et brillant à ce neveu sur qui s'étaient portées toutes ses affections.

La perte des manuscrits que possédait Brunier sera toujours irréparable ; mais les poésies qui nous restent suffisent pour le placer au premier rang de nos poëtes languedociens. Il est à désirer qu'on en donne au plus tôt une édition complète et définitive. G.

[1] A ces lettres se trouve joint le brouillon d'une lettre du neveu à Mgr ..., que nous transcrivons ici, à cause des précieuses indications qu'elle donne sur l'oncle :

« MONSEIGNEUR,

»Le sieur Favre de St-Castor, mon oncle, âgé de cinquante-trois ans, à présent curé de la paroisse de Cournonterral, en Languedoc, sert dans l'état ecclésiastique depuis vingt-six ans, avec toute l'exactitude et la distinction qu'un homme religieux, observateur des devoirs de son état, doit y apporter.

»Quant à ses talents, ils sont reconnus pour avoir fructifié dans toutes les différentes places qu'il a occupées.

»Mgr de Villeneuve, dernier évêque mort, connu par son zèle et sa piété distinguée, l'avoit toujours employé avec succès, même dans les cas les plus épineux : il l'accompagnoit dans ses missions : il soutenoit avec ce digne prélat le poids de la chaleur et du jour, et, ne se rebutant jamais par les plus grands obstacles, il les surmontoit avec une louable constance.

»Y a-t-il eu quelque sermon d'éclat, M. Favre en a toujours été chargé, et il a laissé l'auditoire dans l'admiration de ses talents, autant qu'ils l'étoient de son zèle à remplir ses devoirs.

»A présent que son zèle et quelques infirmités l'arrêtent, malgré lui, dans son cabinet, il combat les erreurs, et il vient d'achever un ouvrage qui a pour titre : *Réponse aux questions de Zapata*, ouvrage dans lequel j'ose

I

MONSEIGNEUR,

Quelqu'intérêt que je pusse avoir de solliciter auprès de Votre Grandeur un établissement solide pour la nouvelle convertie qui continue d'édifier cette paroisse, et pour laquelle je fais, depuis environ trois mois, des avances que je ne sçaurois soutenir, ce seroit faire à votre charité une indigne surprise que de lui proposer un objet aux dépens d'un autre qui ne mérite pas moins d'y avoir part. Après avoir examiné, avec toute l'exactitude possible, le fonds des reproches dont cette communauté m'accabloit contre la régente, j'ay clairement découvert qu'on ne pouvoit l'accuser que d'un peu de négligence, et que tout le reste n'étoit qu'imposture et calomnie. Comme Votre Grandeur n'avoit rien décidé sur son compte, je lui fis entrevoir que la continuation de son emploi dépendroit peut-être des bons témoignages qu'elle me forceroit de vous rendre en remplissant ses devoirs avec plus d'attention. Ce

dire qu'il triomphe des erreurs et des blasphèmes dont celui de son adversaire est tissu.

»Mgr de Beaumont, archevêque de Paris, dont il a l'honneur d'être connu, a encouragé ses talents par une lettre qui prouve tout le cas que ce digne prélat fait de ses lumières, et Mgr le cardinal de Bernis, connu partout par ses lumières et son esprit, l'a honoré d'un commerce réglé.

»Quant aux vertus qu'il a apportées dans la société, sa conduite vers moi en est la preuve. Après avoir perdu un père dans le plus bas âge, que son inconduite a fait mourir pauvre, il m'a accueilli, m'en a servi lui-même d'une façon digne du père le plus tendre, et l'état que j'ai, je le tiens de lui.

»Mais son peu de fortune le mettant dans l'impossibilité non-seulement de pouvoir m'être utile, mais même de pouvoir vivre avec décence, j'ose supplier Votre Grandeur de vouloir bien lui accorder ou un bénéfice, ou une pension. Si c'est un bénéfice, il le desservira avec le même zèle qu'il a eu jusqu'à présent; et, s'il faut une approbation ou des certificats de son évêque, il les a trop bien mérités pour qu'il ne les lui accorde pas; et Mgr de Durfort, aujourd'hui archevêque de Besançon, qui avait rempli la place d'évêque de Montpellier avant Mgr de Malide, et qui l'honorait de son estime particulière, ne les refusera pas. »

seroit lui refuser la justice qui lui est due que de vous taire un changement qui lui fait honneur; on ne peut porter les soins et la vigilance plus loin qu'elle le fait depuis environ deux mois. Du reste, ses mœurs et sa piété ont toujours été exemplaires; les murmures contre elle ne sont plus aujourd'huy que dans la bouche de deux ou trois personnes amoureuses de la nouveauté, naturellement turbulentes, et qui passent tous les jours de l'amitié à la haine sans autre motif que leur caprice. J'espère que, si Votre Grandeur veut bien lui laisser le poste qu'elle occupe, elle en remplira les obligations avec le même zèle qu'elle le fait à présent. Quant à l'autre personne, dont le sort fait pitié, tandis que son retour à Dieu continue à me combler de joye, j'avoue que son état me pénètre d'une vraie douleur, d'autant plus que mon indigence propre ne peut être d'un grand secours à sa misère. Une personne charitable me remettoit 6 fr. tous les mois pour elle; il y en a trois que je n'en ay rien reçu, et je lui ai continué moi-même cette pension jusqu'à présent; mais ma petite bourse est à sec, et je suis à cet égard dans le plus cruel embarras. Mais vous, Monseigneur, qui êtes le père de tous les pauvres et dont la charité inépuisable peut tout ce qu'elle veut, et veut toujours le bonheur de la vertu affligée, permettez que je supplie Votre Grandeur, ou de donner à cette pauvre fille une régence ailleurs, s'il en est de vacante, ou une place dans quelque maison religieuse, ou, enfin, ce que votre générosité jugera à propos de faire en sa faveur. J'ai l'honneur d'être. FABRE, prêtre.

Castelnau, le 1er may 1761 [1].

[1] L'évêque répondit sur la même feuille: « Je suis charmé d'apprendre que la régente de votre paroisse a profité de vos avis, et qu'elle s'acquitte aujourd'hui de ses devoirs avec une application et une assiduité qui la met à couvert de tout reproche. Tandis qu'elle se soutiendra de mesme, je n'auray garde de la destituer. Je ne connois pas l'état et la situation de l'autre fille dont vous me parlez. Quand vous m'en aurez instruit, je verray si je puis faire quelque chose pour elle. Je suis, Monsieur, tout à vous

» Ce 3 may 1761. + F., évêque de Montpellier. »

II

A Cournonterral le 28e may 1774

J'ai reçu hier, mon cher ami, la lettre que vous m'avez écrite d'Amiens. Elle m'a fait autant de plaisir que la précédente nous avoit causé d'inquiétude, à votre mère et à moi. Vous pouvez continuer à les adresser chez M. Allut, qui vous salue. M. et Mme de Saint-Priest, chez qui j'eus l'honneur de dîner hier, et qui prennent le plus vif intérêt à ce qui vous regarde, me firent part d'une lettre fort honorable pour vous que leur a écrit M le chevalier de Pontécoulant. Ils me témoignèrent à ce sujet une satisfaction qui me combla de joye.

Soutenez, mon fils, ces heureux commencemens. Animez-vous à bien faire, et honorez des protecteurs qui ne se démentiront point si vous ne les découragez vous-même. Je sens que les premières épreuves sont rudes et fatigantes, et qu'il seroit dangereux pour votre santé de pousser le désir de bien faire trop au delà du devoir; mais, sans en excéder les bornes, on peut le remplir avec distinction, quand on a l'amour de son état; le zèle et ensuite l'habitude rendent tout aisé. Si vous voulez réussir infailliblement, mettez Dieu de votre côté. Le préjugé le plus odieux et le plus funeste seroit celui de penser que la profession que vous avez embrassée dispense des plus étroites obligations du chrétien. Souvenez-vous, au contraire, que c'est dans cette position, plus encore que dans toute autre, que les lumières et les secours de la religion sont nécessaires. Destiné au service d'un roi de la terre, n'oubliez point celui du roi des cieux. L'un et l'autre font le parfait militaire quand on sçait les réunir, et je n'aurai jamais une grande idée de la probité de ceux qui les divisent. Il est des vertus d'état dont la pratique vous est indispensable, et dont je vais légèrement vous tracer ici quelques règles: il faut aimer sa vocation, ou la regarder comme nulle et y renoncer. On se lasse bientôt de ce qu'on ne fait point par inclination. Tâchez donc de soutenir celle que vous avez témoignée jusqu'à

présent pour le parti des armes. Ayez pour vos supérieurs, quels qu'ils soient, ce respect et cette docilité qu'exigent la discipline et la subordination ; faites plus encore, allez au devant de tout ce qui peut leur faire plaisir, et proposez-vous en tout de mériter leurs bontez et leur confiance. Quelques démarches ne suffisent pas ; mais la constance les obtient infailliblement. Faire sa cour avec persévérance est un moyen sûr de gagner et, s'il est permis d'user de cette expression, d'apprivoiser les hommes, surtout quand le cœur est de la partie. On fait alors les choses de si bonne grâce que ce piége innocent devient pour eux inévitable. Ayez pour vos égaux cette douceur, cette déférence, qui fait le charme de la société. Point d'humeur, point d'amour-propre ; cédez aisément, mais sans bassesse. On se tire mal d'affaire quand on a l'imprudence de s'entêter, et on perd tout le fruit d'une bonne conduite passée, lorsqu'on s'engage trop avant pour des minuties.

Soyez tout à tous et point d'intimité particulière, au moins marquée. Cette préférence expose à des inconvéniens sans nombre et occasionne les événemens les plus fâcheux ; c'est là peut-être, de tout ce que je vous ai dit, ce qui mérite le plus une attention scrupuleuse et continuelle de votre part. M. de Saint-Priest me fit la grâce de me dire qu'il vous avoit donné ses conseils ; quoique je sois bien persuadé que vous ne les avez pas oubliés, ils sont pour vous d'une telle conséquence que je crois devoir ici vous les répéter. Leurs objets sont l'économie ; pour en sentir la nécessité, vous n'avez qu'à vous représenter la médiocrité de vos ressources. La privation du jeu suit du même principe. La régularité des mœurs ; ah ! mon cher fils, armez-vous sans cesse contre les vices opposez : on n'est plus bon à rien quand on se permet à cet égard la moindre faiblesse, et c'est échouer de la manière la plus indigne dès qu'on a cédé le moindre empire à cette passion funeste ; c'en est fait, le cœur se flétrit, l'âme se dégrade, et les objets de la plus noble ambition ne présentent plus rien de flatteur. Nous ne le voyons que trop tous les

jours : on n'est ni bon ami, ni bon parent, ni bon citoyen, moins encore bon militaire, quand une fois on a donné dans cet écueil ; c'est le naufrage de tous les biens et la sentine de tous les maux.

M. de Saint-Priest regarde comme très-mal fondée la crainte de vos messieurs pour la réforme des gardes du roi. Ainsi, je crois que vous pouvez vous rassurer à ce sujet... Adieu, mon cher ami, prends courage ; tout va son petit train ordinaire chez nous, à l'ennui près. Nous ne parlons jamais que de toi avec ta tendre mère ; elle t'embrasse un million de fois. Ne nous laisse jamais dans la peine sur ton sort, écris-nous souvent.... Adieu; je suis toujours ton bon oncle et le plus affectionné de tes amis.

FABRE, p^re^.

A M. DE SAINT-CASTOR, *garde du roi dans la compagnie de Luxembourg, en garnison en Picardie (Amiens)* [1].

III

Nous voilà, s'il plaît à Dieu, bientôt au terme de votre absence, mon cher fils ; quoique ce terme, tout prochain qu'il est, paroisse encore bien éloigné à notre tendresse, ce sera encore à Cornonterral que vous nous rejoindrez. Si je n'eusse pas joué de malheur à mon ordinaire, j'avais lieu de me promettre que ce ne seroit pas là que se ferait notre réunion : il n'a pas tenu à M. et M^me^ de Saint-Priest, à MM. nos grands vicaires, à M^gr^ de Malides, notre évêque, et à mille honnêtes gens qui ont tous été forcez, comme moi, que ce ne fût dans un poste plus paisible, plus avantageux et plus lucratif. Mais j'espère que le sort cessera de me persécuter, et que nos protections corrigeront la maligne influence de ma mauvaise

[1] Pour faire meilleure figure au corps, il avait fallu modifier un peu le nom de famille : Jean-Baptiste-Castor Fabre était devenu le chevalier de Saint-Castor, et l'oncle avait dû signer lui-même dans ses lettres : *Fabre de Saint-Castor*.

étoile. Si vous passez à Paris avant votre retour ici, ne manquez point d'y saluer M^gr^ de Malides. Cette démarche de votre part lui est due et nous sera utile. Il a de très-bonnes intentions; il est sage de ne rien négliger pour les entretenir. Je vis hier M. le comte de Ganges; il a fait de vous, à tout le monde, l'éloge le plus flatteur. Tâchez de ne le point démentir, et forcez par votre bonne conduite les envieux à se taire et nos bons amis à agir pour votre avancement. Je vous assure qu'ils n'y ont jamais été mieux disposez qu'aujourd'hui. Je ne puis vous cacher que j'ai fait faire à votre mère une démarche qui lui coûtoit, mais dont elle a lieu de s'applaudir et de se féliciter. Je voulus qu'elle se déterminât à venir avec moi à Château-d'Eau, remercier M. et M^me^ de Saint-Priest de la protection constante et très-décidée dont ils nous honorent; elle le fit. Je vous assure, mon fils, qu'elle y reçut un accueil tel qu'on ne l'eût peut-être pas fait aux personnes de la plus haute considération. La scène est très récente; elle est de mardy passé, et trop intéressante pour ne pas vous en faire part. Votre mère jouit d'une santé si brillante, elle a repris un embonpoint si picquant que, si je ne la voyois tous les jours, j'y serois trompé moi-même, et j'imaginerois qu'elle s'est arrêtée à l'âge de vingt-cinq ans; il semble, en vérité, que les années ne coulent pas pour elle. Ce jour-là, elle se mit dans un état de décence qui, s'il n'alloit pas jusqu'à la parure et à l'élégance, étoit au moins dans toutes les règles du bon goût. M. et M^me^ de Saint-Priest la virent avec tant de surprise, la reçurent avec tant de marques d'inclination et d'amitié, lui firent tant de politesses, que je n'ai jamais été témoin d'un spectacle plus flatteur pour moi. Ma lettre serait trop longue si j'entrois dans le détail de cette scène délicieuse. Vous en tirerez tout le fruit, s'il plait à Dieu, à votre retour, car vous y avez gagné! Elle a beaucoup sollicité pour vous, et la solliciteuse ne pouvoit être plus au gré des protecteurs. M. de Saint-Priest lui a promis, de la meilleure grâce du monde et avec toute l'effusion de sa sincérité ordinaire, qu'il s'occuperoit de votre avancement, et qu'il espéroit de ne pas s'em-

ployer sans succès. J'irai l'année prochaine à Paris, lui dit-il, et je ne négligerai aucune occasion de l'épauler de tout mon pouvoir : ce furent là ses termes les moins expressifs..... Partez, mon fils, le plus tôt qu'il vous sera possible. Notre impatience augmente à mesure que l'époque de la consolation et du plaisir approche.... Vous trouverez ici M. le chevalier de Saint-Priest, qui m'a parlé de vous avec le ton de la véritable amitié. Je crois que vous le verrez dans peu avec un bâton d'exempt, dans votre compagnie ; nouvel ami qui ne vous sera pas inutile, et à qui vous ne devez pas manquer de donner ici toutes les preuves de votre bon cœur et d'un sincère attachement. Adieu ! mon cher fils ; ouvrez votre cœur à la joye. Si vous nous aimez, comme nous n'en doutons pas, le repos et les plaisirs d'une tendresse réciproque vous dédommageront bientôt de vos peines et nous de nos chagrins. Adieu ! nous t'embrassons bien tendrement en idée ; juge de ce qu'il en sera quand nous pourrons le faire dans la réalité. C'est une mère, c'est un oncle dont tu connais les sentiments invariables, qui t'attendent. Adieu !

FABRE DE ST-CASTOR, p^re^.

Cornonterral, le 19^e^ juin 1775.

A M. de SAINT-CASTOR, *garde du roi de la compagnie de Luxembourg, actuellement à la Cour pour la reine ; à Saint-Germain.*

IV

Cornonterral, le 7^e^ avril 1777.

Je ne doute pas, mon cher ami, que ton voyage n'ait été pénible ; la rigueur du tems que nous essuyions ici et qui dure encore nous a tenus, ta mère et moi, dans des alarmes continuelles sur ton compte, jusqu'à l'heureux moment où nous avons reçu de tes nouvelles. Une gelée cruelle a désolé tellement la campagne dans ces cantons, que la feuille des meuriers est entièrement morte, et que nous pouvons y regarder la vendange comme déjà faite. Te voilà arrivé, après bien des

fatigues, au païs des nouvelles fatigues. Je te plains, et j'eusse souhaité de tout mon cœur prolonger pour toi les huit jours de délices que tu as goûtés à Paris; c'est autant de pris en passant. Mais, mon ami, nous éprouverons toujours dans cette vie, que le sort y est très libéral pour les peines et d'une économie qui tient de la lézine dans la distribution des plaisirs. Ce que tu m'apprends des bonnes intentions de M^me^ la baronne me réjouit d'autant plus que j'y vois au moins les tiennes, et que, si toute autre chose manque, l'essentiel reste: je veux dire ton amitié pour un oncle qui en connoît tout le prix. Donne-toi tous les mouvements que tu pourras, je ne t'en aimerai pas davantage; mais, si tu viens à réussir, c'est toi seul qu'il sera question de féliciter. Je voudrois bien que le malheur qui me suit ne s'étendît pas jusqu'à toi, et que ce fût ce que j'ai de plus cher au monde qui pût rompre l'enchantement. Le cher monsieur de Laage te manque; c'est une perte que je ressens comme toi-même: on se console plus aisément de celles de la bourse que de celles du cœur, surtout quand on est capable, comme toi, de faire la différence du prix des vertus et des sentiments d'avec celui du métal....

Nos affaires avec le vénérable Delort tirent à leur fin, et, malgré ses impostures, ses calomnies, ses souplesses, ses lamentations et ses bravades; malgré le soin qu'il avait eu de me barbouiller à l'évêché, j'ai lieu de croire que la conclusion ne lui sera pas honorable. On m'a délivré de lui, c'est toujours quelque chose de gagné; et j'ai eu l'avantage de le convaincre de tant de mensonges et de turpitudes devant M. Leherissey, qu'il est à la veille d'être aussi avant dans les bonnes grâces des supérieurs ecclésiastiques qu'il l'était dans celles des supérieurs de son corps. Il s'était, en dernier lieu, tellement brouillé avec notre prédicateur, que la principale querelle est aujourd'huy entre les mains de ces deux généreux champions. Fasse le Ciel qu'ils ne poussent pas trop loin leur ressentiment monastique; mais, comme l'un est de Moissac et l'autre d'Avignon, on a lieu d'espérer que les choses se passeront sans risque et sans scandale. On m'a envoyé à sa place un

ecclésiastique d'un certain âge, qui me paroît très-raisonnable et très-sensé, *videbimus infrà*. Agis toujours pour les affaires en question, ménage ta santé; aimes-nous toujours comme nous t'aimons, ta mère et moi. Adieu! mon ami; je ne sais quel nom te donner qui te convienne mieux.

FAVRE DE ST-CASTOR, p^re^.

A M. le chevalier de ST-CASTOR, *garde du roi dans la compagnie de Luxembourg, en garnison en Picardie; Amiens.*

V

J'ai lu avec plaisir, mon ami, la copie de l'arrêt rendu par la Cour du Parlement de Paris, en faveur de ton aimable épouse, ma chère nièce. J'aurois bien voulu l'avoir lors de ma première visite à M. de St-Priest; mais je lui en ferai part demain, en lui portant son étrenne ordinaire pour la nouvelle année. Les vœux que je fais pour lui sont sincères; mais vous ne doutez pas, vous autres, ou vous seriez injustes, que ceux que je fais pour vous ne soient assez ardents pour mettre le ciel en feu. J'ai tant à vous dire là-dessus et sur mille autre choses qu'il ne m'est pas loisible de le confier au papier. Partez au plus tôt possible, mes chers enfants; venez puiser chez moi et m'y rendre des consolations dont nous avons tous besoin. Là, nous concerterons mieux ce que nous avons à faire pour nous tirer de peine. Venez surtout rendre à une tendre mère une santé qu'elle ne peut recouvrer en votre absence; elle a besoin de ce remède, que je regarde comme spécifique. Où vous êtes-vous confinés, bon Dieu? Pourquoi ne pas pousser plus près de nous, afin de nous rejoindre avec plus de promptitude et moins d'embarras? Narbonne, Béziers et d'autres endroits plus voisins encore, ne valaient-ils pas le trou de la Gascogne où vous vous êtes exilés? Venez au plus tôt; ce n'est pas de là qu'on fait ses affaires; les ressources de toute espèce sont ici plus abondantes. Ecoute toi, grand garçon, je ne

puis te souffrir là-bas ; tu t'y rouilles, et les circonstances, les obstacles que vous avez à vaincre, les ressorts qu'il faut remuer, les résolutions qu'il faut prendre, demandent de ta part plus d'énergie. Ne manquez pas de venir tous deux, et, dès ma lettre reçue, marquez-moi quels sont vos désirs et vos besoins. En attendant, mille tendres embrassemens à Madame, à notre chère enfant, que vous aurez soin de remettre en des mains sûres, jusqu'à ce qu'elle nous donne la satisfaction de passer entre les nôtres.... Adieu, mon cher ami; adieu, ma chère mère ; adieu, mon adorable et trop jeune Adélaïde ; quand aurois-je le bonheur de vous voir unis à moi par le corps comme je vous le suis par les plus tendres sentiments du cœur ?

FAVRE DE ST-CASTOR.

A Celleneuve, le 8e janvier 1781.

A M. DE MARET, *capitaine à la suite de la cavalerie, chez Madame* FONTAN, *au port d'Auvillars, par Valence-d'Agen.*

VI

Tu dois, mon ami, un remercîment à M. le prince de Tingry, pour une lettre qui t'étoit adressée de sa part à Montpellier, en date du 8e février. Je t'en envoie la copie....

Je suis charmé d'apprendre que vous quittiez une ville aussi dispendieuse que l'est Bordeaux, pour passer dans une autre où vous trouverez, s'il plaît à Dieu, moins de trouble, autant d'agrémens et plus d'aisance. Tu te rapproches, d'ailleurs, d'un ami dont l'affection t'est connue et ne peut t'être que très-utile dans les circonstances présentes. Assure-le, de ma part, de toute la reconnoissance dont un cœur sensible peut être capable. La fermeté de Mme de M... m'enchante. Elle a raison de ne se point laisser abattre par des revers trop violents et trop cruels pour être durables. Je ne voy pas, il est vrai, que vous touchiez encore au terme de vos épreuves. L'éloignement des lieux ne permet pas de se le promettre de sitôt; mais la Providence, qui conduit tout, vous y fera arriver

un jour. Implorez avec moi son divin secours; soyez en garde contre toute foiblesse qui pourroit l'aigrir ; aimez-vous l'un et l'autre, et aimez-vous bien, cela est juste, et je ne crois pas que le ciel le désapprouve ; *sed pudice,* c'est le moyen d'obtenir son assistance et de n'avoir un jour qu'à le bénir de ses bienfaits. Dis à ton aimable moitié tout ce que tu sçais que je sens pour elle : c'est lui faire connoître mon cœur que de lui exprimer ce qui se passe dans le tien; avec cette différence pourtant que tu dois l'aimer avec toute la vivacité de l'amour, et que je l'aime avec toute la tendresse de l'amitié. Comme ce sentiment n'a rien d'alarmant pour elle, fais-lui entendre, je te prie, qu'elle daigne le payer de quelque retour. Adieu, mon ami; veille à sa conservation, à son bien-être, et ménage-toi, si tu comptes mon repos et ma santé pour quelque chose. Adieu, ta mère va très-bien et vous embrasse comme le bon vieux oncle.

FAVRE DE ST-CASTOR.

A Celleneuve, le 12e mars 1781.

VII

Celleneuve, le 7e juillet 1781.

Je n'ai reçu que jeudi passé, 5e du courant, ta lettre datée du 26e juin dernier. Ces délais sont fâcheux et nous font tort. J'apprens que ta situation est gênée et j'en suis au désespoir, sans en être surpris ; vous seriez moins malheureux si tout le monde avoit pour vous la même bonne volonté que moi, ou si mes facultez répondoient à mon inclination. J'en suis encore aux mêmes enseignes avec ceux qui en veulent à mon bénéfice que j'ai acheté pour trois années, par les avances qu'il a fallu faire la première. Je ne sçai comment tout ceci tournera; mais tout au moins l'affaire, qui ne fait que menacer encore, a tout l'air d'être fort longue, si elle vient à s'engager sérieusement. Si mes compétiteurs laissent encore passer trois mois, il ne sera plus question de rien ; ceci m'a tellement inquiété, ainsi que ta mère, que notre santé en est considéra-

blement altérée. Mais laissons là cette affaire et parlons des vôtres, qui m'affectent infiniment davantage.... Il ne me reste qu'un parti à vous proposer : tout tend à votre ruine ; je le vois, c'est ici un jeu où l'on veut vous perdre et vous faire, pour ainsi dire, périr à petit feu. Votre plus juste est de venir chez moi et d'y rester jusqu'à la fin de la guerre ; qu'elle dure ou non, nous en attendrons la fin avec patience. Madame de..., qu'on ny connoît point, y passera pour une nièce de ta mère qui la sera venue voir, et nous nous y donnerons, en attendant, les consolations dont nous avons besoin et que la seule amitié peut procurer. Si ce parti, que je souhaite que vous preniez, vous convient à l'un et à l'autre, assurez le sort de notre chère petite Adélaïde, faites-moi un état de vos dettes et marquez-moi promptement ce qu'il faut pour le voyage, en me donnant ici le temps de respirer. J'espère que le Ciel me mettra à même de pourvoir à tout, et de vous aider efficacement à terminer vos peines et les nôtres. Qu'au reste, des ombrages et des craintes ridicules ne vous arrêtent point ; la prudence les dissipera, et j'espère que le repos et le plaisir en prendront la place. Embrasse tendrement de notre part, mon ami, une épouse qui t'achète cher et qui te coûte infiniment moins qu'elle ne vaut, une fille que nous adorons et qui manquera quelque tems à notre joye. Assure Madame de de L'Ostande de toute l'affection de sa cousine et de la mienne, et crois toujours comme un article de foi que la prunelle de nos yeux ne nous est pas plus chère que l'aimable étourdi à qui j'adresse ma lettre.

FAVRE DE ST-CASTOR.

VIII

Quelqu'amers que soient pour moi les reproches que tu me fais sur mon silence, je te les pardonne ; mais je ne te passe pas également certaines craintes que tu ne peux concevoir qu'avec la dernière injustice, et dont tu n'as pas craint de me régaler. Ah! mon ami, laisse dévorer quelques chagrins

prêts à finir à un cœur dont tu pris possession pour l'éternité en naissant, et ne le déchire pas toi-même, tandis que son silence est un témoignage de sa tendresse pour toi.

J'ai pris vivement part à la perte que Madame de M... vient de faire dans la personne de M. son grand-père. Je connois trop les sentiments de cette âme bien née pour douter un moment de l'impression que cette triste nouvelle a dû lui faire. Ce qui pourra peut-être aider à sa consolation, dans les circonstances présentes, c'est qu'elle et toi vous trouverez plus d'acheminement à votre repos et un obstacle de moins à surmonter pour y parvenir.

Je fis voir dernièrement à M. de St-Priest la copie de l'arrêt rendu en faveur de Madame de M... et de sa fille au Parlement de Paris. Voici de mot à mot ce qu'il me dit à votre sujet : Leur séjour à la petite ville où ils sont est un temps perdu, et ils pourroient le mieux employer. Leur affaire demande du mouvement et de l'énergie. Avec un titre aussi sûr et aussi légal que cet arrêt, il ne dépend que de Madame de M... de se faire payer par le procureur fondé de sa partie adverse, mais il faudroit pour cela qu'elle se rendît elle-même à Paris pour en presser l'exécution. Il faut encore qu'elle s'empare de sa fille, dont elle est tutrice naturelle et qu'on ne peut lui refuser, non plus que les 1200 fr. de pension, sous aucun prétexte. Le sort de cet enfant est d'autant plus important pour la mère, qu'en cas de mort elle est son héritière naturelle, si l'enfant décédoit après le père. Pour votre neveu, je lui vois perdre sa place dans les gardes du corps, s'il ne va servir au quartier. Je sçais fort bien que leur voyage en Amérique est inévitable, mais il n'est rien moins que pressant; qu'ils fassent leurs affaires en France, et je me fais fort, après un quartier de service, d'obtenir du prince de Tingry un nouveau congé aussi long que celui qu'il a eu, et qui est sans doute près d'expirer.

Voilà, mon ami, sur quoi je vous prie de méditer sérieusement l'un et l'autre. Quant à moi, l'avis me paroit prudent, mais je crains qu'il ne soit pas de votre goût. Quoi qu'il en

Li Bouquetiè
Soun pas d'ome, soun de papiè.

(V. de C. GLEIZES.)

Les gens de la Roquette ne sont pas des hommes, — mais des silhouettes de papier.

2

Les habitants de Montpellier disent des campagnards :

Lou paysan dona un iòu
Per avedre un biòu.

Le paysan ne donne un œuf — que pour avoir un bœuf.

Les campagnards répondent à ce reproche d'avarice par une accusation de manque de courtoisie :

Couvit de Mounpeliè,
Couvidà à l'escaliè.

Les invitations (à dîner) des gens de Montpellier — ne se font qu'alors que vous avez franchi le seuil (pour partir).

3

De pays à pays, les Bigordans disent :

Bearnés,
Faus e courtés.

Le Béarnais — est faux, quoique courtois.

Les Béarnais répondent :

Bigordan,
Pir que quant.

Le begordan — est le pire (de tous les hommes).

On nomme *aqueiramen* la bravade qui se dit pendant les combats ou luttes à coups de pierres qui résultent de ces provocations.

III. — CRI

Les cris (*crit, cridada*) des marchands se répètent et se transmettent de génération en génération, sans beaucoup de

changements. C'est ce qui a fait appeler les marchandes des rues *repetieiras*.

1

Cri des marchandes de fleurs :

Viuletas de fevrier,
Per damas e per cavaliers.

Violettes de février, — pour dames et cavaliers.

2

Cri des marchands de salade :

Ai d'ansaladetas,
Poulidetas,
Fresquetas.

3

Cri des marchands de limaçons :

Ai de cacarauletas;
Soun caudetas,
Fumou!

Ou bien :

Ai des cacarauletas,
Des cacarauletas (*bis*).

4

Cri de l'étameur :

A estamà
Cassarola, abrazà!

5

Quelquefois le cri est une véritable chanson. Tel est cet autre de l'étameur :

A estamà
Cassarola, abrazà,
E blanchi las fourchetas,

Li Bouquetiè
Soun pas d'ome, soun de papiè.

(V. de C. GLEIZES.)

Les gens de la Roquette ne sont pas des hommes, — mais des silhouettes de papier.

2

Les habitants de Montpellier disent des campagnards :

Lou paysan dona un iòu
Per avedre un biòu.

Le paysan ne donne un œuf — que pour avoir un bœuf.

Les campagnards répondent à ce reproche d'avarice par une accusation de manque de courtoisie :

Couvit de Mounpeliè,
Couvidà à l'escaliè.

Les invitations (à dîner) des gens de Montpellier — ne se font qu'alors que vous avez franchi le seuil (pour partir).

3

De pays à pays, les Bigordans disent :

Bearnés,
Faus e courtés.

Le Béarnais — est faux, quoique courtois.

Les Béarnais répondent :

Bigordan,
Pir que quant.

Le begordan — est le pire (de tous les hommes).

On nomme *aqueiramen* la bravade qui se dit pendant les combats ou luttes à coups de pierres qui résultent de ces provocations.

III. — CRI

Les cris (*crit, cridada*) des marchands se répètent et se transmettent de génération en génération, sans beaucoup de

changements. C'est ce qui a fait appeler les marchandes des rues *repetieiras*.

1

Cri des marchandes de fleurs :

Vìuletas de fevrier,
Per damas e per cavaliers.

Violettes de février, — pour dames et cavaliers.

2

Cri des marchands de salade :

Ai d'ansaladetas,
Poulidetas,
Fresquetas.

3

Cri des marchands de limaçons :

Ai de cacarauletas;
Soun caudetas,
Fumou!

Ou bien :

Ai des cacarauletas,
Des cacarauletas (*bis*).

4

Cri de l'étameur :

A estamà
Cassarola, abrazà!

5

Quelquefois le cri est une véritable chanson. Tel est cet autre de l'étameur :

A estamà
Cassarola, abrazà,
E blanchi las fourchetas,

Estamà lou peiròu :
Lou travau
Se farà couma cau !

6

Et ce cri d'une marchande de fines herbes :

Quau vòu achetà d'herbetas
Ane à la Blancariè,
Aco de Marioun la coueta,
Que ne dona un plein paniè.
La Marioun (*bis*)
A d'erbas ple soun coutilhoun.

IV. — CRI DES ANIMAUX ET DES CHOSES

D'après les paysans, les cris des animaux sont tous significatifs.

1

Le coq dit aux étrangers :

Cacaraca !
Me tastaras pas !

Coquerico, — tu ne me mangeras pas !

A ses maîtres :

Cacaraca !
M'acabaras pas !

Coquerico, — tu ne pourras pas m'achever en une seule fois !

A quoi les paysans répondent : « Ou veiren bé ! — Nous verrons bien. »

2

Le rossignol :

Dur, dur, dur ; mol, mol, mol.
Chuco, chuco al roussignol !

3

La caille :

Tres per un ! — Tres per un !

Trois pour un ! (*bis*)

Ces cris étant inarticulés et en général composés de polyphthongues, et la langue d'oc rendant très-bien leurs variations vocales, les paysans assurent que les animaux, les oiseaux surtout, parlent languedocien.

Il est à remarquer qu'à part son nom ordinaire, chaque animal en a un autre tiré de son cri : *miau-miau* (le chat), *cacaraca* (le coq), *piu-piu* (le moineau), *chiu-chiu* ou *rechiuchiu* (l'oiseau chanteur), *cascalhà* (la caille), *mèmè* (le mouton), *baubau* (le chien), etc.

4

Les cloches disent aux mortels :

Venés lèu ! — Venés lèu !

(V. de C. GLEIZES.)

Venez vite ! — Venez vite !

5

Les cloches de Rieussec :

Que tèn, tèn ! — Que tèn, tèn !

(Proverbe.)

Qui tient, — tient !

Les gens de Rieussec ont la réputation d'être fort intéressés.

V. — DIFFICULTÉS DE PRONONCIATION

C'est ce qu'on nomme *repetieiras*. Il s'agit, en effet, de répéter ce que quelqu'un a dit, pour si difficile que ce soit, sans se tromper. — On a pour cela des phrases toutes faites.

1

Una pouma — giroundenca. — Ai ! — couci me degiroundencaràì !

2

Tarascounen, — quante jour te detarascounaras?— Me detarascounarai — quand lous autres Tarascounens — se seran detarascounats.

3

Un coudoun per vous, madama ; — un coudoun per vous, moussu ; — tres coudouns per vous, madama ; — quatre coudouns per vous, moussu ;— cinq, etc.

4

Coudoun calha ; — calha, coudoun. — (Trois fois et rapidement)

On finit toujours par dire : « Cada couioun. » A quoi l'on répond de suite : « Aube per vous ! »

VI. — DIT

Le *jitat* (trait, répartie, de *jitar*, jeter) est une manière de dire sacramentelle qui s'applique régulièrement à tel ou tel événement de la vie, à telle ou telle occasion.

1

Ainsi, lorsque la nouvelle mariée entre dans la maison de l'époux, la belle-mère, ou à défaut la plus proche parente, pourvu qu'elle soit mariée, jette sur elle des grains de froment à poignées, en signe d'abondance et de bonheur, et dit :

Tant i'a aqui de gros de blat,
Tant de temps segues maridat.

Autant qu'il y a là de grains de blé, — autant d'années soyez-vous mariés.

2

Une jeune fille qui se laisse enlever prononce le distique suivant, en s'arrangeant de façon à être entendue par les voisins :

Adissias, ma maire, — revendrai pas pus.
Partisse dissapte, — revendrai dilus.

Adieu, ma mère, — je ne reviendrai plus. — Je pars samedi, — je reviendrai lundi.

D'après l'usage populaire, l'enlèvement ne doit durer que trois jours.

3

Lorsqu'on propose en mariage une jeune fille aimable, mais légère, le jeune homme répond :

Dona Gaia me plai be,
Mès que jamai noun me siè re.

La dame Gaie me plaît beaucoup, — mais qu'elle ne me soit alliée en rien.

4

On dit à un enfant qu'on soulève pour lui faire traverser un ruisseau :

Sauta, alengri,
Qu'aco's toun cami.

Saute, *alengri* [1], — que c'est là ton chemin.

5

Un amant qui veut faire décider sa maîtresse par jalousie, dit :

Digo-mi se m'aimes
Ou se m'aimes pas.
Ni sabi uno drouleto,
Galiardeto,
Que m'aimaro be,
Ou sabe be.

(V. de M. Liebich.)

Dis-moi si tu m'aimes — ou si tu ne m'aimes pas. — Je sais une jeune fille — très-aimable, — qui m'aimera bien, — je le sais bien !

[1] *Alengri* ne se dit que dans cette locution, et le sens en est oublié.

6

Voici une invitation à un rendez-vous :

Anèn à la fouon,
Janetoun, ma mio ;
Anen à la fouon,
Te dirai quicon.

Allons à la fontaine, — Jeanneton, ma mie; — allons à la fontaine, - je te dirai quelque chose.

Si la jeune fille répond :

Lai bole pas anà
A la fouon touto souleto ;
Lai bole pas anà
Que moun galan lai es pas.

(V. de M. Liebich.)

Je ne veux pas aller — à la fontaine seulette ; — je ne veux pas y aller, — car mon amant n'y est pas.

c'est qu'elle n'agrée pas cet amour.

7

Lorsque les parents d'une jeune fille mettent des obstacles à son mariage, elle se met à la fenêtre, le matin, en se peignant, et fait connaître par un couplet la décision qu'elle a prise de se marier de son seul gré.

En voici un exemple :

Lou bole, ma mèro, aquel tounalié;
Serai la mestresso de soun ateliè.
Pourtarai oumbrelo, pourtarai las flous,
Embe ma testo alerto passarai per tout.
Lou bole, ma mèro, amai ieu l'aurai.
A la fouon de Nimes ièu l'espousarai.

(V. de M. Liebich.)

Je le veux, ma mère, ce tonnelier. — Je serai la maîtresse de son atelier. — J'aurai une ombrelle et des fleurs à la coiffure. —

Je passerai partout la tête haute. — Je le veux, ma mère, et je l'aurai. — Nos épousailles se feront à la Fontaine de Nîmes.

Je n'ai pas besoin de dire que les rendez-vous aux fontaines étaient généralement ceux des amoureux.

8

Dit de mendiant :

Aguès piétat d'un malurous,
Que toujours pregarà per vous.

Ayez pitié d'un malheureux, — qui toujours priera pour vous.

VII. — DIT DRAMATIQUE

On nomme aussi *jitat* le petit rôle que chaque petit acteur récite dans les jeux scéniques ou mimiques qui ont lieu aux fêtes de saint Vincent, de saint Sébastien, en carnaval, etc.

La *Sant-Vincenada,* jeu du martyre de saint Vincent, est fort en usage encore dans tout l'arrondissement de Lodève. — Le saint est conduit au supplice par des soldats; il a les épaules couvertes d'un manteau et les mains liées derrière le dos. Les soldats se sont fait des armes et un harnais militaire avec les premiers objets, les premiers outils venus, rubans, ceinturons, haches, lardoires, etc. Le capitaine se distingue par la plume qui est à son chapeau et la longue broche qui lui sert de lance.

On va ainsi, en bande, de porte en porte, de village en villlage, récitant les *jitats,* les rôles, et l'on reçoit, en signe de remerciements, des fruits, des gâteaux, des confitures, etc., dont on fait, sur le tard, une pantagruélesque collation.

1

Ces *jitats* sont fort longs et assez curieux. Le martyr dit :

Ièu siei sant Vincèn, me van faire peri ;
Douna-me ie quicon que fagou pas souffri, etc.

Je suis saint Vincent, on va me faire périr ; — donnez-leur quelque chose, pour qu'ils ne me fassent pas souffrir, etc.

2

Le capitaine :

Ièu siei lou capitani d'aquesta coumpanhè;
A fauta de chival, me fau anà à pè.
Aqueste es sant Vincent, qu'anan martyrisà, etc.

Je suis le capitaine de cette compagnie. — Je ne vais à pied qu parce que je n'ai pas de cheval. — Celui-ci est saint Vincent, qu nous allons martyriser, etc.

3

Le plus petit de la bande :

Siei pichot, pichot, couma una lentilha;
Se me dounas pas res, vous raube vostra filha, etc

Je suis petit, petit, comme une lentille ; — si vous ne me donne rien, je vous volerai votre fille, etc.

Comme on voit, c'est une sorte de perpétuation des mystère du moyen âge à notre époque. — Il serait fort important d'a voir ces *jitats* en entier. Nous prions nos correspondants d vouloir bien tâcher de les avoir.

VIII. — ENIGME

Répéter et expliquer des *devinalhas* (énigmes) est l'un de jeux les plus aimés des Méridionaux. Il en est beaucoup d fort ingénieuses.

Elles commencent toutes par la demande : *De qu'es aco?* o *De qu'es? De qu'es?* ou *Que s'es? Que s'es?* selon les lieux. C'e même par ces expressions qu'on les désigne d'ordinaire. *Joug à de qu'es aco? de qu'es aco?* littéralement : « jouer à qu'est-c que cela? qu'est-ce que celà? » c'est jouer aux énigmes.

1

D. De qu'es aco? De qu'es aco :
Un camp laurat,

Ounte l'araire a jamais passat?
R. Lou tèulat.

Demande. Qu'est-ce que cela? Qu'est-ce que cela : — un champ labouré, — où la charrue n'a jamais passé ? — Réponse. Le toit.

2

D. De qu'es aco ? De qu'es aco :
Quatre doumaiseletas,
Chacuna dins sa cambreta,
E dins un meme oustalet?
R. Una noza.

D. Qu'est-ce que cela (*bis*):— Quatre petites demoiselles, — habitant quatre petites chambrettes — dans la même maison? — *R.* Une noix.

3

D. De qu'es aco? De qu'es aco:
Grand couma lou ciel,
Pichot coum' un anel,
Amar couma lou fel,
Dous couma lou mel?
R. L'ouliviè.

D. Qu'est-ce que cela (*bis*) : — Grand comme le ciel, — petit comme un anneau, — amer comme le fiel,— doux comme le miel? — *R.* L'olivier.

Il est, en effet, grand comme *arbre,* — petit comme *baie,* — amer comme *fruit*, — doux comme *huile.*

4

D. De qu'es aco? De qu'es aco :
Ma maire m'a fach en cantan ;
Soui nascut abilhat de blanc ;
N'ai ni couga ni testa;
E noun soui ni home ni bestia ?
R. L'iòu.

D. Qu'est-ce que cela (*bis*): — Ma mère m'a fait en chantant. — Je suis né vêtu de blanc ; — Je n'ai ni queue ni tête, — et ne suis ni homme ni bête. — *R.* L'œuf.

5

D. De qu'es aco ? De qu'es aco :
Un oustau sans cheminieira,
Qu'a gès d'oustalieira,
E que nourris pourtant
Fossa fenéants
E groumands ?
R. La gleisa.

D. — Qu'est-ce que cela (bis) : — Une maison sans cheminée, — qui n'a point de ménagère, — et qui nourrit cependant — beaucoup de fainéants — et de gourmands ? — *R.* L'église.

6

D. De qu'es aco ? De qu'es aco:
Que fai balin, balan,
Sus lou coutilhoun de ma grand?
R. Lou clavier.

D. Qu'est-ce que cela (bis): — Qui fait du bruit — sur les jupes de ma grand'mère ? — *R.* Le clavier.

7

D. De qu'es aco ? De qu'es aco :
Un drap,
Petassat et repetassat,
Ounte l'agulha a jamai passat ?
R. Lou ciel.

D. Qu'est-ce que cela (bis) : — Une tenture, — rapiécée et toujours rapiécée, — où l'aiguille n'a jamais passé ? — *R.* Le ciel.

8

D. De qu'es aco ? De qu'es aco:

Que vèn à chabal
E s'en vai a pè ?
R. Lou mau.

D. Qu'est-ce que cela (bis): — Qui vient à cheval (c.-à-d. vite) — et s'en va à pied (c.-à-d. avec lenteur)? — *R.* Le mal.

M^me^ de Sévigné, suivant en cela l'usage populaire, en donne un de ce genre.

IX — ÉPIGRAMME

Les épigrammes (*escarnimen*, *lampoun*) se répandent et se perpétuent, presque toutes, sous forme de couplets fortement rhythmés ou même chantés.

1

Contre un homme de la montagne:

Gavachou de la mountanha
Rousigava la castanha.
La castanha se perdet,
Lou gavachou se penjet.

(V. de H. BOUQUET, de Montpellier.)

Le *gavach* des montagnes — ne se nourrit que de châtaignes. — La récolte des châtaignes ayant manqué, — il se pendit.

2

Contre un valet goulu:

Varlet, varlet,
Manja croustets
Darriè lou cabinet
De moussu Villaret.

(V. du même.)

Valet, valet, — mange croûtons — derrière l'armoire — de M. Villaret.

3

Contre une femme gourmande:

Catarino,
La pesairo,
De brouquetos
Revendairo,
N'a vendudo sa camiso
Per croumpà de groumandiso;
N'a vendut soun coutilhoun
Per croumpà de cambajoun;
N'a vendut un bastimen
Per croumpà de coufimen!

(V. de C. Gleizes.)

Catherine, — la peseuse, — de petites herbes — revendeuse, — a vendu sa chemise — pour acheter des friandises; — a vendu sa jupe — pour acheter du jambon; — a vendu une maison — pour acheter des confitures.

4

Contre les Meuniers:

Mouliniè
Passo-farino,
D'un sestiè
Ne fa 'n emino;
D'un emino un pougneirou,
Lou mouliniè ba raubo tout:
D'un pougneirou fa un juntat.
Lou mouliniè ou a tout raubat!

(V. de C. Gleizes.)

Le meunier — passe-farine — d'un setier — fait une émine, — et de cette émine une poignée; — le meunier vole tout: — d'une poignée il fait une pincée. — Le meunier a tout volé.

5

Contre la Communion des protestants :

Un cop de pan, un cop de vi,
Maissa-negra ne vei la fi.

Un morceau de pain, un coup de vin, — sont bientôt achevés par les mâchoires noires (les protestants).

6

On assure, par dérision, que voici les paroles sacramentelles de leur eucharistie :

Crosti, minosti,
Envala aquel crosti !
Crosti, mini,
Envala aquel cop de vi !

Il n'y a dans cette plaisanterie d'autre pointe que le rapprochement peu spirituel des mots *crosti* (croûton) et *Christi*.

7

Contre un niais :

Bouneta de Catadis
S'en vai à Paris ;
Anèt dins sas braias :
Tout lou monde ris.

(V. de H. Bouquet.)

Bonnet de Catadis — alla à Paris. — Il se laissa affaisser dans ses braies : — tout le monde se mit à rire.

8

Contre plusieurs villages des Cévennes :

A Balloraugo fòu l'amour ;
A la Salle l'entretènou.

A Ballorauguo fòu l'amour,
A Sant Andrieu niech e jour.

(V. de M. Liébich.)

A Valleraugue, on fait l'amour; — à la Salle, on l'entretient. — A Valleraugue, on fait l'amour; — à Saint-André, nuit et jour.

9

Contre les filles de Saint-Saturnin (Hérault) :

Las filhos de Sant-Satourni,
Vendou las cofos per croumpà de vi ;
Las nostros ne fan pas antau ,
Van à la cavo, buvoun al pegau.

Les jeunes filles de Saint-Saturnin — vendent leurs coiffures pour acheter du vin ; — les nôtres ne font pas ainsi : — elles descendent à la cave et boivent à même à l'outre.

10

Contre une jeune femme pauvre :

Me soui maridado,
M'an pas res dounat
Que la maisso d'uno cabro
E la cuo d'un rat.

(V. de M. Liébich.)

Je me suis mariée, — on ne m'a rien donné (en dot), — si ce n'est la figure d'une chèvre — et la queue d'un rat.

11

Contre les Gavots :

Lou Jon bouliò la Jano ;
La lui bouliòu pas dounà.
« Fau faire, fau dire,
Fau maridà lou Jon :

L'i dounarèn lou castanié,
Nous reservarèn las castanos. »

(V. du même.)

Le Jean aime la Jeanne ; — on ne voulait pas la lui donner. — « Il faut faire, il faut dire (ce sont les parents qui parlent), — il faut marier le Jean. — Nous lui donnerons le châtaignier — nous nous réserverons les châtaignes. »

12

Contre les gens d'Agonés :

Anas-vou'n en Agounés,
Pa e peras ie troubarés.
Lou mati,
Peras e vi.
Lou dinà,
Peras e pa.
Lou subre jour,
Peras toujours.
E la sera,
Toujours pera!

(V. de l'abbé de Sauvages.)

Allez à Agonés, — on ne vous offrira que du pain et des poires. — Le matin,— poires et vin.—A dîner,— poires et pain. — Après diner, — poires toujours.— Et le soir, — toujours poires.

13

Contre les Cévenols :

De gens de Cevenas
Noun fagues padenas,
Que traucadas soun.

(Du même.)

De gens des Cévennes, — ne fait pas poële à frire, — car ils sont troués (on ne peut s'y fier).

14

Contre les Auvergnats :

Espigno poun, e rounzo esfato :
Gavot es fi, Auvergnat passo.

L'épine point, la ronce déchire : — le *Gavach* est rusé, mais l'Auvergnat l'est bien davantage.

15

Contre une bavarde :

Catarino,
Ma vesino,
Presta-me vostre tambour,
Que ma cata se marido,
La voudriò fà dansà 'n tour.

(V. de M. Liébich.

Catherine, — ma voisine, — prêtez-moi votre tambour ; — ma chatte se marie, — et je voudrais la faire danser.

16

Contre une femme peu ménagère :

Catarina,
Ma vesina,
Dona de civada as biòus
E de brèn à las galinas,
Se vos que te faguou d'iòus.

Catherine, — ma voisine, — donne de l'avoine au coq — et du son aux poules, — si tu veux qu'elles te fassent des œufs.

17

Contre une jeune fille laide :

Janeto,
Pago de bi blanc,

De cousteletos,
Sarai toun galan.
(V. de M. Liébich.)

Jeannette, — paye du vin blanc — et des côtelettes, — et je serai ton amant.

X. — FABLES

Nos paysans savent un assez grand nombre de fables. Elles ont généralement pour héros le renard et le loup.

La fable populaire se borne, d'ordinaire, à une simple citation, qui en est comme le résumé et l'explication. Ainsi l'on dira d'une personne qui fait semblant de mépriser une chose qu'elle ne peut avoir :

« T'en soucites pas... Antau disiè lou reinard das raisins. »

« Tu ne t'en soucies pas... Ainsi faisait le renard des raisins. »

Ce trait fait allusion évidemment à la réponse bien connue du renard, dont La Fontaine a donné une version si amusante.

1

Lou Reinard e lous Raisins

Lou reinard vejet, au pus bord d'una trelha, de rasins veirats que ie plasièn fossa.

Ensajet de lous avedre. Quant ajet vis que ie poudiè pas ateni, diguèt, en faguèn lou refastignous :

— M'en soucite pas !

Le Renard et les Raisins. — Le renard vit, tout au haut d'une treille, des raisins mûrs, qui lui plurent fort. Il essaya d'y atteindre ; quand il vit qu'il lui était impossible de les avoir, il dit : — Je ne m'en soucie pas !

Le troubadour Peyrol raconte la même fable d'un renard et de cerises.

2

L'Agassa e lou Courpatas

L'agassa diguèt un jour au courpatas :
— Moun Diu, couma siès negra.
L'autre ie respoundeguèt :
— E tus aussi n'as de bon rodes.

La Pie et le Corbeau. — Un jour, la pie dit au corbeau : — « Mon Dieu, comme tu es noir ! » — L'autre lui répondit : « Tu as aussi tes bonnes taches. »

Mistral, dans la charmante préface qu'il a mise en tête de la *Farandoulo* (p. 30) d'Anselme Mathieu, en a fait une application à la manière rustique :

« Poudriès bèn me respondre ce qu'à l'agasso respoundeguè lou courpatas :

« — Moun Dièu ! coume siès negre ! disiè l'agassa au courpatas.

» Aquest ie repliquè :

» — E tu n'as de bon rode ! »

3

Lou Reinard et la Galino

Lou reinard diguèt à la galino de sourti de soun trau.
La galino ie respon :
Grand-mecis, que fau quicon.

Le Renard et la Poule. — Le renard dit à la poule de sortir de sa cachette. — Celle-ci lui répondit : — Grand merci, j'ai du travail à faire.

(V. La Fontaine, *le Coq et le Renard*, II, 15.)

Cette fable a été mise en œuvre par le poëte A. Guiraud (*la Font Putanella*, a. s.). Après avoir fait dire à l'un de ses personnages :

«Escoutas, moussu Croc, ce que dis la sourneta
Que canta la nourissa à soun enfan que teta, »

Il la donne de cette façon :

« Lou reinard à la galina
Disiè : Sourtis de toun trau ;
N'ajes pas pòu, ma vesina.
Vole pas te faire mau.
La galina ie respon :
Pode pas, que fau quicon.
Gramecis
De l'avis.
Visitas d'autres vesis ;
Per nautres, vous avèn prou vist.

Le renard à la poule — dit : Sors de ta cachette. — N'aie pas peur, ma voisine, — je ne te ferai pas de mal. — La poule lui répondit : — Je ne puis, je suis occupée. — Merci de votre avis. — Visitez d'autres voisins ; — pour nous, nous vous avons assez vu !

4

La Mandreto e lou Loup

Un cop i'abiò uno mandro et un loup que trabalhaboun à l'ort.

La mandreto, fino coumo tout, que sabiò à l'oustal un pot de mel entier, disiè al loup :

— Entèn, que me cridoun per anà al filoulet !

— Eh bè, beis-i.

La mandro s'enanèt à l'oustal coumensà le pot de la mel. S'entourno à l'ort. Le loup i demando :

— Couci l'as feit apelà ?

— Coumensadet ! coumensadet !

Al cap d'un chic, la mandro se rebiro e dis al loup :

— Entèn, que me cridoun. Plêt-i ? — Haïssables !

— E be ! tourno-s'i, le loup diguèt.

S'entourno al pot de la mel, le metèt à mieg, e revenguèt à l'ort.

— Couci l'as feit apelà ?

— Miechet ! Miechet !

Al bout de tres ouros, la mandro se rebiro en disèn :

— Plêt-i ? Entèn, que me tornoun cridà. Haïssables ! toujours me bénoun derenguà per anà al filoulet.

La mandro s'en bà acabà le pot de la mel ; piei revèn al trabal.

— Qu'un noum porto ?

—Acabadet ! Acabadet !

Quant le trabal fousquèt fenit, s'en ban à l'oustal.

— N'aien pas res per dinnà, diguèt le loup, entemenèn aquel pot de mel.

Le derb, e i'abiò pas res dedins. La mandro diguèt al loup :

— Groumand, l'as manjado, tu !

— N'es pas bertat ; aco's tu, groumando.

Per se tirà de dispusto, la mandro diguèt :

— Nous anan endourmi al soulel, e lou premier que las aurelhos i susaran, sira aquel que l'aura feit.

Le loup, qu'ero cansat, s'endourmiguèt le prumier. La mandro, dins aquel temps, fretèt las aurelhos al loup, ainsi que'l mourre. Quand se desperto, la mandro i dis :

— Beses be qu'es tu, groumand, que l'as feit, que'l mourre te suso.

Le loup fousquèt atrapat.

E tric, e trac,
Moun conte es acabat.

(V. de M^lle^ M. LAMBERT, de Belestà.)

TRADUCTION

—

Le Renard et le Loup

Il y avait une fois une femelle de renard et un loup qui travaillaient au jardin. Cette femelle, plus fine que toute autre créature.

qui savait qu'il y avait à la maison un pot de miel auquel on n'avait pas encore touché, dit au loup : « Écoute ces cris ; on m'appelle pour aller à un baptême. — Eh bien ! vas-y. »

La femelle de renard alla à la maison, et entama le pot de miel. Elle revint au jardin ; le loup lui demanda : « Comment l'a-t-on nommé (l'enfant) ? — Déjà commencé ! déjà commencé ! »

Au bout d'un moment, la femelle de renard se ravise, et dit au loup : « Écoute ces cris ; on m'appelle encore. Plaît-il ? Sont-ils haïssables ! — Eh bien ! reprit le renard, vas-y de nouveau. » — Elle alla à la maison, acheva le pot de miel à moitié et revint au jardin. « Comment l'a-t-on nommé ? — Déjà à moitié ! déjà à moitié ! »

Au bout de trois heures, la femelle de renard se ravisa encore, et dit : « Que voulez-vous ? Écoute ces cris ; on m'appelle une autre fois. Haïssables ! On vient toujours me déranger pour aller au baptême. »

Elle alla achever le pot de miel, puis revint reprendre son travail. « Quel nom a-t-il ? — Déjà fini ! déjà fini ! »

Lorsqu'ils eurent terminé leur travail, ils allèrent à la maison. « N'ayant rien de prêt pour dîner, dit le loup, entamons ce pot de miel. » Il découvre le pot et vit qu'il ne contenait plus rien. La femelle de renard lui dit : « Gourmand, c'est toi qui l'as mangé. — Ce n'est pas moi ; c'est plutôt toi, gourmande. »

Pour finir la dispute, la femelle de renard dit au loup : « Nous allons nous endormir au soleil ; le premier dont les oreilles se mettront à suer sera celui qui aura fait le mal. »

Le loup, qui était brisé (de fatigue), s'endormit le premier. La femelle de renard profita de ce temps, et lui mouilla les oreilles et le museau. Lorsqu'il se réveilla, la femelle de renard dit : — « Tu vois bien, gourmand, que c'est toi qui l'as fait, puisque le museau te sue. »

Ainsi, le loup fut attrapé. — Et tric et trac, mon conte est achevé.

5

Nadiuel

Lou nadiuel e lou roussignòu n'avièn, l'un amai l'autre, qu'un iol. Erou bons amics, e, quand aqueste se metiè à cantà,

l'autre badava de plezi. Un jour, lou roussignòu seguet de couvit de batejalhas, e, per i'anà ambe dous iols, se faguet prestà l'iol soulet dau nadiuel.

Au retour de las batejalhas, se soucitèt pas pus de lou rendre, tant ie plasiè de ie bèn veire. Alors lou nadiuel s'escridassèt antau :

— Se jamai t'arape, tus, ta moulhé, tous pichots ou tous iòus, t'en farai repenti.

Lou roussignòu respoundeguèt :

Tant n'aut m'entendras,
Que jamai m'auras.

Despioi, lou nadiuel es d'amagatous au pè de l'aubre per lou susprene, e lou rousignòu fai soun nis à la pus cìma ; e, quand canta, es per douna de leze à soun amic, que ie vei pus.

TRADUCTION

—

L'Orvet. — L'orvet (*nadiuel*, litt.: sans yeux) et le rossignol n'avaient l'un et l'autre qu'un œil. Ils étaient bons amis, et, lorsque celui-ci se mettait à chanter, l'autre ouvrait la bouche d'admiration. Un jour, le rossignol étant invité à un festin de baptême, et ne voulant y aller qu'avec deux yeux, se fit prêter l'œil unique de l'orvet. — Au retour, il ne se soucia plus de le rendre, trouvant que cela était fort agréable d'avoir bonne vue. Alors l'orvet se mit à crier après lui :

— Si jamais je te prends, toi, ta femme, tes petits ou tes œufs, tu t'en repentiras.

Le rossignol répondit :

— Je serai si haut placé, lorsque tu m'entendras, — que jamais tu me m'auras.

C'est depuis que l'orvet se tient caché au pied de l'arbre, dans l'intention de le surprendre, et que le rossignol fait son nid à la plus haute cime des branches. Mais, lorsqu'il chante, c'est pour égayer son ami, qui n'y voit plus.

Nadiuel, nadiol, c'est-à-dire *n'a-d'iuel, n'a-d'iol,* signifie littéralement *sans yeux, qui n'a d'yeux.* C'est peut-être par le même

motif qu'on le nomme en berrichon, *aneuil;* en solognot, *anvot;* en breton, *anviou;* en fribourgeois, *anvoy.*

Une fable analogue se dit en Sologne (V. *Académie celtique,* Mém. II, p. 205; IV, p. 105, version de M. Legier, du Loiret) et dans le Berry. (V. le *Glossaire du centre de la France,* du comte Jaubert, v. *Aneuil.*)

Les yeux de l'orvet sont si petits que le populaire a fini par croire qu'il n'en avait pas. D'où ce dicton berrichon suivant :

Si l'anœil
Avait œil,
Le serpent
Avait dent,
Il n'y aurait bêtes ni gens.

Mais, comme je l'ai dit, ces fables se bornent, ordinairement, à la citation d'un trait ou même de la moralité. L'abbé de Sauvages a placé beaucoup de ses citations dans son recueil de *Proverbes languedociens* :

1 A fach lou viage dau courpatas.
(La Fontaine, *le Corbeau et le Renard,* liv. I^er^, fable 2.)

2 Ansin dis lou reinard das razins.
(Id., *le Renard et les Raisins,* III, 11)

3 Aze de mijè n'es jamais ben enbastat.

4 Baila gardà la feda au loup, e la galina au reinard.
(Id., *le Loup et la Brebis,* III, 13.)

5 Bram de sauma monta pas au ciel.
(Id., *l'Ane et ses maîtres,* VI, 11.)

6 Degus noun vòu estacà lou cascavéu au cat.
(Id., *Conseil tenu par les Rats,* II, 2.)

7 Dau temps que lou chi pissa,— la lebra s'enfugis.
(Id., *le Lièvre et la Tortue,* VI, 10.)

8 Disputa la pel
Avant d'avè l'agnel.
(Id., *l'Ours et les deux Compagnons,* V, 20.)

9 Es de rassa de cigala, — vìu de l'air dau temps.
(Id., *la Cigale et la Fourmi,* I, 1.)

10 Espelha me, dis l'ouliviè, te vestirai.

11 Fai la saussa à l'aussel, — sans avedre vis la plouma.
(V. ci-dessus, n° 8.)

12 Ies avis au reinard
Que chacun jogue de soun art.
(Id., *le Renard et le Bouc*, II, 7.)

13 Lou rat es be bau
Que se fiza tout d'un trau.
(Id., *la Belètte entrée dans un grenier*, III, 17.)

(Et ces deux variantes : Be es neci lou ra, qu'emb'un soul trau se fiza.— La rata que n'a res qu'un trau es lèu presa.

14 Noun es aucel, ni rata.
(Id., *la Chauve-souris et les deux Belettes*, II, 5.)

15 Per trop sabè, lou reinard perdet sa couga.
(Id., *le Renard ayant la queue coupée*, V, 5.)

16 Que feda se fai, lou loup la manja.

17 Que noun vòu semblà lou loup,
Que de sa pel noun se vestigue.
(Id., *le Loup et le Renard*, XII, 9.)

18 Reinard que dort la matinada
N'a pas la barba ounjada.

19 Se servis de la pata dau cat per tirà las castagnas dau fioc.
(Id., *le Singe et le Chat*, IX, 17.)

LA FONT PUTANELLE

OU

JACQUES CŒUR A MONTPELLIER

PIÈCE EN TROIS ACTES ET EN VERS FRANÇAIS, PROVENÇAUX ET LANGUEDOCIENS

MÊLÉE DE CHANT ET TERMINÉE PAR DES DANSES DU PAYS

Autorisée au ministère de la police générale, à Paris, le 6 octobre 1808

Représentée pour la première fois à Montpellier le 11 novembre 1808.

(Suite et fin.)

ACTE III

Le théâtre représente un bocage agréable. Dans le fond est le bassin de la Font Putanelle ; des deux côtés et jusqu'à l'avant-scène sont des berceaux de feuillage. A droite est un arc-de-triomphe pour Jacques Cœur. On y voit divers symboles hiéroglyphiques des mystères de l'alchimie et les armoiries de Jacques Cœur ; ce sont : trois cœurs, deux ensemble et un seul ; au bas sont trois coquilles, désignant le nom de saint Jacques.

SCÈNE PREMIÈRE

MARCHE GÉNÉRALE

Elle est ouverte par des hautbois et leurs tambourins, exécutant des airs du pays. RATATET, *cap de jouven*, paraît à la tête des jardiniers vêtus de blanc et parés de fleurs. Viennent ensuite les députés des différents quartiers de la ville, ayant en tête la bannière où est inscrit le nom du quartier. La marche est terminée par un chœur de jeunes filles habillées de blanc, tenant de deux en deux des cerceaux ornés de festons, sous lesquels passent et repassent deux hommes, dont l'un monté sur un cheval de carton qu'il fait mouvoir en cadence, au son des instruments rustiques, et l'autre ayant en main un tambour de basque dans lequel il présente l'avoine au cheval. Après quelques tours et évolutions, on se range sur les deux ailes, pour faire place aux acteurs.

RATATET

Enfans de Mounpelhè, fases un pau silença !
Filhetas, s'es poussible, un pau de coutenença !
M'avès d'un meme acord noumat cap de jouven ;
Se voulès que tout ane, entenden-nous aumen.
Sèn prou ben exerças, e chacun sap soun rolle ;
Lou miu, despioi tres jours, es gravat dins lou molle.
N'ajes pas pòu que manque, e veires couma vai :
Seres countens, segu, de tout ce que dirai.
Ai fach un coumplimen.. que sera pas de palha.
Me soui mema avisat de faire de rimalha ;
Car, tel que me vesès, save un pau de latin.
Ah ! se, quand ere jouine, ere estat mens mutin,
Ioi seriei..... Mès enfin pensen à nostra festa :
Divertiguen-nous ben, mès perden pas la testa.
Avant que tout lou mounde aici siège rendut,
Voulès que coummençen, digas?

TOUS

Ben entendut !

RATATET

Filhetas e garçous, anen, anen en dansa !
Vòu canta de couplets ; seguisses la cadança.
Vautres que sies aqui, buffas dins vostre auboi ;
Mès mainagéjas-vous, fau d'alé per tout ioi.

RONDE

AIR *nouveau*

1

As envirouns de Mounpelhè,
Dins un bassin, i'a d'una aiguetta
Que vous perfuma la bouquetta
E gueris touta malautiè ;
D'aquela vertut naturella,
L'estrangè demora surprès.

(Il parle) Es aqui que bada de plesi, e dis : « Ai ! qu'es linda ! Ai ! qu'es bona, aquela aiga ! Soui presque guerit. » Oh !

Se parlarà (*ter*) mai d'una fès
De la Font Putanella !

Le chœur répète en dansant le refrain : ***Se parlarà,*** etc.

2

Souer e matì, pendan l'estìu,
Aqui, dins aquel béu bouscage,
Lous ausselous fan soun ramage
E l'on ie respira un air vìu ;
De l'amour, que tout ie rappella,
Dins pau lou cor se sentis près.

(Parlé) Lou sentimen i crei couma lou gramenas, i'a pas à dire ; lou cor s'atendris : fau aimà ! fau aimà ! E, se buvès, poudes creire que...

Se parlarà mai d'une fes
De la Font Putanella.

(Comme dessus.)

3

Tout cantan lou pichot couplet,
Souven l'amic, per la maneta,
Acoumpagna soun amiguetta
Que va roumpli soun ourjolet.
Lou couple, su l'herba nouvella,
Resquilla e tomba quauqua fes.

(Parlé) Ai, pecaire ! paura manida ! que te planisse ! Sies toumbada ? Aco's pa res ! T'en souvendras pourtant, e pus tard

Se parlarà mai d'una fès
De la Font Putanella.

(Comme dessus.)

4

Se, per un effet surprenèn,
D'aquel admirable bruvage,

Femna que se planis de l'age
Poudiè tournà dins soun printem ;
Se la lourda deveniè bella
En n'en buguèn quauques copets,

(Parlé) Boudiou ! couma s'i agantarièn. Oh ! que n'i auriè que i anarièn s'i engourgà ! Es per lors que

Se parlariè mai d'une fès
De la Font Putanella.

(Comme dessus)

5

Quand l'aman se trova mouquet
De la rigou de sa mestressa,
Se fasiè naisse sa tendressa
En la faguèn beure un pauquet;
Surtout se la rendiè fidella
De façoun a creni pas res,

(Parlé) Oh ! per lou cop, la font seriè atarida. Pas pus d'aiga, e alors, mai que jamai,

Se parlariè mai d'une fès
De la Font Putanella.

(Comme dessus)

SCÈNE II

LES PRÉCÉDENTS, CROC

CROC

(Il arrive d'une démarche composée, affectant un air de tristesse. On se range autour de lui par curiosité)

Vous vous livrez gaîment aux plaisirs de la danse,
Et vous ne savez pas la triste circonstance !.....

ROBERT

Comment? Que dites-vous ? Que s'est-il donc passé ?

CROC

Hélas !

ROBERT

Parlez, chacun s'y trouve intéressé.
Où donc est Jacques Cœur ?

CROC

A dire vrai, j'ignore
Ce qu'il est devenu; rien ne transpire encore,
Mais je suis alarmé.

ROBERT

Faites-nous part enfin
De tout ce qui se passe.

CROC

Ecoutez : (On l'entoure) Ce matin,
De la part des consuls, on envoie un message.
Son air sec et sournois portait mauvais présage;
Je l'ai considéré, vraiment il faisait peur.
Il m'a dit : « Je voudrais parler à Jacques Cœur.
Les consuls m'ont chargé pour lui de cette lettre.
Elle presse... » Aussitôt nous voyons apparaître
Monsieur Jean, qui prend l'ordre et l'apporte au seigneur.
Celui-ci, pour réponse, a suivi le porteur,
Et chez les magistrats il est allé se rendre.
Il n'est pas de retour ; je venais pour apprendre
S'il n'était pas ici.

ROBERT

Nous ne l'avons pas vu.
Et Monsieur Jean ?

CROC

J'ignore en quels lieux il peut être;
Mais vraisemblement il a rejoint son maître.

ROBERT

Pourrait-on présumer que quelque trahison ?...
Où pensez-vous qu'ils soient ?

CROC

Eh! peut-être... en prison.

TOUS

En prison!

CROC

Eh! que sais-je?

TOUS

Il faut leur délivrance.
Courons, courons! (On s'agite avec confusion)

ROBERT, les arrêtant

Amis, un moment de silence.
Vous voulez, comme moi, délivrer Jacques Cœur?

UNE VOIX

Nous lui devons nos biens.

UNE AUTRE

C'est notre bienfaiteur.

ROBERT

Voici donc mon avis: qu'à l'instant l'on choisisse
Six hommes d'entre nous, qu'un même cœur unisse;
Qu'ils aillent aux consuls faire part de nos vœux:
Leur justice bientôt nous rendra tous heureux.

TOUS

Oui! oui!

CROC, à part

Je suis perdu.

ROBERT, à la tête des députés

Mes amis, du courage!
Nous le ramènerons; partons!
(Ils se disposent à sortir. — Jean paraît, on s'écrie:)
Jean de Village!
(On va au-devant de lui; Croc se cache dans la foule)

SCÈNE III

LES PRÉCÉDENTS, JEAN, ayant au bras COUCARELLE ET MARGUERITE, NICOLAS conduit ANGÈLE

JEAN

Eh bien ! qu'est tout ceci ? D'où vient cette rumeur ?
Je croyais vous trouver de bien meilleure humeur.

ROBERT

L'alarme est parmi nous ; nous sommes dans la peine :
On dit que Jacques Cœur se trouve dans la gêne
Et qu'un ordre fatal ravit sa liberté.
Nous allions l'enlever à sa captivité.

JEAN

Et de qui tenez-vous cette fausse nouvelle ?
Ah ! c'est un tour de Croc à légère cervelle.

ROBERT

C'est lui qui tout à l'heure...

JEAN

Ah ! vieillard sans raison !...
Mais parlons de mon maître. Il est dans sa maison ;
Vous le verrez bientôt, et, sans nuire à sa gloire,
Je veux de ses malheurs vous raconter l'histoire.

(Il fait des signes d'intelligence pour faire sentir l'ironie)

AIR : *Chansons, chansons*

On dit que, par ses artifices,
Il a commis des injustices,
Des trahisons ;
Qu'en plusieurs faits il est coupable,
Et qu'enfin il est condamnable...

(Tous avec transport)

Chansons ! chansons !

Même air :

NICOLAS

Disou que l'argen que despensa
N'es pas gagnat en counsciença,
Per de resouns.
La tràma es dejà descouvèrta,
Lou paure couris à sa pèrta.

TOUS

Chansons ! chansons !

Même air :

COUCARELLE

Croc aviè raisoun de me dire
Que lous esprits avièn empire
Sus sas actiouns.
Mais Croc a sauvat ma familha,
Serà lou marit de ma filha.....

TOUS (la joie éclate)

Chansons ! chansons !

ROBERT, satisfait

L'espérance et la paix rentrent dans notre cœur.
Mais quand reverrons-nous enfin le bon seigneur ?

JEAN

Il ne tardera pas.

ROBERT à ses amis

Il faut aller le prendre.

JEAN

Épargnez-vous ce soin; il est près de se rendre.
Justement, le voici.

(On court au-devant de lui en criant : *Vive Jacques Cœur !*)

SCÈNE IV

LES PRÉCÉDENTS, JACQUES CŒUR ET SA SUITE

JEAN

Seigneur, il m'est bien doux
De voir les sentiments qu'on témoigne pour vous.
Mais je dois à mon cœur de vous faire connaître
Le transport plus touchant que vous avez fait naître.
Tantôt un bruit fâcheux ici s'est répandu;
Vous en étiez l'objet: on vous croyait perdu.
Et le trouble aussitôt fermente en chaque tête;
On quittait sans regret les plaisirs de la fête;
On allait des consuls implorer l'équité,
Pour obtenir un terme à votre adversité.
J'ai paru, j'ai parlé, la joie est rétablie.

J. CŒUR

Ce que j'apprends me touche, et mon âme est saisie...
Je n'oublirai jamais cette preuve d'amour.
Mes enfants, mes amours, je prétends à mon tour
Vous témoigner mon zèle et ma reconnaissance;
Ce vif attachement aura sa récompense.
Bannissez toute crainte : apprenez que le roi
Vient de me confier un glorieux emploi;
De ses faveurs j'obtiens une preuve nouvelle.
Par cet ordre aujourd'hui sa bonté me rappelle,
De deux princes puissants me fait médiateur,
Et pour les accorder me nomme ambassadeur.
Vous voyez que le poste où cet ordre m'envoie
Doit, si je vous suis cher, augmenter votre joie.

(On crie : *Vive Jacques Cœur !*)

Que ce jour soit donné tout entier au plaisir;
Je viens y prendre part et veux y concourir.

(Les instruments se font entendre. J. Cœur parcourt la scène, accueillant tout le monde avec bonté.)

Que ce lieu-ci me plaît ! Qu'il a pour moi de charmes !
Que vois-je ? en écusson je reconnais mes armes.
Ce symbole présente un hommage flatteur.
Ces signes sont parlants.

JEAN

Ils nomment Jacques Cœur.
Ils disent vos travaux, vos bienfaits, votre gloire ;

ROBERT

Et notre cœur répond d'en garder la mémoire.

J. CŒUR

Amis, je suis sensible et demeure interdit.

JEAN

Prenez place, Seigneur, nous n'avons pas tout dit.

(Jacques Cœur se place sous le dôme préparé.)

Renjas-vous, meis enfans, e fasques pas tapagi ;
Que chascun puissi en paix presentà soun oumagi.
E tus, cap de jouven, avanço, moun garçoun,
Eme toun capel nòu, toun habit de froun-froun.
Es toun tour, Ratatet, fai baroulà ta lenguo.
Couragi, moun enfant ! escullo ta harrengo ;
Manquarà pas de flours, perque sies jardiniè.

RATATET

Ié vau servi tout-ara un plat de moun mestiè.

(Il déclame avec affectation comique, mais sans ridicule.)

Seigneur, de nos jardins en faisant la culture,
Il nous faut par nos soins corriger la nature.
La terre produit tout ; mais, si nous la laissions,
Elle ne produirait que ronces et chardons ;
Les fruits seraient amers, et les mauvaises herbes,
Poussant dans tous les lieux, s'amasseraient par gerbes.
Tout ce qu'elle a de bon se corromprait enfin :

L'art et le soin font tout. Le monde est un jardin ;
On pense s'il est grand ! Les hommes sont les plantes.
Il en est, comme on voit, de hautes, de rampantes.
La nature et le sort en forment la valeur.
Sous un chêne parfois naît une belle fleur,
Qui, sans l'heureux effet de cet abri propice,
N'eût jamais autre part entr'ouvert son calice.
Elle a pourtant son prix. Les chênes sont les grands,
Dont le pouvoir soutient les faibles indigents.
Nous serions près de vous des plantes inutiles,
Si vos bienfaits, Seigneur, ne nous rendaient fertiles.
Soutenez des roseaux, sans vous près de plier :
Nous sommes le jardin, soyez le jardinier.

(Il offre son bouquet, et, se tournant vers les siens :)

Couma trouvas aco ?

ROBERT

Est-ce de ta fabrique ?

J. CŒUR, à Ratatet

C'est fort bien, mon ami ; j'aime ta rhétorique :
Tu t'énonces au mieux ; et tes amis, vraiment,
Doivent être charmés d'un tel représentant.
J'aurai soin de vous tous.

JEAN

Avançàs, Coucarello,
Nicoulau, Margarida, et vous, Roubert, Angelo !
Anen !

COUCARELLE

AIR : *Je le compare avec Louis*

De ma soutisa e moun errou
Poudès me creire repententa.
Soui ben guerida de ma crènta,
Vene vous demandà perdou.

Aviéi moun esprit en démènça :
Quand sen viels, tout se descadènça.

Même air :

ANGÈLE (ayant Nicolas à son côté)

De vostres soins, per nostre amour,
Nous sentissèn l'âma saisida;
Toutes lous jours de nostra vida
Nous souvendrèn d'aqueste jour.
Nostre bonhur es vostre ouvrage :
Vous aimà fai nostre partage.

J. CŒUR

Je suis très-satisfait. Venez, jeunes amants;
Je vais récompenser vos tendres sentiments :
Je vous unis. Voilà le contrat qui vous lie;
Du bien que je vous dois il porte une partie.

(A Coucarelle)

Bonne mère, en ce don ne voyez rien de noir;
Sans crainte et sans scrupule on peut le recevoir.

JEAN

Enfans de Mountpelhè, dei fòubourg de la villo,
Eicito vouestre tour, anen! venès en filo.

(Les bannières avancent)

Cantaràs quauquo rèn, digo, moun Ratatet?

RATATET

Vene de refrescà moun pichot gargatet.

JEAN

Me manquo pus que Croc; vòu veire v'ount pòt estre.

(Il sort)

RATATET, aux siens

Aprouchas, mous amis; cantèn nostre bon mestre.

AIR: des *Sixains de Montpellier*

1

Nostra bella jouinessa,
Dins aqueste moumen,
De sa viva tendressa
Oufris lou sentimen.
Per marquà soun amour,
Voudriè poudre tout faire.
Cercarà chaqua jour
Lous moyens de vous plaire ;
Vous aimarà sans effor;
Dau cor
Prouvà l'estacamèn
Souvèn
Es soun pu grand affaire.

2

D'abord, vesès en testa
Lous enfans dau Courrau,
Toujour premiès en festa :
S'en donou couma fau.
Boutounet ven après ;
Lous Carmes, la Beufera,
Lou seguissou de près ;
Lou plan de Loun espèra ;
L'Ouliviè que fluris
Vous dis
Que, se chacun poudiè,
Fariè
Soun coumplimen sincèra.

3

Anfin chaqua filheta,
Au bras d'un jouvençèu,

Vendra dins la rengueta
Passà jout lou drapèu;
Sus soun minois malin,
Veirès un doux sourire,
Que met lou cor en trin,
E tout bas sembla dire:
Dansen un rigaudoun
Au soun
Dau tambour, de l'auboi.
E pioi.....
Que chacun se retire.

(Aux députés)

Sès-ti countens, Messius? Se fatigua quau cànta.
Anen nous refrescà; dejà la set m'aganta.

JEAN (entraînant Croc au collet)

Place, place au vieux Croc, fabricant de sorciers!
C'est lui qui de son chef nous a faits prisonniers.

J. CŒUR, à Croc

Qui vous a pu porter à cette fourberie?

JEAN

C'est sans doute un effet de la sorcellerie.

CROC, humblement

Faites grâce, Seigneur, à ma témérité;
Je n'ai pas voulu nuire à votre autorité.

J. CŒUR

Malheureux! vous semiez ainsi la calomnie!

CROC

Je craignais contre vous les effets de l'envie,
Et je n'en ai parlé que pour les prévenir.
Croyez que mes regrets savent bien me punir.
Je sens mon imprudence.

J. CŒUR

Eh ! la dose était forte.
Vous mériteriez bien qu'on vous mît à la porte !

JEAN

Ce fut toujours son poste ; ainsi vous punissez ?

J. CŒUR rit

Ma foi ! Jean a raison : j'ai ri, c'en est assez.
Ne troublons point la paix d'une telle journée.
Que chacun soit heureux ; la faute est pardonnée.

CROC

Mille grâces, Seigneur ; ah ! que vous êtes bon !

JEAN

Eh bien ! soit ! qu'il demeure et chante sa chanson.

(Désignant J. Cœur)

Il ne se venge ainsi que par la bienfaisance.

(A Croc)

Embrassez le rival pour votre pénitence.

(Croc embrasse Nicolas)

RATATET

Laissen, se me cresès, aquel viel roucantin ;
Enfans, anen, en dansa e metten-nous en trin !

VAUDEVILLE

AIR : du *Petas*

COUCARELLE

1

Perque tout lou mounde es en festa,
Que chacun fai soun cacalas,
Counven pas que me trove en resta.

Laissas-me mettre moun petas:
Es passat lou tems de ma dansa,
Mous pes soun toutes engourdis....
Eh be! marquarai la cadança
As dansaires de moun peïs.

ANGÈLE à Nicoulau

2

L'aven escapat d'una bella!
D'un pau mai quitave l'oustau.

NICOULAU, à Angèle

Se m'aviè faugut perdre Angèla,
Sarnipà! seriei vengut bau.

ANGÈLE, finement

N'aviei pas perdut counfiença:
Tot ou tard devian estre unis.

NICOULAU, finement

L'amour dona tant de sciença,
El es mestre dins tout peïs.

MARGUERITE, à Coucarelle

3

Ma commère, plus de rancune,
J'avons *maridà* nos enfans;
Je devons *esprouvà* chacune
Des souvenirs toujours piquants,
A Montpellier, comme en Champagne,
Vient le temps où le *cor* est pris.
Un garçon *cerqua* sa compagne.....
Aco se fait en tout pays.

JEAN, au parterre

4

Messieurs, contre ce badinage
A quoi servirait la rigueur?

Que le but de ce faible ouvrage
Trouve indulgence en votre cœur.
Il vous peint les mœurs de vos pères,
On y voit un peuple d'amis :
Vous devez traiter comme frères
Les enfants de votre pays.

LOU ROUMIEU

NOTE EXTRAITE DE CÉSAR NOSTRADAMUS

Un malentendu a empêché, dans notre dernier numéro, la publication, à la suite du *Roumieu* de M. Octavien Bringuier, de la note suivante sur le héros de cette poétique légende, note extraite de l'*Histoire et Chronique de Prouence* de César Nostradamus. Elle offre, à divers points de vue, assez d'intérêt pour que nos lecteurs nous sachent gré de la rattacher à l'œuvre de notre collaborateur.

Ce grand & magnanime Prince (Raymond Berenguier) fut plein de toute douceur, clemence & humanité, eloquent en son parler, excellent & rare à composer en rithme vulgaire Prouençale: comme celuy qui auoit d'ordinaire à sa Cour plusieurs excellents & rares Poëtes Prouençaux qui faisaient des belles, doctes, & ingenieuses poësies à l'exemple & imitation de leurs antiques progeniteurs & Troubadours, auec lesquels ce Comte se delectoit tellement, qu'il employoit vne bonne partie de son temps, & des heures dediees à l'esbat de l'esprit, en disputes & questions tres-subtiles & tres-gracieuses. Quelque personnage ayant escrit de luy, qu'il estoit si liberal, large & prompt à donner, que tousiours l'entree de son reuenu estoit engagee pour les grands dons & les magnifiques presents qu'il faisoit, ne se pouuant iamais lasser de donner & bien faire. De son temps vn Gentilhomme pelerin, qui alloit aux extremes parties de l'Occident visiter l'Eglise Sainct Iacques, arriua en Prouence: lequel ayant apparence d'estre homme de bien, & de haute qualité (car son parler monstroit vne grande Noblesse, grandeur de courage, & grande prudence, auec vne representation & physiognomie venerable, digne de respect & d'honneur) desira de sçauoir les moyens de son reuenu, & les ayant sceu, il vint à calculer & mesurer en son entendement ses affaires auec ses forces, & ses bienfaits auec ses moyens, & sans longuement penser, promit & asseura que s'il auoit le gouuernement de son bien, en peu de temps il le mettroit hors de tant d'vsures qui l'escorchoient, esquelles il estoit enueloppé, payant iournellement d'insupportables interests & surcharges: si qu'auec vne tres-conuenable liberalité à sa gran-

deur & son rang, il rangeroit son reuenu de façon, & par un tel ordre, qu'il s'en contenteroit, & en receuroit de l'honneur.

Or quoy que ce pelerin ne voulut iamais dire ne descouurir son païs ny son nom, si qu'on le nomma *Lo Romieu* par l'aduis toutes fois & bon conseil de Thomas Comte de Sauoye, Prince des plus sages & aduisez de son temps, & de plusieurs autres Princes et Seigneurs de la Cour de Berenguier, fut donnee la cure, & mis en la main du Romieu le gouuernement de tous les biens & reuenus de Prouence, desquels, comme il commença à les manier, il fit beaucoup plus qu'il n'auoit promis. A tant qu'en peu de temps il ouura & mesnagea si bien par son industrie & diligence, que ses quatre Infantes, Princesses de tres excellente beauté & d'incomparable vertu, furent mariees, par vne grande & supreme felicité, à quatre grands et puissants Roys : Marguerite la premiere, au grand & renommé Sainct Louys; Eleonore ou Helyone, la seconde, à Henry troisiesme du nom, Roy d'Angleterre: Sance ou Saincte, la troisiesme, au Comte de Vienne, & après sa mort à Richard Duc de Cordoue frere du Roy d'Angleterre, qui eut par apres le sceptre de ce Royaume & de son frere: & Beatrix, la quatriesme, à Charles frère de Sainct Louys, qui fut Comte de Prouence, & tost apres couronné & proclamé Roy de Sicile & de Naples, qui ne fut vne moyenne gloire à Berenguier, vne peu excellente loüange à Romieu, ny vn petit aduantage à nostre Prouence.

Tous les Princes & Gentilshommes de la Cour de Berenguier demeurans en admiration & merueilleux estonnement de la sagesse, conduite & preuoyance de ce sage & tant illustre pelerin & intendant, estoient contraints de confesser ce qui estoit de luy, & la verité par les effects qu'ils en voyoient sortir deuât leurs yeux. Mais il ne falloit pas que ceste preud'hommie demeurast plus longtemps sans enuie & sans detraction, il estoit besoin que ceste vertu tant heroïque fust prouuee, & que le soupçon ioüast son roolle & sa comedie: voire n'estoit raisonnable qu'vne si claire & haute vertu marchast de mesme pas & de mesme nature que la misere & l'ignorance, qui sont seules sans enuie & sans amorce d'ambition: pource que ce qui n'est desiré d'aucun, ne peut estre enuié ny blasmé. L'enuie donques, qui est vn vice tres-particulier, familier aux Cours des Princes, glissant cautement & malicieusement, enuenima tellement le cœur (trop à la verité credule) de Berenguier, que le Romieu luy vint en soupçon & en quelque ombrage: vou-

lant & ordonnant qu'il rendroit compte de son administration & intendance. Le sage & noble Romieu, meu de iuste & genereux desdain, sans faire autre semblant, ny sans perdre vn seul trait (ô vanité du monde!) de sa grauité, sçachant fort bien qu'il auoit administré en homme de bien, & tres-entierement la maison de son Seigneur, apres auoir posement & sans altesration rendu ses comptes, reprenant ses premiers & simples vetements de pelerin, se despartit & print congé de Berenguier auec ces graues mots & ces courtes & sages paroles : *Pauure ie suis venu, & pauure m'en retourne.*

Or quelque temps apres ce pauure Comte, qui revint à soy, desplaisant en son cœur, de ce qu'il auoit creu trop legerement aux calomnies & flagorneries des enuieux, & de l'enuie qu'on auoit eu sur ce sage & tant aduisé personnage, considera posement combien droictement, & auec quelle sincerité, saincteté et candeur il auoit manié sa charge, & son administration, au grand honneur, aduantage & profit de sa maison : si bien que blasmant grandement sa trop grande facilité, & recognoissant la perte qu'il auoit faicte, il luy manda incontinent messagers exprez apres auec intantes prieres de ne vouloir passer outre & reuenir continuer son intendance & sa premiere charge, à quoy il ne vouluct aucunement entendre, ains de propos deliberé fit son chemin & passa outre, blasmant grandement l'ingratitude & la legere creance de Berenguier qui s'affligea merueilleusement de sa resolution : comme firent les plus fidelles et affectionez seruiteurs de sa maison, qui n'ignoroient pas les deportemens & la preud'hômie du pelerin qu'ils regretterent tousiours depuis. Plusieurs iours se passerent que Berenguier endura & souffrit beaucouip de necessitez en sa maison, pour l'absence du Romieu, qui tant rondement, de si bonne affection & d'vn si haut sens auoit conduit & remis ses affaires confus & detraquez, à tant qu'il s'en blasma soy mesme, & eut à côtre cœur & detestatiô les autheurs et les occasiôs de son depart.

CÉSAR NOSTRADAMUS

LA PROUENCE SOUS LES PRINCES D'ARAGON RAYMOND BERENGUIER, DERNIER DU NOM, COMTE X. (*Histoire et chroniqve de Prouence*, p. 204 et 205.)

AUTHENTICITÉ DE LA FORME *VES* POUR *VETUS*

On lit à la page 139 de la *Romania* (janvier 1873): « M. Boucherie cite bien légèrement, comme contenant le plus ancien exemple de *vies* (fr. *vieux*), ce passage tiré d'un ms de 754 : « Arbor mala *ves* homo, arbor bona anima spiritalis. » Ce que M. B. a lu *ves* doit probablement se lire *videlicet.* »

Quoique je n'eusse aucun doute, car j'avais été trop frappé de cette forme pour ne pas m'assurer à plusieurs reprises que j'avais bien lu, j'ai prié un ancien élève de l'École des chartes, M. Harold de Fontenay, qui habite la ville d'Autun, de vouloir bien jeter les yeux sur le passage controversé et me faire savoir si c'est bien *ves* ou *videlicet* qu'il faut lire. Voici la réponse qu'il a bien voulu me faire: « Je commencerai par vous avouer franchement que la présence du mot *ves,* signalé par vous comme se trouvant au milieu d'un commentaire latin des Évangiles, dans le ms n° 3 de la bibliothèque du grand séminaire d'Autun, daté de l'an 754, m'avait vivement surpris, et je me proposais de vérifier cette lecture lorsque votre lettre m'est parvenue. J'ai examiné très-attentivement le passage en question : « Arbor mala *ves* homo, arbor bona anima spiritalis » (folio 24, recto, et non 24, v°), et je reste convaincu qu'il y a *ves* et non autre chose. Les lettres *e' s'* sont exactement conjointes comme dans le mot *est* de l'exemple d'écriture mixte du milieu du VIII[e] siècle, cité par M. Natalis de Wailly, dans ses *Éléments de paléographie,* tom. II, pl. IV, n° 6, ligne 4. D'ailleurs, notre manuscrit nous fournit plusieurs exemples du même assemblage de lettres: ainsi, au f° 18, v°, ligne 14, dans le mot dulc*es* pour dulcis, et f° 19, r°, ligne 16, dans le mot lapid*es,* lectures dont on ne peut mettre l'exactitude en doute. Quant à voir dans le mot *ves* une abréviation, celle de *videlicet,* par exemple, cela est paléographiquement inadmissible : le mot *ves* est bien entier. Au reste, l'équilibre de la phrase exige, non un adverbe,

mais un adjectif. *Ves* est en opposition avec *spiritalis,* comme *mala* avec *bona.* J'ai tenu à rechercher si, dans d'autres passages du même évangéliaire, le mot *ves* ou le mot *vetus* se représentait de nouveau. J'ai constaté cette dernière forme au f° 26, r°, col. 2, ligne 18, dans ce verset de saint Mathieu (IX, 16) : « Nemo autem immittit commissuram panni rudis in vestimentum *vetus,* etc... »; mais on doit remarquer que ce n'est plus là le commentaire, mais le texte même de l'Écriture qui a été transcrit. »

Si j'insiste sur cette rectification, et si j'ai tenu à reproduire *in extenso* le témoignage net et bien présenté de M. de Fontenay, ce n'est pas tant pour prouver que je n'ai pas commis d'erreur de lecture, que pour appeler de nouveau l'attention sur cette forme si ancienne et si curieuse, et en bien faire constater l'authenticité.

A. Boucherie.

BIBLIOGRAPHIE

Ἑρμηνεύματα (καὶ) Καθημερινὴ Ὁμιλία de Julius Pollux, publiés pour la première fois, d'après les manuscrits de Montpellier et de Paris, par A. Boucherie, professeur au Lycée de Montpellier.— Paris, Imprimerie nationale, 1872, in-4°. — Extrait du tome XXIII, 2e partie, des Notices et Manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques.

Sous ce titre, l'un des membres fondateurs de la *Société pour l'étude des Langues romanes* vient de publier le texte bilingue de trois ouvrages que l'on peut considérer comme de véritables manuels de conversation grecque et latine. Dans une introduction claire et bien faite, M. Boucherie, après avoir établi la parenté de ces trois livres, expose les raisons très-probables qui l'autorisent à attribuer les deux premiers (les Ἑρμηνεύματα et l'Ὁμιλία[1]) au célèbre lexicographe Julius Pollux, contemporain de l'empereur Commode. Pollux aurait ainsi exécuté deux entreprises bien différentes. Dans le seul de ses ouvrages qui fût encore connu, l'*Onomasticon*, il n'aurait fait entrer que les expressions consacrées par l'usage des écrivains classiques; dans les textes publiés par M. Boucherie, il aurait, au contraire, recueilli et rapproché de leurs équivalents latins les mots de la conversation familière.

A la suite des textes dont il s'est fait l'éditeur, M. Boucherie a placé de savants glossaires, destinés à signaler et à expliquer les formes et les acceptions nouvelles que ces textes fournissent à la lexicographie grecque et latine.

Cette publication, dont la riche bibliothèque de notre École de médecine a fourni l'élément principal, et que l'Académie des inscriptions a prise sous son patronage, est fort importante pour la science de la linguistique. Non-seulement elle met à sa disposition des savants beaucoup de documents inédits, mais elle montre encore ce qu'étaient, au IIe et au IIIe siècle de l'ère chrétienne, la grécité et la latinité vulgaires, et fait ainsi, pour ainsi dire, saisir sur le vif la différence notable qui existait entre la langue écrite et la langue parlée.

[1] Le troisième contient des fables d'Esope et un fragment de droit romain.

Elle est sans doute plus intéressante pour la philologie grecque et latine que pour la philologie romane, mais elle apporte aussi des éléments nouveaux à l'étude des langues néo-latines. Sans parler des particularités relatives à la prononciation et à l'orthographe, que l'éditeur, en maître qui connaît l'importance de ces prétendues irrégularités, relève avec un soin minutieux, il serait facile de signaler dans ce livre un grand nombre de faits curieux pour l'histoire des idiômes romans. Il suffit d'en citer ici deux ou trois exemples. La *cigale* est, on le sait, nommée *cicada* dans le latin littéraire et dans les lexiques. Le nouvel ouvrage de Pollux fournit *cicala*, doublet qui nous explique les mots français et italien *cigale* et *cigala*, et même le mot espagnol *cigarra*. Les Italiens appellent *pernice* l'oiseau que nous désignons par le mot de *perdrix*, et que les Espagnols, les Portugais et les Provençaux nomment *perdiz*. Pollux nous donne les deux formes primitives de ces mots néo-latins — en grec, il est vrai, — mais l'on peut, sans témérité, conjecturer qu'elles existaient également en latin. M. Boucherie fait venir le mot *provenders* de l'ancien français, et notre mot *provende* de *promentarius* et *promentarium*, formes tout à fait inconnues, que nous révèle le manuscrit de Pollux. L'étymologie est contestable; mais ce sont des faits curieux à signaler que ces deux dérivés nouveaux du verbe *promere*. Ce mot, qui signifie *tirer de*, a fourni d'abord *promus*, *cellerier*, *dépensier*, et *promum* (Tertullian. *ad Uxor.*, II, 4), cellier, dépense. Il a dû nécessairement produire *promentum*, d'où sont venus *promentarius* et *promentarium*, qui ont le même sens que *promus* et *promum*, et que deux autres mots venus de la même racine, *promptuarius* et *promptuarium*.

Il serait aisé de grossir beaucoup cette liste de formes anciennes, inconnues jusqu'ici, et servant à expliquer certaines expressions des langues néo-latines; mais cet échantillon doit suffire pour attirer l'attention des romanistes sur le travail de M. Boucherie. C'est, du reste, un livre qu'il faut étudier en détail pour en connaître tout le mérite et pour rendre pleine justice à l'érudition, à la patiente sagacité, à la scrupuleuse exactitude de notre laborieux confrère.

C. R.

Œuvres complètes du trouvère Adam de la Halle (poésies et musique), publiées par E. de Coussemaker, correspondant de l'Institut.

Adam de la Halle était connu comme l'un des trouvères les plus distingués de la célèbre école d'Arras, mais on n'avait pas encore publié ses œuvres complètes; M. de Coussemaker vient de s'en charger. Il ne s'est pas contenté de reproduire le texte avec toutes les variantes, il y a joint la notation musicale de l'auteur et une traduction en musique moderne. On sait que c'est là surtout la spécialité de M. de Coussemaker.

N'étant pas compétent moi-même, je ne puis que résumer les conclusions de l'éditeur en ce qui concerne le talent musical d'Adam de la Halle. Il distingue en lui le mélodiste et l'harmoniste. De ses mélodies, les unes, celles du *Jeu de Robin* et de *Marion*, sont naturelles, faciles, chantantes; les autres, au contraire, celles des *Chansons* et des *Jeux-partis*, sont souvent maniérées et d'une forme difficile à retenir. Comme trouvère harmoniste, il est sans contredit le premier de tous. Quant à ses qualités comme poëte et comme écrivain, je les ai déjà signalées dans cette Revue (t. III, p. 311 et suivantes); je n'ai donc pas à y revenir.

Parmi les pièces de cet auteur que j'ai publiées, deux se retrouvent dans le recueil de M. de Coussemaker, p. 44 et 104. J'ai relevé les différences de texte et je les mets sous les yeux de nos lecteurs, qui pourront ainsi compléter, au moins pour ces deux pièces, le *Fragment d'Anthologie picarde*.

P. 44. — Ja qui sera loiaus drus

Bonne leçon qu'il faut substituer à la mienne.

P. 45. — N'iert ja d'amer recreus.

Var. — N'ert de servir recieus.

Il faut lire *recreus* avec le ms. de Montpellier.

— Ains iert *tous jours* en li graindre.

Var. — Ains est toudis...

— *Foys* dusque au morir.

Bonne leçon.

— *S'*il ne l'osera gehir.

— *Frans* cuers, gentiex, esleus.

Bonne leçon.

— Pour toutes valours *achaindre*.

M. de Coussemaker n'indique pas de variante pour *achaindre*. Le dérive-t-il de **adscandere*, escalader? Je n'en connais pas d'autre exemple.

P. 46 — Pour les mesdisans ***refraindre***.

Var. — Restraindre. — Faire fraindre (Montp.).
— Cors, pour cuers *dedens* ravir.

Cette leçon offre un certain sens, et est préférable à celle du ms. de Montpellier.

— Sage, humele, bien enseignie.
Var. — Humle *et*. (Id. Montp.)
— S'*esbaubist* et humelie.
Var. — S'abaubit. (Id. Montp.)
— Que ma vigour sench *estraindre*.
Var. — *Estaindre*. (Id. Montp.)
— Si que ne puis *nes* salus.
Var. — *Nis* salus. — *Nus* salus. (Montp.)
— Aussi *que* se faërie.
Var. — Aussi *com*. (Id. Montp.)
— Quant je sui ou retour.
Var. — Et quant sui u retor.

Dans les deux cas il manque une syllabe. C'est Montp. qui donne la bonne leçon.

— Li *reveoir* me tarie.
Var. — Li *reveoir* (sic).

Probablement il y a une faute d'impression. La variante doit être *reveoirs*, bonne leçon qui est, en effet, celle de Montpellier.

P. 47. — Canchon, fai toi de maisnie
A me dame tant c'oïe[1],
Soies par douchour,
S'on t'en cache, fai un tour,
Si rentre[2] à l'autre partie.

Cette leçon est plus complète et meilleure que celle de Montpellier, mais elle ne donne pas encore un sens tout à fait satisfaisant.

[1] Var. Koye.
[2] Var. Si va.

Soies, qui se trouve dans tous les manuscrits et que j'avais rejeté· doit être maintenu.

Si va, donné aussi par Montp., doit être préféré à *si rentre*.

P. 104. — D'*un vair* iex sés et agus.

Var. — D'*uns* vair (*sic*) ieux.

Montp. donne la bonne leçon. D'*uns vairs iex*. (V. *Rev. des Lang. rom.*, p. 335.)

— *Et* au droit jugier.

P. 105. — Si *que* je fai, si me voeille ele aidier.

Var. — Si *com.* (Id. Montp.)

— Mais ainc ne *fu* si repus
Mes cuers vers li, ne si mus,
Tant m'*oïsse* refuser,
Que par son douc *regarder*
Ne me samblast jus.

Var. — Vers *moi ses* cuers, ne si mus.

La bonne leçon est évidemment *ses cuers vers moi*.

— De li *amer* ne de merchi proiier.

Var. — De li *anter*. (Id. Montp.)

— Quant sa bouche *meniache*.

— *En departant* m'en convient repairier.

Var. — *Au departir me convient*. (Id. Montp.)

M. de Coussemaker ne s'est pas aperçu qu'il manque un vers après celui-ci. Il est remarquable que cette lacune se retrouve dans tous les manuscrits.

— Hé ! flours del siècle où mes travaus *emploie*.

Emploie est une faute : il faut *emploi*, forme que la rime exigeait en même temps que la grammaire.

— Essamples *bons* et biaus pour castoiier.
Assés *de cachier*.

Il faut lire *decachier* (repousser).

P. 106. — Que vous *vaurrés demander*.

Var. — Que vous *sarés deviser*. (Id. Montp)

On voit par ce qui précède que, si le texte publié par la *Revue des Langues romanes* est supérieur sur certains points à celui qu'a édité M. de C..., il lui est inférieur sur d'autres.

A. B.

Histoire des origines de la langue française, par A. Granier de Cassagnac. — C'est un travail considérable. L'auteur, et je n'ai pas besoin de dire que je partage son opinion (V. ***Bulletin de la Société des Langues romanes***, p. 26, 27), croit que les langues néo-latines ne sont pas nées seulement de la corruption de la langue latine, et que leur ressemblance avec elle indique un rapport de fraternité et non de filiation ; en d'autres termes, qu'elles sont les sœurs et non les filles du latin. Selon lui, la race gauloise, qui a essaimé par grandes masses en Italie, en Espagne et sur le Danube, en aurait été le principal propagateur. Cette conclusion est aussi la mienne, comme on peut s'en assurer en jetant les yeux sur l'article déjà cité. J'y ai fait observer, en effet, « que, partout où l'on retrouve des traces de la langue latine, en dehors de l'Italie, l'histoire nous montre une émigration gauloise antérieure. » (P. 28.)

M. Granier de Cassagnac appuie sa thèse sur trois sortes de preuves : preuves de bon sens, preuves historiques, preuves philologiques.

Son argumentation, tant qu'il se renferme dans le domaine de l'induction, du bon sens et de l'histoire, est très-forte et à peu près inattaquable ; mais il n'en est plus de-même quand il arrive aux preuves philologiques. Faute d'une préparation technique suffisante, il a commis parfois des erreurs graves, et se trouve ainsi avoir compromis l'excellence de sa cause. Je n'en citerai que quelques-unes, mais elles suffiront à prouver que M. G. de C. ne peut faire autorité sur ce point. Ainsi il donne comme *absolument étrangers* au latin (p. 275) des mots comme *asciugare* (essuyer), *arrestare* (arrêter), *cogliere* (cueillir), *pezare* (peser), *pagare* (payer), *paglia* (paille), *salvaggio* (sauvage), etc., lorsqu'il est de toute évidence qu'ils correspondent aux formes latines *exsuccare*, [*ad*]*-restare*], *colligere*, *pensare*, *pacare*, *palea*, *silvaticum*. A la p. 232, il traduit un passage souvent cité de Sulpice Sévère, passage jusqu'ici mal compris, et que je crois devoir expliquer avec quelque détail, malgré le peu d'étendue réservée au présent article.

Le passage auquel je fais allusion se trouve dans la *Vie de St. Martin* par Sulpice Sévère, dialogue Ier. Les interlocuteurs racontent ce qu'ils savent de la vie du saint ; mais l'un d'eux, Gallus, né dans le nord de la Gaule, n'ose prendre la parole devant des Aquitains. Il craint que la rusticité de son langage ne choque leurs oreilles délicates : « Ego, inquit Gallus,... dum cogito me

hominem Gallum inter Aquitanos verba facturum, vereor ne offendat vestras nimium urbanas aures sermo rusticior. » Sur quoi, l'un de ceux qui avaient parlé avant lui, Posthumianus, lui répond : « Parlez-nous même *celtique*, ou, *en d'autres termes* (litt.: si tu aimes mieux) *gaulois*, pourvu que tu nous parles de saint Martin [nous serons contents]. » « Tu vero, inquit Posthumianus, *vel celtice*, *aut*, *si mavis*, *gallice* loquere. » Le sens est certainement celui que j'indique, et la preuve en est que les Gaulois du Centre et de l'Ouest eux-mêmes s'appelaient Celtes, et que le nom de *Galli* leur venait des Romains. « Gallia est omnis divisa in partes tres, quarum unam incolunt Belgæ, aliam Aquitani, tertiam *qui ipsorum lingua Celtæ*, *nostra Galli appellantur*. » (César, *Bell. gall.*, l. Ier, c. I). C'est à peu près comme si nous disions à un Allemand : « Parlez-nous allemand, ou, *si vous aimez mieux* (aut si mavis), *deutsch*. » Ou, encore, comme si nous disions d'un paysan : « Qu'il nous parle baragouin ou, *si on aime mieux*, charabia. »

Enfin, ce qui achève de dissiper les doutes, c'est un passage tout à fait analogue que j'ai relevé dans le *Moine de Saint-Gall*, où les mots *germanice* et *teutonice* sont employés exactement comme ici *cellice* et *gallice*. — « Chez nous, dit-il, qui parlons le *teutonique* ou *germanique*. » « Apud nos autem qui *teutonice vel germanice* loquimur. » (L. Ier, c. x.)

Évidemment, on n'a jamais pensé qu'il y eût deux langues en Germanie : le germanique et le teutonique. Le Moine de Saint-Gall a voulu dire ceci : « Nous, qui parlons le teutonique, comme nous disons (en allemand *deutsch*), ou, comme disent les Romains, le germanique. » Dans cette phrase, *germanice* est à *gallice* ce que *teutonice* est à *cellice*. Du reste, cette rectification n'infirme en rien la théorie de M. G. de C., théorie qui depuis longtemps est aussi la mienne, à savoir que les grandes divisions ethnographiques et linguistiques de la Gaule, telles que les indique Strabon, conviennent parfaitement à la France actuelle. Mais il n'était pas inutile de la faire, pour arrêter les tentatives aventureuses de ceux qui ont bâti sur ce contre-sens tout un système de langues celtiques et préceltiques, gaéliques et kymriques.

Malgré les erreurs que j'ai signalées, le livre de M. G. de C. fait honneur à sa perspicacité et à son bon sens.

Il y a accumulé beaucoup de travail, et épargnera ainsi bien des recherches à ceux qui, après lui, traiteront la même question. Il voudra probablement reprendre et améliorer son ouvrage. Dans ce

cas, qu'il lise et relise l'opuscule de M. G. Paris, intitulé : *du Rôle de l'accent latin*, le meilleur guide que je connaisse pour qui veut étudier l'organisme de notre langue ; qu'il fasse de l'étymologie à l'école de Diez et de M. Littré, et il pourra donner à sa thèse la seule chose qui lui manque : une solide base philologique.

A. Boucherie.

Grammaire des langues romanes, par Frédéric Diez, 3e édition, refondue et augmentée.—Tome 1er, traduit par Auguste Brachet et Gaston Paris. Paris, librairie Franck, rue Richelieu, 67.

Cet ouvrage est *absolument indispensable* à tous ceux qui s'occupent de philologie romane et de linguistique générale. Nous ne saurions trop le recommander à l'attention de nos lecteurs.

Les noms bien connus des deux traducteurs, MM. A. Brachet et G. Paris, ne donnent que plus de valeur à cette publication.

PÉRIODIQUES

Revue de Linguistique, t. V, 3e F., p. 225; Émile Picot. — *Documents pour servir à l'étude des dialectes roumains.* L'auteur signale d'abord, mais sans l'expliquer, un fait très-important, à savoir que la langue des Roumains est uniforme dans toute l'étendue de son domaine. Le parler des différentes provinces ne se distingue que par des nuances de prononciation qui n'entravent en rien les communications orales. M. E P. classe les emprunts faits par cette langue à ses voisines, et montre qu'en général ils ne dépassent pas la zone limitrophe de chaque pays. Ainsi, les termes empruntés au turc se trouvent en Valachie, les autres en Bessarabie, en Transylvanie, selon qu'ils viennent de la Russie ou de la Hongrie. Il s'occupe particulièrement du dialecte roumain du Banat et donne comme échantillon un conte populaire, *le Cordon d'or*, recueilli au village de Gavochdie, près de Lougoch. C'est un travail intéressant. — P. 263. Stojan Novacovic, *Transcription de la langue*

serbe. — P. 267. H. Chavée, *les Huit G H R de l'Aryaque.* — P. 273. Girard de Rialle, *la Déesse mystérieuse des bois dans le Rig-Véda.* — P. 276. Julien Vinson, *Phonétique basque.* — P. 291. A. Hovelacque, *Questions de grammaire zende.* — P. 295. Bibliographie. A. B.

CHRONIQUE

On annonce pour le lundi 5 mai et les onze jours suivants, à sept heures et demie du soir, 25, rue des Bons-Enfants, à Paris, la vente de la *Bibliothèque patoise* de M. Burgaud des Marets, dont la librairie Maisonneuve (Paris, 15, quai Voltaire) a publié le catalogue. Il y a là une collection de volumes aussi rares que précieux, appartenant à peu près à tous les dialectes des langues romanes et offrant les ouvrages les plus renommés écrits dans ces dialectes. Quelques-uns des livres cités dans le catalogue que nous avons sous les yeux sont uniques ou n'ont été tirés qu'à deux exemplaires : l'un pour M. Burgaud des Marets, l'autre pour le prince Lucien Bonaparte. La partie théorique et la philologie comparée sont aussi dignement représentées. Ajoutons que les impressions, et jusqu'aux reliures, sont de nature à contenter l'amateur le plus délicat.

Quel dommage qu'une collection aussi riche, aussi impossible à refaire, soit à la veille d'être dispersée et que le gouvernement ne songe pas à l'acheter en bloc pour l'un de nos grands dépôts publics ! Nous voudrions qu'elle pût tomber entre les mains d'un bibliophile intelligent, digne de l'apprécier, passionné pour les études dont notre Revue s'occupe. Mais où trouver le romanisant assez favorisé des dons de la fortune pour pouvoir se payer un cadeau de cette importance ?

***

Notre collègue M. Melchior Barthés, pharmacien de première classe, vient de faire paraître un *Glossaire botanique languedocien, français, latin, de l'arrondissement de Saint-Pons (Hérault), précédé d'une étude du dialecte languedocien* (Montpellier, Imprimerie centrale du Midi, Ricateau, Hamelin et Cᵉ, 1873). L'auteur appartient à cette classe consciencieuse et modeste des savants de petite ville dont les talents, peu connus en dehors du cercle restreint où ils se développent, mériteraient de se répandre dans une atmosphère moins étroite. Nous aurions désiré que M. Barthez eût rappelé, dans un historique succinct, les tentatives antérieures analogues à la sienne, et dont certaines sont signées de noms estimés dans les sciences naturelles; mais nous ne voulons pas empiéter ici sur l'analyse bibliographique qui sera donnée dans une de nos prochaines livraisons de ce livre instructif, également utile aux philologies et aux botanistes. L'auteur le termine par une aimable rêverie, *Uno belhado d'iber, ou lou Printems al pè dal fioc*, où il célèbre en vers languedociens les fleurs et les charmes de la belle saison.

***

Une plume autorisée a rendu compte dans ce numéro même de l'importante édition des Ἑρμηνεύματα et du Καθημερινὴ Ὁμιλία de

Julius Pollux, publiés pour la première fois, d'après les textes originaux, par M. Boucherie. Nous n'avons donc rien à ajouter sur la valeur de ce beau livre, imprimé à l'Imprimerie nationale, sous le haut patronage de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Qu'il nous soit seulement permis de féliciter notre modeste et infatigable collègue de l'honneur exceptionnel qu'il vient de recevoir : la *Société pour l'encouragement des études grecques* lui a décerné, ces jours-ci, un prix de 500 fr. à l'occasion de cette publication. Il nous a semblé que la *Société pour l'étude des langues romanes* recevait quelque chose de la distinction, aussi flatteuse que rare, adressée à notre collègue, qui reste, après avoir été un de ses membres fondateurs, un de ses collaborateurs les plus actifs et les plus dévoués.

***

Sous le beau ciel de Cannes et de Nice, et aux bords de cette mer si belle où il est né et où il désire mourir, un félibre provençal, brûlant du double enthousiasme du patriotisme local et du patriotisme national, M. Émile Négrin, demande à la poésie l'oubli de ses longues souffrances. Linguistique, œuvres poétiques diverses, françaises et patoises, lexicographie, littérature, M. É. Negrin a touché à tout. Nous avons sous les yeux ses *Poésies provençales* (1 vol. in-12; Nice, Verani et Ce, 1873). L'état de sa santé explique et excuse les imperfections typographiques qui existent dans ce recueil, *offert et recommandé* par une écriture enfantine au rédacteur en chef de la *Revue des langues romanes*. Au-dessous, l'auteur, guidé par une vue insuffisante, a tracé une signature qui reste encore ferme et nette, malgré la disjonction des lettres, et qui nous semble indiquer plus de force et de vigueur qu'il ne croit peut-être en posséder lui-même. Nous lui souhaitons et nous espérons pour lui de tout cœur le prompt rétablissement de sa santé.

Les vers de M. Émile Négrin sont remplis d'une rage patriotique qui se communique plus d'une fois à son lecteur. Nous lui ferons, toutefois, le reproche d'avoir abusé des expressions énergiques du langage populaire. On ne trouve pas cela dans Mistral, ni dans Roumanille. Nous ne demandons pas que les muses provençales soient déguisées en bergères de Florian, ni qu'elles n'osent jamais lancer le juron qui s'arrêta sur les lèvres scrupuleuses de Neptune prononçant le *quos ego!...*; mais nous pensons qu'en tout les limites sont utiles. Les *b...*, les *f...*, voltigent dans les vers de M. Négrin comme sur le bec du perroquet chanté par Gresset. Si une expression énergique, serait-ce le mot de Cambronne, peut, dans certaines conditions, s'élever jusqu'au sublime, malgré sa trivialité et sa bassesse, ce n'est qu'à la condition qu'elle ne sera pas répétée trop souvent.

***

La Société archéologique de Montpellier a obtenu un prix de 1,000 fr. à la dernière réunion des Sociétés savantes des départements, tenue à la Sorbonne. A. E.

Le Gérant, ERNEST HAMELIN.

Montpellier. Imprimerie centrale du Midi. — Ricateau, Hamelin et Ce

DIALECTES ANCIENS

DOCUMENTS SUR LA LANGUE CATALANE

DES ANCIENS COMTÉS DE ROUSSILLON ET DE CERDAGNE

(*Suite*)

XI

RÈGNE DE JACQUES Ier DE MAJORQUE
(1276-1311)

Jacques Ier, fils cadet de Jacques le Conquérant, roi d'Aragon, a gouverné le Roussillon pendant plus de quarante-cinq ans, d'abord avec le titre d'*héritier* du royaume de Majorque, des comtés de Roussillon et Cerdagne et de la seigneurie de Montpellier, et, après la mort de son père, en 1276, avec le titre de roi de Majorque.

Les documents historiques et administratifs sont extrêmement abondants, en ce qui concerne le Roussillon et la Cerdagne, pour toutes les parties de ce long règne de près d'un demi-siècle; mais toutes les chartes originales émanées de Jacques Ier ou de sa chancellerie sont rédigées en latin, et il en est de même des minutes et autres écritures des notaires de cette époque: on n'y trouve guère que des mots isolés ou quelques lambeaux de phrases en langue vulgaire. Cependant il reste encore de ce règne, en dehors de ces documents officiels, un assez grand nombre de criées, d'ordonnances, de règlements et d'autres actes, qui permettent de suivre la langue vulgaire du Roussillon, d'année en année, à partir de l'an 1275. Ce sont les documents dont nous publions les textes.

On y verra que la langue catalane du Roussillon était, en 1311, et on pourrait encore dire en 1344, lors de la chute du

royaume de Majorque, ce qu'elle était déjà dans la chronique de B. des Clot, dans le traité de Tunis de 1271 et même dans les mémoires de Jacques le Conquérant, au milieu du XIII^e^ siècle. Les mots et les formes grammaticales sont absolument les mêmes pendant cet espace d'un siècle, et il ne serait guère possible de relever, entre les textes de 1275 ou de 1284 et ceux de 1344, d'autres différences que des variantes ou des modifications orthographiques.

Nous signalerons en note, à mesure qu'elles se présenteront, les altérations ou améliorations qui nous paraîtront modifier le caractère de la langue primitive et originale du Roussillon.

Quant aux variantes orthographiques, elles portent principalement sur les lettres *a, e, g, j, ll* et *ny*, de l'alphabet catalan.

L'*a* final féminin, qui n'est en catalan qu'un *a* bref ou plutôt un *e* muet français, est souvent écrit *e* dans les textes des XIII^e^ et XIV^e^ siècles, de même que, à la fin de certains temps des verbes, *e* est quelquefois écrit *a*, comme *sia* pour *sie* (qu'il soit).

Quant au féminin pluriel, il est toujours en *es*. La terminaison *as*, contraire au génie de la langue catalane, s'est introduite au XVI^e^ siècle par l'influence du castillan, et les Catalans auraient dû, depuis longtemps, la rejeter complétement.

Le *g* au milieu d'un mot est tantôt employé pour le *j*, comme dans *age*, pour *aje*; tantôt pour rendre le *gue* français, comme dans *hageren*, pour *hagueren*. Quelquefois aussi il équivaut à *dj* ou *tj*, comme dans *forestage*, qui, dès le XIII^e^ siècle, est écrit aussi *forestage* ou *forestatge*. Le *g* final est souvent remplacé par *c* ou *ch* dur, comme dans *pac* ou *pach*, pour *pag* (qu'il paye). On trouve aussi quelquefois, mais très-rarement, le *j* représenté abusivement par *gu*, comme dans *guitar*, pour *gitar* ou *jitar*.

Le *ll* mouillé, au milieu ou à la fin des mots, est tantôt rendu par *l* simple ou double, tantôt par *l* précédé d'*i* ou d'*y*: ainsi

on trouve dans les manuscrits *fil, fill, fiyl,* pour *fill; nul, null, nuil* et *nuyl,* pour *null.*

Le *ll* initial, si fréquent ou même général dans le catalan moderne, est complétement inconnu avant le XV^e^ siècle[1].

Le *ny* catalan (*gne* français) est tantôt rendu par l'*n* simple ou par *y (senor* et *seyor),* tantôt par *in* ou *yn,* comme dans *Caramain* et *ayn ;* quelquefois par *n* simple ou double, avec ou sans *y,* puisqu'on trouve de temps à autre *sennor,* et très-souvent, sous les rois de Majorque, *senyor* (*n* avec *tilde*). Dans ce dernier cas, le trait qui surmonte l'*n* devrait évidemment faire transcrire ce mot par *senynor* ou *sennyor.* Ajoutons qu'il est extrêmement rare de trouver dans l'ancien catalan le *ny* représenté par l'*nh* de l'ancien roman provençal, qui s'est cependant conservé dans la plupart des dialectes modernes de la langue d'oc.

Nous aurions désiré supprimer toutes ces variantes orthographiques et les réduire, pour nos textes, à l'orthographe usuelle, déjà souvent employée au XIII^e^ siècle et définitivement adoptée ensuite pour le catalan; mais nous avons craint de détruire le caractère historique des textes publiés et d'enlever aux études philologiques des renseignements dont l'importance ne saurait être méconnue. Nous ne pouvons éprouver le même scrupule à l'égard des *i* et des *u* des manuscrits, que nous changerons en *j* et en *v* partout où il le faudra ; nous avons même cru devoir, dans le but de faciliter l'intelligence des documents publiés, ajouter des apostrophes et des traits d'union pour les suffixes. Ces signes, qui, on le sait, n'existent pas dans les anciens manuscrits, ne sauraient, pas plus que des additions ou des changements de points et de virgules, altérer en quoi que ce soit le caractère original des documents.

Les documents du règne de Jacques 1^er^ que nous publions

[1] On trouve cependant le double *ll,* à partir de l'an 1330, au commencement des phrases, mais précisément dans les articles *lo, la, los, les,* qui ne l'ont jamais pris, ou du moins ne l'ont pas conservé.

vont de l'an 1275 à 1311 et sont pris, quelques-uns, dans les pièces originales; les autres, dans trois recueils contemporains :

1° Le registre des priviléges de la ville de Perpignan, connu sous le nom de *Livre vert mineur,* dont la transcription fut commencée vers 1290 (*Archives communales* de Perpignan);

2° Le XVII^e^ registre de la *Procuracio real* de Roussillon et Cerdagne, commencé en 1300 (*Archives du département des Pyrénées-Orientales*);

3° Le livre de la cour du bailli de Perpignan, intitulé : *Livre premier des Ordinacions,* commencé en février 1310 (*Archives communales* de Perpignan).

Le XVII^e^ registre de la Procuration royale est une espèce de livre-journal, où la transcription a été faite, pour ainsi dire, à la date de chacun des documents des règnes de Jacques 1^er^ et de Sanche.

Le *Livre vert mineur* et le registre premier des *Ordinacions* sont, au contraire, des collections de cahiers en parchemin, successivement ajoutés les uns aux autres, et qui ont fini par former d'énormes volumes. Dans le premier, les documents ne se suivent à peu près dans l'ordre chronologique qu'à partir de l'an 1315 environ, et dans le livre des *Ordinations,* à partir de l'an 1350 seulement, c'est-à-dire après le premier cahier. C'est dans ce premier cahier que sont contenues toutes les pièces antérieures à 1310.

Le scribe de ce premier cahier se proposait, sans doute, d'insérer ses copies en suivant l'ordre chronologique, et il a mis, en effet, immédiatement après le préambule, une pièce de 1275, la plus ancienne qui soit contenue dans le recueil. Mais il fut bientôt obligé de s'en tenir tout simplement à l'ordre amené par le hasard de ses recherches ou de ses découvertes, et, dans cette prévision, il laissa en blanc tous les revers et souvent la moitié de chaque page. Ces vides ont été remplis ensuite par le premier scribe ou par ses successeurs, au moyen de documents ou de notes qui appartiennent à l'époque du royaume de Majorque, entre 1310 et 1344. Plus

tard, on a même profité des marges et des moindres espaces libres de cette première partie du ms. pour y insérer des notes des deux siècles suivants, dont la plus récente est de 1510.

Dans tous les cas, la transcription des plus anciens documents catalans contenus dans ce premier cahier a été faite en 1310 au plus tard, et il y a lieu de croire que le copiste les avait déjà ainsi trouvés rédigés à leur date, en langue vulgaire, dans les manuscrits originaux, puisqu'il n'a fait aucune difficulté de les mêler aux documents latins dont il a conservé le texte original. Ces traductions n'appartiennent donc pas au copiste, et tout au plus peut-on lui attribuer les titres catalans mis en tête de chaque pièce. Ces titres seront publiés toutes les fois qu'ils contiendront des locutions qui n'existeraient pas déjà dans le texte même des documents.

Il était impossible de publier cette partie du livre des *Ordinacions* dans l'état où elle se trouve actuellement, surtout pour la question de linguistique, que nous avons principalement en vue, car les marges et les moindres espaces en blanc des feuillets ont été couverts de transcriptions et de notes de toutes les époques, faciles à distinguer dans le manuscrit original, mais dont il serait, dans bien des cas, impossible de déterminer la date dans l'impression. Nous avons donc adopté, pour les documents datés, l'ordre chronologique que l'auteur du manuscrit avait lui-même en vue, puisqu'il laissait en blanc des pages qu'il se proposait sans doute de remplir, en rapportant ensuite à leur place, et selon leur date, les documents nouveaux à mesure qu'il les découvrirait. Quant aux textes antérieurs à 1310 dont la date n'est pas indiquée, ils seront mis à la suite des documents qui les précèdent immédiatement dans le manuscrit, lorsque d'autres données ne nous permettront pas d'en déterminer la date précise.

ALART.

EXTRAITS DU LIVRE Ier DES *ORDINACIONS* DE LA COUR DU BAILLI DE PERPIGNAN.

(1275)

Septimo kls marc. anno domini m. ccc. nono.

Existentibus discretis Berengario de Sancto Paulo bajulo et Bernardo Brandini judice ville Perpiniani, liber iste fuit inceptus in quo, de mandato eorum, constituciones, statuta et banna plurima per diversos libros disperse, fuerunt in uno volumine inserte, videlicet in hoc libro, prout inferius continetur.

Octavo idus decembris anno dni m.cc.lxx. quinto.

Primo es aquesta la ordinacio del forn del pa, en qual manera deuen coyre los pas, e en qual manera deuen usar dels forns.

Bajulus Perpiniani, de consilio et voluntate proborum hominum Perpiniani, statuit quod duo probi homines eligantur... et... discernatur de panibus qui fuerint male decocti et sadonati... et que fuerint comissa... in decoquendis panibus et caseatis et panatis et flaonibus et aliis, etc. (*Ordinacions* I, f° 1, r°.)

Ordonament de les causes menjadores, e de aucels, e de pols, e d'ous, e formatges.

Anno dni m. cc. lxx. v.° viii. idus decembris.

Stabli lo seynor batle de Perpenya, de conseyl de prohomes, que negu revenedor ni regater no aus comprar alcunes causes de menjar en la vila de Perpenya per si ni per altre, ni fassa comprar a sos obs, ni en los termes d'aquela, ni de fora per Ia lega entorn la dita vila de Perpenya, en cami fora casteyl, perdius, ni anetz, ni folges, ni todos, ni saxels, ni altra volateria, ni conils, ni lebres, ni salveines, ni ous, ni ormages, ni notz, ni avelanes, ni altres causes ;

E qui contre fara pagara per pena, cascuna vegada, II. sol. de la qual pena lo denunciador aura l'altra part, exceptatz compradors e venedors.

E totes les d'amont dites causes lausaren totz aquestz d'aval escritz, per costumes per totz temps observadores.

Primerament Berthomeu del Mas, tenent loc d'En Sans de Trilar, batle de Perpenya, e'n Bñ Dalmau, tenent loc d'en P. Roig, jutge de Perpenya e de Rosseylo.

Bereng. Tesa, G. Carbo, P. Grimau, Bñ Marti, Bñ Sabors, G. Andal (Nadal), Johan Sicartz, G. de Bardoyl, Ar. Lausa, Bñ Alio, Joh. Castelo parayre, Perpenya de Peralba, Bñ Figeres, Bereng. Tinart, P. Adalbert, R. Aurer, Ar. Costa, Girma de Cocliure, P. des Vilar, Bñ de Vilardo, G. Escuder ortola, Pons d'Alayna, Vidal Maureto, Hualger Serda, Ricolff Oliba, Laurens Redon, Ferrer Alexandri, R. Talo, G. Valespir, P. Escarbot, P. Fabre scriva, Ar. de Forques, Bñ Roiger, G. Saquet, Ermengau Gros, R. de Bardoyl, R. Menestral, Fferrer[1] Escot, G. Tolza, G. Costa, Johan de la Crou, P. Fabre laurador, R. de Causa, Pascal Fabre, G. Brandi, Johan Pauch, Ramon Caulasses, P. Costa, Steve de Vilarasa, P. Girau fuster, Bñ de Puglaurens, Peyro Fabre.

Les d'amont dites causes foren establides tenedores e observadores em per totz temps, servada empero la volentat del senyor Emfant[2]. (*Ordin.* I, f° 13, v°.)

(1279)

Ordonament del joch

Anno dni m. cc. lxx. nono.

Ffo establit per los cossols e per los prohomes de Perpenya, que negu no gaus prestar diners ni peyora ad alcu en joch. E qui contre fara perdra so que prestat aura, e retra la peyora quitia a aquel de qui sera, aixi Juseu com Xpia, e pagara de pena X. sol. (*Ordin.* I, f° 9, v°.)

[1] L'usage des doubles *s* au commencement des mots s'était établi depuis longtemps en Catalogne, et on en a vu un exemple, en 1088, pour le mot *Sserralonga*. Quant à l'*f*, nous ne trouvons pas de traces du doublement, en Roussillon, avant le *Liber feudorum A*, commencé en 1265; l'usage en devint ensuite très-fréquent à partir de 1270 et dans les deux siècles suivants.

[2] L'infant Jacques, qui n'était encore qu'*héritier* du royaume de Majorque.

Ordonament que negu Juseu no gaus Crestiana per noyrissa ni per serventa tener, ni per altre servesi.

Anno dni m. cc. lxx. nono. v°. idus junii.

Illustris dominus Jacobus dei gracia rex Maioricarum, etc. (*Ordin.* I, f° 6, v°.)

Ordinacio del dinnar dels maestres

Xviii. kls augusti anno dni m. cc. lxx. viiii°.

Défense du bailli de Perpignan de donner à manger ou de vendre des vivres hors la ville, *magistris operantibus de petra et calce, nec magistris de parietibus de terra, nec manobris eorumdem, nec boeriis, nec ortolanis, nec logaderiis.* (*Ordin.* I, f° 2, v°.)

(1280)

Ordonament dels clergues

In concilio Biterrensi statuit dns Petrus dei gracia sce Narbonensis ecclesie archiepiscopus, etc. — Statuts contre les clercs *vilia officia exercentes et vestes virgatas continue portantes... anno dni m. cc. lxxx.* (*Ordin.* I, f° 33, v°.)

Ordonacio de les fires

Anno dni m. cc. lxxx. viii°. kls septembris.

Illustris dns Jacobus dei gracia rex Maiorich. statuit, etc. (*Ordin.* I, f° 5, v°.)

(Vers 1283)

Ordonament dels conils negres e blanchs

Ffo adordonat de part del batle que negu hom no gaus penre, en devesa ni en altre loch, dels conils blanchs, ni bragatz, ni negres, del senyor Rey.

E qui contre fara estara a causiment del senyor [rey]. (*Ordin.* I, f° 15, r°.)

(1284)

Ordonament co tot Juseu qui prest sobre peyora [1], sia tengut d'amostrar de qui l'a ahuda, e que no la nech [2], e si o fasia que'n sia punit aixi co si la avia panada.

Anno dni m. cc. lxxx. iiii. vi. idus julii.

[1] Pour *penyora*, gage.

[2] Qu'il ne la nie pas.

Ffuit per illustrissimum dominum Jacobum dei gracia regem Maiorich. ordinatum, etc. (*Ordin.* I, f° 8, v°.)

Ordonament del joch

Post hec x. kls novembris anno dni m. cc. lxxx. iiii.

Fo feyt altre establiment per lo senyor rey sobre'l dit joch, aixi co segueys.

Lo senyor rey stabli e servar mana, que negu hom no gaus jogar ni fer jogar ni reversar en negun joch de daus, exceptat joch de taules, de nuytz ni de dies, ni a joch de tindaureyl[1], ni de cabraboc, en torn la vila de Perpenya ir[a] lega. — E qui contre fara pac per cascuna vegada x. sol.

Item mana lo senyor Rey que, si alcu no vol pagar, sien-li donatz per cascu xii. diners i. assot[2], en aixi que per x sol. resebes x. assotz ; — e qui aquestes causes revelara, aia la terssa part dels ditz x. sol. E si alcu reculira jogadors per jogar en sa casa, per cascuna vegada pac x. sol.

(*Ordin.* I, f° 9, v°.)

Establiment dels escutz (de fust)

Viii. kls decembris anno dni m. cc. lxxx. quarto.

Fuit[3] ordinatum per Petrum Adalberti bajulum Perpiniani, de voluntate et requisicione Raymundi de Sancta Cruce et R. Dominici et Alfonsi pictoris et R. Frenerii et Berengarii Rodrigo et magistri Guillemi et Jacobi Rodrigo, quod nullus armerius, pictor vel alius, sit ausus facere clipeos de ligno quod vocatur *avet* nec de ligno quod vocatur *pin*. — Et qui contra faceret solvat pro pena x. sol. de qua pena habeat de-

[1] Le sens de ce mot est en catalan « tintement d'oreille. »

[2] Coup de fouet ou de verge.

[3] Nous donnons cet extrait, quoiqu'il soit rédigé en latin, à cause de l'intérêt qu'il présente pour l'histoire de l'art en Roussillon. Les sept artistes peintres qui y sont nommés sont, en effet, connus comme vivant à Perpignan dans la première partie du règne de Jacques I[er]. Le texte latin contient d'ailleurs deux mots, *avet* (sapin, et *pin* (pin), qui sont purement catalans.

nunciator medietatem; et si non poterit vel solvere noluerit dictam penam, sit privatus officio suo continue per unum annum. (*Ordin.* I, f° 2, v°.)

(Vers 1284 ou 1285)

Ordonament dels forns teulers, so es assaber en qual manera deuen coyre e fer los cayros e'ls teules

Primerament adordonaren los cossols de Perpenya que tot hom e tota femna qui obra del mester de teularia d'aquest dia avant, que dega fer e sia tengut de fer los cayros e'ls teules de aytal motle o manera com son los motles de la cort.

Item que negu obrer o obran qui fassa cayros, no gaus trer brach del motle ab ma, sino ab regla, e que'n[1] pas la dita regla III. vegades abans que'l cayro sia treyt del motle.

Item que negu teuler o teulera no gaus mesclar o tenir obra prima ab obra grossa, puys que sia cuyta.

Item que negu teuler o teulera no gaus metre en son forn cor x. sostres de cayros e II. de teules, e si per aventura no-y met II. sostres de teules, que-y puga metre xv. sostres de cayros : empero, no gaus metre en lo dit forn neguna obra que monta mes dels ditz xv. sostres de cayros.

Item que totz los teulers agen a tolre e a mermar de totz los forns teulers tot so que'ls ditz forns teulers agen en alt, part la mida e mesura dels ditz x. sostres de cayros e II. sostres de teules; e que negu teuler o teulera no gaus metre en cascu sostre de son forn sino D. cayros, ni gaus fer corola ad alcu forn en guisa que-y poges mes obra caber.

Item que negu teuler ni teulera no gaus metre violes[2] ni rajoles a neguna fornada, part los ditz x. sostres de cayros e II. sostres de teules.

Item que negu teuler o teulera no gaus desenfornar cay-

[1] Il faudrait peut-être *que-y pas* (qu'il y passe)

[2] Briques ou tuiles de petite dimension.

ros ni teules, de IIII[e] dies ni de IIII. nuytz, pus agen tolt foc al forn.

Item que tot hom e tota femna qui obre del mester de teuleria, dega obrar e sia tengut obrar totz los cayros e teules e violes e rajoles que fara, de bona argila e ben sasonada, e que sia la obra ben cuyta, a coneguda dels sobrepausatz los quals en aquela seran establitz per los cossols.

Item que si neguna obra de cayros o de teules sera trobada mirma jos la mida o motle de la cort, sia trencada e perduda al teuler, e, part ayso, que aquel de qui sera la dita obra pac la pena d'avayl escrita.

Item que cascu teuler e teulera aya tener a cascu fasedor de cayros I. brageiador, lo qual bragegador (*sic*) no ause fer altra fasena sino brageiar, sotz la pena d'aval escrita.

Item que cascu teuler e teulera aja a tener lo motle dels cayros ferrat, per so que'l dit motle no's pusqua mermar.

Item que negu teuler no gaus mesclar ni fer mesclar, en neguna obra de les dites obres, neguna terra, sino argila pura, exceptat al motle arena prima per levar.

Item que negu teuler no gaus obrar de Martror[1] tro a Carnestoltes.

E tot hom e tota femna qui en les dites causes contrevenran o en alcuna d'aqueles, pagara per cascuna vegada x. sol. —de la qual pena aja lo denunciador la maytat, e la cort l'altra maytat.

Volgren empero los ditz prohomes que'l dit adordonament dur aytant de temps com als cossols et als prohomes de Perpenya playra.

Ffeyt fo aso per en Laurens de Vilalonga, e'n P. de Castelo, e'n Camarada e'n G. Barrau, cossols[2] de Perpenya, en presen-

[1] La Toussaint.

[2] Les consuls de Perpignan étaient élus chaque année le 24 juin. Guillaume Barrau fut consul en 1280 et en 1287. Les noms des consuls qui figurent dans ce document ne peuvent être que ceux des années 1284 ou 1285, pour lesquelles il y a une lacune dans les listes consulaires connues.

cia d'en Pons d'Alayna e d'en Vidal Grimau e d'en Laurens Redon e d'en P. Redon e d'en Toyr Bosom, d'en Huguet Sebors e d'en P. Amalrich e d'en Johan Vidal e d'en G. de Castelo e de moltz d'autres prohomes.

(*Ordinacions* I, f° 1, v°, et 2.)

XII

LEUDES ET REUA DE PERPIGNAN

Les textes des leudes et de la *reua* de Perpignan ne sont pas inédits. Ils eurent, en effet, la mauvaise chance d'être communiqués au Comité des travaux historiques, qui les publia dans la *Revue des Sociétés savantes* (novembre-décembre 1864, p. 390-399). « C'est un document curieux sur le commerce » des villes du Midi au moyen âge, disait le rapport de M. Le» vasseur (p. 370); on y rencontre, à côté des bestiaux et des » chevaux de la contrée, non-seulement les draps du Lan» guedoc, mais ceux de la Flandre, de l'Angleterre, et l'on » peut y prendre une juste idée de l'étendue du commerce et » de la diversité des produits. C'est un texte qu'il est plus » facile de reproduire que d'analyser. »

C'était, en effet, chose facile que de reproduire ces textes; mais, malheureusement, la copie fournie par M. Éd. de Barthélemy est criblée de fautes, depuis la première ligne jusqu'à la dernière, et il serait fastidieux de relever les prodigieuses bévues, omissions et inexactitudes, du texte imprimé dans la *Revue des Sociétés savantes*. Nous préférons donner une édition correcte du texte de la *Reua,* qui offre un grand intérêt pour la philologie catalane, en regrettant de devoir nous borner à donner ici un simple extrait du texte latin de la *leuda,* pour ce qui concerne le commerce des draps du nord de la France.

Ces deux documents sont surtout intéressants pour les renseignements qu'ils fournissent sur le commerce alors existant entre Perpignan et les provinces françaises. Ils sont, à cet égard, beaucoup plus détaillés que les tarifs des leudes du

comte de Provence, publiés par M. Guérard, qui les rapporte au milieu du XIII[e] siècle (*Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille,* 1837, p. LXXIII-C), et où l'on ne trouve mentionnés que les draps de Narbonne, de Provence, d'Avignon et « de France ». On se tromperait de beaucoup si l'on se figurait que les indications du tarif des leudes de Perpignan ne sont là que pour la forme et pour des cas extrêmement rares et tout à fait accidentels, car tous ces mêmes articles figurent encore dans un nouveau tarif de l'an 1295; et nous publierons l'inventaire du magasin d'un marchand drapier de Perpignan (fait en septembre 1307), qui, sur plus de quatre-vingts articles de draps ou d'étoffes, n'en mentionne que quatre ou cinq de provenance languedocienne ou catalane; le reste se compose exclusivement de produits de Châlons, Rouen, Paris, Saint-Denis, Malines, Bruxelles, Ypres, Gand, Provins, Nogent, Arras, Louviers et autres villes du Nord, dont les noms sont assez difficiles à reconnaître dans l'écriture d'un notaire roussillonnais.

Le texte de la *reua* a été transcrit, vers l'an 1295, dans le *Livre vert mineur* des archives de la commune de Perpignan. Celui de la *leuda* appartient au même registre et à la même époque, et c'est là qu'il a été pris pour les quatre copies qui en ont été faites aux XIV[e] et XV[e] siècles, dans les registres de la *Procuracio real* des archives départementales (regist. XVII, f° 92-94; — reg. XIV, f° 71-75; — reg. XXIV, f° 82-92; — reg. XXIX, f° 49-51).

EXTRAIT DU TARIF DES LEUDES DE PERPIGNAN

rédigé vers le milieu du XIII[e] siècle

Hec est memoria de leudis quas dñs Rex recipit et recipere debet et consuevit in villa Perpiniani.

Primo est certum quod recipit et recipere debet et consue-

vit de quolibet panno de *precet vermeyl*[1] qui vendatur, III sol.

Item de quolibet panno staminis forti de *grana*, II[s].

— panno coloris viridis, XII.dr.
— panno de *bruneta*, XII.d.
— panno de *pers* de Gant, XII.d.
— panno de Doaix, XII.d.
— panno de Cambraix, XII.d.
— panno dIpre, XII.d.
— panno staminis forti de Ras, VIII.dr.
— panno Sci Quintini, VIII.d.
— panno de Sant Tome, VIII.d.
— panno *Angles* qui non sit de *grana*, VIII.d.
— panno de Exalon, VIII.d.
— panno de Doyn[2], VIII.d.
— panno de *saya*, VI.d.
— panno *rayet* dIpre, VI.d.
— panno albo de Lecamusa[3], VI.d.

Item de qualibet *biffa*, VI.d.

Item de quolibet panno de Prois, VI.d.

— panno de *Xartres*[4], V.d.
— panno de Brugia, IIII.d.
— *barraxan*, IIII.d.
— panno de Narbona, IIII.d.
— panno de Gordon, IIII.d.
— panno de Figach, IIII.d.

[1] Nous imprimons en italique les mots catalans insérés dans le texte latin.

[2] Nous pensons que le nom écrit ici *Doyn* est le même que celui de la ville d'Huy ou *Uy*, qui figure dans la *reua* et dans d'autres documents de l'époque.

[3] Ce mot, que M. Ed. de Barthélemy a lu *lela musa*, est écrit *li Camusha* dans la *reua* de 1284 et *Lecamusa* dans le tarif de 1295. Ce lieu nous est inconnu. Ne serait-ce pas une corruption du nom de *Cams*, qui figure dans l'inventaire de 1307 et qui paraît être celui de la ville de Caen ?

[4] Orthographe catalane du nom de Chartres.

Item de quolibet panno de Albi, IIII.d.

— panno de Rander[1], IIII.d.

— *barrachan petit,* IIII.d.

— panno qui vocantur *rasses*, IIII.d.

Item de qualibet *bala* de fustanis grossis de Verona, v. sol. et v.d.— et v.d. sunt de hospite.

Item de qualibet pecia de *tela,* II.d.

Item de quolibet poste de *cendat,* XII.d.

Item de qualibet pecia de *cendat,* II.d.

— libra de ceta[2],II .d.

— libra de *filadis,* I.d.

— pena cirogrillorum, II.d.....

— *garnatxada* pellium agnorum et aliorum, I.d.

Item de quolibet centenario de pellibus cirogrillorum *engrunatz* abtatis vel crudis, IIII.d.....

— de pellibus de *cabritz,* aptatis...

— de *motonines,* III. obol.—

Item de qualibet pecia de panno bruno, II.d.

— duodena de panno lineo, II.d.

— pecia de *stamenya,* II.d.

— flaciata, I.d.....

Item de quolibet Sarraceno qui vendatur et Sarracena, XII.d.

Item de quolibet porco qui valeat de II.sol. ultra — I.sol...

Item de quolibet furono, I.d...

Item de qualibet *cargua* muli, XII. de.—....

Item de quolibet *flat* de lino, de homine extraneo, I. *serre* in die jovis.

Item de qualibet saumata de *monayls gros*[3], I. obol...

[1] Ecrit *Rauder* dans quelques copies de la *Procuracio real;* c'est quelque ville du midi de la France, peut-être Rodez (?).

[2] Pour *seda* (soie).

[3] Exemple des noms et adjectifs masculins catalans terminés par *s* au singulier, sans changement au pluriel. Plus loin, on trouve *forcœ*, pluriel de *forc*.

Item de qualibet saumata de cabironis minutis...
— — de *dentals*, I. *dental.*
— — de stevis, I^a^ stevam.
— — de *aladrigues*, I^a^ aladriguam.

Item de cifis, scutellis, et grasalibus, et talliatoribus, et culeriis ligneis, et de conquis ligneis... — de cifis de vitro, et de ampollis, et de omni opere vitreo... — de caseis siccis, XX. quintum, et *auruga* similiter..

Item de qualibet saumata *de lenya* que aportetur ab hominibus forensibus, I. troceum vel unam asclam... — De cepis, I. *forc,* et in nundinis duos furcos.... — de saumata alterius *fruyte*...

Hec est forma et memoria jurium que dñs rex recipit et debet recipere tempore nundinarum Perpiniani...

Item de qualibet flaciata, I. den. a venditore et alium den. ab emptore.

Item de qualibet pecia de panno bruno, II. d. a venditore et alios duos d. ab emptore.

Item de qualibet pecia de panno lineo de L[u]es[1] et de *treslis,* II. d. de venditore et alios II. d. ab emptore....

Item de qualibet saumata de *aladrigues,* unam.

Item de conchis, et *cabirons menutz,* et circulis..

Item de qualibet *tina* parva et magna..

Item de quolibet pare semalium, I. obolum.

Item de qualibet saumata de postibus et de *cayratz,* I. obolum.

Item de qualibet saumata de cepis, duos *forcx,* unum parvum et alium magnum.

Item de qualibet muliere honerata de cepis, unum *forc.*

Item de qualibet saumata de ollis, I. d.

[1] Le manuscrit porte *Les,* et, sur l'*e*, le signe d'abréviation de l'*n*, de l'*m* ou d'une voyelle, ce qui ne pourrait être lu que *Lens,* ou *Lems,* ou *Lues.* C'est une erreur du copiste : nous lisons *Lues*, et c'est évidemment la ville appelée *Loers* dans la *reua* de 1284, et *Luers* dans l'inventaire de 1307, c'est-à-dire Louviers.

Item de quolibet *flat* de lino extraneo, medium *serre*.

. . . . . .

Et est sciendum quod nundine incipiunt in vigilia sancti Bartholomei, et durant per xv. dies; et nundine kadragesime incipiunt in media Quadragesima et durant per alios xv. dies. Et infra dictas nundinas recipiuntur exite equorum, roncinorum, mulorum, equarum, asinorum et omnium animalium aliorum que transeunt et exeunt extra terram, sicut infra annum sunt consuete dare et recipere. Emptores vero debent eligere VIII. dies ante vigiliam sancti Bartolomei, vel VIII. dies post dictos XV. dies nundinarum.

(Archives communales de Perpignan. — *Livre vert mineur*, f° 72-82.)

TARIF DU DROIT DE *REUA* DE PERPIGNAN

(1284)

En nom de Deu. Coneguda causa sia a totz que'l senyor en Jacme, per la gracia de Deu rey de Malorcha, a aordonat e establit en la vila de Perpenya, que d'acsi enant totz temps sia donada reua en la dita vila, en axi co de jos se contendra, e que cascun mercader e autre hom, de tot so que comprara ni vendra, que pac la dita reua a son hoste. Ffeyt fo aiso lo primer dia de juliol en l'ayn que hom comtava. M.CC.LXXXIIII:

Pessa de drap de Txalon.....	IIII.dr.
Pessa de drap de Ras.....	IIII.dr.
Drap de Paris e de Sent Denis.....	IIII.dr.
Biffes e pers de Pruis.....	IIII.dr.
Drap de Cambray e de Douay.....	IIII.dr.
Drap de Gan.....	IIII.dr.
Drap d'Ipre de color.....	IIII dr.
Drap de Sant Tomer[1].....	IIII.dr.

[1] Saint-Omer.

Blanc de sort[1]	VIIII.dr.	
Blanc de li camusha	IIII.dr.	
Presset vermeyl	XVIII.dr.	
Escarlata	XVIII.dr.	
Estam fort de grana	XII.dr.	
Tot drap d'Anglaterra, ab que no sia tint en grana	VI.dr.	
Cubertes d'Ipre, does per I.drap	VI.dr.	
Vayr d'Ipre	IIII.dr.	
Raiet de Pruix	IIII.dr.	
Drap de Bruydes	IIII.dr.	
Drap d'Albenton[2]	IIII.dr.	
Breument, tot drap qui's vena de c. sol. en sus, paga	IIII.dr.	
Valenxines	III.dr.	
Drap d'Uy	III.dr.	
Drap de Belvays	III.dr.	
Drap Lombardesch	III.dr.	
Blanc de Narbona		III.meales.
Drap de Montoliu	II.dr.	
Drap d'Avinyo		III.meales.
Barracan de Loers	I.dr.	
Draps de Frares Menors, les C.canes.	VI.dr.	
Draps de Prehicadors, les LX.canes.	VI.dr.	
Drap gros de Baynoles, la pessa	I.dr.	
Feutre d'Ipre		Iª meala.

Item tot mercader paga a son hoste reua dreta, per rao de peliceria.

[1] Le drap *blanc de sort* désigne sans doute le drap *assorti* de grande dimension. On lit dans des criées faites en 1424: « *Tot hom generalment qui volra fer draps de la gran sort a la Florentina o a la guiza de Flandes, o de Mostivallers, o de Lers (Louers), de pinte XXVIª, XXVIIIª, XXXª, XXXIIª, XXXIIIª, XXXVIª, o de mayor nombre, que hagen haver de lonch quant exiran del tixedor XXª cana de Barcelona.* »

[2] Le drap d'*Albento* est encore mentionné en 1295. Ne serait-ce pas la ville d'Alençon ?

Tot primerament, curam de conils, lo centenar vestit..... II.dr.
Item lo.c. de les lebres, vestit atressi. II.dr.
Item lo.c. dels esquirols, vestit atressi. II.dr.
Item lo.c. d'anyines, vestit atressi.. II.dr.
Item lo.c. dels aortons, vestit..... II.dr.
Item lo.c. dels cabritz, vestit..... II.dr.
E tot asso es[1] tota amor feyta.

Item tota peliceria qui's vena a dotzena, so es assaber de salvazina, axi can son janetes fahines, volps, gatz martrins, jebelines, putoys, erminis, ventresques de luries, e tota altra salvajna, levat luries, paga la dotzena.. III.mesales.
Item luria crusha. ..... Ia mesala.
Item luria adobada..... I.dr.
Item cobertor de salvazina..... IIII.dr.
Item cobertor de lops..... ..... II.dr.
Item pelots d'anyels..... I.dr.
Item tot autre pelot de salvazina..... II.dr.
Item pena de conils..... I.dr.
Item garnatxa d'anyels..... I.dr.
Item vayre, abobatz o cruus, lo miler III.[s] e IIII.dr.
o lo centenar..... ..... IIII.dr.
Item pena vayra..... ..... VI.dr.
Item pena de testes de vayrs..... III.dr.
Item capros[2] de testes de vayrs, la dotzena..... III.dr.
Item capros de vairs entirs, la dotzena. IIII.dr.
Item pena d'esquirols..... II.dr.
Item teles del garp[3], e vintenes, e ca-

[1] Peut-être faudrait-il *ses* (sans)?

[2] Mot douteux, ainsi que dans l'article suivant; on pourrait lire *capzos*.

[3] Ce mot se retrouve encore dans le tarif de 1295, et nous sommes porté à le faire venir de l'arabe *el garb* (le couchant). Il s'agirait donc, dans ce sens, des toiles de l'*ouest* de la France? Les marins de Collioure emploient encore le mot de *garbi* pour désigner un petit vent d'est, et, par conséquent, dans un sens tout à fait contraire à l'étymologie que nous

nabas, e totes autres teles, tro a XIIII. sol. la corda, pagen la reua dreta, la corda..... I.dr.
E ha la corda VI. canes de Monpestler.
Item totes autres teles, o de Campayna, o d'Alamayna, o d'autra terra, sal de teles de Remps, qui valen de XIII. sol. en sus, la corda..... II.dr.
Item teles de Rems, per libre de diner. I.dr.
Item tota tela tinta, la pessa..... I.dr.
Item tot fustani, la pessa entira. Ia meala.
Item la post de cendatz, reforsatz o plans..... VI.dr.
Item porpra d'Alest o de Monpestler. II.dr.
Item tot drap ab aur de Venecia o de Lucha..... VI.dr.
Item bagadels d'outramar..... I.dr.
Item boquerans d'outramar..... I.dr.
Item camelotz d'outramar..... III.dr.
Item draps bortz d'Alexandria..... I.dr.
Item samitz totz vermeyls, o ab aur.. IIII.dr.
Item canon d'aur filat, e d'argent filat..... Ia mesayla.
Item caxa d'or de Lucha filat, e d'argent de Lucha filat..... IIII.dr.
Item argent pel, e or peil, la dotzena. Ia meala.
Item pessa d'estameyna..... I.dr.
Item flassades, cascuna..... Ia meala.
Item cambra de tapitz..... VI.dr.
Item astores blanches primes de Valencia e de Murcia..... Ia meala.
Item caxa de paper en que ha XVI. raymes..... VIII.dr.

attribuons à ce mot. On pourrait, à la rigueur, voir dans *garb* le nom défiguré de la ville de Gap; mais l'article *el*, qui le précède dans le texte catalan, ne permet pas d'accepter ce sens.

Item Xalons listatz ni de colors, non ren.
Item cordoan blanc, la dotzena. III. mesales.
Item cordoan vermeyl. ..... II. dr.
Item branas [1] vermeyles..... I. dr.
Item partxes [2] vermeyls..... I. dr.
Item moutos adobatz..... I. dr.
Item scodatz..... I. dr.
Item cordoa de Bugia..... I. dr.
Item curs de bous e de vaques, a reua dreta, Ia meala lo cur.
Item curs de cers, e de cavals, e de rocis, e de muls, e d'azes, e d'autres besties grosses, Ia meala lo cur.
Item totes boquines, lo c. .... VIII. dr.
Item motonines pelozes, la dotzena.. III. mesales.
Item marc d'or qui se pesa..... .... XII. dr.
Item tot cambi fondedor, qui sia de ley de casern aval..... Ia meala lo march.
Item tot cambi, qui sia de mes de casern..... I. dr. lo march.
Item nuyla moneda d'or, ne d'argent, ne de metayl, qui's cambie a nombre, no paga reua.
Item d'avers de pes, que se venen a carga de III. quintals..... VI. dr.
Item pebre, dona de reua dreta..... VI. dr.
Item gingibre gros o menut..... .... VI. dr.
Item ensens..... VI. dr.
Item cera..... VI. dr.
Item tot coton..... VI. dr.
Item tot sucre..... VI. dr
Breument, tetz avers de Levant qui's venen a carga de III. quintals, pagen..... VI. dr.

[1] Il faudrait sans doute *basanes* ou *bosanes*. Le tarif de 1295 porte *bosanes vermeyles*.

[2] *Parges vermeils*, dans le tarif de 1295.

Item indi, se ven a quintal, e paga....	III.dr.	
Item argent viu.....	III.dr.	
Item vermelo.....	III.dr.	
Item mastec	III.dr.	
Breument, totz avers qui a quintal se venen, qui vayla lo quintal de c.sol.amont, pagen aitant.		
Item coyre, lo quintal, de reua dreta...	II.dr.	
Item estayn, a reua dreta.....	II.dr.	
Item tot metayl...	II.dr.	
Item ferre	I.dr.	
Item plom.....		Ia meala.
Item fil d'exarsia, lo quintal.....	I.dr.	
Item caynbe de Borguyna, cruu e batut.....	II.dr.	
Item tota exartsia, obrada, de canem..	I.dr.	
Item tota stopa.....	I.dr.	
Item tota borra.....	I.dr.	
Item sporta de figues.....	I.dr.	
Item atzebibs, lo quintal.....	I.dr.	
Item sporta de figues de Malorcha....		Ia meala
Item alum de Bolcan, lo quintal.....	I.dr.	
Item pel de boc, lo quintal.....	I.dr.	
Item rauza de vexels, lo quintal.....	I.dr	
Item verdet, lo quintal.....	II.dr.	
Item mel, lo quintal.....	I.dr.	
Item pega, lo quintal..... .	I.dr.	
Item sporta de pega.....	II.dr.	
Item fustet, lo quintal.....	I.dr.	
Item erba cuquera, lo quintal.....	I.dr.	
Item flor de formatge, la carga.....	VI.dr.	
Item lana de boitorons[1], lo quintal....		III.meales.
Item bacons, lo quintal.....		III.meales.
Item sagins, lo quintal.....		III.meales.

[1] Il faudrait sans doute ***boidrons*** ou, mieux, ***bodrons***.

Item seu, lo quintal..... III.meales.
Item formatges, lo quintal..... .. III.meales.
Item sosha, lo quintal..... III.meales.
Item alcofol, lo quintal..... III.meales.
Item tot peix salat e arencs, levat tonines, dona de reua, del sou I[a] pugesa.
Item jarra de tonina..... III.dr.
Item oli, lo sester..... II.dr.
Item cipies seques, lo.c..... I.dr.
Item mantega o bori, lo quintal..... III.meales
Item riz e amenles, la carga..... IIII.dr.
Item sac d'avelanes..... II.dr.
Item notz, la eymina..... II.dr.
Item amenles ab closc, la eymina..... II.dr.

De totz avers leugers semblants de valor a aquestz de sus, dona hom de reua, III. meales del quintal.

Item tota rauba qui's tenga venal en hostal, e'l mercader de qui es la-s'en vol portar senes venda, so es que no la vuyla vendre aqui, deu pagar miga reua.

Item tot troçel o tota carga de qualque aver se sia, dona de pasatge, VI.dr.

Item tota carga de merceria o d'autres menuderies, qui's desfassa en ostal, XII.dr.

Item totz avers sotils d'especiayria qui se venen a liura sutil, pagen per liura de diners I[a] meala. E es-hi entes safra, e azur, e totz autres avers sutils qui se ven[1] a liura sutil.

Item tota ceda, crusa e tinta, la liura, I.dr.

Item tot filadis, cruu e tint, la liura, una meala.

Item grana, XII.de. la carga de III.quintals.

Item comi e anis, IIII.de. la carga de III.quintals.

Item tots alums, levat de Bolcan, III.de. la carga.

Item tot cadars de cedas, VIII.de. la carga.

Item tot Sarrai e Sarraina, VII.dr.

[1] Lisez *venen*.

Item simi, o bogia, o maymon, cascun VI. dr.

Item tot blat e tot legum paga II. eymines per centenar. E'l hoste deu-li aver botiga. — Item, meyns de botiga, Ia eymina per centenar.

Item auruga e mostasia, per aquest for metex.

Item tot caval qui vayla L. libr. o pus, paga II. sol. e VI. dr.

Item tota autra bestia cavalina o mular, qui sia de preu de L. libr. avayl, paga XII. dr.

Item azen o sauma, II. dr.

Bous, ni porcs, ni moutons, ni bocs, non re.

Item escudeles, e anaps, e vernigatz, e tayladors, e morters, e picons, de totes aquestes causes dona hom, de cascuna saumada, I. pareyl.

Item de brocs, o canades, de cascuna saumada, I. o una.

Item de culers d'oles a menar[1], de la saumada, II. culers.

Item de culeres de boix, de cascuna saumada, II. dr.

Item de gaudals, ho de conces (*pour* conques) de fust, de la saumada, I. gaudal.

Item lo quintal de pedaces de que hom fa paper, Ia pugesa.

Totes serpeleres grosses e cordes grosses d'aver de pes, axi com son d'espart e de palma e de datilers, hon son les esportes del pebre, e autres serpeleres grosses d'avers de pes, e caxes de sucre, e botes de sucre, e cofins de verges, totes deuen esser del hoste, part la reua ; mes no neguna serpelera, ni sac de lin, ni de canem, ni de lana, ni cabas doble de Terragona. E'l hoste deu donar al mercader de qui aura reua dreta, lit, e foc, e lum, e salsa a I. menjar, pebre, gingibre, safra, ails, e cebes, e vinagre, e deu-li ajudar a vendre e a comprar ses mercaderies.

E tot mercader estant ab son hoste qui fassa mercat o venda de sos avers, ans que l'aver sia vengut en l'ostal, son hoste a gasaynada la reua, de qual que part hon la roba venga.

E tot senyor de nau qui nauleg la sua nau, estant e tornant ab son hoste, deu donar de reua a son hoste, si tant es em-

[1] Il faudrait sans doute *a menjar* (à manger, pour la cuisine).

pero que la nau siau naulejada per passatje del senyor, de terra, de tot nolit I. diner per liura. E tota nau o leyn o barca o autre vaixel qui's vena en poder del hoste, so·es que'l patro o'l venedor sia albergat ab son hoste, paga a son hoste per aquela venda, I. dr. per liura.

E totz avers que barata hom l'un ab l'autre, no deu penre l'oste mes, de la una causa, de qual se vuyla, si doncs no-y ha tornes, de XX. sol. ho d'aqui amont.

Anno domini millesimo CC°LXXX° quarto.

(Archives de la commune de Perpignan. — *Livre vert mineur*, f°s 82, v°, à 85.)

Inventaire du magasin de feu Jean de N'Aldiartz, marchand drapier (*mercator*) de Perpignan, fait, à l'instance de son épouse et en vertu de l'autorité judiciaire, le 8 des ides de septembre 1307. — Nous y joignons les objets mobiliers dont le nom est en catalan dans l'acte rédigé en latin.

(1307)

Item confitemur nos invenisse in dictis bonis et hereditate : III. vasa vinaria in quibus sunt L. saumate vini primi ; — I. *barral saumadal*, VII. botas vinarias et I. vas vinarium, in quibus est vinum aquarum quod bibit familia, — VI. archas, — I. *arquibanch*, — IIII. sedes sive *celes*, — I. *caval* fusti in quo tenentur celle equitandi.

Item quasdam *capsanes*, — I. *perpunt* rubeum, — quasdam *genoleres* copertas de cirico rubeo, — IIII. pileos *jubatz*, — I. clipeum, — I. ballistam de cornu cum circo suo, — VI lanceas cum suis lanceriis.

Item VII. lectos *tornegats*, — duos *bres*, — VII. *vanoas*, — tres *desch*. — IIII. sachos de *trelis*, — I. concham *d'aram*, — III. *losses* ferri, duo veru sive *astz* ferri, — I. *forrol*, — duos *cirsols*, — I. *posal* de cupro — unum *pastreny*, — I. *perol*, — IIII. *tors* tortarum cere, — I. garlandam argenti, — sex *moscallos*, — quasdam *osts* et quosdam osellos strictos, — I. *perpunt* album... — I. zonam munitam argenti.

Item X. et VII. pecias pannorum d'Eyxalono.

Item IIII. pecias pannorum d*Amens mesclatz* vocatorum *camelins.*

— II. pecias e mediam de sarguis staminis de Cams cotonadis.

— V. pecias pannorum de Roam *mesclatz.*

— I. peciam panni de Mestre viles.

— XX. pecias pannorum de Parisio maybrinas.

— XXV. pecias pannorum de Parisio *plans.*

— XIII. pecias pannorum *lestatz* de Parisio.

— LXXX. VII. pecias pannorum de *Sent Denis* inter planis et virgatis sive *listatz.*

— VIII. pecias pannorum *mesclats de Melines.*

— VIII. pecias pannorum *mesclatz de Bruyxeles.*

— X. pecias pannorum coloratorum sive *tentz dIpre.*

— XI. pecias pannorum de *rayetz dIpre.*

— III. pecias pannorum de *sayes dIpre.*

— II. pecias pannorum alborum *dIpre.*

— C. XII. cubertas *dIpre.*

— XII. pecias de *lestat* de Gant.

— L. pecias de *feutres* dIpre.

— XX. III. *penes de testes* et IIII. *crotades.*

— II. pecias de *biffes blaues clares de Sen Denis.*

— I. peciam lividam escuram de *biffa de Sen Denis.*

— I. peciam moradam de *biffa de Sen Denis.*

— I. peciam viridem de *biffa de Sen Denis.*

— VII. canas et mediam de *biffa blaua de Sen Denis.*

— X. cannas et II. palmos de *biffa morada de Sen Denis.*

— XX.III. cannas et V. palmos de *biffa plana* livida *de Sen Denis.*

— II. cannas et V. palmos de *biffes listades de Sen Denis.*

— II. pecias integras listadas pannorum *de Paris.*

— C. et XI. canas de *biffes listades de Paris.*

— XX. I, canam et I. *palm de biffes de Paris maybrines.*

— I. peciam lividam *de Paris.*

— XX.VI. canas de *bifes de Paris planes.*

— III. pecias *listades de biffes* de Porchis (*sic*, Provins).

Item XXX.VII. (canas) et VI. palmos de *biffes listades* de Prohis.

— XX. VII. cubertas *listades dIpre* integras.

— LX. cannas et mediam de *cubertes* dIpra *listades*.

— XII. cannas *de cubertes de Paris listades*.

— XIIII. cannas et mediam de pannis *listatz de Diestre*.

— I. peciam panni integram de Gant.

— VIII. canas et mediam de *listatz de Gant*.

— L.II. canas et II. palmos *de sargues* de Biam.

— XX.VII cannas pannorum *tentz dIpre*.

— X. canas et II. palmos de *biffa vermela de Paris*.

— XX.II. cannas et mediam de *sargua* de Cams *cotonada*.

— VIII. canas et II. palmos de *sargua* staminis *prima* de Cams.

— III. canas et V. palmos de *sarga* stricta nigra de *Sen Denis*.

— XIIII. canas et VII. palmos *de mesclat de Melines*.

— I. peciam integram panni *mesclat de Melines*.

— I. canam et VII. palmos de panno viridi de Roam.

— XX.IIII. cannas et III. palmos pannorum *mesclatz* de Roam.

— II. pecias pannorum *de reyet de Prohis ab ennp* (sic) *blau*.

— XX. cannas et III. palmos de *reyhet de Prohis*.

— V. cannas et mediam panni *listat* de Naugans.

— L.VIII. cannas et II. palmos pannorum de Xalo.

— VIII. *canes* de presseto *vermel*.

— VII. scapolonos *de biffes planes de Sen Denis*, in quibus invenimus IIII. canas et II. palmos.

— X. scapolonos de *biffes planes de Paris*, in quibus invenimus V. cannas et II. palmos.

— V. scapolonos pannorum *maybrins de Paris*, in quibus invenimus II. canas et III. palmos.

— IIII. scapolonos de Xalo, in quibus invenimus III. palmos.

— III. scapolonos *de sargues* de Cams primis, in quibus invenimus V. palmos.

Item I. scapolonum de *saya* de Biam, in quo invenimus VI. palmos.

— VII. scapolonos pannorum *tentz dIpre,* in quibus invenimus II cannas et V. palmos.

— I. scapolonum panni *dArras,* in quo invenimus VI. palmos.

— VIIII. scapolonos panni *listat* de Gant, in quibus invenimus VI cannas.

— IIII. scapolonos panni *listat* de Prohis, in quibus invenimus III. cannas et III. palmos.

— X. scapolonos pannorum *listatz de biffes de Paris,* in quibus invenimus VII. canas et III. palmos.

— XIII. scapolonos de *cubertes dIpre,* in quibus invenimus V. cannas et III. palmos.

— I. scapolonum de *biffa de Sen Denis listat,* in quo invenimus V. palmos.

— III. scapolonos panni *listat* de Luers, in quibus invenimus I. cannam et V. palmos.

Que cane et palmi predicti sunt omnes mensurate cum suis turnis et venabiles.

Item invenimus in dicta hereditate I. peciam de cirico viridi, et aliam peciam de cirico rubeo, et aliam de cirico *violat,* et duas *crotades de camelot.*

Item XVI. scapolonos de cirico, in quibus invenimus tres libras et novem uncias.

Item C. XIIII. *camises de teles* cum quibus camisantur et choperiuntur panni.

Item tres *bauecx,* — .. unum *comter,* — quandam scribaniam de corio ; — VI. cortinas de *tela,* — tres *sarpileres,* — I. archam, — duos *archibanc,* — II. bancos operatorii, in quibus tenentur panni, — I. *tapit,* — ... duos *tors de sarpilera,* — .. V. *bancals* in quibus tenebantur panni botigue, — XX. VIIII. restes sive *cordes* canabi, — I. flaciatam *de pel de boc,* — XVI. flaciatas *cardades,* — VII. *seles* equitandi, — V. frenos, — duos *cabestres,* — quosdam *travalons* animalis, — V. *streups,* — I. *estemenyam de mostra,* — quandam barram ferri cum suis

barris factam ad mostram, — tres *estrigols*, — L. par calcarium, — IIII. *cordes* de cirico de pileo *de feutre*...

Item invenimus in dictis bonis :

Duo milia et C. LXXXX. VIII. turonenses argenti veteres, quorum quilibet valet XVI. denarios Barchin.

Item X. VIII. libras X. IIII. sol. Barch.

Item C. L. VI. florenos auri, quorum quilibet valet XVI. sol. Barch.

Item unum morabatinum.

Item mediam doblam auri.

Item XL. VII. turonenses novos, quorum quilibet valet VIII. denar. Barch.

Item unum regalem argenti Montispessulani.

Item XX. VII. libr. et X. VIII. den. barch. minutorum et regalium.

Item invenimus in libris dicti Johannis de Aldiarde scripta debita que sequntur.. — (*Les débiteurs résident presque tous en Roussillon ou en Cerdagne, et quelques-uns en Emporda ou à Gerona*).

(Original sur parchemin. — Papiers de la famille d'Oms. — *Archives des Pyr.-Orient.*)

L'intérêt qui s'attache à l'histoire de l'ancienne industrie française nous porte à donner une liste des pays et des villes dont les produits naturels ou manufacturés sont signalés, en Roussillon, depuis le milieu du XIII^e^ siècle jusqu'au milieu du XV^e^. C'est une liste très-incomplète d'ailleurs, dans laquelle nous ne signalerons pas non plus les objets désignés comme provenances d'outre-mer ou du Levant :

Agde. — Vi d'Acde, 1300.

Alais. — Porpra d'Alest, 1284 ; — d'Aletz (1295).

Albenton. — Drap d'Albenton, 1284; — d'Albento (1295).

Alby. — Drap d'Albi, 1250.

Alep? — Alum d'Alap, 1300[1].

[1] Ce produit figure aussi, vers 1250, dans la leude de Tarascon : *carga*

Alexandrie. — Draps bortz d'Alexandria, 1284-1295.

Allemagne. — Teles d'Alamayna, 1284.

Almeria. — Teles d'Almaria, 1375.

Amiens. — Draps d'Amens mesclatz *vocati* camelins, 1307.

Angleterre. — Drap angles, — drap d'Anglaterra, ab que no sie tent en grana, 1250-1284-1295.

Arras. — *Panni staminis* forti de Ras, 1250; — drap de Ras, 1284-1300; — drap de Roax? 1295: — *panni* d'Arras, 1307.

Avignon. — Drap d'Avinyo, 1284; — de Vinyo, 1295-1300.

Banyoles (Catalogne). — Drap gros de Banyoles, 1284-1295 : — cadins strets o draps Banyolenchs, 1450.

Barcelona. — Fustanis listatz de Barssalona, 1295; — obra de terra de Barssalona, 1300.

Beauvais. — Drap de Belvays, 1284.

Bernay. — Drap de Bernay, 1295.

Biam? — Sargues de Biam, 1307.

Bolcan? — Alum de Bolcam, 1284; — alum de Bolcami, 1300[1].

Bougie. — Cordoa de Bugia, 1284; — de Bogia, 1295.

Bourgogne. — Caynbe de Borguyna, 1284; — camge de Bergoyna cru e batut, 1295.

Bruges. — Drap de Brugia, 1250; — de Bruydes, 1284; — de Brugues, 1295.

Bruxelles. — Draps mesclatz de Bruyxelles, 1307.

Caen? — Sargues de stam de Cams cotonades; — sargues prims de Cams, 1307.

Castille. — Teles de Castella, 1375.

Cambray. — Drap de Cambraix, 1250; — de Cambray, 1284-1295.

de alupno de pluma et de Alamp (Cartul. de S.-Victor, p. 84), ***alup de Alomp*** et ***alup de Alamp*** dans celle d'Arles en Provence (*ibid.*, p. 91 et 95).

[1] L'alun de Bolcam figure souvent dans les leudes de Provence: ***alup de Bolca*** et ***de Balcan***, dans celles de Pennes et de Digne; ***alump de Balcano*** et ***de Borcano***, dans celles d'Arles.

Carcassonne. — Draps de Carcassona, 1321.

Châlons-sur-Marne. — Drap de Exalon, 1250;— drap de Txalon, 1284;— Xalons listatz, ni de color, 1284;— draps d'Eyxalon, 1307; - draps de Xalo, 1295-1307.

Champagne. — Teles de Campanya, 1284.

Chartres. — Drap de Xartres, 1250.

Damas. — Teles de Domas, XIV^e^ siècle.

Saint-Denis. — Drap de Sent Denis, 1283-1295; — *panni plani, virgati sive* listatz ; biffa blaua, biffes blaues clares, biffes planes, biffes listades, biffa *livida,* biffa *livida* escura, biffa morada, sarga *stricta nigra,* — de Sent Denis, 1307.

Diestre? — Draps listatz de Diestre[1], 1307.

Douay. — Draps de Doaix, 1250; — de Douay, 1284; — de Doay, 1295.

Fanjeaux. — Drap de Fanjaus, 1250.

Figeac. — Drap de Figach, 1250.

Flandres. — Draps de la gran sort a la guiza de Flandes, 1424.

Florence. — Draps de la gran sort a la Florentina, 1424.

France. — Draps de Franssa, 1295-1300.

Gand. — Drap de pers de Gant, 1250; — de Gan, 1284; — draps listatz de Gant, 1307.

Garp (el)? — Teles del Garp, 1284;— teles de Garp, 1295.

Gênes. — Drap de Genoa, 1300.

Gourdon. — Drap de Gordon, 1250.

Grasse (la). — Draps de la Grassa, 1321.

Huy[2]. — *Panno* de Doyn, 1250; — drap d'Uy, 1284-1295.

Lerida. — Drap de Lerida, 1269-1300.

Licamusa? — Drap blanc de Lecamusa, 1250;— drap de Licamusha, 1284; — drap blanc de Licamusa, 1295.

Limoux. — Draps de Limos, 1321-1384.

Lombardie. — Drap Lombardesch, 1284-1295.

[1] C'est sans doute la ville de Diest en Belgique, arrondissement de Louvain.

[2] Huy sur Meuse, en Belgique.

Louviers? — Drap de li de Loes e de treslis, 1250 ; — barracan de Loers, 1284-1295; — drap listat de Luers, 1307; — draps de la gran sort à la guiza de Lers (*aliàs* Lleres), 1424.

Lucques. — Caxa d'or e d'argent de Lucha, filat, 1284; — drap ab aur de Lucha, 1295.

Malaga. — Figues de Malicha, 1249[1]; — obra de terra de Malicha, 1300.

Malines. — Draps mesclatz de Melines, 1307.

Marseille — Vi de Massela, 1300.

Mestre viles? Mostivallers? (Moustiers??). — Draps de Mestre viles, 1307; — draps de la gran sort à la guiza de Mostivallers (*aliàs* Mostivalleres), 1424.

Montolieu. — Draps de Montoliu, 1269-1284-1295-1321-1384.

Montpellier. — Porpra de Monpestler, 1284-1295.

Montréal (Aude). — Draps de Montreal, 1321.

Murcia. — Astores (*aliàs* estures) blanques primes de Murcia, 1284-1295.

Narbonne. — Drap blanc de Narbona, 1250-1269-1284-1295-1321 ; — vi de Narbona, 1300.

Nogent. — Drap listat de Naugans, 1307.

Saint-Omer. — Drap de Sant Tome, 1250; — de Sant Tomer, 1284; — de Sent Thomer, 1295.

Paris. — Drap de Paris, 1284-1295 ; — biffes planes, biffes e draps lestatz, draps maybrins, biffes maybrines, biffa vermela, *pecia livida*, cubertes listades, de Paris, 1307.

Provins. — Draps de Prois, — drap pers de Pruis, 1284; — raiet de Pruis, 1284; — rayet de Prouins, 1297; — reyet de Prohis ab ennp blau, reyhet de Prohis, *pannus* listat, biffes listades, 1307.

Saint-Quentin. — *Panni Sci Quintini*, 1250.

Rander (Rodez?). — Draps de Rander, 1250.

[1] Nous présumons que l'éditeur du Cartulaire de St-Victor a confondu Malaga avec Malte, dans les articles *ficubus de Melita* et *figas Melitas* de la leude de Pennes, et *ficubus de Malita* de la leude d'Aix

Razès (pays de). — Draps de Rezes, 1321.

Reims. — Teles de Remps, 1284; — de Rems, 1284-1295.

Romanie. — Vels de Romania, 1375.

Rouen. — Drap vert, drap mesclat de Roam, 1307.

Tarascon. — Vi de Tarascho, 1300.

Tarragona. — Cabas doble de Terragona, 1284.

Trebes (Aude). — Draps de Trebes, 1321.

Valence (Espagne). — Astores (ou estures) blanques primes de Valencia, 1284-1295; — cabasses de Valencia, 1300; — teles de Valencia, 1375.

Valenciennes. — Valenxines, 1284-1295.

Venise. — Drap ab aur de Venecia, 1284-1295.

Vérone. — *Fustanis grossis* de Verona, 1250.

Vervins. — Draps a la Vervina, 1424.

Ypres. — Drap rayet d'Ipre, 1250; — feutre, cubertes, vayr, drap d'Ipre de color, 1284-1295; — *panni colorati sive* tentz d'Ipre, draps rayetz, draps de sayes, draps blanchs, feutres, cubertes listades d'Ipre, 1307.

Zamora? — Pessa de Samorha, 1295.

LES DERNIERS TROUBADOURS DE LA PROVENCE

D'APRÈS M. PAUL MEYER[1]

I

J'ai éprouvé un sentiment de patriotique satisfaction en ouvrant le volume intéressant et substantiel dont je vais entretenir les lecteurs de la *Revue des langues romanes*. Depuis bien des années, l'Allemagne semblait s'être arrogé le privilége des publications de quelque importance sur la langue de nos provinces méridionales au moyen âge ; M. Paul Meyer reprend vaillamment possession, au nom de la France, d'un domaine essentiellement français : c'est comme le début de la revanche pacifique de la science.

Les éléments de ce livre sont puisés, ainsi que l'indique le titre, dans un manuscrit donné, en 1859, à la Bibliothèque nationale par M. Giraud, membre de l'Institut, ancien ministre de l'instruction publique. Ce manuscrit est un chansonnier, c'est-à-dire un recueil de poésies des troubadours, qui porte aujourd'hui le n° 12472 du fonds français. Il date de la première moitié du XIV^e^ siècle, à l'exception de deux tensons et de trois couplets isolés écrits, vers le milieu du même siècle, par deux individus différents du premier copiste, et de trois sonnets apocryphes intercalés environ deux cents ans plus tard.

Le chansonnier Giraud renferme cent quatre-vingt-cinq pièces et un assez grand nombre de couplets isolés (*coblas esparsas*). Dans ce nombre, trente-deux pièces et une vingtaine de *coblas* étaient inédites ; M. Meyer en a fait le fonds de son livre, qui se divise en trois parties : 1° une introduction

[1] *Les Derniers Troubadours de la Provence, d'après le chansonnier donné à la Bibliothèque impériale par M. Ch. Giraud;* par Paul Meyer. 1 vol. in-8°; Paris, librairie Franck, 1871 (Extrait de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes.*)

offrant, avec quelques considérations sur la décadence de la poésie des troubadours, l'histoire et la description du chansonnier Giraud, et des remarques sur le dialecte de ce manuscrit; 2° les pièces et *coblas* inédites, accompagnées de notices et d'observations; 3° un appendice comprenant la table du chansonnier Giraud, celle du chansonnier La Vallière ou d'Urfé, énorme manuscrit de la Bibliothèque nationale (n° 22543) qui n'a pas encore été décrit, et l'index alphabétique des troubadours qui figurent dans les chansonniers Giraud et d'Urfé. Cet appendice de 64 pages est, à lui seul, un travail méritoire, destiné à rendre de grands services aux romanisants.

II

Les pièces publiées par M. P. Meyer paraissent avoir été composées, à l'exception d'une seule, — une chanson de Guilhem de Saint-Didier — dans la période comprise entre les années 1250 et 1310 environ[1], c'est-à-dire à l'époque où la poésie des troubadours s'éteint, comme poésie de cour, avec les grandes races féodales du Midi; comme poésie du peuple, avec la vie politique qu'entretenaient nos vieilles institutions, supprimées ou faussées par la domination française. Aussi l'auteur a-t-il raison d'intituler son livre *les Derniers Troubadours;* mais n'est-il pas allé un peu loin lorsqu'il a ajouté: *de la Provence?* En effet, sur vingt-trois poëtes dont il donne les noms, l'origine provençale de quatorze est au moins douteuse[2]; elle est probable pour deux, et à peu près certaine pour sept seulement. Parmi les anonymes, un seul donne une indication qui peut le faire supposer Provençal, ou tout au moins d'un pays voisin de la Provence.

[1] M Meyer dit de 1270 à 1310. Il n'y a, en effet, que les pièces des trois premiers chapitres qui soient certainement antérieures à 1270. Il est probable, d'autre part, que certaines de ces compositions sont postérieures à l'année 1310.

[2] Il est vrai que Daspol, qui semble avoir composé une de ses pièces dans les environs de Vauvert (aujourd'hui département du Gard), habitait

Je n'insisterais pas sur ce point si le titre du volume ne prédisposait le lecteur à voir dans les textes publiés des échantillons d'un seul dialecte, le provençal. A cette première impression vient s'ajouter une affirmation hasardée : c'est que le copiste du manuscrit Giraud parlait le dialecte de la Provence. Il me semble qu'on ne saurait toucher avec trop de prudence à la question délicate des dialectes de la langue d'oc littéraire du moyen âge.

Il est permis de penser que la langue des troubadours — celle du moins de la bonne époque — était juqu'à un certain point conventionnelle. Un dialecte a prédominé certainement dans sa formation ; mais chaque poëte y introduisait quelques-uns des caractères de l'idiome qu'il avait parlé dès le berceau : de là des diversités de forme auxquelles il faut ajouter les variantes des chanteurs ou des déclamateurs, et surtout les fautes volontaires ou involontaires des copistes. Il y a donc à résoudre toute une série de problèmes sur ce point important et encore trop obscur :

Quel dialecte a fourni les éléments fondamentaux de la langue des troubadours ?

Quels emprunts cette langue a-t-elle faits à d'autres dialectes ?

Quelles sont les formes particulières à chaque poëte ?

Quelles formes ont été introduites par les récitateurs ou les scribes dans les textes aujourd'hui connus ?

Tant que l'on n'aura pas de réponse précise à ces questions, il sera difficile d'affirmer qu'un poëte ou un copiste parlaient le dialecte de telle ou telle province. Pour donner une idée de ces difficultés, je prends trois exemples que m'offre l'ouvrage même de M. Paul Meyer :

Guilhem, l'interlocuteur de Peire dans la tenson du § IV,

vraisemblablement les bords du Rhône, bien que sur la rive droite. Par contre, on peut affirmer sans hésitation que Guilhem de Saint-Didier, Peire Cardinal, Guilhem (interlocuteur de Peire), le bâtard d'Aragon, Hugo de Moensac, n'étaient pas Provençaux.

est certainement de Montpellier, puisque Peire, parlant des bourgeois de cette ville, lui dit: *vostre borzes*. Or, dans le dialecte de Montpellier au XIII[e] siècle, la différence du cas sujet et du cas régime n'était indiquée ni pour les noms, ni pour l'article; l'*s* était constamment le signe du pluriel, et l'article masculin pluriel était *los* (prononcez *lous*) pour le cas direct comme pour le cas indirect[1]. Cependant Guilhem dit, ou le scribe lui fait dire (v. 48) *li consol*. Il est vrai qu'au vers 16 on lit *sils consols*, ce qui est évidemment pour *si los consols*. Guilhem a-t-il voulu composer d'après les règles de la langue littéraire ou d'après celles de son dialecte? Est-ce le scribe qui a ajouté l'*s* au vers 16 ou qui a écrit *li consol* pour *los consols* au v. 18?

Le second exemple nous est fourni par le *partimen* de Girart et Peironet (§ IX). Ces deux poëtes se trouvaient probablement en Provence lorsqu'ils ont écrit cette pièce, la seule que nous ayons d'eux. On y remarque cependant plusieurs fois *los* au cas sujet. M. Meyer accuse le copiste de cette irrégularité; mais comment un scribe provençal (c'est M. Meyer qui l'affirme) a-t-il introduit une forme étrangère, je dirais presque antipathique, à son dialecte? On ne peut tirer aucun argument de ce qu'on trouve *li* dans une autre copie de la même pièce, puisque cette copie a été faite par un Italien, non plus que de la suppression de l'article au v. 32, suppression bien plus admissible que la diphthongaison de l'article avec le substantif qui suit (*liogll*), suivant la version du copiste italien. Girart et Peironet, bien qu'écrivant en Provence, n'étaient-ils pas d'un pays où *los* s'employait au cas sujet? Ou bien le scribe du manuscrit Giraud avait-il sous les yeux une copie déjà dénaturée?

Enfin dans plusieurs pièces, telles que la complainte de Daspol, la tenson de Peire et de Guilhem et la pastourelle anonyme du § XVII, nous voyons que les poëtes ne pronon-

[1] Voyez les intéressants documents des archives de Montpellier publiés par M. Achille Montel, dans la *Revue des langues romanes*.

çaient pas l'*n* final de certains mots : *companhons* rime avec *sos ; ren, fren, manten, ten, aperten, coven,* avec *ve, se, merse, bé, cre; gardin, camin, vezin, latin, matin, Martin,* avec *mi, aisi.* M. Meyer nous fait observer que cette nasale était faiblement prononcée, ou même pouvait ne pas se prononcer du tout. Il serait peut-être plus exact de dire qu'il y a des dialectes où elle se fait très-nettement sentir, d'autres où elle disparaît tout à fait : le provençal est dans le premier cas, le languedocien et le limousin sont dans le second. On ne pourrait alléguer sérieusement que ces différences dialectales sont modernes ; il suffit d'avoir étudié d'un peu près les idiomes méridionaux pour voir qu'elles sont intimement liées à la nature du dialecte, et je dirais presque au caractère des habitants. Il faut donc reconnaître, ou que la suppression de l'*n* final est une règle de la langue des troubadours, et, par conséquent, que cette langue était conventionnelle, puisqu'elle renfermait des éléments empruntés à divers dialectes, ou bien que les poésies où la nasale ne compte pas à la rime, si elles ont été écrites en Provence, n'ont pas été composées dans le dialecte de ce pays.

On voit quelles difficultés présente cette étude. La connaissance des dialectes modernes, l'examen et la comparaison des documents administratifs et diplomatiques, fourniront des données précieuses pour ce travail, qui est encore à tenter ; mais il convient de se mettre en garde, dès le début, contre toute conclusion prématurée.

III

Les troubadours auxquels sont dues les pièces publiées par M. Meyer peuvent se classer en quatre catégories : 1° ceux qui étaient déjà connus par leur nom et par quelques-unes de leurs œuvres ; 2° ceux dont le nom avait été mentionné par les biographes, sans que l'on eût encore retrouvé aucune de leurs compositions ; 3° ceux dont la personnalité et les œuvres, également ignorées jusqu'ici, nous sont révélées par le chan-

sonnier Giraud; 4° les anonymes. L'auteur n'a pas suivi cette classification. Il réunit dans un même chapitre les pièces d'un même poëte, quelle que soit leur place dans le manuscrit, et il range les chapitres, autant qu'il le peut, par ordre chronologique.

Les poëtes déjà connus par leurs œuvres sont Guilhem de Saint-Didier, Peire Cardinal, Guilhem de Murs, Bertran Carbonel, Girart et Peironet[1].

Le jeu-parti (*partimen*) de ces deux derniers n'avait pas encore été publié en entier; il était connu cependant, car il sert de base à la théorie des cours d'amour, imaginée peut-être par Jehan de Nostre-Dame et reproduite par Raynouard. M. Meyer, touchant incidemment cette question, montre qu'il faut se tenir en garde contre une tradition trop ingénieuse. Mais, si les cours d'amour n'ont pas existé sous la forme d'un tribunal régulier, tel qu'a pu le rêver l'imagination du procureur au Parlement à qui l'on doit les *Vies des plus célèbres et anciens poëtes provensaux,* tout n'est certainement pas à rejeter dans la poétique légende, si chère aux habitants de la Provence.

Je m'arrêterai un instant sur les deux tensons qui, avec trois *coblas esparsas,* forment le contingent fourni par Bertran Carbonel au recueil qui nous occupe[2].

Au v. 6 de la première de ces pièces, M. Meyer propose de corriger *s'esquina* en *l'esquina,* et je suis de son avis; mais il semble insinuer que *sa* pourrait tenir ici la place de l'article. *So, sa,* pour *lo, la,* au XIII[e] siècle, serait un catalanisme[3], et

[1] Les pièces de chacun de ces poëtes publiés par M. Meyer sont : pour Guilhem de Saint-Didier, une chanson; pour Peire Cardinal, un couplet en réponse à Hugo de Moensac; pour Guilhem de Murs, une tenson avec un inconnu; pour Bertran Carbonel, deux tensons et trois *coblas esparsas;* pour Girart et Peironet, un *partimen.*

[2] Dans ces deux tensons, le poëte s'est donné pour interlocuteur son roncin, c'est-à-dire son cheval.

[3] On a dit *so, sa,* pour *lo, la,* dans quelques pays où l'article s'est formé de *ipse* et non de *ille.* Certains dialectes de la Catalogne offraient cette particularité, dont les noms propres ont surtout gardé la trace : *sa* ou *za*

viendrait, dans ce cas, à l'appui de l'hypothèse que j'ai émise ailleurs, de la présence de Bertran Carbonel aux expéditions du roi d'Aragon, Jacques *le Conquérant*[1]. Je n'insiste pas sur ce point, et suis plus disposé à considérer ici l'emploi de *s* pour *l* comme une simple faute de copiste. Mais il est remarquable que nous trouvions dans la même tenson deux formes castillanes: *que queres plus?* (v. 21) et *vos oes brugir* (v. 35). *Querer* a été employé, il est vrai, par les troubadours dans le sens de demander. Je ne sais s'il existe un exemple où il réponde aussi exactement que dans ce cas au *querer* espagnol: *que quieres mas?* M. Meyer paraît traduire *oes* par *os;* je ne vois dans ce mot que le *oiesse* espagnol (subjonctif présent du verbe *oir,* ouïr, entendre) transporté dans la langue d'oc. Le sens me paraît ainsi très-clair, à la condition que l'on comprenne les mots *mastais* et *rialguar* autrement que M. Meyer. Il est vrai que Ducange donne *riagal* avec le sens d'arsenic rouge; mais nous avons en langue d'oc *rialga,* nom qui s'applique à une espèce d'aloès, et qui a pu désigner aussi une plante servant à la nourriture des chevaux. Quant à *mastais,* je ne vois d'analogue que *margai,* ivraie, foin sauvage, appelé aussi dans le Languedoc *margal.* Au lieu de supposer au poëte l'intention de se défaire de son cheval par l'arsenic, et de lui « faire bruire les os », je traduirais ainsi ce passage: « Par Dieu! meurs donc, puisque rien ne te peut guérir, méchant roncin, que jamais je ne te donne foin (?) ni herbe (?) et n'entende votre bruit importun (mot à mot : *et ne vous entende bruire*). » On m'objectera peut-être que Raynouard ne donne point à *ueymais* (*hueimais*) le sens négatif; mais, si l'on considère que *huei-mais* est composé des mêmes éléments que *ja-mais,* et que, dans ce dernier mot, c'est la syllabe *mais* qui renferme la négation, on sera d'autant plus disposé à admettre

Guardia, sa Garriga, ses ou *ces Comes, ces Trilles,* etc.; en latin *de ipsa Guardia, de ipsa Garrica, de ipsis Comis, de ipsis Trilliis.* (Voyez les documents diplomatiques des *Memorias sobre el antiguo comercio de Barcelona* par Capmany.)

[1] Voy. *Jacme Ier, le Conquérant,* II, pag. 459, note 1.

mon interprétation que Raynouard lui-même attribue au vieux français *hui-mais* le sens que je propose.

Nays (v. 21), qui ne doit pas être corrigé en *ays*, signifie *auge*. Voyez dans les *Coutumes de Remoulins*, publiées par M. Charvet dans la *Revue des langues romanes* (avril 1873, p. 226), *nais de cambe*, creux où l'on fait rouir le chanvre. *Nays* pourrait d'ailleurs être là pour *naus*, de même qu'on trouve *iey* pour *ieu* (§ XXVI, 7, 23), *dey* pour *deu* (§ XXV, 14, 30), et *may* pour *mau*[1]. *Nau*, auge, baquet (Raynouard, *Lexique*, IV, 304, 1, 2) est employé de nos jours avec le même sens. Dans le Languedoc, ce mot désigne plus particulièrement une sorte d'abreuvoir pour les bêtes à laine.

Fatoejatz (v. 28 de la seconde tenson) est pour *fantolejatz* ou *fantonejatz*. *Fantoulejà*, *fantounejà* et quelquefois *fantoumejà*, signifie jouer, badiner.

La correction proposée au v. 46, *tan* pour *can*, ne ferait qu'obscurcir le sens très-clair d'une locution encore très-usitée dans le Midi. « *Motas ves can parlatz, valria mais estases suaument* », dit le roncin à son maître. Il n'est pas rare d'entendre le même conseil sortir de la bouche d'un paysan du Languedoc sous cette forme : « *Souvent, quand parlàs, voudrìe mai que restesses siau.* »

IV

Jacme Mote d'Arles et Rostanh Berenguier de Marseille étaient connus par le livre de Jehan de Nostre-Dame; mais aucune de leurs compositions n'était encore parvenue jusqu'à nous. M. Meyer a eu la bonne fortune de rencontrer dans le chansonnier Giraud un sirvente du premier et plusieurs pièces du second.

Le nom de Jacme Mote ressemble singulièrement à celui de Moter, troubadour inconnu, dont une chanson amoureuse se trouve dans le même manuscrit. La pièce de Mote et celle de Moter offrent quelques particularités de langage qui leur

[1] Et non pour *mal*, comme corrige M. Meyer, § XXI, v. 26.

sont communes. Remarquons, en outre, que les deux noms sont également précédés du qualificatif *en*, et que le scribe, après avoir inscrit au folio 16 cette indication : *en Jacmes Mote d'Arle*, a bien pu, au f° 49, se contenter de désigner le même poëte par ces seuls mots, *en Mote* ou *en Moter*. Les formes *Mote* ou *Moter* n'ont pas trop la physionomie provençale ; ne faudrait-il pas lire Motet, qui est bien un nom du pays ?

Le sirvente de Jacme Mote est adressé à Charles II d'Anjou ; c'est un éloge des devanciers du comte de Provence, et une exhortation à suivre leurs traces. Je relèverai, en passant, le jugement de M. Meyer sur le comte Raimond Berenger IV (appelé quelquefois Raimond Berenger V). Si les événements de ce règne paraissent insignifiants, considérés chez les historiens qui ne tiennent compte que des faits d'armes et des conquêtes, la tradition, appuyée sur les témoignages contemporains, nous montre le dernier des Raimond Berenger comme un prince vraiment digne de cet éloge, que M. Meyer trouve exagéré :

> Quel pros coms Berenguier fazia
> Tot so que a fin pres tainhia.

La notice consacrée au troubadour Rostanh Berenguier est, sans contredit, la plus importante de l'ouvrage qui nous occupe.

Rostanh était né à Marseille, de famille noble ; il était probablement chevalier, à en juger par le titre de *Mosen, Monsen* ou *Mesier*, que le chansonnier lui donne à plusieurs reprises. Ami et protégé du grand maître de l'hôpital Foulques de Villaret (1307-1310), à la louange duquel il consacra une longue chanson, il semble avoir été l'ennemi des Templiers. Les couplets qu'il composa contre les chevaliers de cet ordre rendent vraisemblable l'assertion de Jehan de Nostre-Dame, qu'il écrivit sur la *falsa vida dels Templiers*. Les quelques faits qui nous sont révélés par le manuscrit Giraud concordent assez bien avec la biographie de ce poëte écrite par Nostre-Dame ; mais l'auteur des *Vies des plus célèbres et anciens poëtes provensaux* y ajoute des détails romanesques dont il est bon de se défier.

Berenguier est un des meilleurs poëtes de son époque. Sa langue est assez correcte ; son vers, sans être très-original, est facile et parfois élégant. Grâce à M. Meyer, nous connaissons maintenant de ce troubadour quatre pièces et une série de *coblas*. L'une de ces pièces est la chanson dont j'ai parlé tout à l'heure, adressée au grand maître des Hospitaliers [1] ; les trois autres appartiennent à la poésie amoureuse : ce sont deux chansons [2] et une *estampida*. Le genre de poésie qui porte ce nom n'avait pas encore été étudié ; M. Meyer, dans une savante digression, arrive à déterminer les caractères principaux de *l'estampida*, qui sont : « 1° la légèreté d'allure de la strophe, constituée, au moins en partie, de couplets coués [3], et par conséquent n'observant point la division en trois parties (la *Dreitheiligkeit* des Allemands). Par là, *l'estampida* se distingue du *vers* ou de la chanson. — 2° La symétrie des strophes, qui est aussi parfaite que dans une chanson. Par là, l'*estampida* se distingue du *descort* provençal ou du *lai* français, avec lesquels elle a d'ailleurs certaines analogies de rhythme. — 3° Le changement de rimes à chaque couplet, caractère qui n'est pas propre à l'*estampida*, mais qui paraît ici être de règle. »

Les *coblas* de Rostanh Berenguier sont une série de *peticios* (demandes) ou de *remissios* (réponses) à d'autres *coblas*, dont l'auteur est désigné sous le nom de *lo bort del rei d'Aragon*. Ce bâtard d'Aragon n'est probablement pas un fils de Jacques Ier, ainsi que l'affirme M. Meyer. Le *Conquistador* eut deux fils d'un mariage morganatique, lesquels furent toujours considérés comme légitimes ; il eut en outre deux bâtards, dont l'un fut tué par l'ordre de son frère, en 1275 ; et, comme

[1] Au v. 58 de cette pièce, je proposerai la correction *E lo sans Job*; on dit, dans la langue de l'Eglise, *le saint homme Job*.

[2] M. Meyer propose *resauton* pour *resouton*, au v. 3 de la pièce III. Il doit y avoir dans le manuscrit *reson/on*. *Resontir* ou, avec l'orthographe moderne, *ressounti*, veut dire retentir, et c'est bien le sens du passage.

[3] Le couplet coué. *rhythmus triphthongus caudatus*, est une strophe de six vers composée de deux moitiés égales.

l'une des *coblas* de Berenguier ne peut pas être antérieure à 1291, si le *bort* auquel il s'adresse était fils de Jacques *le Conquérant,* ce ne pourrait être que Pedro Fernandez de Hijar. Mais les bâtards de Pierre III sont bien plus nombreux que ceux de Jacques Ier, et nous voyons que l'un d'eux, Fernando, à qui son père avait donné la seigneurie d'Albarracin, en fut dépouillé en 1298 par le roi Jacques II, son frère. Il ne serait pas étonnant que Fernando eût, vers cette époque, quitté l'Aragon pour la Provence, et fût entré en relations avec le troubadour Berenguier. Zurita nous apprend que Pedro, autre bâtard de Pierre III et fils, comme Fernando, de Inès Zapata, se retira en Portugal[1].

Sur cette série de couplets, dont quelques-uns sont assez bizarres, je n'aurai à faire qu'une observation : c'est que, au v. 14 (II *a*), M. Meyer corrige à tort *quintz* en *quins*. Le *t* se justifie parfaitement. On dit, dans quelques dialectes, *quint, quinta*, quel, quelle.

V

Les poëtes dont le chansonnier Giraud nous fait connaître pour la première fois le nom et les œuvres sont: Hugo de Moensac[2], Daspol, Johan de Pennas[3], Moter, qui pourrait bien être le même que Jacme Mote ; Berenguier Trobel, G. de Lobevier, Bertran Albaric, Peire Trabustal, Raynaut de Tres Sauses, et cinq autres désignés seulement par un prénom : Engles[4], Peire, Guilhem, Ponson, Guibert[5].

[1] Zurita, *Anales de la corona de Aragon,* lib. V, cap. XXXII.

[2] Ce nom terminé en *ac* n'appartient certainement pas à la Provence. Je ne vois pas de raison de corriger Moensac en Maensac.

[3] M. Bartsch a publié dans sa *Chrestomathie provençale* d'après le manuscrit Giraud, la tenson de Johan de Pennas, auquel il donne, par erreur, le nom de Johan de *Pena*.

[4] *Engles* peut être aussi bien un prénom qu'un surnom ou un nom de convention. Le nom d'*Angles, Engles*, en latin *Anglesius, Anglicus*, se rencontre dans le Midi. Je citerai, entre autres, *Anglicus Adhemarii*, Angles d'Adhémar, en 1477.

[5] De Hugo de Moensac, un couplet; de Daspol, une complainte et une

Il paraît difficile d'identifier aucun de ces troubadours avec un personnage déjà connu. Je hasarderai une hypothèse relativement à *Daspol* ou *Daspols,* dont le nom devait se prononcer *Daspouls*, et qui a dédié sa complainte sur la mort de saint Louis à une dame de Posquières, près de Vauvert : c'est que ce troubadour pouvait être originaire d'un village du diocèse de Nîmes qui a porté le même nom que lui. *Sanctus Michael de Pullis,* avant de devenir *Poulx,* a dû être certainement *Sant Michèu das Pouls,* et plus tard *lous Pouls*[1].

Outre la complainte assez médiocre dont je viens de parler, nous avons de Daspol une tenson avec Dieu, dédiée à un roi d'Aragon *pair' e fil de prozeza.* M. Meyer rapproche ces mots de ce passage du roman de Jaufre :

..... Lo rei d'Aragon
Paire de pretz et fillz de don ;

et, après avoir montré qu'il s'est établit, sans trop de raison, une tradition qui place la composition de ce roman au commencement du XIII^e^ siècle, il incline à penser que le prince désigné par l'auteur de *Jaufre,* et celui auquel Daspol dédie sa tenson, sont également Jacques I^er^ le *Conquistador*. Je me permettrai de faire remarquer à M. Meyer que les passages sur lesquels il appuie son opinion peuvent s'appliquer aussi bien à Pierre II ou à Pierre III qu'à Jacques I^er^. Chacun de ces princes peut être appelé *paire de pretz et fillz de don,* ou bien *pair' e fill de prozeza.* Chacun d'eux, comme le roi de Jaufre, fut vainqueur dans la première bataille qu'il livra aux Sarrazins.

La tenson de Peire et de Guilhem, d'une très-faible valeur poétique, mérite cependant de nous arrêter un instant à cause

tenson; de Johan de Pennas, une tenson; de Moter, une chanson; de Berenguier Trobel, deux pièces; de G. de Lobevier, six *coblas*, dont une est en réalité de P. Cardinal; de Bertran Albaric seul, deux *coblas*; de Bertran Albaric et de Guibert, une tenson; de Peire Trabustal et Raynaut de TresSauses, une tenson; d'Engles, une tenson avec un inconnu; de Peire et de Guilhem, une tenson; de Ponson, deux chansons.

[1] Voy. Germer Durand, *Dictionnaire topographique du Gard.*

de l'intérêt qu'elle présente pour l'histoire de la ville de Montpellier. M. Meyer a parfaitement établi que les événements de Pampelune et de Limoges, auxquels elle fait allusion, ne permettaient pas de la faire remonter au delà de 1276. J'ai pu arriver à une détermination plus précise de la date de cette pièce et des événements auxquels elle se rapporte, grâce à mon excellent ami M. Achille Montel, qui a bien voulu diriger mes recherches dans le riche dépôt confié à ses soins.

En l'année 1280, l'évêque de Maguelone fit dresser des fourches patibulaires au grau de cette ville, en signe de sa juridiction. Les officiers du roi de Mayorque, jugeant cet acte attentatoire aux droits du seigneur de Montpellier, firent abattre les fourches. L'évêque porta plainte au sénéchal de Beaucaire, représentant le roi de France. Aussitôt, grand émoi dans la population : les uns embrassent la cause du roi de Mayorque, les autres — ce sont probablement les habitants de Montpelliéret — se rangent du côté de l'évêque. Les consuls, d'après notre tenson, paraissent ne pas oser se prononcer entre les deux partis ; ils envoient cependant des messagers au roi de Mayorque pour l'instruire de ce qui se passe dans sa seigneurie. C'est à ce moment, je crois, c'est-à-dire aux derniers mois de l'année 1280, qu'il faut rapporter notre tenson ; car, peu de temps après, les consuls paraissent avoir pris fait et cause pour leur seigneur[1]. L'importance de cette pièce pour l'histoire particulière de la ville de Montpellier, et quelques diffé-

[1] Les documents relatifs à cette affaire sont contenus dans la cassette IX de l'armoire A des archives de la ville de Montpellier. Ce sont des lettres du roi Jacques de Mayorque, dont la première est du 3 septembre 1280. Voy. aussi les nos 199 et 217 de l'*Inventaire des Archives du consulat*, publié par M. Achille Montel dans la *Revue des langues romanes* (t. III, p. 40 et 42). Quant à la chronique du petit Thalamus, voici la seule mention qu'on y rencontre se rapportant à l'année 1280 : « En l'an M CC LXXX, la nueg del Venres Santz, fon emaginada la tracion del palays. » Puis viennent les événements de l'année 1282, pendant laquelle, le sénéchal de Beaucaire ayant mis le siége devant Montpellier, le roi de Mayorque consentit à ce que les appels de sa cour fussent portés devant le roi de France.

férences entre mon interprétation et celle de M. Meyer, m'engagent à donner une traduction aussi littérale que possible de la tenson de Peire et de Guilhem, tout en mettant à profit en quelques points la traduction qui se trouve dans les *Derniers Troubadours*.

« Sur cet air qui me plaît et me convient, je voudrais fort, ami Guilhem, apprendre de vous ce que veulent faire et dire vos bourgeois, lorsqu'il surgit entre eux ligue, division et débat[1]. Chacun[2] se voit tant de bien-être qu'il en méconnaît son voisin et [se méconnaît] soi-même. D'autre part, vont au roi[3] les messagers qui feront sans doute du mal à Montpellier, et ce sera grand dommage s'il (Montpellier) se perd par malice.

» Ami Peire, selon mon entendement, Orgueil qui fit du ciel déchoir les anges éclatants, et les rendit laids par l'envie et l'outrecuidance, règne parmi eux (les bourgeois), avec violence sans merci ; et jamais on ne vit Orgueil finir en bien. Et, si les consuls ont pris une résolution nette et bien arrêtée, leurs ligues ne feront pas obstacle ; car Dieu et le droit ont prix et durée[4].

» Ils n'auront pas de déférence pour les consuls, seigneur Guilhem, à en juger par la conduite que je leur vois tenir. Ils

[1] La principale difficulté qui ait arrêté M Meyer, dans l'interprétation de ce passage, me paraît se résoudre assez bien par la correction suivante:

Can sors entrels pach' e partid' e tensa.

Pacha, partida, tensa, sont trois substantifs qui ne se contredisent nullement et signifient ligue, division et débat

[2] Ajouter ici chaque parti, et surtout chaque consul, serait un contresens. Cela veut dire simplement, à mon avis, que le bien-être est si grand à Montpellier, les bourgeois y sont si riches, que la vanité les égare et les jette dans les factions.

[3] Les documents des archives de Montpellier prouvent qu'il s'agit du roi de Mayorque, et non du roi de France

[4] M. Meyer, trompé par l'absence de l'*s* dans *dreg*, et regardant avec raison l'*s* de *Dieus* comme purement euphonique, a fait de ces deux mots le régime du prétendu verbe *an pres*, dont *li consol* serait le sujet. Mais j'ai déjà dit que le dialecte de Montpellier au XIII[e] siècle n'admettait pas la règle de l'*s*.

feront venir Français et Catalans. Chaque [parti] est si fort, que les consuls, par crainte, ne se veulent[1] entremettre en rien. Ils se perdront, tant les freins leur sont lâches. [Une] ligue a détruit Pampelune l'autre jour, et Limoges, qui en a eu grande peine[2]; [une] ligue fait déchoir maintes communes.

» Droit et Pouvoir finit par vaincre, avec la patience, Tort.[3], seigneur Peire, ce me semble; car je vois chaque jour s'élever Humilité, et Orgueil tombe avec ce qu'il a semé. Et, s'il ne soutient les consuls en chassant Merci, il ne faut redouter ni Catalans, ni Français, qui sont sans pouvoir par eux-mêmes, ni seigneur en paréage, ni copropriétaire; et, quand ils auront déblayé leur gravier, je crois que chacun plaindra sa dépense[4].

» Ami Guilhem, cœur mou et nonchaloir, et parenté ou amitié, ou impuissance, empêche de bons consuls d'avoir courage. Ils n'osent se décider pour aucun parti, et ainsi ils se perdront tous, je le crois. Au consulat, qui a la seigneurie, il appartient d'être le roc (l'éléphant) en l'échiquier : il doit garder son pion du cavalier, et prendre le fou quand il lui trouble son jeu.

» C'est au seigneur qu'il appartient, ce me semble, de punir la faute du vassal, seigneur Peire; et les consuls doivent prier et dire de faire la paix, et je crois que chacun y pense, et ils défendent ce qui leur appartient, et ils ont fait et dit ce qu'il convient. Que le roi fasse ensuite ce qui est nécessaire, mais que Dieu garde la commune de dommage; au surplus, peu m'importe qui sera le vainqueur du jeu.

[1] Et non pas *voudront*.

[2] Mot à mot: travail de surcroît.

[3] Je ne comprends pas le mot *fenial*, et ne vois pas de correction admissible.

[4] Les vers 32, 33 et 34 sont assez obscurs et peut-être corrompus. Je crois cependant que *par* et *parsonier*, qui signifient *pair* et *cohéritier*, peuvent être rendus par *seigneur en paréage* et *copropriétaire*, par allusion à la situation féodale du roi de Mayorque et de l'évêque de Maguelone, et à leurs droits sur la plage où avaient été élevées les fourches, cause du débat. *Deliurat lur gravier* peut encore être une allusion au *gravier* ou *grava* de cette plage.

» Donnons notre tenson à Olivier; il la prendra, seigneur Guilhem, sans retard, et la chantera en présence des consuls.

» Le preux[1] Imbert, qui est de parfait mérite[2], je veux, seigneur Peire, puisqu'il vit avec courtoisie, qu'il entende le premier si notre tenson lui plaît. »

Peire voudrait voir les consuls agir avec énergie. Guilhem désire, au contraire, que les magistrats municipaux ne compromettent pas leur popularité dans ces luttes entre deux pouvoirs féodaux. Au roi de Mayorque, qui est le seigneur, à déployer la force contre ceux qui attentent à ses droits; le rôle des consuls est d'exhorter les partis à la modération et à la paix. La divergence d'opinion des interlocuteurs n'est pas marquée assez nettement dans la traduction de M. Meyer. Ainsi, à la deuxième strophe, Guilhem souhaite que les consuls « agissent avec fermeté et délibération », et à la sixième il les approuve de s'être bornés à des paroles de concorde. C'est qu'on est trop disposé, d'ordinaire, à rendre chaque mot de langue d'oc par un mot français exactement correspondant pour la forme, et seulement analogue pour le sens. *Ferm* semble appeler *fermeté,* fermeté suppose action, et voilà le sens faussé, ou tout au moins flottant et incertain.

Un second écueil des traducteurs est dans leur confiance aveugle pour les lexiques et les glossaires, travaux on ne peut plus estimables, mais forcément incomplets. Ainsi Raynouard traduit *recrezensa* par fatigue, lassitude, découragement; ce qui est exact, mais certainement insuffisant. En effet, le mot *crezensa,* croyance, avec le préfixe réduplicatif *re,* a dû former un mot dont le sens est confiance, déférence. C'est ainsi que je comprends *recrezensa* au v. 19. Avoir fatigue, découragement à cause des consuls, reculer devant les consuls, ne me paraît pas exact dans une réponse à Guilhem, qui demande que les consuls se bornent à des conseils.

Une observation analogue s'applique à un mot de Beren-

[1] Il faut entendre ici *preux* dans son sens primitif d'homme d'honneur et de probité, *probus*.

[2] Mot à mot: car il a prix entier.

guier Trobel (§ XIV, II, 7), *envelhir,* que M. Meyer, suivant Raynouard, rend par *avilir*. Le sens me paraît être vieillir. Lorsqu'on voit *envilezir* (avilir) passer par les formes *envelzir, envelhir,* n'est-il pas naturel de penser que *envelhezir* a dû, à plus forte raison, subir des transformations analogues et devenir, lui aussi, *envelhir?* Les vers de Berenguier Trobel paraissent plus clairs et plus logiques avec l'interprétation que je propose :

E pert son temps sel que vol envelhir
Am seinhorieu[1] don bens nol pot venir.

Le vague, l'indécision, les contradictions que l'on croit voir dans les œuvres des troubadours, proviennent souvent des deux causes que je viens de signaler.

Les autres compositions des divers poëtes jusqu'ici inconnus, dont j'ai donné les noms tout à l'heure, n'offrent d'intérêt que comme documents pour l'histoire de la langue d'oc, et je ne puis que renvoyer au livre de M. Meyer le lecteur désireux de poursuivre cette étude. Je me bornerai à proposer la correction suivante à la tenson de Bertran Albaric et de Guilhem (§ XXIV, I, 16) :

Per qu'ieu vos prec mais sufras la maguanha.

Maçagna signifie encore aujourd'hui ennui, dégoût.

Les pièces anonymes sont au nombre de huit, auxquelles il faut joindre six *coblas esparsas*. On ne peut guère signaler dans ce nombre qu'une élégante pastourelle et deux danses assez facilement écrites.

Pour compléter la nomenclature des compositions poétiques contenues dans ce recueil, je mentionnerai un couplet en français de Raynaut de Tres Sauses et trois sonnets apocryphes portant les noms de Jacme Mote, de Blacasset et de Bertrand de Lamanon, intercalés au XVI^e^ siècle sur un folio laissé en blanc. M. Meyer étudiant, avec la sagacité qui lui est habi-

[1] *Seinhorieu* est une forme parfaitement correcte et au moins aussi classique que *seinhoriu*.

tuelle, les caractères du manuscrit Giraud, rapprochant les données nouvelles que ce chansonnier fournit à l'histoire littéraire de quelques passages des *Vies* de Jehan de Nostre-Dame, établit d'une manière évidente que ce dernier a eu à sa disposition le chansonnier Giraud, et y a intercalé ces trois pièces apocryphes. Le nom de Jehan de Nostre-Dame est à chaque page du livre que je viens d'analyser, et l'on peut dire que, dans son ensemble, ce volume est un vigoureux plaidoyer contre le vieil écrivain, que M. Meyer qualifie de « faussaire imbécile. » J'ai négligé avec intention ce côté de l'ouvrage qui m'occupe ; Nostre-Dame ayant fourni à M. Bartsch le sujet d'une étude publiée dans la dernière livraison du *Jahrbuch für romanische Literatur,* j'espère pouvoir résumer, dans un prochain article, le procès qui s'instruit contre le trop ingénieux biographe « *des plus célèbres et anciens poëtes provensaux.* »

J'en ai dit assez sur les *Derniers Troubadours de la Provence* pour montrer la haute valeur de ce livre, destiné à prendre rang parmi les œuvres classiques sur l'histoire littéraire de la France méridionale. Lorsqu'un auteur s'est approché d'aussi près de la perfection, il est particulièrement utile d'appeler son attention sur les points qui semblent offrir quelque prise à la critique ; mais, sur l'ensemble de l'ouvrage, il ne peut y avoir qu'une opinion : celle dont l'Académie des inscriptions s'est faite l'interprète, en accordant au livre de M. Meyer le premier prix destiné à récompenser les travaux sur les antiquités de la France.

Ch. DE TOURTOULON.

DEUX QUITTANCES EN LANGUE ROMANE

délivrées

par les abbesses du monastère de Sainte-Claire d'Alais, au XIV^e^ siècle

L'abbaye connue d'abord sous le nom d'*abbaye royale de Notre-Dame des Fonts,* et ensuite sous celui de *Saint-Bernard et Sainte-Claire d'Alais, de l'ordre de Citeaux,* remonte à une époque très-reculée. Des possessions considérables lui furent données, en 1229, par Raymond de Roquefeuil, comte d'Armagnac. Le monastère était alors situé au milieu des bois, dans un site agréable, appelé *les Fonts,* à cause de ses belles eaux, et qui fait partie du territoire de St-Julien-de-Valgalgues, à proximité d'Alais.

Les ravages commis par les *routiers* obligèrent la communauté à se réfugier à Alais, au XIV^e^ siècle. Le presbytère actuel de la paroisse Saint-Jean d'Alais était la résidence de l'abbesse.

Parmi les abbesses de ce monastère, on peut citer : en 1309, Agnès de Montpezat; en 1445, Mabile de Châteauneuf-Randon; en 1726, Delphine de Vogué; en 1732, Anne-Élisabeth de Bannes d'Avéjan. M^me^ de Vissec, de Ganges, nommée en 1774, en fut la dernière abbesse.

Les originaux de ces deux pièces font partie des notes et papiers laissés par M. J.-P. des Ours de Mandajors, qui fut membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres au siècle dernier et l'auteur de l'inscription latine gravée sur le piédestal de la statue équestre de Louis XIV à Montpellier, en 1718. M. Émile de Firmas-Periès les a recueillis en sa qualité d'héritier, et a bien voulu en faire don à la Société d'Alais. Ces deux documents font donc actuellement partie des archives de ladite Société; ils sont écrits sur deux feuilles de papier, ou plutôt sur deux fragments de feuille isolés, paraissant avoir fait partie d'un registre ou cahier qui en contenait une série. Le sceau

du monastère était apposé au bas de chaque pièce ; mais il n'en reste plus que les traces de la cire rouge où était l'empreinte. Ce sceau était de forme ovale, et, sous la première des quittances, il reste même un sixième environ de l'empreinte qui est fort détériorée. On peut cependant y reconnaître le profil droit de la robe d'une religieuse ou abbesse, tenant à la main une crosse, dont on aperçoit seulement la partie inférieure de la hampe, et quelques lettres à peine marquées, où, avec beaucoup de bonne volonté, on peut lire .. STERIV...

*
* *

Remembransa sia que en l'an de Nostre Senhor M.CCC. LXXIIII, lo. XII. jorn del mes dabrihl, que yeu sorre Gaya, abadessa de las sorres menors dalest, ay receuputs. x. s. per larma (*sic*) de Guilhem Sabatier, los cals nos aviam legats en sonderier testamen; e paga los nos cen[1] Johan Sabatier, payre sieu, say en reyre[2]; es[3], en testimoni de veritat, yeu sorre Gaya, abadessa del sobre dich coven, aduze e pauze lo sagel de mon ufissi en lan es al jorn sobre dich.

Traduction

Souvenir soit gardé que l'an de N. S. mil trois cent soixante-quatorze, le douzième jour du mois d'avril, moi, sœur Gaye, abbesse des religieuses mineures d'Alais, ai reçu dix sols pour l'âme de Guillaume Sabatier, lesquels il nous avait légués dans son dernier testament; et le sieur Jean Sabatier, son père, nous les a ci-devant payés. Et. en témoignage de vérité, moi sœur Gaye, abbesse du susdit couvent, apporte et appose le sceau de mon office en l'année et au jour susdits.

*
* *

Remembransa sia que nos sore Guilalmetta Causargua, abadesa de las sorres menors dalest, avem reseuputs. x. s. per l'arma (*sic*)

[1] Pour *sen*.
[2] V. le Dict. de l'abbé Sauvages, au mot *rèire*.
[3] *Es* pour *e*

dona Raymoneta Sabatieyra; e paga los sen Joan Sabatier, phil sieu ; es ayso nos confesam de veritat, es en testimoni pauzam lo sagel de nostre bufici[1] (*sic*) : lan de Nostre Senhor mil CCC.LXXVI : lo. XVII. jorns del mes d'octobris.

Traduction

Souvenir soit gardé que nous, sœur Guillemette Causargue abbesse des religieuses mineures d'Alais, avons reçu dix sols pour l'âme de Raymonette Sabatier, et sieur Jean Sabatier, son fils, les a payés. Et ceci nous le confessons véritable, et, en témoignage, nous apposons le sceau de notre dignité, l'an de Notre Seigneur mil trois cent soixante-six, le dix-septième jour du mois d'octobre.

G. CHARVET.

[1] Pour *benufici*, sans doute.

DIALECTES MODERNES

GRAMMAIRE LIMOUSINE

QUATRIÈME SECTION. — LIQUIDES ET NASALES

R

I. — *R* initial

R initial reste *r*. Il s'est, comme en français, renforcé d'un *g* dans *granouilho* = **ranuncula*. Ce *g* n'est qu'un durcissement de l'aspiration qui existe virtuellement, comme nous l'avons déjà rappelé, en association avec *r*.

II. — *R* intérieur

A. — Le plus ordinaire est qu'il reste *r;* mais, entre deux voyelles, il permute assez fréquemment avec l'autre liquide (*l*), et aussi quelquefois avec les autres consonnes de sa famille, *n, s, d* ou *t*.

a. — Avec *l*. Ex.: *arista, (a)leito; — contrarium, countrâli.*

b. — Avec *n*. Ex.: *ros marinus, roumani.*

c. — Avec *s*. Ex.: *prurire, pruser,* mot éteint, et *prusour,* substantif correspondant encore usité[1]. Cette dernière mutation a lieu même parfois entre une voyelle et une consonne. Ainsi plusieurs disent *mistre* = fr. *myrte*.

[1] Cette mutation est très-fréquente en français, où, à une certaine époque (fin du XVI[e] siècle), elle avait pris un caractère pour ainsi dire épidémique. C'est d'alors, pour citer un exemple, que date la forme *chaise*, qui a supplanté *chaire* dans l'usage commun.

d. — Avec *d* ou *t*. — La mutation de *r* en *d* se remarque, en italien, dans un assez grand nombre de mots, tels que *dietro* = *retro, chiedere* = *quœrere, fiede* = *ferit*[1]. On la constate aussi dans quelques variétés du dialecte languedocien[2]. Mais, en limousin, l'*r*, lorsqu'elle passe aux explosibles de sa famille, ne s'arrête pas au *d;* elle monte jusqu'au *t*[3]. Cela se voit dans la conjugaison, où quelques variétés de notre dialecte, mais non pas la nontronnaise, changent constamment en *t* l'*r* flexionnelle du prétérit, disant, par exemple, *mingeten, begueten,* au lieu de *mingeren, begueren,* formes régulières. Cf. l'italien *allotta* = *allora*.

B.— *R* s'est vocalisé quelquefois en *u*. Ex.: *carpinum, chaupre;* mais ce n'a dû être qu'après son changement préalable en *l*. On en est certain pour *aubre* = *arbor,* puisque la forme *albre* se rencontre.

On voit *r* remplacé par *i* dans *eimari* = pr. *armari,* et dans les formes *aybre, poyre* = *arbor, porrum,* qu'on trouve dans Raynouard, mais que nous n'avons pas. Ici encore une mutation en *l* a dû précéder, parce que, comme on le verra plus loin, *l* se vocalise aussi en *i*.

Pour les chutes, insertions et transpositions de *r* intérieur, voir le chapitre VI ci-après.

III. — *R* final

R persiste en finale dans tous les mots qui se terminaient par cette consonne dans l'ancienne langue, excepté: 1° les infinitifs de tous les verbes; 2° les mots en *ier* = *arius,* tels que *cavalier, bergier,* où elle s'est complétement oblitérée. Par

[1] Le phénomène inverse a lieu dans le latin *meridies* = *medidies, arguere* = *adguere, arbiter* = *adbiter,* etc.

[2] Voir, dans la *Revue des langues romanes,* tome I^er^, page 123, la notice de M. de Tourtoulon sur le sous-dialecte de Montpellier.

[3] Pareillement, nous n'avons pas constaté de mutation de *d* en *r* (voir, ci-dessus, *Dentales*); mais nous en avons relevé une de *t* en *r*.

compensation, l'*e* des infinitifs en *er*, tonique ou non, s'est, comme on l'a déjà vu, diphthongué en *ei*; mais cela n'a pas lieu partout. Dans le parler de Tulle et d'une notable partie de la Corrèze, aucune modification de l'*e* ne compense la chute de l'*r*. Dans la même contrée, l'*r*, tombée aux infinitifs en *ér*, persiste dans les mêmes formes quand elles sont prises substantivement.

R final tombe encore accidentellement dans quelques autres mots, par exemple dans *póu* = *paor* = *pavorem*; — à Nontron, dans *sei* = *ser* = *sero*, qui se dit *ser* à Tulle et même dans certains lieux du haut Limousin; — à Tulle dans *au* = *aur* = *aurum*, qui se dit, à Nontron, *or*, comme en français.

L

I. — *L* initial

En règle générale, il reste *l*. Il est devenu *r* dans *roussinhón* = * *lusciniolum* (mais la mutation remonte probablement au latin vulgaire), et *n* dans *nentilho* = pr. *lentilha*, et quelques autres mots.

En bas limousin, *l* initial devant *i* se fond quelquefois, comme cela arrive souvent à la même consonne dans le corps et à la fin des mots, en un *i* consonne. Ex.: *yinge* = *linge*; — *yibertá* = *libertá*. Lorsque l'*i* dont l'*l* est suivie précède lui-même une autre voyelle, il se confond avec l'*y* provenant de la fusion de l'*l*. Ex.: *youn* = *lioun*; — *yé* = *lié* (*lectum*).

II. — *L* intérieur.

A. — Entre deux voyelles, *l* reste ordinairement *l*. Mais quelquefois il permute, comme en initiale, avec *r* ou avec *n*. Ex.: *lilium*, *liri*; - *miular*, *miounâ*; — *calyculum* (?), *calelh*[1], *chalei* à Nontron, à Limoges *chonei*; — fr. *caleçon*, *canessou*.

[1] Ce mot n'est ni dans Raynouard, ni dans Rochegude, mais il est mentionné, parmi les rimes en *elhz estreit*, dans le *Donat provençal*.

Nous avons vu tout à l'heure *r* passer au *t*. C'est, je pense, moyennant une mutation semblable de l'*l*[1] de l'allem. *schale* qu'il faut expliquer le mot *eichato* (pr. *escata*) = fr. *écaille* (anc. fr. *escale*).

B. — Entre une consonne et une voyelle, *l*, en général, reste *l*, sauf à former, s'il y a lieu, avec la consonne, la combinaison double *lh* ou l'une des combinaisons triples *clh* ou *glh* (voir ci-dessus, section I^re^ du présent chapitre). Ex.: *tab(u)la, taulo; — placere, plazei; — clavis, clhau; — ung(u)la, ounglho; — sit(u)la, selho*.

Il est devenu *r* dans *freüle* = *flebilis*, et dans *brussî* = **blusire* pour **bulsire*[2]. *Titre, chapitre, apôtre,* où la même mutation a eu lieu, sont des mots empruntés au français ; peut-être aussi *vóutrâ* (**voltulare*), bien que la présence de la diphthongue me porte à considérer plutôt ce dernier comme indigène.

En haut Limousin, *l*, après *r*, permute avec *n* dans *perno* = *perla* (à Nontron *perlo*).

C. — Entre une voyelle ou une consonne, *l*, à moins qu'il ne se transpose (voir ci-après, chap. VI) se vocalise en *u*, ou il tombe. Il se vocalise après les voyelles graves[3] (*a, e, o*), il tombe après les voyelles grêles[3] (*i, u, ou*). Ex.: *salvia, sauvio;*

[1] La mutation normale serait en *d*. C'est, en effet, en la douce plutôt qu'en la forte que *l*, comme *r*, aime à se changer, quand il passe aux explosives de sa famille Cette mutation, qui ne se constate, je crois, en langue d'oc, qu'accidentellement (p. e. gasc. *daissa* = *laxare*; cf esp. *dejar*, pg. *deixar*), est caractéristique de quelques idiomes romans, par exemple, dans le domaine italien, du sicilien, où *ll* devient toujours *dd*, et, du corse, où le même couple se transforme en *dr*.

[2] **Bulsire* (ou **bulsere*) est prouvé par *bulsella* (fr. *brusselles* = *pince*), forme vulgaire de *bulsella*, qui se lit dans le Ὀρμηνεύματα de Pollux, ouvrage dont M. Boucherie a le premier signalé le haut intérêt et qui vient d'être publié, pour la première fois, par ses soins, avec de savants commentaires, dans le tome XXIII des *Notices des manuscrits de la Bibliothèque nationale et des autres bibliothèques*.

[3] Qu'elles soient telles ou qu'elles le soient devenues Ainsi, *o* prétonique devenant *ou*, selon la règle, *molinarium* donne *mounié* et non *mounié*, tandis que *molere*, dont l'*o*, toujours d'après la règle, est resté *o*, donne *moure*.

— *altare, óutar;* — *melsa* (pr.), *meüsso;* — *esfelnir* (pr.), *eifeünî;* — *mol(e)re, móure;* — *cultellum, couteü;* — *puls, poû;* — *cultura, couturo*[1]; — *pul(i)cem, pûze.*

Dans les mots empruntés au français, *l* en pareille position ne se vocalise ni ne tombe, mais il se change ordinairement en *r*. Ex : *armana, recorto, insurtâ, carculâ.* C'est la prononciation presque constante des gens de la campagne.

L intérieur se vocalise aussi quelquefois en *i*. Il faut remarquer que là encore — comme du reste dans tous les cas de vocalisation d'une consonne — la voyelle qui remplace *l* n'est pas une voyelle franche, mais une semi-voyelle. C'est en réalité avec l'*i* consonne (qui dans quelques mots se vocalise entièrement pour former diphthongue avec la voyelle précédente) que *l* permute dans le cas qui nous occupe, comme nous l'avons vu faire, à Tulle, en initiale. Cette mutation de *l* en *i* consonne est caractéristique de certains idiomes, par exemple de l'italien, et, parmi les patois d'oil, du saintongeois. Mais, là, c'est après une muette et devant une voyelle qu'elle se produit. Ex.: *planta,* it. *pianta,* saintong. *piante.* En limousin, elle n'a lieu, au contraire, qu'après une voyelle et devant une consonne. C'est principalement, presque uniquement, quand *l* se précède lui-même, qu'il passe ainsi à l'*i*[2]. S'unissant sous cette nouvelle forme à son compagnon, il se fond avec lui en *lh*. C'est ce qu'on voit, par exemple, dans *bolhir* (*bullire*). *colhir* (*colligere*), formes que l'ancienne langue nous offre simultanément avec *bulir, culir,* que notre dialecte connaît seules. L'*l* géminée des finales latines en *all.., ell.., ill.., oll.., ull..,* subissait souvent cette modification. De là, pour la plupart des mots de l'une ou l'autre de ces désinences, deux formes distinctes, résultant l'une de la fusion des deux *l* en

[1] Par exception *l* après *o* est tombé dans *co* = *col(a)phum* (pr. *colp*) et s'est changé en *r*, après *ou*, dans *ourme* = *ulmus* (pr *olm*).

[2] La mutation de *l* en *i* peut avoir lieu après toutes les voyelles, sans distinction de graves et de grêles.

lh (*il*), l'autre de la chute pure et simple de la seconde, par exemple, pour *castellum, castelh* et *castel;* pour *metallum, metalh* et *metal;* pour **follum, folh* et *fol;* pour *nullum, nuil* ou *nulh* et *nul.* C'est de la forme en *l* pure de l'ancienne langue que dérive la forme nontronnaise et, en général, limousine de pareils mots. Mais la forme en *lh,* réduite à *i*[1], a laissé quelques traces en haut et bas Limousin.

En dehors du cas précédent, c'est-à-dire ailleurs que dans les désinences en *all.., ell..,* etc., *l* s'est rarement changé en *i.* On peut citer les formes de l'ancienne langue *aitan, aital* et *aitre* (*alterum*)[2] qu'on trouve déjà dans Boëce[3]. Le limousin actuel n'offre que peu d'exemples de cette mutation dans le corps d'un mot. Je ne sais si les suivants ne sont pas les seuls: *coueijâ* (b. l. *couija*) = *collocare* (pr. *colgar*); — *coueissi* (b l. *couissi*) = **culcitinum* (pr. *coissi*).

III. — *L* final

L provençal, suivant à la fin des mots la même loi que devant les consonnes, est tombé chez nous après les voyelles grêles et s'est vocalisé en *u* (*ou*) après les voyelles graves. Ex.: *solum, sol, soû; — filum, fil, fî; — culum, cul, cû; — natale, nadal, nadau*; — *cultellum, coutel, couteü; — collum, col, côu.* La règle est sans exception après *a* et *o* d'une part, *u* et *ou* de l'autre ; elle en souffre au moins d'apparentes après *e* et *i.* Ainsi les formes telles que *coutê, mantê* = pr. *coltel, mantel,* signalées ci-devant, chap. III, *Diphthongues,* pourraient, à la rigueur, s'expliquer par la chute pure et simple

[1] Ex.: *ei* = *elh* (*ille*), comme on dit, par exemple, à Rochechouart; — *coué* (pour *couei, coui*) = *colh* (*collum*), à Treignac ; — *dei* = *delh* (*dell'*), à Tulle, etc.

[2] Cf. le portug *muito* (*multum*). Une forme pareille, en espagnol, a donné *mucho*, par méthathèse et durcissement de l'*i*.

[3] La vocalisation de *l* en *u* n'est pas moins ancienne dans la langue. Voir le fragment de la trad. de l'Evang. de saint Jean (XI[e] s.) reproduit dans Bartsch, *Chrestom.*, col. 7 et suiv.

de l'*l*, bien qu'il soit préférable d'en considérer l'*ê* final comme une réduction de la diphthongue *eu*, la même désinence ne pouvant avoir dans d'autres mots, tels que *mê* = *meum*, que cette origine. Mais, d'un autre côté, les formes telles que *abreü* = pr. *abrieu*, déjà signalées à la même place, résultent évidemment de la vocalisation préalable de l'*l* après *i*, et il est même probable que dans ce mot-là et dans tous ceux qui ont en provençal la double forme *il* et *iu*, notre *î* est plutôt un résidu de *iu* que de *il*, la diphthongue pr. *iu*, quelle qu'en soit l'origine, s'étant toujours chez nous réduite à *î*, quand elle n'est pas, probablement par l'intermédiaire de *ieu*, devenue *eü*.

En bas limousin, l'*l* finale[1], en général, ne se vocalise ni ne tombe ; mais elle a une tendance marquée à passer à l'*r*, tendance à laquelle on la voit céder de plus en plus à mesure qu'on s'approche de l'Auvergne, où cette mutation est ordinaire et caractéristique. En haut limousin et à Nontron, mais ici plus rarement encore, *l* final ne devient *r* que dans un très-petit nombre de mots, et, dans la plupart des cas que j'ai notés de ce changement exceptionnel, *l* est le résidu d'un *lh* provençal. Ex.: *bullit, bulh, bur*[2] ; — *melius, mielhs, mier* (Limoges) ; — **peduc(u)lus, pezolh, pur*[3] ; — *milium, milh, mir*[4] ; — *embonilh, embounir*[5].

Dans les mots empruntés au français, sauf après *i*, où il tombe toujours, *l* final persiste[6]. Il se maintient aussi en état

[1] Il faut entendre l'*l* réellement finale, par exemple, au singulier des noms en *al, el, ol*, car au pluriel, grâce à l'*s* qui suit l'*l* et bien qu'on ne fasse plus sentir cette *s*, au moins le plus souvent, l'*l* se vocalise selon la règle ordinaire.

[2] Un peu plus bas, à Ribérac, par exemple, on dit *bû*, selon la règle.

[3] On dit aussi et plus souvent, à Nontron, *pei*. Ces deux formes doivent provenir, par bifurcation, d'une forme intermédiaire, elle-même déjà fortement contractée, **peulh*, réduite dans le premier cas à *pulh*, dans le second à *pelh*.

[4] On dit aussi *mi, embouni*, selon la règle. — Pour *mi*, on trouve à Limoges la forme *mei*, qui suppose *melh* au lieu de *milh*.

[5] Dans les campagnes, il passe le plus souvent à l'*r*: *carnavar, parasor*. Cela a lieu surtout après *a*. — *Lh* final d'origine française subit aussi

d. — Avec *d* ou *t.* — La mutation de *r* en *d* se remarque, en italien, dans un assez grand nombre de mots, tels que *dietro = retro, chiedere = quœrere, fiede = ferit*[1]. On la constate aussi dans quelques variétés du dialecte languedocien[2]. Mais, en limousin, l'*r*, lorsqu'elle passe aux explosibles de sa famille, ne s'arrête pas au *d;* elle monte jusqu'au *t*[3]. Cela se voit dans la conjugaison, où quelques variétés de notre dialecte, mais non pas la nontronnaise, changent constamment en *t* l'*r* flexionnelle du prétérit, disant, par exemple, *mingeten, begueten,* au lieu de *mingeren, begueren,* formes régulières. Cf. l'italien *allotta = allora.*

B.— *R* s'est vocalisé quelquefois en *u*. Ex.: *carpinum, chaupre;* mais ce n'a dû être qu'après son changement préalable en *l*. On en est certain pour *aubre = arbor,* puisque la forme *albre* se rencontre.

On voit *r* remplacé par *i* dans *eimari* = pr. *armari,* et dans les formes *aybre, poyre = arbor, porrum,* qu'on trouve dans Raynouard, mais que nous n'avons pas. Ici encore une mutation en *l* a dû précéder, parce que, comme on le verra plus loin, *l* se vocalise aussi en *i*.

Pour les chutes, insertions et transpositions de *r* intérieur, voir le chapitre VI ci-après.

III. — *R* final

R persiste en finale dans tous les mots qui se terminaient par cette consonne dans l'ancienne langue, excepté: 1° les infinitifs de tous les verbes; 2° les mots en *ier = arius,* tels que *cavalier, bergier,* où elle s'est complétement oblitérée. Par

[1] Le phénomène inverse a lieu dans le latin *meridies = medidies, arguere = adguere, arbiter = adbiter,* etc.

[2] Voir, dans la *Revue des langues romanes,* tome I^er^, page 123, la notice de M. de Tourtoulon sur le sous-dialecte de Montpellier.

[3] Pareillement, nous n'avons pas constaté de mutation de *d* en *r* (voir, ci-dessus, *Dentales*); mais nous en avons relevé une de *t* en *r*.

compensation, l'*e* des infinitifs en *er*, tonique ou non, s'est, comme on l'a déjà vu, diphthongué en *ei*; mais cela n'a pas lieu partout. Dans le parler de Tulle et d'une notable partie de la Corrèze, aucune modification de l'*e* ne compense la chute de l'*r*. Dans la même contrée, l'*r*, tombée aux infinitifs en *ér*, persiste dans les mêmes formes quand elles sont prises substantivement.

R final tombe encore accidentellement dans quelques autres mots, par exemple dans *póu* = *paor* = *pavorem*; — à Nontron, dans *sei* = *ser* = *sero*, qui se dit *ser* à Tulle et même dans certains lieux du haut Limousin; — à Tulle dans *au* = *aur* = *aurum*, qui se dit, à Nontron, *or*, comme en français.

L

I. — *L* initial

En règle générale, il reste *l*. Il est devenu *r* dans *roussinhón* = * *lusciniolum* (mais la mutation remonte probablement au latin vulgaire), et *n* dans *nentilho* = pr. *lentilha*, et quelques autres mots.

En bas limousin, *l* initial devant *i* se fond quelquefois, comme cela arrive souvent à la même consonne dans le corps et à la fin des mots, en un *i* consonne. Ex.: *yinge* = *linge*; — *yibertá* = *libertá*. Lorsque l'*i* dont l'*l* est suivie précède lui-même une autre voyelle, il se confond avec l'*y* provenant de la fusion de l'*l*. Ex.: *youn* = *lioun*: — *yé* = *lié* (*lectum*).

II. — *L* intérieur.

A. — Entre deux voyelles, *l* reste ordinairement *l*. Mais quelquefois il permute, comme en initiale, avec *r* ou avec *n*. Ex.: *lilium*, *liri*; - *miular*, *miónuâ*; — *calyculum* (?), *calelh*[1], *chalei* à Nontron, à Limoges *chonei*; — fr. *caleçon*, *canessou*.

[1] Ce mot n'est ni dans Raynouard, ni dans Rochegude, mais il est mentionné, parmi les rimes en *elhz estreit*, dans le *Donat provençal*.

deux ou trois mots, tels que *boulhóu* = *moiol* et *bigarouei* = *migarouei*[1], qui se dit aussi, mais non pas dans les mêmes lieux. Il a passé à l'*n*, comme en français dans *nâpo* = *mappa*, et dans *menêplā*, qui provient d'une forme féminine de *mespilum* moyennant un redoublement.

II. — *M* intérieur

A. — Entre deux voyelles, *m* reste *m*. Ex.: *dumetum, dumé*. Il s'est exceptionnellement changé en *b* dans *abusâ* = *amusâ* et quelques autres mots. Il est monté jusqu'au *p* dans *eipoufidâ*, si du moins, comme je suppose, ce mot est le même que le pr. *esmofidar*. Il est devenu *l* dans *sóulâ*, qu'on dit en haut limousin pour *sóumâ* (= *salvare*), et *n* dans *vendenhâ* = *vindemiare, rounhâ* (pr. *romiar*) = *ruminare, garganelo* = pr. *gargamela, fanho* (pr. *fanha*) = **famica*[2].

Après une voyelle et devant une consonne, *m*, comme en français, devient *n*, ou plutôt il disparaît comme son distinct, en laissant par compensation le son nasal à la voyelle précédente. Ex.: *fem(i)na, fenno* ; — *sem(i)nare, sennâ*;— *damnare, dannâ* ; — **cambiare, chanjâ*, ou, par assimilation du *b*, *channhâ*; — *trem(u)lare, tremblâ*; — pr. *sumpsir, sunsî*.

III. — *M* final

Le *m* final de l'ancienne langue, qu'il fût ou non suivi d'une autre consonne, a toujours disparu comme son distinct; mais toujours aussi il a laissé à la voyelle précédente le son nasal[3], ce que l'*n* n'a fait, en général, comme on le verra plus

[1] On dirait en français *mil* — *garouil*. C'est le blé d'Espagne.

[2] Dans ce dernier exemple, l'*i* (consonne) qui est dans *nh* provient du *c*, non de l'*i*, de *famica* (Voir pour cette étymologie le Dict. de Littré, au mot *fange*.)

[3] Je figurerai toujours par *m* tout son nasal final provenant d'un *m* latin. Cette orthographe, conforme à la tradition comme à l'étymologie, ne pourra induire en erreur, quant à la prononciation, le lecteur étant

loin, que lorsqu'il était originairement en position. La raison en est vraisemblablement que l'*m* avait encore en finale, dans l'ancienne langue, une prononciation distincte. Les orthographes telles que *ramps, femps* (= *rams, fems,* de *ramus, fimus*), qui ne sont pas rares, me paraissent le démontrer. Ce qui le prouve encore, ce me semble, c'est que plusieurs des noms en *m* final ont repris une voyelle flexionnelle. Tels sont *vime, crime, seme, lume.* Ayant ainsi conservé son existence propre dans son passage du latin à notre ancienne langue, *m,* devenu final, s'est trouvé plus favorisé que *n,* qui, tout le démontre, l'avait perdue, et, en s'affaiblissant à son tour dans le cours des âges, il a pu laisser trace de lui-même, tandis que *n,* en continuant de s'affaiblir, ne pouvait plus que disparaître en entier.

N

I. — *N* initial

Régulièrement, *n* initial reste *n.* Ex.: *nomen, noum; — nepotem, nebou.* Il est passé, dès l'ancienne langue, aux explosives de sa famille dans *degu* = *nec unus.*

II. — *N* intérieur

A. — Entre deux voyelles, *n* persiste (Ex.: *carminare, charmenâ; — venire, venî; — ponere, pounei*), sauf exceptionnellement dans quelques mots où il devient:

m. Ex.: *memi, memino* (*petit enfant, petite fille,* plus communément *poupée*), adjectif substantivé dont l'origine est in-

averti, une fois pour toutes, que l'*m* en finale n'a plus d'autre valeur que celle de l'*n* à la même place. Ainsi les mots *fum (fumus), liam (ligamen), prim (primus), soum (somnus),* doivent être prononcés comme s'ils étaient écrits *fun, l'an, prin* et *soun.*

certaine, mais qui, dans les autres idiomes romans où il se rencontre[1], a toujours *n* au radical ;

r. Ex.: *venenosus, verenoû ;*

l. Je ne puis retrouver d'exemple de cette mutation, mais il est peu probable qu'il n'y en ait pas ; aussi crois-je devoir la noter pour mémoire.

B. — Entre une consonne et une voyelle, *n* se comporte différemment, selon que la consonne est plus ou moins compatible avec lui. Il reste *n* après *m*, après les liquides et après *s*. Ex.: *damnare, dannâ ; — sal(i)narius, sóunié ; — *furnata, fornada, fournado ; — as(i)nus, asne, âne*. Il se combine, pour former *nh*, avec la gutturale muette douce *(g)*. Ex.: *pugnare, pounhâ ; — sang(ui)nare, sannhâ*. Enfin il se change en *r* après les labiales, les dentales explosives et après *c*. Ex.: *carp(i)num, chaupre ;—coph(i)num, côfre ;— ord(i)nem, ordre ;— diac(o)num, diâcre*.

C. — Entre une voyelle et une consonne, *n* se change aussi quelquefois en *r*. Ex.: *an(i)ma, armo ;—can(na)bim, charbe ;* — ou encore en *l*: *an(i)malia, óumalho* (= *almalha*). Mais ces mutations sont exceptionnelles. Sauf devant *g*, qui, ramolli en *y*, s'unit souvent avec lui pour former *nh*[2], la règle est qu'il disparaisse comme son distinct, en laissant seulement, par compensation, le son nasal à la voyelle antécédente. Même dans beaucoup de mots, cette dernière trace de l'*n* s'est effacée. Tels sont ceux, en général, où cette consonne était suivie, en latin, d'une spirante dentale ou labiale (*s*, *f* ou *v*). L'oblitération de l'*n* en de pareils mots[3] était déjà achevée dans l'an-

[1] Par exemple en espagnol et en portugais: *menino, menina*. Dans cette dernière langue, le féminin *menina*, outre le sens propre, a aussi le sens métaphorique de *pupille, prunelle*, que l'on donne chez nous au masculin *memi*. Diez tire *menino* et ses congénères du gaélique *min*. (Voir Littré au mot *menin*, et Diez lui-même, *Vörterbuch*, tome I^er^, au mot *mina*.)

[2] Voir ci-dessus, article du *G*, II, A, *d*.

[3] Il ne s'agit ici, bien entendu, que des mots d'origine populaire, car, dans les mots savants, l'*n* est restée.

cienne langue ; mais elle n'était pas commune à tous les dialectes, comme le prouvent les doubles formes (par exemple, *cofir* et *confir*) que l'on trouve de presque tous. Ce sont les premières, c'est-à-dire les formes ***dénasalisées,*** qui ont prévalu en limousin, non pas, à la vérité, dans tous les mots de cette catégorie, car il y en a, au contraire, un très-grand nombre où la voyelle est nasale ; mais il est possible que, dans la plupart de ces derniers, au lieu d'être restée telle, elle le soit seulement redevenue, et que ceci soit dû à l'influence du français. Quoi qu'il en soit, voici des exemples de l'effacement complet de l'*n* après toutes les voyelles :

Après *a* : *trans, tras, trâ ; — mansum. mas. mâ ; — mansionem, maiso, meijou.*

Après *e* : *burgensis, borzes, bourjei ; — prensus, pres, prei ; — pensum, pes, pei*[1].

Après *i* : *infantem. efant, efan ; — inflare, uflar, ūflâ ; — insula, isla, ilo*[2].

Après *o* : *conficere, cofir, coufi* : — **convitare, covidar, couvidâ ; — consilium, cosselh, coussei ; — conscientia, cossiencia, coussinço ; — bon(o)s, bos, boû.*

Après *u* : *un(o)s, us, û*[3].

III — *N* final

Il faut distinguer deux cas : 1° celui où l'*n* final de l'ancienne langue était suivi, en latin, d'une autre consonne ; 2° celui où il était suivi d'une voyelle.

[1] Ajouter *sei* = pr. *ses*, forme affaiblie de *sens, senes,* qui est le latin *sine,* accru du suffixe adverbial *s.*

[2] Ajouter *di* = *de intus*, par l'intermédiaire du prov. *dins,* qui est lui-même un affaiblissement de *dintz*. — C'est dans les mots où l'*n* était, en latin, précédée d'un *i* que l'on remarque chez nous le moins d'exemples de la chute de cette consonne.

[3] Ajouter *dilû,* déjà *dilus* en pr., par affaiblissement de *diluns* (*dies lunæ*), où l'*s* paraît devoir être considéré comme un suffixe adverbial.

Dans le premier cas, l'*n*, en disparaissant toujours comme son distinct, a laissé à la voyelle précédente le son nasal[1]. Ex.: *grandem, gran*[2]; — *annum, an*; — *mente, men* (dans les adverbes); — *de intus, dintz, din*[3]; — *montem, moun*; — *secundum, segoun*. Au contraire, dans le second cas, sauf quelques exceptions qui vont être spécifiées, l'*n* s'est complétement effacée et la voyelle précédente est demeurée pure. Exemples:

Après *a*: *germanus, german* et *germa, germo*; — *Mussidanum, Muycida, Moueicido*; — *christianus, crestian* et *crestia, crestio* (à Tulle)[4]. A ce dernier mot s'est substituée, à Nontron, la forme française. Quelques autres dont la forme en *a* était moins usitée, à ce qu'il semble, que la forme en *an*, ou qui n'avaient que cette dernière, ont pris également chez nous la désinence française. (Voir ci-dessus, chapitre III, 1re section, A.)

Après *e*: *fenum, fen* et *fe, fe*; — *lenem, len* et *le, le*; — *bene, ben* et *be, be*; — *plenum, plen* et *ple, ple*; — *alen*[5] et *ale, ale*; — *venenum, veren* et *vere, vere*. L'*e*, à Nontron du moins, est resté nasal dans *ren* (lat. *ren*) et dans *seren*.

Après *i*: *finem, fin* et *fi, fi*; — *vicinum, vezin* et *vezi, vezi*; — *divinum, devin* et *devi, devi*; — *matutinum, matin* et *mati, mati*. Si l'on ne tient pas compte des mots empruntés au français, où l'*i*, en restant nasal, a presque toujours pris le son de l'*e*, les exceptions sont très-rares. On en trouve une dans

[1] Excepté, en bas limousin seulement, dans les désinences verbales de la troisième personne du pluriel *ou* (= *unt*). Cet affaiblissement remonte à l'ancienne langue. Voir, ci-après, *Conjugaison*.

[2] L'*a* de ce mot a perdu exceptionnellement le son nasal dans la locution *gramarcei* (*grand merci*), ce qui s'explique assez par l'usage continuel de cette locution. Il en est de même, et par la même raison, de celui de *tantum*, devenu *ta* ou *to* dans plusieurs locutions.

[3] Voir la note 2 de la page précédente pour la forme *di*, usitée concurremment avec *din*

[4] Voir d'autres exemples au chapitre III, 1re section, A. — *Demo*, cité à cet endroit, a gardé sa forme primitive dans la locution *demano sei* (= *deman a ser*), qu'on prononce comme un seul mot.

[5] *Alen* est le substantif verbal de *alenar* = *anhelare*.

dans *min* = *minus*, forme étrangère à la langue classique.

Après *o* : *rationem, razon* et *razo, razou* ;— et ainsi, non-seulement de tous les mots provençaux en *on (o)* final, mais encore de tous ceux de la même désinence que nous avons empruntés au français. Il n'y a qu'un très-petit nombre d'exceptions, et ces exceptions n'atteignent, parmi les mots non empruntés, que des monosyllabes[1]. Ex. : *bonum, bon* et *bo, boun* ; — *tonum, to* et *ton, toun* ; — *donum, don, doun* ; — *leonem, leo, lioun* ; — *non, no* et *non, nou* et *noun*[2]. Parmi les mots d'origine française, on peut citer *minhoun* et *māroun* (*marron*).

Après *u*.— On trouve ici autant d'exceptions que d'applications de la règle : *n* est tombé dans *bru* (même origine germanique (*brün*) que le français *brun*); dans *gru*, dérivé selon toute apparence d'une forme altérée de *granum*, dont il a le sens, et dans *degu*[3] (*nec unus*); il est resté, au contraire, dans *un* et son autre composé *châcun*, et, de plus, dans *jun* (de *jejunum*) et dans *coumun* (*communem*).

Remarque. — Une conséquence de la chute de l'*n*, comme son distinct, dans les mots tels que *fontem, ardentem*, c'est-à-dire dans ceux où il était suivi d'une autre consonne et où l'orthographe le maintient toujours pour figurer le son nasal qu'il a laissé, en disparaissant, à la voyelle qui le précédait ; une conséquence, dis-je, de sa chute a été que cette voyelle, malgré les apparences, a cessé d'être en position. Ainsi s'explique que l'*o* de pareils mots ait subi, en limousin, comme

[1] *Demoun* n'est pas une exception. La forme première du mot est *demoni*, où *ni*, à peu près identique à *nh*, a été traité comme cette consonne composée dans *lonh, besonh*, devenus *loun, besoun*. (Voir ci-après *Nh*.)

[2] *Noun* ne fait pas réellement exception, car on ne l'emploie que devant une particule négative (*pd, pouen* ou *gro*), avec laquelle la prononciation l'unit comme en un seul mot, et on comprend qu'il échappe ainsi à la règle de l'*n* finale pour suivre celle de l'*n* intérieure.

[3] L'*n* reparaît dans *degunlio* (*nec uno loco*), parce que le tout ne forme qu'une espèce de mot composé, où l'*n* se trouve dès lors soumise à la même loi que dans *noungro* de la note précédente.

déjà probablement dans la langue classique, le même traitement que l'*o* long par nature, et que les rimes en *en* soient uniformément qualifiées d'étroites par le *Donat provençal*. (Voir ci-dessus, chap. III.)

Nh

On a vu précédemment les sources diverses de cette consonne double. Je les rappelle ici :

Nh provient :

1° De *ni* ou *ne* (préalablement changé en *ni*) précédant une voyelle : *ingeniosus, enginhos, ginhoû ; — *vinea, vinha, vinho ;*

2° De *gn : regnare, renhâ ;*

3° De *ng : plangere, plânhei,* ou *nc*[1] *: punctum,* pr. *ponh.*

Nh a aussi quelquefois pour origine dans l'ancienne langue, comme en espagnol[2], l'*n* redoublée. Ex. : *estanh* = *stannum. gronhir* = *grunnire*. Mais cette mutation de *nn* en *nh*, rare d'ailleurs, ne se remarque pas en limousin.

De même que *lh* final de l'ancienne langue se réduit souvent à *l*, ce que nous avons vu, par exemple, en bas limousin, de même *nh* final se réduit quelquefois à *n*. Cette réduction est, comme celle de *lh*, particulière au bas limousin, bien qu'on la constate aussi parfois en haut limousin. Ex. : *longe, lonh, loun ; — besonh, besoun*. Chez nous, on préfère, en général, les formes résultant de la dissociation des éléments de *nh (n-y)* et de leur transposition, formes déjà usitées d'ailleurs, concurremment avec les premières, dans la langue classique. Ainsi nous disons *louen* ou *luen, besouen* et *plen (= plaing),* où la diphthongue *ai*, probablement sous l'influence française, est

[1] Entre deux voyelles, *nc*, par exception, a donné également *nh* dans *trounho*, si du moins, comme je suppose, ce mot, qui signifie *souche, tronc*, vient bien d'une forme vulgaire et féminisée de *truncus*. Mais il est probable qu'une mutation du *c* en *g* avait dû précéder. Pareillement *fanho*, s'il vient de **fan(i)ca* (pour **famica*) a dû passer par **fanga*, comme le prouve d'ailleurs le fr. *fange*.

[2] Ex. : *ano* = *annum*.

devenue *e*[1]. Dans *jun*, = *junh* de *junius*, nous avons, comme en bas limousin, rejeté simplement l'*y* du *nh*[2]. Dans tous les cas, que l'*y* associé à l'*n* se transpose ou disparaisse, cette dernière consonne se conforme toujours à la règle générale de l'*n* finale, c'est-à-dire qu'elle perd sa valeur propre et n'est plus que le signe de la nasalité de la voyelle ou diphthongue antécédente. Même, dans deux ou trois mots d'un usage très-fréquent, elle s'est complétement effacée. Tels sont *perpai (poitrine)* = *perpoing*[3], *pouei 'no* et *pei 'no* = *point* (ou *ponh*) *una*.

Les relations d'échange, que nous avons vu plus haut unir *l* et *n*, existent aussi naturellement entre *lh* et *nh*. Ces deux consonnes composés peuvent donc permuter ensemble. C'est ce qu'on voit dans *borlhe*, comparé au français *borgne* et à l'italien *bornio*, et dans *tourlhou*, qui se dit en bas limousin pour *trounhou* (= fr. *trognon*), usité chez nous.

Camille CHABANEAU.

(*A suivre.*)

[1] De même *eiten* = *estaing*, autre forme de *estanh (stannum)* et *eitren* = *estrain* ou *estranh (extraneus)*.

[2] L'ancienne langue nous offre déjà cette forme réduite à côté de la forme complète. — *Eitan (stagnum)*, qu'on pourrait être tenté de citer comme un autre exemple du rejet de l'*y* de *nh*, provient non de *estanh*, mais d'une deuxième forme concurremment usitée, *estanc*, ou le *g* de *stagnum*, au lieu de se ramollir, s'était au contraire renforcé en se transposant. De cette forme *estanc* dérive le féminin *eitancho* (*stanca* dans Raynouard).

[3] Cette étymologie paraît certaine, le vêtement qui recouvrait la poitrine étant devenu, par métonymie, le nom de la poitrine elle-même. Voici, d'ailleurs, la série des modifications, toutes parfaitement normales, que suppose le passage de *perpoing* à *perpai : perpoig, perpouei, perpei, perpai*. Le même procès (sauf la perte de la nasale) se remarque dans *(a)praimo* = *(a)preimo* = *(a)proueimo* = *aproisma* (*approximat*) et dans *sai* = *sei* = *souei* = *soi* (*sum*).

NOTE

SUR UNE VARIÉTÉ DU SOUS-DIALECTE DE MONTPELLIER

Le petit poëme *la Viradona*, dont nos lecteurs apprécieront le mérite, est l'œuvre d'un homme qui a reçu pour unique instruction littéraire les leçons de l'école primaire de son village. Il est vrai que la maigre semence est tombée sur un sol fertile, et que le goût des lectures sérieuses a contribué à développer d'heureuses dispositions naturelles. Mais ces productions, en quelque sorte spontanées, de l'esprit et de la langue méridionale, n'en fournissent pas moins un argument sérieux à opposer aux adversaires des idiomes provinciaux. Jamais un habitant de nos campagnes, quelque bien doué qu'on le suppose, ne parviendra à penser avec cette netteté, à s'exprimer avec ce charme, dans une langue qui ne sera pas celle de son village, et qui ne s'adaptera pas à la description de la nature telle qu'il la voit et la sent.

Tandis que, pour l'homme du monde, un seul terme suffit à exprimer, par exemple, l'idée d'eau qui coule, de courant, le laboureur, le berger, qui a observé des courants de physionomie diverse, — *courènt, rieu, regola, rajòu*[1], — éprouve le besoin de rendre chaque particularité par un mot distinct et non par une périphrase pédante. Pour lui, ***coulà, trescoulà, regoulà,*** de même que *regardà, agachà,* ***espinchà*** et ***espinchounà,*** sont autant de nuances à chacune desquelles il faut un terme correspondant. Forcez-le à s'exprimer en français, il transportera dans la langue imposée des expressions et des tournures dont son esprit ne peut se passer, et qui varieront

[1] ***Rieu*** signifie à la fois le ruisseau considéré dans son ensemble et l'eau courante du ruisseau. ***Regola*** peut difficilement se traduire par ***rigole*** ; ce dernier mot ne désigne guère que le lit artificiel d'un courant d'eau, et jamais l'eau elle-même.

d'une province à l'autre suivant le sol, le climat, les mœurs et le caractère des habitants ; vous aurez ainsi remplacé une langue riche, élégante et expressive, par du français corrompu. C'est pour arriver à ce beau résultat que certains instituteurs interdisent à leurs élèves l'usage de la langue d'oc, même hors de la classe. Il faut voir quelles tortures ces pauvres enfants infligent à leur cerveau et à la langue française, pour rendre les idées que, bon gré mal gré, leur esprit ne peut concevoir que dans l'idiome maternel ! Ceux qui font à leurs compatriotes l'injure de les croire incapables de parler deux langues, la langue du foyer et la langue des affaires, et qui essayent de leur enlever le seul instrument dont ils sachent encore se servir pour exprimer leurs pensées, ceux-là sont des ennemis plus dangereux pour la langue française qu'ils corrompent que pour la langue d'oc qui leur résiste.

Ce qui nous console de ces inintelligences brevetées, c'est la sève, la verdeur, l'originalité, que l'on rencontre dans certaines compositions villageoises.

M. Langlade a écrit dans la variété du sous-dialecte de Montpellier qui est parlée à Lansargues, bourg de 1,700 habitants, situé à 18 kilomètres E. du chef-lieu du département. Comme je l'ai déjà dit ailleurs, les variétés de sous-dialecte sont constituées, d'ordinaire, par des différences de prononciation qui, pour la plupart, ne doivent pas altérer l'orthographe. Il serait impossible, en effet, de tracer la ligne de démarcation de nuances qui se fondent l'une dans l'autre, à tel point qu'en certains endroits on peut constater deux prononciations différentes d'un même mot.

J'ai fait connaître, dans la *Revue des langues romanes* (t. I^er^, p. 119), les principaux caractères du sous-dialecte de Montpellier, tel du moins qu'on le parle dans cette ville ; la variété de Lansargues se distingue, dès l'abord, de ce type par une teinte déjà marquée de provençalisme. Ainsi l'*a* reparaît dans certains mots à la place de l'*e* : *sian, saren,* pour *sien, seren*[1]. Il

[1] Les deux formes *sant* et *sent* (*sanctus*) sont également usitées. — L'usage s'est introduit à Montpellier de donner, à l'imitation du français,

en est de même de certaines diphthongues, ex.: *aublidà ;* Montp., *oublidà ;* Prov., *óublidà*. Mais le trait caractéristique est une tendance à l'allongement des finales, qui fait que d'un côté l'*n* s'articule quelquefois à la fin des mots, tels que *rescoundoun, camin, vin,* etc., prononcés à Montpellier: *rescoundou, cami, vi ;* tandis que, d'autre part, le *t*[1], le *c* et le *ch* finals, ne se font pas sentir : *passat, counegut, planet, trigoulet, enfantounet, venguèt, aubourèt, lach, nioch,* se prononcent *passà, counegu, plané, trigoulé, enfantouné, venguè, aubourè, la, nio.* Je n'oserais affirmer que ces finales deviennent longues, comme elles paraissent l'être en Provence ; mais, s'il y a une différence de quantité entre le participe passé et l'infinitif de la première conjugaison, par exemple entre *aimà*, aimer, et *aimat* (pron. *aimà*), aimé, elle existe plutôt en théorie qu'en réalité. Je crois donc qu'il n'y a pas lieu de supprimer ces consonnes finales dans l'écriture, par la seule raison qu'elles ne se prononcent pas ; mais je pense, d'un autre côté, qu'on peut admettre comme licence poétique la rime d'un infinitif avec un participe passé, qui, dans ce cas, s'écrira exceptionnellement sans *t*.

Du reste, à côté des formes provençales, nous trouvons les formes purement languedociennes; ex.: *capelou* et non *capeloun*. De même pour la troisième personne du pluriel du présent de l'indicatif, où l'on ne fait pas sentir l'*n: traçoun, vènoun;* pr: *traçou, vènou*.

Nous remarquerons encore qu'à Lansargues, de même qu'en Provence, l'*e* venant de *é* ou de *i* latin, en position, est

une terminaison unique à tous les participes présents, quelle que soit la conjugaison ; on dit *aiment, cantent,* au lieu de *aimant, cantant.* Les écrivains ont généralement évité ce barbarisme, aujourd'hui naturalisé dans le langage parlé ; mais dans la langue des campagnes, et en particulier dans la variété dont nous nous occupons ici, on distingue parfaitement les participes présents de la première conjugaison, qui doivent se former en *ant,* de ceux des autres conjugaisons, qui se terminent en *ent*.

[1] Le *t* final ne se fait pas sentir non plus après une consonne: *vist, aoust,* se prononcent : *vis, aous*.

grave : *Prouvènça, arqènt, ardènt* (*Provincia, argentum, ardens*); que le *b* et le *v* ne se confondent pas ; que le *g* devant *e* et *i* et le *j* sont beaucoup plus doux qu'à Montpellier et se distinguent du *ch*: *jour, laugèira, brassejant,* se prononcent à à peu près comme *djour, laudjèira, brassedjant; achàs, chival, chagrin,* comme *atchàs, tchival, tchagrin*. On adoucit autant que possible les articulations *dj* et *tch,* sans que cependant la dernière se confonde jamais avec la première.

L'*r* se prononce très-nettement et n'a jamais le son empâté qui, dans certaines localités, le fait ressembler au *d*.

Les modifications que je viens d'énumérer ont été produites dans le langage de Lansargues par le voisinage du dialecte provençal. Mais voici deux caractères qui me semblent particuliers au pays, et dont je ne puis indiquer l'origine:

Le premier, c'est que l'*o* s'y affaiblit moins facilement en *ou* que dans d'autres variétés. Il est vrai que l'on constate déjà à Montpellier d'assez nombreuses exceptions aux règles de la transformation d'*o* en *ou* dans le provençal moderne [1]. Par exemple, *o* persiste souvent avant la tonique : *tantossada, ourjolet, rajolet, tronada, lionchou*. Mais, à Lansargues et dans quelques villages des environs, cette répugnance pour l'altération de la voyelle *o* est bien plus marquée encore ; bien des gens y disent; *longàs, encordat, grossi, crocut;* au lieu de *loungas, encourdat,* etc. Il paraît difficile d'attribuer cette disposition à l'influence du français, qui devrait se faire sentir plus directement à Montpellier que dans les campagnes environnantes. Toutes les fois que la forme *o* et la forme *ou* ont été également en usage pour le même mot, M. Langlade a préféré la dernière, comme plus conforme au génie de la langue d'oc.

Le deuxième caractère spécial à la variété qui nous occupe, c'est que *l* entre deux voyelles se redouble et se prononce à peu près comme le groupe *nl: drolle, dronle; brulla, brunlà; barullà, barunlà*.

[1] Voy., sur cette transformation, l'excellent travail de M. P. Meyer, intitulé *Phonétique provençale, O. Mémoires de la Société de linguistique de Paris*.)

Les autres observations relatives au sous-dialecte de Montpellier peuvent s'appliquer à la variété de Lansargues. Je les compléterai en signalant dans ce sous-dialecte l'existence de l'*l* mouillé au commencement de quelques mots : *lion, lionchou, lioc,* pron. *ion, ionchou, ioc* (à Lansargues, *io*). Je rappellerai ici, afin de faciliter la lecture des vers qui suivent, que l'*r* du conditionnel ne se prononce pas. On dit *sa-iè, di-iàs,* pour *sariè, diriàs*. On a cru devoir écrire le son *iu* (prononcez *iou*) sous sa forme traditionnelle *ieu,* bien qu'il y ait divergence d'opinions sur ce point.

Ch. de Tourtoulon.

LA VIRADONA

Noste cèu blu, noste terraire,
Soun pèr nous-autre un paradis.

(MISTRAL, *lou Cant di Felibre.*)

I

Dins lou baissau de la coustièira,
Au pèd de la richa perièira
Ounte traçoun lou Maravèls
Pèr basti palais e castèls ;
Dau roc ounte l'escouda dinda
Ie sourdis una font tant linda
Que, vista d'amount en aval,
Diriàs un grand got de cristal.
De Sant-Ginièis las jouinas filhas,
Siègue en ivèr, dins sas mantilhas,
Siègue l'estieu, à la calou,
Couifadas d'un blanc capelou,

Traduction

LA VIRÉDONE

A la base du côteau, — au pied de la riche carrière — d'où l'on extrait le Maravèls [1] — pour bâtir palais et châteaux ; — du rocher où l'outil du carrier retentit, — jaillit une fontaine si limpide, — qu'en la regardant d'en haut — vous diriez un grand gobelet de cristal. — De Saint-Geniés les jeunes filles, — soit en hiver dans leurs mantilles [2], — soit en été par la chaleur, — coiffées d'un petit cha-

[1] Pierre de qualité supérieure de Saint-Geniés.

[2] Manteau à capuchon, en usage dans les environs de Montpellier.

Toujours gaias e fricaudetas,
Lou sourrire sus las bouquetas,
Chaca matin — se Dieus hou vòu —
Van aqui roumpli soun ourjòu.
D'una man lâugèira e sens pena
Cabussoun la rusta cadena
D'un vihè, naut couma un gigant,
Que rena e crida en brassejant.
De l'àiga frescamen tirada
Tetoun una bona lampada,
Dins la font s'espinchoun un pau,
Pioi, plan-plan, prenoun lou draiau.
Souvent lous jouines amourouses,
Couma toujours prou vergougnouses,
Quand es pèr se dire quicon,
De rescoundoun van à la font.
La jouina filha — achàs la rusa ! —
Pren soun ourjòu pèr desencusa.
Vous dirai pas à quau s'en pren
Se la nioch pèr fes lous surpren.

peau blanc, — toujours joyeuses et coquettes, — le sourire sur les lèvres, — chaque matin, si Dieu le veut, — vont y remplir leur cruche. — D'une main légère et sans fatigue, — elles font plonger la rude chaîne — d'un levier[1] haut comme un géant qui gronde et crie en agitant ses bras. — De l'eau, dès qu'elle est puisée, elles tettent une bonne gorgée, — dans la fontaine se mirent un peu, — puis, à petit pas, suivent le sentier. — Souvent les jeunes amoureux, — comme toujours assez timides, — quand ils ont quelque chose à se

[1] On appelle *vihè* en langue d'oc — et l'on a traduit ici par levier — une machine rustique servant à puiser de l'eau. Le *vihè* se compose d'une longue perche faisant bascule sur un tronc d'arbre. A l'une des extrémités de la perche est suspendu un seau, à l'autre extrémité une grosse ierre qui sert de contre-poids

Que voulès ! estènt à l'oumbreta,.
Bèu drollas e jouina filheta,
Qu'on a sege ans, qu'on s'aima bèn...
Ai ! que passa vite lou tèms !
Chagrin, trigos, soucis, tristessa,
Aublidàs tout, bella jouinessa...
Quand de moun tèms seres venguts,
La nioch vous surprendrà pas pus.
Mès, se perdès de souvenènça
Lous juramens de la jouvènça,
Pèr tant ingrats que devenguès,
Oh ! jamais noun oublidarès
La font e soun oumbra tant bona,
Que chacun aima, que tout prona,
Qu'as vièls fai gau, qu'as jouines plai....
Aqui la Viradona jai.

II

Es aqui que jai dedins sa bressola,

dire,— en cachette vont à la fontaine. — La jeune fille (voyez la ruse) — prend sa cruche pour prétexte. — Je ne vous dirai pas à qui la faute, — si la nuit parfois les surprend. — Que voulez-vous?... Lorsqu'on est à l'ombre, — beau garçon et jeune fille, — que l'on a seize ans, qu'on s'aime bien, — ah ! que le temps passe vite ! — Chagrins, fatigues, soucis, tristesse, — vous oubliez tout, belle jeunesse. — Quand à mon âge vous serez arrivés, la nuit ne vous surprendra plus. — Mais, si vous perdez la souvenance —des serments du jeune âge, — pour si ingrats que vous deveniez. — oh ! jamais vous n'oublierez — la fontaine et son ombre si bonne, — que chacun aime, que tous vantent, — qui réjouit les vieillards, qui plaît aux jeunes gens... — C'est là que la Viredone gît.

II

C'est là qu'elle est couchée dans son petit berceau ; — c'est là

Es aqui que nais ; mès dins la regola,
Ai ! couma pigreja e s'envai planet !
Pèr ma fe, diriàs un enfantounet
Que tout-escasseta es sourtit de muda.
Quand à sous penous la força es venguda,
Lou gàubi ie pren de s'en anà soul ;
De sa maire alor bandis lou ginoul...
Mès à chaca pas s'abrounca, trantalha,
Agroupa sas mans contra la muralha ;
Mouquet, regretant lou repaus dau brès,
Se tanca en virant la tèsta en arriès.
Ansinda, bèu rieu, fas à ta salida...
De que te retèn ? Es-ti la manida
Qu'ai vist un matin davalant dau pioch
En resilha negra, apouloun de nioch,
Que t'a d'iols negrats couma d'agrunellas,
E que, pèr toussi las longas trenellas
De soun péu floucat, lusènt, imourous,
Dins toun linde avenc chaucha sous detous?
Regrètes belèu lou garrut traçaire,

qu'elle nait. Mais dans sa rigole, — oh ! la paresseuse ! comme elle s'en va lentement ! — Par ma foi, l'on dirait un petit enfant — qui sort à peine du maillot. — Quand à ses petits pieds la force est venue, — l'envie le prend de s'en aller seul. — De sa mère alors il abandonne le genou, — mais à chaque pas il bronche et chancelle; — il applique ses mains contre le mur ; — boudeur, regrettant le repos du berceau, — il s'arrête en tournant la tête en arrière. — Ainsi, gentil ruisseau, fais-tu à ton départ. — Qu'est-ce qui te retient ? Est-ce la jeune fille — que j'ai vue un matin descendant de la colline — en résille noire, corsage de nuit, — qui vous a des yeux noirs comme des prunes sauvages, — et qui, pour tordre les longues tresses — de sa chevelure bouclée, brillante, moelleuse, — dans ton eau limpide trempe ses petits doigts ? — Tu regrettes peut-être le vigoureux carrier — qui frappe là-haut en long et en large

Que tusta ailamount de long e de caire,
Dau matin au vèspre, en toutas sesouns,
Derroucant perpins, bougets e cairouns;
Que vèn aiçaval à la caumagnassa
Emé soun flascas mudat de bourrassa;
Qu'en sermant soun vin negre e capitous,
Dins toun rajolet mescla lous degouts
Que soun front relènt de-longa escampilha.
S'acò soul te tèn, pos segui ta vìa.
Bota, n'en veiràs belèu mai qu'en-naut
De poulits mourrets que te faran gau.
Ie veiràs tambèn lou ruste trimaire
Gimblat sus lou tal, lou coutre e l'araire.
Milhou, vers Sent-Jan, lous jouines gavots,
Escapant voulams, bandissent esclops,
Au cop de miejour, quand lou blad s'espoussa,
Lous veiràs veni toutes d'una escoussa
Pourtant sus lou col doulhous e barraus;
E pioi à l'oumbreta, en péu e descaus,

— du matin au soir, en toute saison, — détachant *perpins*, *bougets* et *cairons* [1]; — qui vient là-bas à [l'heure de] la chaleur étouffante, — avec son gros flacon emmailloté de feutre, — et qui, en ajoutant de l'eau à son vin noir et capiteux, — à ton courant mêle les gouttes — qui tombent de son front baigné. — Si cela seul te retient, tu tu peux suivre ta route. — Va, tu en verras peut-être plus que là-haut — de jolis minois qui te réjouiront. — Tu verras aussi le rude travailleur — courbé sur la terre qu'il taille, sur le *coutre* [2] et sur la charrue. — Bien mieux, vers la Saint-Jean, les jeunes montagnards — jetant au loin [leurs] faucilles, quittant [leurs] sabots, — sur le coup de midi, quand le blé s'égrène, — tu les verras venir tout d'une course, — portant sur le cou brocs et barils; — et puis à l'om-

[1] Pierres de différentes dimensions.
[2] Espèce de charrue.

Veiràs lous gouiats, chacun sa gouiada,
Dansant la gavota e la bourelhada.
Tout acò veiràs, e'ncara ben mai.
S'es pas la beutat que t'arresta anlai,
Ni mai lou brassiè, de qu'es que te brida?
Auriès-ti pòu d'èstre aval engoulida
Pèr la fendasclassa ou lou caraven
Badant, alterat que be-talamen?
Cregnes-ti l'arrèst de quauca peissièira,
Ou que la rasclausa e la martulhèira
Desviroun toun aiga à l'aise ou pèr saut
Dins lou recantoun d'un proufound agau,
Pèr te fa passà dins l'estrecha trapa
Qu'un mouliniè pigre à lesé destapa,
E boumbi, brusent à flac grumejous,
Sus lou vièl roudan d'un moulin poussous?
Pèr acò toun aiga es pas destinada,
E de ta salida au founs de la prada
N'as pas res à cregne, o moun paure rieu,
Res que lou brausent alé de l'estieu.

bre, la tête et les pieds nus, — tu verras les jeunes garcons, chacun avec une jeune fille — dansant la gavotte et la bourrée. — Tu verras tout cela, et bien d'autres choses encore. — Si ce n'est pas la beauté qui t'arrête, — si ce n'est pas le travailleur, qu'est-ce qui te retient? — Aurais-tu peur d'être engloutie dans ta course — par la crevasse ou le gouffre — béant et altéré? — Crains-tu d'être arrêtée par quelque digue, — ou que l'écluse ou la vanne — détournent ton eau, doucement ou par bonds, — dans le recoin d'un profond réservoir, — pour te faire passer par l'étroite ouverture — qu'un meunier paresseux débouche à son gré, — et bondir bruyante, en masse écumeuse, — sur la vieille roue d'un moulin poudreux? — A cela ton eau n'est pas destinée, — et, de ta source au fond de la prairie, — tu n'as rien à craindre, mon pauvre ruisseau, — rien que la brûlante haleine de l'été.

III

Avant ! camina e regoula à grand èrsa !
Te veja-aici trempassant la traversa
Qu'autant que tus d'un pau mais comta d'ans.
Lous ditatous e lous consous roumans
D'aquel draiau n'avièn fach la grand vìa
Que seguissièn, de Rouma en Iberìa,
Lous capouliès de sas grandas legiouns.
Se capitant dins las caudas sesouns,
Centuriouns, souldats e caps d'armada,
En bivacant sus ta douga embaumada,
Bevièn toun aiga embé tant de furou
Que te metièn presque à l'assecadou.

IV

As vist mai-que-mai lous ancièns Galeses,
Longa-mai avant que d'estre Franceses,
Plens de foga, ardits, parant pas à pas

III

En avant ! chemine et coule à grands flots ! — Te voici franchissant le chemin — qui compte presque autant d'années que toi. — Les dictateurs et les consuls romains — de ce sentier avaient fait la grande voie — que suivaient, de Rome en Ibérie, — les chefs de leurs grandes légions. — S'ils se trouvaient là par les grandes chaleurs, — centurions, soldats et chefs d'armée, — en bivouaquant sur tes rives embaumées, — ils buvaient ton eau avec tant d'avidité — qu'ils te laissaient presque desséchée.

IV

Tu as vu souvent les anciens Gaulois, — bien longtemps avant que d'être Français, — pleins d'ardeur et de courage, défendant pas

La Gaula, sous dieus e sas libertats.
Detràs lous roucas qu'esquichoun ta rasa,
Defendièn tant ben toun estrecha gasa,
Que lous qu'an fach testa à tant de naciouns
Toumbavoun aqui pèr rengs à moulouns ;
E toun aiga linda, e sana, e clarina,
Se tenchava lèu coulou de sanguina,
Gourgoulhant en miech d'orres bastardèls
De chivals matats, d'omes en moussèls.
As encara vist la longassa tièira
D'omes encourdats couma bestia en fièira,
Encadenats, muts, soumbres, l'aire inquièt.
O paure Galés ! paure prisouniè !
Lous as vist gasant toun aiga amistousa,
Saupejant sous cops, sa fàcia terrousa,
Toumbant sa lagrema en te benissènt,
Pèr lou cirque mai de força partènt.

V

E Charle-magne e soun armada franca,
Couma un vièl tau qu'an ferrejat dins l'anca,

à pas — la Gaule, leurs dieux et leurs libertés. — Derrière les rochers qui resserrent ta rive, — ils défendaient si bien ton gué étroit, — que ceux qui ont tenu tête à tant de nations — tombaient là par rangs, entassés ; — et ton eau limpide, saine et transparente, — se teignait bientôt couleur de sang, — écumant entre d'horribles digues — de chevaux morts, d'hommes en lambeaux. — Tu as encore vu la trop longue file — d'hommes attachés comme bétail en foire, — enchaînés, muets, sombres, le front inquiet. — O pauvre Gaulois ! pauvre prisonnier ! — Tu les a vus guéant ton eau amie ; — essuyant leurs blessures, leur visage couvert de terre, — versant des larmes en te bénissant, — puis repartant de force pour le cirque.

V

Et Charlemagne et son armée franque, — comme un vieux tau-

L'as-ti pas vist fugissènt Rounçaval?
Passa à Beziès, Frountignan, Miraval,
Vei Magalouna e sa glèisa en rouïna.
De-l'oura-en-lai un pensamen lou mina.
Ni Mount-pelié, que n'èra alor qu'un mas,
E que pèr tèms serà lou grand Clapàs;
Ni soun bèu sòu couma se n'en vei gaire,
Ni soun sourel, res noun pot lou distraire.
Passa lou Lez au pont de Sustancioun,
Gafa ta gasa e, vers lou fièr Saissoun,
Soumbre, apensi, camina en grand despacha;
Couma toujours, l'acipa en mala-facha,
L'escrapouchina e refresca amoundaut
Sous rams passits dins nostre Miejournau.

VI

Aqueles guerriès brutes, sanguinouses,
De la douça pas enemics furiouses,
Que t'an trepilhat sens fà cas à tus,

reau qu'on a frappé du trident à la hanche. — ne l'as-tu pas vu fuyant Roncevaux? — Il passe par Béziers, Frontignan, Mireval;— il voit Maguelone et son église en ruines. — Dès ce moment une pensée le ronge. — Ni Montpellier, qui n'était alors qu'une métairie — et qui avec le temps sera le grand *Clapàs*[1], — ni son beau so[l] comme l'on en voit peu,— ni son soleil, rien ne peut le distraire.— Il franchit le Lez au pont de Substantion,— passe ton gué, et vers le fier Saxon,— sombre, pensif, chemine en grande hâte.— Comme toujours il le surprend en méfait,— l'écrase, et rafraîchit dans les pays du Nord — ses lauriers flétris dans notre Midi.

VI

Ces guerriers brutaux, sanguinaires, — de la douce paix ennemis acharnés, —qui t'ont piétiné sans prendre garde à toi, — par les

[1] *Clapàs*, tas de pierres, surnom de Montpellier.

Pèr lous vièls escrits nous soun couneguts.
Lous vesèn detràs lou fioc, la fumada,
D'un endrech rasat, d'una vila usclada,
Bachuchats de sang das pès au galet. . .
Tus, dins aquel tèms, fas toun trigoulet :
Reviscoules flou, grel, fiolha, aubre, planta :
Abéures l'aucèl qu'au bord dau nis canta.
Mema quand, pèr fes, la fouliè te pren,
De toun gras limpun fumes lou terren.
Quand sus toun dougan, de-vers las garrigas,
Lou pastre çai ven embé sas beligas,
le trova subran l'oumbra e la frescou.
Ah ! s'enchauta be, lou paure pastrou,
Que lou grèu poussé que l'avé rebala
Age poussejat jouta la cavala
Qu'empourtava anlai lou grand Scipioun...
Ai ! ai ! quanta escorna e quanta liçoun !
Proufitas-n'en dounc, bregouses destrùcis,
Vautres Alemands, Franceses e Rùssis,
Hou vesès, la guerra es un grand baujun.
Lou renoum que dona es res que de fum !..

vieux écrits nous sont connus.— Nous les voyons à travers le feu, la fumée — d'un village rasé, d'une ville en ruines.— souillés de sang des pieds à la gorge. — Toi, pendant ce temps, tu fais ton petit murmure ;— tu ravives la fleur, le bourgeon, la feuille, l'arbre, la plante ; — tu désaltères l'oiseau qui chante au bord du nid. — Même, si parfois la folie s'empare de toi,— de ton limon fertile tu engraisses le sol.— Quand sur les bords, du côté des garrigues, — le berger vient avec ses brebis, — il trouve à l'instant l'ombre et la fraîcheur. — Ah ! il se soucie bien, le pauvre petit berger,— que la lourde poussière que roulent ses brebis—ait tourbillonné sous la cavale — qui emportait au loin le grand Scipion. — Hélas ! hélas ! quel affront et quelle leçon !—Profitez-en donc, batailleurs et destructeurs;— vous Allemands, Français, Russes, — vous le voyez, la guerre est une grande folie ; — le renom qu'elle donne n'est que fumée.

VII

Mès, tout en fasent la chamada,
Toun aiga vai èstre arrivada
A l'intrada dau grand planàs.
Te seguisse de tras-en-tras ;
Vese tas ribas escartadas
Ajougnidas pèr dos arcadas.
Sus lou camin qu'es d'anivèl
Dau terren e dau parapèl,
Dous pareiats de longas rèlas,
De la vapou soustas fidèlas,
S'alongoun sus lou sòu pèirous
Couma de coulobres moustrous.
Tout-d'un-cop, à l'oura sounada,
La pensada es destressounada
Pèr lou sambroun e la bourjou
Qu'en barullant fai la vapou.
Diriàs que la mar se rebilha
En fora de l'auta mountilha
Que Dieus aubourèt tout-de-long,
Disènt: « Anaràs pas pus lion.»

VII

Mais, tandis que je parle, — ton eau va être arrivée — à l'entrée de la grande plaine. — Je te suis pas à pas. — Je vois tes rives écartées, unies par deux arcades.—Sur le chemin qui est au niveau — du sol et du parapet,—deux paires de longs rails,— de la vapeur guides fidèles,— s'étendent sur le sol empierré — comme des serpents monstrueux.— Tout à coup, à l'heure sonnée, — la pensée est réveillée — par l'ébranlement et le bruit — qu'en roulant fait la vapeur :— on dirait que la mer se précipite—au delà de la haute barrière — que Dieu a élevée tout le long devant elle,—en disant :

Mès mai vai, mai lou bruch redoubla...
Bestiau d'avé, bouïna, coubla,
Preses d'un grand reboulimen,
N'ausissènt ni coumandamen,
Ni la cridada dau menaire,
Aupetoun pèr tout lou terraire.
La sauvagina, l'auceloun,
Dins l'aire ou vers lou rescoundoun
— Tant la terrou lous devarìa —
A bel ime prenoun sa vìa,
De tout soun van, afalenats,
N'ausant pas espinchà detràs.
Mès la vapou !.. De sa narrilha
Lou fum salis e s'escampilha !...
Diriàs que tout vai s'abissà...
Es en vista !... Vèn !... A passà ! ! !..
A passà couma la tronada.
Ai ! quante van ! quanta bramada !
Mema l'ome, soun creatou,
Se tanca, agantat de terrou !
E tus que siès tant minsourleta,
Qu'una mejana granoulheta

« Tu n'iras pas plus loin. »—Mais à chaque instant le bruit redouble; —troupeaux de brebis, bœufs, attelages,— pris d'un grand trouble, — n'entendent ni le commandement,— ni les cris de celui qui les conduit,— et galopent à travers champs. — L'animal sauvage, l'oiseau, — à travers les airs et vers leur repaire, — tant la terreur les trouble, — s'enfuient étourdiment, — de tout leur élan, hors d'haleine, — n'osant pas regarder en arrière. — Mais la locomotive !... De ses narines — la fumée sort et se répand; — on dirait que tout va s'abimer. — Elle est en vue... elle vient. . elle est passée !.. — elle est passée comme la foudre. — Ah ! quel élan et quel bruit !— L'homme lui-même, qui l'a créée,— s'arrête, saisi de terreur.— Et toi qui es si mignonne,— qu'une petite grenouille — te franchit d'un bond sans toucher l'eau, — toi qu'à peine on voit

Te sauta d'un van sens bourla,
Tus qu'à pena on vei trescoulà
Dins toun pichotet jas de grava,
Eh be! quand la vapou siblava,
Quand tout tramblava, tout-escas,
Tus soula, n'as ges fach de cas!
Pèr que te siès pas treboulida?...
— Es que, dins lou cous de ta vida,
N'as tant vist d'emboudenamens,
Brounzins, tremols, engrunamens!
As vist belèu sourdre de terra
Sant-Loup, lou Causse de la Serra;
Quand lous rocs que te fan rampar
Bourlavoun dins la granda mar
E vesièn madura lou date;
Quand lou serre vinous d'en Ate
Mandava dins l'aire brausènt
De lamps de fioch mai trelusènt,
De rampeladas ben mai vivas
Que toutas las locomotivas
E lous auts-fournèls reünits.

couler — sur ton petit lit de cailloux, — eh bien! quand la vapeur sifflait, — quand tout tremblait à l'instant, — toi seule tu n'en as fait aucun cas. — Pourquoi ne t'es-tu pas troublée? — C'est que, dans le cours de ta vie, — tu en as tant vu d'écroulements, — de bruits, de chocs, d'effondrements! — Tu as vu peut-être surgir de terre — le Saint-Loup, le Causse-de-la-Serre [1]; — quand les rochers qui te font un rempart — baignaient dans la grande mer — et voyaient mûrir la datte; — quand la montagne vineuse d'Agde[2] — lançait dans l'air embrasé — des jets de feu plus éclatants, — des roulements bien plus vifs — que toutes les locomotives — et les

[1] Montagnes de l'Hérault.
[2] Volcan éteint.

E tout acò, quand tus l'as vist,
L'ome èra encara un grand mistèri..
Saren toutes au cementèri,
D'astres se saran damoussats.
Qu'encara tus bresilharàs.

VII

Aici Valergues, bèu vilage ;
Se miralha dins toun rajòu ;
Es amagat dins lou fiolhage
Couma lou nis d'un roussignòu.

*
* *

Dau castèl l'oumbrousa clausada
Vèn espinchounà sus toun gourg :
Es tant espessa, tant ramada,
Que fai la nioch à plan de jour.

*
* *

De la terrassa on vei l'arcada
Que sousta lou pichot pountil,
Ounte toun aigueta esquichada
Fai ressounti soun dous bresil.

hauts-fourneaux réunis ; — et tout cela quand tu l'as vu,—l'homme était encore un grand mystère. — Nous serons tous au cimetière, — des astres se seront éteints. — que tu gazouilleras encore.

VIII

Voici Valergues, beau village ; — il se mire dans ton eau ; — il est caché dans la feuillée — comme le nid d'un rossignol.

*
* *

Du château l'enclos ombreux — vient regarder dans ton gouffre. — Le feuillage en est si épais, si touffu,—qu'il fait la nuit en plein jour.

*
* *

De la terrasse on voit l'arcade — qui soutient le petit pont, — où ton eau resserrée — fait entendre son doux gazouillement.

*
* *

Dous bresil que la Valergola
De sa cansouneta groussis,
Quand passa ou que dins ta regola
Lava, bacella e retoussis.

*
* *

E pioi, dins la plana infinida,
Das iols seguisse toun courrènt,
Quoura d'una granda espandida,
Quoura prim couma un fieu d'argènt.

IX

Viradona, siès ben noumada..
Se d'aquel noum t'an batejada,
Es que, de ta sourça aiçaval,
En passant la dona se vira,
S'arrèsta, s'espincha, t'admira:
De la bèutat siès lou miral!

*
* *

Doux gazouillement que la Valergoise—de sa chanson grossit,— quand elle passe ou que dans ton eau — elle lave, bat le linge et le tord.

*
* *

Et puis, dans la plaine infinie, — des yeux je suis ton courant, — tantôt d'une grande étendue, — tantôt mince comme un fil d'argent.

IX

Viredone, tu es bien nommée; — si de ce nom on t'a baptisée, — c'est que de ta source jusqu'ici, — en passant la femme se retourne, — s'arrête, te regarde et t'admire: — de la beauté tu es le miroir.

*
* *

Sariès encara mai poulida,
S'un jour d'autouna entre-foulida
Rasaves toun gourg de Crousé,
Ounte dins de baumas founsudas,
La Mort, em sas arpas croucudas.
Clava sa proia à soun lesé.

*
* *

De l'inmensa plana vinousa
Que toun courrènt crousa e recrousa
As davan tus lou majourau :
Lansargues, lou gros travalhairc ;
Lansargues, lou gai festejaire ;.
Lansargues, riche e liberau.

*
* *

Lansargue, aiçai passat las sègas,
Ausis lou trepil de las ègas.
Dins sous baissaus, au mes de mai,

*
* *

Tu serais encore plus jolie si, un jour d'automne, courroucée, — tu comblais ton gouffre de Crouzet, — où, dans des grottes profondes,—la mort, avec ses doigts crochus,— saisit sa proie à loisir.

*
* *

De l'immense plaine de vin — que ton courant croise et recroise — tu as devant toi le chef: — Lansargues, le vaillant travailleur; — Lansargues, le joyeux festoyeur: — Lansargues riche et généreux.

*
* *

Lansargues, après la moisson, — entend le piétinement des chevaux [1]. — Dans les bas fonds, au mois de mai, — la faux

[1] *Las ègas* sont les chevaux de la Camargue dont on se sert pour battre le blé.

La dalha croussis dins lou fòurre,
E, quand aoust s'envai sens plòure,
I'a de vin, de vin que-noun-sai.

*
* *

Lansargue ! endrech de ma naissença,
Temon de ma folla jouvença,
De mous bèus jours disparescuts,
T'aime, — que servis d'hou rescondre ?—
Mès, bèu rieu, pode te respondre
Qu'es un pau pèr amor à tus.

*
* *

Te quitère d'un cop de tèsta ;
Lion de tus ai vist la tempèsta,
Ai trementit jout soun esfor.
De la fam oumbrenca e mourruda
Ai sentit la rusta mourduda,
Ai sentit l'alen de la mort.

craque dans le fourrage, — et, quand août passe sans pluie, — il y a du vin, du vin à foison.

*
* *

Lansargues, lieu de ma naissance, — témoin de ma folle jeunesse, — de mes beaux jours disparus, — je t'aime ; pourquoi le cacher ? — Mais, beau ruisseau, je puis t'assurer — que c'est un peu à cause de toi.

*
* *

Je te quittai par un coup de tête. — Loin de toi j'ai vu la tempête, — j'ai frissonné sous son effort ; — de la faim morne et farouche — j'ai senti la cruelle morsure, — j'ai senti le souffle de la mort.

*
* *

En trevant la sabla mouvènta
Das deserts de l'Africa ardènta,
Te siès moustrada bèn de fes
A moun idèia pantaiaira,
A travès la lionchou troumpaira,
Regoulant dins tous verds rausets.

*
* *

Mès la fouliè destimbourlada,
Un pau pertout l'ai semenada :
Dins ma tèsta ara fai bèn siau.
Pioi, aici l'amour m'encadena :
L'amour de tus e de ma fenna,
Das enfantous e de l'oustau.

X

T'aime quand, de ploja couflada,
Fas trementi la vièlha arcada.
T'escampilhes, devapourrada,
Pèr camp, pèr orta, pèr camin,
Alin !

*
* *

Quand je parcourais les sables mouvants — des déserts de l'Afrique brûlante, — tu as apparu bien souvent — à ma pensée rêveuse, — à travers le lointain trompeur,—coulant dans tes verts roseaux.

*
* *

Mais la folie échevelée,— un peu partout je l'ai semée ; — dans ma tête maintenant tout est calme. — Puis ici l'amour m'enchaine: — l'amour de toi et de ma femme, — des petits enfants et de la maison.

X

Je t'aime quand, par la pluie gonflée,— tu secoues la vieille arcade ;—quand tu te répands échevelée —par les champs, les prés, les chemins, — au loin.

*
* *

T'aime quand vese jouina filha,
Que dins soun cor l'amour bresilha,
S'engafà fins à la cavilha,
Pèr prene un ban fres dins toun rieu,
L'estieu.

*
* *

T'aime quand la jouina fenneta,
A l'oumbra, plèga la fardeta
De soun prumiè nascut, que teta
Un sen roundelat pèr l'amour
Au tour.

*
* *

T'aime quand dins la tantossada,
Sus lou bartàs de ta rasada,
S'adraca la fresca bugada
Lusènta couma un blanc ridèu
De nèu.

*
* *

Ploure quand lou sourel dardalha
Dins ta maire que s'abadalha :

*
* *

Je t'aime quand je vois jeune fille, — à qui l'amour gazouille au cœur,—s'enfoncer jusqu'à la cheville,—pour prendre un bain frais dans ton courant,— l'été.

*
* *

Je t'aime quand la jeune femme, — [illegible]bre, replie les langes — de son premier né, qui tette—un sein [illegible] rondi par les amours— au tour.

*
* *

Je t'aime quand, dans l'après-midi, — sur les buissons de ta rive, — sèche le linge moite, — luisant comme un blanc rideau — de neige.

*
* *

Je pleure quand le soleil darde ses rayons — dans ton lit qui se

Tout-escas se vese ta draia
Nenquelida pèr las calous
D'aoust.

IX

Mola toun aiga ! o mola ! mola encara !
Sian dins la prada, e la mala-aiga amara
T'espèra aval dins l'inmense caniè.
Revira-te de-vers Camp-Centeniè...
Mès no... vai, vai, seguis ta destinada :
Siègues palus, estang, plena, salada ;
Au grat de l'oire, un bèu jour agandis
Ounte tout coumença, ounte tout finis.

Lansargues (Erau), lou sièis d'abrieu de 1873.

A. LANGLADA.

crevasse : — à peine si je suis ta trace — effacée par les chaleurs — d'août.

XI

Ralentis ton eau. Ah ! ralentis, ralentis encore ! — Nous sommes dans la prairie, et l'eau stagnante des marais— t'attend là-bas dans l'immense plaine de roseaux. — Retourne près de *Camp-Centeniè* [1] ; — Mais non, va, va, suis ta destinée : — deviens marais, étang, reflux [2], eau salée; — au gré du remous[3], un jour arrive, — où tout commence, où tout finit.

Lansargues (Hérault), le 6 avril 1873.

LANGLADE

[1] Tènement des environs de Lansargues.

[2] La *plena* est l'eau d'un fleuve ou d'une rivière au point où la mer la fait refluer.

[3] On appelle *oire* les petites vagues des étangs.

DE QUELQUES IMITATIONS MODERNES DE LA POÉSIE DU MOYEN AGE

La Cansó del pros Bernart et *la Complanta d'En Guillem*, par **M. Milà** y Fontanals ; —*Sisuald* et *la Cansó d'En Francesch de Vilanova de Cubelles*, par **M.** Llorens de Cabanyes; — *la Cansó del comte d'Urgell En Jaume lo Desditxat*, par **M.** Albert de Quintana[1].

I

Les imitations dont je veux parler sont nées dans un des pays de l'Europe où les idées modernes ont fait les plus sérieux progrès ; et ce n'est pas sans surprise que l'on voit, en plein XIX[e] siècle, la *chanson de geste* reprendre, dans les pays catalans, son rang de poëme populaire, pour se mêler même parfois, d'une manière plus ou moins directe, aux luttes de la politique.

L'explication de ce fait, étrange en apparence, se trouve dans le caractère des populations de la Catalogne. Le Catalan a une passion qui le domine : c'est l'amour de son pays, de sa terre, comme il dit. Cette terre, il l'aime dans sa nature, dans son histoire, dans ses institutions, dans ses mœurs, dans sa langue, dans sa poésie. Sous quelque drapeau qu'il se range, le Catalan est profondément traditionaliste, et cependant personne n'est moins que lui esclave de la routine et du préjugé. Il va même avec une certaine ardeur au-devant des réformes ; mais son esprit, pratique et poétique à la fois, aime à conserver du passé ce qui n'est pas incompatible avec les nécessités du présent. En un mot, il sait être de son siècle, sans renier ce qui fit dans tous les temps la force, la grandeur ou seulement

[1] Je ne m'occupe que des compositions que j'ai pu lire. Ce ne sont pas les seules imitations de la poésie du moyen âge qui aient paru en Catalogne dans ces dernières années. On peut ranger, entre autres, dans la même catégorie *los Romanços del compte de Barcelona Ramon Berenguer anomenat lo Vell*, œuvre — si je ne me trompe — de **M.** Ubach y Vinyeta, couronnée aux Jeux floraux de 1870, et dont je ne connais que le titre.

l'originalité de sa nation. Voilà pourquoi, tout en acceptant les procédés poétiques aujourd'hui à la mode, il garde à côté d'eux une place pour les vieilles formes, dont se revêtent de préférence les chants du foyer et les légendes du sol natal.

Il faut remarquer cependant que parmi les anciennes poésies populaires, si nombreuses en Catalogne, on n'en trouve peut-être pas une seule qui renferme le récit d'événements historiques.

M. Milá a dit, dans ses *Observaciones sobre la poesia popular:* « Si incontestable que soit l'antiquité de certaines chansons, cependant les données historiques qu'elles renferment sont très-peu nombreuses. Bien que nous respirions dans notre poésie de tradition l'air de la patrie, et que de rares noms et de rares allusions rappellent son passé, il est à la fois surprenant et fâcheux que, de tant de vieilles gloires, il n'y en ait pas une seule dont le tableau complet soit parvenu jusqu'à nous.... Nous avons dans nos chants l'esprit provincial, mais sans les faits et les peintures. »

Dans le *Romancerillo* qui suit les *Observaciones* de M. Milá, dans la collection si curieuse des *Cansons de la terra*, publiée par M. Pelay-Briz, c'est à peine si l'on trouve quelques chants empreints d'une vague teinte historique, et encore n'est-ce le plus souvent qu'une allusion locale recouvrant un thème commun à plusieurs pays. Ainsi la légende du *Chasseur noir*, ou de l'*Ame damnée*, est appliquée à un certain comte *Arnau*, dont le peuple désigne le lieu d'origine et la parenté. On ajoute, comme preuve, que la famille de ce comte faisait distribuer jadis, par les moines de Ripoll, une aumône à laquelle les pauvres ne répondaient jamais par les paroles sacramentelles : *Déu li pach*, Dieu le lui rende [1]; car, selon la croyance du pays, les prières faites pour les damnés ne servent qu'à aggraver leurs souffrances :

« Que com mes me feu l'oferta mes pena m'dau. »

« Et plus vous faites d'offrandes pour moi, plus vous me donnez de tourments [2]. »

[1] Milá y Fontanals, *Muestras de romances catalanes inéditos.*
[2] Pelay-Briz, *Cansons de la terra*, I, 58.

Au même genre de chants et de légendes on peut rattacher *la Dama d'Aragó, los Estudiants de Tortosa* ou *de Tolosa, la Dama de Tolosa, lo Compte Garí, D. Joan, D. Lluis de Montalba, lo Fill del Rey,* etc.; mais jamais on ne rencontre une pièce véritablement historique. « Il n'y a aucun doute que des chants de cette espèce ont existé, dit M. Pelay-Briz; car ce que tout peuple chante avec le plus de passion, c'est son histoire même : c'est ainsi qu'il satisfait son amour-propre, et qu'il obéit à cette voix secrète du cœur qui nous pousse à laisser quelque chose de nous sur cette terre où nous ne faisons que passer. — Mais pourquoi n'en reste-t-il à peu près aucun, nous demandera-t-on? — Pourquoi? Par la même raison qu'il n'en resterait pas davantage de grecs, d'espagnols ou de français, si trois poëtes ne s'étaient chargés de les immortaliser en les unissant dans une seule trame, pour en faire l'*Iliade,* le poëme du *Cid* et la *Chanson de Roland.* Pour notre malheur, il nous a manqué ce que presque tous les peuples ont eu. Soit par le défaut d'un poëte au souffle puissant, soit par cette espèce de réserve et de défiance de soi-même, propre au Catalan, il est certain que nous sommes très-pauvres en ce genre [1]. »

Malgré l'absence de la poésie historique traditionnelle dans la littérature de la Catalogne, « l'air de la patrie » qui circule dans ses légendes chantées formait comme une tradition flottante, indécise, qui ne demandait qu'à s'incarner dans des œuvres sérieuses. De plus, la forme archaïque de ces productions, chères aux peuples pyrénéens, assurait d'avance le succès au poëte assez résolu pour rompre avec le genre maniéré importé d'Italie par Anias March, et pour jeter hardiment un sujet légendaire ou historique dans le vieux moule de la poésie populaire. L'honneur de la première tentative de ce genre revient, je crois, au professeur Milá y Fontanals.

II

La Cansó del pros Bernart, fill de Ramon, feta per En Manel

[1] Pelay-Briz, *Cansons de la terra.* Introduction.

Milá y Fontanals, lo mes de juny de l'any de la Nativitat del Senyor M DCCC LXVII, est une chanson de geste du cycle de Charlemagne, écrite en catalan du XIX[e] siècle.

Pour le fond, c'est le récit des prouesses du paladin qui mérita la main de la fille du comte de Jaca, la belle Teudia, « celle des joues vermeilles, celle des yeux clairs, des cheveux fins, roux et bouclés », et qui chassa les Sarrasins des pays de Ribagorza et de Pallars. Pour la forme, c'est à peu près le vers et la coupe du *Girart de Rossilhon,* avec cette différence que la langue est du pur catalan littéraire de nos jours, assez soigneusement expurgé des trop récentes exportations castillanes. Le vers a onze syllabes, avec un repos après la septième, laquelle est toujours atone. Le dernier mot de chaque vers est *oxyton,* c'est-à-dire à terminaison masculine. Il n'y a pas de rime, mais seulement des assonances. Le poëme se divise en trois parties ou *gestes,* et chaque *geste* en tirades d'un nombre variable de vers sur une seule assonance. La plus courte de ces tirades compte dix-neuf vers ; la plus longue, quatre-vingt-dix-sept.

Voici quelques passages qui donneront une idée de cette coupe et de la manière du poëte [1] :

Voleu oir la gesta del pros Bernart,
Compte de Ribagorsa y de Pallars,
Que tingué bras de ferre ab cor lleal?
Hi ha una vall tenebrosa, estreta y gran,
Per hon lo riu Noguera corre sonant,
Entre dos murs de roques, negres, clapats ;
No s'hi veuhen carreres, ni caminals,
Y no mes s'hi esbargeixen llops famejants.
Volent fugir lo tracte d'homens mortals,

[1] Voulez-vous ouïr la geste du preux Bernart, — comte de Ribagorza et de Pallars, — qui eut bras de fer et cœur loyal? — Il y a une vallée ténébreuse, étroite et longue, — par où la rivière Noguera court retentissante — entre deux murs de rochers noirs, entassés ; — on n'y voit ni routes, ni sentiers, — et jamais ne s'y ébatient loups affamés. — Voulant fuir la

Aprop de les niuhades dels fers milans,
Hi bastia un'hermita lo bon Vicmar.
Alli fa penitencia lo varó sant
Vestit de pell de cabra, nuu de tot drap,
Salmejant tot lo dia, la nit plorant.
Un vespre, fort brugian los vents y'ls llamps,
Pareixia que'l segle volgués finar.
Veu tremolar la porta que algú la bat,
Sent una veu molt trista, gemechs y plants.
Corre á traure la tanca per caritat.
.....
.....
Pel pont del vall Zaldivar venia prest:
Vasch es de les montanyes del sol ponent;
Va vestit del pell d'onso, capell de fer;
No enten llengua romana ni l'arabesch,
Mes los corns y les gralles be les enten.
Xaf' ab un colp de porra del negre l'elm:
Si no fos sa ventura y'ls durs cabells,
No duria mes noves als infaels.
Mes lo gegant feréstech la destral pren.
La fa ballar per l'ayre, la baix'adés;
Parteix al bon Zaldivar son elm de fer,

fréquentation des hommes mortels, — près des nichées des farouches milans, — y bâtit un ermitage, le bon Vicmar.— Là fait pénitence l'homme saint, — vêtu de peau de chèvre, nu de tout drap,— psalmodiant tout le jour, la nuit pleurant. — Un soir faisaient grand bruit les vents et les éclairs; — il semblait que le monde voulût finir. — Il voit trembler la porte; quelqu'un la heurte. — Il entend une voix moult triste, des gémissements et des plaintes; — il court tirer le verrou par charité.....
.....
.....

Par le pont de la vallée Zaldivar venait en hâte: — il est Basque des montagnes du soleil couchant; — il va vêtu de peau d'ours, chapeau de fer; — il n'entend la langue romane ni l'arabe, — mais les cors et les trompes il les entend bien. — Il fend d'un coup de massue le heaume du noir. — N'était sa bonne chance et ses durs cheveux,— il n'apporterait plus de nouvelles aux infidèles. — Mais le géant farouche saisit la hache, — la fait tourner dans l'air et l'abaisse aussitôt: — il partage au bon Zaldivar son heaume de fer, — la lui enfonçant dans les os, près de la cer-

Ficantla fins als ossos prop del cervell.
Qui'l vol guarir que sia metje scient.
S'asseu lo valent negre dessota'l vern,
Son escuder li llassa un elm mes bell.
Los miradors de Jaca tots ne son plens.
Per veure dels pugnaires los gentils fets.
Lo pros Bernart venia ab cor sencer,
A sa'spasa Preclara li va dient:
« Preclara, bon'espasa, mostra qui ets.
Tens pom d'obra molt bella d'or y d'argent:
Set fils d'un mestre moro te varen fer,
Per ferte despenien anys mes de set.
A un emir te prenia Ot à Peitiers,
A son germà't deixava per testament,
Y son germà à mon avi, gendr'era seu.
Turpi te benehia bisbe de seny.
A mon pare li feyes quins bons serveys!
Ab tu vencia un patje de Desider,
A Sansonya domptaveu los pagans fers,
A Espanya ¡ quants ferireu dels agarens!
Preclara, bon'espasa mostra qui ets. »

On voit que cette cadence est à peu près celle du vers de dix syllabes dont le repos serait après la sixième; car la septième syllabe, étant muette, disparaît presque dans la déclamation ou le chant. Cependant ce vers de onze syllabes effectives est

velle. — Que celui qui veut le guérir soit médecin savant. —Le vaillant nègre s'assied sous l'aulne; — son écuyer lui attache un heaume plus beau.—Les terrasses de Jaca sont toutes pleines — pour voir des combattants les gentils faits. – Le preux Bernard venait avec un cœur sincère;— à son épée Preclara, il va disant:— « Preclara, bonne épée, montre qui tu es. — Tu as un pommeau d'œuvre moult belle d'or et d'argent: — sept fils d'un maître maure t'ont faite; — pour te faire, ils ont dépensé d'années plus de sept. — A un émir te prit Eudes, à Poitiers; — à son frère, il te laissa par testament; — et son frère à mon aïeul, qui était son gendre. — Turpin te bénit, le sage évêque. — A mon père, que de bons services tu as rendus! — Avec toi, il a vaincu un page de Didier; — à Sansonya, vous avez dompté les païens farouches; — en Espagne, que vous en avez frappé de Sarrasins! — Preclara, bonne épée, montre qui tu es.»

classé, en Catalogne, comme en Espagne et en Italie, parmi les vers de douze syllabes. En effet, tandis que le système prosodique français prend pour type de chaque espèce le vers masculin, et ne tient aucun compte de la dernière syllabe du vers féminin, le système espagnol et italien, au contraire, compte le nombre réel de syllabes du vers féminin, et donne une valeur double à la dernière syllabe de chaque vers masculin. *La Cansó del pros Bernart,* où toutes les assonances sont masculines, est donc écrite en vers de *arte mayor,* comme on dit en Espagne, c'est-à-dire en vers de douze syllabes, qui, en réalité, n'en comptent que onze.

Cette coupe est rare en Castille ; les pays de langue d'oc ne peuvent guère citer comme modèle de ce genre que le *Girart de Rossilhon*[1]. On en trouve quelques exemples dans les poëmes de langue d'oïl ; mais il semble que dans le nord de la France ce vers soit plus particulièrement consacré aux compositions badines ou burlesques[2].

La *Cansó del pros Bernart* comprend environ quatre cents vers. Elle a été ciselée avec un art remarquable; la recherche de l'expression, la netteté et la sobriété du récit, le relief des figures, la peinture vivante des temps et des lieux, en font une vraie curiosité littéraire et archéologique. En outre, le drame qu'elle renferme se développant d'une manière simple, rapide, sous une forme incisive qui pénètre l'esprit et s'y grave aisément, est bien fait pour plaire à un peuple chez lequel les souvenirs de la *reconquista* ne sont pas encore effacés.

[1] Il faut remarquer que la coupe de *Girart de Rossilhon* n'est pas parfaitement uniforme; le premier hémistiche est quelquefois de six syllabes, dont la dernière est accentuée. Les tirades sont rimées et non assonantes.

[2] Cette observation m'a été communiquée par mon excellent confrère M. Boucherie.

III

Il y a un an environ, M. Milà a donné une nouvelle composition d'un genre analogue, mais de proportions infiniment plus réduites : c'est la *Complanta d'En Guillem,* écrite sur un air populaire des montagnes de Catalogne.

Le vers est le même que celui de la *Cansó del pros Bernat;* la pièce entière est sur une seule assonance (l'assonance *i*); elle comprend treize couplets de trois vers chacun. Le sujet est encore de l'époque où les chrétiens repoussaient pas à pas la domination mulsumane ; il est traité avec le même goût et le même sentiment.

IV

Au concours des Jeux floraux de Barcelone de l'année 1870, deux chansons de geste furent particulièrement remarquées : l'une, par l'examen de laquelle nous terminerons cette étude, remporta le premier prix, c'est-à-dire l'églantine d'or ; l'autre, intitulée *Sisuald* et portant la signature d'En Llorens de Cabanyes, obtint une mention honorable. Elle a été publiée dans le journal catalan *la Renaxensa*[1].

Le sujet de ce dernier poëme est une légende du temps de Ramon Borell, comte de Barcelone, c'est-à-dire de la fin du X^e^ siècle et des premieres années du XI^e^. Il s'agit toujours des luttes des seigneurs chrétiens contre les mulsulmans. La pièce comprend environ trois cents vers, de la même coupe que ceux du *Pros Bernart,* et divisés de même en tirades *monoassonantes.*

L'auteur de *Sisuald* a publié, en 1872, la *Cansó d'En Francesch de Vilanova de Cubelles,* qui n'est point, à vrai dire, une chanson de geste, car le héros n'est pas un homme d'épée,

[1] Numéro du 1^er^ juillet 1871.

mais qui raconte une tradition du XI^e^ siècle sous la forme archaïque appropriée au temps et au sujet.

Francesch, un simple ouvrier, vassal d'En Galceran de Ribes, arrache sa fiancée à l'infâme tribut que la coutume germanique accordait au seigneur de la nouvelle épouse. Il va chercher asile dans « une meilleure seigneurie », où règne « l'antique loi municipale », et y bâtit une cabane autour de laquelle se développe peu à peu, grâce aux franchises de cette terre hospitalière, la petite ville de Vilanova-de-Cubelles. C'est, on le voit, une épisode de la lutte de la vieille coutume romaine indigène contre les importations barbares de la féodalité germanique.

» No! m'ascona,
» Tu faras guerra á Germania, qu'est de Roma! »

« Non! ma hache, tu feras la guerre à la Germanie, toi qui es de Rome! »

s'écrie Francesch dans un élan de courage téméraire.

Le vers que je viens de citer est, on le voit, d'une coupe toute différente de celle des poëmes dont j'ai parlé jusqu'ici. C'est toujours un vers de *arte mayor*, c'est-à-dire de douze syllabes, en comptant à la manière espagnole ; mais le repos est après la huitième, qui est atone, et la dernière syllabe du vers est également atone ou muette. En France, nous dirions que ce sont des vers féminins de onze syllabes.

Antonio de Nebrija, dans son *Arte de la lengua castellana*[1], mentionne ce vers comme usité en Castille ; mais l'exemple qu'il donne est rimé, tandis que la *Cansó d'En Francesch de Vilanova* est seulement assonante. Ce dernier poëme renferme environ deux cent trente vers, divisés en tirades monoassonantes. Nous remarquons ici l'emploi des mots *proparoxytons*, c'est-à-dire accentués sur l'antépénultième ; c'est le *sdrucciolo* des Italiens. Ces mots, peu nombreux du reste en Catalogne et presque tous d'importation castillane, ne se rencontrent pas

[1] Cité par M. Amador de los Rios, dans sa belle *Historia critica de la literatura espanola*, t. II, p. 445.

dans les trois poëmes dont j'ai parlé tout à l'heure[1]. Les deux dernières syllabes du *sdrucciolo,* lorsqu'elles se trouvent à la fin d'un hémistiche, ne comptent que pour une ; d'où il suit qu'un vers de douze syllabes peut en avoir en réalité treize, et même quinze s'il y a deux *sdruccioli.* L'assonance portant sur la dernière syllabe accentuée, on ne tient aucun compte de la dernière voyelle et quelquefois même des deux dernières.

Voici quelques vers d'une tirade assonante en *o*[2] :

Del espós jo enamorada n'era esposa ;
Quan sortírem de l'esglesia cantá l'óliba :
« Nem á casa ?— « Manca un'altra ceremonia. »
Mare meua. que m'en dava de vergonya !
Ignoranta de ço qu'eren eixes coses
Dret al castell ens menaren gens de tropa;
Y en la cambra llit hi havía, llum al sostre.
Mare meua, que m'en dava de vergonya !

Ce vers de douze syllabes, constamment féminin, est beaucoup moins vigoureux que celui du *Pros Bernart* et de *Sisuald;* mais il a une douceur et une souplesse qui se prêtent mieux à la peinture des actions de la vie réelle.

M. Llorens de Cabanyes, après avoir chanté dans *Sisuald* les hauts faits de l'homme de guerre, a été heureusement inspiré en écrivant la chanson de geste de l'homme du peuple qui se soustrait par la ruse à la tyrannie féodale. L'auteur de la *Cansó d'En Francesch de Vilanova* s'est acquis une place distinguée parmi les champions des vieilles formes prosodiques.

Ch. DE TOURTOULON.

(*A continuer.*)

[1] Je ne compte pas comme *proparoxytons* les mots tels que *héroes, pátria, tápies,* dans lesquels les deux dernières voyelles forment une diphthongue et ne doivent pas être comptées pour deux syllabes.

[2] « De l'époux j'étais l'amoureuse épouse. — Quand nous sortîmes de l'église, le hibou chantait : — « Allons-nous à la maison ? » — « Il manque une autre cérémonie. » — Ma mère, que cela me donnait de honte ! — Ignorante de ce qu'étaient ces choses, - droit au château nous menèrent gens de troupe;— et dans la chambre il y avait un lit, la lampe au plafond. — Ma mère, que cela me donnait de honte ! »

XI. — FABLIAU

Le fabliau ne diffère de la fable qu'en ce que ce sont des hommes que l'on met en action et non des animaux, car le but, qui est d'en venir à une moralité, exprimée ou sous-entendue, est le même.

La forme la plus ordinaire est un dialogue, qui, en quelques mots ou même en un simple trait, puisse peindre un caractère ou une situation.

1

Pereza

— Pereza, vos de favas?
— Oi.
— Porta l'escudela!
— Ne vole pas ges.

(V. de l'abbé de SAUVAGES, *Dict. lang.*)

PARESSE. — Paresse, veux-tu des fèves? — Oui. — Apporte ton écuelle! — Je n'en veux point.

2

Janou

— Janou, dourmisses?
— Per que?
— Per que, se dourmissiès pas, me prestariès tres francs.
— Dourmisse.

LE PETIT JEAN. — Petit Jean, dors-tu? — Pourquoi me fais-tu cette demande? — Parce que, si tu ne dormais pas, tu me prêterais trois francs. — Je dors.

3

La Campana routa

— Moussu lou Maire, la campana es routa.
— Que l'a routa que la pague.
— Mès es vostre fil qu'ou a fach.
— La fau empausà.

(V. de l'abbé de SAUVAGES, *Dict. lang.*)

LA CLOCHE FÊLÉE. — Monsieur le Maire, on a fêlé la cloche. — Que celui qui l'a fêlée paye le dommage. — Mais c'est votre fils qui l'a fait. — Oh! alors, que le dommage soit supporté par toute la commune.

4

Lou Pastre pigre

— Pierret, lebo-ti que lou gal canto!
— Oh! ieu, m'atènde pas en aquelo bestio.
— Pierret, lebo-ti, souonou l'angel!
— Oh! ieu, m'atènde pas en d'aquel floc de ferre.
— Pierret, lebo-ti, lou sourel es pertout!
— O be, mi leve, qu'aquel d'aqui m'o pas jamais troumpat.

(V. de M. LIÉBICH.)

LE PATRE PARESSEUX. — Petit Pierre, lève-toi que le coq chante! — Oh! je ne me fie pas à cette bête. — Petit Pierre, lève-toi que l'angelus tinte! — Oh! je ne me fie pas à ce bruit de fer. — Petit Pierre, lève-toi que le soleil resplendit partout! — Oui, bien, je me lève, car celui-là ne m a jamais trompé.

5

Guilhaumet

— Guilhaumet, leva-te!
— Per que fà?
— Per anà laurà.
— Pode pas, siei malaute.

— Guilhaumet, leva-te !
— Per que fà ?
— Per tuà lou verme.
— Me leve !

Petit Guillaume. — Petit Guillaume, lève-toi ! — Pourquoi faire ? — Pour aller labourer. — Je ne peux pas, je suis malade. — Petit Guillaume, lève-toi ! — Pourquoi faire ? — Pour déjeuner. — Attends un peu ; je me lève.

6

Jan

— Jan, vos te fà gras ?
— Oi.
— Vejaqui'na amella.

Jean. — Jean, veux-tu devenir gras ? — Oui. — Mange cette amande.

XII. — FLEURETTE

On nomme *flouretas*, fleurettes, de petits compliments d'amour dont les fleurs sont à la fois le prétexte et les termes de comparaison.

L'usage en est très-ancien dans notre Midi. Baluze, dans son *Histoire d'Auvergne* (p. 222, preuves), en cite un exemple remarquable de l'an 1484.

La belle Blanche de Paulet, aimée du comte Jean II d'Auvergne, fut accusée d'avoir ensorcelé son amant en lui faisant respirer un sachet de fleurs aromatiques qui portait cette inscription :

Per ce te donne la pervenche,
Que mon amour la tienne venche.

La Menthe. — La jeune fille qui aime à causer avec lès jeunes gens — ne vaut pas un brin de menthe.

4

On dit aussi :

Filha sans crenta
Vòu pas un brout de menta.

La Menthe. — La jeune fille qui n'a pas de pudeur — ne vaut un brin de menthe.

5

La Castanha

La filha es couma la castanha :
Bella defora, dedins es la maganha.

La Chataigne. — La jeune fille est comme la châtaigne : — sa beauté ne cache souvent que de la pourriture.

Il est facile de voir, par les détails que je viens de donner, que ces *fleurettes* ne sont généralement que la mise en action du langage des fleurs.

Chaque fleur ayant une signification de tendresse ou de haine déterminée, la *floureta* ne fait guère que constater le sentiment exprimé. On peut donc dire exactement, lorsqu'on connaît la fleur offerte, où en est la passion d'un amoureux : s'il est heureux ou malheureux, accepté ou rebuté.

On peut lire, pour cette signification des fleurs en amour : *li Courouno* de Roumanille (*Oubreto*, p. 366).

D'où ces expressions qui se disent en riant aux jeunes filles et aux jeunes garçons :

6

A la rosa,
L'amour es esclosa.

A la rose, — l'amour est épanoui.

7

Au brout de menta,
L'amour augmenta.

Au brin de menthe, — l'amour augmente.

8

Au roumanis,
L'amour es au nis.

Au romarin, — l'amour est au nid.

9

A la frigoula,
L'amour ne regoula.

Au thym, — l'amour déborde (du cœur).

Lorsque l'amoureux veut les répéter directement, elles sont quelque peu modifiées.

10

La Rosa

Bella, vous presente la rosa,
Que fai que l'amour es esclosa.

La Rose. — Belle, je vous présente la rose, — qui fait éclore l'amour.

11

La Menta

Bella, vous presente la menta :
Es prouva que l'amour augmenta.

La Menthe. — La jeune fille qui aime à causer avec les jeunes gens — ne vaut pas un brin de menthe.

4

On dit aussi :

Filha sans crenta
Vòu pas un brout de menta.

La Menthe. — La jeune fille qui n'a pas de pudeur — ne vaut un brin de menthe.

5

La Castanha

La filha es couma la castanha :
Bella defora, dedins es la maganha.

La Chataigne. — La jeune fille est comme la châtaigne : — sa beauté ne cache souvent que de la pourriture.

Il est facile de voir, par les détails que je viens de donner, que ces *fleurettes* ne sont généralement que la mise en action du langage des fleurs.

Chaque fleur ayant une signification de tendresse ou de haine déterminée, la *floureta* ne fait guère que constater le sentiment exprimé. On peut donc dire exactement, lorsqu'on connaît la fleur offerte, où en est la passion d'un amoureux : s'il est heureux ou malheureux, accepté ou rebuté.

On peut lire, pour cette signification des fleurs en amour : *li Courouno* de Roumanille (*Oubreto*, p. 366).

D'où ces expressions qui se disent en riant aux jeunes filles et aux jeunes garçons :

6

A la rosa,
L'amour es esclosa.

A la rose, — l'amour est épanoui.

15

L'Ourtiga

Bella, vous presente l'ourtiga :
Nostre amour n'es pus qu'interiga.

L'Ortie. — Belle, je vous présente l'ortie ; — notre amour ne nous est plus qu'une peine.

16

L'Amarèu

Bella, vous presente l'amarèu :
L'amour es amar couma fèu.

L'Olivier sauvage. — Belle, je vous présente l'olivier sauvage : — l'amour est, pour nous, amer comme le fiel.

En Provence, la *floureta* est plutôt en couplets qu'en distiques.

La *Statistique des Bouches-du-Rhône* (t. III, p. 258) donne les renseignements suivants :

« C'est encore pendant les belles nuits du mois de mai que les jeunes gens chantent, sous les fenêtres de leurs maîtresses, des couplets improvisés. Les fleurs leur servent de texte et de terme de comparaison. S'ils font leur déclaration d'amour, ils choisissent le *thym*. La *violette* indique le doute et le soupçon ; le *romarin*, la plainte ; l'*ortie*, la rupture. Cet usage paraît avoir été introduit par les Maures, qui l'avaient apporté eux-mêmes de l'Orient. Il est pratiqué dans les communes de l'intérieur, et surtout le long de la Durance. »

Voici quelques-uns de ces couplets en langue provençale :

17

Déclaration d'amour

Bello, vous representi la faligouro.
Sabès qu'ell' es bello en touto houro,
Encaro mai quand es flourido :
Vous amarai touto ma vido.

La Menthe. — Belle, je vous présente la menthe: — elle est la preuve que notre amour augmente.

12

Lou Roumanis

Bella, vous presente lou roumanis:
Es ara que l'amour fai soun nis.

Le Romarin. — Belle, je vous présente le romarin: — c'est à cette heure que l'amour fait son nid.

13

La Frigoula

Bella, vous presente la frigoula:
De moun cor l'amour regoula.

Le Thym. — Belle, je vous présente le thym: — l'amour déborde de mon cœur.

Ces diverses présentations répondent, il n'est pas besoin de l'observer, au premier aveu, à la déclaration, aux plus tendres phases du sentiment. La plainte a aussi ses fleurettes; en voici quelques-unes qui expriment la rupture, la douleur, le sarcasme:

14

La Nerta

Bella, vous presente la nerta:
Nostre paure amour vai a perta.

La Myrthe. — Belle, je vous présente le myrthe: — notre pauvre amour va se perdre.

15

L'Ourtiga

Bella, vous presente l'ourtiga :
Nostre amour n'es pus qu'interiga.

L'Ortie. — Belle, je vous présente l'ortie ; — notre amour ne nous est plus qu'une peine.

16

L'Amarèu

Bella, vous presente l'amarèu :
L'amour es amar couma fèu.

L'Olivier sauvage. — Belle, je vous présente l'olivier sauvage : — l'amour est, pour nous, amer comme le fiel.

En Provence, la *floureta* est plutôt en couplets qu'en distiques.

La *Statistique des Bouches-du-Rhône* (t. III, p. 258) donne les renseignements suivants :

« C'est encore pendant les belles nuits du mois de mai que les jeunes gens chantent, sous les fenêtres de leurs maîtresses, des couplets improvisés. Les fleurs leur servent de texte et de terme de comparaison. S'ils font leur déclaration d'amour, ils choisissent le *thym*. La *violette* indique le doute et le soupçon; le *romarin,* la plainte ; l'*ortie,* la rupture. Cet usage paraît avoir été introduit par les Maures, qui l'avaient apporté eux-mêmes de l'Orient. Il est pratiqué dans les communes de l'intérieur, et surtout le long de la Durance. »

Voici quelques-uns de ces couplets en langue provençale :

17

Déclaration d'amour

Bello, vous representi la faligouro.
Sabès qu'ell' es bello en touto houro,
Encaro mai quand es flourido :
Vous amarai touto ma vido.

Belle, je vous présente le *thym*. — Vous savez que cette fleur est toujours belle, — mais qu'elle l'est encore plus quand elle est fleurie : — je vous aimerai toute ma vie.

18

Doute ou soupçon

Bello, vous representi la viuleto.
Sias dins moun cuer touto souleto ;
Mai per ièu seriè doulourous,
Se dins vouestre couer n'i aviè dous.

Belle, je vous présente la *violette*. — Vous êtes dans mon cœur toute seule ; — et ce serait certainement bien douloureux pour moi, — si nous étions deux dans le vôtre.

19

Plainte

Vous representi lou roumanìu,
Que lou matin vous lou culhìu,
Et que lou souer vous lou pourtave,
Per vous prouvar que vous aimave.
Mai, bello, se n'amas plus ìu,
Rendès-me moun gai roumanìu.

Je vous présente le *romarin* — cueilli ce matin, — pour vous l'apporter ce soir — et vous prouver que je vous aime. — Mais, belle, si vous ne m'aimez plus, — rendez-moi mon gai romarin.

20

Rupture

Iu vous representi l'ourtigo ;
Bello, serès plus moun amigo.
Vese qu'avès trop de pounchoun ;
Maridès-vous em' un cardoun.

Je vous présente l'*ortie* ; — belle, vous ne serez plus mon amie. — Je vois que vous avez trop de piquants ; — mariez-vous avec un chardon.

21

Damase Arbaud (*Chants populaires de la Provence*, t. Ier, 220), sous le nom de *Serenados*, en donne dix autres, que je crois devoir reproduire aussi :

Bello, vous represente lou boutoun d'or :
N'en sias bello coum' un tresor,
Coum' un tresor de gentilhesso.
Vous prendrìu bèn per ma mestresso.

Belle, je vous présente le *bouton d'or* (fleur de la renoncule) : — vous êtes belle comme un trésor, — un trésor de gentillesse. — Je vous voudrais bien pour ma maîtresse.

22

Bello, vous represente la pampo de roure,
Que trop longtemps m'avès fach courre ;
Ai tant courru e courrerai,
Bello, qu'à la fin vous aurai.

Belle, je vous présente un rameau de *chêne rouvre*.— Trop longtemps vous m'avez fait courir : — j'ai tant couru et je courrai tant encore. — belle, qu'à la fin je vous aurai.

23

Bello, vous represente lou baricot,
Que n'es un aubre bèn pichot ;
Mai èu seriè bèn fier, pecaire,
S'erias la nouero de moun paire.

Belle, je vous présente le *basilic*, — qui n'est qu'un bien petit arbre ; — mais il serait bien fier, pour sûr, — si vous deveniez la belle-fille de mon père.

24

Bello, vous represente la mentastre ;
Prenès me ìu, prenguès pa 'n pastre.

Un pastre sente l'enguèn :
Prenès-me iu que sente rèn.

Belle, je vous présente la *menthe sauvage :* — prenez-moi (pour votre amoureux), ne prenez pas un pâtre: — le pâtre sent l'onguent, — et je n'ai aucune mauvaise odeur.

25

Bello, vous represente la pampo de vigno,
Que quand fai vent elle reguigno.
Fan trop ansin vouestres amours,
Bello, quand sièu auprès de vous.

Belle, je vous présente le *pampre,* — qui rue quand il fait du vent. — Ainsi fait votre amour, — belle, quand je suis auprès de vous.

26

Bello, vous represente la redouerto.
L'ià cinq couquins à vouestro pouerto :
Ni'a d'eici, ni'a d'eilà ;
Anès au diable caregnà !

Belle, je vous présente la *renouée.* — Il y a cinq coquins à votre porte: — il y en a d'ici, il y en a de là-bas ; — allez au diable faire l'amour !

27

Bello, vous represente la berigouro.
Avès un pau trop grosso gouro :
Rèn que per la bourrà de pan,
Me mangerias tout moun gazan.

Belle, je vous présente le champignon de l'érynge.— Vous avez une trop grande gorge; — rien que pour la bourrer de pain, — vous dépenseriez tout ce que je gagne.

28

Bello, vous represente la chaussigo.
Semblès uno roso esbahido:
Coustarias mai à revenir
Qu'un marrit ai à 'ntretenir.

Belle, je vous présente le chardon hémorrhoïdal (litt., herbe foulée). — Vous ressemblez à une rose flétrie : — vous coûteriez, pour vous faire soigner,— plus qu'il n'en coûte pour nourrir un mauvais âne.

29

Bello, vous represente lou caulet,
Que quand fai vent acampo set.
Ansin fai vouestre caregnaire,
Eici à vouestro pouerto, pecaire.

Belle, je vous présente le *chou*, — qui se meurt de soif quand il fait du vent. — Ainsi fait votre amoureux, — à votre porte, hélas!

30

Bello, aquèu que vous a cantat
Deman mati vous lou dirà;
E, se vous lou poudiè pas dire,
Dòu bèu plus luenc se mettra à rire.

Belle, celui qui vous a chanté — demain matin vous le dira. — S'il ne pouvait pas vous le dire,— de loin vous le verriez sourire.

La fleur, symbole des sentiments, était considérée comme sachant, par une sorte de divination, tout ce qui les concerne; d'où la botanomancie, dont on peut citer pour nos pays plusieurs sortes.

Lorsque l'on veut savoir si l'on est aimé de la personne que l'on aime, on effeuille la *margarideta* (pâquerette) ou, mieux encore, l'*agulheta* (l'aiguille du berger), en prononçant à chaque pétale l'un des mots suivants:

— M'aima, m'aima pas gaire, m'aima fossa, m'aima tendramèn, m'aima pas !

Ce qui répond au :

Je t'aime, un peu, beaucoup,
Tendrement, point du tout,

des provinces du Nord et de la Marguerite de Faust.

E. Chauffard, l'un des jeunes félibres, s'adresse ainsi à une jeune fille :

E tu, chatouno riserello,
Teniès en man aquelo flour
Que fà tant gau ei vierginello,
Quand si demandon, sounjarello,
Se tout souris à seis amours.

Lorsque l'on veut savoir si la passion à laquelle on va se livrer sera heureuse, on jette une feuille de rose au courant d'une source : selon qu'elle surnage ou s'engloutit, on en tire un présage heureux ou malheureux. L'amour est un abîme, et la feuille représente l'existence qu'on lui confie. – C'est un jeu des jeunes filles à la fontaine.

En Auvergne, on appelle *faire petà las princas* (faire bruire les pervenches), jeter quelques-unes de ces fleurs au feu la veille de l'Épiphanie, pour tirer du bruit qu'elles font en brûlant un présage sur l'avenir, la santé, l'affection de telle ou telle personne.

Les anciens demandaient au sort, eux aussi, quel était celui qui aimait le mieux (V. *Properce,* II, X).

De même qu'en français le nom de beaucoup de plantes fait allusion au langage symbolique qu'on leur attribue : la *pensée,* l'*amourette,* le *souci,* l'*immortelle,* le *souvenez-vous-de-moi,* etc., on peut citer en langue d'oc : l'*erba d'amour* (la brize moyenne, — jalousie), l'*erba dau lagui* (le myrte, — chagrin, et, par extension, mariage), l'*erba dau mèu* (le melilot, — bonheur), l'*erba dau cor* (l'ambroisie, — tendresse), etc.

Parmi les significations les plus usuelles, qu'il suffise de citer la *rosa* (la rose,— aveu), la *frigoula* (le thym,— passion),

l'*embriaiga* (l'ivraie, — ivresse), la *margarideta* ou *pimpanela* (la pâquerette, — amour naissant, franchise), la *menta* (la menthe, — amour dans sa plénitude), *lou roumanis* (le romarin, — demande de retour), l'*ourtiga* (l'ortie, — rupture), l'*amarèu* (l'olivier sauvage, — amertume), etc.

Lorsqu'on veut rappeler les attraits ou les qualités d'une personne aimée, on a : la *rosa espandida* (la rose épanouie, — beauté parfaite), *lou boutou de rosa* (le bouton de rose, — beauté naissante), l'*eli* (le lys, — pureté), la *viuleta* (la violette, — modestie), *lou poumpoun d'or* (le bouton d'or, — beauté splendide), etc.

La couronne nuptiale n'est pas en fleurs d'oranger, comme dans le Nord, mais en feuilles et fleurs de myrte, l'*erba dau lagui*, le mariage n'étant qu'une dure épreuve.

On jette du lierre, *èuna*, sur le cercueil d'une jeune fille vierge, en signe de stérilité, et des roses blanches, en signe de virginité.

Il y a, dans ce langage des fleurs méridional, deux fleurs principales : la rose et le romarin. Chacune d'elles a sa fête particulière. L'une au 1^er^ mai, c'est la fête de l'aveu : on offre une rose, en signe de déclaration, à la personne que l'on aime, à celle que l'on croit la plus belle et la plus sage.

Tout le monde connaît la chanson de la *Rose de mai* :

La rosa de mai
Es pas encara flourida ;
A quau la dounarèn ?
A... ma mia

La rose de mai — n'est pas encore fleurie ; — à qui la donnerons-nous ? — A... ma mie.

L'autre à la Sexagésime, *Dimenge dau Roumanis ;* c'est la fête où l'on demande à être payé de retour. A l'aube, on attache un bouquet de romarin à la fenêtre de la bien-aimée : si elle l'accepte, l'amour est partagé ; si elle le rejette, l'amour est rejeté. (V. Sauvages, *Dict. lang.*, V. ROUMANIS.)

Ces deux usages répondent, dans le Nord, aux fêtes des

Rosières et du Valentinage. — On peut en citer des exemples dans l'antiquité.

La *majourano* (marjolaine) symbolise l'affection durable. — On cite dans les *Arresta amorum* (Gryphius, 1533) un usage qui dure encore :

On avait autrefois, sur le rebord extérieur des fenêtres, un ou plusieurs pots de marjolaine, soit parce qu'on en faisait des bouquets de senteur, soit parce qu'on en jetait quelques brins dans le ragoût. Elle a souvent besoin d'être arrosée. C'était un motif tout naturel pour une jeune fille de se faire voir ; d'où l'expression : faire semblant d'arroser la marjolaine.

Chez nous, comme chez les anciens, — ainsi qu'on peut le voir dans Juvénal, c'est plutôt le basilic ; — d'où le proverbe :

Filha fenestriera,
Seguèt jamais bona meinagieira.

Pour l'homme des champs, — les bergers surtout, — chaque fleur a son sens. Celle-ci (exemple : la *carline,* le *souci*) permet d'établir des pronostics météorologiques ; celle-là (exemple : la *dame-de-onze-heures*, le *tourne-sol*), permet de préciser le temps. Il en est qui sont vulnéraires, d'autres simplement agréables.

A ces diverses significations il convient d'ajouter le sens magique, qui n'est au fond qu'un abus du sens scientifique. Il suffit d'en chercher la raison pour en trouver une, sinon très-satisfaisante, du moins assez acceptable et sérieuse.

D'autres n'acquièrent de sens que par l'acte qui les accompagne : une fleur pressée sur les lèvres est le signe d'un amour heureux ; une fleur brisée et jetée violemment, d'un amour rebuté.

Je ne parle que pour mémoire des sens politiques. *L'èli* est la fleur du parti légitimiste ; la *viuleta*, du parti bonapartiste ; la *rosa,* du parti républicain. — Cette dernière fut remplacée, en 1848, par le thym, pour ce seul motif que la *frigoula* est la fleur de la montagne. Il y a sur chacune d'elles des chansons et des couplets qui ont eu quelque réputation ; Roumanille cite celle de la *Frigoula.*

(*A suivre.*) A. M. et L. L.

BIBLIOGRAPHIE

Romania, 5 janvier 1873. — P. 1. G. Groeber, *la Destruction de Rome*, première branche de la chanson de geste de Fierabras. Ce poëme inédit est extrait d'un ms. de la bibliothèque municipale de Hanovre, écrit au XIV^e^ siècle en Angleterre. Le texte, souvent défiguré, appartient au dialecte picard. M. Groeber, sans prétendre en donner une édition critique, l'a néanmoins corrigé très-souvent. Le plus sûr pour lui aurait été de ne pas le corriger du tout, d'autant plus que ses corrections, si elles sont heureuses quelquefois, ne le sont pas toujours. Pourquoi, par exemple, écrit-il *jouglours*, v. 5, et *jougelours*, v. 43? Le ms. donne *jugelours*, mais la bonne leçon est évidemment *jugleours*. V. 92, La bele *au vis cler*, lisez *od le vis cler;* v. 153. Et tiels se ard et *bruit* qui se quide chaufer, lisez *rusle;* v. 437, Kar il n'out onkes *d'homme* ne merci ne pité. *D'homme* est une faute. Il faut ou *de homme* ou *d'omme*. L'*h* tombait toujours quand on voulait marquer l'élision ; de même au v. 860, Un petitet *d'houre*, lisez *d'oure*. V. 1141. Il fu *ajornes*, lisez *ajornet* ou *ajorné;* le participe passé au neutre ne prend jamais l'*s* du masculin. Pourquoi *il* sujet pluriel au v. 1131, et *ils* sujet pluriel au v. 1142? Pourquoi *salt* et *garde* au v. 1144? Il fallait *gart*, puisque le verbe est au subjonctif, etc.... — P. 49. Pio Rajna, *Ricordi di codici francesi posseduti dagli estensi nel secolo XV.* — P. 59. Victor Smith, *Chants de quêtes, Noël du premier de l'an, Chants de Mai.* Très-intéressante étude sur quelques chants et coutumes populaires du midi du Forez et du levant du Velay.— P. 72. Hugo Schuchardt, *de l'Orthographe du roumain*. L'auteur reproche aux savants roumains qui ont entrepris de former l'orthographe de leur langue, d'avoir trop sacrifié au désir de la rendre étymologique. De la sorte, le Roumain peu lettré qui voudra écrire sa langue ne saura comment s'y prendre, n'étant plus guidé par sa prononciation, et ne pouvant l'être par l'étymologie qu'il ignore. D'un autre côté, l'étranger se trouvera, dans certains cas, bien embarrassé pour retrouver la prononciation sous l'orthographe. Ces objections, quoique justes, ne

sont pas décisives. Il faut savoir gré aux Roumains d'avoir voulu faciliter l'étude de leur langue aux étrangers, en substituant les caractères romains aux caractères cyrilliques. S'ils n'ont pas trouvé, du premier coup, l'adéquation exacte de l'orthographe à la prononciation, ce n'est pas une raison pour renoncer à leur entreprise. Ils n'ont qu'à tenir compte, dans une juste mesure, des observations qui leur sont adressées, et à rectifier leur orthographe là où la pratique leur révélera les inconvénients du système adopté.—P. 80, *Mélanges*, 1. *Quisque et cada* dans les *langues romanes*. M. P. M. détermine, avec une grande sûreté de critique, l'origine et l'historique du mot *cada*, et le montre persistant dans les langues néo-latines, même dans le roumain. Les patois de pure langue d'oïl semblent seuls l'avoir perdu. — P. 85. Storm. Courte dissertation sur *musgode*, qu'il dérive du moyen haut-allemand *muosgadem*. — P. 86. Caroline Michaelis, *Étymologies espagnoles*. Les mots analysés sont : *zaherir*, *zabullir*, *zabucar*, *zahor*. Signalons, en passant, une faute d'impression, p. 87, note, ligne 5 : « Orient », lisez : « Occident. » — P. 91. L. Delisle, *Note sur le manuscrit de Tours, renfermant des drames liturgiques et des légendes pieuses en vers français*. Voici la conclusion de cet article court et substantiel : « La présence de ce texte provençal (Épitre farcie pour le jour de Saint-Etienne) dans le manuscrit, la nature du papier et le caractère de l'écriture, tout se réunit pour faire supposer que le recueil a été copié dans le midi de la France, vers le milieu du XIII[e] siècle, d'après un manuscrit qui avait dû être exécuté un demi-siècle plus tôt, dans une des provinces septentrionales soumises à la domination des Plantagenêts. » — P. 96, Hermann Suchier, *Odierne*.—P. 97. *Comptes rendus:* la chanson de Roland, p. p. L. Gautier (favorable); Rencesval, p. p. Boehmer (moins favorable). Suchier, la source d'Ulrich de Turlin. Bonvesin, Tractato dei mesi, p. p. Lidforss. Braga, Cancioneiro e romanceiro geral. Bæchtold, Deutsche Handschriften in British museum. Bartoli, I Codici francesi della marciana. — P. 138. *Périodiques*. — P. 150. *Chronique*.

A. B.

Rectification.— M. P. M., dans le n° 5 de la *Romania*. p. 139, rejette avec raison l'étymologie, par moi mal présentée, de *gravats*, = *gravatus*. Le sens s'oppose à cette dérivation, et je devais dire que *gravatus*, adopté par Burguy comme partie composante

de *degras*, « aurait pu à la rigueur produire une forme *gravats*, mais non *gras*. » Quant à *baud*, *baude*, que je fais venir de *validus*, plutôt que de l'allemand *bald* ou du gothique *baltha*, je persiste dans mon opinion. Le changement de *alidus* en *aud* étant normal, cf. *calidus*, *chaud*, et la substitution du *b* au *v* latin initial étant justifiée par la dérivation incontestable de *b*rebis = *v*ervex, je me demande sur quoi se fonde M. P. M. pour affirmer que *baud*, qui signifie gaillard, vigoureux, « ne peut *aucunement* venir de *validus* ? »

A. Boucherie.

CHRONIQUE

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que, par arrêté des 2 mai et 11 juin derniers, M. le Ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts, a chargé MM. O. Bringuier et Ch. de Tourtoulon, membres résidents de la *Société pour l'étude des langues romanes*, d'une mission à l'effet de déterminer la limite qui sépare la langue d'oc de la langue d'oil.

*
* *

La *Société archéologique* de Béziers a tenu sa séance solennelle le 22 mai 1873. Elle a décerné une médaille d'argent à notre collègue, M. Marius Bourrely, pour son petit poëme: *Carle-Quint en Prouvènço*.

Des médailles de bronze ont été accordées: à Dom Garnier, bénédictin de l'abbaye de Solesmes, pour sa pièce: *Santo Scoulastico*; à M. l'abbé Aberlenc, vicaire à Uzès (Gard), pour la *Roundo fantastico*, en dialecte cévenol ou *raiou*.—*Li Blanc e li Blu*, petite composition satirique, par M. Autheman, de l'Isle-sur-Sorgue; *Liaurotorso*, par M. Malvezin, et le *Quistou de Nostro-Damo*, par le frère Miquel, ont été honorablement mentionnés.

Nous remarquons encore parmi les lauréats notre collègue M. Victor Bourrely, de Rousset (Bouches-du-Rhône), qui a obtenu une médaille de bronze pour sa pièce: *Camboulià*. M. Victor Bourrely, dit le *Bulletin de la Société archéologique de Béziers*, a mis en vers provençaux la notice que M. A. Montel consacra (*Revue des langues romanes*, t. I^er^, p. 74) à la mémoire de notre regretté président-fondateur.

Jeux floraux de Barcelone. — La fête littéraire des Jeux floraux a eu lieu le 4 mai; elle avait attiré, comme toujours, grande affluence de peuple, et surtout de dames et jeunes filles, en costume national. Elle était présidée par D. Jeronimo Rosello.

Après le discours du président et du secrétaire, D. Luis Roca, le nom des lauréats a été ainsi proclamé :

Prix de la fleur naturelle, à don Tomas Forteza de Mallorca : *les Noces del infant.* — Accessits, dona Victoria Penya de Amer : *Una visita à ma patria ;* et D.-F. Ubach y Vinyeta : *Ma vila ;*

De l'églantine d'or, encore D. Thomas Forteza : *lo Rey y l'Archebisbe.* — Accessits, des compositions historiques D. Ubach y Vinyeta : *la Lhuyta de Reys,* et D. J. Nebot y Casas : *los Tres Romansets de la presa de Roma ;*

De la violette d'or, poésies religieuses, D. Jacinto Verdaguer : *Flor de la tortosa.* — Accessits, D.-A. Pagès de Puig : *la Creu,* et D. Ubach y Vinyeta : *Jesus perdut ;*

De la députation de Tarragone, D.-J. Martí y Folguera : *Tarragona.* — Accessit, D.-F. Mateu : *Salva terra ;*

De la jeune Catalogne, D.-J. Reventos y Amiquet. — Accessits, D.-A. Pagès et D. Reventy ;

Des associations catholiques de Barcelone. D.-J. Verdaguer : *la Batalla de Lepant.* —Accessit, D.-F. Mateu : *Lhuis de Requesens ;*

De Mayorque, D.-B. Pico y Campanar : *lo Salt de la Bella Dona.* — Accessits, D.-Thomas Forteza : *Dissort,* et D.-B. Ferré : *Canso de la dissort.*

Selon l'usage traditionnel, les prix furent distribués par la reine de la fête, *la Reina de la fiesta*, choisie par le principal lauréat lui-même. Cette année, la reine a été dona Oribla Serra de Quintana, nom cher à notre Société. Les poëtes reçurent successivement de ses mains les fleurs et *joyas* qui leur revenaient. Après quoi, D.-T. Forteza a été nommé mainteneur, pour avoir obtenu les trois prix réglementaires.

Le discours final a été prononcé par notre collaborateur et ami D. Albert de Quintana, mainteneur.

*
* *

La *Société archéologique* de Béziers va reprendre incessamment la publication du *Breviari d'amor*, de Matfre Ermengaud, un moment interrompue par les événements qui ont si profondément désolé notre pays.

*
* *

La souscription à *Volo... Bidu!...* l'œuvre que vient d'achever M. Albert Arnavielle, l'auteur des *Cants de l'Aubo,* est ouverte à partir d'aujourd'hui.

Qui ne connaît, dans nos Cévennes, la légende de Saint-Ambroix? Cette légende si populaire pouvait tenter quelque plume poétique; mais, pour que le sujet fût palpitant d'intérêt et d'actualité, il devait être présenté sous sa vraie couleur locale : il fallait dépeindre les lieux, les sites qui figurent dans la scène, sous leur aspect essentiellement particulier, et les désigner des noms que le peuple leur a donnés ; il fallait mettre dans la bouche des personnages de l'action le langage propre qu'ils ont parlé. C'est ce qu'a

fait l'auteur de *Volo... Biou!...* et, pour rendre la peinture plus saisissante encore, il a confié au crayon de son frère Aristide Arnavielle l'illustration du texte.

Le prix de chaque souscription, donnant droit à un exemplaire, est de 1 fr 50 c. La souscription sera close dès que les souscripteurs auront atteint le nombre de 200. Le volume sera ensuite vendu 2 fr. en librairie.

Les 50 premiers souscripteurs recevront le poëme *Volo... Biou!...* imprimé sur beau papier de Hollande.

On est libre de joindre le montant de sa souscription à son adhésion ou d'attendre la réception du volume.

On souscrit chez M. Albert Arnavielle, rue d'Avéjan, à Alais, et à l'imprimerie J. Martin, rue Bridaine, 4.

*
* *

M. G. Charvet vient de faire paraître, à Alais (J. Martin, 1873) la première livraison du *Cartulaire de Remoulins*, qui contient une suite de documents du XIII^e^ siècle. La partie romane de cette publication a été insérée dans le dernier numéro de la *Revue*, avec une introduction historique, sous le titre : *les Coutumes de Remoulins*.

Le cartulaire que M. Charvet a entrepris de mettre au jour est publié sous les auspices du Conseil municipal de Remoulins. On ne saurait trop encourager une pareille initiative, et il serait à désirer qu'elle trouvât des imitateurs aussi intelligents dans toutes les villes du Midi. L'histoire locale et la linguistique ne pourraient qu'y gagner amplement.

*
* *

Notre collègue, M. Paul Barbe, de Buzet (Haute-Garonne), vient de publier, à Toulouse (Douladoure, 1873), un *Ensaj en formo de dialogo sul las lengos en general e lours prencipalos attribucius*. Ce travail, écrit en dialecte gascon, avait été communiqué par son auteur à la *Société pour l'élude des langues romanes* et y avait été remarqué.

*
* *

M. l'abbé Lieutaud, bibliothécaire de la ville de Marseille, a commencé, sous le titre général de *Notes pour servir à l'histoire de Provence*, une série de petites publications mensuelles, qui sont déjà au nombre de quatre :

I. *Élections municipales à Berre* (6 janvier 1396, texte roman). — II. *Un Dîner officiel à Jonquières* (Vaucluse, 17 février 1725). — III. *Vente de la ville de Moustiers* (27 mars 1313). — IV. *Lou Rouman d'Arles*, fragment de poëme provençal (Marseille, Boy fils. In-8°, 19 p.).

Ce fragment est emprunté à des copies modernes, qui se trouvent : à la bibliothèque Méjanes, d'Aix, ms. 307 ; — aux archives d'Arles, ms. de J.-D. Véran, sur les *Idiomes d'Arles*, p. 213 et 59; — et ms. de Bonnemant. Ce dernier le donne d'après une copie de Bertrand Boisset, aujourd'hui perdue, mais qu'on croit du XIV^e^ siècle.

L'éditeur a essayé de reconstituer le texte original du poëme par des conjectures et des corrections plus ou moins heureuses, le texte actuel ayant beaucoup souffert.— Nous n'avons reçu que les numéros 1 et 4 de ces publications.

*
* *

Nous apprenons avec plaisir que M. Gabriel Azaïs, secrétaire de la *Société archéologique* de Béziers, va publier cet hiver un recueil de poésies provençales et languedociennes : *las Vespradas de Clairac*, en ce moment sous presse à Avignon.

*
* *

L'ancienne *Société des sciences, lettres et arts,* fondée à Pau en 1841, et qui avait cessé ses travaux, s'est reconstituée en 1871.

Nous remarquons dans le tom. Ier de la deuxième série, 1871-1872, p 111, un texte du XVIe siècle. C'est un *Règlement pour la saison thermale des eaux chaudes*, communiqué par M. Raymond, archiviste des Basses-Pyrénées.

Cette ordonnance, rendue en 1576 par Henri d'Albret, lieutenant général de Henri III, roi de Navarre, plus tard Henri IV de France, a été trouvée dans les archives de Laruns.

On sait combien il est rare de trouver des documents de cette époque écrits en langue d'oc.

*
* *

Signalons, en terminant, quelques publications concernant l'histoire de nos provinces méridionales :

Notice sur les origines de la maison d'Albret, 997-1270, par A. Luchaire. In-8° (Ribaut, à Pau). — *Histoire des vicomtes et de la vicomté de Limoges*, par F. Marvaud. Paris, 1873, tom. Ier (in-8°, Dumoulin). — *Essai sur le grand prieuré de Saint-Gilles, de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, suivi du Catalogue des chevaliers de la langue de Provence*, par le comte de Grasset (in-4°, Dumoulin). — *Avignon, le Comtat et la principauté d'Orange*, par M. de Laincel, etc.

*
* *

Dans le dernier numéro de la *Romania*, M. G. Meyer attribue les *Petites Compositions populaires* à MM. Martel et Liebich. Cette publication est de MM. Montel et Lambert, ainsi que celle des *Contes populaires*, à continuer, et celle des *Chants populaires*, qui suivra bientôt.

Le Gérant, ERNEST HAMELIN.

Montpellier, Imprimerie centrale du Midi.– Ricateau, Hamelin et Cie.

DIALECTES ANCIENS

ARCHIVES DE MONTPELLIER

LE MÉMORIAL DES NOBLES

Le *Mémorial des Nobles* est le plus ancien et aussi le plus précieux, sans contredit, des cartulaires des archives municipales de Montpellier, en ce sens surtout qu'il est la reproduction de documents originaux qui n'existent plus.

Il se donne à lui-même le nom de *Liber instrumentorum memorialium,* ainsi que l'a fort bien observé M. A. Germain[1].

On ne l'a appelé *Mémorial des Nobles,* aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles, que par une sorte d'opposition avec une longue série de volumes d'annales, dits *Mémoriaux consulaires,* que possèdent ces archives. De même que ces derniers relatent, année par année, tout ce qui intéresse la commune et les charges municipales, de même le *Mémorial des Nobles,* pour tout le temps où la ville eut des seigneurs, relate et reproduit tous les actes qui concernent les droits et les rapports de féodalité et de propriété de ces derniers.

Il contient donc à peu près tout ce que nous savons de l'histoire de la ville de Montpellier de l'an 1020 à l'an 1204, qui est le point de départ de presque tous nos grands recueils municipaux. A ce point de vue, la dénomination actuelle est donc assez exacte.

Elle ne l'est plus en ceci que, tandis que les véritables *Mémoriaux* sont des récits de faits au jour le jour, dans ce style embarrassé et prolixe des greffes que l'on connaît, le *Mémo-*

[1] *Histoire de la Commune de Montpellier.* t. I^er^, p. 298.

rial des Nobles, au contraire, reproduit purement et simplement des chartes et des pièces originales, sans même y ajouter de commentaires.

Si cette dénomination n'était pas consacrée, il est évident, par ce que je viens de dire, qu'il faudrait lui substituer celle de *Cartulaire des Guillems,* tout comme à la Bibliothèque Nationale on a substitué à la dénomination vulgaire de *Petit Thalamus* celle de *Cartulaire de Montpellier.* — Mais il n'y a pas à insister sur ces changements, attendu que ces deux manuscrits sont connus et cités partout sous leur nom vulgaire.

Le *Mémorial des Nobles* est un « magnifique in-folio, sur vélin, de 191 feuillets, où sont transcrites, avec assez d'ordre, au nombre de 613, toutes les bulles et toutes les chartes relatives à la seigneurie des Guillems. » Cet ordre consiste en ceci que, au lieu d'être rangés chronologiquement ou au hasard, comme ils le sont dans presque tous les cartulaires, les documents sont groupés de telle façon que tous ceux qui concernent un même titre féodal se suivent sans interruption, et en général par rang de date. Cet ordre est indiqué et rendu plus facile à saisir dans une table très-détaillée, qui se trouve en tête du manuscrit.

Sur ces 613 documents, le sixième à peu près est en langue romane [1].

Mon intention, bien arrêtée depuis longtemps, étant de publier le cartulaire en entier, j'avais résolu de ne donner à la Revue qu'un très-petit nombre de documents, pris parmi ceux de cette dernière sorte ; d'autant mieux que ces documents — presque tous serments d'hommage et de fidélité — ne font que reproduire les mêmes formules et n'offrent pas le grand intérêt historique et la variété des actes latins.

Mais, après réflexion faite, je me décide à les donner entiè-

[1] Les documents latins les plus importants ont été publiés par M. A. Germain, dans ses grands travaux historiques sur notre ville ; la publication complète, que je l'entreprenne ou qu'elle soit faite par un autre, n'en demeure pas moins fort à désirer.

rement, pour deux raisons, dont je crois qu'on appréciera la valeur : l'une, c'est que ces documents, en général fort anciens — ils appartiennent presque tous à la seconde moitié du XI[e] siècle ou au commencement du XII[e] — donnent des exemples de prose en notre langage pour des dates assez reculées, et avec des transformations successives ; l'autre, c'est que par leurs variantes d'orthographe et d'idiome, qui changent souvent avec le lieu dont il s'agit, ils peuvent présenter des observations intéressantes sur la langue et la manière de prononcer des divers pays de notre contrée.

Je ne puis, pour l'heure, donner de plus longs détails sur cette publication. Des circonstances douloureuses me forcent à renvoyer à plus tard la notice que je me proposais de faire, tant sur le manuscrit en général que sur les particularités de chaque document.

Il doit me suffire d'ajouter que je les édite dans l'ordre où ils se trouvent dans le manuscrit, mais que j'en donnerai à la fin une récapitulation chronologique et comparative, avec les explications que nécessite leur publication.

A. M.

I

(F° 29, r°. — Ann. 1130)

Ch. 68) ITEM CONVENIENTIA INTER PRÆDICTOS

Aus tu Guillelm de Montpesler, fil d'Ermessent, si Bernarts, coms de Melgor, filz de Maria, aquels tres diners que t'a donaz a feu en la moneda de Melgor, pos serant monedat a Melgor o deforas ab la voluntat del comte, siant denier, siant mezallas, te tollia o t'en tollia, el o om o femena per son consel o per son gien o per sa art, si enfra XL dias pos tu l'en comonrias o comonre l'en farias zo que tolt t'auria, el o om o

femena per son consel o per son gien o per sa art, non t'avia emendat senes engan. Eu enfra *octo* dias pos tu m'en comonrias o comonre m'en farias, e d'aquel comoniment eu no'm vedaria, a Montpesler venria en ton poder, si aiz non avia; e aquel aiz non fos per aizo ni contra aizo, e l'aiz trapasat venrai a Montpesler e d'aqui non iserai per negun gin ni per nulla art, senes ton consel, entro qu'a co que tolt t'auria le coms sobrediz o om o femna per son consel o per son gien te fos emendat ses lo teu engan. E sobre tot aizo, si'l coms o altre om o femna la moneda de Melgor de la lei o del pes que faita deu esser, si con es escrit en la carta del sacramental del comte, amermava, ad aquel ajudaire ni conssellaire non serai; ni a ti ni a tos erez, qui sennor seran de Montpesler, nozeire d'aquels non serai. Sobr'aizo de la bailia quel comte t'a laissada del castel de Melgor et de son *terminio* et de Montferan, si tornaz era al comte o a son ere, nuls om o nulla femna te tollia o t'en tollia ad aquel ajudaire *nec consiliator ero, nec tui nec heredibus tuis inde nocuero.* Aisi con en aquesta carta es escrit, aisi o tenrai et o atendrai, meu escient, per aquestz sanz. *Juraverunt in ecclesia sancti Jacobi, Ugo* de Obillos, *Petrus Siguerius de Melgorio, Raimundus* de Fraires, *Petrus Gaucelmus, Armandus, Poncius Aicardus, Bremundus* de Obillos, *Bertrandus de Neptis. — Testes sunt Guilelmus de Fabricis, Poncius suus frater, Ugo de Castro Novo, G. de Jonchus, Raimundus Rostagni, Gaucelmus de Clareto, G.* de Villanova, *Bernardus Rotberti, Raimundus* de Haura, *Berengarius filius Berengarii Lamberti, Amelius de Podio, Archimbaldus, Guillelmus Girardi, Petrus Angelus.—Juraverunt in ecclesia sancti Romani, Poncius de Montelauro, Raimundus frater suus, Petrus de Surigariis. Bertrandus de Boissariis, Petrus Maltos, Raimundus Miro, Guillelmus Rigaldi, Petrus Girbeti, Petrus Gibelinus, Poncius Rigaldi, Guillelmus Bremundus, Petrus Rostagni* de Ozorio, *G. Boschius, Bertrandus Jordani, Petrus Aloardi, Raimundus Gaucelmus, Guillelmus* de Arsaz.— *De his testes sunt isti, Guillelmus de Fabricis, Poncius de Fabricis, Ugo de Castro Novo, Raimundus Rostagni, Bernardus Ebrardi, Bernardus Rotberti, Guillelmus Troncus,*

Berengarius filius Berengarii Lamberti, Amelius de Podio, Bernardus de Ahuria, *Petrus Deodatus de Sancto Egidio, Poncius* d'Arles, *Petrus Ginnactiantii, Archimbaldus, Guillelmus* de Villanova, *Petrus Angelus.—Juraverunt Guillelmus Miro, Raimundus* de Maroiol, *Guillelmus Seguinus, Bernardus de Sancto Juliano, Guillelmus Jordani* de Ozorio. — *In domo Rainaldi* de Vienna, *juraverunt Bertrandus Oto, Ugo* de Boisseiras, *G. Tallandus, G. Bertrandus, G. d'Ossor. In videntia Berengarii Lamberti, Bunonis* de Tolosa, *Guillelmi* de Villanova, *Poncii* de Rocha furcata.

Cette convention, portant que le comte de Melgueil Bernard IV promet à Guillem VI, seigneur de Montpellier, de garder le bail à fief qu'il lui a fait de trois deniers sur chaque vingt sols de monnaie qui seraient frappés à Melgueil, est d'avril 1130.— Cette date est indiquée par l'accord (ch. 66) qu'ils eurent entre eux et un serment de Guillem VI (ch. 67), qui se trouvent immédiatement avant dans le manuscrit. — V., pour toute cette affaire, le *Mémoire sur les anciennes monnaies seigneuriales de Melgueil et de Montpellier*, par M. A. Germain, *Public. de la Soc. arch.*, III p. 135.

II

(F° 35, v°. — Ann. 1174.)

Ch. 80) SACRAMENTUM A RAIMUNDO COMITE THOLOSANO PRÆSTITUM GUILLELMO DOMINO MONTISPESSULANI

Ego Raimundus, Dei gratia dux Narbone, comes Tolose, marchio Provincie, filz de Faidida, jur a te, G. sener de Monpesler, filz de Mathelz, ta vida e ta membra, e que d'aquesta hora enant, eu non t'enguanarai de ta honor ni de ton aver, ni de tons homes, meu escient. E si nescis o fazia, lai on tu G. sener de Monpesler per te o per ton fizel messatgue m'en comonrias per sagramen, enfra quaranta dias, eu to emendaria sens engan, per aquest sanz. Et oltr'aizo met en n'aquest meseis sagramen, qu'eu no't penrai ni penre no't farai. Essi neguns hom te prendia ab aquel compania ni societat

non auria, ni amistat, si per te arrecobrar non o avia. *Hoc fuit factum anno Dominice incarnationis M° C° LXXIII° mense decembris in villa de Medullo. In presentia Poncii archiepiscopi Narbone, Johanis episcopi Magalone, Raimundi Guillemi abbatis Ananie, Bernardi* de Andusia, *Bermundi de Uzetico, Raimundi Gaucelmi, Guillelmi de Sabrano, Raimundi* Rascaz, *Bermundi* de Someire, *Guidonis* Guerregat, *Guillelmi* d'Arsaz, *Ermengavi de Melgorio, Petri* de Bernis, *Guillelmi Rainaldi, Raimundi* de Caslar, *Magistri Radulfi, Ermengavi de Piniano, Raimundi Guillelmi fratris sui, Agulloni de Castro Novo, Porcello* de Arlede, *Guillelmi Raimundi Gantelmi, Guillelmi* de Albaterra, *Guillelmi Letirici, Guillelmi Adalguerii, Guillelmi Petri, Guillelmi Olrici, Guiraldi Atbrandi, Petri* de Casa, *Magistri Guidonis, Stephani de Conchis, Poncii de Berengarii Lamberti, Johansi Bertulfi, Guillelmi de Cerverio, Petri* de Alegre *et multorum aliorum et Silvestri qui hec scripsit.*

Pour ce serment, prêté par Raymond V, comte de Toulouse, à Guillem VIII, de Montpellier, et l'accord de Mezoul, qui en fut la cause, voy. d'Aigrefeuille, *Hist. de la ville de Montp.*, I, pag. 41.

III

(F° 36, r°. — Ann. 1068?)

Ch. 82). SACRAMENTUM FACTUM A RAIMUNDO COMITE MELGORIENSI GUILLELMO DOMINO MONTISPESSULANI SUPER MELGORIO ET DE IPSIUS FIDELITATE

De ista hora in antea, ego Raimundus filius Bera non dezebrai *Guilelmum filium Ermengardis de ipso castello quod vocavit Melgorium,* nolli tolrai ni l'en tolrai nilli vedarai de *illas* fortezas *quæ ibi hodie sunt et in antea erunt, neque homo neque fœmina per meum ingenium nec per meam artem neque per meum consi-*

lium, et si hoc erat aut fœmina que't te *tolisset aut* t'en *tolisset cum illo societatem nec finem non habuero ad dampnum de Guillelmo superscripto*. Et ajudarai a *Guillelmum superscriptum usque quod habuisset illum recuperatum et cum illo et sine illo*. Et ajudar l'en ai *per fidem et sine ingano et sine sua deceptione. Ego Raimundus ad te Guilelmum superscriptum sicut superscriptum et totum tenebo per fidem et sine ingano, me sciente, salva fidelitate de Raimundo, comite d'Espeluca*.

Ce serment, prêté par Raymond, fils de Bera, comte de Melgueil, à Guillem V, doit avoir été fait entre les années 1068 et 1079, dates de l'avènement de ce dernier et de la mort du comte.

IV

(F° 36, r°. — Ann. 1125?)

Ch. 83) JUSJURANDUM FACTUM A BERNARDO COMITE SUPER FIDELITATE GUILLELMO DOMINO MONTISPESSULANI

Eu Bernard, coms de Melgor, filz de Maria, jur a te, Guillelm de Montpestler, fil d'Ermessenz, ta vida et ta membra, e que d'aquesta hora enant, eu non t'enganarai de ta honor ni de ton aver, meu escient. Et si nescies o fazia, lai on tu, Guillelm de Montpestler, per te o per ton fizel messatgue m'en comonrias per sagrament, enfra XL dias eu to emendarai senes engan per aquestz sanz. *Testes sunt isti, Bernardus* de Anduzia, *Guillelmus de Omelacio, Gaucelmus de Clareto, Guillelmus de Fabricis, Berengarius* Aeiraz, *Rostagnus* d'Arsaz, *Bernardus de Pinnano, Berengarius* de Salve.

Serment de Bernard III, comte de Melgueil, à Guillem VI, qui doit être placé à la fin de leurs démêlés, en 1125. (V. d'Aigrefeuille, *Hist. de la ville de Montp.*, I, pag. XXXIII et 20.)

V

(F° 63, v° — Ann. 1113.)

Ch. 119) De lite proposita inter dominum Guillelmum Montispessulani et Bernardum Guillelmum

Guilelms de Monpestler se clama d'en Bernart Guilelm d'aiso : qu'enz Guilelms de Monpestler s'en clamava d'en Bernart Guilelm e demandet l'en fermansa. E'n Bernars Guilelms no'l volc dar fermansa entro ab lo degan de Posqueiras et ab n' Esteve de Cervian ac assegut cum deseiseria de sun poder, et il lo agro covengut. Et per aizo clamas sen en Guilelms de Monpestler, quar ab aital gen li det la fermanso. Et en de sobre clamas sen en Guilelms de Monpestler quar en Bernars Guilelms se fez donar sun feu ab carta, que adoncs cavallers en esta terra non donera son feu ad altre ab carta. E sobr'aisso clamas en Guilelms de Monpestler, qu'en Bernaz Guilelms se fez donar ab carta sa onor dominia d'en Guilelm de Monpestler, que non era del feu d'en Bernart Guilelm sobr'esso qu'enz Bernarz Guilelms fu al guadi qu'enz Bernarz Guilelms sos paire d'en Guilelm de Monpestler donet adoncs e'l malavei de que fo mors. El qual guazi diss en Bernarz Guilelms sos paire de Guilelm de Monpestler que don que fezes aquest sos fils Guilelms de Monpestler, ans que agues trent-ans, non fos estabils, e so auzi ens Bernars Guilelms. E quar en Bernarz Guilelms receup don de son feu ab carta, que anc mais fait non fora en aquesta terra, e quar receup don de cella onor que de sun feu non era ab aquests engiens. E quar el o clamava per son feu, e non o era : e quel sabra'l gazi que sos paire donera : enz Guilelms de Monpesler quan fo fauz lo dons anquara trent-anz non aura. Clama enz Guilelms de Monpestler tot lo plaz. E met l'en rancura et en vet et en contradich e per aiso anquara quar l'enganet ab sos amics. — E clamas enz Guilelms de Monpestler d'en Bernart Guilelm de

las junchadas del sestairalague de la vila de Monpestler, que el e sei ome las prendon maiors que non devon. E manda'l e veda'l ens Guilelms de Monpestler que mais de si enant non las prenda ni prenre non las fassa maiors que non deu. E so fa, met li tot lo sestairalatgue en forfaz. E clamas enz Guilelms de Monpestler, quar en Bernarz Guilelms las justizias pren dels forsaz que l'om ad el forsa en la vila de Monpestler sans los seus bailes. E clama s'ens Guillelms de Monpestler dai bon feu cum enz Bernars Guillems ten de lui, quar ben no'l li serve.

Ce débat entre Guillem VI, fils d'Ermessende, et le vicaire Bernard Guillem, dont cette pièce et la suivante fournissent les points contradictoires, fut l'un des signes avant-coureurs de la révolte de 1171, suscitée principalement par ce dernier et ses enfants. (V. d'Aigrefeuille, *Hist.*, I, pag. 25 et sq.) La date 1113 est indiquée par la charte que nous publions ci-après.

VI

(F° 63, v°. — Ann. 1113.)

Ch. 120) ITEM QUERIMONIA BERNARDI GUILLELMI ET DOMINI GUILLELMI MONTISPESSULANI.

Enz Bernaz Guilelms clamas d'en Guilelm de Montpesler : dels plaz que non son tengut en sa cort, e de'ls lairuns quar el no'ls ten, e dels plaz quar el no'ls pot baissar ni levar. — E'n Guilelms de Monpesler respon l'en enaissi : — Dels plaz de Monpestler quar non son plagigat en la cort d'en Bernart Guilelm, non lo deu demandar, que non es sos feus ni non o a en sa carta. Et rancuras son ens Guilelms de Monpestler, qu'entre forun tengut li plaz en la cort d'en Bernart Guilelm li sei ome l'emblerun lus plaz et foron proat. E quar enz Guilelms de Monpestler non gec tener los lairuns en la cort d'en Bernart Guilelm, fa o per zo qu'entre li lairun estaun

la, li ome d'en Bernart Guilelm los alargueron tals ni ac, e tals ni ag s'en annerun per lur mala garda; per que enz Guilelms de Monpestler en perdet sas justizias, et an faz gran messiun en condersser et en conduz. E sei ome d'en Bernart Guilelm aun alargatz lairuns de sas dominias carcers d'en Guilelm de Monpestler, e clamas s'en. E si en Bernarz Guilelms li rederzia tot lo mal e'l daun e l'ancta qu'avengut l'en n'es, abs so qu'a far n'auria si no's vol, giquir ha tener los lairons. E quar ens Guilelms de Monpestler no'l laissa lus platz batsar ni alsar, fa o per so que non es feus d'en Bernart Guilelm. E'nz Guilelms de Monpestler vol tener lo sennoriu a sos obs. Totas aquestas rancuras sobrescriptas et aquestz raspostz sobrescriz, Guilelms de Monpestler en vezensa et en auzensa d'en Bessun et d'en Peiron Repessiun e d'en Peirun Guilelm, mandet a me Peirun Jaufre, archidiague de Magalona, que eu las fezes e'ls fezes a'n Bernart Guilelm el seu loc e per el, et eu testimoni o qu'aissi es vers qu'el m'en mandet. *Quando Petrus Gaufridus, archidiaconus Magalonensis, istas rancuras et ista* responsa *superscripta retulit Bernardo Guilelmo ex parte Guilhelmi Montispessulani, aderat ibi Guilelmus Aimoinus, filius Bernardi Guillelmi. Et Faiditus. Et aderant ibi presentes Petrus* Repeciuns *et Petrus Guilelmus, qui hoc idem confirmaverunt et testificati sunt. Fuit autem hec relatio facta XIII kal. decembris, anno Dominice incarnationis MCXIII, in vidientia et audientia Guillelmi* de Lemozin, *Disderii, Raimundi Gaucelmi, Bernardi de Sancto Nazario, Guillelmi Ebrardi, Petri Raimundi, clericorum, Poncii* de Monlaur, *Petri Guilelmi Ebrardi et Bernardi filii sui, Olivarii de Castello, Bernardi Izarni, Bernardi Berengarii, Poncii Berengarii, militum, Berengarii Lamberti, Guilelmi de* Ozorio, *Raimundi Lamberti et Guilelmi filii sui, Petri Guiraldi* de la Palada, *Petri Guiraldi de Sancto Georgio et Guilelmi filii sui, Petri Guilelmi* de la Peira, *Petris Guiraldi de Sancto Gervasio et Gitberti filii sui, Bernardi* Daura, *Adalguerii de Campo novo, Bruni* de Tolosa, *Guilelmi Fuitberti, Amelii filii Guitberti, Guerrerii, Petri* Godescalc, *Raimundi* Porcel, *Poncii* Darlen, *Guiraldi* de

la Pallada, *Guilelmi Guirardi, Poncii Ugonis, Petri* Raenfre, *Guilelmi Leterici, Guiraldi* de Menaz, *Petri Albarici, Petri* Samuel, *Bernardi* Bel, *Guilelmi* Seneucher, *Dalmacii* de Curia, *Bertrandi* Donzella, *Guilelmi* de Carcassona, *Bernardi* Mandamenta, *Unaldi.*

VII

(F° 65, v°. — Ann. 1124)

Ch. 124.) SACRAMENTUM FIDELITATIS PROMISSUM GUILELMO DOMINO MONTISPESSULANI A BERENGARIO AIRRA ET RAIMUNDO

Hoc est placitum, quod fuit factum inter Guilelmum de Montepessulano et Berengarium Airra : Berenguers Airra fo sos hom d'en Guilelm de Monpestler. E juret li aitori ab el e sans el, per fe e sans engan, d'en Guilelm de Monpeslier de la guerra del comte de Melgur, entro finida sia. E si d'en Guilelm de Monpestler menesfallia, que Berenguers Airra ajut per fe e sans engan ad aquel sun fraire d'en Guilelm de Monpestler, que senner seria de Monpestler seguentre lui, entro la guerra finida sia. Et aquel sia'l sener et amics en lug d'en Guilelm de Monpesler. E per aisso en Guilelm de Monpestler mes en poder d'en Berenguer Airra, tot aquo qu'enz Guilelms de Monpestler avia pres e tenia de sos enemics en Londras. Per aital convenensa qu'enz Berenguer Airra aquo'l reda tot a sa voluntat afar, qu'ora qu'enz Guilelms de Monpestler l'en somonga per se o per son messatgue. E Berenguers Airra a covengut a'n Guilelm de Monpestler, que'l recobre'l castel de la Rocheta, qu'ora recobrar lo poira, e la on recobrat l'auria, a n'Aralms la comtessa'l redra ; el li jur, e la comtessa reda-lli a feu. E si enanz qu'enz Berenguers Airra recobre lo castel de la Rocheta, ens Guilelms de Monpestler lo podia penre per forsa o per aver, qu'ens Guilelms

de Monpestler en fassa sa voluntat. E si d'en Guilelm de Monpestler menesfalia, Berenguers Airra atenda e fassa totas aquestas cissas covenensas ad aquel sun fraire d'en Guilelm de Monpestler, que auria Monpestler seguentre lui. Et aquest plaz et per aquestas covenensas sobrescritas, ens Guilelms de Monpestler donet a'n Berenguer Airra M. D. sols. e deu l'esser bons senner e bons amics. *Similiter* per eissa covenensa Raimuns Airra fez a'n Guilelm de Monpestler l'omenesc e'l sagrament, qu'el deu per fe e sans engan far l'aitori ab el e sans el, e tener totas aquestas covenensas sobrescritas, a'n Guilelm de Monpesler, e ad aquel son fraire que auria Monpesler seguentre lui. E del castel de la Rocheta fassa o eisament con sobrescriz es. E per aisso ens Guilelms de Monpestler donet a'n Raimun Airra L sols. e deu l'esser bons senner e' bons amics. *Feria III videlicet die Martis ante caput jejuniorum. Anno Dominice Incarnationis M° C° XX° IIII°. Berengarius* Airra *et Raimundus* Airra *fecerunt Guilelmo Montispessulani domino hoc hominium et sacramentum, in ecclesia Sancti Firmini, et fecerunt et laudaverunt ei convenientias istas cum carta hac. In presentia Bernardi* de Andusia, *Raimundi de Duabus Virginibus, Petri Bernardi* de Claret, *Bernardi Guilelmi vicarii, Petri* de Vedenobre, *Guilelmi de Giranco, Guilelmi* de Valmala, *Petri* Malcanet, *Petri Guilelmi, Ebrardi, Poncii de Puzabii, Armanni, Bernardi Frotardi, Bernardi* Izarn, *Poncii Berenguerii, Olivarii, Raimundi* de Montoliu, *Bernardi Ebrardi, Berardi de Lundras, Faiditi, Berengarii Lamberti, Petri Giraldi* de Paleata, *Augerii* de Neirins et *Girberti qui scripsit hec.*

Ce traité, par lequel Guillem VI acheta les services de Berenger Airra, s'explique par le fait de la guerre qui existait alors entre lui et Bernard III, de Melgueil. (V. d'Aigrefeuille, *Hist.*, I, pag. 20.)

VIII

(F^{os} 66 et 67 — Ann. 1156?)

Ch. 129) ACAPTACIO PECIE TERRE QUAM ACAPTAVIT BERNARDUS GUILELMUS AD OPUS DOMINI GUILELMI MONTISPESSULANI DE GUIRAUDO DE LEMOSINO.

Hoc est carta de una pecia de terra *quam acaptavit Bernardus Guilelmus ad opus de domino suo Guillelmo de Montepessulano ad totas suas voluntates facere* de Girald de Lemozin, *et de suis infantibus* per IIII M. libr. *et dimidia* de deners *sine inganno. Et istam terram solebat ipsemet* Giralz *tenire* et est *ista terra* juxta la via de Prunet, *infra* l'ort de Gaucelm Barenger et de Girald de Limozin : et si apels ja *exiat* que Giralz et *sui infantes* l'en *delibrassent sine inganno* et per l'altre terre que remanet donant tal cens qual *solebat dare* Giralt de Limozin, et *istam terram superscriptam* que Giralz de Lemozin, et *sui infantes vendederunt solserent et donarent ipse* sobra script *in manu de* Guilelm de Monpestler *sine inganno. Et de hoc sunt testimonii Raimundus* Oldebert *et Petrus* Ugo.

Cet acte d'acquisition vient immédiatement, dans le manuscrit, après le contrat de mariage de Guilhem VI, en 1156. et se trouve parmi des documents de même sorte qui précèdent ou suivent de fort près cette date, et se rapportent tous à cet événement.

IX

(F° 68, v° — Ann. 1141?)

Ch. 141) JUSJURANDUM GUILELMO DOMINO MONTISPESSULANI PRÆSTITUM FILIO ERMESSENDIS AB HOMINIBUS SUIS

Aus tu hom Guillelm de Monpestler, fils d'Ermessens, eu d'aquesta ora adenant a te, ni a ton fil Guillem, maior fil de

Sybilia, post ta mort, ni si el era mortz ab anz que tu, ad aquel ton enfant a cui tu Monpestleir laisarias : no'us tolrai vostra vida ni vostra membra que a vostres cors juncta son, ni vos prendrai per preison, ni hom ni femena ab mon art, ni ab mon gen, ni ab mon consel, ni no'us tolrai la vila de Monpestler ni la honor qu'a Monpestler perten, ni l'altra vostra onor, on que l'aiatz, no la'us tolrai, ni'us en tolrai ni om ni femena, ab mon art, ni ab mon gen, ni ab mon consel. E si hom era ni femena que la'us tolges, ni'us en tolgues, dretz aitoris vos en serai per fe e sans engan contra totz homes. Enaisi con en esta carta escriz es e clergues legir i'o pot, sas vostr' engan, aisi vos o tenrai e vos o atendrai a la toa conoisenza de te Guillelm de Monpestler fil d'Ermessens tot sas engan, meun'escient, per Deu e per aquestz sans quatre evangelis.

Il faut rapporter cet acte, non à l'avènement de Guillem VI (1121), car il n'était pas encore marié à cette époque, mais à la soumission des habitants de Montpellier après la révolte de 1141.

X

(F° 71, 2° — Ann. 1149?)

Ch. 156) JUSJURANDUM GUILLELMO DOMINO MONTISPESSULANI FILIO SYBILIE PRÆSTITUM AB HOMINIBUS SUIS

Aus tu hom Guillelm de Monpestler, fil de Sybilia, eu d'aquesta hora adenant, no't tolrai ta vida ni ta membra, que a ton cors junch son, ni't prendrai per preison, eu ni hom ni femena, ab ma art ni ab mon engen, ni ab mon consel, ni't tolrai la vila de Monpesleir, ni la honor qu'a Monpestleir perten, ni'l altra ta honor, on que'l agas : non la't tolrai ni t'en tolrai, eu ni hom ni femena, ab ma art, ni ab mon engen, ni ab mon consel. Et drez aitoris te serai per fe e sens engan

contra toz homens. En aissi con en esta carta escrich es, e clergues i'o pot legir, sens ton engan, aissi t'o tenrai e t'o atendrai a la toa conoissensa de te Guillelm de Monpestleir, fil de Sibilia, sens engan meu escient, per Deu et per aquestz sanz quatre evangelis.

L'avènement de Guillem VII, en 1149, fut la cause naturelle de cette prestation de serment faite par ses vassaux.

XI

(F° 75, r°. — Ann. 1172?)

Ch 176) SACRAMENTUM GUILLELMO DOMINO MONTISPESSULANI... PRESTITUM AB HOMINIBUS SUIS

Eu hom jur a te, Guillem, sennor de Monpeslier... que-z ieu d'aquesta hora enan, no't tolrai ta vida, ni to membre, ni tos membres que a ton cors jonz son, ni' no't penrai per preizon, ni hom ni femena, ni homes ni femenas, ab mon art ni ab mon engiegn ni ab mon cosseill. Ni no't tolrai Monpeslier, ni'l Castel de la Palu, ni'l castel de Monferrier, ni Castelnou, ni tos castelz, ni tas vilas, ni ren qu'a-z aquellas pertenga, ni ta terra que ara as, ni ad enan conquerras ni auras. Ni la't tolrai, ni t'en tolrai, ni hom ni femena, ni homes ni femenas, ab mon art ni ab mon engien ni ab mon cosseill. E que la't tolia, ni t'en tolia, eu to aondarai a demandar a ben et a fe leialmenz. E tot aizo aici com sobredich es : eu hom t'o jur e t'o atendrai a bona fe ses gien e ses engan, tan quant en ton poder estarai, si Deus m'ajut et aquest sangte evangeli.

Prestation de serment des vassaux de Guillem VIII à son avènement, tout comme nous avons vu ci-dessus de ceux de Guillem VII et Guillem VI. — Les mots qui manquent dans le titre, et à la première ligne, ont été biffés; les ratures ont été constatées et signées par le juge mage Trinquère, en 1617.

XII

(F° 85, r°. — Ann. 1201.)

Ch. 209.) SACRAMENTUM FIDELITATIS QUOD FECIT ARNALDUS MASCARONUS MATHILDI ET PETRONILLEFILIABUS NATIS ET NASCITURIS BERNARDI COMITIS CONVENARUM ET MARIE COMITISSE UXORIS SUE, SUPER CASTRO DE MUREL ET CERTIS HONORIBUS AD EAS SPECTANTIBUS.

Eu hom, per nom Arnalt Mascaron, per mandamen de te Bernart, comte de Comenge, jur a Mathelz et a Peironella, fillas de te Bernart comte de Comenge et de la comtessa Maria, filla d'en Guillelm, sennor de Monpeslier, que seguentre'ls dias de te Bernard comte sobredig, fizels om lur sia, e lur vida e lur membra lur gar e lur salve a mon poder, sens gien e sens engan. Et Murel e tot lo pertenemen e tota la sennoria de Murel e tota la terra e tota la honor sion castels, sion vilas, sion terras, sion honors de saves,—e tota la terra e tota la honor sion castels, sion vilas, sion homes, femenas, sion sennorias que tu Bernart, coms de Comenge, as en l'avesquat de Tolzan, que ara i'as ni aver i deus ni adenant i' auras. Et d'aizo serai fizels ajudaire ad ellas o a mais fillas, si mais ni avia de te sobredig comte e de la sobredicha comtessa, salva la heretat e'l esposalici que la sobredicha comtessa a el castel de Murel. Tot aisi con es sobrescrig, sens gien e sens engan, o atendrai per bona fe per aquestz sanz evangelis. Pero asaber es que si fil i'avia del sobredig comte e de la sobredicha comtessa, o fils ad aquel o ad aquels, faria sagrament e fezeltat per bona fe e sens engan et ad els o tenria et a lur heres. Pero si menesfalia d'els sens lials heres, tenria o ad aquestas et a lur heres.

En 1201, Bernard IV, comte de Comminges, ordonna aux vassaux qu'il avait soumis à sa femme, Marie de Montpellier, par contrat de mariage, de lui rendre hommage. La charte 208, qui précède et qui est un serment analogue, indique cette date.

XIII

(F° 119. — Ann. 1168.)

Ch. 313) SACRAMENTUM FIDELITATIS PROMISSUM GUILLELMO DOMINO MONTISPESSULANI FILIO SIBILIE A PETRO DE CENTRAIRANICIS SUPER VILLA DE CENTRAIRANICIS.

Eu, Peire de Centrairanegues, filz de Guillelma, jur a te Guillelm, sennor de Montpestler, fil de Sibilia, villa de Centrairagues e las forsas que d'ara i sun o adenant i seran que non la't tolrai ni t'en tolrai, ni las forsas no't tolrai ni t'en tolrai, ni om ni femena ab mon art ni ab mon engen. Et si om ni femena la vila ni las forzas te tolia ni t'en tolia, ab aquel ni ab aquella fin ni societat non auria, si non o avia per la vila o per las forzas acobrar : e can cobrada o cobradas las auria, en ton poder las tornaria : e per cantas vegadas m'en comonrias, las forzas que d'ara i sun ni adenant i seraun te rendrai et en ton poder tornarai, sens frau e sens engen, a te o a ton mesatgue. Aisi con en esta carta escrig es ni om ben legir ni entendre o pot, o tenrai et o atendrai, se Deus m'ajut et aquez sans Deus evangelis. Et encara eu, Peire de Centrairanegues, jur a te, Guillelm, sennor de Monpestler, — ta vida, ta membra et ta honor, — que non t'aucisa, ni tos membres ni ta honor no't tola, ni om ni femena ab mon art ni ab mon engen ni ab mon consel, e si hom ni femena o fazia, si dels aitoris t'en seria contra tots homes e contra totas femenas. Et aisi con escrit es o tenrai et o atendrai, se Deus m'ajut et aquez sanz evangelis. *Hujus rei testes sunt, Raimundus Gaucelmi, Bernardus Guillelmus archidiaconus Biterensis, Guido frater ejus, Petrus de Monteferrario, Guillelmus de Texeriis, Guillelmus Letericus, Agullonus de Castro novo, Maurinus, Raimundus de Narbona, Paulus, Guillelmus Olrici, Petrus* de La-

casa, *et* Fulco, *scriptor Guillelmi domini Montispessulani, qui hec scripsit.*

Cet acte est, non de 1150, comme le pensait Camboulin, mais de 1168, ainsi qu'il résulte d'une donation qui vient immédiatement après dans le ms. (ch. 120), et qui, concernant le même fait, a été aussi contre-signée par les mêmes témoins.

Cette charte est l'une des trois que notre regretté ami avait publiées dans le *Jahrb ich.* — Sa version est fort loin de l'original, ainsi qu'on pourra en juger par les différences que je vais marquer ici: — ligne 1re, *En* pour *Eu, fils* p. *filz, Guittina* p. *Guillelma;* — l. 2, *senor* p. *sennor;* — l. 3: *Centrairanigues* p. *Centrairagues,* forme particulière assez commune du nom de lieu *Centraraneques;* — l. 4: *not l'as tolrai* p. *non la't tolrai* (le reste, c'est-à-dire deux lignes, jusqu'à *et si om,* a été omis); — l. 5, *hom* p. *om;* — l. 6, *vila* p. *villa, tolra* p. *tolia* avec l'omission de *ni las forzas* et de *ni t'en tolia;* — l. 7, *aquela* p. *aquella, vila* p. *vila;* — l. 8, *co cobrada o* ont été omis; — l. 11, *e* p. *et;* — l. 12, *mesatge* p. *mesatgue, com* p. *con. om* p. *h m;* — l. 13, omission: *Et o atendrai, y* p. *et;* — l. 14, *aquez* p. *aquest.* Omission: *Deus.* Le reste, jusqu'à la fin du texte roman, soit huit lignes, a été également omis.

XIV

(F° 121, v°. — Ann. 1111)

Ch. 317). SACRAMENTUM FIDELITATIS SUPER CASTELLO DE MONTFERRARIO, QUOD FECIT BREMUNDUS FILIUS GARSENDIS GUILLELMO DOMINO MONTISPESSULANI FILIO ERMENIARDIS.

Eu, Bremons, filz de Garsent, et eu Guillelms, filz d'aquest Bremon e de Guideneld, a te Guillelm, fil d'Ermeniarz: d'aquesta hora adenant, del castel de Monferrer, de las forsas que ara i son ni adenant fachas i serau, no't decebrem, n'il te tolrem ni t'en tolrem n'il te vedarem, nos ni om ni femena ab nostra art ni ab nostre engien, ni ab nostre consentiment, nostre escient. Et si hom era ni femena que'l ti tolgues ne t'en tolgues, nos ab aquel ni ab aquella fin ni societat non aurem,

si per lo castel arecobrar non o aviam ; e'l a on recobrat l'auriam, en ton poder lo tornariam, sens locre e sens deception. E de-z-aquella hora adenant, eneis sacrament testariam. Et aquest castel no't vedarem, per quantas ves tu nos en somonras, per te ne per ton mesatgue, e del somos noz en vedarem. Aissi con en esta carta escrit es e clergues legir i'o pot, aissi to tendrem e to atendrem, nostre escient, per est sainz. *Hoc sacramentum cum hac carta fuit factum in presentia Raimundi de Ginaco, et Poncii de Montelauro, et Guillelmi Rostagni de Centrairanicis, et Petri Gaucelmi de Monte Arbezone, et Petri Guillelmi Ebrardi, et Guillelmi de Operatorio, et Raimundi Porcelli. Regnante Lodoyco rege. Anno ab incarnatione M° C° XI°.*

Bermond et son fils Guilhem faisaient partie des coseigneurs du château de Montferrier, *pares de castello de Monteferrario* (ch. 324), fort nombreux, ainsi qu'il résulte des chartes 318-337, qui viennent après ce serment. — Leurs noms sont indiqués par les documents qui suivent.

C'est encore l'une des chartes copiées (f° 121 et non 171) par Cambouliù pour le *Jahrbuch*. Cette publication offre aussi de nombreuses différences avec l'original : ligne 1re, *fils* pour *filz* ; — l. 2. *E de Guideneld* a été omis, *fils* p. *fil* ; — l. 4, *seran* p. *serau* ; *nil te tolrem* a été omis ; — l. 6, *nostra* p. *nostre* ; — l. 7, *nostre escient* a été omis ; — *e* p. *et*, *o* p. *ni* ; — l. 8, *aquela* p. *aquella*, *ne* p. *ni*, *aurai* p. *aurem*. — Le reste du texte roman, c'est-à-dire sept lignes, a été entièrement omis.

XV

(F° 121, v° — Ann. 1111)

Ch. 318) ITEM SACRAMENTUM FIDELITATIS SUPER CASTRO DE MONTEFERRARIO QUOD FECIT GUILLELMUS FILIUS ALDIARDIS GUILLELMO DOMINO MONTISPESSULANI FILIO ERMENIARDIS.

Eu, Guillelms, fils d'Aldiart, et ieu Raimuns, fils d'aquesta Aldiart, a te Guillelm, fil d'Ermeniarz, d'aquesta hora adenant de castel de Montferrer, de las forsas c'ara i son, ni adenant

faitas hi seraut, no't decebrem, ni'l te tolrem, ne t'en tolrem, ni'l te vedarem, nos ni hom ni femena ab nostra art, ni ab nostre engien ni ab nostre consentiment, nostre escient. Et si hom era ni femena que'l te tolgues, ni t'en tolgues, nos ab aquel ni ab aquella, fin ni societat non aurem, si per lo castel arecobrar non o aviam. E la on recobrat l'auriam, en to poder lo tornariam, sens locre e sens deception. E de-z aquela hora adenant, eneis sacrament testariam. Et aquest castel no't vedarem per quantas ves tu nos en somonras per te ni per ton mesatgue, e del somos noz en vedarem. Aissi con en esta carta escrit es e clergues legir hi o pot, aissi to tenrem e to atendrem, nostre escient, per est sainz. *Hoc sacramentum cum hac carta fuit factum in presentia Poncii de Montelauro, et Poncii Raimundi* de Murles, *et Ugonis Castri novi, et Raimundi Rostagni de Centrairanicis, et Petri Guillelmi Ebrardi, et Armandi* d'Omelaz, *et Guillelmi Poncii Aimoini. Regnante Lodoyco rege. Anno ab Incarnatione Domini M° C° XI°.*

La filiation de ces petits seigneurs est fort obscure. La charte 328 donne un serment d'un Raymond, fils de Peironela ; mais on ne sait s'il était fils de ce Guilhem dont il est question ici, ou du Peire qui suit.

XVI

(F° 121, v° — Ann. 1111)

Ch. 319) ITEM SUPER EODEM SACRAMENTUM FIDELITATIS QUOD FECIT PETRUS FILIUS BRUNISENDIS GUILLELMO DOMINO MONTISPESSULANI FILIO ERMENIARDIS.

Eu, Peire, fils de Brunisens, et eu Raimons, filz d'aquesta Brunissens, a te Guillelm, fill d'Ermeniart, d'aquesta hora adenant: del castel de Monferrer, de la forsas que ara hi son ni adenant faitas hi serau, no't decebrem, ni'l te tolrem, ne t'en tolrem, ni'l te vedarem, nos ni hom ni femena ab nostra

art ni ab nostre engien, ni ab nostre consentiment, nostre escient. E si hom era ni femena quel ti tolgues ne t'en tolgues, nos ab aquel ni ab aquella fin ni societat non aurem, si per lo castel arecobrar non o aviam. Ela on recobrat l'auriam, en ton poder lo tornariam, sens locre e sens deception. E de-z-aquela hora adenant eneis sacrament testariam. Et aquest castel no't vedarem per quantas ves tu nos en somonras per te ne per to messatgue, e del somos nos envedarem. En aissi con en esta carta escrit es, e clergues legir hi o pot, aissi to tenrem e to atendrem, nostre escient, per est sainz. *Hoc sacramentum cum hac carta fuit factum in presentia Poncii de Montelauro, et Poncii Raimundi* de Murles, *et Ugonis Castri novi, et Raimundi Rostagni de Centrairanicis, et Petri Guillelmi Ebrardi, et Armandi* d'Omelas, *et Guillelmi Poncii Aimoini. Regnante Lodoyco rege. Anno ab incarnatione Domini M° C° XI°.*

DOCUMENTS SUR LA LANGUE CATALANE

DES ANCIENS COMTÉS DE ROUSSILLON ET DE CERDAGNE

(*Suite*)

XIII

LEUDES DE PUIGCERDA ET DE LA VALL DE QUEROL (1288).

La première capitale de la Cerdagne fut *Livia,* remplacée, dès le XI^e^ siècle, à ce qu'il semble, par le lieu d'Hix (aujourd'hui Bourg-Madame), situé un peu plus à l'ouest, et dans lequel les documents signalent l'existence du marché de la Cerdagne depuis l'an 950 environ jusqu'à l'époque de la fondation de Puigcerda. Cette dernière ville est une *poblacio,* ou, comme on disait peu après dans le midi de la France, une *bastide* ou *ville neuve,* fondée en 1181, par le roi Ildefonse d'Aragon, dans la partie occidentale de l'ancienne paroisse d'Hix. Cette nouvelle capitale de la Cerdagne, dotée de foires et de marchés dès son origine, prit de rapides développements et acquit, dès le XIII^e^ siècle, une importance qu'elle conserve encore.

La vallée de Querol est formée par le cours supérieur de la rivière d'Aravo, qui débouche à Puigcerda, au sud: c'est la seule voie de communication existante entre la Cerdagne et le pays de Foix, par le col de Pimorent. Cette vallée, cédée à la France par les traités de 1660, forme les trois communes de Porté, Porta et la Tour do Querol. Le tarif de ses leudes n'est pas daté, mais il est contemporain de celui de la leude de Puigcerda.

ALART.

Anno domini m. cc. lxxx. octavo.

Aquesta es memoria e capbreu que fa fer ffrare P. de Campredon del orde del Temple, procurador de les rendes del no-

ble senyor En Jacme per la gracia de deu rey de Malorcha, comte de Rosseylo e de Cerdanya e senyor de Montpesler, de la leuda que'l dit senyor Rey pren e pendre ha acostumat en la vila de Pugcerda.

Primerament, pren e pendre deu e ha acostumat de pendre lodit S. Rey e'ls seus antecessors, per la leuda, de cascuna bala de draps e de cascuna altre mercaderia, exceptada peyrussa, e pella, e borra, e curs de bou, e curs de boch, e cenra clavillada, e erba caulera, si va ne ve de Pugcerda a Perpenya e a Queragut[1], VI. dr.

Item de cascuna bestia mular que vaja ne venga per vendre, de Pugcerda a vers[2] Perpenya o vers Queragut, IIII. dr.

Item de cascun caval que vaja ni venga de Pugc. a Perp. e Queragut per vendre, I. s. — De cascun rossi, V. s III. d. — De cascuna bestia bouina e de cascuna bestia asina, I. d. — De cascun porch e de cascuna truiya, I. d. — De cascuna ovela, e de cascuna cabra, e de semblant bestiar menut, I^{a} meala.

Item per cascuna somada de VI que home strayn port per vendre a Pugcerda, I. d. — E si entra dins la vila, de die de mercat, ço es a saber, de dimecres pus es ora nona al divenres seguent que sia tercia, I. dr m^{a}.

Item de cascuna somada de thea[3] que hom que no sia de la terra de Cerdanya port per vendre a Pugcerda, en calque

[1] Chef-lieu du pays de Donazan (dép. de l'Ariége), entre le Capcir et le pays de Saut, improprement appelé *Quérigut* par les documents officiels, en dépit de l'étymologie *quer* ou *ker* (rocher, sommet) et *acutus*. Les gens du pays disent habituellement *Q'ragut*. Les noms de lieu, formés du celtique *quer* et d'un nom latin ou roman, sont innombrables dans la région des Pyrénées orientales.

[2] *A vers*, dans le sens du français *vers*, est tout à fait inconnu dans l'ancien catalan, qui dit toujours *ves* ou *vers*: *a* est donc une erreur du scribe; il faut le remplacer par *o*, ou plutôt le supprimer.

[3] On appelle encore *tesa* les morceaux de pin qui servent à l'éclairage, dans les pauvres ménages de la Cerdagne, du Capcir et du haut Conflent.

die que la vene, I^{a} m^{a}; e si home que sia de la terra de Cerdanya, sol que no sie stadant de Pugcerda, la porta per vendre a die de mercat o de fires, o per VIII. dies ans o pus tart de fires, deu pagar exament, dins aquest temps e no en altre, per cascuna somada, I. d.

Item per cascuna somada de carbo, ab que no sia sino I. sach sol de carbo, I^{a} m^{a}.

Item de cascuna dotzena de peyls de squirols, en calque dia ni en calque temps sia, I. dr. E si home que sia de la terra de Cerdanya la portava per vendre en dimecres, pus que sia ora nona, tro al divenres a la tercia, o de fires, e VIII. dies abans o VIII. dies pus tart, deu exament pagar, en aquest temps e no en altre.

Item cascuna dotzena de peyls de cabres o de volps[1], III. dr.

Item cascuna peyl de luria[2] e cascuna peyl de bou, si venen sparses per vendre, I. dr.

Item de una somada de pressechs[3] e de peres, e de tota altra fruyta que no fassa[4] a mesurar ab mesura, que hom strayn, d'on que sia, que no sia stadant de Pugcerda, port per vendre, a tot die, I. dr.

Item cascuna somada de sebes, e d'ails, ab que no sia cor[5] una dotzena sola, un bratz de çebes o d'ails.

Item una somada de pales e de dentals, ab que no sien cor una dotzena sola, una pala o un dental.

Item de tot oli que home strayn que no sia stadant de Pug-

[1] Renards.

[2] Loutre.

[3] Pêches et poires.

[4] *Fassa* (de *fer*, faire), employé dans le sens de falloir; on dirait aujourd'hui *s'haja a mesurar*. On trouve dans le même sens, en 1314: *si la molina, per deffaliment de lenya, fasia a mudar, que ho puguen fer.* (*Procur. real*, XVII, f° 26.)

[5] *Seulement, uniquement*, mot depuis longtemps inusité en catalan.

cerda compre ni vene, per cascuna sesterada, el[1] correntum de la dotzena[2] mesura; e si aquel que deu pagar la leuda no volia donar lo dit correntum, deu donar per lo correntum de la XII[a]. mesura, I. dr.

Item tot hom strayn qui vena blat a Pugcerda e fruyta que faça mesurar, deu demanar la mesura del senyor e ab aquela deu mesurar lo blat e la fruyta de calque linatge que sia, e deu donar per mesuratge de cascun mug, IIII. cosses; e si lo blat o la dita fruyta era venuda en dimecres pus fos ora nona tro al divenres a tercia, o en fira o per VIII. dies abans de fira o pus tart, deu donar mes[3] una cossa per leuda.

Item de sal, de VI. sesters, una aymina per mesuratge, a tot die.

Item de cascuna somada de pex salat que sia venuda o comprada a Pugc. a tot die, VI.dr. E de somada de pex fresch. axi metex.

Item de cascuna somada de veyre, I. dr.

Item de tot hom qui fassa corbels e'ls port vendre a Pugcerda, cascun ayn ne deu haver lo Senyor, per leuda, I. corbell.

Item tot hom qui tenga taula en la plaça de Pugcerda per vendre sa mercaderia, si no es hom stadant de la vila, deu pagar per cascun die que tenga taula, I[a] m[a].

Item de cascun vellor[4] de lana, I[a] m[a].

Item de cascuna somada d'oles, I.dr.

Item de cascun Juseu o Juseua, si no es stadant de Pugcerda, que vaja ni venga de Pugcerda a Perpenya o a Queragut, I. s. E si Juseu o Juseua ve de Catalunya, e va vers

[1] *El*, ou *eyl*, et aujourd'hui *ell*, est ordinairement employé comme pronom *lui*; mais ici, et dans bien d'autres cas, aux XIII[e] et XIV[e] siècles, ce ne peut être qu'un article masculin mis pour *lo*.

[2] Dans le sens de *la douzième*, et non pas de *la douzaine*, comme plus haut

[3] Doit donner *en plus*.

[4] Aujourd'hui *vello*, dans le catalan vulgaire, de *vellus* (toison).

Perpenya o vers Queragut e passa per Pugcerda, exament, I.s.

Item de cascun Sarrasin o Sarrasina que hom strayn vene o compre a Pugcerda, I.s.

Item de cascun baho [1] que hom strayn vena en die de mercat en Pugcerda o en îres, I.dr.

(A la suite, *eadem manu*)

Fforma de la manera antigua con es acostumada de gran temps en ça levar la leuda del seynor rey en la Val de Querol.

Primerament, tota carrega de draps adobatz qui sien cordatz, IIII.d.

Item une bala de draps adobatz que sia cordada, II.d.

Item I drap cruu I. dr, e tota carrega de draps crus, IIII.d.

Item tota carrega de fusta de bast que sia obrada, VI.d. E si porta III. feys de fusta que no sia obrada ni cordada, III d.

Item tota bala de quiyna [2] que roba sia, qui vaja a travers [3], II.d.

Item tota bala de pestell cordat, III.d, e si es bala que vaja a traves, II.d.

Item dos quintals de ferre qui sia de hom strayn, I^{a} m^{a}.

Item tota carrega de ferre obrat que sia cordat, si'n porta tres balons, VI.d.

Item tota carrega de formages, IIII.d, e si'n porta III. farcells que no sien cordatz, III d.

Item tota carrega de pella que sia cordada, IIII.d.

Item tota bala qui vaja a traves, per entrada o per exida, II.d.

Item tota bestia bouina, I.d.

[1] Erreur du scribe, pour *bacho* (jambon).

[2] Équivalent du *quien* castillan. Nous ne connaissons aucun autre exemple de l'emploi de *quiyn* ou *quiyna que* (pour *qual que*) dans le catalan du XIII^{e} siècle; mais *quin* et *quina* (quel, quelle) sont aujourd'hui et ont toujours été très-usités.

[3] *A travers* ou *a traves* s'applique ici à un ballot ou paquet placé au-dessus ou en travers de deux autres.

Item tota bestia de lana, o de cabru[1], per entrada o per exida, m[a].

Item tot porch o truja, I.d.

Item tot mulat o rossi qui no haja portat bast, IIII.d.

Item tot mul de fex, qui haja portat bast, VIII.d.

Item tot caval qui entre per vendre, que sia de hom strayn, V.S.

Item tot Juseu que sia strayn e s'en vula passar deça o dela, I.S. Tota Juseua, I.S, e si es preyns, I.S VI.d.

Item tota carrega de drap de li, o de canem, o de stopa, o de treliç, que sia cordada, IIII. d, e si no es cordada, II.d.

Item si porta I.balo a traves, II.d.

Item tot fex de mercaderia de qualque roba que sia[2], vuyla sia cordada o no, qui vaja a traves, II.d.

Item tota somada de vi, III.d.

Item tot fex de galda que sia cordat, II.d.

Item tota carrega de peix fresch o salat, IIII.d.

Item tota carrega de pells aynines o cabrum, IIII.d.

Item totes altres carregues d'aver de pes que isquen o entren al pas de Querol, e sien de hom strayn, que sien cordades, IIII.d.

Item tota carrega d'astz, de glavis, o de lançes, o de dartz, IIII.d.

Item tota carrega de fulla, IIII.d, de cendra depaltada[3], IIII.d.

Item tota carrega d'orxela, IIII.d, e si no porta cor I.balo a traves, II.d.

[1] Du latin *caprinus*. Le catalan dit *cabrum*, et il est probable qu'ici, comme en bien d'autres endroits, le copiste a oublié sur l'*u* le trait qui indique les *m* ou les *n*.

[2] Le ms porte *roba que sia roba veyla sia cordada*. Le mot *roba* a été répété par erreur après *sia*, et *veyla* (vieille) doit être remplacé par *vuyla* (veuille).

[3] Nous ne connaissons pas le sens de ce mot.

Item tota carrega de cingles execurs [1], o de cordam, que sia cordada, IIII.d; e si porta III. balons VI.d; et si no es cordat II. d; e si'n porta III. ballons que no sien cordatz, III. d.

Item tota carrega de lana sutza, o lavada, d'aynins, IIII. d.

Item tot coiler qui porta a coil neguna mercaderia, m^{s}.

Item tota carrega de calderes o d'aram o de coure o de stayn, que sia cordada, IIII. d, e si no es cordada II. d, e si'n porta III. farcells, III. d, e ni no'n porta sino I. — I. d.

Item tota carrega d'oli de III. botz, VI. d.

Item per carrega de sal, I. d.

Item per carrega de cardons, IIII. d.

Item per carrega de congre que sia cordada, IIII. d, e si'n porta III. balons, III. d.

(*Procuracio real*, registre I^{er}, f° 71-73. — Archives du dép. des Pyrénées-Orientales, B. 138.)

XIV

1289)

Ordonament contre aquels qui disen mal de Deus e de madona Sancta Maria.

Viii°. kls octobr. anno dni m°.cc°. lxxx. nono.

Illustris d. Jacobus dei gracia rex Maioricar. ordinavit et statuit, etc. (*Ordinacions* I, f° 9, r°.)

Ordonament de tancar los obradors dels menesterals en les festes aixi co' segueys [2].

Ffo adordonat per lo seynor rey de Malorcha, ab conseyl

[1] Mot inconnu et probablement mal écrit. Peut-être *de curs*? Il s'agirait dans ce cas de *ceintures en cuir*? On trouve, vers 1296, une défense de vendre *cordam negu, ni singles de camge botatz*.

[2] La date de cette pièce ne peut être déterminée que par le nom de Pierre Adalbert, déjà bailli de Perpignan en 1284 et qui l'était encore en 1289.

d'En P. Adalbert batle de Perpenya, e de II. domesers [1] de la glesa de Sant Johan, e ab volentat de totz los bons menestrals de Perpenya, que tot hom, sia cresthia o juseu, tengua tancatz los obradors de la vila de Perpenya los dimenges e les festes dels Apostols que an dejunis, et [2] a les festes de Nostra Dona que hom dejuna, exceptat la festa de sant Thomas per honrament de la festa de Nadal, et excepta[t] la vespra de Nadal si en dimenge es, et exceptat fires e venimies e maixons [3], et exceptat que hom puga portar blat a vendre a la plassa de Perpenya en tro la festa de sant P. et san Feliu.

E negun, sia crestia o juseu, qui vena en los ditz dimenges ne a les altres festes sobre dites, pac de pena III. s lo dit venedor, e'l dit venedor deu estar clavat lo digous [4]; e'l denunciador aura'n la terssa part, e la cort les II. partz, de la dita pena.

Exceptat que hom puga vendre causes menjadores e causes necessaries, tortes, candeles de cera, e especiayria a malaltes [5], e drap de lin a corses [6] et a totz homes estrangers e a homes de cami que sien d'altres terres.

Item fo adordonat per lo dit senyor rey de Malorcha, que'l mercat d'Iyla [7] e de Cogliure qui's fasien en dimenge, que fossen mudatz.

[1] Hebdomadiers ou semainiers de l'église Saint-Jean, seule paroisse alors existante à Perpignan.

[2] *Et*, qui se retrouve assez souvent dans les documents catalans de cette époque, n'est autre chose que la conjonction latine *et*, mise, le plus souvent par pure distraction du scribe, à la place du catalan *e*.

[3] Vendanges et moissons. *Maixons* semble fort irrégulier, et l'on trouve ordinairement *messes*.

[4] Doit être fermé le jeudi, jour de marché à Perpignan.

[5] Malgré sa forme féminine, *malaltes* ne peut-être ici qu'un pluriel masculin (malades). Ce mot fut encore longtemps employé sous cette forme unique au pluriel pour les deux genres. On dirait aujourd'hui *malats* au pluriel masculin.

[6] Le mot *corser* ne s'entend que d'un « cheval de course », dans l'ancien catalan ; ici *corses* ou *corsers* semble désigner des courriers ou coureurs de passage à Perpignan.

[7] Ille sur la Tet, en Roussillon, à 24 kil. ouest de Perpignan.

Item fo adordonat per lo dit senyor rey e per los dits prohomes, que tot mercer e tot sabater e tot peler qui portassen neguna rauba a vendre en dimenges ni en festa de dejunis, ni en festa de Nostra Dona, que'ls banders de totz los lochs o casteyls de Rosseylo tolgen tota la lur rauba que porten a vendre als ditz casteyls e lochs de Rosseylo, exceptat la festa major dels ditz casteyls o lochs de Rosseylo.

(*Ordinacions* I, f° 34, v°.)

XV

(1292)

Ordonament co los sobre pausatz dels ortolas agen cura dels camis.

Tercio idus aprilis anno dni m. cc. lxxxx. secundo.

Ffo adordonat per En G. Hom de deu, balle de Perpenya, ab volentat del senyor Rey e ab volentat dels sobre pausatz dels ortolas e ab conseyl d'altres moltz ortolans, que, d'aquesta ora anant, cals que sien sobre pausatz dels ortolas, agen cura dels camis de la orta tener condretz de l'amplesa que es adordonada per En P. Adalbert e'N G. de Codalet[1].

Item si'ls ditz camis s'en gorgaven, que'ls ditz sobre pausatz fassen aquels adobar, e que pagen so que costaran d'adobar aquels de qui seran les fronteres; e que los camis agen escorredos, a coneguda dels ditz sobre pausatz. E si aquels de qui son les fronteres o altre hom avien affolatz[2] los camis, que aquel qui affolatz los aura pac so que costaran d'adobar.

Item si los hereters de la orta avien contrastz de regadures o de termes, que'ls sobre pausatz agen aco[3] a veser e adobar,

[1] Il y avait eu déjà des règlements faits à ce sujet par les baillis G. de Codalet (1279) et Pierre Adalbert, prédécesseurs de Guillaume Homdedeu.

[2] Avaient foulé, endommagé ou dégradé les chemins.

[3] Il faut lire *aço*: *aco* est un mot languedocien qui n'a jamais été employé en catalan.

segons que lur sera vigares lialment : e ayso entenem, que si contrast era de termes e de regadures [1] dels hereters [2] de la orta, e'ls sobre pausatz se'n avien a destrigar [3], que'ls sia satisfeyt de lur trebayl.

E si'ls ditz sobre pausatz avien mester saig [4] ad ops de les dites causes a fer e a complir, que'l balle lo'l [5] lur dega liurar. (*Ordinac.* I, f° 4, v°.)

Ordonament de les deveses del senyor Rey.

X°. Kls junii anno dni m. cc. lxxxx. secundo.

Ffo adordonat per lo S. Rey que negu hom no gaus pendre perdius ab tesures ni en altra manera, de carnestoltes tro a sent Miquel.

E qui contre fara pagara per pena v. sol.

Item fo adordonat que hom no gaus cassar en la devesa [6] del S. Rey que s'esten del cami d'Elna entro al cami del Volo, e de Polestres entro a Vilanova, [e] axi com va lo cami de Vilanova a Saleles entro al cami de Elna; e que negu hom no gaus metre can de cassar, ni portar balesta per raho de cassar en la dita devesa.

E qui contre fara pac de ban v. sol.

(*Ordinac.* I, f° 15, v°.)

Quinto idus augusti anno dni m. cc. lxxxx. secundo.

Ffo adordonat per En G. Hom de deu, batle de Perpenya, que negu regater ni regatera no gaus comprar fruyta entro

[1] Canaux ou rigoles d'arrosage.

[2] Le mot *hereter* (héritier) signifie ici propriétaire.

[3] Se déranger, perdre son temps ; *trigar* veut dire *tarder*.

[4] Sergent, huissier, du bas-latin *sagio*.

[5] Régulièrement, il faudrait *lo lur d'ga liurar* (que le bailli le leur doive livrer); le second *l* de *lol* a été amené par le *l* du mot suivant.

[6] C'est la plus ancienne mention connue de la devèse de chasse des rois de Majorque, située au sud de leur château de Perpignan, et s'étendant entre les chemins du Volo (à l'O.), d'Elne (à l'E.) et de Pollestres à Vilanova-de-Raho et Salelles au sud.

que sia sonat mig die, et qui contre fara que pac de ban II. s.

Item que negu regater ni regatera no gaus comprar ni mercadejar fruyta, ni estar ni aturar en aquel loc on les gens estrayes venen la fruyta, per parlar ab aquels o aqueles qui la fruyta vendran, per comprar aquela fruyta, entro que mig die sia sonat : — pena II. s.

(A la suite)

Ffo adordonat que d'aqui anant neguna femna ni home no gaus comprar erba seguada per vendre, en la vila de Perpenya, en carrera ni en plassa ni en altre loch, per revendre aquela ; ni gaus descompondre [1] ni mular [2] ni macar [3] la dita erba. — E qui contre ayso fara, pagara per pena II. s e perdra la erba.

Item que neguna femna no gaus comprar paila ni rostoyl dins la vila de Per. per revendre : — pena II. s.

A la suite

Pridie nonas julii. Ffo adordonat de manament del S. Rey, ab cosseyl [4] del conseyl del senyor Rey e del veger e de balle de Perpenya, que no n'i aja negu per ardiment que aja que gaus comprar paila ni fe [5] per revendre.

E qui contre fara, perdra la paila e'l fe.

(*Ordinac.* I, f° 14, v°.)

Ordonament d'aquels qui falen cant son logatz, e de besties logades e de macips.

Anno dni m. cc. lxxxx. secundo. viii. kls octobr.

Fuit ordinatum per Guillemum Hominis dei, bajulum Perpiniani, etc. (Le premier article en latin, le second en catalan comme il suit) :

[1] Décomposer, altérer. — [2] Mouiller. — [3] Gâter, meurtrir.

[4] Ce mot est écrit tantôt *cosseyl*, tantôt *conseyl*, de même que *cossol* ou *consol* et beaucoup d'autres. Il ne faut y voir que des négligences du scribe, qui a omis sur les voyelles le trait qui doit indiquer les *n* ou *m*.

[5] Fumier.

Item negu hom qui sia logat ab altre en alcuna fasena, no gaus desemparar ni falir ni metre altre per el en loc d'el; e qui contre fara pagara per pena v. s, de la qual pena aura la denunciador la tersa part. (*Ordinac.* I, f° 3 r°.)

Nono kls januarii anno dni m. cc. lxxxx. secundo.

Ffo adordonat per lo balle de Perpenya ab conseyl et ab volentat dels cossols de Perp. e ab conseyl dels sobre pausatz dels ortolas e de motz [1] d'autres ortolas, que d'aquesta ora anant nul hom no aus plantar aybre fruter o no fruter, ni canes, en la orta de Perpenya ni de Mayloles ni de Sant Esteve ni de Vernet ni de Tayneres ni de Bayoles ni de Casteyl Rosseylo [2], prop la teneso o ort de son vesi ayxi co'l terme partexs, sino dins so del seu, per miga cana de Montpesler; e totz los aybres qui ara son plantatz que no son fruyters, que'ls agen a taylar, e les canes arrancar, quant sien entre la dita mesura de miga cana de Montpesler prop sa teneso.

Exceptam-ne carrera publica e vesinal, et exceptam-ne regadura per que'n rega hom xx. ayminades de terra: e si no'n regava hom xx. ayminades, que sien taylatz totz los aybres no fruyters.

Item fo adordonat que'ls ditz aybres no fruyters sien taylatz e les dites canes arrancades sotz la forma d'avant dita, d'aqui a miga [3] carema, e si no era feyt, que'ls sobre pausatz d'amont ditz o pusquen e o degen fer e destreyer fer.

(*Ordinac.* I, f° 6.)

[1] On trouve quelquefois *moutz* et *motz* (beaucoup) dans l'ancien catalan, mais le plus souvent c'est *molt* ou *molts*, et il est probable qu'ici l'absence du *l* n'est qu'une omission du scribe.

[2] Les territoires des anciens villages, aujourd'hui entièrement détruits, de Malloles, Vernet, Tanyères, Bajoles et Castell Rossello (l'antique Ruscino) sont compris dans la commune de Perpignan. Saint-Estève-del-Monestir forme seul une commune distincte.

[3] Le ms porte par erreur *daqui a mig ayn carema*. On pourrait cependant laisser *migana carema*.

Ordonament co los sobrepausatz del ortolas an licencia de taylar les branches e'ls rams dels aybres qui's geten sobre la pocessio de son vesi.

Voluit et mandavit illustrissimus dns Jacobus dei gracia rex Maioricharum, etc. (sans date.) (*Ordinac.* I, f° 6.)

(1294)

Ordonament del escarseler.

Iiii. nonas februarii anno dni m. cc. lxxxx. quarto.

Dominus rex Maiorich. voluit et ordinavit quod si de inde carselarius, etc. (*Ordin.* I, f° 30, v°.)

(*A suivre*).

CERTIFICAT DÉLIVRÉ PAR LES JURATS DE PAU

(1411)

DIALECTE BÉARNAIS

Cette pièce, dont j'ai l'original sous les yeux, est un simple certificat écrit sur parchemin et délivré par le clavaire, assisté de huit jurats « tenant cour de Pau », à Arnaud de Sobiole, du lieu de Gelos, pour recouvrer l'héritage de son oncle, décédé à Perpignan. Le document n'a aucune importance historique, et je ne le donne que comme texte de langue. Un mot seulement sur l'institution municipale des *jurats* dans le sud-ouest de la France. « Dans le grand mouvement des communes, » au moyen âge, dit M. Bladé, la Novempopulanie se meut » sous l'action de trois principes distincts d'émancipation et se » partage en trois régions. Dans la Gascogne languedocienne, » c'est l'influence voisine de Toulouse et de ses légistes, le ré- » gime *consulaire,* vestige incontestable des vieux municipes » romains, et dont le Parlement favorise la nomination, par le » suffrage universel, d'un nombre variable de consuls qui con- » centrent entre leurs mains tous les éléments du gouverne- » ment de la cité. Au pied des Pyrénées, où la primitive liberté » euscarienne apparaît plus intacte et plus pure, en se rap- » prochant de son berceau, ce sont les *fors,* statuts municipaux » analogues aux *fueros* d'Espagne. Quand ce n'est pas, comme » à la cour de Lixar (*Cout. de Sole*) et dans quelques autres » localités, une assemblée de gentilhommes juges-nés de tous » les procès, ce sont quatre ou six *jurats* qui sont investis du » droit de justice civile et criminelle. Le nom de *jurat,* dans » le Béarn, la basse Navarre, la Soule et le Labourd, est d'im- » portation étrangère. La *jurade,* association à la mairie, nous » vient de Bordeaux, et se développe de proche en proche,

» d'abord sous la protection des Plantagenêts et, plus tard, » sous la tutelle du Parlement de Guienne[1]. »

Voici le texte du certificat en dialecte béarnais :

(1411)

Sapien totz los qui las presentz veyran ni audiran legir, que per dauant nos P. de Sacase clauer e los juratz de juus nomiatz e cort de Pau, en la dioces. de Lascar, es viencut Ar-[nau]t de Sobiole de Gelos prop lo dijt loc de Pau, en la medixe dioc. filh[2] de Condor, sor qui fo de Bosom deu Domeg saenrers deu dijt loc de Gelos, lo quau nos ha denunciat que lo dijt Bosom es anat a Diu et[3] es mort, e ha feit son testament o darrere voluntat en lo loc de Perpinhan, deu quau testament se vol e enten ajudar cum a prim deu dijt Bosom e de la dijte[4] Condor sa may; nos prega e supplica que lo[5] volossem prouedir e autreyar letre de testiffication e certiffication, e lo volossem declarar la parentele e aparthenence qui ed ere deu dijt Bosom. Nos, attendudes las pregaries e supplications esser justes e rasonables, e per so car clarementz e de serte science at sabem, fem saber per vie testimoniau e certiffication a totz aquetz ab los quaus lo dijt Arn. de Sobiole, portador de las presentz, aura que far, per dauant totz se[n]hors[6] e judges ordinaris o extra ordinaris, que lo dijt Arn. es filh de la dijte Condor sor germane deu dijt Bosom, e que ed e Mariote, sa sor, eren nebot e nebode deu dijt Bosom, e los plus prims e conjungs de consanguineitat e parentele deu dijt

[1] *Pierre de Lobanner et les quatre chartes de Mont-de-Marsan*, par M. J.-F. Bladé. Paris, Dumoulin, 1861, pag. 54.

[2] Le béarnais remplace aujourd'hui la lettre *f* au commencement des mots par l'*h* aspirée, comme dans le gascon.

[3] Le ms. écrit *et* et quelquefois *e*.

[4] Le ms. écrit toujours *diit* et *diite*, que je lis *dijt* et *dijte*, et, plus loin, *scriit*, que je lis *scrijt* : c'est le *dicht* et *scricht* de l'ancien roman provençal. D'autres actes béarnais du XV[e] siècle écrivent *digt*.

[5] *Lo* (lui, a lui); rien ne distingue ce pronom de l'article masculin singulier *lo*.

[6] Le scribe a omis la lettre *n*. On trouve plus loin *senhors*.

Bosom. Et nos sus dijtz clauer e cort, agut cosselh e deliberation ab moss. Gass. de la Passet, rector parrochiau deu dijt loc de Gelos, et entre nos medixs, avem autreyat las presentz sagerade[s] deu propri saget judiciau nostre au dijt Arn. per vie de testiffication e certiffication, en cadaquegs en taus quaus lo dijt Arn. se enten ajudar ni aura que far, e per maneyre que pusque domandar deffener o emparar, cum a prim et hereter deu dijt Bosom, las causes qui vist ni mestier lo seran domandaderes o deffenederes. Serijt en lo dijt loc de Pau, per dauant lo dijt clauer los juratz e cort deu dijt loc, en la quau eren presentz P. de Poey [1], P. d'Augar, P. d'Espalungue, Bertran den [2] Luques, Jagmot deu Tisner [3], Ruet Darroque, Galhardet Dernantz e Berdot d'Augar [4], juratz e cort thientz e motz d'autes, lo sinc jorns deu mees de ottobre l'an de Nostre Senhor mil quoate centz e onze.

(Traces d'un cachet) DEU CLOOS COA[tor].

(*Archives des Pyrénées-Orientales.*)

La *Revue des langues romanes*, qui a surtout pour but l'étude des divers dialectes et sous-dialectes romans du midi de la

[1] Poey et Espalungue, villages du Béarn.

[2] Le ms. indique fort bien *d En*, et non pas l'article *deu* (du).

[3] Le lieu « du Tisner » est sans doute le hameau de « la Tisnère », commune de Gelos.

[4] La famille des deux jurats Pierre d'Augar et Berdot d'Augar tire sans doute son nom du lieu appelé aujourd'hui Auga, en Béarn. Il existe aux archives du département des Basses Pyrénées un inventaire des archives de la vicomté de Castelbo, rédigé en béarnais en 1405, par Bertrand d'Augar d'Orthès, curé de Saint-Martin de-Bonnut; en voici le commencement : *Ave Maria. De mandament de moss Archambaud per la gracie de Diu comte de Foix, vescomte de Bearn de Marsan e de Garaudan, captal de Buch, vescomte de Benayges e de Castelbon, e senyor de Navalhes, l'an de nostre senyor M CCCC V, fo sercat e visitat lo cartulari deu castet de Castelbon, e feit inventari d'aquet per Bertran d'Augar d'Orties, capperan de Sent Marthin de Bonut per la maneire que s'en seq*

France et la détermination de leurs caractères distinctifs, a souvent annoncé qu'elle publierait avec empressement les documents utiles pour la philologie historique, qu'elle a principalement en vue ; mais, si je ne me trompe, elle n'a pas encore publié une seule ligne en dialecte béarnais. Cette langue occupe une place distinguée dans les lettres romanes méridionales, par les nombreux documents historiques et poétiques qu'elle possède et par les travaux de linguistique dont elle a été l'objet. Il existe une excellente grammaire béarnaise de M. V. Lespy, et on comprend que je n'ai pas la moindre idée d'indiquer ici, même en résumé, les caractères particuliers de ce dialecte; je me bornerai à signaler ses rapports avec le catalan.

On ne peut pas s'occuper de l'étude comparative des anciens dialectes romans du midi de la France, sans remarquer la ressemblance singulière, ou plutôt l'air de famille, qui existe entre tous les dialectes parlés sur le versant nord des Pyrénées, depuis le Béarn et à travers les pays de Bigorre et de Foix, jusqu'aux dialectes catalans plus ou moins purs de la vallée d'Andorre, de la Cerdagne, du Roussillon, de la Catalogne et du pays de Valence. On dirait qu'il y a un courant qui part, à l'ouest, de la limite du pays basque et se dirige vers l'est, en suivant toujours le versant nord de la chaîne des Pyrénées jusqu'à la vallée d'Aran, où il franchit cet obstacle pour se répandre en Catalogne, tout en conservant sa direction sur le versant nord jusqu'à la Méditerranée, à travers les pays de Foix, de Capcir, de Fonollet et du Roussillon. Il y a, en effet, une véritable parenté entre les dialectes parlés dans tous ces pays, soit pour le fond de la langue, soit pour l'accent et les formes grammaticales. La particularité essentielle de tous ces dialectes ou sous-dialectes paraît être la terminaison en *ec* de la troisième personne singulière du prétérit, que l'on retrouve à toutes les époques dans le gascon de l'Armagnac (en *ouc*), dans les dialectes du Bigorre, des pays de Foix et de Fonollet, de même que dans l'ancien catalan, où cette terminaison en *ec* existe déjà au XIII^{e} siècle (dans

Des Clot) et jusqu'au milieu du XIV^e^ siècle au moins, mais simultanément avec l'autre forme particulière du prétérit catalan. Cette terminaison en *ec* disparaît dans le bas Languedoc et dans le bassin du Rhône, où celle en *et* domine presque exclusivement[1]. On reconnaît, d'ailleurs, que la zone ou lisière béarno-catalane, dont je viens de signaler la direction et l'étendue, a subi, de la part des dialectes gascon, toulousain et languedocien, une espèce de pression venant du Nord vers le Sud, et refoulant les dialectes primitifs contre la ligne des Pyrénées.

Il n'y a pas à exposer ici les relations séculaires, les faits historiques et sans doute aussi la communauté d'origine, qui peuvent, jusqu'à un certain point, expliquer cette parenté de langage entre les populations du versant septentrional des Pyrénées et celles de la Catalogne. Tout ce qu'on peut constater, c'est qu'il y a, par exemple, plus de rapports entre l'ancien catalan et le sous-dialecte du pays de Foix qu'entre celui-ci et le toulousain; de même le béarnais a plus de rapports avec le catalan qu'avec le gascon de l'Armagnac et du Marsan, qui l'avoisine au nord.

Dans les derniers siècles, le béarnais a nécessairement subi l'influence du gascon et même, dans une faible mesure, celle du castillan[2]; mais ses rapports avec le catalan sont frappants. Le principal consiste dans la terminaison particulière du féminin pluriel, qui, dans l'une et l'autre langue, est toujours en *es*, au lieu de la terminaison en *as* de l'ancien provençal et de la plupart des dialectes romans. Ainsi, en prenant pour texte le certificat de 1411, on trouve *pregaries, justes, attendudes, rasonables, sagerades, causes,* comme dans le catalan; au

[1] Les textes toulousains du XIV^e^ siècle portent, presque indifféremment, les terminaisons *ec* et *et*, de même que certains textes de Montpellier vers la même époque. Mais on peut se demander si cette confusion ne provient pas du fait des éditeurs, trompés par la ressemblance complète des lettres *c* et *t* dans les manuscrits du XIV^e^ siècle.

[2] Certains mots castillans s'y sont introduits, entre autres le mot *palaure* (parole).

lieu de *pregarias, justas,* ou même *justos,* de divers dialectes romans, anciens ou modernes. Il en est de même de la troisième personne du pluriel dans divers temps, *sapien, eren,* comme dans le catalan ; au lieu de *sapian, eran* ou *eron,* des dialectes languedociens et provençaux.

Cette terminaison féminine du pluriel en *e* muet existait déjà en Catalogne et en Roussillon au XI^e^ siècle ; mais il faut convenir que le béarnais, qui l'avait peut-être aussi à la même époque, a poussé le principe beaucoup plus loin que le catalan, puisqu'il a conservé l'*e* final à la troisième personne du singulier, comme par exemple dans *ere* (il était) et *pusque* (qu'il puisse), tandis que le catalan écrit encore *era* et *pusca* (tout en prononçant l'*a* comme un *e* muet). Il en est de même de la terminaison du féminin singulier, qui est toujours en *e* en béarnais (*letre, serte, germane, vie, nebode*) et en *a* en catalan (*letra, certa, germana, via, neboda*), mais avec la valeur de l'*e* muet français.

L'article est le même dans le béarnais et dans le catalan, pour le masculin *lo* et *los* et pour le féminin singulier *la;* mais, pour le féminin pluriel, le béarnais a conservé l'ancien provençal *las,* au lieu du catalan *les.*

Quant aux cas indirects de l'article, *deu* (du) au lieu du catalan *del, au* et *aus* (au, aux), au lieu du catalan *al* et *als,* la différence tient uniquement à l'usage ou principe grammatical qui a porté le béarnais à changer en *u* bref la lettre *l* que l'on trouve à la fin des mots catalans et de la plupart des autres dialectes romans. Ainsi, *deu* (pour *del*), *quau* et *quaus* (pour *qual* et *quals*), *reyau, judiciau, vescomdau,* etc. Au milieu des mots, la lettre *l* est presque toujours changée en *r* dans le béarnais : *aquere* (pour *aquele*), *caperan* (pour *capelan*), *sagerades* (pour *sagelades*).

Le son *ou* semble représenté par *uu* (*de juus*) dans le certificat de 1411, comme dans l'ancien catalan, qui écrivait *cruu, nuu,* etc. Cependant, dès le XV^e^ siècle, on écrit généralement en béarnais *de jous* (au lieu de *juus*), *sous* (siens) au lieu de *suus.*

On peut remarquer que le béarnais a conservé la terminaison du singulier des participes ou adjectifs verbaux en *or*, de l'ancien provençal et des autres dialectes romans, comme on le voit par le mot *portador;* mais il en a changé le féminin pluriel en *er*, comme dans *domandaderes, deffenederes,* au lieu de *demanadores* et *deffenedores,* du catalan.

Enfin il y a une particularité qu'il faut considérer comme un produit spécial du béarnais : c'est la suppression fréquente de la lettre *n* entre deux voyelles dans le corps d'un mot, comme dans *nomiatz* (nommés) et *thientz* (tenants), pour *nominatz* et *thinentz*.

Il y a d'autres différences que l'on peut attribuer à l'influence du languedocien ou du gascon, et qui distinguent parfaitement le béarnais du catalan. Telles sont les formes *dijt* et *scrijt,* qui proviennent de l'ancien provençal;—celles de *viencut* (venu), *may* (mère), *maneyre* (manière), *mestier* (besoin), *far* (faire), qui se rattachent évidemment au languedocien et sont étrangères au catalan, *dit, scrit, vengut, mare, manera, mester* et *fer*. Je rapporte à l'influence du gascon la mutation en *t* de la lettre *l* à la fin des mots, comme *castet, saget,* au lieu du catalan *castell* et *sageli,* ou du languedocien *castel* et *sagel.*

ALART.

DE QUELQUES FORMES DE L'ANCIENNE LANGUE D'OC

L'article *li* et *los* en Provence; — *ueimais* et *jamais*; — *quint* et *quin*

I. — M. Paul Meyer se trompe lorsqu'il me fait dire[1] qu'un copiste provençal du XIV^e^ siècle *n'a jamais pu* écrire *los* au cas sujet de l'article masculin pluriel. J'ai dit qu'un copiste, dans les fautes qu'il commet, tend à se rapprocher de son dialecte et non pas à s'en éloigner, et qu'un copiste provençal a bien pu substituer dans un texte *li* à *los*, mais non *los* à *li*.

Je répète que la forme *los* est en quelque sorte *antipathique* au dialecte parlé en Provence, parce que ce dialecte supprime le plus possible la sifflante[2]; et, comme il répugne à l'allongement des syllabes finales qui caractérise certains dialectes, le limousin, par exemple (*lâ fennâ*, les femmes; *lôû rosî*, les raisins), il a repoussé à la fois la forme *los* (*lous*) où l'*s* se fait sentir, et la forme *lo* (*lou*) qui aurait rendu le pluriel des noms en tout semblable au singulier; il a donc adopté de préférence le cas sujet *li* pour le pluriel. Peut-on supposer sérieusement que cette adoption n'ait eu lieu qu'au XVII^e^ siècle, et que les Provençaux, après avoir dit *los* depuis la perte de la déclinai-

[1] *Romania*, juillet 1873, p. 372. — Parmi les remarques de M. Meyer sur mon compte rendu des *Derniers Troubadours*, je ne relève que celles qui me paraissent avoir un réel intérêt scientifique. Je ne reviendrai pas sur quelques corrections proposées par moi et qu'il me semble difficile de ne pas admettre (par exemple, *maguanha* pour *mguanha*, *fantonejatz* pour *fatoejatz*), non plus que sur quelques observations présentées à titre de simple hypothèse. Je dois faire remarquer cependant que ces mots : *le XIII^e^ siècle*, à propos d'une pièce de 1280, signifiaient dans ma pensée la fin du XIII^e^ siècle. J'ai eu tort sans doute de ne pas m'expliquer plus clairement; mais j'avais déjà indiqué, dans la *Revue des langues romanes* (I, 8), l'époque où la déclinaison à deux cas disparaît dans les documents écrits à Montpellier.

[2] Les Provençaux donnent à leurs voisins de Languedoc le surnom de *siblaire*, siffleurs, à cause de la fréquence de l'*s* dans les dialectes de la rive droite du Rhône.

son à deux cas, aient tout d'un coup proscrit la forme du cas régime pour ressusciter le cas sujet, mort depuis trois cents ans? Des documents rédigés à Tarascon, ville limitrophe du Languedoc, ne prouvent rien dans la question; il est possible qu'on ne parlât pas le provençal à Tarascon au XV^e^ siècle. D'ailleurs, je ne nie pas que la langue littéraire et officielle n'ait conservé la forme *los* à l'époque où le peuple employait *li*. Tout ce que j'ai dit à propos de ces deux formes de l'article a pour but de mettre le lecteur en garde contre des affirmations hasardées au sujet des dialectes de l'ancienne langue, question pour laquelle les données sont encore obscures et peu nombreuses. Quoi qu'il en soit, je serais reconnaissant à M. Meyer s'il voulait bien me dire à quels caractères il a reconnu que « le dialecte du scribe qui a exécuté le manuscrit Giraud était celui de la Provence. »

Je ferai remarquer en passant à mon savant contradicteur qu'en donnant la forme *los* comme « la règle dans *tous* les textes où l'usage de la déclinaison à deux cas est perdu, *aussi bien en Provence qu'ailleurs* », il a oublié que le comté de Foix, tout au moins, en perdant la déclinaison à deux cas, a certainement adopté *les* et non *los* pour l'article masculin pluriel, et que cette forme s'est maintenue jusqu'à nos jours[1]. (Voy. Bartsch, *Chrest.*, 351, 22, 30, 32, etc.; *Revue des langues romanes*, I, p. 302, 303.)

II. — M. Meyer affirme que ni *ueimais*, ni *jamais*, n'ont le sens négatif que je leur attribue. Comment expliquer alors les vers suivants:

Que Diéu jamai m'emparadise.

(Mistral, *Mirèio*, chant II.)

Pèr que l'oundo jamai nous posque separa.

(*Ibid.*, ch. XII.)

Et cette phrase si souvent répétée à Montpellier: « *Jamai*

[1] Quelque chose d'analogue paraît s'être produit dans quelques parties de l'Auvergne, où l'article masculin pluriel est *leis*. Mais, pour ce cas particulier, je n'ai pas encore de preuves positives.

t'avengue de faire acò! » Et, en français, ce passage de Massillon : « Les grands toujours loués, jamais instruits. » — « Cette tournure incorrecte, dit M. Littré, est condamnée par plusieurs grammairiens, *mais elle a pour elle l'usage.* » En langue d'oc, et particulièrement dans le dialecte provençal, l'emploi de *jamai* avec le sens négatif est parfaitement régulier. Dans *jamais* négatif, c'est bien la syllabe *mais,* pour *plus,* qui renferme la négation (Voy. Littré, *Dict., verbo* PLUS, 17°). Donc *jamais* peut avoir le sens négatif, et ce sens est renfermé dans la deuxième syllabe ; donc *ueimais,* équivalent exact de *jamais,* peut avoir le même sens ; donc enfin Bertran Carbonel a pu dire avec le sens négatif :

... c' ueymais ti don mastais.

III. — L'auteur des *Derniers Troubadours* maintient implicitement sa correction de *quintz* en *quins,* probablement parce que, *quint* signifiant *cinquième,* il lui paraît difficile d'admettre le même mot avec le sens de *quel. Quint, quinte,* appartient cependant à plusieurs dialectes, particulièrement à celui de Montpellier. (Voyez *Œuvres choisies de Roudil* — XVII^e^ siècle. — *Revue des Langues romanes,* I, p. 262, v. 17.)

IV. On niera peut-être que les dialectes modernes puissent servir à l'éclaircissement de l'ancienne langue. Il est bon de dire quelques mots sur ce point. Lorqu'on parcourt par ordre chronologique la série des textes en langue d'oc les plus connus, on voit la langue, du XI^e^ siècle jusqu'au milieu du XVI^e^, ne se modifier qu'insensiblement et par une progression régulière. Vers la fin du XVI^e^ siècle, surgit presque tout à coup comme une nouvelle manière de parler, ou plutôt un ensemble de dialectes se rattachant à l'ancienne langue, mais différant d'elle et différant entre eux par des caractères bien tranchés. Serait-ce que le langage de toutes nos provinces méridionales aurait subi des modifications plus profondes en quelques années que durant une période de cinq siècles ? On ne saurait le soutenir. Il est évident que la langue officielle de la France du Midi au moyen

âge, régie par des grammairiens, maintenue par une tradition littéraire, ne s'est modifiée que très-lentement dans les œuvres des écrivains et sous la plume des scribes, des greffiers, des notaires, de tous ceux enfin qui, constituant la gent lettrée de l'époque, se piquaient d'écrire correctement. Mais, tandis que la langue écrite ne se transformait que lentement, la langue parlée, la langue du peuple, le patois, si l'on veut, se développait librement avec ses caractères dialectaux particuliers à chaque pays. Lorsque la langue officielle du Midi disparaît, lorsque les fonctionnaires sont obligés de rédiger leurs actes en français et que nos écrivains s'étudient à manier élégamment la langue du Nord, la tradition est rompue, les règles sont mortes, les maîtres oubliés, et, s'il surgit quelque poëte qui, par manière de passe-temps, veuille encore composer dans le langage de sa province, il ne sait se servir que de l'idiome local, qui fait dès lors son entrée, avec plus ou moins d'éclat, dans le monde littéraire. Telle est l'origine du brusque changement que l'on constate dans la langue d'oc écrite du XVI[e] au XVII[e] siècle. Je ne veux pas dire qu'avant cette époque la langue écrite et la langue parlée fussent tellement indépendantes l'une de l'autre qu'elles ne se soient pas réciproquement influencées. Si les dialectes proprement dits ne se montrent guère avec l'ensemble de leurs caractères dans les documents antérieurs au XVI[e] siècle[1], ils fournissent du moins aux écrivains de tous les temps un certain nombre de formes et de mots, et se décèlent assez fréquemment dans les *lapsus* des copistes. Toutes les fois donc qu'une tournure, qu'une expression, est nouvelle dans la langue littéraire, ce n'est pas une raison pour la proscrire et rejeter la faute sur le scribe ; si cette forme existe de nos jours dans un dialecte, il est probable que l'auteur l'a empruntée au langage parlé autour de lui.

[1] On trouve parfois, et à une date assez reculée, des documents littéraires écrits en entier dans un dialecte qui s'éloigne plus ou moins de la langue officielle. La traduction d'*Albucasis*, dont la *Revue des langues romanes* a publié des fragments (I, 3, 301), peut être rangée dans cette catégorie.

t'avengue de faire acò! » Et, en français, ce passage de Massillon : « Les grands toujours loués, jamais instruits. » — « Cette tournure incorrecte, dit M. Littré, est condamnée par plusieurs grammairiens, *mais elle a pour elle l'usage.* » En langue d'oc, et particulièrement dans le dialecte provençal, l'emploi de *jamai* avec le sens négatif est parfaitement régulier. Dans *jamais* négatif, c'est bien la syllabe *mais*, pour *plus*, qui renferme la négation (Voy. Littré, *Dict., verbo* PLUS, 17°). Donc *jamais* peut avoir le sens négatif, et ce sens est renfermé dans la deuxième syllabe ; donc *ueimais*, équivalent exact de *jamais*, peut avoir le même sens ; donc enfin Bertran Carbonel a pu dire avec le sens négatif :

... c' ueymais ti don mastais.

III. — L'auteur des *Derniers Troubadours* maintient implicitement sa correction de *quintz* en *quins*, probablement parce que, *quint* signifiant *cinquième*, il lui paraît difficile d'admettre le même mot avec le sens de *quel. Quint, quinte*, appartient cependant à plusieurs dialectes, particulièrement à celui de Montpellier. (Voyez *Œuvres choisies de Roudil* — XVII^e^ siècle. — *Revue des Langues romanes*, I, p. 262, v. 17.)

IV. On niera peut-être que les dialectes modernes puissent servir à l'éclaircissement de l'ancienne langue. Il est bon de dire quelques mots sur ce point. Lorqu'on parcourt par ordre chronologique la série des textes en langue d'oc les plus connus, on voit la langue, du XI^e^ siècle jusqu'au milieu du XVI^e^, ne se modifier qu'insensiblement et par une progression régulière. Vers la fin du XVI^e^ siècle, surgit presque tout à coup comme une nouvelle manière de parler, ou plutôt un ensemble de dialectes se rattachant à l'ancienne langue, mais différant d'elle et différant entre eux par des caractères bien tranchés. Serait-ce que le langage de toutes nos provinces méridionales aurait subi des modifications plus profondes en quelques années que durant une période de cinq siècles? On ne saurait le soutenir. Il est évident que la langue officielle de la France du Midi au moyen

âge, régie par des grammairiens, maintenue par une tradition littéraire, ne s'est modifiée que très-lentement dans les œuvres des écrivains et sous la plume des scribes, des greffiers, des notaires, de tous ceux enfin qui, constituant la gent lettrée de l'époque, se piquaient d'écrire correctement. Mais, tandis que la langue écrite ne se transformait que lentement, la langue parlée, la langue du peuple, le patois, si l'on veut, se développait librement avec ses caractères dialectaux particuliers à chaque pays. Lorsque la langue officielle du Midi disparaît, lorsque les fonctionnaires sont obligés de rédiger leurs actes en français et que nos écrivains s'étudient à manier élégamment la langue du Nord, la tradition est rompue, les règles sont mortes, les maîtres oubliés, et, s'il surgit quelque poëte qui, par manière de passe-temps, veuille encore composer dans le langage de sa province, il ne sait se servir que de l'idiome local, qui fait dès lors son entrée, avec plus ou moins d'éclat, dans le monde littéraire. Telle est l'origine du brusque changement que l'on constate dans la langue d'oc écrite du XVI^e^ au XVII^e^ siècle. Je ne veux pas dire qu'avant cette époque la langue écrite et la langue parlée fussent tellement indépendantes l'une de l'autre qu'elles ne se soient pas réciproquement influencées. Si les dialectes proprement dits ne se montrent guère avec l'ensemble de leurs caractères dans les documents antérieurs au XVI^e^ siècle[1], ils fournissent du moins aux écrivains de tous les temps un certain nombre de formes et de mots, et se décèlent assez fréquemment dans les *lapsus* des copistes. Toutes les fois donc qu'une tournure, qu'une expression, est nouvelle dans la langue littéraire, ce n'est pas une raison pour la proscrire et rejeter la faute sur le scribe ; si cette forme existe de nos jours dans un dialecte, il est probable que l'auteur l'a empruntée au langage parlé autour de lui.

[1] On trouve parfois, et à une date assez reculée, des documents littéraires écrits en entier dans un dialecte qui s'éloigne plus ou moins de la langue officielle. La traduction d'*Albucasis*, dont la *Revue des langues romanes* a publié des fragments (I, 3, 301), peut être rangée dans cette catégorie.

Il résulte de ce qui précède que, pour faire remonter au delà du XVII^e^ siècle la filiation des dialectes parlés aujourd'hui, c'est moins aux œuvres littéraires qu'il faut s'adresser qu'à ces écrits de la vie ordinaire, comptes, quittances, certificats, etc., insignifiants en apparence, mais émanés de personnes qui s'inquiétaient peu de la correction du langage, et qui, par leur orthographe, leurs fautes contre les règles, nous font connaître la vraie manière de parler de leur temps et de leur pays.

Je signalerai, en terminant, un fait singulier, qui prouve combien les différences d'orthographe et de forme entre les divers dialectes ont peu d'importance pour les personnes dont la langue d'oc est la langue maternelle. J'ai entendu une enfant de dix à douze ans, fille d'un fermier des environs de Marvéjols, lire le joli conte *lou Pelerinage de la fournigueta* sur la version publiée par M. Achille Montel dans la *Revue des langues romanes* (II, 294). L'enfant, sans s'en douter et croyant simplement lire, traduisait en dialecte de Marvéjols le texte de Montpellier qu'elle avait sous les yeux. *Pioi, fournigueta, sourel,* devenaient dans sa bouche *pièi, fremigeto, souguel*[1]. On voit par là combien il importait peu que les actes officiels fussent écrits dans le dialecte même des populations auxquelles ils étaient destinés; le *précon*[2] qui les publiait, ou le lecteur qui les faisait connaître à ses compatriotes, les traduisait naturellement dans l'idiome du pays.

Ch. DE TOURTOULON.

[1] *Souguel* pour *sourel, soulel,* est un nouvel exemple de la transformation de la liquide en gutturale, transformation que j'ai déjà signalée à propos des prétérits en *égui* pour *éri,* dans le dialecte du bas pays de Foix (*Revue des langues romanes,* I, 10.232).

[2] Ce mot, employé avec le sens du mot latin *præco,* est usité dans le langage administratif du midi de la France. On appelle *précon* d'une commune l'employé municipal chargé de publier les actes officiels à son de trompe ou de tambour.

ÉTYMOLOGIES FRANÇAISES ET PATOISES

En étudiant le *Dictionnaire* de M. Littré, j'ai relevé quelques étymologies qui m'ont semblé douteuses ou fautives. Je n'ai pas besoin d'ajouter que c'est là l'exception, et que l'illustre savant, malgré l'immensité de sa tâche, a laissé bien peu à faire après lui.

Je publie aujourd'hui celles dont j'ai trouvé ou cru trouver la clé, suivant en cela l'exemple donné par M. G. Paris dans le *Recueil de la Société de linguistique de Paris*. J'y ai joint quelques étymologies relatives au patois et au vieux français.

La plupart me paraissent certaines, quelques-unes ne sont que probables; d'autres, en plus petit nombre, ne sont que possibles. Je n'ai pas cru néanmoins que je devais m'astreindre à donner seulement celles dont j'étais absolument sûr. En pareille matière, la conjecture, même quand elle est réduite à ne s'appuyer que sur l'analogie, doit être considérée comme un élément scientifique sérieux. C'est un pas de plus vers la solution du problème, une invitation en même temps qu'un secours pour qui peut mieux faire.

L'ordre alphabétique étant plus familier au lecteur, c'est celui que j'ai suivi.

Chaque étymologie est précédée de l'énoncé en quelque sorte algébrique des principales lois de permutation qui la régissent. De la sorte, un œil exercé pourra du premier coup deviner et contrôler la solution du problème, sans avoir, à la rigueur, besoin de suivre l'explication dans tous ses détails.

DOUBLE ORIGINE

1° *Adare* (latin) — *éer* — *ayer*.
2° *Adare* (latin) — *oer* — *oyer*.

Aboyer. — M. Littré cite les formes archaïques *abaier, aboer, aboier, abayer,* et les dérive de *ad* et de *baubari*.

Il ne serait pas impossible que *baubare,* forme active de

baubari, eût formé *boer*, qu'on retrouve dans *aboer*, mais il n'aurait jamais produit *baier* et *bayer*. Il faut donc chercher un autre mot qui ait pu donner naissance en même temps à ces deux formes différentes, *baier* et *boer*.

Ce ne peut être que *badare*, d'où viennent certainement *béer*, *bayer*, et qui, de plus, a pu très-bien former aussi *boer*, *boier*, *boyer*, comme *natalis* a formé *noel* et *nouel*; *natare*, *nouer*, en v. français, pour nager. L'action d'ouvrir la gueule, — car *badare*, comme le languedocien *badà*, le saintongeais *bader*, et le v. français *béer*, *bayer*, signifiait tenir la gueule, la bouche ou le bec ouverts, — aura été identifiée, en ce qui concerne le chien, avec le bruit qui l'accompagne.

DOUBLE ORIGINE

1° **Ad-figicare*.
2° **Affictare*.

Afficher. — On le dérive de *ad* et de *figicare*, forme fréquentative qu'on est en droit de supposer de *figere*. Cette dérivation paraît fondée quand *afficher* a simplement le sens de mettre une affiche; mais, quand il est synonyme de « feindre », comme dans cette expression « *afficher* de la douleur », il vaudrait mieux, ce semble, le rattacher à *ad-fictare*, fréquentatif supposable formé de *ad* et de *fingere*, supin *fictum*.

FORMES VERBALES A THÈME DE COMPARATIF

Agencer, aiguiser, alléger, chasser, forcer, hausser, tarzer, etc. — Je dérive ces verbes des comparatifs latins * *ad-genitior*, *acutior*, * *ad-levior*, *captior*, *fortior*, *altior*, *tardior*.

M. Littré les dérive des types b. latins en *iare*: *altiare*, *tardiare*, etc.; supposition parfaitement fondée, mais dont il n'indique pas le principe, à savoir que les comparatifs en *ior* ont pu former des verbes qui tantôt ont fait double emploi avec ceux qui provenaient de l'adjectif simple, — cf. *tarder* et *tarzer* (patois français), provençal, *tardar* et *tarzar*, alléger et *lever*, — tantôt, et plus souvent, ont suppléé à la forme dérivée de l'adjectif, mais non admise par l'usage, ce qui est le cas pour

hausser, forcer, agencer. Le v. français avait *genser* et *gencer,* rendre *gent,* rendre joli, expression conservée en Angoumois, où l'on dit *gencer* une chambre, la balayer, la rendre propre.

A la même espèce appartiennent *approcher* de *propior,* le v. français *greger* de *gravior,* tandis que le simple *grever* se dérive de *gravis* par *gravare,* etc.

Cette tendance à former des verbes comparatifs se manifeste même en latin, où elle avait formé un mot très-classique, puisque c'est le puriste Quintilien qui l'emploie, le mot *breviare,* dérivé de *brevior* et non de *brevis.* On remarquera que ces verbes comparatifs sont tous de la première conjugaison.

C'est encore dans cette série de verbes à thème de comparatif que l'on doit ranger *satiare* de *satior,* neutre *satius.*

Enfin il n'est pas inutile d'observer que l'idée de comparaison est virtuellement contenue dans tout verbe dérivé d'un adjectif et que le langage est libre de la dégager. Ainsi « *s'approcher* de quelqu'un », c'est ou « aller *près* de lui », ou aller *plus près* de lui. »

V (latin) initial = *b*.

Baille. — « S. f. Terme de marine. Baquet qui sert à divers usages sur les vaisseaux. — ETYM. Ital., *baglia;* du bas-bret. *bal* (*l* mouillée), *balek* (*l* mouillée), baquet; anglais, *pail.* » Littré.

Ce mot est usité avec le même sens dans les patois de l'Ouest, et se prononce *bâille.* Je le dérive du latin *vasculum,* pluriel *vascula.* On sait que les neutres pluriels ont souvent formé des noms féminins en français : cf. *arma,* armes, etc. Quant au changement de *v* latin initial en *b,* on peut dire que, s'il est rare, il n'est pas sans exemple : cf. *baud* de *validus, baiser* de *vitiare, brebis* de *vervex.*

1° *L* (latin) initial = *bl* (*?*).
2° Nasalisation de la voyelle devant le groupe latin *ct*.
3° *Ct* (latin) = *ch*.

Blanc, blanche. — « Provenç., *blanc;* espagn. *blanco;* portug., *blanco;* ital. *bianco;* de l'anc. haut allem. *blanch,* blanc. » Littré.

à ce mot une origine latine. *Bramare* viendrait de *peramare,* aimer de toutes ses forces, désirer très-vivement. On sait que la combinaison *br* correspond parfaitement au *per* du latin suivi d'un mot commençant par une voyelle: cf. ital. *brustolare,* fr. *brûler,* de *perustulare.*

Le mot, destiné d'abord à marquer le désir, aura servi plus tard à exprimer les cris par lesquels il se manifeste.

1° *Ver* (latin) = *br.*
2° *Tica* (latin)= *che.*

Broche. — « Wallon, *broke;* picard, *broque,* fourche en fer; provenç. et espagn., *broca,* broche, pointe; ital., *brocca;* du latin *brocchus* ou *broccus,* dent saillante; de là les significations pointe, crochet. » Littré.

N'est-il pas plus simple de faire venir ce mot de *verutum,* broche, par l'intermédiaire de la forme supposable **veruticum,* au pluriel **verutica?* Là encore la substitution du *b* français au *v* latin initial aurait sa raison d'être.

Il est bon d'ajouter que l'italien *brocca* ne signifie pas « broche », mais « broc. »

1° *Per* (latin) devant une voyelle = *br.*
2° *Uncare* (latin) = *oncher.*

Broncher. — « Norm., *brucher;* de l'ancien français *bronche,* qui signifiait branche; ancien espagn., *broncha,* même sens; ital., *bronco,* tronc; d'où *broncher,* parce que l'on se heurte contre un tronc d'arbre. Origine inconnue. On l'a rapporté au latin *bronchus,* le même que *brochus,* dent saillante (Voy. Broche); mais le sens est peu satisfaisant. Diez met en avant l'ancien haut allem. *bruch;* flamand, *brok,* quelque chose de rompu, fragment; mais il n'y a pas assez d'intermédiaires pour que l'on sorte de la pure conjecture. » Littré.

M. Littré a raison de faire des réserves, car il y aurait plus d'une objection à présenter. Il faut, avouer, du reste, que l'étymologie de ce mot n'est pas facile à trouver; aussi ne mets-je la mienne en avant que comme une conjecture plus plausible que les autres.

Le changement du *p* initial en *b* n'est pas normal, il est vrai, mais il n'est pas non plus sans exemple. (V. Hugo Schuchardt, *der Vokalismus des Vulgärlateins,* t. I, p. 124 et 125.) Enfin, ce qui rend encore plus probable cette étymologie, c'est que le limousin actuel, comme me l'apprend M. Chabaneau, a gardé la forme *boulen,* seconde farine, ce qui vient après la fleur, mot qui, malgré une certaine différence de sens, dérive visiblement du latin, et où le *p* latin initial est certainement devenu *b.*

Pollen a pu former * *pollineus,* comme *gluten, gramen,* ont formé *glutineus, gramineus,* et de **pollineus,* ou plutôt de **pollinea,* s.-entendu *farina,* on peut dériver * poulenge = boulenge, cf., pour *nea* = *ge,* la*nea* (vestimenta), lan*ge.* De **pollineus* dérive naturellement **pollinearius* = boulenger, comme *lactearius*[1], doublet de *lactarius,* se dérive de *lacteus.*

Ainsi, cette étymologie peut se ramener à deux formes également admissibles, * *polenticarius* et * *pollinearius.*

Per (latin) devant une voyelle = *br.*

Bramer. —« Du germanique ancien haut allem. *breman.* » Littré.

M. Littré rapproche de ce mot la forme italienne *bramare* et la forme roumaunsche *brammar;* mais il oublie d'en indiquer le vrai sens. Dans ces deux langues, *bramare* et *brammar* signifient principalement « désirer très-vivement. »

Du reste, ce sens est à peu près général dans les autres langues et même en français, où il se dit surtout d'un animal qui crie pour satisfaire un désir ; ainsi « nous voyons le cerf estant en rut bramer et crier après les biches. » (PARÉ, XVIII, 3., ap. Littré.)

Dans le Languedoc, on désigne par l'énergique appellation de *brama-pan* le mendiant « qui crie pour avoir du pain. »

Cette signification dominante permet, je crois, d'assigner

[1] *Lactearius* figure dans les Ἑρμηνεύματα de J. Pollux, t. XXIII, 2me partie des *Notices des manuscrits de la Bibl. nationale,* pag. 386.

vençal, *busca;* sicil., *vusca;* de même radical que ***bois.*** » Littré.

Ne vaut-il pas mieux dériver *bûche* de **busticum,* et *bûcher* de **busticarium,* dérivés parfaitement supposables de ***bustum,*** bûcher? On s'explique ainsi l'*u* du français et du provençal.

1° *Calx, cis,* d'où le diminutif * *calciculus* (par métathèse) * *cacliculus* = = *caillou.*

2° *Calx, cis,* d'où le diminutif *calculus,* d'où * *calculare* = *chauler.*

Caillou, chauler. — « Berry, *chillou, chaillou, caille, caillotte, chillotte,* petit caillou ; Saintonge, *chail;* picard, *cailleu;* wallon, *caie ;* namurois, *caiau;* rouchi, *caliau;* provenç., *calhau;* portug., *calhao.* Mot difficile. Diez, faisant ressortir l'analogie entre cailler et durcir, propose *cailler,* acceptable pour le sens ; mais, si *caillou* avait même origine que *cailler,* on trouverait parfois dans les anciens textes *coaillou* (voy. l'historique de *cailler*), ce qui n'arrive jamais. Grandgagnage le tire du flamand *kai, kei,* caillou. A cause du sens, on ne peut guère, jusqu'à présent du moins, admettre que *calculus;* d'où, par suppression de l'*u* bref, *calclus ;* d'où *chail* ou *chaille ;* d'où, avec un suffixe *ou, caillou* ou *chaillou.* Ce suffixe *ou, au* dans le provençal, fait difficulté ; car, représentant la finale latine *avus* (*clavus,* clou), on ne voit pas comment il s'est joint à *cail.* Au reste, les suffixes ont varié : il y a eu *ot, otte, eul, iel,* tous suffixes qui vont beaucoup mieux au primitif *cail* que le suffixe *avus.* Le celtique *cal,* dur, a été indiqué. » Littré.

Il n'y a pas de doute sur le radical du mot, et M. Littré a raison de le rattacher à *calculus,* mais il a tort de conserver cette forme telle quelle. *Calculus* n'aurait pu former en français que *chauil, chauille, chaul.* Ce dernier se retrouve, en effet, dans *chauler,* passer du blé à l'eau de chaux, qui vient de *calculare,* diminutif d'un verbe *calcare,* formé de *calx, cis* (chaux), comme *falcare,* de *falx, cis,* et tombé de l'usage par suite de sa ressemblance avec *calcare* (de *calx, cis,* talon), signifiant fouler aux pieds.

Ce n'est donc pas de *calc*ulus, mais bien de la forme métathé-

Nous remarquerons d'abord que *broncher* avait dans l'ancienne langue le sens de *tomber*, et plus spécialement de *tomber la tête en avant*. On peut en juger d'après les exemples suivants, empruntés au Dictionnaire de M. Littré :

« XIV^e^ s. Thibaut fery de la hache qu'il tenoit, sur les espaules de Colart si grant cop qu'il le fist *brunquiër* (tomber la tête en avant) sur le col de son cheval. DU CANGE, *broquerius*.

» — XVI^e^ s. Le grant colosse, à ce coup estonné, D'un sault horrible alla *bruncher* (tomber la tête en avant) par terre. DUBELL, V, 9, *verso*. — Le corps sans nom, sans chaleur et sans face, Comme un grand tronc *broncha* (tomba la tête en avant) dessus la place. RONS., 596. »

Ce sens est confirmé par des exemples plus anciens, où le verbe composé *embroncher* et l'adjectif *embronc* signifient toujours avoir la tête penchée en avant, et par extension être triste, sombre.

Le mot-racine nous est indiqué par le radical du simple, *broncher, bronc,* qui était un adjectif et non pas un nom, comme on doit le conclure de l'emploi du composé *embronc*, qui est toujours adjectif, ce qui permet de le rattacher directement au type fictif **peruncus*, très-recourbé, dérivé de *uncus*. De là **peruncare*, qu'on est en droit de supposer à côté du simple *uncare*, dont le participe *uncatus* existe réellement.

Pour la forme, il n'y a pas de difficulté, *per* devenant *br* normalement devant un composant qui commence par une voyelle : cf. *br*ûler de *per*-ustulare; et pour le sens il n'y en a pas davantage. On conçoit, en effet, qu'on soit passé de l'idée de ce qui est crochu, recourbé (comme le bec des oiseaux, *rostrum aduncum*), à l'idée de ce qui est courbé, penché en avant. De là les différents sens déjà signalés et qui se touchent de très-près : 1° se tenir penché en avant; 2° tomber la tête en avant; 3° trébucher comme si on allait tomber en avant.

Usticum (latin) = *ûche*.

Bûche, bûcher. — « Wallon, *boiche;* rouchi, *boisse;* pro-

M. Darmseteter décompose *capoclator* en *capo* = *caput* et *clator* = *calator*. Mais il y a une objection à faire : c'est que le second terme composant, *calator*, n'exprime guère l'idée de surveillance, *calator* se disant des esclaves qui remplissaient l'office de crieurs. Le *nomenclator*, par exemple, était chargé de répéter à son maître le nom des visiteurs ou de ceux qu'il rencontrait. Pour arriver de là à l'idée de « surveillant », il faudrait évidemment forcer le sens du mot. *Oclator*, au contraire, dont la racine est *oculus*, œil, se présente de lui-même.

J'ai dit que *ocularius* pourrait être considéré comme un doublet supposable de *oculator*; c'est, en effet, ce qu'on est en droit de conclure des formes analogues, dont la coexistence est constatée par les lexiques : *torcularius* et *torculator*, ouvrier qui conduit le pressoir; *sigillarius* et *sigillator*, fabricant de cachets, etc.

**Cudica* de **cudicare* de *cudere*.

Coche, entaille. — « Provenç., *coca*; ital., *cocca*; anglais, *cock*. Origine obscure, mais peut-être celtique; car on cite le gaëlique *sgoch*, coche; kymri, *cosi*; bas-breton, *coch*. » Littré.

Il est plus simple d'y voir l'équivalent d'une forme **cudica* de **cudicare*, fréquentatif de *cudere*, frapper, graver en frappant.

DOUBLE ORIGINE

1° **Correctiare* de *correctus*, comparatif *correctior*.
2° **Corruptiare* de *corruptus* (pour *correptus*), comparatif *corruptior*.

Courroucer, courroux. — L'étymologie de ce mot est difficile et controversée. Voici ce qu'en dit M. Littré : « Ancien wallon, *coroche*; provenç., *corrotz*; ital., *corruccio*. Etymologie difficile. On a indiqué le latin *coruscare*, briller; mais le sens ne convient pas. Raynouard le rattache à *cour*, sans indiquer comment s'est faite la dérivation. Diez le tire de *cholera*, proprement bile, et figurément colère, par l'intermé-

diaire d'une forme *coleruccio ;* mais, s'il en est ainsi, comment se fait-il qu'en aucune des formes ne paraisse l'*l* étymologique? On devrait trouver ce mot écrit quelquefois *colrouz*. A l'appui de son dire, Diez cite l'ancien français *courine,* qui signifie aussi colère, et qu'il dérive de *cholera,* par une forme *cholerina;* mais là aussi, d'une part, on regrette de ne pas trouver parfois *coulrine;* et, d'autre part, on a dans le provençal *coreilla, corilla,* qui paraît le même que *courine* et qui dérive de *cœur*. En étudiant de près les formes du mot, on en trouve deux au régime singulier: l'une plus rare, qui est *corrot,* et l'autre plus commune, qui est *corrouz*. La première correspond à l'italien *corotto,* deuil, et est évidemment un substantif fictif, *corruptus,* dérivé du participe *corruptus*. Que *corruptus* ait pu donner *corrot,* et *ruptus, rot,* c'est ce que prouvent les exemples suivants: Icellui suppliant a congneu [avoué] que ses diz tesmoings il avoit induis et corroz [corrompus]. Du Cange, *corrumpere*. Roz [rompus] ot les laz del heaume de Bavière. *Bat. d'Aleschans,* v. 622. *Corrot* paraît entraîner *courroux* et le rattacher à *corruptus,* par l'intermédiaire d'une forme *corruptium*. On conçoit sans peine que *corrumpere* ait pris le sens d'aigrir, mettre en peine, irriter; d'ailleurs, le fait est certain pour le français *corrot* et l'italien *corrotto*. »

Je pense que *courroucer* et *courroux* ont une double origine, indiquée par les deux formes *correcious* du Fragment de Valenciennes, et *corroptios, corroapt* de la Passion de Saint-Léger, formes extrêmement anciennes, puisqu'elles datent, la première, du IX^e^ siècle; la seconde, de la fin du X^e^ ou du commencement du XI^e^.

1° *Correcious* suppose *correcer,* et *correcer* se dérive très-bien, pour le sens et pour la filiation phonétique, de **correctiare,* forme qu'on est en droit de supposer du comparatif *correctior* (*correctus, corrigere*). — Un homme *corrigé* n'est pas loin d'être *courroucé*.

2° *Corroapt* et *corroptios* doivent, au contraire, se rattacher à *corruptior* et à la forme supposable **corruptiare*.

Mais le sens ne favorise pas cette attribution. On est donc forcé de se rabattre sur la forme immédiatement voisine **correptiare* de *correptior*, comparatif de *correptus*, participe de *corripere*, qui a presque le même sens que *corrigere*, et qui signifie reprendre, blâmer. La ressemblance phonique l'aura fait confondre avec *corruptior* et **corruptiare*, d'où *courroucer*.

Observons enfin que la double origine *correctiare* et *corruptiare* (pour *correptiare*) rend compte non-seulement des deux formes françaises *correcious* et *corroptios*, mais encore des deux formes italiennes signalées par M. Littré: *corruccio*, courroux, et *corrotto*, deuil, et plus généralement de toutes les autres formes néo-latines de ce mot, moins le v. français *courine*, que M. Littré, du reste, rattache avec beaucoup de vraisemblance à *cœur*. Quant à la forme *corrouz*, restée telle même au cas oblique, dans l'ancienne langue, M. Littré la dérive justement du supposable ** corruptium*, nom formé de l'infinitif à thème de comparatif ** corruptiare*. *Corrot* et *corroapt*, au contraire, viennent de *corruptum*. L'ancienne langue, ainsi que cela résulte de l'observation de M. Littré, leur préférait *corrouz*, qui correspond mieux à *courroucer*, et la langue actuelle, plus exclusive ou plus conséquente, les a rejetés complétement pour ne garder que celui-ci.

Escere (latin) par allongement de la pénultième = *escire* = *cir*.

Durcir, éclaircir, noircir, obscurcir. — Je ne prétends pas, cela va sans dire, donner de ces mots des étymologies nouvelles, car l'homme le moins exercé au raisonnement philologique voit, du premier coup, qu'ils sont dérivés de *durus*, *clarus*, *niger* et *obscurus*. Je veux seulement rendre compte du *c* intercalé à la suite du radical. M. Littré signale cette difficulté, mais sans l'expliquer.

Les verbes formés d'adjectifs sont tous ou presque tous terminés en *ir*, ainsi que l'a remarqué M. Chabaneau dans son *Histoire et théorie de la conjugaison française*, et calqués pour

l'infinitif sur les verbes en *ére*, b.-latin *ire*, et pour les autres temps ou modes sur ces mêmes verbes conjugués en *escere, esco, escebam, escens*. Ainsi *fleurir* vient de *florere*, (**florire*); mais *je fleuris, je fleurissais, florissant*, viennent de *floresco* (**florisco*), *florescebam* (**floriscebam*), *florescens* (**floriscens*). Il semble que la langue, pour être plus uniforme, aurait dû adopter la finale allongée *escére* à l'infinitif. C'est, en effet, ce qui a eu lieu dans les dialectes de langue d'oc et aussi dans les dialectes et patois de langue d'oïl, voisins de la langue d'oc : cf. *enrichezit* (V. mon *Mémoire sur le dialecte poitevin au XIII^e^ siècle*, au Glossaire) *négrezi* = **nigrescire* pour *nigrescere*. (Fables de M. Burgaud-Desmarets.)

Les dialectes et patois de pure langue d'oïl ont seuls échappé à cette tendance. Cependant elle était trop forte pour n'y avoir pas pénétré quelque peu, et c'est de là que viennent précisément, selon moi, ces formes en *cir* pour *ir*, qui sont tout à fait exceptionnelles ; car *noircir, durcir, éclaircir, obscurcir*, correspondent exactement à **nigrescire, *durescire, *ex-clarescire, *obscurescire*, et le *c* doux de leur terminaison n'est que la reproduction phonique du groupe *sc* du latin.

Là ne s'est pas arrêtée la langue. Comme il arrive souvent, elle a dépassé le but par l'effort même qu'elle a fait pour l'atteindre. Elle aurait dû, pour se tenir plus près du latin, garder le *c* doux, équivalent de *sc* à l'infinitif seul, et l'écarter des autres modes, et dire je *durissais*, que je *durisse*, etc., = *durescebam, durescam* (ou **durisciam*). Mais, cette fois, il s'est produit à peu près l'inverse de ce qui a lieu pour les autres verbes en *ir*, comme *fleurir*. Dans ces verbes, en effet, l'infinitif n'a pas plus subi l'influence des autres modes qu'ils n'ont subi la sienne. Ici, au contraire, l'infinitif, qui a emprunté le groupe *sc* aux modes en *esco, escebam*, etc., le leur impose une second fois, et nous voyons surgir les formes imprévues : je *durcis* = ** durescisco*, je *durcissais* = **duresciscebam*, que je *durcisse* = **duresciscam* (ou **durescisciam*), au lieu de : je *duris* = *duresco* (**durisco*), je *durissais* = *durescebam* (**duriscebam*), etc., etc.

C'est de la même manière[1] que se sont formés en français les verbes dérivés de *court* et de *étroit, étrécir* et *raccourcir*. *Étrécir* = 1° **strictescire*, 2° **strict'scire;* j'*étrécissais* = 1° **strictes-ciscebam*, 2° **strict'sciscebam*. La forme berrichonne *étretzir*, citée par M. Littré (v. *Étrécir*), représente fort exactement le premier intermédiaire fictif **strictescire*, et la forme française *étrécir*, le second **strict'scire*.

Les formes anciennes *estrecer* et *estrecier, acorcer, acorcier* et *acorchier*, se dérivent de primitifs en *iare*, tirés du thème des comparatifs *strictior* d'où **strictiare*, *curtior* d'où **curtiare*. (V. *Agencer*, p. 528.)

La forme *écourter*, demeurée seule en usage, est dérivée du simple *curtus* et non du comparatif *curtior*. De même, nous avons vu *tarder* dérivé de *tardus* et *tarzer* de *tardior*.

DEUX ALTERNATIVES

1° Doublets de conjugaison, appartenant, l'un à la 1re en *er*, l'autre, à la 2e en *ir*.

2° *P.* (latin) initial = *b*.

Ébahir. — M. Littré reproduit avec doute l'opinion des étymologistes qui regardent ce mot comme dérivé de *bah*, exclamation naturelle d'étonnement.

Ebahir, v. français *esbaïr* et *esbahir*, est très-ancien, tandis que *bah* est tout récent; du moins n'en indique-t-on aucun exemple antérieur à l'époque actuelle. Le plus sûr est donc de suivre la route accoutumée et d'en demander l'étymologie au latin. Je ne vois que deux origines possibles : ou *esbahir* est formé de la particule *es* = *ex* et du simple supposé *baïr* ou *bahir*, qui aurait été à *béer, baer*, en v. français « ouvrir la bouche », ce que *baillir* était à *bailler* (b. latin *bajulare*); ou bien il est pour *espaïr* ou *espahir*, par adoucissement du *p* en *b*,

[1] C'est aussi de cette manière qu'on explique les formes comme *guaresir*, sur lesquelles M. Chabaneau appelle l'attention (V. p. 77 de l'*Histoire et théorie de la conjug. française*.)

phénomène phonique dont on a plus d'un exemple. *Espaïr* ou *espahir* se rattache facilement, à tous les points de vue, à *ex-pavere,* neutre en latin et devenu actif en français. Cette seconde étymologie a l'avantage de faire concorder la conjugaison française et la conjugaison latine. En effet, *expavesco, expavescebam,* rendent parfaitement compte des formes inchoatives du français *je m'ébahis, je m'ébahissais.* Comparez *je fleuris, je fleurissais,* venant de *floresco, florescebam.*

La chute du *v* de *ex-pavesco* est normale, comme le prouve du reste le v. français dissyllabique *paor,* devenu le monosyllabe *peur,* qui vient du même radical latin *pavorem,* dont le *v* est tombé. Du reste, le *v* originel n'a pas entièrement disparu ; on le retrouve dans le wallon *esbawi.*

FORMES SIMPLES DÉRIVÉES DE FORMES COMPOSÉES

1° *Sp.* (latin) = *ép.*
2° *Icare* (latin) = *ier.*

Epier. — « Provenç. et espagn., *espiar;* ital., *spiare;* du germanique : anc. haut allem., *spehôn;* allem., *spahen;* danois, *spaa;* angl., *to spy.* Comparez le latin *spicere.* » Littré.

Ici encore c'est au latin seul qu'il faut recourir. *Epier,* v. français *espier,* vient de **spicare,* pour **spicari,* simple de *conspicari,* regarder, qui est lui-même très-classique.

Cette étymologie est de M. Egger. Diez, dans sa Grammaire (3e édit., pag. 29), ne la cite que pour la combattre. Il reconnaît bien qu'il n'y a pas de difficulté pour le sens et pour la phonétique, mais il en trouve pour l'historique, l'italien ayant *spiare,* et non *spicare* ou *spigare.* L'italien, en effet, conserve la gutturale latine. Mais M. Diez n'a pas songé que *spiare* pourrait bien être un emprunt fait au provençal ou au français, d'autant plus qu'il ne paraît pas être très-ancien. Le *Vocabolario* de l'Académie *della Crusca* n'en donne pas d'exemple antérieur à Boccace.

L'étymologie proposée par M. Egger doit donc être prise en sérieuse considération.

1° *Ex-r* (latin) = *ér*.
2° *Adiculare* (latin) = *ailler*.

Erailler. — Scheler le tire d'un type fictif *eradulare,* dérivé de *eradere;* M. Littré y voit plutôt un composé de *es* et du latin *rallum,* râcloir.

Eradulare et *exrallare* auraient plus probablement donné *éraler*. Il vaut mieux supposer un type bas-latin *ex-radiculare,* qui serait à *radere,* raser, râcler, ce que **fodiculare,* fouiller, est à *fodere*.

1° Nasalisation de la voyelle qui précède *ct* (latin).
2° *Ct* (latin) = *ch*.

Espincha. — Regarder avec curiosité, en dialecte de Montpellier.

Du latin *spectare*. Le changement de *sp* latin en *esp* est normal. Il en est de même du changement de *ct* en *ch,* comme on peut le voir au mot *oinces*. Quant à la nasalisation de *ect,* le même dialecte en donne un exemple certain : *penchina* de *pectinare,* où *pect* est devenu *pench*.

Le changement de *e* en *i* devant *ct* n'es pas non plus sans exemple dans ce dialecte, cf. *jità* de **jectare*.

1° *Ex t* (latin) = *est*
2° *Ere* (latin = *ir*.

Estourbir, estourmir. — Mots du langage populaire, signifiant *assommer, étourdir*. L's vibrante indique un emprunt fait, soit aux dialectes du N.-E. picard, wallon, soit à ceux du S.-E.

Je dériverais *estourmir* de *estourbir,* avec changement non anormal de *b* en *m,* et *estourbir* d'un type fictif **exturbesco,* infinitif *exturbere*. venant de *turbidus :* cf. *fervidus, fervesco,* etc.

Udére (latin) = *ovoir*

Estovoir, estuet. — En v. français *falloir, il faut*. Diez, avec raison, le dérive de *studere,* qui, exprimant le désir,

l'effort vers un but, a très-bien pu arriver à exprimer l'idée de besoin, et partant de *nécessité*. La phonétique n'y contredit pas, car la dentale médiane isolée a plus d'une fois été remplacée par *v* : cf. pouvoir de potere, et le normand (des îles) s'assiévait = se assidebat.

La conjecture de Diez est très-plausible et pour moi certaine. Cependant des exemples où *studere* se trouverait employé avec le sens de *oportere, debere*, ne peuvent que lui donner plus de force. Comme il est possible que le savant philologue n'en ait pas remarqué, je crois devoir citer le suivant :

Se hoc facere debebat, de hac causa ipsi illi compascere debirit : sin autem non poterit, quicquid lex de tale causa et-docet (*sic*) emendare *stodiat*.

(Formules angevines, XXIV.)

On peut traduire : « *Il faut* qu'il se conforme aux prescriptions de la loï », aussi bien que « *qu'il s'efforce de ....., qu'il fasse en sorte de.* »

Cette formule finale figure encore dans les nos X, XI, XXX, et peut toujours se traduire des deux manières. Au n° XXVIII, *debeat* est substitué à *studeat*, substitution qui vient à l'appui de mon observation :

Si hoc facere potebat, quietus et securus resediat ; sin autem non potuerit, contra ipso hominem satisfacere *debeat*.

Dans tous ces passages, la formule que nous citons termine le prononcé d'un jugement. Chaque pièce est intitulée : *Incipit judicius*.

1° *St* (latin) = *ét*.
2° *Atare* = *ayer*.

Étai, étayer. — M. Littré dérive *étayer* de *étai*, et rattache celui-ci au flamand *staede, staye*, appui.

Je crois, au contraire, qu'ici le nom procède du verbe, que *étai* vient de *étayer*. Ce qui donne, d'abord, un caractère de probabilité à cette conjecture, c'est que les exemples pour

le v. français *estaier* sont plus nombreux et beaucoup plus anciens que pour *estai*. Or *estaier* suppose un type **statare*, que l'on est en droit de dériver de *statum*, supin de *stare*, comme *natare*, du supin (inusité) *natum* de *nare*. *Estaier* et *estai* sont à * *statare* et *statum* ce que *delaier* et *delai* sont à *dilatare* et à *dilatum*. Quant au sens, je n'ai pas besoin de faire remarquer qu'il concorde parfaitement avec la filiation phonétique.

1° *St* (latin) = *et*
2° *Aculum* = *al*.

Étal. — En v. français, ce mot désignait la position d'une personne ou d'une chose qui est debout, qui est en équilibre.

Nous remaindron en l'*estal* en la place.
(*Chanson de Rol.*, CLVII, ap. Littré.)

Le sens primitif étant aussi nettement indiqué, il semble qu'on aurait dû rapprocher *estal* du latin *stare*, comme on a fait, et avec raison, pour *étage*, v. français *estage*, qui indiquait le lieu où l'on stationne, et qu'on a dérivé d'un type fictif **staticum*. Mais cette fois encore on a préféré recourir à l'allemand.

Voici les renseignements étymologiques que donne M. Littré : « Bourguign., *étau ;* wal., *sta ;* provenç., *estal, estau*, place, séjour ; anc. espag., *estalo ;* portug., *estao ;* ital., *stallo ;* de l'anc. haut allem., *stal*, lieu clos et couvert ; angl., *stall*, établi ; holland., *stael*. Comparez l'allem. *stellen*, placer, et le grec στέλλειν, disposer. »

Pour moi, je le ferais venir du type supposable **staculum*, simple de *ob-staculum*.

La terminaison *aculum* a produit, il est vrai, plutôt *ail* que *al*, cf. guber*naculum*, gouvern*ail*. Cependant il n'est pas sans exemple qu'elle ait produit *al*, comme le prouve la forme Dumi*ral*, à côté de Dumi*rail*, = de — mi*raculo*, Dupor*tal*, à côté du nom commun port*ail*.

Cette assimilation de *étal* à * *staculum* nous permet aussi de retrouver l'étymologie de *estal* dans le mot composé *piédestal*,

mot relativement récent, comme on est en droit de le conclure de ce fait que l'*s* initiale du groupe *st* ne s'est pas changée en *é*, pié*détal*.

Le *piédestal*, pied d'*estrail*, comme on disait au XV^e^ siècle (V. Littré), est le *pedes* **staculi*, le pied, la base de l'objet qui est debout.

L'*r* épenthétique de *estrail* peut être considérée comme normale après *st*: cf. Bauti*stre* = Baptiste (Chartes du moyen âge), tri*stre* = triste (dans Rutebœuf), etc.

1° *St* (latin) = *ét*.
2° *Atilis* = *ale*.

Étale. — Adjectif qui désigne l'immobilité de la mer lorsqu'elle a cessé de monter et qu'elle ne descend pas encore, de l'ancre qui s'arrête au fond, du filet qu'on laisse tendu. M. Littré le dérive, ainsi que *étal, étaler*, de l'anc. haut allem. *stal*, lieu clos et couvert. On a déjà vu que *étal* doit plus vraisemblablement se rattacher à *staculum*. Quant à *étale*, adjectif des deux genres, je le dériverais aussi du latin, de **statilis*, qui a pu être employé en double à côté de *stabilis*: cf. *flexilis* et *flexibilis*, et surtout *versatilis* et *versabilis*.

1° *St* (latin) = *ét*.
2° *Facere* = *fer*.

Étouffer, Biffer, Ébaffer

Étouffer. — Les savants ne sont pas d'accord sur l'étymologie de ce mot. Voici ce qu'en dit M. Littré : « Bourguign. *étôffai* ; wallon, *sitofé, stofé;* de *es*..... préfixe, et un radical *touf*, qui se trouve dans l'italien *tuffo*, immersion ; l'espagnol, *tufo*, vapeur; le provençal moderne, *toufe*, vapeur étouffante; le lorrain *toufe*, étouffant. Ce radical est rattaché par Diez au grec τύφος, vapeur. Scheler conteste cette étymologie, objectant que les autres langues romanes qui auraient le primitif n'auraient pas le dérivé *étouffer*, et que *toufe* n'est pas dans le

français (ce qui n'est pas complétement exact, puisqu'il est dans le lorrain); en conséquence, il incline à regarder *étouffer* comme identique avec *étouper,* par l'intermédiaire du germanique: anc. h. allem., *stuphan;* allem., *stopfen*. Ce qui semble parler pour Diez, c'est que le français, le bourguignon et le wallon, gardent l'*f* pour *étouffer,* et le *p* pour *étouper*. »

Les étymologies proposées par Diez et par Scheler sont suspectes par cela seul qu'elles s'appuient sur le grec et sur l'allemand. On ne doit recourir à l'une de ces deux langues qu'avec beaucoup de précaution, quand l'historique du mot le permet, et surtout quand il est bien avéré qu'il est absolument impossible de le rattacher au latin. C'est pour me conformer à ce principe, et parce qu'il me paraissait étrange que l'italien, l'espagnol et le portugais, qui ont été si rarement les débiteurs philologiques de l'allemand, lui eussent emprunté ce mot en même temps que le français, que j'ai cherché uniquement dans le latin la solution du problème. J'ai remarqué d'abord que la finale *fer* pouvait, comme celle de *chauffer,* correspondre à *facere* (chauf*fer* = cale*facere,* calidum facere); puis, guidé par le sens et par la ressemblance de forme, j'ai rattaché la première partie d'*étouffer* (*étouf* = *stouf*) au latin *stupe* de *stupe-facere,* d'où évidemment *estouf-fer,* de même que *chauf-fer* de *cale-facere*.

A ceux qui seraient tentés d'objecter que le latin avait toujours la signification active, tandis que son dérivé français est tantôt actif, tantôt neutre, il suffirait de répondre qu'on a plusieurs exemples parfaitement authentiques de ce double emploi attribué par le français à des verbes qui, en latin, ne l'admettaient pas.

Le v. français donne *estofeger* (v. mon *Dialecte poitevin au XIII^e siècle,* p. 207), mot que je dériverais, non de *stupefacere,* mais de **stupificare,* analogue comme formation à *vivificare*. Quant à *ficare,* devenu *ger* en français, on peut comparer *aïger* de *ædificare,* dans deux textes du XIII^e siècle. (V. *Romania,* avril 1872, p. 166, 169.)

Le provençal a conservé cette forme :

« E l'entourtouio e l'*estofego* » (et l'entoure et la suffoque). Mistral, *Calendau,* ch. XII.

On doit expliquer de la même manière, par l'identification de *fer* et de *facere,* les mots suivants : 1° *biffer,* de **bife-facere,* = bifidum facere, 2° *épaffer* et *ébaffer* (divers patois français), de ** expave-facere* = pavidum facere.

M. Littré reconnaît qu'on ne sait rien de certain relativement à l'origine de *biffer.* « Ménage, dit-il, le tire de *blafard,* parce qu'en effaçant on rend pâle ; ce qui ne peut se soutenir. On a, dans le bas-latin et l'ancien français, *biffa* et *biffe,* signifiant une sorte d'étoffe qui était rayée : Et de *biffes* camelines raiées (*Liv. des mét.,* 393). Qui veut sa robe de brunete, D'escarlate ou de violete, Ou *biffe* de bone maniere (BARBAZAN, *Fabliaux,* éd. MÉON, t. IV, p. 179). Il serait possible que de là on eût fait *biffer* pour rayer. »

L'étymologie que je propose a l'avantage de résoudre toutes les difficultés de forme et de sens. **Bife-facere* = bifidum facere, littér. faire fendu, c'est-à-dire fendre, représente bien l'effet produit par la raie longitudinale que trace la plume en *biffant* un mot. De plus, l'adjectif féminin *bifida* a très-bien pu former le v. français *biffe,* étoffe rayée. C'est ainsi que *vive* s'est formé de *vivida.*

La racine de *épaffer* est *paf,* mot populaire dont M. Littré cite un exemple pris dans le romancier Balzac : Vous avez été joliment *paf* hier (*Un grand homme de province à Paris*). *Epaffer, ébaffer* et *abaffer,* usités dans plusieurs patois français et notamment dans le poitevin, ont le sens général de « frapper d'étonnement, de stupeur », et se disent surtout des personnes à qui l'extrême chaleur, l'épuisement, l'ivresse, enlèvent la conscience de leurs actes. « J' seû *ébaffé,* j'en peû pû ! » dirait un paysan de l'Ouest ; c'est-à-dire Je suis anéanti, je n'en peux plus ! Ces trois mots, comme l'indique suffisamment leur ressemblance de sens et de forme, ont une origine commune, qui est *pavidus* pour *paf, *expave-facere* pour *épaffer* et *ébaffer.* Le seul rapprochement des formes latines et des formes françaises rend cette dérivation visible, et la significa-

tion du mot latin n'y contredit pas, car on perd la tête, on est *paf, pavidus,* aussi bien d'ivresse ou d'épuisement que de peur.

Agitare (latin) = *atter.*

Flatter. — « Bourguign., *flaittai;* prov., *aflatar;* d'après Diez, du germanique : scandinave, *flat,* plat, uni; anc. h. allemand, *flaz;* de sorte que *flatter* serait proprement rendre uni, comme quand on passe la main. Ainsi la série des sens est : caresser avec la main, adoucir, charmer, délecter, aduler. » Littré.

Il est inutile de recourir à l'allemand : le latin suffit à rendre compte de cette étymologie. *Flatter* vient de *flagitare,* prier, solliciter avec insistance : *Metuo ne te forte flagitent, ego autem mandavi ut rogent.* Cic. Je crains qu'on ne te presse; j'ai bien recommandé qu'on se bornât à te demander (ap. Quicherat, *Dict. lat.-français*). *Flagitare* a même, dans Ulpien et Lactance, un sens plus rapproché de *flatter.* Ces deux auteurs l'emploient avec la signification de « solliciter au déshonneur, *tenter de séduire.* » Il est aisé de comprendre que l'idée plus spéciale de « flatter » se soit dégagée de ces diverses acceptions, surtout de la dernière.

Fr (latin) = *fl.*

Flouer. — « Terme d'argot devenu populaire : voler, escroquer, duper. — Serait-ce une corruption de *filouter?* » Littré.

Le latin nous fournit l'étymologie cherchée. *Flouer* vient de *fraudare,* tromper, duper. La substitution de *ouer* à *audare* est de règle : cf. *laudare, louer,* mais non celle de *fl* à *fr,* qui peut être considérée comme exceptionnelle. Cependant elle n'est pas sans exemple : cf. *fl*amboise (genévois, poitevin) pour *fr*amboise, *fl*airer de *fr*agrare, le nom propre *Fl*obert dérivé du b. latin *Fr*odebertus. A ces exemples on peut en joindre un autre presque semblable, *pl* = *pr* :

Rum*ple* nl[1] farai e flagellar.

(*Pass. du Chr.*, st. 58, pour « rum*pre*. »)

Et un autre encore qui est beaucoup plus ancien et tout à fait semblable : F*lagilitatis humane,* pour *fr*agilitatis. (Ms. 13240, VII[e] s., f° 185, v°, Bibl. nat., fonds latin.)

R (latin) initial = *gr*.

Gratter. — « Provenç. et espagn., *gratar;* ital., *grattare;* bas lat., *cratare;* du germanique : anc. haut allem., *chrazón;* isl., *kratta;* allem., *kratzen*. » Littré.

Le latin suffit à rendre compte de cette étymologie. ***Radere*** signifie râcler, gratter; le dérivé fictif *raditare,* devenu *graditare* par l'épenthèse du *g,* aurait pu donner naissance à *gratter*. On pourrait aussi, à la rigueur, rendre compte du *g* initial en dérivant *gratter* d'un type fictif **corraditare*. C'est ainsi que Diez tire *creux* de *corrosus*

Grimelé. — « Se dit des vieillards dont la figure est couverte de rides, des fruits dont la peau est ridée. » (*Gloss. poitevin* de Beauchet-Filleau.)

Ne doit-on pas le ramener à un type * *grimulare,* formé par épenthèse du *g* de *rima, rimula,* fente, les rides étant considérées comme autant de fentes sur la peau du visage ou des fruits?

Grimer (*se*) a un sens analogue, se peindre des rides. Diez le dérive de l'ital *grimo*, ridé, qu'il dérive lui-même de l'anc. h. allem. *grim,* colère, furieux. On voit qu'il est plus sûr de s'en tenir au latin.

1° *R* (latin) initial = *gr*.
2° Nasalisation de la voyelle devant le groupe latin *ct*.
3° *Ct* (latin) = *ch* = *c* (doux).

Grincer. — « Picard, *grincher;* de l'anc. haut allem. *gremizón,* grincer des dents; anglo-sax., *grimetan*. » Littré.

Grincer, grincher, en Poitou ; *gricer,* en Saintonge, viennent de **grictare*, forme qu'on est en droit de supposer d'après

[1] *Rumple nl* pour *rumpre l'en* est la vraie leçon du ms.

**rictum,* supin de **ringere,* actif de *ringor:* grogner en montrant les dents.

Pour l'épenthèse de *g* devant *r*, cf. *grenouille,* de *ranuncula, grillons* et *rillons.* Nous savons que *ct* peut devenir *ch, c* doux français, et, de plus, que la voyelle qui précède peut se nasaliser ; cf. *penchina,* de pectinare, d'où * *grictare* = *gricher* = *grincher* = *grincer.*

1° *Cor* = *cro* (par métathèse) = *gro.*
2° *Ovula* = *ole* ou *olle.*

Grolle. — « Espèce de corbeau. — HIST. XVI^e^ s. Je voyois d'autre part cueillir les noix aux groles, qui se resjoyssoient en prenant leur repas et disner sur lesdits noyers. PALISSY, 87. — ETYM. D'après Diez, *graculus* ou *gracula; acul* donnant, il est vrai, d'ordinaire, *ail,* mais aussi *ole* ou *eul,* comme dans l'ancien français *seule,* de *sœculum.* Quelques dictionnaires italiens donnent *grola,* qu'alors Diez suppose tiré du français. » Littré.

Ce passage donne lieu à plusieurs observations. *Grolle* désigne bien le corbeau, mais il désigne au moins aussi souvent la corneille noire :

GROLLE, corbeau, corbeille noire :

« Chaque *grolle* picque sa nas. »
Chaque corneille pique sa noix.
(Beauchet-Filleau, *Gloss. poitevin.*)

Même définition dans le glossaire du comte Jaubert.

Comme ce sont les corneilles et non les corbeaux qui abattent les noix, il est évident que, dans l'exemple cité de Palissy, *grolles* désigne les corneilles. C'est de ce mot que Rabelais a formé l'adjectif *grollier,* « le noyer *grollier.* »

Voilà pour le sens.

L'étymologie proposée par Diez ne me semble pas bien étayée. Je proposerais de dériver *grolle* de **grovula* = **crovula,* forme métathétique supposée de **corvula,* féminin de **corvulus,* diminutif de *corvus. Corvulus,* il est vrai, ne se trouve

pas dans les lexiques, pas plus, du reste, que *corvellus,* que personne cependant ne repousse comme générateur immédiat de *corbeau;* mais on ne peut admettre l'un sans présupposer l'autre. En effet, *corvellus* s'est formé de *corvulus,* et *corvulus* de *corvus,* absolument comme *vitellus* s'est formé de *vitulus.* Cette filiation philologique est aussi fatale, aussi inéluctable, que la filiation animale.

Le groupe *vula* (**grovula*), étant analogue phonétiquement au groupe *fula* (scro*fula*), a très-bien pu, comme lui, permuter en roman avec le groupe *la* ou *lla* (ancien provençal), *lo* ou *llo* (provençal moderne); cf. *escrolo,* écrouelle, plus rapproché du prototype *scrofula* que le mot français, qui vient du dimunitif *scrofella.*

1° V (latin) initial = *g.*
2° *Aditare* = *aiter* = *eter.*

Guetter.—« Picard, *vatter,* regarder; Bar-le-Duc, *ouaiter;* norm., *guetter,* regarder; wallon, *waiti;* provenç., *gaitar, gachar;* ital., *guatare;* de l'anc. haut allem. *wahtân,* veiller, garder. » Littré.

Je dériverais ce mot de **vaditare,* fréquentatif supposable de *vadere,* aller souvent, aller çà et là, faire le *guet, guetter.* De cette acception primitive serait venue celle de *surveiller, épier,* avec ou sans mouvement. Ce qui donne encore plus de vraisemblance à cette étymologie, c'est que les plus anciens textes conservaient l'*a* originel : E si aveir (bestiaux) trespassent per iloc ù il deivent *waiter.* Lois de Guill. 32, XI^e^ s. — Escha*rgaite,* XII^e^ s. — *Gaitoit,* XIII^e^ s.

Il faut observer néanmoins que cette étymologie ne rend pas compte du doublet provençal *gachar.*

FORMES SIMPLES DÉRIVÉES DE FORMES COMPOSÉES.

Ct (latin) = *ch.*

Licheur. — « Terme populaire. Celui qui aime à boire et à bien manger. — ETYM. Le verbe populaire *licher,* qui est

archaïque et qui est une autre forme pour *lécher; Gallis olim* lichard, dit DU CANGE, *lecator*. » Littré.

M. Littré a raison de voir dans ce mot, tombé aujourd'hui dans le domaine des illettrés, une épave de notre plus ancienne langue littéraire. Rien de plus fréquent dans nos vieux poëmes que *licheor, lecheor, lechierres,* etc... Mais je ne suis plus autant de son avis quand il assimile *licher,* aimer la bonne chère et la débauche, à *lécher,* et qu'il le dérive du germanique : anc.h. allem., *leechôn;* anglo-sax., *liccian;* angl., *to lick;* allem., *lecken*. Pour moi *licheur,* v. français *lecheor,* et *licher,* faire bombance, viennent, l'un de *de-lectatorem;* l'autre, de *delectare,* qui tous deux ont perdu la syllabe initiale *de*.

J'observe plus loin que le groupe *ct* latin pouvait produire en roman *ch* (v. le mot *oinces*); au moins sur ce point il n'y a donc pas de difficulté. Il n'est pas aussi aisé de rendre compte de la suppression de la particule *de*. Jusqu'ici on n'a, à ma connaissance, rien signalé de pareil ; non que les exemples manquent, mais on n'a pas remarqué cette particularité qui, une fois bien constatée, s'explique d'elle-même. En effet, la particule *de* ne contredit pas toujours le sens du mot auquel on la joint ; souvent, au contraire, elle l'affirme encore plus : cf. *devincere, debellare,* etc. Or, si on la retranche, le verbe conserve exactement le même sens, tout en l'exprimant avec moins de force. Il n'y a, par exemple, entre *vincere* et *devincere,* que la différence du plus au moins, du comparatif ou du superlatif au positif. La langue pouvait donc, sans trop y perdret abréger les mots ainsi composés; elle le pouvait surtout, et devait être tentée de le faire, pour ceux dont le simple n'étai, pas usité. Ainsi, *lectare* n'existant pas ou n'existant plus en latin, il n'était pas aussi nécessaire de maintenir la particule *de,* destinée à marquer une différence en plus. *Delicheor* (delectatorem) se trouvait, par manque de comparaison, avoir le même sens que *licheor* (lectatorem); dans ce cas, il était naturel que le second prît le dessus, car l'usage, toujours expéditif, préfère d'ordinaire les formes les plus courtes.

C'est de la même manière que j'expliquerais les formes sui-

vantes : *ouvrir* de *de-operire, óter* de *de-haustare*. Ces deux étymologies, entrevues par Diez et par M. Littré, n'ont pas été nettement dégagées, parce que ni l'un ni l'autre n'ont remarqué la loi de possibilité qui régit la chute de la particule *de*.

Le b. latin *leccator* ou *lecator* n'est pas autre chose que la forme latinisée du v. français *lecherres*, imaginée à une époque où l'on n'avait plus conscience de la filiation étymologique qui rattachait ce mot à *de-lectator*.

Ct (latin) = *ch*.

Macher (*a* bref). — Ce mot s'est conservé dans les patois français de l'Ouest (Saintonge et Poitou) et dans des patois de langue d'oc, « macha » (Périgord et Limousin).

Macher (prononcez l'*a* très-bref). Meurtrir : yeux *machés*, c'est-à-dire yeux battus.

Machure. Contusion, meurtrissure.

(*Glossaire du Poitou*, par L. Favre.)

Ce mot s'est conservé en français dans certaines locutions. « Une viande tendre, qui se *mache* facilement.— Les choses en cet état, j'estimai qu'il les fallait reposer et *macher*. » Ces deux exemples sont empruntés au dictionnaire de M. Littré. Il va sans dire que *macher* y figure avec l'accent circonflexe, M. Littré le confondant avec *mâcher*, du lat. *masticare*.

Ce qui me fait préférer la prononciation abrégée, c'est que nos paysans l'ont adoptée dans des locutions analogues. Les savants n'ignorent pas qu'entre deux prononciations différentes, l'une qui a cours parmi les lettrés, l'autre parmi les paysans, c'est toujours, ou presque toujours, la seconde qui est la bonne.

Ainsi un paysan saintongeais dira qu'un fruit *se mache*, quand il devient mou à la suite d'un coup ou d'une maturation prolongée.

Le sens le plus usité est celui qu'indique l'auteur du glossaire poitevin précédemment cité : *macher* veut dire surtout *meurtrir*. Il dérive de *mactare* par le changement normal du

groupe *ct* en *ch.* C'est un doublet de *mater*, dérivé, lui aussi, de *mactare*.

1° Métathèse de *ign* en *ing*.
2° *Gulus* = *gre*.

Malingre. — « Diez le tire de *mal* et de l'ancien français *heingre*, languissant, faible ; *heingre*, à son tour, lui paraît venir du latin *æger*, malade, avec intercalation de la nasale *n*. Le bas latin *maliginosus* a le sens de *malingre*, mais il ne peut donner *malingre*. » Littré.

L'étymologie proposée par Diez est très-contestable. Outre que l'*h* et l'*e* de *heingre* ont complétement disparu et qu'il eût semblé naturel qu'au moins l'un des deux subsistât dans *malingre*, on ne comprend guère que *mal* puisse se joindre à un adjectif qui a déjà par lui-même le sens péjoratif. C'est à peu près comme si l'on disait : « Cet homme est mal languissant, mal débile. » Ce serait une exception, et tellement illogique, qu'il faudrait plus d'un exemple analogue pour la faire accepter.

D'un autre côté, *maliginosus*, cité par M. Littré, ne peut, comme il le fait observer, former *malingre ;* mais ce rapprochement même nous met sur la voie. *Malingre* vient de * *malignulus*, forme diminutive de *malignus*, qu'on est parfaitement en droit de supposer : cf. *blandulus*, *pallidulus* de *blandus*, *pallidus*, ou plus exactement de **malingulus*, avec métathèse de l'*n*, comme dans *malin* = **malingus* = *malignus*.

J'ai déjà eu occasion de remarquer ailleurs (*Notice des mss. de la Bibl. nat. et autres bibliothèques*, t. XXIII, 2e partie, p. 543) que les diminntifs étaient, autrefois comme aujourd'hui, l'apanage de la langue familière. Il est donc très-possible que *malignulus* ait existé dans le langage courant des Romains, sans avoir trouvé l'occasion de pénétrer dans leur langue littéraire, dans leur langue écrite, la seule où aient pu puiser nos lexiques.

Pour le changement de *ulus*, ou plutôt *ulum*, en *re*, comparez tit*ulum*, tit*re*.

Dicare (latin) = *ger*.

Manger. — On s'accorde à le dériver directement du latin *manducare,* tout en observant que cette dérivation procède d'une faute d'accent, et que la forme régulière était en v. français *manjuer* et en provençal *manjuiar*.

Je crois plutôt que *manger,* ital. *mangiare,* dérive du fréquentatif *mandicare,* qu'on est en droit de supposer de *mandere,* supposition que confirme un exemple emprunté à un texte transcrit au X^e^ siècle : Posuit eis caseum et aquam. *Mandicantibus* autem eis, facta est congraegatio multa. (*Vie de saint Mammet.* Ms. 156, f° 31, v°. Bibl. de la Faculté de médecine de Montpellier.)

Quant à *manjuer,* il dérive évidemment de *manducare.*

Ceci était écrit quand j'ai lu l'article récemment paru de M. Storm (*Mémoires de la Société de linguistique de Paris,* t. II, 2^me^ fascicule), où est présentée la même étymologie. Je laisse subsister mon explication, quoiqu'elle fasse double emploi avec celle de M. Storm, car le fait de se rencontrer sans s'être entendus est un argument de plus en faveur de la thèse soutenue.

Ct (latin) = *ch* = *ss*.

Massacre. — Ce mot désignait d'abord la *boucherie,* au moins en Normandie. C'est le sens que donne le plus ancien exemple qu'on en cite, exemple qui date du XIII^e^ siècle.

Il s'écrivait *machacre.*

« On le tire, dit M. Littré, du germanique : bas allemand, *matsken;* haut allem., *metzgern,* égorger. Cette étymologie, plus probable qu'une inversion qui, du bas latin *scramasaxus,* coutelas, aurait donné *massacre,* paraît d'autant plus assurée que *massacre* veut dire boucherie, et que *metzgern* signifie égorger du bétail, et *metzger* boucher. »

Je le tire du latin **mactacrum,* qui est à *mactare,* immoler, égorger, ce que *lavacrum* est à *lavare. Mactacrum* a formé *machacre* par le changement de *ct* en *ch,* et *machacre* est devenu *massacre* par l'adoucissement de *ch* en *ss*.

1° *Ille* (latin) — *il.*

2° *Illia* (latin) — *ille* (mouillé), et, par exception, — *ille* (non mouillé).

Mil, mille. — « Dans la supputation ordinaire des années, quand *mille* est suivi d'un ou de plusieurs autres nombres, on retranche la dernière syllabe : *l'an mil huit cent soixante-deux,* et non pas *mille.* On n'emploie *mil* que quand la date commence par cet adjectif numéral, et Mercier a donné pour titre à son ouvrage : *L'an deux mille quatre cent quarante.* Mais Béranger a écrit par licence : Bénissons Dieu, qui met chaque chose en son lieu : Celles-ci sont pour l'an trois mil ; Ainsi soit-il, *Ainsi soit-il!*....— ETYM. Provenç., espagn. et portug., *mil ;* ital., *mille ;* du latin, *mille,* que Corssen rattache à un radical sanscrit *mil,* réunir, rassembler. » Littré.

Les observations de M. Littré sur l'emploi de *mil* et de *mille,* et l'étymologie qu'il en donne, sont incomplètes. Il dit bien quand, mais non pas pourquoi il faut écrire tantôt *mil* et tantôt *mille.* Il ne nous dit pas non plus comment le latin *mille* a pu former en même temps *mil* et *mille.*

Voici comment on doit expliquer cette anomalie :

D'abord il faut bien observer que le latin *mille* n'a pu former en français que *mil,* comme *ille, il,* et que *mille,* v. français *milie,* ne peut venir que de *millia :* observation essentielle, qui du premier coup nous met sur la voie. En effet, *mille* seul, et non *millia,* pouvait s'employer au singulier. Pour mille, un mille, on disait *mille :* mille années, *mille anni,* ou plus rarement *annorum,* et non *millia,* ce dernier ayant exactement le sens de notre mot *millier* employé au pluriel. Par conséquent, les anciens auteurs avaient raison d'écrire invariablement *mil,* et non *mille,* toutes les fois que ce nombre était au singulier, se conformant ainsi à la syntaxe latine, qui, dans ce cas, aurait exigé *mille* (et non *millia*). Et cette règle, rigoureusement observée, ne s'appliquait pas seulement aux dates, mais à tous les nombres où le latin employait *mille.*

Mil et *mille,* ou *milie,* n'étaient jamais confondus. Ils correspondaient toujours : 1° *mil* à *mille* signifiant un millier,

2° *mille* ou *milie* à *millia,* signifiant plusieurs milliers. Il va sans dire que je n'ai pas examiné tous nos anciens textes pour m'assurer de ce fait. Ce serait un travail hors de proportion avec le but à atteindre. J'ai pensé que la *Chanson de Roland,* avec ses 4,002 vers, fournirait assez d'exemples, et des exemples assez certains, pour établir cette règle. Voici les résultats auxquels je suis arrivé :

Le nombre *mille* y est exprimé..... 67 fois.
Milie, où le latin aurait mis *millia*..... 47 fois.
Mil, où le latin aurait mis *mille*..... 17 fois.
Mil, où le latin aurait mis *millia* et où le copiste aurait dû mettre *milie*..... 3 fois.

La règle aurait donc été appliquée soixante-quatre fois contre trois où elle ne l'aurait pas été, ce qui justifierait amplement la règle que j'ai formulée. Mais ce qui achève la démonstration, c'est qu'en réalité il n'y a pas d'exeption, attendu que, dans les trois vers où on a écrit *mil* pour *milie,* la mesure, d'accord avec le sens et avec la règle, exige cette forme :

Ensembl' od li plus de xx. *mil* humes. v. 2.578.
Fait sun eslais véant cent *mil* humes. v. 2.997.
C. *mil* humes i plurent ki 's esguardent. v. 3.882.

Ces trois vers, comme on le voit, sont faux si on lit *mil,* et cessent de l'être si, avec M. Theodor Müller, dont je suis l'édition, on rétablit *milie* = *millia*.

Génin, l'un des éditeurs et non des moins méritants de ce poëme, n'ayant ni connu, ni deviné cette règle, a rétabli la mesure d'une manière tout à fait arbitraire. Pour le premier vers, il a lu xxx. *mil;* pour le second, *dous cent mil,* et pour le troisième, cc. *mil,* restitution nullement justifiée comme on le voit.

Ceci prouve une fois de plus combien la tradition, en orthographe comme ailleurs, est tenace même quand elle a cessé d'être comprise, et prouve aussi qu'il faut bien se garder de la rejeter d'emblée et sans prendre la peine de l'examiner.

(A continuer.) A. BOUCHERIE.

DIALECTES MODERNES

CONTES ET PETITES COMPOSITIONS POPULAIRES

Dans la livraison de juillet de la *Romania* (pag. 172), on nous accuse d'avoir pris à M. Damase Arbaud (*Chants populaires de la Provence,* tom. I^er^, pag. 220), « un commentaire que les nouveaux éditeurs ont reproduit à peu près en entier, sans reconnaître suffisamment leur emprunt. »

Notre article — pour la partie critiquée — se composait :

De deux pages de généralités (pag. 461-463), où, après des observations qui nous sont particulières, nous résumions fort brièvement, en citant nos auteurs, celles qu'ont successivement faites la *Statistique des Bouches-du-Rhône* (II, pag. 258), Fauriel (*Histoire de la Poésie provençale,* I, pag. 108), et surtout Rathery (*Revue des Deux Mondes,* mars 1862);

De neuf pages de textes (pag. 463-471), dont quatre empruntés, en citant nos auteurs toujours, à la *Stastistique* et dix à Damase Arbaud (*Chants populaires de la Provence,* I, p. 220),

Et de trois pages (pag. 471-474) de remarques, nous appartenant, sur la signification des fleurs dans nos pays.

Où a-t-il vu, M. Paul Meyer, ce « commentaire que nous avons emprunté presque en entier » à M. Damase Arbaud?

A. M. et L. L.

XIII. — HUÉE

La *bramada* (huée) est le cri qui se fait, en chantant, après celui ou celle qui a lésé.

Pour la proférer, on se campe vis-à-vis de sa demeure ou, mieux encore, en face de la personne même.

1

Contre quelqu'un qui s'est porté à des voies de fait :

Aqueste souèr ou dirai à moun pèra,
Que m'as ficat
Aval dins lou valat.
De que t'ai fach? De que t'ai dich?
De que t'ai dich? De que t'ai fach,
Per que piquesses?
De que t'ai dich? De que t'ai fach
Per me picà?

Ce soir, je dirai à mon père — que tu m'as jeté — dans le fossé. — Que t'ai-je fait? Que t'ai-je dit? — Que t'ai-je dit? Que t'ai-je fait, — pour me frapper? — Que t'ai-je dit? Que t'ai-je fait, — pour me frapper?

2

Contre quelqu'un qui a fait du tort :

A l'enfer
Tout l'hiver!
Vai cercà Palhassa,
Que te farà plassa!
Vai cercà lou Babau
Que te fera mau!
Hou! las cornas.

Va en enfer — tout cet hiver!— Va chercher Paillasse, — qui te fera place.—Va chercher la Bête noire,— qui te fera peur. — Hou! les cornes.

3

Contre un bienfait reproché :

Gara, gara das anfers;
I'anaras quan saran douverts.

Gare, gare des enfers; — tu iras dès qu'ils seront ouverts.

Citée par l'abbé de Sauvages: « *g. g.*, et le reste, dictou

en forme de chant rimé, dont le sens est : qu'un service reproché est à demi payé ; ce dernier est si connu, qu'Érasme l'a remarqué dans les ouvrages de Platon.» (*Dict. languedocien*, V. GARO-GARO).

4

Contre celui qui a fait des grimaces :

Louisa,
La maire das catous,
Se mes dejout la taula,
Me fai de regaugnous.
Hou ! hou !

Louise, — la mère des petits chats, — se met sous la table,—et de là me fait des grimaces. — Hou! hou!

C'est une façon de dénoncer, qui, pour n'être pas directe, n'en est pas moins parfaitement connue et pratiquée par les enfants, dans les familles où il y a beaucoup de frères et de sœurs. Nous n'avons pas besoin de dire que le nom change avec la personne qu'on accuse.

5

Contre quelqu'un qu'on accuse d'avoir volé un objet quelconque :

Lou m'as agut,
Lou coutel de la pocho;
Lou m'as agut,
Que t'ero pas degut.

Tu me l'as pris,—le couteau que j'avais dans la poche : — tu me l'as pris,— il n'était pas à toi.

A quoi l'accusé répond :

Presto-lou-me,
Te coustara pas gaire ;
Presto-lou-me,
Te coustara pas res.
(V. de C. GLEIZES, d'Arles.)

Prête-le-moi, — cela ne te coûtera guère ; — prête-le-moi, — cela ne te coûtera rien.

6

M. Damase Arbaud (*Chants popul. de Provence,* I, p. 218) en cite trois exemples que voici :

« Enfin, c'est encore à Toulon que les jeunes filles, dans un moment de bouderie, voulant narguer une de leurs compagnes, viennent chanter devant sa porte :

Siéu à ta carrieiro,
Peirouriero ;
Siéu à toun cantoun,
Peirouroun.

Je suis dans ta rue, — chaudronnière ; — je suis à ton coin, — petit chaudron.

7

» Et, si la dispute a été plus vive, si la fâcherie est plus envenimée, elles ajoutent :

Mariano,
La piano,
Fa soun liech de camp.
Rescontro sa mèro :
— Passo-me davant !
— Ah ! nani, ma mèro,
L'i voueri p'anar :
Esperi lou Mourou
Per mi maridar.

Marianne, — la fille perdue, — couche dans les champs. — Elle rencontre sa mère : — « Passe devant ! — Oh ! non, ma mère, — je ne veux pas aller à la maison : — j'attends le Maure, — pour me marier avec lui ! »

8

» Ce couplet, sur d'autres points de la Provence, est remplacé, dans les mêmes circonstances, par le suivant, qui est évidemment de la même famille :

Mieto,
La gueto,
Toun pèro te battrà ;
Te gitara de l'estro :
Lou cat te manjarà ;
Lou capelan fourmigo
Te vendrà'ntarrà.

Petite mie, — qui guettes, — ton père te battra ; — il de la maison : — le chat te mangera, — et la fourmi, — chapelain, — t'enterrera. »

XIV. — INCANTATIONS

Les incantations se nomment en général *coun* qu'elles ont surtout pour but de conjurer, d'écar fluences pernicieuses. Elles figurent, dans la ma campagnes, à côté des charmes et des divinations.

Le P. Amilha (*Tablèu de la Bido del parfet chr* dans l'examen qu'il fait des croyances superstitieus ensemble :

As fait breu ni superstitius,
Charmes, counjurs, debinacius.
(Page 182.)

Elles ont lieu aussi pour dissiper les tempêtes :

As counjurada la trumada.
(*Id.*)

Préserver les troupeaux de maladies :

As countrofait d'aigo seignado,
O fait counjurà toun troupel.
(*Id.*)

Et, enfin, faire cesser les différentes indispositio humain :

Aurios fait de counjurs per gari la couliquo,
Cerbel bas, mal de dens, la luzeto ni l'el,
O per gari le mal que se pren al poupel.
(*Id.*, pag. 231.)

1

La nuit, lorsqu'on est en doute sur les intentions d'une personne que l'on redoute ou que l'on croit devoir craindre, on lui adresse les paroles suivantes, du ton le plus assuré et le plus fier que l'on peut trouver :

Se sès de l'autre, avalisca Satanas !
Se sès bona causa, parlas !

Si vous êtes de l'autre (du diable), *vade retro Satanas!*— Si vous êtes bonne chose, parlez !

Ainsi mise en demeure, la personne questionnée est tenue de répondre et de s'expliquer.

Avalisca signifie absolument : évanouis-toi, disparais, de *avali,* qui a ce sens. — Cette expression se retrouve, en outre, dans presque tous les jurements (*renecs*). On dit, d'habitude : *Qu'abalisca !* Qu'il disparaisse ! que le diable l'emporte ! Le P. Amilha s'élève fort contre elle :

Tu bos dounc, malurous, qu'el prouchen abalisco !
Tu bos dounquos tabe que toun armo perisco !
Aquo t'arribarà se nou te cambios pas,
E' coumo fa le fum atal abaliras.
(Page 803.)

Ainsi que le fait fort bien remarquer l'abbé de Sauvages (*Dict. lang.*, v. ABALISCO), ce *counjur* a été emprunté en partie par Rabelais : « Si vous êtes de l'autre, dit Panurge, *avalisco Satanas* (*Pantagruel*). »

2

On écrit sur la première page d'un livre :

Lou qu'aquel libre troubarà
Me lou rendrà,
Ou lou diable l'empourtarà !

Celui qui trouvera ce livre — me le rendra, — ou le diable l'emportera !

On trouve des menaces du même genre dans des livres fort anciens. Il en existe une semblable en français.

3

Contre les chenilles :

Avalisca, tora !
Defora ! defora !
E revengues pas pus, qu'ablaziguas tout !
(V. du canton de Gignac.)

Disparaissez, chenilles ! — Dehors ! dehors ! — et ne revenez plus, que vous détruisez tout.

C'est ce qu'on nomme *avali las erugas, avali las toras :* conjurer les chenilles.

(V. Sauvages, *Dict. lang.*, v. Abali.)

Conjuration qui se faisait autrefois, et d'une manière solennelle, aux premiers jours du printemps.

4

Pour faire pondre les poules :

Coutitas, — mignounas, — fasès — lou lèu,
Aurès — de civada — un plèn — cruvèu.

Petites poules, — mignonnes, — faites vite — votre œuf, — vous aurez — de l'avoine — un plein — crible.

Cette incantation se scande fortement, de façon à bien indiquer le rhythme marqué.

5

Autre :

Plòu ! plòu !
La galina que fai l'ióu ;
La galina canta,
La galina blanca.
(V. de H. Bouquet, de Montpellier.)

Il pleut ! il pleut ! — La poule qui fait l'œuf, — la poule qui chante, — c'est la poule blanche.

6

Lorsqu'une nourrice montre la lune à son petit enfant, elle chante :

La luno barbano,
Que mostro li bano ;
Sant Pei, sant Pau,
Pico lou babau.

(V. de C. Gleizes, d'Arles.)

La lune, comme un spectre, — montre ses cornes ; — saint Pierre, saint Paul, — frappez ce fantôme.

Au mot *babau*, elle met un tablier devant le visage du petit, ou bien elle se retourne pour cacher entièrement la lune. Cela fait, on recommence.

7

Autre :

La luno barbano
Que pico de lano,
De fiéu de coutoun
Dòu pèro Simoun.

(V. de C.-H. Ardouin, de Paris.)

La lune barbue — qui vole la laine — et le fil de coton — du père Simon.

8

Contre la bête noire :

Vej'aqui lou babau
Que fai lou bau (*ou* de mau).
Babau, coucou !

Voici la bête noire — qui fait la folle (*ou* du mal). — Voilà la bête, vite cache-toi !

En disant ces mots, l'enfant cache sa tête dans ses mains, ou bien se fait un capuchon d'un pan de sa robe. Il est probable que *coucou* est ici pour *cuculus*. — Bescherelle le dérive de l'allemand *kucken*, regarder ; mais il ne dit pas si cet usage existe dans le nord de la France. (*Dict.*, v. Coucou.)

9

Au Sourel et à la Luna

La luna
Cargado de prunas.
Lou sourel
Cargat de mel.

La lune — est chargée (ou fait produire) des prunes. — Le soleil — est chargé de miel.

10

On peut placer parmi les incantations les souhaits. — On dit au départ d'un voyageur :

Bon pan, bon vi et bona cara d'oste.

(V. de SAUVAGES, *Dict. lang.*, v. CARO.)

Plaise à Dieu que vous trouviez partout de bon pain, de bon vin et des figures avenantes.

11

Le souhait du jour de l'an

Vous souhete la bonna annada,
Que siegue milhouno que la passada.

Je vous souhaite une bonne année ; — qu'elle soit meilleure que l'année passée.

12

On dit aussi :

Vous souhete la bonna annada,
Acoumpagnada de fossa d'autras.

Je vous souhaite une bonne année,—et qu'elle soit accompagnée de beaucoup d'autres.

XV. — INCANTATIONS MÉDICALES

Les incantations médicales sont de plusieurs sortes. Nous n'en citerons ici que quelques exemples, plusieurs d'entre nous devant revenir plus au long sur ce sujet en temps op-

portun. — Ce sont elles quel'on nommait autrefois *charmes ;* ce terme n'est plus en usage dans ce sens.

1

Contre une maladie quelconque, la souffrance en général :

Avalisca, avalisca, mau !
Vai t'en fora de toun trau.

Évanouis-toi, mal ! — Sors de ton refuge.

2

Ou simplement : *Abalisco mau!* (SAUVAGES, *Dict. lang.*, v. ABALI.)

3

Pour un bobo, on souffle sur la partie blessée et l'on dit :

Gari, gari,
Passo per aqui.
(V. de l'abbé DE SAUVAGES, v. GARI.)

Rat, rat, — passe par là !

Nous traduisons *gari,* rat ; mais il est possible que le sens soit tout autre. *Gari* n'aurait-il pas quelque liaison avec *garir,* guérir ?

4

Contre les flatuosités :

Petou ! petou ! sourtis de la vaca caiola.

Petit pet ! petit pet ! sors de la vache grasse.

5

Contre les maux que l'on attribue à un sorcier ou à une sorcière :

Que t'a fach — que te desfague.

Ou bien :

Que t'a fadat — que te desfade.

Que celui qui t'a fait te défasse.—Que celui qui t'a fée te dé-fée.

6

Lorsqu'on fait passer les bouquets de millepertuis à **travers** le feu de la Saint-Jean, pour en préparer une huile **vulnéraire**, on chante pendant trois fois :

Sant Jan la grana(*ter*)!

Ou :

Lou trescalan
Bon per tout l'an.

Saint Jean la graine (*ter*). —Herbe de *trescalan* (millepertuis), — bonne pour toute l'année.

7

Contre les maladies de la matrice :

Conjuration de l'amarry deslouée, en langue agenoise :

Maire, mairis,
Que as cinquante-dos rasits
Et uno mais que l'on nou dits,
Tiro-te das coustats :
Aqui non son pas tous estats ;
Tiro-te de las esquinas,
Aqui non son pas tas esinas ;
Tiro-te del fon del ventre,
Aqui non te podes estendre.
Mais bouto-te à l'ambounil,
Là où la Vierge (Marie) porte son (car) fil.
Cric, croc,
Mairo, torno-te al loc.
Pater noster. Ave, Maria.

(*Il faut réitérer cela par trois fois.*)

C'est-à-dire en français : Amarry, merasse, — qui as cinquante et deux racines, — et une plus que l'on ne dit ; — **tire-toy aux** coustez. — ce ne sont pas là tes estres ou places ; — **tire-toy vers** l'eschine, — icy ne sont pas tes ayses ; — tire-toy au fond du **ventre**, — icy tu ne peux t'estendre ; — mais boute-toy au nombril, — **là où** la Vierge (Marie) porta son cher fils. — Cric, croc, — ***Maire*** (**matrice**), retourne en ton lieu. — *Pater noster*, etc.

(L. JOUBERT, *des Erreurs populaires*, **1602**, p. **381.**)

Cette incantation a été citée déjà par M. A. Germain, dans sa remarquable notice : *de la Médecine et des Sciences occultes à Montpellier, dans leurs rapports avec l'astrologie et la magie.* (Montpellier, Boehm et fils, 1872, pag. 33.)

9

Le P. Amilha (*Tablèu,* etc., pag. 182 et 231) indique les *conjurs* du *foc salbatge* (feu volage), — du *cerbel bas* (lourdeur d'esprit), — du *perel* ou *mal del poupel* (mal des mamelles), — de la *lusetto* (de la luette), — de la *couliquo* (colique) — et des maladies des dents et des yeux. — Nous prions nos correspondants de vouloir bien faire tout leur possible pour se les procurer.

XVI. — INCANTATIONS DES ANIMAUX

Il y a une autre espèce d'incantation très-répandue et non moins curieuse : nous voulons parler de celles qu'on adresse aux animaux, soit pour les charmer, soit pour repousser la fatalité qu'ils annoncent. On l'appelle *sansogna,* ou plus simplement *sogna, sognetta.*

Le peuple, comme partout, est persuadé que telle bête porte bonheur ou malheur; que, par la compréhension constante qu'elle a des choses de la nature, elle en connaît mieux les effets et les influences. Il est persuadé aussi qu'on peut les éloigner, ou du moins les atténuer, par des enchantements : de là les petites incantations suivantes.

On considère comme portant bonheur : l'hirondelle des toits, l'araignée des étables, le grillon du foyer. — Ces petits animaux n'habitant que des maisons paisibles, où le travail est calme, régulier, sans trouble, il est facile de comprendre pourquoi le peuple a cru que leur présence était une cause de bonheur, alors qu'elle n'en est seulement qu'une constatation.

Comme portant malheur : le corbeau et presque tous les oiseaux nocturnes, le serpent, la *masca* (papillon tête-de-mort, litt. : sorcière), etc. Cette dernière est extrêmement redou-

tée ; on ne croit pouvoir se délivrer de ses maléfices qu'en jetant de l'eau bénite partout où elle a passé.

D'autres portent malheur ou bonheur, selon le cas. Ainsi *lou tavan* (la sésie, la phalène) : lorsque l'insecte est roux, c'est signe de richesse, de prospérité ; lorsqu'il est noir, c'est signe de misère, de mort.

Le P. Amilha (*Tablèu,* etc.), dans son examen des superstitions, constate cette croyance du peuple aux antiques augures et présages :

Aurios-tu counsultat le courbas o l'agasso,
Es te foundat sul cant de qualque aussel de passo.

(Pag. 23.)

As counjurat le cerbel bas,
Crengut agasso ni courbas.

(Pag. 182.)

1

A l'Agnelou

Las fedetas e lous agnelous
Dansabou sus l'erbeta ;
Las fedetas e lous agnelous,
Toutes dous.

(V. du pasteur Liébich.)

A l'Agneau. — Les petites brebis et les petits agneaux — dansaient sur l'herbette ; — les petites brebis et les petits agneaux — dansaient ensemble.

2

A l'Auca

Fialin, fialan,
Las auquetas s'en van.

(V. de C. Gleizes, d'Arles.)

A l'Oie. —Cahin, caha, — les oies s'en vont.

3

A l'Ausselou

Piu-piu
Toujours se plan,
Toujours es viu.

A UN PETIT OISEAU. —Piu-piu (le petit oiseau) — toujours se plaint. — et pourtant toujours vit.

Dans Sauvages (*prov.*) : Piu-piu, — toujours viu.

4

Autre

Mai viu
Piu-piu
Que gara-gara.
(V. de SAUVAGES, *Dict. lang.*, prov.)

AUTRE. — Plus vit — le petit oiseau (qui se plaint) — que celui qui crie : gare-gare.

5

Au Cabrit

Al crabit
Mousit,
Lou mal de crabit
Lendema es guerit.
(V. de C. GLEIZE, d'Arles.)

AU CHEVREAU. — Au chevreau — moisi, — le mal de chevreau — ne dure qu'un jour.

6

A la Cacaraula

Cacarauleta,
Sourtis ta baneta,
Veiras toun paire
E ta maire.

AU LIMAÇON. — Petit limaçon, — sors ta petite corne — et tu verras ton père — et ta mère.

Les paysans sont persuadés que les yeux des limaçons se trouvent placés à l'extrémité des tentacules.

« Les enfants disent à un limaçon qu'ils tiennent à la main : *Cacarauleto,* etc. Tous ceux de Paris chantent de même en prose rimée :

« Colimaçon borgne,
» Montre-moi tes cornes, etc.»

»Ce n'est pas le seul exemple de dictons d'enfants adressés à d'autres animaux et qui se transmettent d'âge en âge, dans des langues et dans des pays différents, comme si ces enfants avaient été à portée de se copier, de se communiquer leurs idées, comme le pourraient faire ceux d'une même ville. »

(Sauvages, *Dict. lang.*, V. Cacarauleto.)

7

Autre

Cagarauleto,
Sors ti baneto ;
Cagarauloun,
Sors ti banoun.

Petite limace, — sors tes petites cornes ; — petit limaçon, — sors tes petites cornes.

Dans les deux premiers vers, les noms sont au féminin : *cagarauleto, baneto ;* — dans les deux derniers au masculin : *cagarauloun, banoun,* avec une autre désinence. C'est une recherche de langage assez ordinaire dans le parler de nos paysans. (V. ci-dessus, p. 561, n° 6, *peirouriero* et *peirouroun.*)

Cette version a été communiquée par M. C.-H. Ardouin, de Nîmes, habitant aujourd'hui à Paris.

8

Au Cat

Miau ! Miau !
Te farà pas mau !

Au Chat. — Miau ! miau ! — Cela ne te fera pas mal.

C'est-à-dire: quoique tu veuilles de ce que nous mangeons, tu n'en auras pas.

(Cf. SAUVAGES, *Dict. lang.*, v. MIAOU.)

9

Autre

Coumpaire gnau-gnau
Dit qu'es cau
E que i'a fach mau.
— S'ou aviés pas tastat,
Te seriès pas brullat (*ou* escaudat).

AUTRE. — Le compère gnau-gnau — dit que ce qu'il a goûté est chaud — et qu'il s'est fait mal. — Si tu ne l'avais pas goûté, — tu ne te serais pas brûlé (*ou* échaudé).

10

Autre

Lou cat es au sòu,
Se sourelha, se sourelha;
Lou cat es au sòu,
Se sourelha, dis que ploù!
(V. de H. BOUQUET, de Montpellier.)

AUTRE. — Le chat est par terre, — au soleil (bis); — le chat est par terre, — au soleil, et dit qu'il pleut.

11

Autre

Minoun, minetta,
A manjat lou rat;
A quitat la testa
Per soun dejunà.

(*Id.*)

AUTRE. — La petite chatte — — ché à la tête, — afin de l'avoir

12

A la Cigala

Cigala,
Ouvris toun ala,
Que faras miralhà toun miralhet.

A LA CIGALE. — Cigale, — ouvre ton aile — et tu feras miroiter ton miroir.

13

Al Coucut

Coucut, ent'es jagut?
— Al roc pounchut.
De que i'às fach?
— Un oustalet.
Quau t'a ajudat?
— Moun couzinet.
De que i'às dounat?
— De pan de lach.
D'ounte l'as agut?
— De mas fedetos.
Quau te las gardo?
— La pilhardo.
(V. du pasteur LIÉBICH.)

AU COUCOU. — Coucou, où as-tu couché? — Sur le roc pointu. — Qu'y as-tu fait? — Une maisonnette. — Qui t'a aidé? — Mon petit cousin. — Que lui as-tu donné? — Du pain de lait. — D'où l'as-tu pris? — De mes petites brebis. — Qui te les garde? — La petite bergère.

14

Autre

En abrìu,
Canto lou coucut, se viu.
(SAUVAGES, *Dict. lang.*, prov.)

AUTRE. — En avril, — le coucou chante, s'il est encore vivant.

15

Autre

Celle-ci est une véritable chanson.

Lou coucut es mort,
Es mort en Espanha.
I'an tapat lou cùou
Amb'una castanha.
Hup !
N'as pas entendut
La vouès dau coucut?

Lou coucut es mort,
Es mort en Afriqua.
I'an fach l'entarà
Ambe de musica.
Hup ! etc.

Lou coucut es mort,
Es mort en Angleterra.
I'an tapat lou clot
Amb'un pau de terra.
Hup ! etc.

(V. de H. Bouquet, de Montpellier.)

Autre.— Le coucou est mort, — est mort en Espagne.— On lui a couvert le cu — avec une châtaigne. — Hup ! — n'as-tu pas entendu — la voix du coucou ?

Le coucou est mort, — est mort en Afrique. — On l'a enterré — en musique. — Hup ! etc.

Le coucou est mort, — est mort en Angleterre. — On a comblé la fosse — avec de la terre. — Hup ! etc.

16

Au Courpatas

Courbatas,
Niblatas,
Ounte vas?
— Dins aquel carnas.

Au Corbeau.— Vilain corbeau, — des nues, — où vas-
ce charnier.

Sauvages (*Dict. lang.*), au mot «Niblatas: grc
oiseau; épithète de mépris que les enfants donnent a
lorsqu'ils le voient planer dans les airs. Ils acc
cette injure d'un couplet de chanson qui y est assor

17

Autre

Corp, corp,
Vai t'en à la mar.
Es tu que manges lous corses
Tous petits manjoun la car,
E tu rousigues lous osses.
(V. de C. Gleizes, d'A

Autre. — Corbeau, corbeau, — va à la mer (te noy
toi qui dévores les cadavres; — tes petits mangent la ch
tu ronges les os.

18

Au Gal

Cacaraca
De Perpignan,
Ount'es toun paire?
— Al granié.
De que fà?
— Pourgo de blà.
Ounte lou met?
— Al saquet,
Souto la cueisso d'al poulet.
(V. de C. Gleizes, d'Ar

Au Coq. — Coquerico de Perpignan, — où est ton p
grenier. — Qu'y fait-il? — Il y porte du blé. — Où le met
un petit sac, — sous la cuisse du poulet.

19

Autre

Deman es dimenge,
Lou gal cantarà.
Pourtarà sa penche
Per se penchinà.

Autre. — C'est demain dimanche, — le coq chantera. — Avec son peigne — il se peignera.

20

Autre

Deman es dimenge,
Lou gal cantarà;
Moussu de la Roco
Lou farà cantà.
(V. de C. de Tourtoulon, de Montpellier.)

C'est demain dimanche, — le coq chantera; — Monsieur de la Roque — le fera chanter.

21

A Uzès on ajoute :

Levarà sa crèsto,
S'anarà negà,

Il dressera sa crête. — et s'ira noyer.

(V. de C.-H. Ardouin.)

22

A la Galineta

Galineta ! galineta !
Ounte vos anà :
Au ciel ou sus la terra ?

A la Coccinelle. — Petite poule ! petite poule ! — Où veux-tu aller : — au ciel ou sur la terre ?

La réponse est donnée par l'insecte, qui s'envole du côté où il lui plaît.

23

Autre

Galineta, monta au ciel
Que manjaras de pan d'agnel.

AUTRE. — Petite poule, monte au ciel,— que tu mangeras du *pain d'agneau* (manne).

Autre

24

Galineta! galineta!
Ounte vos anà:
Au ciel ou à la terra?
Monta au ciel
Que manjaras de pan d'agnel.
(V. de ROQUES-FERRIER, de Montpellier.)

AUTRE. — Petite poulette (*bis*)! — où veux-tu aller: — au ciel ou sur la terre? — Va au ciel — où tu auras du pain d'agneau.
Cette question résulte des deux précédentes réunies.

25

Autre

Parpalhola,
Vola, vola,
Vai-t'en à l'escola!
Vai à la doutrina
Prene tas matinas.

AUTRE. — Coccinelle, — vole, vole, — va-t'en à l'école! — Va-t'en à la doctrine — apprendre tes matines.

26

Autre

Galineto,
Galineto,
Ensenho-me lou cami dal cel.
(V. de C. GLEIZES, d'Arles.)

AUTRE. — Petite poule (*bis*), — enseigne-moi le chemin du ciel.

27

Autre

Perdigouleto del bon Dièu,
Ounte me maridarai ièu :
En sai, en lai,
Al ciel ou à la terre?
(V. du pasteur LIEBICH.)

AUTRE. — Petite perdrix du bon Dieu, — où me marierai-je : — Ici ou là. — au ciel ou sur la terre?

La coccinelle s'envole et donne la réponse de la même façon.

28

Autre

Parpalholo,
Volo !
Vai-t'en à l'escolo,
Prene ti matino ;
Vai à la douctrino.
(V. de F. MISTRAL., *Arm. prouv.* 1861, p. 38.)

AUTRE.—Petit papillon,— vole ; — va-t'en à l'école — apprendre tes matines; — va-t'en à la doctrine.

29

A la Galina

Quand la galineta
Vouguet faire l'iòu,
Ausset la cambeta,
Lou faguet au sòu.
(V. de H. BOUQUET, de Montpellier.)

A LA POULE. — Lorsque la petite poule — voulut faire l'œuf, — elle haussa la jambe — et le fit par terre.

30

A la Giroundela

Giroundelo,
Passo bello,

Digo m'ount'as ivernat?
— En Atèno,
Co d'Antouèno.
Per que me l'as demandat?
(V. de GLEIZES, d'Arles.)

A L'HIRONDELLE. — Hirondelle, — qui vas si vite, — où as-tu hiverné? — A Athènes, — chez Antoine. — Pourquoi me le demandes-tu?

31

On dit aussi :

La giroundela que vèn,
Aici lou printemps.

L'arrivée des hirondelles — annonce le retour du printemps.

32

Au Lauriòu

Au lauriòu,
Figo maduro.
(V. de SAUVAGES, prov.)

AU LORIOT. — Lorsque le loriot arrive, — la figue est mûre.

33

Au Lazer

Lazer, lazer, lazer,
Apara-me de la ser,
Que quan vendras à moun oustau,
Te dounarai un gran de sau!

AU LÉZARD. — Lézard (*ter*), — défends-moi contre le serpent; — (en récompense) lorsque tu viendras à ma maison, — je te donnerai un grain de sel.

Anselme Mathieu (*Armanà prouvençau*, 1860, préf.) y fait allusion, à propos de la réponse de Mistral, aux habitants de Nîmes. Cette ville a pour armes un crocodile enchaîné à un palmier. Le poëte, se souvenant de la croyance populaire avait dit :

« Que de la serp toujours toun limbert te preserve ! »
Que ton lézard te préserve toujours du serpent (de mal) !

34

J. Mistral, dans un amusant récit intitulé *lou Plantiè* (l'École buissonnière, *Armanà prouvençau*, 1861, p. 38), donne cette variante :

Lesert, lesert, lesert,
Aparo-me di serp ;
Quand passaras vers moun oustau,
Te bailarai un gran de sau.

Lézard (*ter*), — défends-moi contre le serpent ; — (en récompense) lorsque tu passeras près de ma maison, — je te donnerai un grain de sel.

35

Au Loup

A-z-oup ! a-z-oup ! a-z-oup !
Foc, foc, foc, à la cougo dal loup.
(V. de C. Gleizes.)

Au Loup. — Au secours ! (*ter*), — feu (*ter*) à la queue du loup. On dit aussi : *A loup*, etc.

36

A la Luzeta

Luzeta,
Poulideta,
Presta-me toun lum,
Que vole tout ara
M'ana permenà !

Au Ver luisant. — Ver luisant, — joli, — prête-moi ta lumière, — que je veux tout à l'heure — m'aller promener.

37

A l'Ourtoulan

Viro, viro-lou.
S'atrapos toun paire,

Escano-lou ;
Se l'atrapes pas,
Laisso-lou !
(V. de C. GLEIZES, d'Arles.)

A L'ORTOLAN. — Arrête, arrête-le. — Si tu trouves ton père, — étouffe-le ; — si tu ne le trouves pas, — laisse-le.

38

Au Parpalhou

Parpalhou, moun bon ami,
Parpalhou, marida-te.
Ounte te maridarai,
Aici ou alai ?
(V. de H. BOUQUET, de Montpellier.)

AU PAPILLON. — Papillon, mon bon ami, — papillon, marie-toi. — Où te marierai-je, — ici ou là ?

En disant ces mots on le balance, et, lorsqu'on le laisse échapper, il donne lui-même la réponse en allant du côté où il lui plaît.

39

Autre :

Parpalhoun, moun bon ami,
Parpalhoun, marida-ti.
(V. de F. MISTRAL, *Arm. prouv.*, 1861, p. 38.)

Papillon, mon bon ami ; — papillon, marie-toi.

40

Au Prega-Diu

Prega-Diu ! prega-Diu !
Tu que saves tout,
Ounte es lou loup ?

A LA MANTE. — Prie-Dieu ! (bis) — toi qui sais tout, — dis-moi où est le loup ?

La mante religieuse, posée sur ses pieds de derrière, prend une position verticale, et, allongeant ses pattes de devant, a

l'air de gesticuler comme le fait un prédicateur: c'est de là que lui vient le surnom de *prega-Diu* (prie-Dieu).

41

Autre

Prego-Dièu,
Bernado;
Bestieto segnado,
Veni près de ièu,
Que ta maire es morto
Sus un ped de porto ;
Que toun paire es vièu
Sus un ped d'oulièu.

(V. de C. Gleizes, d'Arles.)

Autre. — Prie-Dieu, — infortunée, — petite bête bénie, — viens avec moi. — Ta mère est morte — au bas d'une porte ; — ton père est mort — au pied d'un olivier.

42

Autre

Cabro,
Ount'es lou lou?

(V. de Sauvages, *Dict. lang.*, v. Berjheirouneto.)

Autre. — Chèvre, — où est le loup ?

XVII. — INCANTATION CONTRE LES INDIVIDUS

Il est une espèce d'incantation à peu près du même genre c'est celle où, en nommant des animaux, on s'adresse réellement à des personnes. Les plus communes sont celles où la femme est dite *galina* (poule) et l'homme *gal* (coq).

1

On dit, contre une femme qui a la prétention de tout mener :

Ai! que vai mau,
Quand la galina fai lou gau!

Ah! que cela va mal, — lorsque la poule veut imiter le coq.

2

Autre

Aqui ount'es lou gau,
Fau pas que la galina cante.

Là où est le coq, — il ne faut pas que la poule chante.

3

A une femme qui fait la dédaigneuse :

Es be grassa la galina
Que se passa de sa vesina.

Il faut qu'elle soit bien grasse (riche)—la poule qui veut se passer de sa voisine.

4

Sur des jeunes filles qui vont là où il y des jeunes gens :

Galinas que van per l'oustau,
Se noun becou, becat au.

Les poules qui vont par la maison, — si elles ne becquettent pas, c'est qu'elles ont déjà becqueté.

5

Lorsque des jeunes gens projettent une partie de plaisir :

Las galinas auran mau temps :
Lous reinards se counselhou.

Les poules auront du mauvais temps :— les renards tiennent conseil.

6

Une mère qui n'a que des garçons dit à sa voisine qui n'a que des filles :

N'ai que de gals;
Vesina, garda tas galinas !

Je n'ai que des coqs ; — voisine, prends garde à tes poules !

7

L'assimilation de la femme à la poule est complète dans le proverbe suivant, qui en explique le sens :

Femna de be et de bona mina,
Noun vai pus liuèn que la galina.

La femme de bien et de bonne mine — ne va pas plus loin (de la maison) que ne le fait la poule.

Elles se trouvent toutes dans SAUVAGES (*Dict. langued.*, prov.).

XVIII. — JEU

Tous les jeux ont des formules rimées. Comme elles sont trop nombreuses et trop longues pour figurer ici, nous les renvoyons à une publication à part.

XIX. — LOI

Les coutumes et les usages populaires sont aussi, généralement, renfermés dans des formules du même genre.

Il y en a qui concernent les servitudes rurales, — les époques de bail, — les ventes et achats, — les diverses péripéties de la lutte, etc.

Voici quelques-unes de ces dernières :

A las tres sous luchas.
Lou sinne vòu lou cop.
Au pus fort la pelha.
Qu'a toucat sòu, a perdut.
Etc., etc.

Lorsqu'il y a contestation, ces règles sont citées, et l'on dit : *Aco's la lei !* C'est la loi.

XX. — PRIÈRES

Il y a beaucoup de prières rimées. En voici un certain nombre :

1

Pour préserver du tonnerre :

Santa Barba, sant'Helena,
Santa Maria-Madalena,
Preservas-nous dau fioç e dau tounera !

Sainte Barbe, sainte Hélène, — sainte Marie-Madeleine, — préservez-nous du feu et du tonnerre.

2

Contre le hoquet :

Ai lou sanglout,
Diu lou rout !
L'ai pas pus,
Viva Jesus !

J'ai le hoquet, — que Dieu le fasse cesser ! — Je ne l'ai plus, — vive Jésus !

Il faut répéter trois fois cette prière, pour en être délivré.

En français : J'ai le hoquet, — Dieu me l'a donné. — Je ne l'ai plus, — vive Jésus !

3

Pour les fruits :

O santa Maria !
Que lous ouliviès
Tenguou mai encara
Que sous anounciès !
(V. du canton de Gignac.)

O sainte Marie ! — faites que les oliviers — aient encore plus de fruits — qu'ils n'en ont annoncé (par les fleurs).

4

Benedicite pour rire :

Benedicite de Sant-Guilhem :
Sèn prou per manjà ce qu'avèn.

Se quaucun dèu veni,
Que se cope las cambes en cami.
(V. de DESPLAN père, de Montpellier.)

Benedicite de St-Guilhem. — Nous sommes assez nombreux pour manger ce que nous avons. — Si quelqu'un doit venir, — qu'il se casse les jambes en chemin.

5

Contre le mal de dents :

Gran sant Laurens !
Ai gran mau de dens,
Que pode pas cachà lou pan !
(V. de C.-H. ARDOUIN, de Paris.)

Grand saint Laurent ! — j'ai si grand mal de dents, — que je ne puis briser le pain !

Les paysans moqueurs ajoutent à cette prière une réponse du saint, qui est une plaisanterie : *Manja de soupa, moun enfan.*

6

Aime lou bon Dièu
E la santo Vierjo ;
Aime lou bon Dièu,
Que n'es mort perièu.
Ai ! quint avantage
De n'estre ben sage !
Anaren au ciel
Ambe l'anjo Gabriel.
(V. de C.-H. ARDOUIN.)

J'aime le bon Dieu — et la sainte Vierge ; — j'aime le bon Dieu — qui est mort pour moi. — Ah ! quel avantage — d'être bien sage ! — Nous irons au ciel — avec l'ange Gabriel.

7

Il y a un certain nombre de prières pour rire, — que quelques paysans prennent au sérieux, il est vrai, — et dont voici deux exemples :

Moun Dìu ! savès ce que vous vole dire !
Amb'aco pas mai.

Mon Dieu ! vous savez à l'avance ce que je veux vous dire ! — Il n'est pas nécessaire que j'en dise davantage.

8

Moun Dìu !
Sièi tìu !
Fau tres tours coumo fi chin ; — endaco me coche.
(V. de C.-H. Ardouin.)

Mon Dieu ! — je suis à toi ! — Je tourne trois fois sur moi-même comme les chiens, — et après cela je me couche.

9

On pourrait citer également, comme prière du même genre, l'*Invocation au sommeil* des nourrices :

Som, som,
Veni, veni !
Som, som,
Veni d'endicon !

Sommeil, sommeil, — viens, viens ! — Sommeil, sommeil, — viens de quelque part !

Mais c'est plutôt un chant du premier âge, et nous en parlerons plus longuement en temps et lieu.

XXI. — PRIÈRES PAÏENNES

Parmi ces prières, les plus curieuses sont celles que l'on adresse au soleil. On en cite un grand nombre.

1

Sourelhet,
Levo-te !
Per tous paures enfantets
Que soun à la porto que crebou de fre.
Per lur bono maire

Lou bon Diu t'esclaire.
Sourelhet,
Levo-te !
(V. d'A. ARNAVIELLE, d'Alais.)

Petit soleil, — lève-toi ! — pour tes pauvres petits enfants — qui sont à la porte mourant de froid. — Pour leur bonne mère, — le bon Dieu t'éclaire. — Petit soleil, — lève-toi !

2

Sourelhet, leva-te !
Tous enfants soun morts de frech !
Lou sourel se leva,
S'espandis per terra.
Lou sourel se baissa,
S'espandis per faissa.
Lou sourel d'argen
S'espandis per gens.
(V. de H. BOUQUET, de Montpellier.)

Petit soleil, lève-toi ! —tes enfants meurent de froid ! — Le soleil se lève — et se répand sur toute la terre. — Le soleil s'abaisse — et brille sur les coteaux. — Le soleil d'argent — brille pour toutes gens.

3

Sourelhet, sourelhet, moun fraire !
Que lou bon Diu t'esclaire !
Esclaire pas lous de l'oustau,
Mès si be lous dau termenau.
(V. du canton de Gignac.)

Petit soleil ! petit soleil, mon frère, — que le soleil t'éclaire ! — N'éclaire pas ceux qui sont restés à la maison, — mais bien ceux qui sont aux limites (du territoire).

4

Soulèu, souleiet !
Levo-te

Per ti pàuris enfantet,
Que nen moron de la fre.
(V. de J. ROUMANILLE, *Oubreto*, p. 242.)

Soleil, petit soleil! — lève-toi — pour tes pauvres petits enfants — qui se meurent de froid.

5

Sourelhé!
Leva-te
Per ti pauris enfante,
Que soun sus la palho
Que moroun de fre.
Un culhè de graisso,
Lou sourel se baisso ;
Un culhè de ris,
Lou sourel s'espandis.
(V. de C.-H. ARDOUIN.)

Petit soleil, — lève-toi — pour tes pauvres petits enfants, — qui se meurent de froid. — Une cuillerée de graisse, — le soleil s'abaisse ; — une cuillerée de riz, — le soleil s'étend.

6

Biro, campano ; biro, sourel :
Fai te lèu, neit, que nous n'anaren?
(V. de C. GLEIZES.)

Vire, cloche ; vire, soleil ! — Arrive vite, nuit ! que nous partirons.

Les travailleurs appellent ainsi la nuit et la fin du travail. Lorsque c'est une jeune fille qui attend la nuit pour aller avec son amant, elle dit au dernier vers :

Fai lèu, neit, que m'en ane em el !

Arrive vite, nuit, que j'irai avec mon amant.

XXII. — PRIÈRES SUPERSTITIEUSES

Les prières superstitieuses ou magiques forment un genre à part, fort nombreux.

Ainsi on cite beaucoup de patenôtres bizarres, appelées : *pater negre* (le pater noir), *pater blanc* (le pater blanc), *pater de lach* (le pater de lait), *pater dau petit* (le pater du petit enfant), etc.; les oraisons que les femmes mariées adressent à sainte Anne, les femmes en couches à sainte Marguerite, les jeunes filles à sainte Catherine, etc.

En voici un exemple très-curieux :

Brabeto de Diu

La barbeto de Diu
Sus uno crous de Diu,

Sus uno crous tant bello, esplandido dal Cel sus la terro, — ame sas plagos amoustrant, crido :

Paures pecadous,
Benés bese qu'abés pas tant souffert
Couma ièu ai souffert
Per bous aus.
Ne passarès uno planqueto
Estreto
Coumo le pel de la testo.
Que pla farà
La passarà.
Que mal farà,
Dirà :

Maudito siesque l'ouro que quand ièu n'eri petit enfant ou petito filho, n'aujo pas apreso la barbeto de Diu !

Que la sap e nou l'ensegno,
Soun corps ne passara peno.
Que l'enten dire e nou l'aprèn.
N'aura de reproches al jour dal jujomèn.

(V. du f. Phil. MIQUEL, de Toulouse.)

La figure de Dieu — sur une croix de Dieu, — sur une croix si belle, qu'elle est venue du Ciel sur terre, — montrant ses plaies, crie : — Pauvres pécheurs, — venez voir que vous n'avez pas souffert autant — que ce que j'ai souffert pour vous. — Vous serez

obligés de passer sur une petite planche — aussi étroite — qu'un cheveu de la tête. — Qui bien fera — la passera. — Qui mal fera — dira : — Maudite soit l'heure où, quand j'étais petit garçon ou petite fille, j'ai négligé d'apprendre la *Barbeto de Diu !* — Celui qui la sait et ne l'enseigne pas, — son corps en aura de la peine. — Celui qui l'entend dire et ne l'apprend pas — en aura des reproches au jour du jugement.

Cette prière, avec son indication d'un pont étroit jeté sur l'abîme, d'origine tout orientale, provient très-probablement de l'une des sectes hérétiques du moyen âge. Le nom *barbeto,* donné à la prière elle-même, semble avoir quelque rapport avec celui de *barba,* qui désignait les prêtres vaudois.

Il est à supposer qu'elle était toute rimée. Ce qui peut le faire croire, c'est que, dans le toulousain gascon, on dit : *Sus uno crous tant berro,* et que : *per bous aus* n'est qu'une forme pléonastique de *per bous.*

XXIII. — PRONOSTICS

Les pronostics météorologiques ou astronomiques sont de plusieurs sortes. Il y a l'*announciè,* qui tire conséquence d'un fait observé.

Vent grec,
Ploja au bec.

Le vent grec (l'est) — amène la pluie.

Le *countiè* (comput), qui, constatant le temps qu'il a fait pendant une certaine saison, en conclut, par compensation, celui qui aura lieu dans la saison suivante :

Qu'a Nadal se sourelha
A Pascas crèma sa legna.

Celui qui se *soleille* à Noël — est obligé de se chauffer à Pâques.

Et enfin le simple proverbe, constatation ordinaire :

Abriu, abriva ; mars, marseja.

En avril, il pleut (il fait le temps d'avril) ; en mars, il vente (litt.: il fait le temps de mars), etc.

Nous ne saurions trop insister pour que ces différentes sortes de pronostics soient recueillis avec soin.

XXIV. — PROVERBES

Les proverbes sont en très-grand nombre, et il ne peut nous venir à l'idée d'en donner présentement un recueil.

Il doit nous suffire de constater, ce que tout le monde sait, qu'ils sont tous rimés ou tout au moins rhythmés.

XXI. — SARCASME

La *cridada* (sarcasme) est, ou une moquerie, ou une provocation, qui se disent en face de la personne raillée. La *bramada* (huée) en diffère en ce qu'elle a surtout pour but de faire du bruit.

1

Contre celui qui fait la moue :

Lou que founha
Fai la mounha
Per el soul,
E resta mouc — coum'un pezoul.

Celui qui boude — fait la mine — pour lui seul, — et reste sot — comme un pou.

2

Contre un vaniteux :

Deman es dimenge,
Lou gal cantarà.
Pourtarà sa penche
Per se penchinà.
(V. de H. Bouquet, de Montpellier.)

C'est demain dimanche, — le coq chantera. — Il aura un peigne — pour se peigner.

3

Autre version :

Deman es dimenge,
Lou gal cantarà.

Moussu de la Roca
Lou farà cantà.
Din, din,
De cops de toupin!
Dan, dan,
De cops de sartan!

C'est demain dimanche. — le coq chantera. — M. de la Roque — le fera chanter. — Din, din, — à coups de tessons! — dan, dan, — à coups de poële à frire!

4

Contre un montagnard:

Gabachou de la montanha,
Rousigaba la castanha;
La castanha se perdet,
Lou gabachou se penchet.

(V. de H. Bouquet.)

Le *gavach* des montagnes — ne mange que des châtaignes; — la récolte ayant manqué, — il se pendit.

5

Contre un fâcheux qui se mêle de ce qui ne le regarde pas:

L'amoulaire
Sap pas faire
Lou mestiè
De courdouniè.
La lusena
Ie fai pena:
Lou lignòu
Ie fai pòu.

(V. du même.)

Le remouleur — ne sait pas faire — le métier — de cordonnier. — L'alène — lui fait peine; — le ligneul — lui fait peur.

Ce qui revient à dire: *Cordonnier, fais ton métier.*

XXVI. — SERMENTS

Les serments ou jurements sont aussi rhythmiques et rimés.

1

Pese, pese vert,
La man dins l'enfer
Tout dubert.
(V. de ROUMANILLE, *Oubreto,* p. 244.)

Pois, pois vert. — la main dans l'enfer — tout ouvert.

2

Vole que moun cap saute
S'ai fach de cautas.

Je veux que ma tête saute, — si je les fais par tromperie.

XXVII. — SORTS

Les enfants ont l'habitude de jeter les sorts pour savoir qui clignera, qui aura tel ou tel avantage.— Ils se rangent en cercle: celui qui est au milieu chante l'une des *poumas* (sortiléges) suivantes, s'arrêtant à chaque syllabe à l'un d'eux, jusqu'à ce que la dernière indique celui qui doit sortir du cercle sain et sauf. Le chant recommence ainsi pour chaque enfant; le dernier est le patient:

1

Una pouma — giroundenca! — Ai! — couci la giroundencarai?

2

Una pouma — mi douna, — mi tres, — mi clos. — Santa Castilha, — sebilha, — se bos, — ne me clos.

3

Una poumetta — mi cleta, — mi clau. — Barba la bestia — e fa babau. — Una gaunhada — de carbounet; — vira la gauta, — un bon soufflet.

4

Titassò la lia bachounada ! — Titassò la gorja lis ! (*ou* solis).

5

Una midoulha, — midelha, — miclau. — Toro, — boro, — gin gibo, — fenau. — Teire, — beire ; — flancassa, — petassa, — ma clau.

(V. de M. Liebich.)

6

Uno poumo la debezo, — sant Andrieu lou pescadou. — Biro roso, biro flou ; — tant de flous que viraras, — cugarèn, cugaras.

(V. du même.)

7

Uno oureto pleno de mèu, — fon de mèu coumo de ciro ; — la bello filho se retiro. — Dandin, dandan, — courneto, vai t'an !

(V. du même.)

XXVIII. — TOAST

Le *brinde* (toast) est toujours en l'honneur d'une personne. Il n'est pas nécessaire qu'elle soit présente au festin ; il n'est pas non plus nécessaire de la nommer.

Le plus connu est un *brinde* double, où le toast est suivi immédiatement d'une réponse :

1

Lorsqu'un jeune homme a dit :

A vostra santat,
Rara beùtat !

A votre santé, — rare beauté !

la jeune fille répond de suite :

Diu vous encanta,
Bella planta !

Que Dieu vous enchante, — belle plante !

2

Entre deux bons viveurs. L'un dit:

A vostra santat,
Moussu lou Curat!

A votre santé, — Monsieur le Curé!

L'autre répond:

Segues longtemps vìu,
Moussu lou Prìu!

Que votre précieuse existence se conserve, — Monsieur le Prieur.

XXIX. — TROUVAILLES

Le droit de *troba* (trouvaille) est encore en plein usage parmi nos petits compatriotes.

1

Lorsque l'un d'eux a perdu quelque chose, — jouet, fruit, objet de peu de valeur, — celui qui le trouve, après s'en être saisi, chante le quatrain suivant:

Quau a perdut, que cerque;
Que cerque troubarà:
Sou cerca pas,
M'apartendrà.

Que celui qui a perdu (quelque chose) cherche; — en cherchant bien, il le trouvera: — s'il ne le cherche pas, — il sera pour moi.

Le propriétaire de l'objet ne peut le ravoir, généralement, qu'en faisant une minutieuse description de ce qu'il a perdu, et prouvé que l'objet lui appartient.

2

Lorsqu'il s'agit d'un objet dont on ne connaît pas le propriétaire, il appartient en entier à celui qui s'en est emparé, s'il a eu le temps de dire l'une des petites formules suivantes:

Piu, piu, piu,
Ce qu'atrobe es miu.

Piu, piu, piu, — ce que je trouve est à moi.

Rechiu-chiu,
Ce qu'arape es miu.

Rechiu-chiu, — ce que je tiens est à moi.

Ce que tomba dins lou valat
Es per lou souldat.

Ce qui tombe dans le fossé — est pour le soldat.

3

Sinon, il est tenu de partager avec celui de ses petits camarades qui l'a prévenu en disant:

Toque fiu,
N'en vole un moucìu!

Je touche *fil*, — je veux en avoir un morceau.

4

S'il y a doute, le premier riposte en disant:

Toque ferre,
N'auras pas de part.

Je touche fer, —tu n'auras pas de part.

Toque ferre,
Veni la querre.

Je touche fer, — viens la chercher (ta part).

Et le second en ajoutant:

Toque ferre,
Ne vole ma part!

Je touche fer, — je veux ma part.
Ou:

Lèu ou tard,
Ne vola ma part!

Tôt ou tard, — je veux ma part!

Ce qui amène nécessairement un duel à coups de poing.

XXX. — VANTARDISES

On appelle *baias* (ventardises, baies) une bourde quelconque, une menterie faite à plaisir, par laquelle, tout en comprenant que personne n'est dupe, on a l'intention d'égayer ou d'enchérir sur ce qui a été dit.

Les gasconnades de M. de Crac, qui est d'origine méridionale, sont de ce genre.— Les exemples que l'on peut citer se placent ordinairement parmi les proverbes. Ainsi, dans Sauvages :

— La fourtuno de Moussu Mandari : — de curat devenguet segoundari.

M. Mandari eut un grand succès : — il était curé, on le fit vicaire.

La fable *le Dépositaire infidèle* (l. IX, f. 1re), de La Fontaine, donne un exemple du second cas, qui se dit encore parmi nous :

J'ai vu, dit-il, un chou plus grand qu'une maison,
Et moi, dit l'autre, un pot aussi grand qu'une église.

Le premier se moquant, l'autre reprit :

Tout doux :
On le fit pour cuire vos choux.

Depuis le commencement de cette publication, nous avons trouvé et l'on nous a envoyé un grand nombre d'autres versions et variantes. Grâce au concours si dévoué de nos correspondants,—maintenant qu'ils connaissent par des exemples ce qu'il est bon de recueillir, — nous pourrons publier bientôt de nouvelles séries de pièces du même genre, tout aussi curieuses.

A. M. et L. L.

PROVERBES ET DICTONS POPULAIRES

RECUEILLIS A ASPIRAN

Les proverbes sont bien moins encore la sagesse des nations que l'expression pittoresque, concise et assez souvent rimée, des constatations ou des croyances populaires sur un sujet donné. Au point de vue philologique, leur principale valeur se tire de la forme dialectale particulière qu'ils possèdent, forme qui représente l'état réel de leur langue d'origine, lorsqu'ils ont été prononcés pour la première fois, et qui se conserve à l'état d'archaïsmes, utiles à connaître pour l'histoire de cette langue, au milieu des altérations et des innovations que l'usage ou la mode lui font subir.

On a voulu différencier les sentences des proverbes, suivant que leur style était plus ou moins noble ou châtié, et les derniers ont été dédaignés comme indignes de figurer dans le langage de la bonne compagnie. Un des beaux esprits du règne de Louis XIV aurait même dit : « Les sentences sont les pro» verbes des honnêtes gens, comme les proverbes sont les sen» tences du peuple[1]. » A ce titre, le vers de Joas :

Le bonheur des méchants comme un torrent s'écoule,

serait une sentence, et celui de Petit-Jean :

Tel qui rit vendredi, dimanche pleurera,

un proverbe. Quoi qu'il en soit de cette distinction un peu artificielle, il est bien certain que les philologues ne sauraient partager un pareil dédain. On conçoit rigoureusement qu'il ait pu exister au XVII[e] siècle, lorsque le public littéraire, tout entier à l'admiration d'œuvres écrites dans une langue arrivée au plus haut degré de perfection, ne voyait rien au delà, et s'occupait moins que de nos jours de l'étude de ses origines et de ses rapports avec les autres idiomes. On ne comprendrait

[1] Le P. Bouhours, cité par le Dictionnaire de Trévoux.

plus aujourd'hui que l'éditeur d'un poëme qui marque l'enfance de la littérature française se soit cru obligé de recourir à des précautions oratoires pour excuser les auteurs de ce poëme d'en avoir employé, et pour faire remarquer combien les leurs diffèrent des « manières de parler basses et populaires.... patrimoine de la populace [1] », alors surtout que ce poëme est le *Roman de la Rose*.

Les proverbes que je publie sont écrits dans un style familier et portent tous une empreinte rustique, le langage humain conservant toujours quelque chose des sensations habituelles de celui qui le prononce. Ils gardent en général la réserve caractéristique de la poésie populaire, et on ne saurait leur reprocher une crudité de termes plus apparente que réelle, certains mots du langage parlé ayant dans le langage écrit une signification restreinte, ou de nature à être prise en mauvaise part. Encore les termes de ce genre ne s'y trouvent-ils que pour inspirer le mépris des sujets qui y sont désignés. Ils n'y prennent jamais, par conséquent, le sens plaisant et scandaleux employé par Jean de Meung, dans ce fameux quatrain si injurieux pour la pudeur des femmes, qui faillit, paraît-il, lui attirer de la part des dames de la cour de France une sanglante correction, à laquelle il sut échapper par une répartie aussi subtile que mordante, ce qui prouve que l'esprit, même gaulois, est toujours bon à quelque chose quand on s'en sert à propos.

Presque tous ces proverbes ont été recueillis à Aspiran, village de l'arrondissement de Lodève, situé non loin des bords de l'Hérault, au sud de la région moyenne de cette rivière [2].

[1] Le *Roman de la Rose*, par Guillaume de Lorris et Jean de Meung dit Clopinel, édition faite sur celle de Lenglet-Dufresnoy..... enrichi de la dissertation sur les auteurs, etc., publié en 1737 par T.-B. Lantin de Damerey. 5 vol. in-8°. Paris, Fournier et Didot, an VII, *in* Préface.

[2] Le cours de l'Hérault peut être divisé en trois régions : 1° celle du nord, qui commence à l'entrée de cette rivière dans notre département et finit au pont de Saint-Jean-de-Fos ; 2° la région moyenne, dont on peut assigner la limite inférieure aux communes de Campagnan et de

Des intérêts médicaux et autres m'appellent de temps en temps dans cette localité et dans ses environs. J'ai écouté nos paysans. Je reproduis leur dialecte sans altération et tel que je l'ai entendu. Si tous les proverbes que j'ai pu recueillir ne sont pas inédits, il n'y a pas lieu d'en être étonné. Les peuples ont beaucoup d'idées communes et les expriment, malgré la différence du langage, sous une forme analogue, comme un orchestre à l'unisson rend la même note avec des instruments différents. Les mêmes proverbes peuvent donc exister en plusieurs provinces du même pays ou en divers pays, sans être arrêtés par les démarcations mobiles des frontières et des races. Cette diffusion sans limite des usages, des superstitions et des croyances populaires, traduits par des maximes et des proverbes correspondants, peut être invoquée comme un argument en faveur de l'unité spécifique originelle. Il est vrai qu'il faut aussi tenir compte des communications diverses établies de peuple à peuple.

En admettant la possibilité d'une souche commune, je me garde d'une confusion erronée entre les rameaux qui en proviennent, et qui, séparés du tronc, se sont développés avec des caractères spéciaux et héréditaires pour former les races humaines. Un de ces caractères est la conservation du langage populaire parlé, persistant pendant plusieurs siècles à côté de la langue officielle écrite. On ne peut donc pas établir un rapport ethnologique constant entre cette dernière et les nations où elle règne, puisqu'une nation, dans l'état actuel de

Paulhan ; 3° la région méridionale, qui s'étend du terroir de ces villages à son embouchure dans la Méditerranée au grau d'Agde. Dans la première région, l'Hérault arrose les cantons de Ganges, de Saint-Martin-de-Londres et d'Aniane, faisant partie de l'arrondissement de Montpellier; dans la deuxième, ceux de Gignac et de Clermont-l'Hérault, faisant partie de l'arrondissement de Lodève ; dans la troisième, ceux de Montagnac, de Pézenas, de Florensac et d'Agde, appartenant à l'arrondissement de Béziers. Les personnes qui connaissent notre département se seront aperçues que le langage populaire de ces trois régions offre des variétés assez sensibles. A Aspiran et dans ses environs, la substitution u *b* au *v* et celle du *d* à l'*r* est générale et souffre bien peu d'exceptions.

l'histoire, est presque toujours composée de plusieurs races parlant chacune son idiome ; mais l'habitude, l'association et les intérêts rapprochent bientôt ceux que la filiation semblait éloigner, et la langue officielle devient peu à peu l'incarnation de la patrie. A l'aide de ce levier puissant, une race persévérante et active, qui n'était dans l'origine ni la plus étendue, ni la plus homogène de l'agglomération dans laquelle elle est venue se fondre, a pu soulever des masses nombreuses et les entraîner avec elle dans un grand mouvement national. C'est au nom de la langue et de la race germaines que la Prusse a accompli les événements des dix dernières années, et pourtant, au point de vue purement ethnologique, il semble que, de tous les États allemands, c'était elle qui était la moins autorisée à invoquer ces principes. Sa population est composée d'éléments slaves, germains et français. Un neuvième de ses habitants parle encore slave, et les derniers travaux d'anthropologie y ont même démontré la présence d'éléments finnois, étrangers à la grande famille indo-germanique et dérivant de la race mongole [1]. Ceux qui recherchent les moyens de faire disparaître les guerres internationales voudraient que la concorde existât entre les diverses races, comme elle devrait régner entre tous les rameaux d'une même famille. Malheureusement, il y aura longtemps encore des races et des frères ennemis. En attendant, l'analogie universelle des croyances populaires, dont les proverbes sont l'expression, semble venir en aide à la théorie chrétienne de l'unité et de la paix. Il est curieux de voir la philologie contribuer pour sa part à la démonstration de la communauté originelle, et rapprocher ainsi ceux que la politique divise. L'ethnologie ne pourra pas négliger désormais cette source de renseignements.

La philologie, en effet, a reconstruit nos origines d'une ma-

[1] *Vid.*, dans la *Revue scientifique de la France et de l'étranger* (n° 42, 2 avril 1873), la savante polémique de MM. R. Virchow et de Quatrefages, sur l'*Anthropologie de l'Allemagne du Nord*.

nière presque complète. Elle démontre chaque jour que les croyances de l'Europe, avant le christianisme, les idiomes que nous parlons, les contes, les récits et la plupart des mythes et des superstitions populaires qui existent encore dans nos contrées, avaient leurs équivalents, et dans bien des cas leur source, chez les Aryas de l'ancienne Asie. Je ne crois pas qu'il soit téméraire d'en dire autant des proverbes, dont quelques-uns sont pour ainsi dire universels et se retrouvent chez les peuples les plus étrangers en apparence. C'est ainsi que l'Évangile de saint Mathieu, XVI, 2, 3, donne ce proverbe:

Facto vespere dicitis: Serenum erit, rubicundum est enim cœlum. Et mane: Hodie tempestas, rutilat enim triste cœlum.

Le soir vous dites: Il fera beau, car le ciel est rouge. Et le matin: Il y aura de l'orage aujourd'hui, car le ciel est comme un feu sombre [1].

qui est le même dans le pays basque, en Écosse, en France et en Espagne [2]. Le Languedoc et la Provence le possèdent encore. Il y existe avec une telle profusion de variantes, qu'il est impossible d'y voir autre chose que la constatation d'une remarque météorologique qui a la même signification en Europe et en Judée.

Si la diffusion de ce proverbe (comme aussi celle de quelques autres que je pourrais mentionner) parmi des peuples d'une origine dissemblable exclut évidemment toute idée d'emprunt, il n'en est pas de même de ceux qui se retrouvent chez des populations d'origine japhétique.

Ainsi les *Lettres édifiantes* donnent ce proverbe, que les Indiens répètent sans cesse:

« Qui fait bien, trouvera bien; qui fait mal, trouvera mal », et qui est devenu pour nous:

Que ben farà,
Ben troubarà;
Que mau farà,
Mau troubarà.

[1] Traduction de La Mennais.

[2] *Vid.* Fr. Michel, *le Pays basque*, p. 39. Il y donne de nombreux exemples de ce proverbe

Les proverbes languedociens ou provençaux :

Entre lou veire e la bouca
Souvent s'escampa lou vi.

Una jiroundela fai pas lou primtens.

Peira que roulla
Acampa pas moussa, etc.,

étaient communs à l'ancienne Grèce, sous la même forme figurée et avec la même signification [1].

De la première affabulation de La Fontaine :

La raison du plus fort est toujours la meilleure,

on pourrait, par une série de citations ascendantes, remonter jusqu'à la maxime de Calchas, qui forme le quatre-vingtième vers de l'Iliade :

Κρείσσων γὰρ βασιλεὺς, ὅτε χώσεται ἀνδρὶ χέρηϊ.

Il existe enfin un ordre de parenté bien plus évident et plus général que les deux que je viens de signaler : c'est celui qui provient de l'étroite affinité qui relie des idiomes voisins. Bon nombre de proverbes latins, en effet, nous sont venus par les anciens et se sont continués, presque sans changement aucun, parmi les divers peuples de langue néo-latine. Au :

Cade aussel
Troba soun nis bel,

qui est devenu la devise de M. L. Roumieux, l'italien peut opposer son :

Ad ogni uccello
Suo nido e bello.

Le titre-proverbe de la comédie du même célèbre :

Quau vòu prene dos lebras a la fés
N'en prend gès,

n'est autre que l'italien :

Chi due lepri caccia,
Una perde et l'altra lascia,

[1] *Vid.* Boinvilliers, *Code moral, ou Choix de sentences et de proverbes grecs-latins*, etc. Paris, 1825, in-12, p. 9, 13, 15.

continué lui-même du latin : *Duos qui sequitur lepores neutrum capit.*

A bon apetis fau pas sauço

des Provençaux, devient, en Italie :

Appetito non vuol salsa.

Il en est de même du *Chi sta bene non si muove,* qui n'est autre que le *Quau es ben que noun bouje,* que *Jarjaio,* entré au paradis par tromperie, oppose à saint Pierre qui veut l'en chasser. (V. le conte populaire de Mistral, *Armana prouvençau,* ann. 1864, p. 45 [1].)

Parmi les proverbes italiens, je signalerai ceux-ci :

Doglio di donna morta
Dura fino alla porta.

Loda il mare
E tienti alla terra.

Salute senza danaro
E mezzo malo [2].

que le Languedoc et la Provence possèdent sous cette forme :

Doulour de fenna morta
Dura jusqu'à la porta.

Lausa la mar
Et ten-té a la terra.

Santat sans arjent,
Miéja malautié [3].

Il en est de même des proverbes espagnols :

Lo ordenado en el Cielo
Forzoso se ha de cumplir en el suelo.

Al medico, confessor y letrado,
No le hayas enganado.

[1] Une autre application plaisante de ce proverbe, qui met également en scène le portier du paradis, est relatée dans le même recueil pour l'année 1873, à la page 96.

[2] *Vid.* le P. Cahier : *Quelque six mille proverbes.* Paris, Julien et Lanier, 1856, in-12, p. 189, 197 et 209.

[3] *Vid.* de Sauvages. *Dict. lang.,* t. II, p. 378, c. 1, et p. 392, c. 2.—Garcin *Dict. prov.,* p. 362, 2.

Pasera la fiesta,
Y el loco, resta.

De buena planta, planta la vite,
Y de buena madre toma la hija.

Del pan de mi compadre,
Gran zatico a mi ahijado.

Oveja que bala,
Bocada pierde[1].

qui, à quelques changements près, sont pour nous:

Lous mariajes soun escrichs au Cel
E se coumplissou sus la terra[2].

Au medeci, au counfessour, à l'avoucat,
Te cau dire la veritat[3].

Après la festa,
Lou fol resta.

De boun plant planta ta vigna,
De bouna raça prend la filha.

De la pasta de moun coumpaire
Bouna fougassa a moun filhòu.

Feda que biala
Perd un moucel[4].

Je signalerai encore un proverbe à forme ternaire que l'on dit assez communément à Aspiran, et dont l'abbé de Sauvages[5] ne donne que les deux premiers vers:

Badalhà vòu pas menti,
Vòu manjà ou vòu dourmi,
Ou de sa miga se souveni.

La Catalogne le possède ainsi:

Lo badall no pod mentir,
Vol mènjar o vol dormir,
O dolenteria mantenir[6].

[1] *Vid.* le P. Cahier: *Quelque six mille proverbes*, p. 233, 237, 248, 252, 268, 269.

[2] Garcin, *Dict. prov.*, p. 361, c. 2.

[3] Proverbe cité, J. Azais, *Berses patoises*.

[4] L'abbé de Sauvages, *Dict. lang.*, t. II, p. 375, c. I, 377, c. 1, et 381 c. 1.

[5] L'abbé de Sauvages, *Dict. lang.*, t. II. p. 375, c. 2.

[6] *Vid.* Honnorat. *Dict. prov.-franç.*, t. I, p. 209.

La même forme ternaire du proverbe italien :

Aspettar e non venire,
Stare in letto e non dormire,
Servire e non gradire.
Sono tre cose da morire.

a son équivalent presque littéral dans le recueil de Sauvages :

Aimà e estre aït,
Esperà e noun veni,
Estre au liech e noun dourmi,
Soun très causas que fan mouri [1].

Il n'est pas inutile de rappeler à ce sujet les résultats qui ont été obtenus d'abord par les frères Grimm, et en dernier lieu par M. Benfey, l'éminent orientaliste de Gœttingue, dans l'interprétation et la comparaison des contes et des superstitions populaires [2]. L'application d'une méthode semblable aux proverbes ne sera certainement pas aussi facile et aussi digne d'attention, mais on peut encore s'en promettre quelques résultats. Il existe pour la langue d'oc d'assez nombreux recueils *sententiaires,* si l'on peut se servir de cette expression. Ce serait, ce me semble, une chose utile de noter toutes les variantes que leurs proverbes ont d'abord dans chaque dialecte de la langue d'oc, et ensuite chez les autres peuples de race néo-latine : on arriverait à déterminer ainsi la part qui est commune à tous et celle qui provient des influences particulières de milieu, de civilisation et de croyance. Telle est la

[1] Afin de ne pas multiplier les différences dialectales, j'ai adopté le langage d'Aspiran et de ses environs pour les proverbes que je viens de rappeler.

[2] *Vid.* à ce sujet, dans le *Correspondant* (N° du 25 juin 1873), un très-curieux et très-intéressant mémoire de M. Em. Cosquin : *les Contes européens et leur origine.* M. Cosquin est lui-même un collecteur aussi passionné qu'intelligent des contes populaires de la Lorraine. Dans un mémoire lu au congrès de l'*Association bretonne,* l'an dernier, M. Luzel avait déjà rattaché aux contes de l'Inde les récits populaires de la Bretagne. Au moment même où notre travail était à l'impression, nous avons retrouvé l'expression d'idées analogues dans un compte rendu de M. Radau (*Revue des Deux Mondes,* 15 octobre 1873), à propos des *Essais de mythologie comparée* de M. Max Muller.

méthode que j'ai cru devoir suivre pour ceux que je publie aujourd'hui. J'ai, en outre, essayé de les ranger sous une classification naturelle méthodique, au lieu de l'artificielle classification alphabétique usitée dans plusieurs recueils analogues. On voudra bien excuser un médecin de s'être essayé sur une matière qui peut contribuer aux progrès de l'anthropologie, et que n'ont pas dédaignée, parmi les contemporains, des confrères tels que les docteurs Honnorat, de Digne; L. d'Astros, de Marseille, et surtout A. Moquin-Tandon, docteur en médecine et ès sciences des Facultés de Montpellier, professeur à la Faculté des sciences de Toulouse et à la Faculté de médecine de Paris.

Je saisis ici l'occasion de remercier mon excellent collègue, M. Alph. Roques-Ferrier, qui a bien voulu noter pour moi une grande partie des variantes de mes proverbes dans les divers dialectes de la langue d'oc [1].

I

PROVERBES MÉTÉOROLOGIQUES

I

Saisons

I. — Hiver

1. Que per Nouè se sourelha,
Per Pascas créma sa legna [2].

Qui pour Noël se chauffe au soleil, —pour Pâques brûle son bois.

N. B.— On voudra bien excuser quelques-unes des libertés de notre traduction. Elles nous ont paru nécessaires pour faciliter l'intelligence de l'original.

[1] Celles des recueils publiés par Voltoire, l'abbé Daignan du Sendat, et en dernier lieu par MM. Vignancour et Hatoulet, ne sont pas indiquées. Il ne nous a pas été possible d'en avoir connaissance.

[2] V. l'abbé de Sauvages, *Dictionnaire languedocien*, t. II, p. 388, c. 2; —Bladé, *Contes et proverbes recueillis en Armagnac*, p. 68, versions à peu

II. Quand per Nouè fo luna,
Lou qu'a tres fedas n'a pas qu'una [1].

Quand pour Noël il fait lune, — celui qui a trois brebis n'en a plus qu'une.

III. Quand Nouè tomba un dimécres,
Semena camps et crésses.

Quand Noël tombe un mercredi, — sème champs et lisières (des champs).

IV. Per Sant Nadal,
Lous jours creissou d'un ped de gal [2].

Pour Saint Noël, — les jours croissent d'un pied de coq.

V. Per Sant Nadau,
Dau saut d'un brau [3].

Pour Saint Noël (les jours croissent) — d'un saut de taureau.

VI. Jours creissents,
Jours cousents [4].

Jours croissants, — jours cuisants.

VII. Lous Reis ventouses.

(Pour) les Rois (6 janvier), — les vents soufflent.

près identiques. — Pour la vers. du Rouergue, J. Duval, *Proverbes patois* dans les *Mém. de la Soc. des let. de l'Aveyr.*, t. V, p. 517, donne au second vers :

Per Pascos se tourelho (se gèle).

V. dans un recueil où l'on ne s'attendrait guère à trouver des proverbes : *Statistique de la France, Agriculture ;* Strasbourg, Berger-Levrault, 1870, pet. in-fol., t. XVI, p. CXXVII, c. 3, plusieurs autres versions (malheureusement traduites en français) pour les pays de langue d'oc

[1] V. *Stat. de la France*, p. CXXVII, c. 3, la version des Bas.-Alp. et des Haut.-Pyrén. Pour que l'influence maligne s'exerce, la nuit de Noël doit être sans lune.

[2] L'*Armana prouvençau* (ann. 1855, janvier) donne :

Au jour de l'an,
Li jour creisson dou ped d'un can.

qui existe également en Gascogne. V *Armanac bourdelès* (ann. 1869), *Dichudes de janbié*.

[3] V. Bladé, *Cont. et prov.*, p. 68, vers. ident.

[4] V. *la Bugad. prov.*, p 58; — *Arm. prouv.* (ann. 1855, janv.);— de Sauvages, *Dict. lang.*, t. II, p. 384, c. 2:— Garcin, *Dictionnaire provençal*, p. 359, c. 2: variantes insignifiantes.

VIII. Per Sant Vincent,
Lou frech cousent [1].

Pour Saint Vincent, — le froid cuisant.

IX. Per lou dous de febrié,
L'ours sourtis de soun terrié [2].

Pour le de ‹ de février, —l'ours sort de son terrier.

X. Fébrié,
Journal entié [3].

Février, — journal entier.

A la fin de février, les jours sont déjà assez longs pour permettre de travailler sans lumière de six heures du matin à six heures du soir.

XI. Dins lou mès de febrié,
Lou valat es rasié.
En mars es agoutat;
Abrieu
Lou mes a soun fieu [4].

Dans le mois de février, — le fossé est plein jusqu'aux bords,— mars le dessèche (déjà), — avril — l'épuise complétement.

[1] L'*Arm. prouv.* (ann. 1855, janv.) donne :

Per Sant Vincent.
Tout jalo e tout fend.

La *Bugad. prov.* p. 9, et la *Stat. de la France,* p. CXVII. c. 2 :

A sant Vincent
Leis glaceirouns perdon leis dents
O lei recobron per long tems.

[2] L'*Arm. prouv.* (ann. 1855, févr.) donne :

Per la Candelouso [2 février], lou loup fai tres saut
Foro de soun tran.

V. deux variantes: J. Duval, *Prov. pat.*, p. 517, et *Stat. de la France,* p. CXVIII, c. 2. Dans tout le Languedoc, dans le nord de la France et même en Bretagne, on croit que le loup rentre dans sa tanière pour quarante jours, si le soleil paraît avant midi.

[3] L'*Arm. prouv.* (ann. 1855, févr.) donne :

Mie-febrié,
Journau entié.

J. Duval, *Prov. pat.*, donne une version à peu près semblable, p. 523.

[4] V. *Stat de la France* p. CXXVIII, c. 1, version à peu près semblable.

XII. Quand l'iver es asagat,
Vend toun oli, garda toun blat.

Quand l'hiver est arrosé, — vends ton huile, garde ton blé.

II. — PRINTEMPS

XIII. Lou vent que bat lous Rams
Bat nóu mèses de l'an [1].

Le vent qui bat pour les Rameaux — bat neuf mois de l'année.

XIV. Pascas plòujousas,
Airas granousas [2].

Pâques pluvieuses, — aires chargées de grains.

XV. Mars ventous,
Abrieu plòujous,
Mai sourelhous,
Fan lou paisan orgoulhous [3].

Mars avec le vent,—avril pluvieux, — mai avec le soleil, — rendent le paysan orgueilleux.

[1] Croyance commune au nord et au midi de la France comme à la Bretagne. V. à ce sujet *Stat. de la France*, p. CXXI, c. 2.

On dit dans le département de la Lozère :

L'auro qu'es per Rampan segnado
Duro lou mai pendent l'annado.

[2] Se retrouve dans le Gard. *Stat. de la Franc.*, p. CXXI, c. 3.

[3] Proverbe commun à tous les dialectes méridionaux. En voici plusieurs versions :

De Sauvages, *Dict. lang.*, t. II, p. 385, c. 1.

1re *Version*

Mai nivoulous,
Abrieu plejous,
Fan lou pajès orgoulhous.

Garcin, *Dict. prov.*, p. 367, c. 1 :

Mars ventous,
Abrieu pluious,
Fan lou bouiè jouious.

Arm. bourd. (ann. 1869), *Dich. de mars* :

Mars aurajous,
Abriou plujous,
Feden veni lou bouei glourious.

De Sauvages, *Dict. lang.*, t. II, p. 385, c. 1.

2e *Version*

Mars aurous,
Abrieu jiscous,
E mai plejous,
Fan ana lou pajès jouious.

La Bugad. prov., p. 65, et *l'Arm. prouv.* (ann 1855, mars) :

Mars aurous,
Abrieu pluious,
Fan ana lou bouiè jouious.

Bladé, *Cont. et prov.*, p. 67.

Mars sourelhous,
Abriou rousinous
Rendoun lou paisant orguilhous.

XVI. Abrieu es de trenta :
Quand plóurié trenta-un,
Farié pas de mau au legun [1].

Avril est de trente (jours) : — quand il pleuvrait pendant trente-un, — cela ne ferait pas de mal au légume.

On ajoute souvent :

Quand plóurié, que replóurié,
Que tout lou mounde cridarié :
Tout es negat ! Tout es perdut !
Jamais n'aurié pas prou plóugut [2].

Quand il pleuvrait et pleuvrait encore, — quand tout le monde crierait : — Tout est noyé ! Tout est perdu ! — Jamais il n'aurait plu assez

XVII. Abrieu,
T'alaujeirigues pas d'un fieu [3]

Pendant le mois d'avril, — ne te dépouille pas d'un fil.

XVIII. Es Jorget,
. . . . . .
Es Marquet,
. . . . . .
Es Crouzet,
. . . . . .
Es Janet,
Que fai trepet
Quand se ie met [4].

On peut encore voir deux variantes de ce proverbe : J Duval, *Prov. pat.*, p. 52?, et *Stat. de la France*, p. CXXIX, c. 1.

[1] L'*Arm. prouv.* (ann. 1855, avr.); Garcin, *Dict. prov.*, p. 345, c. 1, et la *Stat. de la France*, p. CXXIV, c. 2, donnent ce proverbe, avec un changement insignif. au troisième vers :

Farié mau en *legun*.

[2] L'*Arm. prouv.* (ann. 1855, avr.) donne cette suite avec quelques variantes. Il en est de même de la *Stat. de la France*, p. CXXIII, c. 1.

[3] V. Garcin, *Dict. prov.*, p 368, c. 2; — *Arm prouv.* (ann. 1855, avr.) — *Stat de la France*, p. CXXIII, c 2; — *Arm bourd.*, *Dich. d'abr.* : — variant. insignif.

[4] L'*Arm. prouv.* (ann. 1855, avr.) donne :

C'est le petit saint George (23 avril).. .. — c'est le petit saint Marc (25 avril).... — c'est la petite sainte Croix (3 mai).... — c'est le petit saint Jean (6 mai),— qui fait tapage—quand il s'y met.

A la fin d'avril et dans la première quinzaine de mai, il fait quelques journées variables et froides, qui doivent prémunir les imprudents contre le désir trop hâtif de revêtir les habits d'été. Ces journées variables ont lieu les jours mêmes désignés par le proverbe, ou n'en sont jamais bien éloignées. On les appelle *les cavaliers,* parce que la première d'entre elles correspond à la fête de saint Georges, que l'on représente monté sur un cheval et terrassant un dragon ; ou bien encore parce que, semblables à des météores rapides, elles ne font que traverser l'atmosphère sans pouvoir arrêter la marche naturelle de l'évolution printanière. Il nous semble légitime d'associer les deux origines pour expliquer le sens de ce terme de la météorologie populaire. Les quatre cavaliers font sentir leur influence d'une manière assez contingente, dont l'adjonction *quand se ie met* révèle la variété. Les abaissements passagers de température s'observent, du reste, au mois de mai, même après le passage du dernier d'entre eux. Le 14 mai, fête de saint Boniface, serait, dit-on, un jour dangereux pour les vignes. Il n'est pas sans exemple qu'elles aient été gelées à cette époque dans notre climat. Ainsi s'explique le proverbe suivant :

XIX.

Mai,
Fai coume te plai,
Amai
Encara noun sai [1].

Jourget, Marquet, Troupet, Crouset,
Soun li quatre capoulié de la frè.

V. aussi *Stat. de la France*, p. CXXIX, c. 1 et 2.

[1] *L'Arm. prouv.* (ann. 1856, mai) et Garcin, *Dict. prov.*, p. 368, c. 2. donnent à la fois :

Au mes de mai
Vai coume te plai.

L'Arm. bourd., ann. 1869, *Dich. de mai.*— J. Duval, *Prov. pat.*, p. 251. — *Stat de la France*, p. CXXIII, c 2 : — variant. insignif.

Au mois de mai,— fais comme il te plaît, — et encore je ne sais·

XX. Mai, lou petassaire.

Mai, le ravaudeur (de toutes choses, des récoles en retard et des santés délabrées).

XXI. Mai fo mai dins una nioch
Qu'abrieu dins vint-e-ioch[1].

Mai fait plus dans une nuit (pour les récoltes) — qu'avril dans vingt-huit.

XXII. « Te rogamus, audi nos »,
Las cerieiras metou closc.

« *Te rogamus, audi nos* », — les cerises mettent noyau.

Les enfants parodient ainsi un des répons des litanies des saints que l'on chante les trois jours des ***Rogations,*** qui précèdent la fête de l'Ascension. Le durcissement des noyaux des cerises, qui a lieu d'ordinaire à cette époque, à moins que l'Ascension ne soit trop avancée, leur fait espérer d'avoir bientôt un dessert moins sec que celui qui est désigné dans le proverbe suivant :

XXIII. De Pascas à Pantacousta,
Lou dessert es una crousta[2].

De Pâques à Pentecôte, — le dessert est une croûte de pain.

XXIV. Quand plóu per Sant-Medard,
Las rendas diminuou d'un quart.

Quand il pleut pour Saint-Médard (8 juin), — les rentes (la récolte) diminuent d'un quart.

[1] L'*Arm. prouv.* (ann. 1856, mai) et l'*Arm. bourd.* (ann. 1869) *Dich. de mai*, donnent, sauf différences dialectales, une leçon semblable. — L'*Arm. bourd.* substitue seulement ***dise-ueit*** jours aux vingt-huit du prov. provenç.

[2] V. de Sauvages. *Dict. lang.*, t. II, p. 379, c. 1; — Garcin, *Dict. prov.*, p. 351, c. 1;—L'*Arm. prouv.* (ann. 1855, avril);—L'*Arm. bourd.* (ann. 1869), *Dich. de mars* : — Bladé, *Cont. et prov.*, p. 69; — J. Duval, *Prov. pat.*, p. 554: variant. insignif.

V. plus loin une var. recueillie par M. C.-H. Ardouin.

Le premier vers étant conservé, on remplace souvent le second par le suivant :

Quaranta jours dura lou bard.

Quarante jours dure la boue.

Et on ajoute :

A mens que sant Barnabé
le cope l'erba joust lou ped [1].

A moins que saint Barnabé (11 juin)— ne lui coupe l'herbe sous le pied.

Ce proverbe est populaire dans toute la France.

III. — Eté.

XXV. Semena quand vouras,
Per Sant-Jan ségaras.

Sème quand tu voudras,— à la Saint-Jean tu couperas (le blé).

XXVI. Per la Madalena,
Lou tens se destourmena.

Pour la Madeleine (22 juillet). — le temps se dérange.

XXVII Per la Madalena :
La nosa es plena,
Lou rasin veirat,
La figa madura,
Lou blat estremat [2].

[1] L'*Arm. prouv.* (ann. 1855, juin) donne :

Quand plôu per Sant-Medard,
De la recordo emporto un quart.

Quand plôu per Sant-Médard,
Plôu quaranto jour pu tard,
Mai que sant Barnabé,
Noun ié coupe lou bè.

V. L'*Arm. bourd.* (ann. 1869). *Dich. de jun*, pour les quatre premiers vers seulement; — J. Duval, *Prov. pat.*, p. 511, et la *Stat. de la France*, p. cxxv, c. 1, qui donne les variantes languedociennes des départements de la Lozère, de l'Hérault et du Gard.

La tradition, dit M. J. Duval, p. 511, veut que le déluge ait commencé le jour de Saint-Médard.

[2] V. de Sauvages, *Dict. lang.*, t. II, p. 387, c. 2: — *Arm. bourd.* (ann.

Pour la Madeleine, — la noix est
figue mûre, — le blé enfermé.

XXVIII. Que cauca aprés la Madalena
Cauca en pena[1].

Qui dépique après la Madeleine — dépique avec difficulté.

XXIX. Dins lou mes d'aoust,
La peira es bagnada dejoust.

Dans le mois d'août, — la pierre est baignée dessous.

IV. — Automne.

XXX. Dins lou mes d'otobre,
Que n'a pas de raubas cal que ne trobe[2].

Dans le mois d'octobre,— qui n'a pas de robes doit en trouver.

XXXI Per Sant-Luc,
La néu sus lou truc[3].

Pour Saint-Luc (18 octobre), — la neige sur la montagne.

XXXII. Toussant lou commença,
Sant-Andrieu lou finis[4].

1869), *Dich de juiet*; — *Stat. de la France*. p. cxxvi, c. 1 : vers. à peu près identiq., sauf différenc. dialect. — L'*Arm. prouv.* (ann. 1855, juillet). donne variant. peu importantes. —J. Duval, *Prov pat.*, p. 540. n'a que les deux premiers vers. Il en est de même de la *Bugad. prov.*, p. 76.

[1] L'*Arm prouv.* (ann. 1855. juillet) donne cette variante :

Quau cauco avans la Madeleno
Cauco senso peno.

Elle se reproduit avec une différ. insignif. · *Arm. bourd.* (ann. 1869), *Dich. de juiet.*

[2] Voy. Garcin, *Dict. prov.*, p. 368, c. 2, et *Arm. prouv.* (ann. 1855, oct.) variant. peu important.

[3] De Sauvages, *Dict. lang.*, t. II, p. 375, c. 1, et l'*Arm. prouv.* (ann. 1855, octobre), donnent :

Per Sant Lu,
Lou fré es au su.

[4] Variante : *Arm. prouv.* (ann. 1855, novembre).

La Toussaint (1er novembre) commence le mois. — saint André (30 novembre) le finit.

XXXIII. Per Sant-Marti,
Tapa ta bouta, tasta toun vi[1].

Pour la Saint-Martin (11 novembre), — bouche ton tonneau, goûte ton vin.

XXXIV. Per Sant-Marti,
Semena, couqui.

Pour la Saint-Martin, — sème, coquin (hâte-toi d'ensemencer si tu ne l'as déjà fait).

XXXV. Per Sant-Andrieu,
La lata sus l'oulieu.

Pour Saint-André, — la perche sur l'olivier.

XXXVI. Per Santa-Lucia,
Lous jours creissou dau saut d'una pucia[2].

Pour Sainte-Luce (13 décembre), — les jours croissent du saut d'une puce.

---

[1] Variantes diverses :

De Sauvages, *Dict. lang.*, t. II, p. 375, c. 1.
A Sant-Martin,
Tapo toun vin.

Garcin, *Dict prov.*, p. 346, c. 1.
A Sant-Martin:
Tasto leis figos,
Tapo toun vin.

Arm. prouv. (ann. 1855, nov.):
A Sant-Martin :
Tapo ta bouto,
Tasto toun vin.

Arm bourd. (ann. 1869, *Dich. de nouv.*):
Sint-Martin:
Bounde la toune,
E gouste toun vin.

La Bugad. prov., p. 9 :
A Sant-Martin,
Tasto teis vins
E tapo-leis.

J. Duval, *Prov. pat.*, p 542.
O Sont-Morti,
Tuo toun pouorc et met l'anco ol toupi,
Tranco ta pipo, biou toun vi,
E couvido toun vesi.

[2] V. Garcin, *Dict. prov.*, p. 345, c. 1;— *Arm. prouv.* (ann. 1855, déc.); — J. Duval, *Prov. pat.*, p. 523; — *Arm. bourd* (ann. 1869), *Dich de desemb.*: variant. peu import.

II

Etat du ciel.

XXXVII. Roujéirola de la séra,
Bel tens espéra[1].

Rougeur du soir, — attente de beau temps.

XXXVIII. Roujéirola dau mati,
Ploja en cami[2].

Rougeur du matin, — pluie en chemin.

XXXIX. Auba ferouja,
Vent ou plouja[3].

Aube sanglante, — vent ou pluie.

XL. Lou céucle de Sant-Marti,
Quand pares lou vespre,
Lou pastre pot anà per lou campestre.

[1] Ce proverbe et les deux qui suivent, avec leurs variantes, se retrouvent partout. Judée, *Évang saint Mathieu*, XVI. 2; — pays basque, Ecosse, France, Allemagne V. le *Pays basque*, par. Franç. Michel, p. 39.. etc.

L'abbé de Sauvages, t. II, p. 392, c. 2, et la *Bugad. prov.*, p. 90 :

Rouje de séro,
Bel tens espéro.

Et Garcin, *Dict. prov.*, p. 378. c. 1, cette version remarquable par sa poésie :

Rouje de sero,
Blanc dòu matin.
Es lou journau dòu pelerin.

Il nous serait impossible de marquer les innombrables variantes de ce proverbe. Nous renvoyons donc à de Sauvages, *Dict. lang.*, t. II, p. 382, c. 2; J. Duval, *Prov. pat.*, p. 506, et surtout à la *Stat. de la France*, qui en donne une multitude de versions, p. CXXXI et suiv.

[2] De Sauvages, *Dict. lang.*, t. II, p. 392, c. 2.

Rouje de matin,
Escoumpisso lou camin.

V. aussi la *Bugad. prov.*, p. 90.

[3] V le proverbe cité. *Saint Mathieu*, XVI, 3;—var. insignif.. *la Bugad. prov.*, p. 63, et Bladé. *Cont. et prov.*, p. 67.

Le cercle de Saint-Martin (l'arc-en-ciel), — quand il paraît le soir. — le pâtre peut aller (le lendemain) par les champs.

Quand pares lou mati[1],
Lou pastre pot mettre lou toupi.

Quant il paraît le matin, — le pâtre peut mettre le pot au feu (parce que le temps est pluvieux).

Le dernier vers est quelquefois remplacé par celui-ci :

Préstes pas ta capa au vesi.

Ne prête pas ton manteau à ton voisin.

XLI. La luna era un vielh sourel autres cops :
Quand valé pas rès per lou jour,
La metterou per la nioch.

La lune était un vieux soleil autrefois : — quand elle ne valut plus rien pour le jour, — on la mit pour (éclairer) la nuit.

Il y a ici le reste de quelque ancienne croyance superstitieuse.

III

Vents.

XLII. Arbounès,
Terrau es.

Le narbonnais (vent du sud-ouest) — est terral (vent du nord).

Le vent du sud-ouest tourne, en effet, assez souvent au nord-ouest et au nord

XLIII. La tremountana,
Ni bona, ni sana.

La tramontane (vent du nord-ouest), — ni bonne, ni saine.

XLIV. Lou grec,
Ploja au bec[2].

Le grec (vent de l'est), — pluie au bec.

[1] Ce proverbe se retrouve en français et en basque. V. Fr. Michel, le *Pays basque*, p. 39.

[2] De Sauvages, *Dict. lang.*, t. II, p. 396, c. 1 :

Vent grec,
Plejo au bec

Ce proverbe est très-exact. Le vent *grec* est le plus humide des vents de notre climat. Quand il persiste, il amène des pluies continuelles et fatigantes par leur prolongation. D'où la comparaison suivante :

Es lourd couma tres jours de grec.

Il est laid comme trois jours de grec.

IV

Météorologie locale

XLV. Quand vén avans Toussant,
Ven nóu cops l'an.

Quand il (l'Hérault) vient avant la Toussaint, — il vient neuf fois dans l'année.

On dit chez nous: *L'Erau est vengut,* pour dire l'Hérault a débordé. On prétend que, lorsqu'il sort de son lit avant la fin du mois d'octobre, il déborde plusieurs fois dans l'année. Je ne me fais nullement garant du chiffre neuf.

XLV. A Tressan,
Lou vent lai bat tout l'an.

A Tressan, — le vent souffle toute l'année.

Tressan, commune du canton de Gignac, est situé sur un tertre très-aéré, à 2 kilomètres environ de l'Hérault et au-dessus de la route départementale de Gignac à Montagnac, qu'il domine. Il y fait du vent presque toute l'année.

XLVI. A Aspiran,
L'er lai es san.

A Aspiran, — l'air y est sain.

Je ne m'inscrirais pas contre la vérité de ce proverbe, si les émanations que les vents du sud dégagent du ruisseau de la Garello, qui environne Aspiran de l'ouest à l'est, et où se jettent toutes sortes d'immondices, ne le contredisaient de temps à autre d'une manière très-manifeste.

XLVII. Longa secada,
Longa plojada.

Longue sécheresse, — longue pluie.

XLVIII. Una sasou
Val una faiçou[1].

Une saison (de pluie) — vaut une façon (une culture).

II

PROVERBES SUR LES MARIAGES ET LES ENFANTS

XLIX. A vint e un,
Lou bon legun.

A vingt-un ans,— le légume est mûr (c'est-à-dire la fille est nubile).

XL. De vint e cinq à trenta,
Lou premié que se presenta.

De vingt-cinq à trente (qu'elle prenne),— le premier qui se présente.

XLI. De trenta à quaranta,
Lou sen manca.

De trente à quarante, — le sens manque.

LII. Per Sant-Michel
Ce pus bel.

Pour la Saint-Michel (29 septembre),— (on marie) ce qu'il y a de plus beau.

Ne pourrait-on pas aussi expliquer ce proverbe par cette considération que, à la Saint-Michel, le paysan étant sur le point de vendre, ou même ayant vendu ses récoltes, peut, mieux qu'à une autre époque de l'année, célébrer des noces riches et brillantes?

[1] Var. de Sauvages, *Dict. lang.*, t. II, p. 396, c. 1.

LIII. Al carnaval,
Ce que res noun val.

Au carnaval. — ce qui rien ne vaut

LIV. Per Sant Jousè,
Lous michants sujets.

Pour Saint-Joseph (19 mars), — les mauvais sujets.

Il y a ici une intention malicieuse. On sait que les catholiques ne se marient guère en carême, à moins d'une dispense spéciale. L'auteur suppose que ceux qui ne veulent pas attendre après Pâques ont quelques raisons de se hâter.

LV. Per Pasquetas,
Las poulidas filhetas.

Pour les petites Pâques, — les jolies fillettes.

On appelle le dimanche de *Pasquetas* le dimanche de Quasimodo.

LVI. Manjaran dins l'oula
E bieuran dins lou toupi.

Ils mangeront dans la marmite — et boiront dans le pot-au-feu.

Ce dicton est appliqué aux nouveaux mariés qui célèbrent leurs noces un jour de pluie et sont censés faire leur repas dans la vaisselle de la cuisine, n'ayant pu se procurer au dehors un service plus élégant.

La superstition populaire voit un fâcheux présage pour les époux dans le mauvais temps survenant un jour de noces.

LVII. Veusa que se marida
Deu perdre lou veire e l'ausida.

Veuve qui se remarie — doit perdre la vue et l'ouïe.

LVIII. Filha madura
Lou porta à la centura[1].

[1] De Sauvages, *Dict. lang.*, t. II, p. 381, c. 1, et Garcin, *Dict. prov.*, p. 357, c. 1, donnent:

Fiho maduro
Porto l'enfant à la centuro.

Fille mûre — porte (l'enfant) dans sa ceinture ; c'est-à-dire devient bientôt enceinte.

LIX. Fenna muda,
Es pas jamais batuda[1].

Femme muette — n'est jamais battue.

LX. Pichots enfants,
Pichots lais.
Grands enfants,
Grands lais.

Petits enfants. — petits soucis. — Grands enfants. — grands soucis.

LXI. Qu'es fach quand nai,
Toujour ie dura[2].

Ce qui existe quand (l'enfant) naît — lui dure toujours.

LXII. Ce que ven de la capelina
S'en tourna al susari[3].

Ce qui vient avec le béguin — ne s'en va qu'avec le suaire.

Les médecins ont plus d'une fois l'occasion de constater la vérité de ces deux proverbes, à propos de certaines humeurs, de certaines maladies constitutionnelles, qui bien souvent accompagnent du berceau à la tombe les sujets qui en sont atteints.

[1] De Sauvages, *Dict lang.*, t. II, p. 381, c. 1, donne :

Fenno mudo
Fouguè jamais batudo.

Il substitue, p. 383, c. 2, *lengo* à *fenno*. V. Bladé, *Cont. et prov.*, p. 81: variant. insignif.

Le même proverbe se retrouve: J. Duval, *Prov pat.*, p. 613, et *la Bugad. prov.* p. 58.

[2] Variantes diverses de Sauvages, *Dict. lang.*, t. II, p. 391, c. 2, et Duval, *Prov. pat*, p. 598.

[3] Variantes diverses, *la Bugad. Prov.*, p. 93. — De Sauvages, *Dict. lang.*, t. II, p. 386, c. 2, et 393. 2. — Garcin, *Dict. prov*, p. 349, c. 2. — Duval. *Prov. pat.*, p. 598 —Fonssagrives, *le Rôle des mères, in fine.*

LXIII Que léu endenta
Léu desparenta [1].

(L'enfant) qui met bientôt des dents — quitte bientôt ses parents.

Je ne sais si l'on doit admettre la justesse de ce dicton, d'autant plus que j'ai entendu dire *tard desparenta.*

LXIV. Dins lou jas et dins lou pis,
Tout se fai, tout se nourris [2].

Dans le fumier et dans l'urine, — tout se développe, tout se nourrit.

Absurde et dangereuse croyance d'après laquelle on laisse les enfants au maillot macérer dans leurs ordures, au risque de leur procurer des rougeurs, des excoriations et des refroidissements qui peuvent être funestes. Les tétées de l'enfant doivent être comptées, ses langées jamais. L'enfant doit être changé chaque fois qu'il est mouillé ou sali.

LXV Un,
N'i a pas per cadun.

Un (seul enfant), — il n'y en a pas pour chacun (de ses parents).

LXVI. Dous,
On n'es pas jalous.

Deux, — on n'est pas jaloux.

LXVII. Tres,
La carga i'es.

Trois, — la charge y est.

LXVIII. Quatre,
N'ia per se batre.

Quatre, — il y en a pour se battre.

[1] V. de Sauvages, *Dict. lang.*, t. II, p. 392, c. 1.

Que tard denta
Tard desparenta.

[2] De Sauvages, *Dict. lang.*, t. II, p. 172, c. 1, donne:

Entre la merdo et lou pis,
Lou bel enfant se nouris.

LXIX. Cinq,
Es un assassin [1].

Cinq,—on est assassiné.

Il est impossible de traduire exactement en français cette boutade languedocienne.

LXX. A la mina d'un capou,
Minça figura et lou quioul bou.

Il a la mine d'un chapon, — figure mince et les hanches fortes.

Se dit des enfants qui ont le corps bien développé, quoique leur figure soit petite.

Divers

LXXI. Luna mecruda,
Fenna barbuda:
De cent ans, una [2].

Lune de mercredi,—femme barbue, —(assez d') une en cent ans.

LXXII. Que de puta
Fo flahuta,
Tambourin n'a pas boun soun.

Qui se laisse conduire — par une femme de mauvaise vie — n'a pas une bonne direction dans ses affaires.

Plus littéralement:

Si on laisse une prostituée — tenir la flûte (c'est-à-dire donner le ton à l'orchestre),— le tambourin n'a pas bon son.

[1] J. Duval, *Prov. pat.*, p. 589, donne un très-curieux proverbe sur le nombre des jeunes filles :

Dins un oustal, uno filho, bravo filho ;
Douos filho, prou filho,
Tres filho, trouop de filho;
Quatre filho e la maire,
Cinq diable countre un paire.

[2] Var. insign. de Sauvages, *Dict. lang.*, t. II, p. 384, c. 2. — Garcin, *Dict. prov.*, p. 357, c. 2, et p. 364, c. 1, et J. Duval, *Prov. pat.*, p. 602. Entre le deuxième et le dernier vers, l'*Arm. prouv.*, ann. 1855, p. 6, intercale celui-ci: *E auro bruno.*

V. aussi *Stat. de la France,* p. CXXXI, c. 1, variant. (trad. en français) de plusieurs départements du Languedoc.

LXXIII. Be de puta ou de campana,
Jamais noun flouris ni noun grana[1],

Bien de prostituée ou de cloche — jamais ne fleurit ni ne fructifie.

On explique quelquefois :

Acquis par l'influence des femmes débauchées — ou des gens d'église.

LXXIV. Que travalha pas poulit,
Cal que travalhe roussit.

Celui qui ne travaille pas quand il est jeune (élégant, joli) — doit travailler quand il est vieux (ridé, flétri). On dit aussi, et peut-être avec plus d'exactitude :

Que travalha pas pouli,
Cal que travalhe roussi.

Qui ne travaille jeune (poulain) — doit travailler vieux (vieux cheval, rosse[2]).

LXXV. Val mai una limauca
Que lou gril quand sauta.

Mieux vaut une limace — que le grillon quand il saute.

C'est la fable du lièvre et de la tortue.

[1] Garcin, *Dict. prov.*, p. 348, c. 2, donne :

Ben de campano
Ni flouris ni grano.

La Bugad. prov., p. 19 :

Argent de frémo e soun de campano
Noun flouris ni grano.

De Sauvages. *Dict. lang.*, t. II. p. 375, c. 1, reproduit cette dernière version, à peu de chose près. Il a, p. 375, c. 2, une deuxième version semblable à celle de Garcin. Il donne aussi (même page) cette variante :

Be raubà,
Se flouris, jamais noun es granà.

V. aussi J. Duval, *Prov. pat.*, p. 632.

[2] Variant : la *Bugad prov.*, p. 79; — de Sauv., *Dict. lang.*, t. II, p. 390, c. 2; — Garcin, *Dict. prov.*, p. 384, 2; — Bladé, *Cont. et prov.*, p. 82; — J. Duval. *Prov. pat.*, p. 565.

LXXVI. Que garda per el n'es pas pastre [1].

Qui garde pour lui n'est pas berger.

LXXVII. Be raubat
A pas jamais prousperat.

Bien dérobé — n'a jamais prospéré.

LXXVIII. Quau sap qu'una cansou
N'a qu'un sóu.

Celui qui ne sait qu'une chanson — n'a qu'un sou.

LXXIX. Lou pus sot
Es lou mort [2].

Le plus sot —est celui qui est mort,

LXXX. Dominus vobiscum
A pas jamais patit [3];
Et cum spiritu tuo,
Quauques cops.

Dominus vobiscum — n'a jamais manqué de rien ;— ***Et cum spiritu tuo,*** — quelquefois.

LXXXI. Ce du
Per Moussu ;
Ce mol
Per moun col.

Les morceaux durs pour le maître ; — les morceaux mous pour mon gosier.

(Proverbe de domestique égoïste.)

[1] De Sauvages, *Dict. lang.*, t. II, p. 385, c. 2, et Garcin, ***Dict. prov.***, p. 353, c. 1 (avec une var. insign.), donnent tous les deux :

Es pas pourquié quau sous porcs gardo.

[2] Garcin, *Dict. prov.*, p. 361, c. 2:

Leis plus urous soun aqueleis qu'escapoun.

[3] Garcin, *Dict. prov.*, p. 351, c. 2:

Dominus vobiscum
Es jamais mouart de fan.

Bladé, *Coat. et prov.*, p. 63, change le deuxième vers :

A pas jamès mancat d'arrè.

J. Duval, *Prov. pat.*, p. 631, donne la même version que celle recueillie à Aspiran.

LXXXII. Quand l'interés pares
L'amitié[1] fai de fuses.

Quand l'intérêt se montre, — l'amitié s'enfuit (au plus vite).

LXXXIII. De las péiras de toun endrech
Bastis toun oustau.

Avec les pierres de ton endroit — bâtis ta maison

LXXXIV. Per vendemias,
Tout panié servis[2].

Pendant les vendanges,— tout panier sert.

LXXXVI. Que de res noun se mescla
De tout a repaus[3].

Qui de rien ne se mêle — de tout a repos.

LXXXVII. Entre la nioch et lou jour
I'a pas gès de muralhas.

Entre la nuit et le jour — il n'y a pas de murailles

Le paysan dit quelquefois, en allant se coucher :

Vau faire un trau à la nioch,
Per que lou jour se ie veje.

Je vais faire un trou à la nuit, — de façon que le jour se voie à travers.

LXXXVIII. La pòu garda las vignas[4].

La crainte garde les vignes.

LXXXIX. Aven travalhat per lou rei.

Nous avons travaillé pour le roi.

Les époux qui ont plus de garçons que de filles, et à plus forte raison ceux qui n'ont que des garcons, s'appliquent ordinairement cette locution proverbiale. Elle rappelle, d'une manière figurée, l'obligation du service militaire qui devra incomber un jour à leurs enfants.

[1] C'est là un exemple des nombreux gallicismes qui défigurent trop souvent le langage populaire.

[2] Var J. Duval. *Prov. pat.*, p. 561.

[3] V. de Sauvages, *Dict. lang.*, t. II, p. 390, c. 1.

[4] V. Garcin, *Dict. prov.*, p. 362, c 1, et Duval, *Prov. pat.*, p. 637.

XC. Destrech au bren,
Large à la farina [1].

Avare de son, — prodigue de farine.

On applique ce proverbe aux personnes qui dirigent leurs affaires avec une mauvaise économie : ménagères des objets sans valeur plutôt que de ceux qui ont du prix.

XCI. Dieu mentengue lou rebaladis
E lou que lou mena.

Dieu maintienne le train dépensier — et celui qui le mène.

Ce dicton a toujours une acception ironique.

ADELPHE ESPAGNE
Professeur agrégé à la Faculté de médecine de Montpellier.

Les divers proverbes qui suivent nous ont été communiqués par M. C.-H. Ardouin, qui les a recueillis dans les environs de Nimes. Plusieurs d'entre eux sont de très-curieuses variantes à ajouter aux collections de l'abbé de Sauvages et de Garcin.

I. Quau a fan
Que travalhe.

Que celui-là qui a faim — travaille.

II. Quau dono e que levo
Lou diable bassélo.

Celui qui donne et (ensuite) retire — frappe le diable.

III. Quau fai un bon repas

[1] Variantes peu sensibles : *la Bugad. prov.*, p. 40 et 93; — de Sauvages, *Dict. lang.*, t. II, p. 377, c. 2, et Garcin, *Dict. prov.*, p. 363, c. 1.
Cette locution proverbiale est devenue un exemple populaire rimé (Duval, *Prov. pat.*, p. 606) :

Coumo Jano la vesino :
Amasso lou bren, escampo la farino.

Patis pas touto sa vido.

Celui qui fait un bon repas — ne souffre pas de la faim toute sa vie.

IV. Sourço de jougadour:
Tantos joio, tantos doulour[1].

Source de joueur: — tantôt joie, tantôt douleur.

V. Vòu mai sot que piniastre.

Le sot vaut mieux que l'opiniâtre.

VI Mau avisà
A toujour de peno.

Malavisé — est toujours en peine (de tout).

VII. Grand van,
Pichot cop.

Grand élan, — petit coup.

VIII. Aussel que pieuto
Vòu quicon.

Oiseau qui piaule — demande quelque chose.

IX. Reinard que dor la matinado
A pas lou moure ploumous[2].

Renard qui dort (pendant) la matinée — n'a pas de plumes au museau (n'a pas fait de chasse).

X. Lou mau ven à quintau

[1] V. variante, J. Duval, *Prov. pat.*, p. 597.

[2] De Sauvages, *Dict. lang.*, t. II, p. 392, c. 2:

Rainard que dor la matinado
N'a pas la gorjo emploumado.

La version de Garcin, *Dict. prov.*, p. 378, c. 1, diffère pour le second vers, qui est:

N'a pas la gouro emploumassado.

On dit communément à Montpellier:

Rainard que dor la grassa matinada
A pas jamais la barba ounchada.

La version de J. Duval, *Prov. pat.*, p. 560, est presque semblable à celle de M. Ardouin.

E s'en vai à tarnau[1].

Le mal vient à quintal — et s'en va par gros (*ternalis*, latin)[2].

XI. *Voulur* que n'en raubo un autre
A cent ans de perdoun[3].

Larron qui en vole un autre — a cent ans de pardon.

XII. Per Pantacousto,
Lou pastre gousto
D'uno cerieiro
Embè uno crousto[4].

Pour la Pentecôte, — le pâtre goûte — d'une cerise — avec une croûte (de pain).

XIII. Bos verd, fenno jouino, escoubo novo, pan caud,
Arouinoun l'oustau[5].

[1] De Sauvages, *Dict. lang.*, t. II, p. 384, c. 1:

Lou mau ven à chival
E s'en torno à ped.

La version de la *Bugad. prov.* est presque identiq., p. 65.

Garcin, *Dict. prov.*, p. 361, c. 1:

Lou mau arribo en posto
E s'en retourno en tastounian.

[2] Ternâou: un gros ou une dragme, huitième partie de l'once. Le gros pèse 3 deniers, et le denier 24 grains. Dragme et scrupule sont termes de pharmacie. En latin, *ternalis*. » (De Sauvages, *Dict. lang.*, t. II, p. 302, c. 1.) — Le gros vaut quatre grammes.

[3] Garcin, *Dict. prov.*, p. 374, c. 2:

Qu volo un larroun
Gagno soun pardoun.

La version de Monpellier est:

Voulur que n'en rauba un autre
Lou diable n'en ris.

J. Duval, *Prov. pat.*, p. 635, a pour le second vers:

Nouostre Segne s'en ris.

[4] De Sauvages, *Dict. lang.*, t. II, p. 379, c. 1:

Entre Pascos e Pantacousto,
Fai toun dessert d'uno crousto.

Proverbe commun à tous les dialectes du Midi.

[5] De Sauvages, *Dict. lang.*, t. II. p. 376, c. 1:

Bos verd e pan caud

Bois vert, — femme jeune, — balai neuf, — pain chaud, — ruinent la maison.

XIV. A bon apetis
Cau pas sauço[1].

A bon appétit — sauce n'est pas nécessaire.

Fan la rouino d'un oustau.

Deuxième version empruntée à la *Bugad. prov.*, p. 74 :

Pan frèsc, proun filho e bouesc verd,
Metoun l'oustau èu en desert.

J. Duval, *Prov. pat.*, p. 557 :

Boués vert e pa cald
Destruisou l'oustal.

[1] Garcin, *Dict. prov.*, p. 346, c. 1:

A ren
Noun fou sauço.

J. Duval ajoute, *Prov. pat.*, p. 556 :

Ni plat per ou metre.

La *Bugad. prov.*, p. 10 et 20 :

A bouen apetit
Noun fau moustardo.

Affamat noun vôu sauço.

Documents inédits pour servir à l'étude de la langue d'Oc

(1re SÉRIE)

QUE I'A DE NÒU

SOUS-DIALECTE DE MONTPELLIER ET DE SES ENVIRONS

(1830 à 1840)

Le dialogue que l'on va lire est, comme la *Font putanella,* déjà publiée dans la *Revue des Langues romanes,* l'œuvre d'Auguste Guiraud. Deux bonnes vieilles femmes, l'une, *dona Doumeniqua,* habitante du faubourg de Boutonnet; l'autre, *dona Rouberta,* retirée à la campagne, s'entretiennent des nouveautés de Montpellier en 1839[1]. A. GLAIZE.

DONA DOUMENIQUA

De qu'es aiço, dona Rouberta,
Dourmissés? la porta es douverta.

DONA ROUBERTA (Elle s'éveille en sursaut, se frotte les yeux et reconnaît dona Doumeniqua)

Aco's vous? Ai! m'avès fach pòu.

DONA DOUMENIQUA

Aici doun pot dintra quau vòu?

DONA ROUBERTA

Un moumenet m'ere assoupida,
E me soui touta estrementida
D'avedre ausit parlà quauqus.
Aici jamai vèn pas degus.
Que voulès que çai vengou faire?

[1] Nous avons mis en italique les gallicismes les plus évidents.

DONA DOUMENIQUA

Se vei tant de causas, pecaire !
Que m'estounariei pas de rès.

DONA ROUBERTA

Que me countas aquesta fès ?
I'a bon brieu que vous ai pas vista.
E la grippa? a perdut la pista?
M'oublidet dins aqueste enclàu [1].

DONA DOUMENIQUA

Tant mius ; faguet prou d'autre mau.
I'a d'aco.. (comptant sur ses doigts) dous ans e tres mèses.

DONA ROUBERTA

Tout escas grelhavou lous pèses ;
Encara fasié michant tens
E sen ara dins lou printens.

DONA DOUMENIQUA

Embè plesi me prene garda
Que sès toujour fresca e galharda.

DONA ROUBERTA

Manje dins mous quatre-vint-dous;
Mès sentisse as desnousadous
Que dansariei pas la bourreia.

DONA DOUMENIQUA

Degus vous dirié pas tant vielha ;
Sès pas tant frounsida que ièu :
Es as laguis qu'aco se dèu.
Lou benestre es à la campagna
E dins las vilas la magagna.

DONA ROUBERTA

Fau prene tout coume Dieu vòu.
Anfin, que me countas de nòu ?

[1] Allusion à un autre dialogue du même auteur, entre les mêmes personnages, sur l'épidémie de grippe de 1837.

DONA DOUMENIQUA

De nòu ? N'auriei tant à vous dire
Qu'a pèna un jour pourrié suffire.
Mountpelhé se counoui pas pus :
Tout es virat dejout dessus.
Traucou pertout e desmoulissou
E pertout aderè bastissou.
D'un vielh casau, ce que s'i' *vei*[1],
Dirias qu'es lou palai d'un *rei*[2].
Lous maçous n'an pas tens de mola.

DONA ROUBERTA

Rampliran be sa dinieirola !

DONA DOUMENIQUA

Se vesias lou Peirou.... boutas !
De suspresa aqui badarias.
Aco's un parterra, ma filha !
Touta mena de flous iè brilha;
L'iol e lou nas ne soun ravits.
Ce que lou mai vous enclausis
Es aquel gros chival de ferre
Que dins Paris soun anats querre
E qu'an quilhat au bèu mitan.
Porta lou rei, que dins sa man
Ten un bastou. Soun er barbara
Sembla que vous dis : Gara ! gara !

DONA ROUBERTA

Ai vist l'autre[3]. Saique belèu
Pot pas n'i' avedre de pus bèu.

[1-2] Rimes inexactes.

[3] La statue de Louis XIV, qui se trouvait au Peyrou à la fin du dernier siècle, et qui fut détruite pendant la Révolution.

DONA DOUMENIQUA

Aquela resoun es la mieuna ;
Mès, se sap, chacun à la sieuna.
Se dis qu'aqueste cavalié
Es plantat un pau de coustié,
E qu'es assetat sus la sela
Couma n'es d'una cabussela
Que tapa pas ben soun toupi.
L'un tout naut vous vèn escoupi
Qu'a l'er noble, la faça *humèna,*
Mès qu'es vestit à la *roumèna*,
E qu'aco's pas un rei françès.
L'autre repren : S'antau l'an mès
E s'an chanjat soun abilhage,
Aco's per moustrà soun courage.

DONA ROUBERTA

Digas, porta las *flurs de lis?*

DONA DOUMENIQUA, hésitant

N'ou save pas

DONA ROUBERTA

Lous abestits !
Coussi counouisse un rei de França
Se porta pas soun ourdounança ?

DONA DOUMENIQUA

Aquel dis : Lou chival es court;
Soun croupioun es trop magre ; es lourd.
L'autre, per planta sa cabilha,
Dis : Soun antau dins l'Arabia.
Deçai, delai, pertout s'enten
Faire quauque resounamen.
Veja, cridava una filheta,
Couma porta en l'er sa cougueta!
Sembla qu'a besoun de quicon :

Tout lou mounde riguet de bon.
Nostra lenga es lèu boulegada ;
Au chival couma à la bugada,
Chacun vòu metre soun petas.
Mès tout aco n'empacha pas
Qu'es un bèu moucel, se pot creire.

DONA ROUBERTA

L'autre valié mai, sans ou veire.

DONA DOUMENIQUA

Ioi tant travalhou lous esprits
Que tout enfin se descouvris.
De que dirias, dona Rouberta,
D'una nouvela descouverta
Qu'a chacun permet en tout lioc,
Quand on vòu, d'avedre de fioc?

DONA ROUBERTA

Aco 's pas malin, malapesca !
Un briquet, una peira e d'esca,
Pin, pan, una alumeta... es près.

DONA DOUMENIQUA

Parès de tout aco, parès.

DONA ROUBERTA, riant

M'anas counta quauqua banbocha?

DONA DOUMENIQUA

Lou fioc se porta dins la pocha ;
Sans peira, amadou, ni briquet,
Lou fioc pren couma emb'un luquet.
E dins aquesta circounstença
Vau vou 'n faire l'esperiença.

(Elle brûle quelques allumettes à la Congrève.)

DONA ROUBERTA, étonnée

Ou vene de veire, aco 's vrai.

Quau, diansis! a trouvat lou biai?
Ai! deque l'ome s'imagina!
Es coumoda, aquela machina.
Aì! quante autis endustrious!

DONA DOUMENIQUA

Aici quicon de pus curious:
Per ordre de lou que gouverna,
Lou souer s'aluma la lanterna
Plaçada dins chaque quartiè
Per esclaira tout Mountpelhè.

DONA ROUBERTA

Eh be!

DONA DOUMENIQUA

Tout vai chanja de moda:
Seguiran una autra metoda:
Pas pus d'oli per la garni,
Pas pus de mechas a fourni.

DONA ROUBERTA

Farès couma on fai d'ourdinari,
Chacun aurà son luminari.

DONA DOUMENIQUA

Nani; las lampas brularan
E pertout nous esclairaran.

DONA ROUBERTA

D'un lun sens oli, quau pot veire?
Anen, aco se pot pas creire;
Me facissès, ou vese prou.

DONA DOUMENIQUA

Sans oli, mecha, mecheirou,
La lanterna ben alumada
Esclairarà touta l'annada

(Noun pas lou jour, mès dins la nioch)
Coume lou sourel sus un pioch!

DONA ROUBERTA

Tè, veja! me la dounas bela,
Suffis d'i mettre una candèla.

DONA DOUMENIQUA

Nani! vous dise una autra fès;
Ni cira, ni graissa, pas gès.

DONA ROUBERTA

Sès toujour una badinaira.

DONA DOUMENIQUA

Soui pas encara repapiaira;
Vous parle de tout moun bon sen.

DONA ROUBERTA

Benit siè lou que vous coumpren!
Ieu, que souì de la vielha estofa,
Pode pas estre *fisalofa*.
Dieu gardava à nostres enfants
Mai que nautres d'estre savants;
Save pas se seran pus sages.
Ieu m'en tene as anciens usages;
Jusqu'ara, quand vole de lun,
Iè mette d'oli per ounchun;
E s'un paù trop la jarra baissa,
Emplègue de cira ou de graissa,
E, quand moun fioc es damoussat,
Pratique l'usage ensegnat.
Mès enfin, s' aiço's pas per rire,
Espère que voudrès me dire
De qu'es aquel tant grand secret.
Anen, digas-m'ou, *si vous plaît?*
Leva-me d'aquelas entravas.

DONA DOUMENIQUA

Avès doun prou manjat de favas?
Eh be! dounas la lenga au cat.
Lou secret m'es pas esplicat
E lou counouisse pas encara,
Mès dirai ce que se prepara.
An fach un vaste magasin
Ount an crusat un grand bassin.
Aco 's aqui que se fabrica
Certèna matieira magica,
Certèn quicon..., devignas-ou,
Que porta lou noun de vapou.
D'aqui, jout terra, per la vila,
Dins de canaus la vapou fila,
Jusqu'a l'endrech ounte es plaçat
Lou reverbère destinat.
Quand sera plè, chaque alumaire,
Lou souer ne farà soun afaire.
Ie mettra fioc, veiren de fun,
Un moument après un grand lun.

DONA ROUBERTA

Aco sera, s' aco pot estre.
Au resta, de tout Dieu-s-es mestre.
Se nous avié pas res après,
Saique encara sauprian pas res.
Lous anciens qu'apelou talosses
Manjavou de fruits, de calosses.
E *pourtant* vivien fort longtens,
Sans se plani d'un mau de dents.
Lous de ioi soun friands, pecaire!
E per aco vivou pas gaire.
Ou savès, i'a pas pus d'enfants;
Tanlèu naissou, soun deja grands.
Savou tout, soun pas vergougnouses:
Save pas se soun pus urouses.

Eren milhou dau tems passat;
Ara lou mounde es renversat.

DONA DOUMENIQUA

Vou'n souven, quand eren pichotas,
Coussi risian d'aquelas botas
Que, dins un quart d'oura e *demi,*
Fasien sèt legas de cami?

DONA ROUBERTA, réjouie

E la perruqua de faïança,
Que fasiè traversà la França,
E n'é fasiè faire lou tour
Dins lou soul espaci d'un jour?

DONA DOUMENIQUA

Prenian aco per de sournetas!
Jujas, d'après las alumetas,
De ce que l'esprit ven à bout?
Escoutas-me, n'ai pas dich tout:
Ce qu'autrasfès era de *fablas*
Es ioi de causas *veritablas;*
L'ome es tant *artificiel*
Qu'anarà sans escala au *ciel.*
Aco's una façoun de dire.

DONA ROUBERTA

Ou pense; que dirias de pire?
Fau be que ce qu'on vanta tant
Siéje poussible *cependant.*

DONA DOUMENIQUA

De que dirias, dona Rouberta,
D'una autra granda descouverta,
Qu'attira dedins Mountpelhè
Lous estrangès de tout mestiè?
Quand an ben vist, an pena à creire
La causa que venou de veire.
De que dirès?

DONA ROUBERTA

De que dirai ?
Suivant ce qu'es, vous respoundrai.
I'a fossa causas que susprenou,
*Per ce qu'*on sap pas d'ounte vènou.
Qu'es aquel afaire nouvel
Que tarabusta lou cervel ?
A vous entendre, sen tournadas
Au tens ounte vivien las fadas :
D'una amelana sourtissiè
Un prince, un castel tout entiè.
Ioi, per adressa ou per grimaça,
Se fai de tours de passa-passa !...
Se vei tant de falibustiès
Que se fan passà per sourciès.
Mès enfin, dins aqueste empèri,
Digas-me qu'es aquel mistèri.

DONA DOUMENIQUA

Es de veire un grand caroussin
Que, sans chival, marcha grand trin.

DONA ROUBERTA, riant

Oh ! per lou cop, n'en croucas una,
Qu'embè ieu farà pas fourtuna.
Aquela, segur ! crema au lun.
Se pretendès faci quaucun,
N'es pas la filha de ma maire ;
Dounarai pas dins aquel caire.

DONA DOUMENIQUA, animée

Quatre mila amas que l'an vist
Vous soustendran aquel avis.
Aco's un certèn equipage
Que n'a pas besoun d'atalage.
Oui, oui, sans chivals.

DONA ROUBERTA,

Un moumen !
Encara ai prou de jujamen
Per counfoundre aquelas babiolas.
S'es pas de chivals, i'a de miolas,
Ases, biòus, tout aco's egal ;
Touta bestia n'es pas chival !
De que disès de ma replica ?

DONA DOUMENIQUA, piquée

Que per s'entendre l'on s'esplica.

DONA ROUBERTA

Saique vous ai parlat prou clà.

DONA DOUMENIQUA

A moun tour laissa-me parlà :
Vous dise qu'aquela *voitura*
Vai touta soula, sens mountura,
Sans gès de mèna de bestiau ;
L'an facha esprés per estre antau,
E tout lou mounde que l'a vista
Jurarà qu'es antau qu'esista.

DONA ROUBERTA

Se vai per aiga, es diferen ;
Es una barca, ou'n bastimen.

DONA DOUMENIQUA

Ie fau de terra, amai ben dura ;
Marchariè pas dins la moulura,
S'arrestariè dins un fangas.
Aici ce que n'es, escoutas :
Imagina-vous una massa,
Un cors d'una granda carcassa ;
Sa figura es un long carrat
De boi soulida e ben ferrat ;
Es pourtat sus de grossas rodas,

Ben ceucladas e ben coumodas.
Aco's lou chef dau batalhoun.
Save pas ben quante es soun noun.
Es el que dins sa larja pansa
Rescond touta la manigança.

DONA ROUBERTA

Ai dejà pena a vous sèsi ;
Coumenças de m'embalausi.

DONA DOUMENIQUA

Encara aco's pas rès, patiença !
Aquela grossa diligença,
Per lou mouien de forts crouchets,
Enrabala tout à la fès :
Vint, trente, cinquante *voituras*
(Remarquas que soun sans mounturas),
E, *suivant* lou pès e las gens,
S'en pourriè metre quatre cents.
Chacuna porta vint persounas
Per lou men, e semblou bessounas :
Quau vei l'una, vei l'autra en tout,
Despioi l'un jusqu'à l'autre bout.

DONA ROUBERTA

Aco broulha un pau ma cabossa,
Mès me pense que, se ni'a fossa,
Aco deu faire un famous pès !
Quatre cents carris à la fès !

DONA DOUMENIQUA

E s'ou falhé s'en metriè mila,
Toutes attalats a la fila,
Toutes renjats au courdelet
Couma lous grans d'un chapelet.

DONA ROUBERTA

Ai ! moun Dieu ! ma closca se vira !
Mès digas-me dounc quau lous tira ?

DONA DOUMENIQUA

Esperas-vous, n'ai pas finit.

DONA ROUBERTA

Sarnipà ! que Dieu siè benit !
Me fasès nousà la cervela.

DONA DOUMENIQUA

Après touta aquela sequela,
Suivant lou mounde e lous besouns,
Vèn ce qu'appèlou lous *vagouns*.

DONA ROUBERTA, surprise

Qu'es aco, dona Doumeniqua?
(Riant) Saique una lanterna *masica?*

DONA DOUMENIQUA

Aco 's un carri descouvert
Ount on respira lou grand er,
Ou, pulèu, de grandas remisas
Per lou *puple* e las merchandisas.
I' anarié cent mila quintaus.

DONA ROUBERTA

Quan i' anarié cent mila oustaus,
Aco 's pas ce que me tracassa;
Pioi qu'aves dich, se vou 'n *souvèn* [1],
Que vai vite couma lou *ven* [2] !
E per un tant grand equipage,
De que pot servi d'atalage?
Anfin, parlas, esplicas-m'ou?

DONA DOUMENIQUA, gravement

Souvenès-vous de la vapou.

DONA ROUBERTA, dépitée

Recoumençàs vostras sournetas !

[2] Rimes inexactes.

Vous acorde las alumetas;
Mès la lanterna, lous vagouns,
N'entende pas gès de resouns.

DONA DOUMENIQUA

Poudès creire ce que vous dise.

DONA ROUBERTA, en colère

E coussi voulès que me fise
A de cracas, à de cansous?

DONA DOUMENIQUA

Se savias que soun las vapous!

DONA ROUBERTA

Vostra vapou me devaria.
Oh! seriei be de Betania,
De creire ce que me disès.
(Elle se radoucit)
Mès me fache pas... se risès,
Riguen. Digas! tant d'embarasses,
Quand de cami fan? Quatre passes?

DONA DOUMENIQUA, sérieusement

Lou trin partis de Mountpelhè,
E sans gès de cavalariè,
Arriva dins lou port de Ceta
Au pus tard dins la miech-oureta;
Aco se fai tres fes per jour.
Darieiramen, sus lou miech-jour,
Tres cents persounas partiguèrou
E dins dos ouras revenguèrou,
Amai dins Ceta avien dinnat.

DONA ROUBERTA, se moquant

Anen! anen! buffa, Bernat!
Monta sus l'ase e veiras Ceta.

DONA DOUMENIQUA, irritée

Sentisse que moun sang s'espèta!

N'es pas ieu soula qu'ou dirai!
Mès per soustène qu'aco 's vrai
Aurès lous tres quarts de la vila,
E d'estrangès mai de dous mila.
Quau fai anà 'co? La vapou.
Desoublidave ce milhou :
Lou cami, sauprès qu'es de ferre.

DONA ROUBERTA

De ferre, disès! Vai te querre!
E va-t'en voir si biene. Zeon!

DONA DOUMENIQUA

E de la larjou de la man.
An pratiquat una rigola
E per mouien d'una virola ..

DONA ROUBERTA, interrompant

Sen amigas; nous broulhen pas.
Rûssirès pas à me troumpà.
(Confidemment)
Ou, se voulès que vous ou digue.
Ai pòu que lou mounde finigue.
Vostras vapous, vostres vagouns,
Tout aco 's l'*ubra* das demouns.
Pensas-ti lou crestian capable
De faire un miracle semblable?

DONA DOUMENIQUA

E se Nostre-Segne ou permès?
Venès à la vila, ou veirès.

DONA ROUBERTA

Ie vendrai.

DONA DOUMENIQUA

E quoura?

DONA ROUBERTA

A las figas.
Seguen toujour bonas amigas.

DONA DOUMENIQUA

Adessias ! prenés souen de vous.

DONA ROUBERTA

Me souvendrai de las vapous.

(Elles se quittent)

A. GUIRAUD.

GRAMMAIRE LIMOUSINE

CHAPITRE SIXIÈME

ACCIDENTS DIVERS DES CONSONNES

SUPPRESSION ET ADDITION ; — COMPENSATION ; — ACCOMMODATION ; — MÉTATHÈSE

Comme nous l'avons fait pour les voyelles, nous consacrerons ici un chapitre supplémentaire aux divers accidents éprouvés par les consonnes, dont nous n'avons pas traité encore ou dont nous n'avons parlé qu'accidentellement, d'une manière incomplète, et sans la suite et l'ensemble nécessaires.

I. — Suppression de consonnes

A. — APHÉRÈSE. — Cet accident, ordinaire à l'*a,* comme on l'a vu, mais que les autres voyelles n'ont subi qu'exceptionnellement, atteint assez rarement les consonnes.

Le *p* de *ptisana* et de *psalma* est tombé, dès le temps de l'ancienne langue, en vertu d'une règle générale qui sera énoncée plus loin. Le *g* de *grundire* a également disparu, dès lors, bien qu'aucune loi phonique ne l'y contraignît, puisque, au contraire, nous avons vu le *g* normalement appelé devant *r,* dans *granoulho*. Après ces exemples, je citerai les deux suivants, qui paraissent plus particuliers à notre dialecte : *liro* = *glirem ;* — *eirisseü* = *petroselinum* (pr. *peiressil*) et certaines prononciations rustiques et *mangées* du pronom *vou,* où le *v* disparaît, phénomène inverse de celui que nous avons constaté ci-dessus à l'article de l'*h*.

Dans quelques mots, l'aphérèse atteint non-seulement la consonne initiale, mais encore la syllabe entière. **Ex.** : *lûto* = *beluto* (fr. *bluette*), *dissime* = fr. *grandissime*. La seconde syllabe

a même disparu avec la première dans *morfóusâ* = fr. *métamorphoser*.

B. — Syncope. — Il faut distinguer trois cas :

a. — *Consonne simple entre deux voyelles.* — En pareille position, le *d* est la seule muette dont la chute, dans notre dialecte, soit constante. Cela vient, je suppose, de la répugnance que nous avons à l'affaiblir en *z*, car, au lieu de tomber, les autres muettes à qui cela reste possible se bornent en général à s'affaiblir. C'est ce qu'on a vu pour les fortes *c*, *t*[1], *p*, et même pour les douces *g* et *b*. Mais ce sont celles-ci naturellement qui devaient présenter et qui présentent en effet le plus grand nombre d'exceptions. (Voir, pour les développements et les exemples, le chapitre V ci-dessus, 1re, 2e et 3e sections.)

La syncope des liquides et des spirantes est rare et exceptionnelle. Ex. : *recheivâ* = pr. *recalivar*, *biasso* = **bisaccia*. C'est le *v* qui en présente le plus grand nombre d'exemples. Même, pour cette dernière consonne, la règle est qu'elle tombe entre *i* et *a*. C'est ce qu'on voit dans *pio* (*dent* de peigne ou de rateau) = pr. *piva* et dans les imparfaits en *ia*, où le *v* disparu n'était, d'ailleurs, qu'un affaiblissement du *b* latin des flexions *ebam*, *iebam*, remontant jusqu'au latin vulgaire.

b. — *Groupes de deux consonnes.* — Tout couple de consonnes dont la première est une muette, et la seconde toute autre qu'une liquide, se réduit à l'unité par l'élimination de la première[2], lorsqu'il n'y a pas eu vocalisation de celle-ci. Ex. : *october*, *otobre* ; — *september*, *setembre* ; — *delectare*, *deletâ* ; — *adversarius*, *aversiè*[3] ; — *deb(i)tum*, *dete* ; — *vidva*, *vevo* ; — *gaudja*, *jôyo* ; — *infectio*, *infecî* ; — et de même dans les mots empruntés au français, si la première des deux consonnes est

[1] *T* est exceptionnellement tombé dans *mialho* (*mealha*) = *metalla*, mais après s'être préalablement changé en *d*.

[2] La chute des muettes, en pareille position, a lieu aussi en initiale, comme on l'a vu ci-dessus dans *tisano*, *saume* = *ptisana*, *psalma*.

[3] Le *diable*, comme en vieux français.

une muette forte, tels que *aciden* = *accident*, *adotâ* = *adopter*. Si cette première consonne est une muette douce, on aime mieux quelquefois insérer une voyelle (*e*) entre elle et la suivante, pour éviter leur concours, que de la laisser tomber. Ex.: *ademirable* = *admirable*. Cette prononciation est constante chez les paysans, et tout mot français qu'ils adoptent doit se plier à ces lois.

Quand les deux consonnes qui se suivent sont les mêmes, la règle s'applique également et, ici, sans distinction de classes, c'est-à-dire que les spirantes et les liquides s'y conforment comme les muettes. Ex.: *russa, rousso* (on ne fait sonner qu'une *s*); — *terra, têro*[1]; — *gutta, gouto*; — *pulla, poulo*; — *medulla, meülo*; — *bella, bèlo*; — *anguilla, anguilo*; — *mappa, nâpo*; — *flamma, flâmo*[2].

Les couples composés de *s* et d'une autre consonne se réduisent presque toujours à l'unité par la chute de l'*s*. D'autres fois aussi, comme on l'a vu (chap. V, section II, *S*), les deux consonnes persistent toutes deux. C'est la règle à Tulle et l'exception à Limoges.

Pour les couples dont la première consonne est une liquide ou une nasale, voir la section IV du précédent chapitre, particulièrement les articles de *l* intérieur et de *n* intérieur.

Les couples dont la seconde consonne est une liquide ou la nasale *n*, et dont la première ne s'est pas vocalisée, persistent, sauf à changer en *r l* ou *n*, si ces consonnes sont antipathiques à la première. (Voir le chapitre précédent, section IV.) Quelquefois aussi ils se réduisent à l'unité; mais alors, contrairement à la règle générale, c'est la seconde et non la première consonne qui tombe, et cela s'explique facilement par sa moindre consistance. Ex.: *plorare, purâ*; — *plus, pû*; — fr. *plaît-il?, peti?*; — *prestre, pêtre*; — *clavicula, chavilho*; — *lam(i)na, lâmo*; — *dom(i)na, dâmo*.

[1] C'est la prononciation de Nontron, mais elle n'est pas générale. Plus bas, par exemple à Ribérac, on continue de faire sentir les deux *r* dans ce mot et dans les semblables.

[2] Exception : *annado* (= * *annata*), dont l'*a* initial est resté nasal.

Le même mode de réduction a été appliqué exceptionnellement à deux couples inversement composés (*rv* et *nd*) dans *gara* = *vervactum* (pr. *garag*), et dans *prenei, reipounei* = *prendere, respondere*. Contrairement encore à la règle générale, le *v* (ou *u* consonne) tombe souvent après *t* et *s*, comme nous avons vu ci-dessus (chap. V, 3ᵉ section) qu'il le fait toujours après *g* et *q*. Ex. : *futuere, foutei; — sua, sa.*

c. — Groupes de plus de deux consonnes. — La dernière consonne d'un groupe persiste, et c'est d'elle que dépend la chute ou le maintien de l'avant-dernière. Celle-ci, à son tour, si elle a pu se maintenir, exerce sur l'antécédente la même action souveraine et ainsi de proche en proche. La règle générale qui régit les groupes de deux consonnes s'applique donc aussi aux groupes d'un plus grand nombre[1]. Il suffit de les diviser par couples successifs, en commençant par la dernière et en considérant chacune des autres tour à tour comme la première d'un couple, et, si elle est maintenue, comme la seconde d'un autre couple. Soit, par exemple, *umbra*. Nous avons d'abord *br*, qui, d'après la règle, persiste; puis *mb*, qui persiste également. *Umbra* donne donc régulièrement *oumbro*. On décomposera de même le groupe *sbtr* de *presb(y)t(e)rum* en *tr*, qui persiste; *bt*, qui se réduit à *t; st*, qui, à Nontron, dans ce mot, laisse tomber l'*s*, et l'on aura *pêtre*. Autres exemples : *hosp(i)tale : pt* se réduit à *t*, *st* persiste ; donc *oustau; — alterum : tr* persiste, *l* devant *t* se vocalise ; donc *autre; — ord(i)nem : d* persiste, moyennant que *n* consente à se changer en *r*, *rd* persiste ; donc *ordre; — marm(o)r : r* ne souffrant pas devant soi de nasale, *m*, pour éviter la chute, se change en *b*, *rb* persiste ; donc *marbre ; — monstrare : tr* persiste, *st* persiste, *ns* se réduit à *s;* donc *mostrar* (pr.), à Nontron *moŭtrâ*, par réduction subséquente de la forme provençale.

[1] Elle y est aussi naturellement sujette aux mêmes exceptions. Ainsi *l* tombe dans *sangu* = pr. *sanglut* (*singultus*), comme dans *purâ* = *plorare* ; *v* tombe dans *cousei* = *consuere*, comme dans *foutei* = *futuere*.

C. — Apocope. — Les mots latins, dans leur passage en langue d'oc, en perdant, quand il y a eu lieu, leur voyelle désinentielle, avaient conservé intactes leurs consonnes finales, tant radicales que flexionnelles[1], excepté le *m*, déjà oblitéré, d'ailleurs, en latin vulgaire, de l'accusatif singulier. Ces consonnes, il suffit ici de le rappeler, sont toujours tombées en limousin[2], sauf les liquides et les nasales, dans les cas et sous les conditions déterminés dans la section IV du précédent chapitre. Lorsqu'il y en a plusieurs à la fin d'un mot, elles tombent toutes, à moins que la première ne soit liquide ou nasale, auquel cas celle-ci persiste, toujours sous les conditions déjà déterminées. Ex.: *temps, tem; — corps, cor; — essartz, eissar; — forn, four; — serps, ser; — est, es, ei; — sept, set, se.*

Remarquons ici que la consonne radicale (la dernière, quand il y en avait deux), supprimée ou vocalisée à la fin des mots, reparaît dans la dérivation ou dans la flexion, sauf à subir, s'il y a lieu, les affaiblissements imposés dans le corps des mots

[1] Il faut excepter quelques mots proparoxytons, dans lesquels, contrairement à la règle, la pénultième voyelle ayant été maintenue, la dernière a entraîné dans sa chute la consonne antécédente. Tels sont: *orfe* = *orphanum, orgue* = *organum, (as)sale* = *salicem, pâle* = *pallidus, ôre* = *horridus, tebe* = *tepidus*. Mais peut-être en de pareils mots la règle violée est-elle moins celle qui prescrit la chute de la pénultième voyelle atone que celle qui régit les groupes de consonnnes: *râfe*, par exemple, représenterait dans ce cas, non *rapha(num)*, mais *raph(a)num*, *rafne*, dont l'*n*, au lieu de persister en se transformant en *r*, comme dans *cófre (coph(i)num)*, ou en imposant la chute à la consonne précédente, selon la règle générale, comme dans *jaune* = *gaib(i)num*), serait elle-même tombée.

[2] L'apocope a même atteint, dans notre dialecte, la syllabe finale entière de quelques mots, dont la dernière voyelle, conformément aux lois phoniques, avait persisté dans la langue classique. Ex.: *pai, mai, frai**; = *paire, maire, fraire*, qui, du reste, se disent aussi en quelques endroits. De même, *eicri, deitrui*, plus usités que les formes complètes *eicrire, deitruire.*

* On trouve déjà *frai* dans l'ancienne langue, à côté de *fraire* et d'une troisième forme *frar*. Cf. *faire* et *far* de *facere*. Pour ce dernier mot, c'est *far*, réduit, selon la règle, à *fá*, qui a prévalu à Nontron.

aux consonnes de son espèce. Ex.: *peü (pel), pelâ ;— blan, blancho; — ver, verdo* (ou *verto*) ; *— poû (pultem) eipoûtî ; — gru (granum), engrunà ; — gran, grando; — cue* (pr. *cuech*), *cuecho.*

Lorsque la consonne finale était l'une des deux mouillées, *lh* ou *nh,* elle reparait également dans son intégrité, et pour cela reprend à la voyelle antécédente ce qu'elle lui avait prêté d'elle-même, pour la diphthonguer seulement si elle était *lh,* pour lui donner de plus le son nasal si elle était *nh,* en sorte que cette voyelle redevient simple et pure. Ex.: *travalh, trabai, trabalhâ; —jinolh, janouei, janoulhâ* ; — *besonh, besouen* et *besoun, besounho.*

C'est ici le lieu de parler des liaisons. Notre dialecte en a peu de souci, ayant au contraire, comme on l'a vu, un goût prononcé pour l'hiatus. Aussi n'est-ce que par exception, dans des cas rares et particuliers, qu'on voit reparaître dans la prononciation une consonne finale devant la voyelle initiale du mot suivant. Les consonnes qui, absolument oblitérées ailleurs, reparaissent ainsi dans certaines positions, sont *d, t, s, z, l* et *n.*

Le *d* de la préposition *ad* reparaît devant quelques mots, tels que *un, aqueü : ad uno fenno, ad aqueü prî ;* mais cela n'est ni général ni constant.

T final reparaît, à la troisième personne du singulier et du pluriel, dans les verbes, devant les pronoms personnels masculin et féminin *eü* et *elo,* à la fin de *net (noctem)* dans la locution *net e jour,* dans les noms de nombre *set, huet*[1], *vint, cent,* devant deux ou trois mots seulement, tels que *an, ourā,* dans *tout,* devant toutes les voyelles, et encore accidentellement à la fin de quelques autres mots, tels que *petit, tant, quant.*

S final reparaît, mais en prenant le son de *z,* entre les pronoms *nous, vous,* et le pronom *en* dans les locutions *nan-nous-en, nâ-vous-en* (fr. *allons-nous-en, allez-vous-en*[2].)

[1] Dans certains lieux où la forme *huech* a prévalu, le *ch* reparaît également en liaison.

[2] En bas limousin, l'*s* de l'article pluriel, masculin et féminin, reparaît aussi en liaison. Il en est de même dans certaines parties du Périgord. Mais cela n'a lieu ni à Nontron, ni en haut limousin.

Le *z* final de *diez* (*detz*) reparaît dans les noms de nombres composés *diez-ue, diez-e-nóu* (18, 19) et devant *an* et *ourā*.

L'*n* de *un*, de *boun* et des pronoms *moun, toun, soun*, reprend devant tous les mots à voyelle initiale une existence réelle pour se lier à eux, et la voyelle antécédente de nasale redevient pure. Ainsi *un ôme, boun ami, moun efan*, doivent être prononcés *u-nôme, bou-nami, mou-nefan*.

L'*l* du pronom (*a*)*quel*, vocalisée en *u* partout ailleurs, reparaît en liaison devant les voyelles : *quel ôme, quel efan*. Il en est de même, mais non pas constamment, de l'*l* des pronoms *tal, qual*, et plus rarement encore de celle des adjectifs *soul, bel*.

Remarque. — On constate dans certaines locutions très-usitées quelques suppressions de consonnes, soit initiales, soit finales, mais qui ont plutôt le caractère d'une syncope que celui d'une aphérèse ou d'une apocope, parce que le mot qui les subit paraît toujours, dans la prononciation, n'en former qu'un avec celui qui le précède ou celui qui le suit, quelquefois même avec tous les deux. La chute de la consonne rend l'union plus intime encore, grâce à la contraction qui s'ensuit. Ex.: *sisset-eü* = *se disset-eü* (fr. *dit-il*); — *dueinan* = *d'uei en un an* (fr. *l'an prochain*); — *peino* (*poueino*) = *pouen uno* (fr. *pas une*). J'ajouterai, comme autre exemple de contraction violente, bien qu'ici la consonne disparue fût intérieure, la locution *dabouro* = *de bouno ouro* (fr. *de bonne heure*).

II. — Compensation

« Ce phénomène constitue une sorte de balancement organique. Les voyelles radicales sont sujettes à s'affaiblir par compensation devant des suffixes chargés et pesants[1]. Réciproquement, les voyelles sont sujettes à se renforcer par compensation, quand une consonne qui les suit vient à tomber.

[1] C'est ce que nous avons déjà montré au chapitre II. Nous y reviendrons en traitant des noms et des verbes.

Il arrive souvent alors qu'à la place de la consonne tombée, il y a un renforcement de la voyelle précédente, par voie d'allongement ou de diphthongue[1]. »

Les consonnes dont la chute est ainsi compensée sont, en limousin, *s, r, l, m, n,* et dans quelques cas rares, *d, c* et *g*.

S, en tombant, soit en finale, soit devant une consonne intérieure, allonge par compensation la voyelle précédente. Ex.: *pasta, pâto; — fust, fû; — pas, pâ.* Si cette voyelle est un *e,* elle devient le plus souvent *ei.* Voir ci-dessus, aux chapitres III et V, les articles de l'*e* et de l'*s,* pour les développements et les exceptions.

J'ai expliqué, au chapitre II, l'influence des consonnes explosives finales sur la voyelle qui les précède immédiatement et qui, grâce à elles, s'abrége si elle est longue, et si elle est brève, reste telle sous l'accent. Le même phénomène doit à plus forte raison se produire, en vertu de la loi qui régit les voyelles en position, lorsque ces consonnes sont suivies d'une *s*. Ainsi, l'*i* d'*ami* est bref au pluriel où il représente *ics,* comme au singulier où il représente *ic.* Il en est ainsi au pluriel d'à peu près tous les noms terminés au singulier par une explosive. Mais, dans beaucoup de cas, l'*s* finale a exercé, par-dessus l'explosive tombée avec elle, son action ordinaire sur la voyelle antécédente, en l'allongeant ou l'empêchant de s'abréger. C'est ce qui a eu lieu, par exemple, dans toutes les flexions verbales de la deuxième personne du pluriel, dont l'*a* et l'*e,* certainement brefs dans l'ancienne langue (*atz, etz* = *atis, etis*), et restés tels dans les dialectes qui ont conservé les consonnes finales, sont longs en limousin. Même, à certains temps, l'*e* de *etz* est devenue *ei,* comme celui de *es;* mais c'est là une véritable corruption qui n'est pas universelle. Ordinairement, si le *t* n'a pu empêcher l'*s* d'allonger l'*e* dont il le séparait, il a, du moins, défendu celui-ci de la diphthongaison.

La chute de *r* final après *e* est compensée par la diphthon-

[1] Baudry, *Gram comp.*, p 58-59.

gaison de cette voyelle en *ei*. J'ai déjà dit qu'en bas limousin ce phénomène ne se produit pas. Après la chute de l'*r*, l'*e* reste *e* et même il s'abrège. Il en est ainsi dans la même contrée de l'*a* et de l'*i* des infinitifs en *ar* et en *ir*, au contraire de ce qui a lieu chez nous et dans le haut Limousin, où ces voyelles, en devenant finales, conservent leur quantité originelle.

La chute de *l* après une voyelle est compensée par la diphthongaison de cette voyelle avec *u* ou avec *i*, ou par son allongement. Voir ci-dessus, chapitre V, à l'article de l'*l*.

La chute de *m* (comme son distinct) est compensée par la nasalisation de la voyelle antécédente. Il en est de même de celle de l'*n*, mais non pas dans tous les cas. Voir ci-dessus, chapitre V, aux articles de ces consonnes.

C'est probablement en raison de l'affinité des deux consonnes *d* et *l*[1], toutes les deux dentales, qu'on voit la chute du *d* compensée dans quelques mots, comme celle de l'*l*, par la diphthongaison de la voyelle antécédente en *u*. Ex.: *credit, creü; — videt, veü; — vado, vau*.

C'est aussi, sans doute, par suite d'une affinité, si anomale qu'elle paraisse, entre l'*l* et les gutturales dures *g* et *c*[2], que l'on voit la chute de ces consonnes compensée dans quelques mots par l'insertion d'un *u*[3]. Le fait est certain pour *saumo* et *esmerauda* (pr.), comme le prouvent les formes intermédiaires b. lat. *salma*, esp. *esmeralda* et it. *smeraldo*, de *sagma* et *smaragdus*.

Remarque. — On pourrait, à la rigueur, considérer comme des compensations tous les phénomènes mentionnés dans les précédents chapitres sous le nom de *vocalisation* de consonnes.

[1] Aux exemples déjà allégués, à la page 66, de *l* = *d*, ajoutez pr. *folrar*, d'un radical germanique *fodr*, qui se retrouve intact dans l'italien *fodero, foderare*.

[2] Cf *cacau* et *calau*, qui sont deux formes du même mot (fr. *noix*).

[3] Aux exemples déjà cités (p. 67 et 70) ajoutez *ause*, forme limousine du pr. classique *ais*, esp. port. cat. *asco* (= *acso*) = *anxius*. Voir Raynouard au mot *ais* et Diez au mot *ansia*.

Mais je crois devoir réserver cette dénomination pour les cas où une voyelle prend la place d'une consonne sans qu'on puisse expliquer le fait par une permutation. Voilà pourquoi la substitution d'un *i* à *c*, à *g*, même à *t*, à *d* ou à *p*, ne constitue point pour moi une compensation proprement dite. Il n'y a là qu'une mutation normale à deux ou trois degrés, par exemple, pour *creire* = *credere*, de *d* en *g*[1] (dentale en gutturale), de *g* en *y* (gutturale en gutturale), de *y* en *i* (semi-voyelle en voyelle); pour *chai* (pr. *cais*) = *capsus*, de *p* en *c*[2] (labiale en gutturale), de *c* en *y* (gutturale en gutturale), de *y* en *i* (semi-voyelle en voyelle).

La substitution d'un *i* à *r* et à *l* pourrait s'expliquer de même par la mutation préalable de ces liquides en *y*, semi-voyelle en laquelle j'ai montré ci-dessus qu'elles aiment à se fondre. Mais je ne découvre aucun intermédiaire du même genre entre *l* et *u*, non plus qu'entre *s* et *i*, l'*u* et l'*i* consonnes n'étant pas en rapports immédiats d'échange, le premier avec *l*, le second avec *s*. Aussi la compensation paraît-elle ici la seule explication possible du phénomène.

111. — Addition de consonnes

A. — Prosthèse. — Phénomène assez rare. J'ai déjà mentionné (chap. IV), la prosthèse de *y*. Le mot *jabre* (= *asper*) nous offre un exemple unique, je crois, de celle de *j*. A l'*y* ou *i* consonne ajouté ou prépose quelquefois *z* (Ex.: *zióu* = *ovum*) ou *n* (Voir ci-après *niaure*).

Sur la prosthèse de *v*, *b*, ou *g*, voir ci-dessus, aux articles de l'*h* et de l'*r*.

L'ancienne langue avait préposé *n* à *altus* dans *naut*, forme

[1] La mutation préalable en *g* du *d* de *credere*, *videre*, est prouvée, d'ailleurs, par les formes du participe passé *cregu*, *vegu*.

[2] La mutation préalable en *c* du *p* de *capsus* est prouvée par les formes catalanes *quex*, portugaise *queixo*, castillane *quixada*. Voir Diez au mot *casso*.

usitée concurremment avec *aut*. Nous avons conservé l'une et l'autre. La prosthèse de *n* se remarque dans quelques autres mots, mais plus rarement à Nontron que dans le Limousin proprement dit. Ex.: *nen* = *en* (*inde*); — *ni* = *i* (*ibi*); — *nirai* = *irai* (*ire habeo*); — *niaure* (à Limoges) = *yeüre* (*ebrius*).

D'autres exemples de prosthèse sont celle de *d* dans *denguêro*, qui se dit plus fréquemment en haut Limousin que chez nous, pour *enquêro* = pr. *anquera*, et celle de *l* dans *li* (= *i* = *ibi*), inusité à Nontron, mais très-commun en haut Limousin.

B. — Epenthèse. — Il faut, comme pour les insertions de voyelles, distinguer quatre cas :

a. — *Entre deux voyelles*. — *Y* s'introduit souvent (voir ci-dessus, p. 38) entre l'*i* tonique et l'*o* (= *a* ou *e*) des finales des mots indigènes en *ia* ou des mots français en *ie* transportés chez nous. Ex.: *manîyo, fouliyo, patriyo*. La même insertion a toujours lieu, à Nontron du moins, entre l'*é* ou l'*u* tonique et l'*o* (= *e*) des mots français que nous avons empruntés. Ex.: *purêyo, fricassêyo, estatûyo*.

Pour l'insertion de *v* et de *g* (*h*) entre deux voyelles, voir ci-dessus, chapitre IV, article de l'*h*.

b. — *Entre deux consonnes*. — Lorsqu'une nasale est immédiatement suivie d'une liquide, elle appelle entre elle et cette dernière, pour faciliter la prononciation, la muette douce de sa famille. Ceci est de règle générale dans toutes les langues romanes, comme en latin et en grec. Ex. :

ml. — **Simulare, semblar, semblâ*

mr. — *Numerus, nombre, noumbre*.

nr. — *Minor, menre, mindre*.

nl. — *N*, ici comme devant *r*, appellerait normalement *d*. Mais cette consonne, refusant de s'associer avec l'*l*[1], permute avec la gutturale du même degré, et l'on a *ngl* au lieu de *ndl*: *spin(u)la, eipinglho*[2], où, conformément à la règle qui va être

[1] Si *d* ne se faisait pas suppléer par *g*, il imposerait à l'*l* suivante l'obligation de se changer en *r*, comme dans pr. *escandre* = *scand(a)lum*.

[2] *Eipinglho* une fois formé, nous l'avons réduit à *eipingo*, qui est la

rappelée tout à l'heure, le groupe *gl* a attiré un *y* pour former la combinaison triple *glh*. On a peut-être un autre exemple de l'insertion du *g* entre *n* et *l* dans *janglhà* = **gannillare* (?), de *gannire*, dont ce verbe a précisément la signification dans notre dialecte[1].

L et *s* appellent de même quelquefois, comme en français, *d* devant *r*. Ex. : **Vol(e)re habeo, voldrai, voudrai ; — val(e)re habeo, valdrai, vóudrai ; — *ess(e)re, estre, être.*

c. — *Entre une consonne et une voyelle.* — Les seules consonnes qui s'introduisent en pareille position sont la semi-voyelle *y* et les deux liquides, c'est-à-dire les plus fluides de toutes les consonnes. Sur l'insertion de l'*y*, voir ci-dessus, chap. IV, p. 58, *d*, et chap. V, 1re section, aux articles du *c* et du *g*. Quant aux liquides, elles aiment à s'introduire, *l* après les labiales, *r* après les dentales. Ex. : *flóucou* = pr. *falco (falconem); — sablou* = *saponem ; — s'eiplāmî* = **spasmare ; — tartro* = fr. *tarte ; — mentrâtre* = pr. *mentastre ; — óutrijo*[2] = *urtica* (pr. *ortiga*); — *assedrá* = pr. *asseda (altéré); — eicrupî* = pr. *escupir ; — froundo* = *funda.*

d. — *Entre une voyelle et une consonne.* — La consonne qui s'introduit le plus fréquemment[3] en pareille position est l'*n ;* mais elle n'y a pas ou n'y a plus, dans les mots où l'épenthèse remonte à l'ancienne langue, sa valeur propre. Le phénomène se réduit à la nasalisation de la voyelle[4]. Ex. : *gingâ* (fr. *giguer*);

forme la plus usuelle, en éliminant l'*l* mouillée associée au *g*, comme nous avons éliminé l'*l* simple en pareille position dans *purâ*, *pû*, *sangu*. (Voir ci-dessus à l'article de la syncope.)

[1] *Janglhà* vient plutôt peut-être de *jaculari*, moyennant la nasalisation de l'*a* radical.

[2] La diphthongue initiale *óu* (= *ol* = *or*) prouve qu'il n'y a pas eu métathèse de l'*r*.

[3] On ne constate que très-rarement, en pareil cas, l'épenthèse d'autres consonnes. *Jargiê* (= *gigerium*) nous offre un exemple de celle de *r*. Celle de *f* a eu lieu dans *moufflé* (pr. *moflet*), si du moins ce mot est le même que *molet*, concurremment usité dans la vieille langue, avec un sens identique.

[4] Cf, dans la vieille langue, *engal* = *egal* (*æqualis*).

— *cementèri* (déjà tel en provençal) *cœmeterium*; — ***benlâ*** = *balare*; — *engravisso* (fr. *écrevisse*); — *penche* (le même en pr.) = *pecten*; — *linchausso* = *lio-chausso* du bas Limousin (fr. *jarretière*); — *mandi, mandinâ, mandinado*, mots plus particuliers au parler du haut Limousin = à Nontron, *mati, matinâ, matinado*, de *matutinum*.

Ce procédé de renforcement des voyelles par nasalisation est plus fréquent en bas Limousin que chez nous. A Tulle, on dit, par exemple, *blan negre, chominjo, tominja, grounlo*, au lieu de *blu negre (blé noir), chamiso (chemise), tamisa (tamisé), groûlo (savate)*.

C. — Paragoge. — Le limousin ayant peu de goût pour les consonnes finales, on conçoit que la paragoge des consonnes y soit fort rare. Je n'y en connais d'exemples certains que l'addition d'un *t* à la préposition *din* et d'un *d* à la préposition *en* (= pr. *am* ou *amb*), lorsque le mot suivant commence par une voyelle. Ex.: *dint un an, end uno fenno*. Mais peut-être ai-je eu tort de considérer, plus haut, comme organique le *t* que nous faisons sentir en liaison à la troisième personne du singulier ou du pluriel dans les verbes, et vaudrait-il mieux regarder aussi, dans ce cas, cette consonne comme épithétique. Ce qui peut induire à le penser, c'est que, dès l'ancienne langue, le *t* final des flexions latines était déjà complétement oblitéré dans toutes, sauf une seule, celle de la troisième personne du singulier du prétérit.

IV. — Accommodation

Il arrive souvent que, de deux consonnes consécutives, l'une impose à l'autre, lorsqu'elle n'en exige pas la chute, l'obligation de subir un changement, soit de famille, soit de classe ou de degré, pour se mettre à son unisson et rendre la prononciation plus facile: c'est ce qu'on appelle accommodation. Si la consonne modifiée s'assimile complétement à l'autre, le phénomène est dit assimilation. On l'appelle dissimila-

tion lorsque, au contraire, les deux consonnes étant originairement semblables, l'une des deux se modifie, soit dans un but de renforcement, soit pour éviter la monotonie produite par le retour d'une même consonne dans deux syllabes consécutives.

La plupart des mutations de consonnes mentionnées, dans le chapitre précédent, comme accidentelles, c'est-à-dire qui ne trouvent pas une explication suffisante dans la règle générale énoncée au début de ce même chapitre, sont des phénomènes d'accommodation.

Il faut, dans l'accommodation proprement dite, comme dans l'assimilation et la dissimilation, distinguer deux cas: 1° celui où la consonne qui impose sa loi suit la seconde; 2° le cas inverse. Dans le premier cas, le phénomène est dit *régressif;* dans le second, *progressif*. C'est le premier qui se rencontre le plus fréquemment, en vertu de cette loi déjà mentionnée que, de deux consonnes consécutives, c'est en général la seconde qui gouverne la première.

A. — Accommodation proprement dite

a. — *Accommodation régressive.* — La consonne dominante, qui est ici la seconde, force la première à changer, soit de classe, soit de famille, afin qu'elle lui devienne plus sympathique. Cette contrainte est très-fréquemment exercée par les liquides ou les nasales, malgré leur faiblesse relative, même sur les explosives.

Exemples: Changement de classe. Gutturale dure en gutturale molle ou semi-voyelle : *pugnare, pounhâ* (= *pounyâ,* par métathèse pour *pouynâ*); — *vig(i)lare, velhâ*(= *velyâ,* par métathèse pour *veylâ*); — dentale explosive en liquide[1]: *putnai, purnai;* — **fodrar, folrar* (pr.); — dentale sifflante en liquide

[1] Cf. en latin *arbiter, arguere* = *adbiter, adguere,* en français *borne*

(*r*) : fr. *esprit, arpri; — juste, jurte;* — dentale nasale en liquide : *an(i)ma, armo; — min(i)mus, merme* (pr.); — *an(i)malia, oumalho* (= *almalha*). — Changement de famille. Dentale en gutturale : *ust(u)lare, uclhâ; — vet(u)la, *vecla,* d'où *vielho; — sit(u)la, *secla,* d'où *selho; — nod(u)lum, *noclum,* d'où *nouei* (= *nolh*); — labiale en gutturale : *stup(u)la, *stucla,* d'où *eitoulho*[1]; — labiale en dentale : *vindemiare, vendenhâ; — rum(i)cem, rounze;* — gutturale en dentale : *sagma, salma,* d'où *saumo*.

b. — *Accommodation progressive.* — Ce phénomène, qui constitue une dérogation à la règle générale rappelée tout à l'heure, ne se produit, d'ordinaire que lorsque la seconde consonne n'ayant à subir, pour s'associer euphoniquement à la précédente, qu'un changement léger et facile, celle-ci, au contraire, ne peut se prêter à aucune mutation susceptible de détruire l'antipathie existante, ou qui. du moins, lui permette de former avec la seconde consonne une société aussi intime que dans le premier cas. Ex. : *ord(i)nem, ordre; — carp(i)num, chaupre; — volt(u)lare, voutrà.*

B. — Assimilation. — L'ancienne langue nous présente, surtout dans le cas de deux consonnes consécutives, d'assez nombreux exemples de ce phénomène. Il en reste dans notre dialecte peu de traces sensibles, la consonne double résultant de l'assimilation s'étant presque toujours réduite à l'unité.

a. — *Assimilation régressive.* — Ce phénomène doit être partout fort rare dans le cas où les deux consonnes restent sépa-

[1] J'ai déjà, p. 73, note 3, rapproché de *eitoulho* le fr. *écueil* et l'it. *scoglio*, qui supposent l'un et l'autre un changement préalable de *scopulum* en une forme **scoclum* ou * *scoglum*, prouvée en outre par les formes castillane *escollo* et portugaise *escolho*. C'est du reste un fait incontestable que *pl* (comme *tl*) a toujours donné dans ces deux langues, comme dans les autres idiomes romans, les mêmes dérivations que *cl*, d'où, ce me semble, la nécessité d'admettre pour *pl* la même mutation préalable en *cl* dont on a la preuve pour *tl*. Ainsi *pluere* a donné en castillan *llover*, comme *clamare llamar*. — en portugais *chover;* comme *clamare, chamar*. Pareillement * *manup(u)lum* (v. f. *manoil*), a donné en castillan *manojo* comme *oc(u)lum ojo*, — en portugais *manolho*, comme *oc(u)lum olho*.

rées par une voyelle. Je n'en trouve pas d'exemple en limousin. Il est, au contraire, assez fréquent quand les deux consonnes se suivent immédiatement. Ce sont exclusivement, dans ce dernier cas, les liquides, les nasales et la siffiante qui s'assimilent la consonne antécédente. Les autres consonnes, étant plus consistantes et ne se sentant pas dès lors le même besoin d'appui, la laissent tomber.

l. — *Rot(u)lum,* pr. *rolle,* aujourd'hui chez nous *rôle; — mod(u)lum,* pr. *molle.*

r. — *Quadraria, carriera, cārièro; — adripare, arribar, aribâ.*

n. — *Adnare, annar* et *anar, anâ; — columna, colonna, coulouno; — sem(i)nare, semnar, sennâ; — signare, sinnâ.*

m. — *Sept i)mana, setmana, semmâno.*

s. — *Considerare, cossirar* (mot éteint); — *adsatis, assatz; — taxare, tassar.* J'ai déjà dit plusieurs fois qu'en limousin deux *s* ne sonnent jamais que comme une seule.

b. — *Assimilation progressive.* — Ce mode d'assimilation est très-rare. On peut citer, dans le cas où les deux consonnes restent séparées, *memi* = *menino;* dans le cas où elles se suivent immédiatement, *channhâ* = *cambiare* (**canbiare*); — *angoissa* (pr.) = *angustia.* C'est peut-être moyennant une assimilation du *d* à l'*n,* suivie de la réduction à l'unité du couple *nn* ainsi constitué, que *prendere* a formé *prenei* (*prener*). Cf., dans l'ancienne langue, les doubles formes *bannier* et *bandier, baniera* et *bandiera,* et rapprochez le fr. *bannir* de l'it. *bandire* et du pr. *bandir*[1].

[1] On trouve dans la vieille langue à la fois *banda* et *bana* (fr. *corne,* par ex., d'un bœuf). Cette dernière forme, seule survivante chez nous, est peut-être aussi le résultat d'une assimilation du *d* à l'*n,* et d'une simplification consécutive de la lettre double ainsi obtenue. En catalan, *nd* s'est aussi réduit à *n* (Ex.: *ona* = *unda*); mais là aussi, virtuellement du moins, un *n* double a dû précéder. Dans un autre idiome roman, le sicilien, *nd* devient constamment *nn*. Ex.: *quannu* = *quando. Grunnire,* rapproché de la forme archaïque et restée populaire *grundire,* d'où en limousin *rundi,* nous offre en latin le même phénomène.

C. — Dissimilation. — Ici, comme pour l'assimilation, les seules consonnes qui provoquent le phénomène sont les liquides, les nasales et la sifflante.

a. — *Dissimilation régressive*. — Je distinguerai deux cas: celui où les deux consonnes semblables sont séparées par une ou plusieurs autres lettres, celui où elles se suivent immédiatement. La dissimilation, dans le premier cas, n'a d'autre objet que l'euphonie; dans le second, c'est le renforcement de la syllabe précédant la consonne double qu'elle a pour but, ou du moins pour effet, de procurer.

Premier cas.—*R* devient *l*: *peregrinus, peleri*;—*arbor, aubre* (*albre*)[1]; — *armarium, eimari* (**elmari*); — ou *s*, *mirtre* (fr. *myrte*), *mistre*. *L* devient *n*: *lentic(u)la, nentilho*. *N* devient *r*: *venenum, venenosus, vere, verenoû*.

Deuxième cas.—Le couple *ll*, dans la plupart des mots où il se rencontre, provient, comme on sait, de *nl*[2]. On s'expliquera dès lors facilement que *ll*, dans notre dialecte, par un phénomène inverse, devienne assez souvent *nl*, c'est-à-dire que, l'*l* double se simplifiant, la voyelle précédente se nasalise. Ex.: *molle* (*mod(u)lum*), *mounle*;—*ul(u)lare, unlâ*;—*espalla* (*spatula*), *eipanlo*; — *esquilla, eichinlo*. Cf. dans la *Passion* de Clermont, st. 11, *mantenls* = **mantellos*, st. 33, *benlement* = *bellement*.

Le *c* du groupe *cs* (*x*) s'est toujours, en langue d'oc comme en langue d'oil, assimilé à l'*s*, quand il ne s'est pas vocalisé. Inversement, *ss* s'est quelquefois dissimilé en *cs*. Je citerai ici, outre les exemples déjà allégués, pag. 69, l'adjectif *rouei* = *russum*, qui suppose une forme **ruxum*, d'où pr. **rois*, forme prouvée d'ailleurs par l'espagnol *rojo* (ancienne orthographe *roxo*), et le nom de ville *Moueissido* (fr. *Mussidan*), qui ne peut venir de *Mussidanum* que par l'intermédiaire d'une forme en *x* (= *ss*).

b. — *Dissimilation progressive*.—Ce phénomène se remarque,

[1] Cf. dans l'ancienne langue *polpra* à côté de *porpra*.

[2] Ex.: *illuminare, illustris* = *inluminare, inlustris*.

les deux consonnes étant séparées, dans *leri* = *lilium, countrâli* = *contrarium, pruser* = *prurire* et dans *menêplo* = * *memêplo,* forme supposée, mais nécessaire, entre * *mespila* et *menêplo*. Je n'en trouve pas d'exemple qui nous soit propre, dans le cas où les deux consonnes se suivent immédiatement.

V. — Métathèse

La métathèse, très-fréquente dans tous les idiomes populaires, a pour cause, en général, comme les phénomènes qui viennent d'être décrits, le besoin de rendre le mot plus coulant ou d'en renforcer telle ou telle syllabe. Mais, dans bien des cas, il faut dire que la cause véritable est difficile à déterminer, le nouvel arrangement des éléments du mot ne paraissant préférable à celui qu'on a détruit, ni au point de vue de l'euphonie, ni à celui de la solidité.

Je distinguerai cinq cas différents de métathèse :

1° La métathèse sépare deux consonnes unies ensemble en une de ces associations que nous avons appelées précédemment *consonnes-diphthongues,* comme *pl, tr,* etc., et introduit entre elles la voyelle qui les suivait. Ex.: *procurator, percuraire ; — prominare, permenâ ; —* pr. *(a)briaca, virajo.* C'est ainsi qu'on dit en plusieurs lieux *courchetâ, bourlâ* ou *burlâ,* pour *crouchetâ, brulâ,* plus réguliers et plus usités.

2° Inversement, la métathèse rapproche d'une explosive et lui associe une liquide qu'une voyelle en séparait. Ex.: *persicum, persica, pressé, pressêjo*[1] ; — *sternutare, eitranudâ.*

3° Elle transpose deux consonnes immédiatement consécutives, pour leur procurer une union plus intime. Ex : *Sulpicium,*

[1] Remarquez le déplacement de l'accent, qui, en latin, porte sur l'*e* initial. *Pressé* est ce qu'on appelle ailleurs, par exemple en Angoumois, *persé,* autrement *pêche mâle,* celle dont la pulpe est adhérente au noyau. La *pressêjo* est la *pêche femelle,* celle dont la pulpe se détache sans peine du noyau.

Suplezi; — * *acucla,* (*a*)*gulho* (= * *agulya* = * *aguyla*) ; — *pugnare, pounhâ* (= * *pounyâ* = * *pouynâ*) [1].

4° Elle fait réciproquement permuter, sans les unir, deux consonnes séparées, dont chacune est la lettre initiale de sa syllabe. C'est, dans notre dialecte, un des cas les plus fréquents de métathèse. Ex.: *batalh, tabai* (on dit aussi *batai*) ;— *anhelare, alenâ ;* — fr. *camarade, caramado ;* — *tantequan* (*tantum et quantum*), *tanquetan ;*— *morbum* (fr. *morve*), *vormo*. Quelquefois chacune des consonnes, en prenant ainsi la place de l'autre, en prend aussi le degré, c'est-à-dire de ténue devient moyenne, ou réciproquement [2]. Ex.: *guespa* (*vespa*), *bêco ;* pr. *pastenaga, parcanado*.

5° Elle dissout l'association existant entre une muette et une liquide subséquente, pour former avec celle-ci et une autre muette, dans la syllabe précédente [3], une association semblable. Ex. *temprare, trempâ* ; — *dubrî* (*deoperire*), et *drubî*. Dans le Quercy, on dit de même *crobi* pour *cabri,* dans la Gascogne *crambo* pour *cambro,* etc.

N'ayant pas, au chap. IV, consacré d'article particulier aux métathèses de voyelles, je réparerai ici cette omission, qui du reste, à le bien prendre, comme on va le voir, n'en est pas une.

Les seules voyelles qui sont sujettes à se transposer sont l'*i* et l'*u* (*ou*), et cela tient sans doute à leur nature semi-consonnante. Cela paraîtra probable si l'on remarque : 1° que ces deux voyelles ne se transposent jamais que lorsqu'elles en

[1] La mutation préalable de *c* ou de *g* en *y*, en de pareils mots, a été déjà expliquée.

[2] Cf., dans l'ancienne langue et le languedocien moderne, *lunh* = *nulh*, où nous voyons, en même temps qu'ils se transposent, *n* se fondre avec l'*y* (*h*) dont *l* se sépare. c'est-à-dire *n* se mouiller tandis que *l* s'assèche ; phénomène très-comparable à une réaction chimique qui ne détruit une combinaison que pour en former immédiatement une autre, en substituant un élément disponible à celui qu'elle a mis en liberté.

[3] Qui est toujours, je crois, en pareil cas, la syllabe initiale, ce qui permet d'assigner ici pour cause au phénomène une intention de renforcement.

précèdent un autre, et 2° que, lorsque, dans des mots pareils à ceux où elles se transposent d'ordinaire, elles sont restées en place, elles se sont consonnifiées. C'est ce qu'on voit dans les formes limousines *glôrio, memôrio,* comme dans les formes correspondantes du très-vieux français *glórie, memórie*. C'est ce qu'on voit aussi dans *vévo* (fr. *veuve*) = *vidua* et dans *terve* (v. fr. *tenve*) = *tenuem* [1], rapprochés, le premier de *boueidâ* (pr. *voidar,* prononcez *vouidar*) = *viduare ;* le second de *teüne,* autre forme, également limousine [2], du même mot. On peut donc admettre sans témérité que la métathèse de ces voyelles a été précédée de leur consonnification. — Une fois transposées, selon que la voyelle nouvelle avec laquelle elles ont dû s'unir les précédait ou les suivait, ou elles sont revenues à leur premier état pour se fondre avec cette voyelle en une diphthongue, ou bien elles sont, le plus souvent du moins, restées consonnes.

1er cas. — *Tenuem, teüne ; — mansionem, maiso, meijou ; — prensionem, preiso, preijou ; — potionem, poiso, poueisou ; — feria, feiro ; — foria, foira, foueiro.*

2e cas.—C'est, en particulier, celui des noms en *arium, aria,* qui, généralement, chez nous comme en français, ont donné *ier, iero,* où l'*i* est indubitablement l'*i* consonne.

La métathèse de l'*u* est beaucoup plus rare que celle de l'*i*. *Teune* et *voidar,* cités tout à l'heure, sont les seuls mots que je connaisse où le phénomène remonte à l'ancienne langue. Elle se remarque encore, en solidarité avec celle de l'*i,* dans *coun-*

[1] Pour le changement de *n* en *r* devant une labiale, cf. *charbe* = *cannabim*. - Il ne faut pas oublier que le *v* de *terve*, comme celui de *vevo,* résulte de deux modifications successives de l'*u* latin, dont je n'ai ici en vue que la première : 1° transformation de l'*u* voyelle en *u* consonne, comme dans *coud* (monosyllabe) = *cubare* (c'est là que s'est arrêté l'*u* de *viduare*); 2° durcissement en *v* (qu'on peut ici appeler roman) de l'*u* consonne.

[2] *Teune* est la forme classique. C'est la seule que donne Raynouard, et je n'ai pas souvenir d'avoir rencontré l'autre dans mes lectures.

tunià, *demunià* (prononcez *nhà*), formes qu'ont prises dans la bouche de beaucoup de personnes les verbes *continuar*, *diminuar*. La difficulté de consonnifier l'*u*, non plus comme tout à l'heure le pur *u* latin (*ou*), mais l'*u* devenu français de ces deux mots, en d'autres termes de prononcer *nuâ* d'une seule émission de voix, comme le demande le génie de notre idiome, et comme il est, au contraire, si facile de prononcier *niâ*, est certainement la cause déterminante de cette permutation réciproque.

C. CHABANEAU.

(*A suivre.*)

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE

DE QUELQUES IMITATIONS MODERNES DE LA POÉSIE DU MOYEN AGE

La Cansó del pros Bernart et *la Complanta d'En Guillem*, par **M. Milá y Fontanals**; — *Sisuald* et *la Cansó d'En Francesch de Vilanova de Cubelles*, par M. Llorens de Cabanyes ; — *la Cansó del comte d'Urgell En Jaume lo Desditxat*, par M. Albert de Quintana.

(*Suite*[1])

V

Je viens de montrer des poëtes ressuscitant à la fois la versification des plus vieux jongleurs et les héros célébrés par eux. Ces œuvres peuvent intéresser et, jusqu'à un certain point, émouvoir comme un spectacle attachant ; mais, pour rajeunir tout à fait l'antique prosodie, pour tirer tout le parti possible de cette robuste rhythmique, il fallait l'appliquer à des sujets qui pussent passionner la masse des lecteurs, il fallait introduire la chanson de geste dans la lutte de tous les jours. De cette façon, on retrempait la poésie du XIX^e^ siècle aux sources mêmes de l'inspiration populaire ; on lui rendait cette vigueur de contours, cette énergie d'idées, cette fraîcheur de sentiments, qui revivifient les littératures amollies par la recherche excessive de la forme et les afféteries de la civilisa-

[1] Voir le n° de juillet 1873, p. 449. — A la page 451, ligne 32, il faut supprimer les mots *je crois*. C'est bien le savant professeur Milá y Fontanals qui a remis en honneur la chanson de geste. — A la page 456, lignes 3 et 4, j'ai commis une autre inexactitude : l'air de la *Complanta d'En Guillem* est de la composition de M. Milá. La division en couplets de trois vers ne se rencontre, croyons-nous, ni en Catalogne, ni dans le midi de la France. — Le lecteur aura corrigé de lui-même la faute typographique qui, à la page 451, ligne 29, a transformé Ausias March en Anias March

tion. M. de Quintana l'a compris, et, dans un de ces moments de calme qui ont précédé l'agitation actuelle de l'Espagne, en un temps où l'on pouvait espérer entreprendre avec succès une campagne contre les idées sans troubler l'ordre matériel, le poëte ne craignit pas de faire briller au soleil son vers chevaleresque, et de jeter aux échos du Montserrat ce chant de guerre que l'on a pu appeler à bon droit la *Cansó de l'autonomía*.

La forme est celle de la *Cansó del pros Bernart*. Le sujet, pour ne pas être tout à fait moderne, n'en est pas moins de ceux qui passionnent le plus nos voisins d'outre-Pyrénées. Le poëme de M. de Quintana est consacré, en effet, à la mémoire de l'un des héros les plus populaires de l'indépendance catalane.

On sait qu'après la mort du roi Martin d'Aragon, Jacques (*Jaume*), comte d'Urgel, descendant en ligne masculine de la dynastie aragonaise, fut reconnu par la Catalogne comme souverain légitime, malgré la décision des arbitres réunis à Caspe, qui avaient adjugé la couronne à l'infant Ferdinand de Castille (1412). Le comte d'Urgel soutint quelque temps la lutte contre son compétiteur; mais, assiégé dans la ville de Balaguer, il fut obligé de se rendre à Ferdinand, qui le fit condamner à la prison perpétuelle.

Vingt ans plus tard, Jacques l'Infortuné, *lo Desditxat*, gémissait encore dans les fers. Alphonse V avait succédé à Ferdinand Ier; pendant que le roi se trouvait dans ses états d'Italie, ses trois frères: Jean, roi de Navarre, héritier présomptif de la couronne d'Aragon; Pierre et Henri, se rendirent au château de Xativa, où le comte était enfermé, et assassinèrent lâchement le royal prisonnier[1].

La lutte de ce dernier descendant de l'antique maison de

[1] Presque tous les historiens, se plaçant au point de vue castillan, ont dénaturé la physionomie de cette émouvante période de l'histoire catalane. Un seul l'a comprise et magistralement retracée: c'est don Victor Balaguer, dans le tome III de sa belle *Historia de Cataluña*. De volumineux dossiers, conservés aux archives de la couronne d'Aragon, mettent ces événements dans leur vrai jour. Ces documents ont été publiés dans la *Coleccion de documentos ineditos del archivo de la corona de Aragon*, dont ils forment les trois premiers volumes.

Barcelone contre la puissance envahissante de la maison de Castille, ses malheurs, sa fin tragique, ont rendu sa mémoire chère à ses compatriotes, et, de nos jours encore, le nom de *Jaume lo Desditxat* est invoqué comme celui d'un martyr de l'indépendance catalane.

Les événements que je viens de raconter font le sujet de la *Canso* de M. de Quintana. Le poëte les a condensés en trois *gestes*, trois tableaux d'un caractère grandiose et d'une originalité saisissante.

C'est d'abord l'agitation de la Catalogne après la mort du roi Martin et après la décision des arbitres de Caspe[1]:

« Du testament naît un parlement; — on l'appelle *de Caspe*. Mère de Dieu! — [Plût au Ciel] que jamais on ne l'eût nommé! qu'il ne fût jamais venu! — La patrie n'aurait pas un roi étranger; — la honte ne nous ferait pas rougir le front; — la liberté des aïeux ne serait pas au Ciel.....

.....

» En Ferran de Castille ils proclament roi. — Ils nous ont

[1] Les passages que je cite faisant corps avec mon récit, j'en donne d'abord la traduction, renvoyant en note les magnifiques vers de M. de Quintana, dont je n'aurais garde de priver le lecteur:

Del testament n'eixia un parlament;
De Caspe l'anomenan. ¡Mare de Déu!...
¡Ni may l'anomenassen, ni may vingués!..
La pátria no tindria rey foraster;
Vergonya no 'ns faria lo front bermell;
La llibertat dels avis no fora al Cel!
.....
.....
A 'n Ferran de Castella claman per Rey;
Madrastra 'ns han donada, ja ho trobarém!...
Los defunts s'estremeixen allá en Poblet;
Los vius pertot s'aixecan en so-metent;
La llar calenta deixan per lo coltell.
Que en guerra s'es alsada ja Balaguer.

donné une marâtre ; nous allons bien le voir. — Les morts frémissent là-bas à Poblet [1]. — Les vivants partout se soulèvent et s'arment ; — ils abandonnent le foyer brûlant pour saisir le couteau ; — car en guerre Balaguer s'est déjà soulevé... »

Dans une sorte d'oratoire où brillent des lampes d'argent devant l'image du Christ, la mère et la femme du comte d'Urgel attendent la décision des arbitres de Caspe. Le caractère de l'ambitieuse Marguerite, qui ne cessait de répéter à son fils : « Sois roi, ou ne sois rien, *rey o no res* », celui de la tendre Isabelle, sont remarquablement peints en quelques mots :

« Bru, mon fils le comte sera-t-il roi ? — Maudite soit la lenteur de son cheval !...» —« Qu'il revienne heureusement, ô mère, mon bien-aimé !... — Qu'il revienne heureusement dans nos bras, cela vaut autant. » — « Que Dieu ne vous écoute point ! Malheur !... — Il ne bout pas dans vos veines, il ne bout pas, mon sang !... [2] »

Le comte, arrivé de Caspe à toute bride, paraît sur le seuil en vêtements noirs, pâle, épuisé d'émotions et de fatigue, prêt à défaillir.

« — Me direz-vous, épouse, d'où vient votre effroi ? » — «Vous me sembliez un mort ressuscité ! » — « Pourquoi ma mère et maîtresse, pourquoi ces cris ? » — « Les rois ne portent point vêtements de drap noir.» —« Le parlement de Caspe

[1] Lieu de sépulture des princes de la maison de Barcelone-Aragon.

[2] — « Nora ¿ mon fill, lo Comte, sera Rey ja ?...
¡ Mal haja la tardansa de son caball !...
— Bè vinga, nostra mare, mon estimat ;
Bè vinga á nostres brassos, que tant se val !...
— ¡ Ni may Dèu vos escolte !... ¡ Malaguanyat !...
No bull en vostras venas, no bull ma sanch ! »

a sacré En Ferran!...» — « La tache de l'affront, nous la rendrons en sang!...» — « Couronne de sang arrosée ne fleurira pas!...» — « La patrie sera esclave des Castillans!...» — Et les lampes d'argent s'éteignent... Ah! quelle épouvante!... — Le comte tombe à terre évanoui... — Et ainsi s'achève la *geste* dans les sanglots. — Plus tristes encore sont celles qui vont venir[1]. »

Telle est la fin de la première geste. La seconde nous introduit dans Balaguer, investi par les troupes de Ferdinand de Castille.

« Mais quel langage parlent-ils?.... s'écrie le poëte, je ne le comprends pas... — [Plût au Ciel] que nous ne l'eussions jamais entendu, l'accent étranger[2]. »

Les Catalans et le comte d'Urgel défendent la ville par des prodiges de valeur; mais la famine leur fait bientôt pressentir le triste sort qui leur est réservé. Un jour le comte paraît sur la place du marché; il est vêtu d'un froc noir, une corde lui ceint les reins, sa barbe et ses cheveux sont rasés:

[1] —« ¿ No 'm diríau, esposa, lo vostre esglay?
— ¡ Un defunt me semblávau ressucitat!...
— ¿ Per qué, mare y senyora, per qué cridau?
Los Reys... no portan vesta de negre drap...
— Lo parlament de Caspe sagrá en Ferran!...
— La taca de l'afronta rentem en sanch!
— Corona ab sanch regada... no florirá!...
— ¡ La pátria será esclava dels Castellans!... »
Y las llántias s'apagan... ¡ ay! quín espant!...
Lo comte cáu en terra ben desmayat...
Y assí la gesta acaba singlotejant;
Mès tristas sòn las altras qu'ara vindrán.

[2] Mes... ¡ quín llenguatge parlan! jo no 'ls entench...
¡ Ni may sentit n'haguéssem l'extrany accent!

« Il faut accomplir ce qui a été juré, dit-il : — un seul pour vous tous doit mourir. — Je vous recommande la mère et ses filles ; — à la patrie soyez toujours fidèles. » Et il se livre aux soldats de Ferdinand. « Mères qui avez des filles, pleurez ! pleurez ! — Jamais plus elles n'épouseront des hommes libres. — Les sbires de Castille vont galopant ; — prisonnière, ils emportent la liberté ! — Ils lui feront un cercueil, s'il plaît à Dieu. — Ah ! si avec elle nous pouvions tous y être ensevelis[1] !... »

Vingt ans se sont écoulés. Ferdinand de Castille repose dans sa tombe à Poblet ; mais il a laissé des enfants : « nichée de loups donne loups affamés. » La femme et la mère du comte sont mortes en prison. Le *Desditxat,* traîné de cachot en cachot, est amené à Xativa ; c'est là que les trois « loups couronnés » vont chercher leur proie :

« Dans une prison retirée, le comte est couché ; — on lui dit qu'on le cherche. Que Dieu me protége ! — En l'apprenant, le comte pousse un gémissement ! — « Ma fin est » arrivée !.... Adieu, — montagnes de la patrie, que j'aimais » tant ! — Que la Vierge m'assiste avec tous les Saints ! » — Il monte à la chambre ; lorsqu'il y entre, — deux Infants le sai-

[1] — « Complert déu esse 'n vida lo que 's jurâ :
Hu sol, per tots vosaltres, bè déu finar !...
Mare y fillas vos deixo recomanat ;
A la pâtria... siâuli sempre lleyals... »
.....
.....
Mares que 'n teniu fillas, ploran! plorau !...
Ja may mès homes lliures esposarán !
Los sayons de Castella van galopant ;
Presonera s'emportan la llibertat !
Ja li farán la caixa, si á Déu li plau ;
Ab ella... tots hi fóssem amortallats !...

sissent, un par chaque bras. — Sur sa tête argentée ils posent les mains : — il tourne les yeux au Ciel et tombe à terre... — En Joan lui a cloué le fer dans les entrailles !... — Avec la mort, il a trouvé la liberté.. — La tienne, ô ma patrie ! aujourd'hui nage dans le sang ; — dans un cercueil bien fermé tu es clouée !

» Les bourreaux fuient aussitôt de la chambre ; — du château ils se dirigent dans la vallée. — Et encore mugit la tempête : — il semblait que le monde voulût finir. — Quand ils sortent, un fantôme les arrête : — de la mère du comte c'est l'âme errante. — D'effroi s'emportent les chevaux ; — mais elle.... toujours derrière, toujours criant, — dans le cœur des trois Infants pénétrait — et résonnait sa voix comme un glas : « — Mauvaise fin puissiez-vous faire, loups couronnés ! — et toi » plus que les autres, roi Joan : — puisses-tu voir ton fils ago- » nisant.... — et que le feu éternel consume tes entrailles ! — » Maudits de la patrie qui vous rejette de son sein, — que » jamais repos sur la terre vous ne trouviez ! »

» Et quand, lassée, s'apaise la tempête, — une autre voix murmure d'en-haut : — « Martyrs de Catalogne, dormez en « paix ; — dans les enfers avec leur père ils brûleront !... »

» Du troubadour, les strophes vous avez entendues ; — qui ne sent de la patrie le délaissement ?. . — La liberté perdue, ne l'oublions jamais ; — celui qui l'a gagnée l'obtient. — Plus que gloires passées ou nouvelles lois, — les vertus, ô peuple ! en sont le gage.

» Écoutez, belles dames et cavaliers, — du troubadour qui chante la triste voix, — à l'amour qui l'inspire toujours fidèle : — Dieu nous rende la patrie catalane [1] ! »

[1] En presó retirada lo comte jau ;
Ja li diuhen que 'l cercan, ¡ valgam' Déu, val !
Al saberho, lo comte n'arranca un plany !
— « Ma fi n'es arribada !... ¡ á Déu siau.
Montanyas de la pátria... que aymava tant !
¡ Que la Verge m'ampare ab tots los Sants ! »

Et la *Canso* porte cette dédicace : « Aux félibres : Frères, croyons et espérons... Dieu vous rende la Provence ! »

J'ai insisté sur ce poëme et n'ai pas craint d'en citer de nombreux passages, parce qu'il semblait être, lors de sa publication, comme l'expression magnifique d'une nouvelle phase de la vie littéraire de la Catalogne : la réapparition de l'ancienne poésie au service des idées et des passions modernes. Pour le malheur de l'Espagne et pour la honte des pays latins, les partis ont appelé à leur aide des moyens plus barbares ; M. de Quintana n'a pas eu d'imitateurs. Nous le regrettons ; nous devons regretter particulièrement qu'il ne se soit pas trouvé dans le midi de la France un poëte convaincu de cette vérité, que les formes créées par le peuple seront tou-

A la cambra s'en puja ; quant hi entrâ.
Dos Infants l'agafavan, un cada bras.
En sa testa argentada posan las mans ;
Gira los ulls enlayre... y en terra cáu...
¡ Lo ferro en sas entranyas clavá en Joan !...
Ab la mort, ha trobada la llibertat !...
La teva ¡ oh pâtria mia !... vuy nada en sanch ;
En caixa ben folrada clavada estás !
Los botxins, de la cambra fujen en tant ;
Del castell s'en anavan cap á la vall.
Arran encara brama la tempestat :
Semblava que volia lo mòn finar...
Quant surten, un fantarma los deturá :
De la mare del comte l'ânima errant.
Del espant se desbocan tots los caballs ;
Y ella... sempre al derrera, sempre cridant.
En lo cor se n'entrava dels tres Infants,
Y dintre hi ressonava sa veu de glas.
— « ¡ Mala fi pugau ferne, llops coronats,
Y mès tu que los altres, lo rey Joan :
Lo tèu fill pugas véurer agonitzant...
Y encenga tas entranyas foch eternal !

jours celles qui s'adapteront le mieux à son esprit, et qui le toucheront davantage.

Un mot, en terminant, sur une question brûlante qu'il nous est à peine permis d'effleurer ici : il ne faut point s'effrayer de la dédicace et du dernier vers de l'œuvre que je viens d'analyser. Le poëte n'est pas un séparatiste; il n'entend porter aucune atteinte à l'unité espagnole non plus qu'à l'unité française. Il souhaite seulement aux provinces une conception plus exacte de leur tradition, de leur valeur propre, de leur personnalité, en un mot. Il voudrait les voir unies comme des sœurs travaillant à l'œuvre commune, et non comme des esclaves mettant tous leurs soins à annihiler leur volonté dans la volonté du maître.

Ch. DE TOURTOULON.

¡ Malehits de la pâtria foragitant !
¡ May repos en la terra pugau trobar ! »
Y quant plega llassada, la tempestat,
Un' altra veu mormolla desde lo alt:
— « Martres de Catalunya, dormiuen pau ;
Al infern ab llur pare ja 'ls cremarân !... »
Del trovador las coblas ja 'ls enteneu ;
¡ Quí no sènt de la pâtria l'anyorament !...
La llibertat perduda may oblidem ;
Aquell que l'ha guanyada, bè se la pren.
Mès que passadas glorias, ô novas lleys,
Sòn las virtuts ; oh poble ! que 'n sòn l'arrel.
Ojats, hermosas damas y caballers,
Del trovador que canta la trista veu,
Al amor que la inspira sempre fidel:
La pâtria catalana nos torne Dèu !...

MANIFESTATIONS DE LA LANGUE PROVENÇALE

Les manifestations de la langue provençale deviennent de plus en plus fréquentes. Aux mois de mai et de juin, il y en a eu, presque simultanément, deux remarquables par leur importance, par le nombre, la variété et la beauté des productions poétiques qu'elles ont provoquées.

I

La ville de Toulon, grâce à l'initiative de son jeune maire, M. Allègre, avait établi, entre autres luttes intellectuelles, un concours de poésie provençale, dont l'organisation avait été confiée à la Société académique du Var, et aux soins tout particuliers de M. Octave Teissier, son président honoraire. Par une heureuse innovation, pour former les jurys, on avait fait appel aux compagnies savantes de la région. La Commission chargée de juger les pièces de poésie provençale a été composée de MM. J.-B. Gaut, délégué de l'Académie d'Aix; Dol, de la Société littéraire de Draguignan, et Henri Revoil, de l'Académie du Gard.

Trente-neuf pièces sérieuses ou plaisantes ont formé le contingent du concours.

Voici quelle a été la décision du jury :

Médaille d'or à M. F. Martelly, de Pertuis (Vaucluse), pour sa pièce intitulée : *lei Dous Poutoun.*

Quatre médailles d'argent :

A M. A.-B. Crousillat, de Salon (Bouches-du-Rhône), auteur de l'ode : *la Frèirié ;*

M. Marius Bourrelly, d'Aix, auteur d'un petit poëme : *lei Cimbre e lei Teùtoun ;*

M. Peise, à Draguignan, auteur du conte : *lei Dous Vèuse ;*

M. Victor Bourrelly, de Rousset (Bouches-du-Rhône), auteur du conte : *Un vilage coumo n'en a ges.*

Quatre mentions honorables :

A Mme Catherine Romeu, à Marseille, auteur d'une élégie : *Après la bataio ;*

M. Auguste Verdot, d'Eyguières (Bouches-du-Rhône), à Marseille, auteur des stances : *lis Oubrié de la crous ;*

M. Eugène Daproty, aussi d'Eyguières, pour la traduction, en vers provençaux, de la première églogue de Virgile ;

M. Amable Richier, ouvrier maréchal-ferrant, à la Tour-d'Aigues (Vaucluse), pour sa pièce sur l'agriculture.

M. J.-B. Gaut, délégué de l'Académie d'Aix, nommé rapporteur, a présenté son travail sur le concours formulé en sonnets provençaux.

Les prix ont été décernés aux lauréats dans une séance solennelle, au théâtre de Toulon, présidée par M. Allègre, maire, qui a prononcé un discours à la fois littéraire et patriotique, où il a retracé, en traits heureux, le glorieux passé de la Provence et son rôle important dans l'histoire intellectuelle des peuples.

M. J.-B. Gaut a lu ensuite son rapport en vers provençaux, au sujet duquel le journal *le Var* s'exprime en ces termes :

« Les candidats qui ont pris part à la lutte poétique et ont mérité une récompense y sont finement appréciés. A chaque éloge est mêlé un mot de critique courtoise. La louange ainsi assaisonnée n'a que plus d'agrément. »

Puis les principales pièces couronnées ont été lues par leurs auteurs, et M. Victor Gelu, de Marseille, le doyen des poëtes provençaux et le peintre le plus énergique de nos mœurs populaires, a fait entendre une de ses productions les plus originales : *lou Credo de Cassian.*

La musique, cette sœur de la poésie, lui servait d'auxiliaire, et les meilleurs artistes du grand théâtre de Marseille ont exécuté divers morceaux de *Pétrarque,* opéra de M. Duprat, compositeur toulonnais.

La fête s'est terminée par un banquet offert par le maire de Toulon, couronné par un dessert poétique, où l'esprit, l'imagination, la verve et l'humour de la Provence, ont pétillé plus vivement que le vin de Champagne.

II

L'érection d'une croix monumentale, sur le mont Sainte-Victoire, a été l'occasion d'une autre manifestation de la langue provençale, qui représente un autre côté de notre caractère méridional : le côté religieux.

Le mont Sainte-Victoire, près d'Aix, est célèbre, dans l'histoire, par la défaite et le massacre des Cimbres et des Teutons, exterminés à ses pieds par Caïus Marius. Pour fêter ce triomphe de la civilisation sur la barbarie, le consul romain fit allumer un grand feu sur la cime la plus élevée de ce grand massif rocheux, et l'appela *Mons Victoriæ,* le mont de la Victoire. Le christianisme lui donna la dénomination de Sainte-Victoire, en adoptant et baptisant la tradition romaine. On vient d'y élever une grande croix, dite Croix de Provence, en reconnaissance d'avoir vu le Midi échapper au fléau de la guerre.

Au sommet de ce dernier chaînon des montagnes alpestres, qui domine, par son élévation de 966 mètres, les plus hautes cimes des Bouches-du-Rhône, quatre inscriptions doivent être gravées sur le piédestal de la croix : l'une en provençal, du côté d'Aix ; l'autre en grec, du côté de Marseille ; une troisième en latin, du côté de l'Italie et de Rome ; et la quatrième en français, du côté du nord ou de la France.

L'inscription provençale a été mise au concours, et 117 concurrents ont répondu à l'appel. Le jury, composé de MM. Roumanille, président ; chanoine Émery, curé de l'église Saint-Jérôme, à Aix ; Damase Arbaud, de Manosque ; Magloire Giraud, curé de Saint-Cyr (Var), et de Barième, des Alpes-Maritimes, s'est réuni à Marseille. Il a été embarrassé à cause de l'abondance et de la richesse de la moisson poétique. Il paraît qu'une trentaine de pièces sont hors ligne, et une quarantaine fort remarquables.

Après deux jours de délibération, le jury a arrêté son choix sur un quatrain en vers alexandrins. En voici le texte, arrangé

en forme épigraphique, sans tenir compte de la mesure et de la rime, que le lecteur rétablira facilement :

O CRVX AVE !
SOVRGÈNT D'INMOVRTALO LVMIERO !
EME LOV SANG D'VN DIÈV,
O TESTAMEN ESCRI !
LA PROVVÈNÇO A TI PED SE CLINÈ
LA PROVMIERO.
ASSOVSTO LA PROVVENÇO,
O CROVS DE J.-C.

« O croix, salut ! source d'immortelle lumière ! avec le sang d'un Dieu, ô testament écrit ! La Provence à tes pieds s'inclina la première. Protége la Provence, ô croix de Jésus-Christ ! »

La proclamation du lauréat devait être faite au sommet du mont Sainte-Victoire, dans une solennité religieuse et poétique à la fois. La fête a eu lieu en présence d'un groupe assez nombreux de touristes, qui avaient grimpé jusqu'au sommet de ce nouveau Parnasse. Les messes et les cantiques provençaux ont absorbé une partie de la matinée. Puis M. l'abbé Lieutaud, bibliothécaire de Marseille, a glorifié la résurrection de la langue et de la poésie provençales, dans une allocution tout à fait de circonstance.

La pièce couronnée a été lue ensuite. On dit que ce n'est pas la plus poétique ni la plus originale, mais qu'elle a le caractère le plus épigraphique. Le nom du lauréat n'a pu être proclamé, cette inscription étant anonyme.

On a donné lecture, au milieu des applaudissements de l'assistance, d'une trentaine d'inscriptions provençales d'une grande beauté, ainsi que des inscriptions grecque, latine et française.

La poésie avait un sublime piédestal, en prenant son vol de la plus haute cime des Bouches-du-Rhône, d'où l'œil émerveillé contemple le splendide panorama qui se déroule tout autour : la chaîne azurée du Luberon, la pointe vaporeuse du mont

Ventoux, le pic de Notre-Dame-des-Anges, se détachant de la chaîne de l'Étole; le bassin accidenté d'Aix, avec ses mamelons de collines moutonnant comme des vagues, et, pour bordure à ce magnifique tableau, l'étang de Berre et la mer bleuissant à l'horizon. Aussi, sur ce théâtre inusité, les vers avaient une ampleur et un rhythme d'une sonorité merveilleuse, en planant au-dessus du monde, dans ce vaste encadrement de l'immensité.

Quoiqu'elles ne soient que les accessoires de la manifestation provençale, nous croyons devoir terminer et compléter cet article par le texte des inscriptions grecque, latine et française, pour la croix de Provence.

L'inscription grecque est anonyme, comme l'inscription provençale; elle s'exprime en ces termes :

ΙΔΟΥ,
ΝΑΥΤΑΙ, Η ΦΑΡΟΣ;
ΕΜΠΟΡΟΙ, ΤΟ ΚΕΡΔΟΣ;
ΕΡΓΑΤΑΙ Η ΗΣΥΧΙΑ ΚΑΙ Ο ΠΛΟΥΤΟΣ.

« Voilà! nautonniers, le phare! Marchands, le profit! Travailleurs, le repos et la richesse! »

Cette inscription s'adresse plus spécialement à la population maritime, commerciale et industrielle de Marseille.

L'inscription latine, formée de deux vers hexamètres accouplés, est due à M. Carbonel, ancien professeur du collége d'Aix; elle est ainsi conçue :

E BELLO SERVATA, MEMOR PROVINCIA CHRISTO
ERIGIT HOC FIDEI SIGNVM, SPE NIXA TRIVMPHI.

« Préservée de la guerre, la Provence reconnaissante a érigé ce signe de la foi, soutenue par l'espoir du triomphe. »

Enfin l'inscription française, dont l'auteur est M. Humbert de Saboulin, se formule dans le quatrain suivant :

O MONT! QUE DES ROMAINS ILLVSTRA LA VICTOIRE,
SVR TON SVPERBE FRONT LA CROIX VIENT SE POSER.
ELLE A VV DES CÉSARS LES SCEPTRES SE BRISER :
ELLE SEVLE POVVAIT AJOVTER A TA GLOIRE!.....

L. DEVILLIERS.

PIÈCE LANGUEDOCIENNE

QUI A CONCOURU A SAINTE-VICTOIRE

M. le docteur A. Espagne, président de la Société pour l'étude des langues romanes, a reçu communication de la pièce de vers suivante, écrite dans le sous-dialecte de Montpellier, et envoyée de notre ville à Aix pour le concours de Sainte-Victoire. Nous l'appellerions un sonnet, si sa prosodie monorime ne constituait une violation flagrante des *rigoureuses lois* de ce genre de poésie. Bien que l'auteur ait évidemment voulu, par une répétition homophone, imiter les désinences analogues des versets et des strophes liturgiques, et faciliter ainsi la conservation de son œuvre dans la mémoire du lecteur, nous n'hésitons pas à la trouver trop longue pour être gravée sur le piédestal d'un monument religieux. Le peuple ne retient guère des textes épigraphiques de quatorze vers; la forme de quatrain remplit mieux le but désiré. Telle qu'elle est pourtant, nous ne nous refusons pas à l'insérer, parce qu'elle est un nouveau témoignage de cette ardente sympathie des muses languedociennes pour toutes les gloires de la Provence, suivant une tradition aimée, si brillamment inaugurée dans le premier volume de la *Revue* par le beau poëme d'Octavien Bringuier[1]; parce que encore, par une heureuse association du patriotisme et de la

[1] PROUVENÇA, par O. Bringuier, in *Revue des langues romanes* (2e et 4e livraisons de 1870). On n'a pas oublié le jugement porté sur ce poëme à la *Crounico felibrenco* de l'*Armana prouvençau* de 1872, par un critique compétent qui est en même temps un grand poëte, et dont le pseudonyme transparent, *Gui de Mount Pavoun*, ne voile plus à personne l'éminente personnalité : «..... superbo cantadisso que retrais en vers de flamo li faste e li » grandour de nosto nacionnalita. Un lirisme resplendènt, uno audàci » d'image qu'es souvènt magnifico, uno ardènto passioun pèr lou terraire » ounte vivèn, un masclun, uno calour, un estrambord que vous emporton » joun à l'estùdi e au percas di bòni formo poupulàri, plaçon aqueu feli» bre au batalioun di fort. Lou ditirambe de *Prouvença* es dins lou mole » — e de la raço — di bèus iambe de Barbier. »

foi, elle réunit dans une même composition le fait le plus glorieux qui termine l'histoire ancienne de cette belle province et le grand événement qui en ouvre l'ère nouvelle : la défaite des Teutons et des Ambrons par Marius, et l'introduction du christianisme dans les Gaules par les premiers disciples de Jésus-Christ.

Nous insérons cette poésie, avec les quelques modifications que l'auteur y a introduites.

O Crous ! calma dau Ciel la coulèra embrandada !
De Satan jout tous peds que fremigue l'armada !
La França devers tus, coufla, s'es revirada.
Que la Prouvença t'aime e de tus siegue aimada !

Per Lazàre et Maria e Marta un jour prechada,
La Prouvença despioi seguet ta filha ainada.
Toun sourel sans couchant l'a ben illuminada;
Jout tous brasses de maire a grandit proutejada.

Sus soun pioch, dins lous airs, la mountagna sacrada,
D'un trounfle, ier uman, ioi divin, illustrada,
Mostra de toun retrai la granda obra acabada

A la plana aiçaval de sang teutoun bagnada.
O Crous ! O santa Crous, sus la roca aubourada,
D'espouèr, d'amour, de pès, counioula la countrada.

O Croix ! calme du Ciel la colère flamboyante ! — De Satan sous tes pieds que l'armée frémisse ! — La France vers toi, saturée, est revenue — Que la Provence t'aime et soit aimée de toi.

Un jour évangélisée par Lazare et Marie et Marthe, — la Provence fut ta fille ainée depuis. — Ton soleil sans couchant l'a bien éclairée; — elle a grandi, protégée sous tes bras de mère.

Sur ton sommet, dans les airs, la montagne sacrée, — honorée par un triomphe, hier humain et aujourd'hui divin, — montre de ton image la grande œuvre achevée

A la plaine, là-bas, baignée de sang teuton. — O Croix ! O sainte Croix, arborée sur la roche, — d'espoir, d'amour, de paix, comble notre pays.

L'ESCALIÉ DI GIGANT

Escalié di Gigant, dins ti paret superbo,
La reguindoulo esquiho, e, folo, flouris l'erbo ;
Mars e Netune, fièr, subre si pedestau
Soun sèmpre dre, mai res arribo dóu pourtau,
Ni lou Counsèu di Dès, ni Doge e Dougaresso,
E i' es, i diéu de mabre, uno grando amaresso
Que li papo e li rèi au palais tournon plus.
Coume de fouletoun, pèr fes, dins lou trelus,
Li pijoun famihié volon e vènon béure
I cisterno de brounze ounte s'agrafo l'éure.
Dins ta clastro deserto, o vièi palais ducau,
S'entènd que lou pas fin di chato à pèd descau
Que courron tira d'aigo, e lou ferrat que toumbo.
Touto ta meraviho es pèr iéu uno toumbo
Recatant noublamen lou passat venician :
Palma, lou Verounés, Tintouret, lou Tician,
Ta Republico morto e sa terriblo voio,
O Veniso toumbado i man de la Savoio !

L'ESCALIER DES GÉANTS

Escalier des Géants, dans tes murs superbes, — le lézard glisse, et fleurit l'herbe folle ; — Mars et Neptune, fiers, sur leurs piédestaux — sont debout toujours, mais personne n'arrive du portique. — ni le Conseil des Dix, ni Doge et Dogaresse, — et c'est aux dieux de marbre une grande amertume — que les papes et les rois au palais ne retournent plus. — Comme des tourbillons, parfois, dans la lumière, — les pigeons familiers volent et viennent boire — aux citernes de bronze où s'attache le lierre. — Dans ton cloître désert, ô vieux palais ducal, — on n'entend que le pas fin des filles aux pieds nus — qui courent puiser l'eau, et le seau qui tombe. — Toute ta splendeur est pour moi un tombeau — recouvrant noblement le passé vénitien : — Palma, Véronèse, Tintoret, le Titien, — ta République morte et sa vigueur terrible, — ô Venise tombée aux mains de la Savoie !

E, mau-grat lou soulèu qu'enfioco ti paret,
Quau trèvo ta ciéuta dins li mesoulo a fret.

Mai, coume un chin fidèu lipant li pèd dóu mèstre,
O Veniso, mau-grat lou tèms, lis escaufèstre,
La mar te rèsto amigo e d'un bais tremoulant
Poutouno sènso fin ti pont de mabre blanc.
Sies sa nòvio fidèlo encaro, Adriatico!
Te souvèn de sa glòri e de la noço antico,
Te souvèn, en bagnant lou ribeirés latin,
De la rèino di mar e dóu poumpous matin :
Quand, davans li jouvènt, davans li blóundi fiho
Dins sa belour mesclant l'Europo emé l'Asio,
Davans lou Senat mut, davans li pescadou
Lèst à se traire au founs dóu verd engloutidou,
Lou Doge magnifique, amount, dóu Bucentaure,
Se clinavo, esperant que l'ounde à-n-éu s'enaure,
E leissavo toumba la bago sus toun sen!

Ansin soul isto l'art, faù que nàutri passen.

Enterin lou lioun de sant Marc que te gardo,

Et malgré le soleil qui enflamme tes murailles, — celui qui hante ta cité a froid dans les moelles.

Mais, comme un chien fidèle léchant les pieds du maître, — ô Venise, malgré le temps et les alarmes, — la mer te reste amie, et d'un baiser tremblant — baise sans fin tes ponts de marbre blanc. — Tu es sa fiancée encore, Adriatique! — Il te souvient de sa gloire et de la noce antique; — il te souvient, en baignant le rivage latin, — de la reine des mers et du matin pompeux : — quand, devant les jeunes hommes, devant les blondes filles — mêlant dans leur beauté l'Europe et l'Asie, — devant le Sénat muet, devant les pêcheurs — — prêts à se jeter au fond du gouffre vert, — le Doge magnifique, du haut du Bucentaure, — se penchait, attendant que l'onde s'élève à lui, — et laissait tomber la bague sur ton sein!

Ainsi seul demeure l'art, et nous il faut passer.

Cependant le lion de saint Marc qui te garde, — en frémissant

En fernissènt dis alo, o vièi palais, regardo
Li barrulaire estrange, anglés, american,
Mounta, pàli nanet, l'escalié di Gigant.

Teodor AUBANEL.

Veniso, 14 de juliet 1873.

des ailes, ô vieux palais, regarde — les étrangers errants, anglais, américains, — monter, nains pâles, l'escalier des Géants.

Théodore AUBANEL.

Venise, 14 juillet 1873.

LA FLOUR D'AMOUR

Pichouno flour touto passido,
Tu que douermes dins moun missau,
Un moumen laisso toun repaus
E parlo-me de la poulido
Que sa man blanco t'a culido.

Parlo-me plan, pichouno flour;
Parlo-me d'aquelo vesprado
Que sus la tepo enfresqueirado
Em' elo parlàvi d'amour
E bretounejàvi : « Toujour! »

Iéu, de sei bouqueto pourpalo,
Fòu de plesi, beviéu l'alen,
E de mei bras, perdu, relènt,
l'encenturàvi leis espalo.
Elo, me regardavo palo...

Ero alor un vèspre d'estiéu ;
E seis ue negre regardavon
Leis estello d'or que toumbavon
Amount dins lou grand cèu de Diéu.
Soun regard s'emplissié de niéu.

LA FLEUR D'AMOUR

Petite fleur toute fanée, — toi qui dors dans mon missel, — pour un instant quitte ton repos — et parle-moi de la jolie — dont la main blanche te cueillit.

Parle-moi doucement, petite fleur; — parle-moi de cette soirée — où, sur le gazon frais, — avec elle je parlai d'amour — et je murmurai: « Toujours! »

De ses lèvres vermeilles, — fou de plaisir, je bus le souffle, — et de mes bras, enivré, transporté, — je lui entourai les épaules. — Elle me regardait pâle...

C'était alors un soir d'été; — et ses yeux noirs contemplaient — les étoiles d'or qui tombaient — là-haut dans le grand ciel de Dieu. — Son regard s'emplissait de nuages.

E culiguè 'no margarido
Que blanquejavo dins lou prat :
— « Un jour, diguè, te restara
» D'aquelo nuech estavanido
» Plus rèn qu'aquelo flour passido. »

E me dounè sa flour d'amour,
Sa blanco flour de souvenènço :
« Deis amour de nouesto jouvènço,
» S' un cop s'amoussavo l'ardour »,
Disié, « regardo aquelo flour. »

Aviés resoun : l'erso ferouno,
De nouéstei vido, sèns pieta,
A divisa lei doues mita
E t'a raubado à mei poutouno.
Aviés resoun, o ma chatouno !

Embessouna, nouéstei veissèu,
Dei mar estrassant la gounello,
Emé seis alo blanquinello,
Voulavon coume leis aucèu
Volon ei grand plano dóu cèu.

Mai l'aragan, sourne cassaire,

Et elle cueillit une marguerite — qui blanchissait dans la prairie : — « Un jour, dit-elle, il ne te restera — de cette nuit évanouie — » rien autre que cette fleur flétrie. »

Et elle me donna sa fleur d'amour, — sa blanche fleur de souvenance : — « Des amours de notre jeunesse, — si un jour l'ardeur » s'éteignait, — disait-elle, regarde cette fleur. »

Tu avais raison : la vague farouche — a, sans pitié, de notre vie — séparé les deux moitiés. — Elle t'a ravie à mes baisers. — Tu avais raison, ô ma jeune fille !

Serrés comme deux jumeaux, nos vaisseaux, — des mers déchirant le corsage, — avec leurs ailes toutes blanches, — volaient comme les oiseaux — volent dans les grandes plaines du ciel.

Mais l'ouragan, sombre chasseur, — était aux aguets. Noir et

Ero à l'espèro. Negre e rau
Dôu veissèu batè lou peitrau.
Touto uno nuech, ardènt luchaire,
Mouguè lou tron emé l'esclaire.

E lou matin (matin amar!
Matin de dôu!), quand l'aubo primo
Dou bastimen daurè la cimo,
Arregardèri sus la mar....
Lou gai soulèu brihavo clar.

Mai à la plano inmènso e mudo
En van moun ue te demandè;
A ma voues soulo respoundè
Emé soun crid de plagnitudo
L'erso pèr l'erso coumbatudo!

T'ai plus revisto! mai ta flour,
Ta flour d'amour, ta flour passido,
Vuei de ma vido achavanido,
Coume l'estello au vouiajour,
M'ajudo a remounta lou cours.

CRÈSTIAN DE VILO-NOVO-ESCLAPOUN.

Valençolo, outobre 1872.

rauque.— il battit le flanc des vaisseaux. — Toute une nuit, lutteur ardent, — il fit mouvoir la foudre et l'éclair.

Et le matin (matin amer! — matin de deuil!), quand la première aube — dora la cime du bâtiment, — je regardai sur la mer..... — le gai soleil brillait clair.

Mais à la plaine immense et muette — en vain mon œil te demanda; — à ma voix seule répondit, — avec son cri de plainte, — la vague par la vague combattue.

Je ne t'ai plus revue! Mais ta fleur, — ta fleur d'amour, ta fleur flétrie, — aujourd'hui de ma vie ballottée par la tempête, — comme l'étoile au voyageur, — m'aide à remonter le cours.

CHRISTIAN DE VILLENEUVE-ESCLAPON.

Valensolle, octobre 1872.

BIBLIOGRAPHIE

Glossaire botanique, ***languedocien-français-latin, de l'arrondissement de Saint-Pons,*** par Melchior BARTHÈS. — Montpellier, Imprimerie centrale du Midi, 1873. 1 vol. in-8° de 268 pages.

M. Melchior Barthés, de Saint-Pons, un des membres les plus zélés de la Société pour l'étude des langues romanes, vient de publier un *Glossaire botanique, languedocien-latin-français,* de l'arrondissement de Saint-Pons. L'auteur, qui a fait une étude particulière des plantes de son pays, pour leur demander, au profit de ses malades, leurs propriétés, leurs vertus, nous donne le fruit de ses longues et savantes investigations. A côté des noms et de l'histoire de chaque plante se trouve l'étymologie, le plus souvent très-originale et très-ingénieuse, qu'il a trouvée dans la langue gauloise, latine ou grecque. Mais ce qui donne à cet ouvrage un cachet d'originalité des plus intéressants, qui le fait lire avec un plaisir extrême, c'est l'élégante et pittoresque description de chaque plante sur son utilité, l'emblême qu'elle représente dans les traditions populaires, les dictons ou proverbes auxquels elle a donné lieu.

Nous ne pouvons résister au plaisir de citer quelques passages des vers patois dont M. Barthés a émaillé son ouvrage :

1° Au mot *Véronique* :

La Berounico,
Al medeci ié fà la nico.

La Véronique — se moque du médecin.

2° Au mot *Hysope* :

Qui biù d'isop,
Biù trop.

Qui vit d'hysope — vit trop.

3° Au mot *Ciguë* :

Quand abalet la jalbertasso,
Socrato se sarió salbat,

S'abia més al found de la tasso
Un pessuc de canfre pilat.

Quand il avala la ciguë, — Socrate se serait sauvé, — s'il avait mis au fond de la tasse — un morceau de camphre pilé.

Et, ajoute l'auteur, ce n'est pas Raspail qui dira le contraire.

4° Au mot *Gland* (traduction d'une pensée d'Ovide):

Las herbos, en prumié, serbigueroun de pà
A l'home, que fasio re que las acampà.
Pei l'aglan arribet: l'aglan, bouno troubalho
Souguet dal dur garric un presen plà galan.
La prumiero, Cerès, per ié fà fà ripalho,
Dounet lou blat à l'home en plaço de l'aglan.

Les herbes d'abord servirent de pain — à l'homme, qui n'avait qu'à les ramasser. — Puis le gland arriva: le gland, bonne découverte, — fut du dur chêne un présent bien gentil. — La première, Cérès, pour lui faire faire bombance, — donna le blé à l'homme au lieu du gland.

5° Au mot *Herbo d'amour* :

Herbo d'amour
Que brandilho,
Brandilho;
Herbo d'amour
Que brandilho
Toujour.

Herbe d'amour — qui s'agite, — s'agite; — herbe d'amour — qui s'agite — toujours.

6° Au mot *Sauge*:

L'home deù-tì crentà la mort,
Quand a la salbio dins soun ort?

L'homme doit-il craindre la mort, — lorsqu'il a la sauge dans son jardin?

7° Au mot *Rose*:

Proubenco, blu de cel, et tu, margarideto;
Pensado, tu m'amigo, en bestit de belous;
Tu, poumpouso penolho, e tu, jantio biuleto,
M'agradas; mé la roso es la flou de las flous!

Pervenche, bleu de ciel, et toi, marguerite;— pensée, toi, mon amie, en habit de volours; — toi, pompeuse pivoine, et toi, gentille violette, — vous me plaisez; mais la rose est la fleur des fleurs!

M. Barthés ne se contente pas d'être un botaniste habile et attachant ; il présente encore, dans l'Introduction de son ouvrage, une étude particulière du patois local. Il défend et démontre l'idée nouvelle, déjà signalée par M. A. Montel, que les idiomes néo-romans ne doivent pas, dans une aussi large mesure qu'on l'avait généralement cru jusqu'ici, leur origine au latin. L'ancienne langue celtique ou gauloise a laissé une empreinte importante aux idiomes vulgaires, qui ont résisté aux invasions du latin vainqueur. Ces idiomes se sont conservés parallèlement à la langue officielle, née du latin et des langues des derniers conquérants germains, et lui ont imposé même un certain nombre de leurs radicaux. Ce travail, tout incomplet qu'il devait être, par son caractère en quelque sorte de hors-d'œuvre, n'en est pas moins très-savant et très intéressant, et marque, avec le Glossaire, un jalon sérieux de la série des études qui entrent dans le programme de la Société des langues romanes.

Joignant la pratique à la théorie, M. Barthés termine son œuvre par un morceau intitulé *Uno belhado d'iber*, en vers néo-romans du dialecte de Saint-Pons, dans lequel il chante le bonheur qu'on trouve à étudier les plantes et les fleurs. Assis au coin du feu, un soir où la neige et les frimas couvrent la terre, le poëte rêve le retour prochain du printemps et entretient un vivant et charmant dialogue avec ses chères fleurs, qu'il appelle de leur nom et qui viennent successivement poser devant lui, fières de la beauté de leur forme et de leur couleur.

Placé au centre même de la province du Languedoc, Saint-Pons possède un dialecte original, nettement tranché, sans mélange aucun de l'influence du provençal, mais où cependant semblent se refléter les caractères principaux des idiomes du bas Languedoc A ce titre surtout, il forme un sujet d'étude fort intéressant.

L'extrait suivant de cette pièce donnera au lecteur une idée de la valeur sérieuse de l'ouvrage et le désir de le posséder dans sa bibliothèque:

As enbirouns dal mes de mai
Que tout es fresc! que tout es gai !
Un amourous per sa mèstresso
Acamparió 'n crane bouquet,
Recoumpensat apèi d'uno douço caresso;
Mès ieu, fol de las flous, ne bòu faire un paquet

Per ne cabì lous noums al founds de ma cabesso.
Boulès èstre sapiens de ma recreaciu?
Lou bèrs amme la flou toutarreu se marido:
Lous unes dins l'ibèr, las autros dins l'estiu,
Bèrses et flous se partajou ma bido.
Bèrses et flous, siès ma passiu!
I' a pas enloc de cèl sans niu,
Mès toujour dins lou meu fasès uno esclarcido.

Cal a pintrat aquel tablèu
E fait las raretats que besi?
Acò 's Dius soul, — amai ba cresi,
E i' a pas à dire: Belèu.
Demest las fèlhos que berdejou
Toutos las coulous se barrejou:
Besi de flous pu blancos que la nèu,
De toutos roujos, de rougencos,
De rosos et de biuletencos;
Ie n'a qu'ennairou 'n froun roussèl,
D'unos de belous se bestissou;
N'i'a de bluos coumo lou cèl,
Coumo l'argen d'autros lusissou,
E de l'or dal soulel foss'autros se tapissou;
Lou tres quarts òu de casaquins
Mirgalhats à-n-un pun que semblou d'arlequins.

Mès couci lou soulel pot èstre
Un pintre ta famous? Sigur lou seu pincèl
Es pus adrex que lou de Rafaèl:
Paimens Rafaèl n'èro 'n mèstre!
Coucì pot tout al cop pintrà de flous en blanc,
D'autros en jaune, en blu, d'autros coulou de sang?
Dount benou tant de differenços
Dins las coulous, dins las nuenços?
Abucles que sièn! Mespresan
Lou miracles que Dius fa per nautres cad' an.

Aux environs du mois de mai — que tout est frais! que tout est gai! — Un amoureux pour sa maîtresse — cueillerait un crâne bouquet,—récompensé ensuite d'une douce caresse; — mais moi, fou des fleurs, je vais en faire un paquet — pour loger leurs noms au fond de mon cerveau. — Voulez-vous savoir quelle est ma récréation? — Les vers avec les fleurs sans cesse se marient: — les uns en hiver, les autres en été, — vers et fleurs se partagent ma vie. — Vers et fleurs, vous êtes ma passion! — Il n'y a nulle part de ciel sans nuage, — mais toujours dans le mien vous faites une éclaircie.

Qui a peint ce tableau — et fait les raretés que je vois ? — C'est Dieu seul, même je le crois, — et il n'y a pas à dire: Peut-être. — Parmi les feuilles qui verdoient — toutes les couleurs se mêlent : — je vois des fleurs plus blanches que la neige, — de tout à fait rouges, de rougeâtres, — de roses, de presque violettes ; — il y en a qui lèvent un front blond ; — les unes de velours s'habillent ; — il y en a de bleues comme le ciel, — comme l'argent d'autres brillent, — et de l'or du soleil d'autres se revêtent ; — les trois quarts ont des vêtements — bariolés à tel point qu'elles ressemblent à des arlequins.

Mais comment le soleil peut-il être — un peintre si fameux ? Certainement son pinceau — est plus habile que celui de Raphaël ; — cependant Raphaël en était un maître ! — Comment peut-il tout à la fois peindre des fleurs en blanc, — d'autres en jaune, en bleu, d'autres couleur de sang ? — D'où proviennent tant de différences — dans les couleurs, dans les nuances ? — Aveugles que nous sommes ! Nous méprisons — le miracle que Dieu fait pour nous chaque année.

Nous sommes heureux, avant de clore cette notice, d'annoncer à nos lecteurs que l'ouvrage de M. Barthés vient d'être l'objet d'une distinction aussi honorable que méritée : la Société botanique de l'Hérault, dans son Exposition locale du mois d'août dernier, lui a décerné une médaille d'or.

CANTAGREL.

Catalanes y Catalanades (*parlar rossellonés*), *per* **M. F. Rous**, *curat de Banyuls de la Marende*. Espira, Jammet, 1873, in-12, 207 pages.

« En Rosselló, nostre catala ten un poch del françés, com à Bar- » celone del castilla. — A la plasse de l'*a* final, se pose aci l'*e* » muet francés. Mais axo n'i hi fa res ; es sempre lo catala..... » dit l'auteur dans une courte et spirituelle préface. C'est en cherchant à rattacher plus étroitement l'idiome du Roussillon au catalan des provinces espagnoles, en le dégageant du singulier système orthographique qui le défigurait, que M. Roux a écrit son nouveau recueil. Sa tentative est profitable au point de vue littéraire comme au point de vue linguistique, et il serait à souhaiter qu'elle appelât l'attention de quelque romanisant sur le roussillonnais lui-même. Il y a une étude complétement nouvelle à entreprendre sur ce dialecte, qui est peut-être moins connu en France

que celui du comté de Barcelone. Après avoir pendant plusieurs siècles vécu sans littérature propre, il participe aujourd'hui dans une certaine mesure au double mouvement de renaissance de la Catalogne et de la Provence. C'est même aux *félibres*, et notamment à MM. Roumanille, A. Bayle, de Ginestas et J. Saunier, que M. l'abbé Roux a emprunté la plupart des poésies qui composent la première partie de son recueil La deuxième : *Faules y contes de la bore del foch*, comprend un nombre assez considérable de ces récits populaires que l'on retrouve, à peu près les mêmes, dans tous les pays de langue d'oc. Plusieurs appartiennent déjà à l'*Armana*: les autres sont probablement communs au Roussillon. Il y a beaucoup d'agrément et de vivacité dans la versification de ces petites pièces. Nous signalerons parmi elles : *Pamparigouste*, heureuse et parfois originale imitation du *Bon Sen* de l'*Armana* de 1869 ; *lo Xiulet* et *lo Petit benet*, reproduction de deux contes de la Provence et de la Gascogne: *Quin es lo mès adret? Senzillese d'une done, Jo sé bè qu'es pas jo*, etc.

Le recueil de M. Roux contient enfin une traduction du *Stabat mater*, qui est trop remarquable pour que nous n'en citions pas quelques fragments. On a bien rarement rendu avec un tel bonheur d'expression, avec une telle sincérité d'accent, la célèbre prose de Jacopone de Todi:

'Stabe drète. tote plorose,
La Mare triste y dolorose
Prop de son Fill, penjat en creu...
Lo cor trencat y desolade,
D'une espase ere trebassade
En contemplan Jesus, son Deu.

Oh! qu'ere triste y affligide
La pobre Mare benehide
Del Fill de Deu unigenit!
La cual dins lo cor se dolie,
Veyen al llarg lo que sufrie
Lo Deu son Fill tant entristit.

. . . . . .

Ay ! Mare mie, font d'amor!
Fes-me sentir lo teu dolor...
Que plori jo sempre embé to...

Abrase en mon cor compungit,
Bel foch d'amor per Jesus-Crist
Y que lo planyo sempre jo...

. . . . . .

Fes qu'embé to jo sempre plori;
Dès d'are fins à que me mori;
Fes-me sufrir embé ton Fill...
Prop de sa creu que sempre sigui...
Embé to que sempre m'estigui...
Es axó mon desitj sensill...

Verge de totes la mès belle,
No siguis pas à mi rebelle,
Fes-me com to sempre plorar .
Fes que del Crist senti la mort;
De sa Passió fes-me consort;
Fes-me sas plagas sempre amar.

. . . . . .

Del seu sanch nodreix me també. .
Afi que l'infern no me pringui,
Que ma defense de to vingui,
Verge! en lo judici darré[1].

. . . . . .

Notre confrère prépare en ce moment un travail des plus intéressants. C'est le recueil des Noëls et des *Goigs* catalans chantés dans les églises et les dévotions populaires du Roussillon et de la Cerdagne. Il serait nécessaire que cet exemple fût suivi pour tous les dialectes du Midi, qui possèdent encore un si grand nombre de ces compositions. Nous engageons les personnes qui en connaîtraient quelques-unes à les communiquer à l'auteur, à Banyuls-sur-Mer (Pyrénées-Orientales).

A. R.-F.

[1] Il existe diverses traductions du *Stabat mater*, entre lesquelles on peut mentionner comme les plus remarquables celles du P. Amilha (dialecte de l'Ariége, arrondissement de Pamiers). *la Bido del parfet chrestia;* Tolose, 1672, in-12, p. 113; — de l'abbé Nerié (dialecte languedocien du département de l'Aude): *Recueil de chants d'église en vers patois;* Carcassonne, 1822, in-12, p. 32; — de M. Autheman (dialecte provençal), *Armana* de 1861, p. 98.

Volo-Biòu, poëme en trois chants, par Albert Arnavielle, illustré par Aristide Arnavielle. Alais, J. Martin, 1873 —**L'Armagna cevenòu, per lou bèl an de Diéu 1874**. Alais, Brugueirolles et Cie. — **Las Fados en Cevenos**, poëme par **M.** Paul Félix. Alais, Brugueirolles et Cie, in-8°, IV-382 pages et portr.

Peu à peu tous les idiomes méridionaux viendront prendre part à la renaissance de la littérature et de la philologie de la langue d'oc. C'est, à cette heure, le cévenol qui entre en lice avec plusieurs œuvres remarquables : le *Dictionnaire languedocien-français* de M. Maximin d'Hombres, — le poëme *Volo-Biòu* d'A. Arnavielle, — *las Fados en Cevenos*, de P. Félix, et la publication périodique *l'Armagna cévenòu*.

Nous avons déjà parlé du Dictionnaire. Quand il sera terminé, nous en rendrons compte, en indiquant les services qu'il est appelé à rendre à la science.

Dire que le poëme *Volo-Biòu* est du jeune et ardent félibre des *Cants de l'Aubo*, c'est dire le style vigoureux, net et hardi qui le distingue. C'est, en effet, grandement écrit. Sans sortir des limites restreintes de la légende, il donne des exemples frappants de ce que la langue populaire a de forces vives et de ressources ignorées En somme, de l'esprit, de la verve, de la gaieté : c'est plus qu'il n'en faut pour lui assurer un vrai et légitime succès.

Nous trouverons l'occasion d'en parler plus longuement, et aussi de dire de l'œuvre de M. P. Félix tout le bien qu'elle mérite.

L'*Armagna cevenòu* s'annonce comme devant être pour le pays des Cévennes, la montagne, ce que l'*Armana prouvençau* est plus particulièrement pour la Provence. Aussi en a-t-il adopté le plan, les idées, les allures, et en reconnaît-il l'autorité.

Les vers et la prose y alternent. Les vers sont de A. Arnavielle, Paul Gaussen, Marius Villar, d'Alais ; — Hipp. Olivier, Paul Félix, d'Anduze ; — F. Aigon, Henri Coulomb, de Nîmes, — Ernest Aberlenc, d'Uzès ; — Camille Cavalier, de Bességes ; — Laurent Cabanis, d'Avèze ; — A. Villié, de Saint-Geniès (Aveyron) ; — Junior Sans et G. Donnadieu, de Béziers ; — Langlade, de Lansargues, etc., sans parler de quelques-uns des félibres provençaux. — La prose, signée *lou Bourgal* (*lou Cascarelet* provençal), se compose surtout de *bourgalados*, ce qui répond aux *galejados* de la Provence

Nous souhaitons à notre jeune confrère le plus grand succès ; nous serons heureux de pouvoir constater, dans notre Revue annuelle, son initiative après ses développements.

A. M.

Deux documents latins inédits des IX^e^ et VII^e^ siècles, par H. d'Arbois de Jubainville. (Extrait de la bibliothèque de l'Ecole des chartes, tom. XXXIV.)

M. d'A. de Jubainville y traite des mêmes matières que M. P. Meyer dans l'article intitulé : *Joca monactorum*, et publié dans la *Romania* (t. I^er^, p. 583 et suivantes). Quoique composées en même temps et sur le même sujet, ces deux études se complètent sans que l'une fasse double emploi avec l'autre. M d'A. de J. s'est surtout attaché à relever les formes barbares dont fourmillent ces textes, travail que M. P. M. a volontairement laissé de côté pour n'indiquer que les plus saillantes. Cette statistique a plus d'utilité qu'il ne semble, car c'est en recueillant avec le plus grand soin toutes ces particularités d'orthographe qu'on pourra retrouver et rétablir les lois qui les régissent. M. d'A. de J. avait déjà montré, dans sa *Déclinaison latine en Gaule à l'époque mérovingienne*, récemment analysée et louée par M. Littré (*Journal des Savants*, octobre 1873), quel profit la philologie romane peut tirer de ce genre de recherches.

Une observation de détail en finissant. Pourquoi dire (p. 5) que *tempus* passe à la deuxième déclinaison dans cet exemple *quantum temporum?* Il est plus probable que *temporum* est bien au génitif pluriel, puisque le latin classique lui-même employait parfois *quantum* avec un génitif pluriel : *quantum hominum* = *que d'hommes.*

A. B.

PÉRIODIQUES

Romania, n° 6. — P. 153, Pio Rajna, *Uggeri il danese nella letteratura romanzesca degl'Italiani.* Étude des compositions franco-italiennes et toscanes du moyen âge, où figure Oger le Danois. — P. 170. P. Meyer, le roman de *Blandin de Cornouailles et de Guillot Ardit de Miramar*, publié pour la première fois d'après le ms. unique de Turin. Court poëme provençal de 2,394 vers octosyllabiques, transcrit à la fin du XIV[e] ou au commencement du XV[e] siècle. D'après certains indices, M. P. M. conjecture que l'auteur était un Catalan qui écrivait en provençal. Sans s'attacher à reconstituer le texte dans son entier, besogne aussi fatigante que dangereuse, il y a introduit un grand nombre de corrections. Il y a joint un court glossaire, où il a soin d'indiquer même les formes dont il ne peut rendre compte ; bonne précaution, qui, en appelant l'attention sur les difficultés, en prépare la solution. *Abre. i.*, du v. 707, doit se lire *al rei al re*, cf. les vers 779, 1545. A la suite de l'article *tombar*, verbe transitif = renverser, il est bon d'ajouter que le patois actuel emploie ce mot de la même manière. — P. 203, A. Longnon, *François Villon et ses légataires.* Notice biographique très-curieuse, contenant bon nombre de faits nouveaux. M. A. L. démontre que le vrai nom du poëte était François de Montcorbier. — P. 237, *Mélanges.* Étymologie du pr. *gazal*, fr. *jael*, de l'it. *guastada*, pr. *engrestara*, des mots fr. *mire*, *mégissier*, *grammaire*, *sommelier*, par Adolf Tobler. — P. 245, *Variétés lorraines.* M. P. Bonnardot relève certaines particularités d'orthographe et de prononciation propres au dialecte messin du XIII[e] et du XIV siècle. Signalons, entre autres, la nasalisation d'*e* atone final : li *hommen*, li *freren* dor *Templen*; le groupe *en* prononcé *ein* ou *ain* en Lorraine, autrefois comme aujourd'hui, quand il provient de *i* ou de *e* nasals latins restés purs ; *ei* mis pour *e* final atone, *ont* pour *ent* à la 3[e] p. pl. de l'indic. présent, qui prend alors la signification de l'indicatif parfait. — P. 259. *Deux romances galiciennes* recueillies par M. F.-A. Coelho. — P. 261, *Comptes rendus* de l'ouvrage intitulé : *Zum normannischen Rolandsliede;* — des *Canti antichi portoghesi*, tratti dal codice Vaticano 4803 (d'Ernesto Monaci) ; — des *Sacre*

Rapprezentazioni dei secoli XIV, XV et XVI, raccolte e illustrate per cura di Alexandro d'Ancona ; — des *Documents historiques publiés par la Société de l'Ecole des chartes.* — P. 268, *Périodiques.* — P. 278, *Chronique.* A. B.

Le Musée, *Revue artésienne, historique et littéraire* [1]

En 1868, de jeunes avocats d'Arles fondèrent sous ce titre une revue, dont quelques-uns des éléments furent empruntés aux archives, aussi riches que peu connues, de leur ville natale. En même temps que des poésies provençales de MM. Mistral, Canonge et l'abbé Lambert, ils publièrent successivement une partie assez considérable d'un manuscrit de L. M. Anibert : l'*Histoire des troubles arrivés dans la ville d'Arles durant la Ligue,* et diverses études archéologiques et littéraires par MM. Amédée Pichot, E. Fassin, Honoré Clair, etc.

Cette revue, qui fut interrompue en 1869, vient d'être reprise aujourd'hui. Elle est dirigée par M. E. Fassin et conçue dans un esprit bien plus documentaire qu'à son début. Elle imprime en ce moment un manuscrit de Didier Veran : *les Annales de la ville d'Arles*, travail incomplet, mais utile malgré ses lacunes, et donnant, année par année, de 963 à 1785, la mention de tous les faits locaux, les noms des consuls, les actes, les donations, les épitaphes, etc.; des *Mémoires* de Le Pic *sur tous les plus considérables événements d'Arles, de* 1694 à 1712, et enfin une suite très-curieuse de notices, par M. E. Fassin, sur les rues, les quartiers, les monuments et même les principaux *mas* du territoire d'Arles. L'auteur a recherché les matériaux de son travail, non-seulement dans les archives communales et hospitalières, mais encore dans les papiers de procédure et dans les actes notariés. Comme il le dit lui-même, « cette façon d'étudier l'histoire n'a ni le charme, ni » l'intérêt des vieilles chroniques », mais elle est nouvelle et donne des résultats d'une « exactitude absolue. » On ne peut que le féliciter d'y avoir songé.

A. R.-F.

Société scientifique et littéraire d'Alais, année 1872, 2e bulletin, **Costumas e leys municipales de Sanct-Gilly**, pag. 121 à 215. La publication en est due à M. de Lamothe, archiviste du dépar-

[1] Bertet, libraire, place de la Major, 15, à Arles.

tement du Gard. Originairement, cette coutume a été écrite en latin. Il n'en reste aujourd'hui que la copie, « faite en langue vul- » gaire par un jurisconsulte ou, tout au moins, par une personne » très-versée dans la science du droit. » Il serait donc utile de l'examiner au point de vue de l'influence du texte primitif sur le roman. Le premier a malheureusement disparu pendant les guerres civiles du XVI[e] siècle. L'étude de ces coutumes pourra, du reste, servir à déterminer bien des points d'histoire locale. On sait que la ville de Saint-Gilles eut une importance très-considérable au moyen âge, et qu'elle entretenait un commerce suivi avec le Levant.

A. R.-F.

L'Artiste. Histoire de l'Art contemporain. Rédacteur en chef: Arsène Houssaye. — Paris, à la librairie Henri Plon. rue Garancière, 8.

Au moment où paraît l'*Armana prouvençau* de 1874, nous sommes heureux de constater l'extension progressive de cette vivace et attrayante publication, dont les divers fascicules, après avoir été, au moment de leur apparition annuelle, « la joie, la consolation et le passe-temps de tout le peuple du Midi », auront un jour une valeur si grande pour l'étude historique de la Renaissance provençale au XIX[e] siècle. Déjà, en 1872, le *Figaro* avait traduit l'amusante bouffonnerie : *li Quatre Nas de moussu Ugues.* Cette année, nous trouvons dans la livraison de mai de l'*Artiste*, le brillant recueil d'Arsène Houssaye, une bienveillante appréciation de celui de 1873, sous la signature Valery Nell.

Cet auteur y donne la traduction de quatre poésies et de deux pièces en prose.

Les poésies traduites sont:

L'Enfant, d'Alphonse Tavan;
L'Aubado VIII, d'A.-B. Crouzillat, imitée de V. Balaguer;
Uno chatouno di bord dou Rose, de Marius Girard;
Plang d'uno maire, de M[me] Delphine Roumieux.

Les pièces en prose sont : *la Counversioun de sant Aloi*, par le *Cascarelet* et la *Mountelenco*, de F. Mistral. La première est une version provençale d'une légende bien connue; la deuxième est l'histoire vraie d'une chanteuse née à Monteux (Vaucluse), qui a

eu, à la fin de l'Empire et sous le régime qui a suivi, son heure de vogue, et que tous les casinos de France ont entendue.

La traduction de ces diverses pièces ne se distingue pas toujours par une fidélité parfaite. Dans plusieurs passages, c'est plutôt une interprétation du sens qu'une reproduction exacte du texte. En présence de certaines images et de certains idiotismes difficiles à transférer dans la langue française, l'auteur, imitant l'abbé Desfontaines dans sa traduction de Virgile, a quelquefois recours au procédé héroïque de la suppression. Mais, comme il n'a eu évidemment d'autre but que de faire connaître notre littérature à une catégorie de lecteurs auxquels elle pouvait n'être pas bien familière et de leur inspirer le désir de la lire dans les œuvres originales, il n'y a pas lieu de lui tenir compte de ces quelques desiderata.

Nous nous permettrons d'adresser encore une question au collaborateur de l'*Artiste*: est-il bien sûr que tous les articles de l'*Armana* signés *lou Cascarelet* soient la propriété exclusive de Roumanille? Nous avons quelques raisons de penser que cette appellation est beaucoup moins personnelle, et qu'elle représente un pseudonyme collectif sous lequel plusieurs auteurs, au nombre desquels figure, certes, Roumanille pour une bonne et large part, ont inséré jusqu'ici les joyeusetés, les contes et les histoires en prose, qui servent si bien d'intermède aux poésies de l'Almanach provençal. A. E.

Revue Celtique. — La *Revue Celtique*, dont la publication fait le plus grand honneur à son directeur, M. Gaidoz, ne traite pas, il est vrai, des mêmes matières que la *Revue des langues romanes*: cependant, comme elle s'occupe, elle aussi, d'une des langues parlées dans notre pays, nous croyons utile d'appeler sur elle l'attention de ceux de nos lecteurs qui, tout en s'attachant plus spécialement aux dialectes et patois romans, étudient en même temps l'idiome breton, celui qui, après le latin, est le plus intimement lié à nos origines linguistiques.

Il suffira de citer les titres des principaux articles insérés dans les deux derniers fascicules.

T. I^er^, n^os^ 3 et 4.— Les légendes des monnaies gauloises, par M. A. de Barthélemy. — La racine Dru, dans les noms celtiques des rivières, par M. A. Pictet.— L'ex-voto de la Dea Bibracte (premier article), par M. Bulliot.— Influence de la déclinaison gauloise sur la déclinaison latine dans les documents latins de l'époque mérovin-

gienne, par M. H. d'Arbois de Jubainville. — Le Catholicon de Lagadeuc, par M. Whitley Stokes. — Proverbes et dictons de la basse Bretagne, par M. L. Sauvé. — Traditions et superstitions de la basse Bretagne, par M. R.-F. Le Men. — La Véritable Histoire de la Bretagne de dom Lobineau, par M. P. Levot.

T. II, n° 1. — De quelques noms celtiques de rivières qui se lient au culte des eaux, par M. Ad. Pictet. — Nehalennia, par M. H. Kern. — Un autel de Nehalennia, trouvé près de Dombourg (Zélande), par M. Albert Réville. — L'ex-voto de la Dea Bibracte (deuxième article), par M Bulliot. — La poésie populaire en Bretagne, par feu M. Guillaume Lejean. — Noms propres bretons commençant par *Ab* ou *Ap*, par M. R. F. Le Men. — Proverbes et dictons de la basse Bretagne (*suite*), par M. L. Sauvé.

A. B.

NÉCROLOGIE

M. ADRIEN DONNODEVIE

La *Société pour l'étude des langues romanes* vient de perdre un de ses plus éminents associés-correspondants, dans la personne de M. Adrien Donnodevie, ancien premier avocat général à la Cour d'appel d'Agen, décédé dans cette ville, le 6 juillet dernier, dans un âge peu avancé.

Issu de parents qui ont laissé les meilleurs souvenirs dans la magistrature de ce pays, où ils occupèrent des positions élevées (son père et son aïeul y avaient été présidents), M. Donnodevie a non-seulement dignement porté un nom aimé et vénéré dans tout le département, mais il y a ajouté un nouveau lustre par la distinction avec laquelle il a rempli, pendant quatorze ans, devant la même Cour, les fonctions d'avocat général. Doué d'une intelligence supérieure, il honora le siége du ministère public par la réunion de toutes les qualités qui recommandent un magistrat à la considération publique, mais plus particulièrement par son talent oratoire. Il avait une parole élégante et facile, pleine de charme et d'élévation, qui aurait été remarquée sur un plus grand théâtre. C'est dans les discours de rentrée de la Cour à laquelle il était attaché que cette parole se montrait dans tout son éclat. Elle fut particulièrement digne et magistrale dans celui qu'il prononça lors de l'inauguration du nouveau palais de justice d'Agen. Aussi fut-il souvent appelé à prononcer ces discours. Ils ont tous été conservés comme ils méritaient de l'être, car ce sont d'excellents modèles de ce genre de harangues. L'avocat général d'Agen aurait pu aspirer, sans craindre de s'y montrer inférieur, aux plus hautes positions de l'ordre judiciaire ; mais une terrible maladie, qui avait frappé de paralysie une partie de son corps, en laissant cependant à sa tête toute sa puissance, le fixait pour toujours à Agen, où l'en-

tourait la considération de tous ses concitoyens. Il aurait continué à y honorer le siége du ministère public, si, après le 4 septembre, une destitution, qui froissa la conscience de tous les honnêtes gens, ne l'en avait arraché au mépris des droits les plus sacrés. Il supporta le coup avec dignité. Il écrivit à un ami qui lui avait adressé quelques paroles de consolation : « Je vous assure que ma petite disgrâce personnelle m'occupe assez peu. Tant de malheurs sont venus fondre sur notre pauvre pays, qu'on n'a pas le droit de penser à soi au milieu de ses immenses calamités. »

L'amitié dont m'honora celui qui a écrit ces paroles m'a imposé le pieux devoir de mettre au jour sa brillante carrière de magistrat. Je devais la montrer à ses confrères de la *Société pour l'étude des langues romanes* pour leur faire mieux sentir l'étendue de la perte qu'ils ont éprouvée.

L'avocat général d'Agen était aussi un littérateur distingué et un écrivain d'un rare mérite. Il a écrit sur une infinité de sujets et traité, avec une grande lucidité, les questions les plus ardues de l'économie sociale. Quelques mois avant sa mort, il terminait une brillante série de *Réflexions sur le temps présent,* publiées dans le *Journal de Lot-et-Garonne.* Mais c'est du littérateur ami de nos lettres romanes et des savantes études qu'il écrivit dans la *Revue contemporaine,* sur Jasmin, Mistral et l'auteur des *Parpaioun blu,* que je dois plus particulièrement m'occuper.

Né en 1820, il était fort jeune quand le coiffeur d'Agen était arrivé à l'apogée de sa renommée littéraire. Il avait publié ses meilleures compositions : *Mous Soubenis, l'Abuglo de Castel-Cuillé, Françouneto, Maltro l'innoucento,* qui est datée de 1845. Il partagea l'enthousiasme de ses compatriotes pour le poëte qui relevait de son abjection la langue de son pays, et qui laissait bien loin derrière lui ceux qui, sans en connaître les richesses et sans en utiliser les ressources, en avaient fait auparavant l'instrument de leurs pensées poétiques. Mais, s'il rendit hommage au génie du poëte, il fut surtout émerveillé de la vitalité de cette vieille langue qui renaissait dans

les poésies de Jasmin, comme le fit plus tard celle de la Provence quand Roumanille, Mistral, Aubanel et plusieurs autres lui rendirent son antique éclat, que le temps ne pourra plus effacer. « Le fait seul d'une lutte suprême d'une langue vaincue, dit le savant critique dans une de ses études, les actes et les manifestations de ce culte traditionnel et toujours révéré, ne laissent pas que d'avoir leur intérêt, leur originalité, et, pour ceux qui les suivent et les étudient de plus près, un charme auquel nous ne savons pas résister. »

M. Donnodevie appréciait autant le caractère de Jasmin que son talent de poëte. Le noble emploi qu'il avait fait de ce talent, qui avait valu à sa muse le surnom de *Sœur de charité*, avait touché son cœur, ouvert à tous les sentiments élevés. Aussi, lorsque la mort l'eut enlevé à son affection, se montra-t-il des plus empressés pour la réalisation du projet de lui élever une statue. Il fut nommé secrétaire de la commission du monument; c'est dire que le projet fut en peu de temps mené à bonne fin. Pour donner plus d'intérêt à l'inauguration, il avait désiré que le grand poëte de la Provence assistât à la glorification du grand poëte de la Gascogne. Mistral se rendit avec empressement à l'invitation qu'il lui adressa. Celui qui écrit ces lignes, et qui reçut aussi chez M. Donnodevie la plus gracieuse hospitalité, a vu avec quelle émotion l'ami de Jasmin, se soulevant avec peine sur son fauteuil, serra dans ses bras celui qui, par sa présence, venait donner un si grand éclat à son triomphe. L'inauguration fut splendide. Mistral y récita, de sa belle voix, de magnifiques strophes, qui furent le bouquet de la fête. M. Donnodevie, qui aimait à s'effacer, y assista presque incognito. Il voulut jouir sans distraction de cette apothéose qu'il avait si bien préparée. L'élégant orateur resta silencieux, lorsqu'il pouvait mieux que personne glorifier son ami et se montrer le meilleur juge de sa vie et de son œuvre. Il avait été ce juge éclairé dans une étude publiée, quelques années auparavant, dans la *Revue contemporaine*[1],

[1] Livraisons des 15 mai et 31 octobre 1863.

intitulée *les Derniers Troubadours : — Jasmin, — F. Mistral.* Quoiqu'elle ait paru après les savantes appréciations des poésies de Jasmin faites par Charles Nodier, Sainte-Beuve, Léonce de Lavergne, Charles de Mazade, Armand de Pontmartin, l'étude de M. Donnodevie, riche d'aperçus nouveaux, et qui n'a rien emprunté à personne, est celle que devront lire de préférence ceux qui voudront parfaitement connaître le poëte et ses productions. Le bon goût sert toujours de règle à ses jugements; son admiration n'a rien de vague et de hasardé ; elle est toujours justifiée. Aussi nous devons adopter son opinion, lorsqu'il voit dans Marthe l'idiote (*Maltro l'innoucento*) l'œuvre la plus parfaite de Jasmin. J'ajoute qu'il n'y a jamais de l'exagération dans ses éloges, et il est loin de penser, avec Charles Nodier, que le *Chalibari* (une des premières compositions du poëte) soit un chef-d'œuvre de facture épique, pouvant disputer le prix au *Lutrin* ou à la *Secchia rapita*. Il n'y voit qu'une débauche de gaieté et de verve méridionales, qui laisse au jeune poëte quelques degrés de plus à atteindre.

Le critique ne se montre pas moins impartial lorsqu'il juge dans la même étude le poëme de *Mirèio,* admirable composition, dit-il, qui pourrait s'intituler *Provence,* tant, dans le cercle embrassé par le poëte, tout respire l'air de ce pays, tout en exprime le suc et la fleur. Et il ajoute plus bas : « De même que Jasmin nous a semblé personnifier de la manière la plus digne et la plus élevée l'inspiration moderne des anciennes provinces de l'Aquitaine, Frédéric Mistral, le chantre épique de la jeune fille du *Mas des Micocoules,* est pour nous la lyre d'or de la Provence. » Après une excellente analyse des douze chants du poëme, M. Donnodevie conclut que, digne émule de Jasmin, Mistral a élevé la poésie méridionale aussi haut qu'elle soit jamais montée. » Le poëme de *Calendau* n'avait pas encore paru.

Je sais que ce jugement, qui met à peu près sur la même ligne les deux auteurs, n'est pas, en général, adopté par l'école provençale ; mais je sais aussi que Mistral reconnaît dans

Jasmin les qualités d'un grand poëte. Il lui rend pleine justice dans les vers qu'il récita devant sa statue, quand il dit :

Agèn nous a larga tau flum de pouesio
Que n'en sian touti luminous.

Ne cherchons donc pas à amoindrir la gloire de Jasmin pour augmenter celle de Mistral, qui se suffit à elle-même, et comprenons que M. Donnodevie, en élevant *Mirèio* jusqu'aux nues, ne se soit pas déshabitué de son admiration pour les *Papillottes*, qu'il a si bien justifiée dans son étude.

Il s'occupe, dans cette même étude, de la langue de Jasmin, qu'il assure être celle qu'on parle à Agen. Le poëte, suivant lui, ne l'a nullement travestie ni arrangée à sa guise. Il a su seulement la manier avec la plus grande habileté. « Il a, dit le critique, fait sur ce point ce que font excellemment les vrais poëtes : sentant le prix d'un idiome harmonieux et expressif, il l'a élevé à la hauteur des idées qu'il avait conçues..., et lui a fait perdre toute sa vulgarité. »

Il se borne à ces généralités. N'écrivant pas pour une revue philologique, il n'aborde pas les questions d'orthographe et d'accentuation. Sans cela, avec son impartialité ordinaire, il aurait certainement reconnu dans les productions de l'école provençale une plus grande correction et des formes mieux arrêtées.

M. Donnodevie n'écrivit son étude sur *Mirèio* que quatre ans après son apparition. Il connaissait déjà les poésies de Roumanille, d'Aubanel et de Crousillat. Il reconnaît, dans cette étude, toute la valeur de ces poésies et en loue les auteurs, et particulièrement celui des *Oubreto*. «Maître en divers genres, Roumanille, dit-il, a pris la meilleure manière de démontrer la vitalité du génie poétique de sa patrie : il l'a prouvée par lui-même ; et les productions qu'on lui doit.... attestent sa puissante coopération à l'œuvre qu'il a entreprise, et autour de laquelle il a groupé une pléiade de jeunes poëtes formés sous son inspiration. »

L'avocat général, du fond de son cabinet d'Agen, où il préparait ses savants réquisitoires et composait ses harangues

d'apparat, suivait avec intérêt la marche de la nouvelle littérature et lisait toutes ses productions. L'*Armanà,* comme autrefois les fous à la cour des rois, grimaçait toujours sur son bureau, sous la figure du *Cascarelet,* à côté de quelque dossier poudreux, et apportait au grave magistrat, au malheureux valutédinaire, *joio, soulas e passo-tems.* L'apparition de *Calendau* le frappa d'étonnement. On ne fait pas deux chefs-d'œuvre dans sa vie, comme on l'a souvent répété. On ne les fait pas surtout en aussi peu de temps. *Mirèio* semblait avoir épuisé l'admiration générale. M. Donnodevie ne le pensa pas. Il n'attendit point quatre ans pour rendre compte dans la même *Revue* [1] du nouveau chef-d'œuvre. Il y écrivit immédiatement son appréciation, qui est supérieure, à mon avis, à tout ce qui a été dit sur ce poëme. « Ce n'est plus, s'écrie le critique enthousiasmé, l'idylle de *Mirèio :* ne comparons pas les deux poëmes. Laissons à Mireille son rare mérite, sa grâce et sa touchante douceur. Ici, l'horizon s'élargit : *Sursùm corda !* Le tableau est plus grand et, s'il est moins simple, il est plus fort. »

M. Donnodevie n'est pas de ceux qui reprochent à Mistral la trop grande étendue du récit que fait *Calendau* au comte Séveran et à ses compagnons. Il le justifie pleinement de ce reproche, et prouve que, par les descriptions exquises et variées qu'il jette dans sa narration, il tient constamment en haleine ses auditeurs et ses lecteurs. Il y aurait beaucoup à citer dans ce beau travail. Je n'en transcrirai que quelques lignes, qui ont dû singulièrement flatter celui pour qui elles ont été écrites :

« Une foi vive peut accomplir des prodiges. Chez Mistral, c'est l'amour du pays qui l'exalte et le fait chanter ; jamais plus tendre regard ne fut jeté sur la terre natale, jamais fils n'aima mieux sa mère. C'est par la vertu de ses croyances profondes, par la sincérité parfaite de son enthousiasme, que notre poëte méridional est un grand poëte. Par là, il se dis-

[1] Livraison du 27 septembre 1867.

tingue d'un très-grand nombre de poëtes de notre temps, artistes habiles, fins ciseleurs de phrases ingénieuses, qui mettent partout un esprit subtil, un art savant qui n'échauffent et ne touchent personne. Il n'est pas froid, lui, et, s'il ne vous laisse pas indifférents, c'est que la flamme vit dans son cœur; il aime, il croit, il défend de grandes et de justes causes : la religion, la patrie, l'amour. L'ouvrier est égal à l'œuvre, *operi par opifex.* »

L'étude sur *Calendau* n'est pas la dernière que M. Donnodevie a écrite dans la *Revue contemporaine*. Un nouveau poëte avait surgi à Avignon; il avait publié un beau volume de poésies provençales. Ambitieux du suffrage du savant critique de *Mirèio* et de *Calendau,* il lui en adressa un exemplaire. Quel était ce nouveau félibre ? Un Irlandais, qui s'était subitement épris d'une belle passion pour la langue de Roumanille et de Mistral, et qui, poëte dans son pays, voulut l'être aussi en Provence et faire partie de l'association des félibres : il s'appelait Bonaparte Wyse, et était petit-fils de Lucien Bonaparte. Le volume qu'il envoyait à M. Donnodevie a pour titre: *li Parpaioun blu.* Mistral l'a illustré d'un avant-propos plein d'intérêt, comme le sont tous ceux qu'il a écrits pour les livres de ses amis. M. Donnodevie s'empressa d'en rendre compte dans la *Revue contemporaine* [1], citant avec éloge plusieurs pièces, parmi lesquelles je suis étonné de ne point trouver *la Felibrejado soulitario,* pour laquelle on peut m'accuser de partialité, mais qui contient cependant une magnifique tirade sur le soleil, *lou grand Vistoun de l'univers, lou Paire de l'amadurango, lou Toumple d'or de l'aboundango,* comme dit l'auteur. Il a fallu à M. Wyse de grands efforts, secondés par une vive pénétration d'esprit, pour rendre sienne la langue d'emprunt dont il s'est si bien servi.

Les dernières études de M. Donnodevie sur la littérature méridionale ont été publiées dans les livraisons d'avril 1872 et d'avril 1873 de cette *Revue*. Elles n'ont pas l'importance

[1] Livraison du 31 janvier 1869.

de celles qu'il a consacrées à Jasmin et à Mistral ; les nouveaux sujets ne comportaient pas les mêmes développements. Cependant ceux qui ont lu les pages qu'il a écrites sur les deux poëtes gascons du XVII[e] siècle, Cortète de Prades, auteur des pastorales de *Ramounet* et de *Miramondo,* et Arnaud Daubasse, de Moissac, qui se distingua dans le genre épigrammatique, reconnaîtront que je n'ai pas surfait M. Donnodevie, en le présentant comme un littérateur distingué, un critique judicieux et un élégant écrivain.

Les autres écrits qu'il a laissés, et qui formeraient plus d'un volume, confirmeraient au besoin mon appréciation ; mais je n'en aborderai pas le long et difficile examen. J'ai fait assez connaître notre correspondant pour faire apprécier son mérite par ceux dont il fut le confrère. Ils déploreront, comme moi, la perte de l'homme éminent qui eut toutes mes sympathies et qui a droit à tous mes regrets.

Gabriel Azaïs.

Béziers, le 4 août 1873.

CHRONIQUE

La première partie de la mission scientifique que M. le Ministre de l'instruction publique avait confiée à MM. de Tourtoulon et Bringuier est aujourd'hui terminée. Nos deux confrères, qui avaient pris pour leur point de départ le petit village des Huttes (commune de Soulac), sur les côtes de l'Océan, ont suivi jusqu'aux environs de Guéret et à travers les départements de la Gironde,—où la limite décrit une courbe considérable, —de la Dordogne, de la Charente, de la Haute-Vienne et de la Creuse, la frontière géographique de la langue d'oc. Les résultats de cette mission sont consignés dans un rapport qui sera transmis à M. le Ministre, et dont la *Revue des langues romanes* espère pouvoir commencer bientôt la publication.

La carte dressée par MM. de Tourtoulon et Bringuier précisera d'une manière définitive, croyons-nous, les limites respectives de la langue d'oc et de la langue d'oil.

***

La *Société pour l'étude des langues romanes* est heureuse d'annoncer qu'elle publiera incessamment un *Dictionnaire français-languedocien* (sous-dialecte de Montpellier) composé par deux de ses membres, MM. Octavien Bringuier et Charles de Tourtoulon.

***

Il a paru à Valence (impr. Chenevier) une étude sur *les Poëtes patois du Dauphiné*, par MM. Saint-Remy et Lacroix. Nous la recommandons à nos lecteurs, ainsi qu'un travail de M. Aragon, président à la Cour d'appel de notre ville, sur *Laurent Cabanis*, auteur de poésies languedociennes inédites, dans le sous-dialecte du Vigan.

***

Dans la séance solennelle qu'elle tiendra le jeudi de l'Ascension, 14 mai 1874, la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers, décernera:

1° Une couronne de laurier, en argent, à l'auteur d'un mémoire historique sur le Languedoc ou sur quelque autre province du midi de la France, ou à l'auteur d'une monographie d'une localité du département de l'Hérault;

2° Un rameau d'olivier, en argent, à la meilleure poésie en langue néo-romane. Tous les idiomes du Midi sont admis à concourir. Les auteurs devront suivre l'orthographe des troubadours et joindre un glossaire à leurs poésies ;

3° Un rameau de chêne, aussi en argent, à la meilleure pièce de vers français.

La Société décernera, en outre, des médailles aux ouvrages qu'elle jugera dignes de cette récompense.

Les sujets politiques sont exclus du concours.

Les auteurs qui, dans les concours de poésie néo-romane ou de poésie française, auront obtenu deux fois le rameau d'argent ou trois fois la médaille d'argent, ne seront plus admis à concourir dans le même genre de composition.

Les pièces destinées au concours ne seront pas signées. *Elles devront être lisiblement écrites* et être adressées en double copie et franches de port, avant le 1er avril prochain, terme de rigueur, à M. le Secrétaire de la Société.

Chacune portera une épigraphe qui sera répétée sur un billet cacheté renfermant, avec le nom, la profession et le domicile de l'auteur, la déclaration qu'elle est inédite et qu'elle n'a pas été présentée à d'autres sociétés.

Les pièces envoyées au concours ne seront pas rendues.

Les lauréats qui n'auront pas assisté à la séance publique devront faire retirer leurs prix au secrétariat par un fondé de pouvoirs.

***

Sous le titre : *la Vérité sur la langue d'O*, notre confrère, M. Paul Barbe, de Buzet, vient de faire paraître (Toulouse et Paris, Douladoure et Maisonneuve, 2 vol. in-12, tiré à 200 ex.) un livre qui nous semble destiné à soulever des polémiques semblables à celles qui ont accueilli l'*Histoire des origines de la langue française*, de M. Granier de Cassagnac. La *Revue* en rendra compte dans une de ses prochaines livraisons.

***

M. J.-G. Magnabal, membre correspondant de la Société, a reçu de l'Académie française (séance du 28 août dernier) le prix de la fondation Langlois, pour sa belle et savante traduction de l'*Histoire de la littérature espagnole*, par G. Ticknor.

***

Sous le titre *les Prud'hommes pêcheurs de Marseille et leurs archives*, M. Ch. Payan, d'Augery, vient de faire paraître (Aix, Nicot, in-8°) de très-curieuses notes sur une des plus anciennes corporations de la Provence, la seule peut-être qui ait encore conservé d'une manière officielle l'usage du provençal pour ses jugements.

L'appendice de ce travail contient une charte-règlement, mi-partie latine, mi-partie romane, du 13 octobre 1431.

***

Les *Œuvres de Meste Verdié, poëte gascoun*, dont le souvenir est encore si populaire dans le Médoc, ont été réimprimées à Bordeaux, in-12.

***

Notre confrère, M. Piétro Préda, professeur à l'Académie de Neufchatel (Suisse), vient de publier (Neufchatel, Delahaux frères) un *Premier livre de lectures italiennes à l'usage des Français*, qui est fait avec beaucoup de soin. Par l'analyse grammaticale, l'auteur s'est attaché à relever les différences du français et de l'italien. Par

l'étymologie, au contraire, il a visé à mettre en relief leur étroite parenté.

M. P. Préda doit faire paraître, sous peu, une *Chrestomathie italienne*. Elle sera suivie d'un lexique dans lequel l'auteur se propose de comparer l'italien avec le latin, avec l'ancien français et avec l'espagnol.

***

Indépendamment de l'*Armana prouvençau*, qui entrera bientôt dans sa vingtième année, nous apprenons la publication à Bordeaux, par M. Th. Blanc, d'un petit *Armanac bourdelés*, que nous nous promettons de signaler plus particulièrement dans notre prochaine livraison.

***

On sait avec quel éclat est professé en Allemagne — et surtout en ce qui touche la partie provençale — l'enseignement des langues et des littératures romanes. Il n'en a pas été de même en France jusqu'ici. Nous constatons que l'Académie de Neufchatel (Suisse) ne suit point cet exemple. Notre confrère, M. P. Préda, et M. C. Ayer, recteur de l'Académie, ont pris pour sujet de leurs cours du semestre d'hiver: le premier, les *Origines de la littérature italienne et ses rapports avec la littérature provençale;* le second, l'*Influence des dialectes dans la constitution de l'ancien français.*

***

M. F. Ubach y Vinyeta vient de publier à Barcelone (Obradors y Sulé, in-12, VIII-193 pag.) et sous le titre de *Primerenques Obres liriques en varietat de mètres*, un remarquable recueil de poésies catalanes, que nous sommes particulièrement heureux de recommander à nos lecteurs.

L'auteur prépare en ce moment un *Romancer catalâ*.

***

La *Romania* (n° d'avril, p. 268 du t. II) dit que la *Font putanella*, pièce en trois actes et en vers français, provençaux et languedociens, a été représentée à Paris le 6 octobre 1808. Il y a là une erreur de lecture de M. P. Meyer. La comédie de Guiraud fut jouée pour la première fois à Montpellier, le 11 novembre 1808; c'est le 6 octobre 1808 qu'elle avait été autorisée au ministère de la police générale à Paris. (V. le n° de janvier 1873 de la *Revue des langues romanes*, p. 142 du t. IV.)

***

Il a paru à Bordeaux (impr. Gounoulhou, in-4°, VI-119 p.) un *Glossaire des mots des divers dialectes gascons, béarnais, bordelais, etc., employés dans les dix premiers volumes publiés par la Société des archives historiques du département de la Gironde.* Ce dictionnaire, quoique nécessairement incomplet, n'en est pas moins intéressant et utile à consulter.

***

L'auteur de *la Grèvo di feuno* a publié à Nîmes, au commencement de 1873 (impr. Roger et Laporte, in-8°, 20 pag.), une petite comédie en un acte et en vers : *lou Racho médécin*, qui est imitée, en quelques endroits, du *Médecin malgré lui* de Molière.

— Vient de paraître à Montpellier (Boehm et fils, in-12, 15 pag.) *la Famïa fougassa, ensach de vers patouëses*, par G. Coulazou.

— A Guéret (veuve Beloutte, in-12, 24 pag.), *la Muse creusoise. Essais en patois marchois.*

***

On a imprimé à Amiens (Caron, in-12, 64 pages) un *Essai sur l'origine et la formation du patois picard*, par M. Jouancoux ;

A Francfort (Allemagne), Harnecker, in-4°, 21 pages, une étude linguistique *sur le Langage actuel de Paris*.

***

Notre confrère, M. Junior Sans, a publié à Béziers (Granier, in-8°, 16 pag.) une *Epitro IV*. A la suite se trouve une réponse par M. Frédéric Donnadieu.

***

Voici, d'après le *Polybiblion*, l'indication de diverses publications concernant l'histoire, la littérature et l'archéologie des provinces du midi de la France :

L'abbé Pardiac (J.-B.) : *les Feux de Saint-Jean*. Bordeaux, Delmas, in-8°, 27 pages.

G. Tholin : *Notice sur les sépultures anciennes découvertes dans le département du Lot-et-Garonne*. Agen, 1873, in-8°, 22 pag.

L'abbé Pouech : *Groupe de dolmens et demi-dolmens des environs du Mas-d'Azil* (Ariége). Montauban, Forestié, in-8°, 32 pag., pl.

Caraven-Cachin : *Sépultures gauloises, romaines et franques du Tarn, avec une carte géologique aux époques ante-historiques, gauloises, romaines et franques*. Castres, Huc, in-8°, 140 pag., pl. et cart.

Maffre : *Etablissements agricoles du Midi sous la domination romaine. Etude suivie de recherches sur l'origine de plusieurs communes, hameaux, etc., de l Hérault, du Gard et de l'Aude*. Béziers, Malinas, in-8°, 80 pag.

De Cessac : *le Cimetière gallo-romain de Reillac*, près Guéret (Creuse). Caen, Leblanc, in-8°, 28 pages.

L'abbé Vaissière : *Saint Antonin, apôtre du Rouergue. Étude sur son apostolat, son martyre et son culte*. Montauban. Forestié, in-16, 200 pages.

G. Tholin : *Les Eglises du haut Languedoc*. Paris, 1873, in-8°, 15 pag.

G. Tholin : *Notice sur l'église de Layrac (Lot-et-Garonne)*. Caen., 1872, in-8°, 12 pag.

L'abbé Chevalier : *Inventaire des archives des dauphins de Viennois*

à Saint-André-de-Grenoble, en 1346, *d'après les registres originaux*, etc. Paris, Franck, in-8°, XXIV-380 pag.

Verdier: *Étude sur le franc-alleu en Languedoc.* Nîmes, Ballivet, in-8°, 40 pages.

Tamizey de Larroque : *Notice sur la ville de Marmande,* Villeneuve-sur-Lot, 1872, in-4°.

[Mentionné honorablement par l'Académie des inscriptions et belles-lettres.]

Jauffret: *Mœurs et coutumes du canton de la Roquebrussane* (Var), *publié par R. Reboul, d'après le manuscrit de Jauffret, évêque de Metz.* Draguignan, Latil, in-32, x-20 pages.

L'abbé R..... (de Carpentras), *Histoire du cardinal Sadolet, suivie de pièces justificatives.* Avignon, Seguin, in-8°, 183 pages.

Teissier : les *Rues de Toulon* (*Chroniques toulonnaises*). Draguignan, Latil, in-8°. 360 pages.

L'abbé Goiffon : *Notice historique sur la paroisse Saint-Charles, de Nîmes, d'après Ménard et les documents originaux.* Nîmes, Grimaud, in-8°, 79 pag. (L'ouvrage formera 4 ou 5 vol.)

Tamizey de Larroque : *Vies des poëtes bordelais et périgourdins, par Guillaume Colletet, de l'Académie française, d'après le manuscrit autographe du Louvre.* Paris-Bordeaux, 1873, in-4°.

(Mentionné honorablement par l'Académie des inscriptions et belles-lettres.)

Raimon (S.) : *Études sur les biens communaux de la Creuse.* Montluçon, Prot, in-8°, 19 pag.

Lecoq de la Marche: *Extraits des comptes et mémoriaux du Roi René, pour servir à l'histoire des arts au XV^e siècle.* Paris, Picard, 1873, gr. in-8°. XVI-368 pag.

*
* *

A partir de l'année 1874, *la Revue des langues romanes* donnera un compte rendu trimestriel des périodiques.

Pour les revues françaises, ce compte rendu sera rédigé par MM. A. Boucherie et A. Roque-Ferrier ; pour les revues italiennes, par M. C. Chabaneau ; pour les revues catalanes, espagnoles et portugaises, par M. Montel; pour les revues anglaises et allemandes, par M. Cantagrel. — M. Léotard le complétera par un *Bulletin bibliographique* annuel *de la langue d'oc.*

Nous nous proposons, enfin, d'indiquer dans la chronique les publications qui intéressent l'histoire des provinces du midi de la France.

*
* *

Le *Bulletin de la Société pour l'étude des langues romanes,* contenant les procès-verbaux des séances, sera désormais imprimé tous les trimestres dans la *Revue,* mais avec une pagination à part.

A. R.-F.

Le Gérant: ERNEST HAMELIN.

ERRATA POUR LA PIÈCE *LA BELLO MAIO*

publiée dans le tome IV, 1re livraison, janvier 1873

P. 82, stance 2, vers 4 :

De la divesso Maia.

Vers *mal justifié* dans la mise en page.

Id., stance 3, vers 8 :

Nous retraton la bello Maio.

Il faut : retraion, *au lieu de* retraton.

P. 83, stance 4, vers 5 :

E subran dintre moun uioun raio.

On doit supprimer E.

P. 84, stance 7, vers 6 :

Courrènt, cantant e cridant.

Il faut : En courrènt, etc.

Id., stance 8, vers 1 :

Galoio, me pouayre un sictoun.

Il faut : Galoio, me pouarge un siétoun.

P. 86, stance 13, vers 1 :

De joio manqua m'avani.

Il faut : manqui.

Id., même strophe, vers 5 :

Piei tremoulènt coumo uno paio.

Il faut : tremoulant.

P. 88, dernière stance, vers 1 :

M'è vouesto gaubi d'enfantoun.

Il faut : 'Mè.

Id., dans la traduction de l'avant-dernière strophe, *au lieu de* : Son œil fait éclore mon œil, — *il faut* : Son œil fait clore mon œil.

Les Coutumes de Remoulins

(2e livraison, avril 1783)

P. 215, ligne 29, *au lieu de* : le maréchal se portait à sa rencontre, *lisez* : le maréchal de la Force se portait à sa rencontre.

TABLE DES MATIÈRES

DU QUATRIÈME VOLUME

—

DIALECTES ANCIENS

Pages

Archives de Montpellier. (A. Montel.). IV. Le Catalogue des Chapellenies (suite et fin)..... 5

Idem. — Le Mémorial des Nobles..... 481

Les Coutumes de Remoulins (G. Charvet.)..... 209

Un fragment de poésie provençale du XIII^e^ siècle. (A. Alart.). 228

Règlement sur la conduite des consuls de Bessières (Haute-Garonne). (P. Barbe.)..... 240

Annonces et Avis de la foire de Montagnac (Hérault). (A. Alart.)..... 255

Deux Quittances en langue romane délivrées par les abbesses du monastère de Sainte-Claire, d'Alais, au XIV^e^ siècle. (G. Charvet)..... 404

Documents sur la langue catalane des anciens comtés de Roussillon et de Cerdagne (suite). (A. Alart.).44, 244, 353, 502

Un certificat délivré par les jurats de Pau en 1411 (dialecte béarnais). (A. Alart.)..... 515

Les Derniers Troubadours de la Provence, d'après M. Paul Meyer. (Ch. de Tourtoulon.)..... 386

De Quelques Formes de l'ancienne langue d'oc. (Charles de Tourtoulon.)..... 522

Authenticité de la forme *ves* pour *vetus*. (A. Boucherie.).... 341

Étymologies françaises et patoises. (A. Boucherie.)..... 527

DIALECTES MODERNES

Contes populaires (5^e^ série). (A. Montel et L. Lambert.)... 112

Contes populaires provençaux. (Abbé Lieutaud.)..... 124

Petites compositions populaires. (A. Montel et L. Lambert.)..... 293, 459, 558

Proverbes et dictons populaires recueillis à Aspiran. (A. Espagne.)..... 600

Pages

Documents inédits pour servir à l'étude de la langue d'oc (1re série). *Que i'a de nòu?* par A. Guiraud. (A. Glaize.).. 634
Grammaire limousine (suite). (C. Chabaneau.)..... 62, 407, 650
Note sur une sous-variété du dialecte de Montpellier. (Ch. de Tourtoulon.)..... 424
Arnaud Daubasse, ouvrier et poëte du XVIIe siècle. (A. Donnodevie.)..... 261
Lettres inédites de l'abbé Favre. (L. Gaudin.)..... 277
Vincent de Bataille-Furé, poëte béarnais. (Gab. Azaïs.).... 89
De Quelques Imitations modernes de la poésie du moyen âge. (Ch. de Tourtoulon.)..... 447, 671
Manifestations de la poésie provençale. (L. Devilliers.). ... 680
Pièce languedocienne qui a concouru à Sainte-Victoire..... 685
La *Font Putanella*, ou Jacques Cœur à Montpellier, comédie en trois actes et en vers français, provençaux et languedociens. (A. Guiraud.)..... 142, 321
La Perlo. (Th. Aubanel.)..... 80
La Bello Maio. (J.-B. Gaut.)..... 81
Lou Roumieu (suite et fin). (Oct. Bringuier.)..... 95, 338
Janeto. (Alb. Arnavielle.)..... 138
La Viradona. (A. Langlade.)..... 429
L'Escaliè di Gigant. (Th. Aubanel.)..... 687
La Flour d'Amour. (Chr. de Villeneuve-Esclapon.)..... 690

BIBLIOGRAPHIE

Notice sur six manuscrits. — *La Conquête de Constantinople*, de Geoffroy de Villehardouin, p.p. M. N. de Vailly. (A. Boucherie.)..... 196
Ἑρμηνεύματα (καὶ) Καθημερινὴ ὁμιλία, de Julius Pollux, publiés pour la première fois par M. Boucherie. (C. Revillout.). 343
Œuvres complètes du trouvère Adam de la Halle, publiées par M. de Coussemaker. (A. Boucherie.)..... 345
Histoire des origines de la langue française, par A. Granier de Cassagnac. (A. Boucherie.)..... 348
Grammaire des langues romanes, par Frédéric Diez, traduction de MM. Brachet et G. Paris..... 350
Glossaire botanique languedocien, par M. Melchior Barthés.... (Cantagrel.)..... 693

Pages
Catalanes y Catalanades, par l'abbé Roux. (A. R.-F.)..... 697
Volo-Biòu, poëme par A. Arnavielle, etc. (A. MONTEL.).... 700

PÉRIODIQUES

La *Romania*. (A. BOUCHERIE.)..... 200, 475, 702
Revue de linguistique. (A. BOUCHERIE.)..... 350
Société scientifique et littéraire d'Alais. (A. R.-F.)..... 703
Le *Musée, revue arlésienne*. (A. R.-F.). 703
L'*Artiste*. (Dr A. ESPAGNE.)..... 704
Revue Celtique. (A. BOUCHERIE.) 705

NÉCROLOGIE

M. Adrien Donnodevie. (Gab. AZAÏS.)..... 707

CHRONIQUE. (A. E., A. R.-F.)..... 204, 351, 477, 715
Errata et corrections..... 208, 720

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU TOME QUATRIÈME
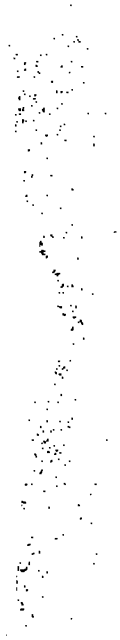
MONTPELLIER, IMPRIMERIE CENTRALE DU MIDI
(Ricateau, Hamelin et Cie.)